

Aller loin, avec vous



Rapport annuel 2024
Mouvement Desjardins

 **Desjardins**

Table des matières

Message du président et chef de la direction	III
Message du président du conseil d'administration.....	V
La mission de Desjardins	VI
Faits saillants.....	VII
Données marquantes 2024.....	VIII
Portés par l'innovation	IX
Leadership socioéconomique	XIV
Résolument engagés envers la jeunesse	XXI
Investis pour un avenir plus durable et plus équitable	XXV
Prix et reconnaissances	XXX
Index des recommandations du Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements	XXXIII
Rapport de gestion.....	1
Glossaire	112
États financiers combinés.....	120
Gouvernance d'entreprise	239
Principales composantes et filiales.....	281

SIÈGE SOCIAL

Fédération des caisses Desjardins du Québec
100, rue des Commandeurs
Lévis (Québec) G6V 7N5 Canada
Téléphone : 418 835-8444
Sans frais : 1 866 835-8444
Télécopieur : 418 833-5873

Note au lecteur

Nous employons les symboles M et G pour désigner respectivement les millions et les milliards. Ainsi, « 22 M\$ » se lit « vingt-deux millions de dollars » et « 100 G\$ » se lit « cent milliards de dollars ». Ce rapport annuel a été produit par la première vice-présidence Marketing, Communications, Coopération et Bureau du président, Mouvement Desjardins (vice-présidence Communications d'entreprise et Gestion du changement) et la première vice-présidence Finances, Mouvement Desjardins (vice-présidence Direction financière).



Message du président et chef de la direction

Un Mouvement engagé au cœur d'un monde en transformation

L'année 2024 a été marquée par une intensification des défis auxquels nous devons répondre collectivement. Dans un contexte de volatilité économique, de révolutions technologiques, d'événements météorologiques extrêmes, de tensions géopolitiques et de bouleversements sociaux, le Mouvement Desjardins s'est affirmé, une fois de plus, comme un pilier de stabilité pour ses membres et ses clients. Nous avons non seulement continué de performer sur le plan financier, mais nous avons aussi redoublé d'efforts pour innover, accompagner nos membres et clients et répondre de manière proactive à leurs besoins.

Une solide performance financière

Malgré une année qui a mis notre organisation sous pression, Desjardins a enregistré d'excellents résultats pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2024. Le revenu net total a atteint près de 14,7 G\$, soit une augmentation de 16,6 % par rapport à 2023. De plus, les excédents avant ristournes aux membres se sont élevés à près de 3,4 G\$, représentant une croissance de 1,1 G\$ sur un an.

Accompagner nos membres et clients de manière proactive

Desjardins s'est engagé à fournir à ses membres et à ses clients des solutions numériques innovantes pour faciliter leur quotidien. Les astuces de notre assistante numérique Alvie sont désormais disponibles sur mobile, et nous avons enrichi notre application AccèsD en y intégrant le suivi des dossiers de crédit Equifax et les alertes de TransUnion. Nous avons aussi poursuivi nos initiatives en matière de littératie financière avec des conférences Web économiques récurrentes. De plus, nous avons offert un soutien accru lors de

sinistres majeurs en déployant plus de ressources pour répondre aux préoccupations des personnes assurées, ce qui démontre notre engagement à être présents ainsi que notre proactivité pour les accompagner.

Un leadership socioéconomique affirmé

À travers des initiatives structurantes comme le soutien aux logements abordables, Desjardins veut jouer son rôle pour améliorer l'accessibilité à un habitat décent. Grâce à notre guichet unique, nous avons rapidement pu participer au montage financier des projets d'habitation, un témoignage éloquent de notre capacité à mobiliser les ressources nécessaires au bénéfice de la collectivité. À terme, ce sont plus de 1 750 logements abordables qui seront rendus disponibles d'ici la fin 2025. De plus, grâce au Fonds du Grand Mouvement, qui a été porté à 280 M\$ cette année, nous avons amplifié notre impact en soutenant des projets porteurs à travers le Québec et l'Ontario. Depuis sa création, 912 initiatives ont été appuyées, touchant ainsi près de 2,4 millions de personnes ou entreprises.

Au cours de la dernière année, nous avons aussi continué de démontrer notre engagement à l'égard du développement durable. À ce sujet, nous avons atteint notre cible de bâtir, d'ici la fin 2025, un portefeuille d'investissements de 2,1 G\$ consacré aux infrastructures d'énergie renouvelable. Pour ce qui est du financement bancaire, depuis 2020, nous avons attribué plus de 6 G\$ pour soutenir des projets d'énergie renouvelable et de transition énergétique. Ces initiatives représentent actuellement 69 % de notre portefeuille énergétique global. Notre ambition est donc claire : accélérer la transition vers une économie sobre en carbone et placer la durabilité au cœur de nos actions.

Soutenir la jeunesse et bâtir l'avenir

Les jeunes occupent une place essentielle dans notre vision d'avenir. Le programme Tous engagés pour la jeunesse a permis de renforcer nos initiatives pour favoriser l'inclusion des nouvelles générations ainsi que leur autonomie financière. Nous avons aussi lancé notre application mobile pour la Caisse scolaire et ajouté un volet virtuel au programme Mes finances, mes choix^{MD1}, incluant des capsules vidéo éducatives. Le jeu éducatif Aléa lancé en 2023 a reçu plusieurs distinctions prestigieuses en cours d'année, dont trois prix Or aux OCTAS 2024 dans les catégories Divertissement, Français dans les TI et Coup de cœur du jury. De plus, une nouvelle cohorte du comité aiseur jeunesse a vu le jour. Cela nous permet de poursuivre notre collaboration et de faire participer les jeunes à nos prises de décisions, ce qui témoigne de notre volonté de rester à leur écoute.

Soutenir les entrepreneurs et favoriser leur croissance

Les entrepreneurs jouent un rôle crucial dans notre tissu socioéconomique, et chez Desjardins, nous sommes déterminés à les soutenir à chaque étape de leur développement. D'ailleurs, avec quelque 425 000 membres Entreprises, nous mettons tout en œuvre pour les aider à naviguer dans un contexte économique plus difficile et incertain. Qu'il s'agisse d'automatisation, de modernisation, de planification de la relève ou d'intégration des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), nous avons proposé des solutions financières innovantes et offert des produits et des conseils personnalisés, peu importe la taille de l'entreprise.

Une croissance au service de notre mission

En 2024, nous avons conclu les ententes définitives afin d'acquérir La Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard (ICPEI). Cette transaction vient renforcer la place qu'occupe Desjardins à l'échelle du Canada en assurance pour les entreprises, et nous sommes très heureux de pouvoir compter sur l'expertise d'ICPEI pour étendre notre portée et accéder à de nouveaux marchés.

Le Mouvement Desjardins a aussi célébré les 50 ans de La Personnelle et de Desjardins Capital ainsi que les 75 ans de Desjardins Sécurité financière. Ces jalons importants sont l'occasion non seulement de souligner notre longévité, mais aussi de renouveler notre engagement à développer des produits et services qui répondent aux besoins évolutifs de nos membres et clients.

¹ MD Marque déposée de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Reconnaisances et distinctions

Desjardins a eu l'honneur de recevoir plusieurs distinctions en 2024. Notre grand groupe financier coopératif a été nommé l'un des meilleurs employeurs au Canada par Forbes et Mediacorp, et a reçu la Certification Parité Platine de La Gouvernance au Féminin, qui reconnaît nos pratiques et nos actions exemplaires pour une représentation équitable des femmes à tous les échelons de l'organisation. De plus, l'organisme britannique Structured Retail Products a nommé Desjardins meilleur fabricant des Amériques, produits à capital protégé pour ses produits structurés.

Une gouvernance modernisée

L'année 2024 marque aussi la mise en place d'une gouvernance évoluée avec la séparation des rôles de président du conseil d'administration et de président et chef de la direction. Je tiens ici à exprimer mon appui au nouveau président du conseil d'administration, monsieur Louis Babineau, et à souligner l'excellente collaboration qui caractérise notre relation et nos échanges.

Une grande équipe au service de 7,8 millions de membres et clients

Enfin, je remercie chaleureusement les membres des conseils d'administration des caisses et des filiales, ainsi que nos employés et nos gestionnaires, pour leur dévouement et leur engagement quotidien. Merci aussi à nos 7,8 millions de membres et clients pour leur confiance. Ensemble, nous bâtissons un Desjardins plus fort, prêt à relever les défis de demain et à continuer d'incarner les valeurs coopératives qui font notre succès depuis près de 125 ans.



Guy Cormier
Président et chef de la direction
Mouvement Desjardins



Message du président du conseil d'administration

Un Mouvement en évolution

Le Mouvement Desjardins a franchi un cap majeur en 2024 au chapitre de la gouvernance avec l'entrée en vigueur du nouveau modèle de leadership à sa tête. Cette évolution est cruciale pour l'avenir du Mouvement. Pour la comprendre, il faut d'abord se remettre en contexte.

Au fil des ans, Desjardins a connu une très forte croissance, ayant même été désigné comme institution financière d'importance systémique intérieure. L'offre de produits et services s'est diversifiée et de nouveaux canaux de distribution ont été créés afin de répondre aux besoins et aux attentes des membres et clients. Les exigences légales et réglementaires ont aussi été rehaussées.

Force est de constater que le Desjardins d'aujourd'hui est bien différent de celui d'hier.

C'est pourquoi, lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) de 2023, la séparation des fonctions de présidence et chef de la direction et de présidence du conseil d'administration a été adoptée, après presque 30 ans de cumul de ces rôles. Cette décision, prise à l'issue de travaux et réflexions par les membres des conseils d'administration des caisses, est officiellement entrée en vigueur au terme de l'AGA de 2024.

Cette évolution du modèle de gouvernance est donc le fruit d'un formidable exercice démocratique, représentatif de la force de notre nature coopérative. Ce modèle, fidèle aux meilleures pratiques et adapté à l'environnement réglementaire et légal d'aujourd'hui, contribuera à la stabilité et à l'agilité du Mouvement.

Un Mouvement ancré pour l'avenir

Avec une gouvernance modernisée et de solides assises financières, nous avons donc un nouvel ancrage pour continuer de propulser Desjardins vers l'avenir, au bénéfice de nos membres, de nos clients et de toutes les collectivités que nous accompagnons.

En tant que président du conseil d'administration, je suis pleinement engagé et déterminé à veiller à ce que chaque décision du conseil d'administration soit prise dans l'intérêt de nos 7,8 millions de membres et clients. C'est le cœur de ma mission!

Je suis profondément convaincu qu'à l'aube de ses 125 ans, le Mouvement Desjardins est un acteur socioéconomique résolument moderne, performant et pertinent. J'envisage avec enthousiasme la poursuite de son développement et je suis persuadé que sa nature coopérative demeure le vecteur de son succès.

Je tiens à remercier mes collègues du conseil d'administration et le président et chef de la direction Guy Cormier pour leur appui précieux des derniers mois dans la mise en œuvre de notre nouvelle gouvernance. Chacun à sa manière, ils se sont distingués par leur travail, leur rigueur et leur volonté de faire de Desjardins une organisation sans cesse plus performante pour nos membres et clients.

Je tiens d'ailleurs à remercier nos membres et clients de leur confiance et à les assurer de mon engagement à veiller à ce que Desjardins demeure fidèle à sa mission.

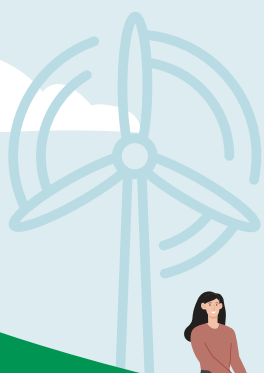
Louis Babineau
Président du conseil d'administration
Mouvement Desjardins

La mission de Desjardins



En tant que **groupe financier coopératif**

contribuant au **développement des communautés,**



nous accompagnons nos membres et clients dans leur autonomie financière.



Faits saillants



Données marquantes 2024

7,8 millions

de membres et clients

2 313

membres de conseil d'administration

55 290

employés

557 M\$¹

en retour aux membres
et à la collectivité

Excédents de

3 356 M\$

Fonds du Grand Mouvement :

28 M\$

pour la vitalité des communautés et
leur développement durable

Ratio de fonds propres de la
catégorie 1A de

22,2 %²

Actif de

470,9 G\$

14,5 G\$

en primes
d'assurance³

23,9 G\$⁴

dans les réserves générales
des caisses comme
patrimoine collectif inaliénable

¹ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 à 6 du rapport de gestion.

² En vertu de la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers, voir la section 3.2 « Gestion du capital » du rapport de gestion.

³ Primes souscrites directes d'assurance. Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 112 à 119 du rapport de gestion.

⁴ Inclus dans le montant total des réserves de 29,5 G\$ présentées aux états financiers combinés du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2024.

Portés par l'innovation





Un Mouvement tourné vers l'avenir

Évolution du modèle de gouvernance pour le leadership à la tête du Mouvement

Entériné en 2023, le nouveau modèle de gouvernance basé sur la séparation des fonctions de présidence du conseil d'administration et de présidence et chef de la direction du Mouvement Desjardins est entré en vigueur en mars 2024 au terme de l'assemblée générale annuelle de la Fédération.

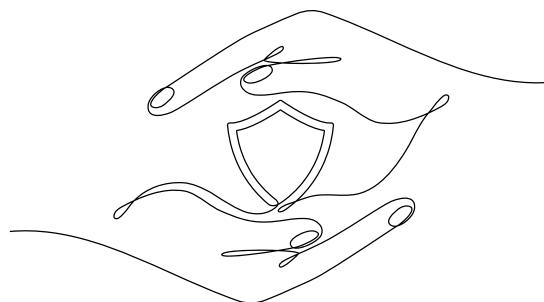
Par ce changement, le Mouvement Desjardins met en place de meilleures pratiques de gouvernance. Celles-ci lui permettent de répondre à ses besoins actuels et futurs, notamment en ce qui a trait à son agilité et à la stabilité de sa gouvernance.

Le 15 mai 2024, le conseil d'administration de la Fédération a élu Louis Babineau à titre de président du conseil. Guy Cormier continue quant à lui de diriger et de faire évoluer le Mouvement Desjardins, jusqu'en mars 2026 au plus tard, en s'appuyant sur les pleins pouvoirs que lui confère la fonction de président et chef de la direction.

Acquisition de La Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard

Le 31 mai 2024, Desjardins Groupe d'assurances générales inc. (DGAG) a fait l'acquisition de la totalité des actions de La Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard (ICPEI).

Cette acquisition donne à Desjardins accès à une plus grande variété de produits d'assurance commerciale pour mieux répondre aux besoins de ses membres et clients Entreprises canadiens.



Des anniversaires marquants

À l'aube du 125^e anniversaire de notre Mouvement, voici de grands jalons qui méritent d'être célébrés.

75^e de Desjardins Sécurité financière

En 1949, ce qui était l'un des rêves d'Alphonse Desjardins se concrétise : la création d'une société d'assurance vie. Celle-ci a joué un rôle fondamental dans le développement du Mouvement Desjardins en répondant de façon innovante aux besoins évolutifs de nos membres et clients. Aujourd'hui, plus de cinq millions de Canadiens et Canadiennes comptent sur notre offre, qui a été bonifiée au fil des années avec des solutions d'épargne et de placement.

50^e de La Personnelle

Créée en 1974 et acquise par Desjardins Groupe d'assurances générales inc. en 2000, La Personnelle a permis au Mouvement Desjardins de poursuivre sa percée sur le marché canadien. Toujours en croissance, notre assureur de groupe offre aujourd'hui de l'assurance auto et habitation aux membres et au personnel de plus de 700 organisations au pays.

50^e de Desjardins Capital

Desjardins Capital contribue à la prospérité des personnes et des communautés en investissant dans les entreprises d'ici depuis 1974. Avec aujourd'hui plus de 3 G\$ d'actifs sous gestion et près de 760 entreprises partenaires, Desjardins Capital se positionne comme un acteur clé dans le continuum d'accompagnement des entreprises et le développement du tissu économique.



Des nouveautés à l'avantage des membres et clients

Les astuces d'Alvie

Alvie, notre assistante virtuelle, propose désormais des astuces à nos membres pour les aider à mieux gérer leurs finances au quotidien. Actuellement basée sur de l'analytique avancée, elle utilisera dans l'avenir l'intelligence artificielle pour donner des conseils personnalisés de plus en plus variés. Cette nouvelle alliée accompagne les membres dans leur autonomie financière en facilitant leur implication dans leurs finances. Alvie rehausse la confiance que les membres ont en leurs moyens de gérer celles-ci en les aidant à mieux comprendre leur situation financière et à faire des choix éclairés.



Devenir membre en ligne en validant autrement son identité

En mai 2024, la Vérification de l'identité par documents (VID) s'est ajoutée à notre parcours d'ouverture de compte en ligne. Grâce à un parcours 100 % numérique, il est désormais possible d'ouvrir un compte d'opérations courantes de manière autonome. La VID permet d'identifier numériquement une personne à l'aide d'un égoportrait et d'une photo tirée d'une pièce d'identité admissible. Une fois la vérification réussie, la démarche peut se conclure sans que le nouveau membre ait eu à prendre rendez-vous ni à se déplacer.

Adaptation et résilience face aux changements climatiques

Déterminé à augmenter la résilience des maisons canadiennes face aux changements climatiques, Desjardins Assurances a développé en 2024 une mesure de reconstruction résiliente supplémentaire à la suite d'un sinistre. Nous offrons maintenant à nos assurés en Alberta 1 000 \$ par côté de maison pour le remplacement d'un revêtement de vinyle par un revêtement résistant à la grêle.

Dans ce même esprit, nous avons aussi travaillé en 2024 en collaboration avec le Bureau d'assurance du Canada et le gouvernement fédéral sur le développement du Programme national d'assurance contre les inondations. Cette solution vise à offrir une couverture d'assurance abordable contre les inondations pour les ménages canadiens situés dans les zones à risque élevé, actuellement non couvertes par les assureurs privés.

La sécurité de tous
au cœur de nos
priorités



Intégration des dossiers de crédit directement dans AccèsD

En plus de leur dossier de crédit TransUnion, les utilisateurs d'AccèsD peuvent y consulter celui d'Equifax depuis avril 2024. Desjardins est la première institution financière au Canada à offrir gratuitement l'accès aux deux bureaux de crédit, et ce, sur la même plateforme.

Depuis juin, les membres peuvent activer un service d'alertes directement dans l'application ou encore par courriel, en cas de changements à leur dossier de crédit TransUnion.

Ces évolutions permettent à nos membres d'accéder facilement et simplement à davantage d'informations utiles à leur autonomie financière.



Leadership socioéconomique



Moteur d'un monde prospère et durable

Soutien aux entrepreneurs

Le Mouvement dispose d'une importante offre de produits et services contribuant à la croissance des entreprises ainsi qu'au maintien des emplois dans les régions urbaines et rurales.

Afin de remplir ce mandat, il peut aussi compter sur plusieurs programmes et partenariats.

Fonds C

En 2024, 4,96 M\$ ont été octroyés aux entrepreneurs du Québec et de l'Ontario dans le cadre du programme du [Fonds C](#). Une aide financière non remboursable pouvant atteindre 20 000 \$ a été accordée à 708 entreprises pour réaliser leurs projets de croissance et de création d'emplois de qualité – leviers majeurs du développement économique des régions.

Medusia veut réduire l'empreinte carbone du béton

Une bourse a été octroyée à la jeune pousse Medusia pour appuyer le lancement et le déploiement d'une nouvelle technologie : l'impression 3D robotisée de béton à base de fibres biosourcées. Combinant un matériau novateur et une technologie qui vise à diminuer les pertes, l'entreprise veut réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de la construction.



Les cofondateurs de Medusia lors de la remise de leur aide financière.

Bourses GoodSpark Desjardins

Le programme [Bourses GoodSpark Desjardins](#) soutient l'engagement des petites entreprises à l'égard du développement durable, de la santé et du mieux-être, de l'innovation et de l'action communautaire afin de stimuler la croissance économique en Ontario et dans les régions de l'Atlantique et de l'Ouest. Pour l'édition 2024, le programme était doté d'une enveloppe de 3 M\$, distribuée sous forme de bourses de 20 000 \$ à 150 petites entreprises. Ce programme, qui en est à sa dernière édition sous la formule actuelle, a permis de soutenir 450 petites entreprises depuis 2021.



Continuer la propulsion de projets porteurs avec La Ruche

[La Ruche](#) est un organisme sans but lucratif qui a pour mission d'aider les entrepreneurs, les organisations et les citoyens d'ici à propulser des projets porteurs qui stimulent l'économie et la vitalité du Québec et de ses régions grâce au financement participatif.

Le partenariat entre le Mouvement Desjardins et La Ruche a été renouvelé jusqu'à la fin de l'année 2026. Depuis sa création en 2013, La Ruche a permis à 2 180 entrepreneurs, organisations et citoyens d'ici de recueillir plus de 41 M\$ en financement participatif, grâce à l'appui de 178 916 contributeurs partout au Québec.



Finance innovante

Le gouvernement du Canada investit 29,4 M\$ dans le fonds Aequitas et son programme d'assistance technique

Partout dans le monde, les institutions de finance inclusive jouent un rôle clé dans l'essor des exploitations agricoles et des micro, petites et moyennes entreprises (MPME). C'est pour soutenir ces institutions et leur essentielle contribution au développement que Développement international Desjardins mettait en place en 2021 le fonds d'investissement à retombées environnementales et sociales Aequitas.

En octobre 2024, le gouvernement canadien a annoncé l'injection de 22,9 M\$ dans le fonds Aequitas. Il s'agit du premier investissement du Canada dans le cadre du Programme d'innovation en aide internationale (PIAI). À cet investissement s'ajoute une contribution de 6,5 M\$ d'Affaires mondiales Canada pour mettre en œuvre le Programme d'assistance technique associé au fonds Aequitas. En réponse à ces engagements, Desjardins a injecté 15 M\$ additionnels dans le fonds, ce qui porte son enveloppe totale à 87,9 M\$.

Aequitas cible les petites institutions de finance inclusive d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie qui soutiennent l'inclusion durable des petites entreprises, l'égalité des genres et la lutte contre les changements climatiques.



Réinventer l'accès aux soins de santé en région éloignée

Le Fonds du Grand Mouvement s'est associé avec le CTS, un catalyseur en technologies médicales, pour lancer le [programme Harfang](#). Il s'agit d'un relais technologique en santé visant à répondre aux besoins particuliers d'accès aux soins en région éloignée au Québec. En déployant des innovations technologiques éprouvées et adaptées aux particularités régionales, Desjardins souhaite favoriser l'accessibilité, l'équité et la continuité en matière de soins de santé. Au Québec, près d'une personne sur cinq réside dans une région rurale éloignée ou isolée, où l'accès aux soins de santé est réduit.

19,8 M\$⁵

versés en 2024
pour soutenir
l'entrepreneuriat.



⁵ Ce montant comprend des dons, des commandites, des partenariats ainsi que les engagements de nos programmes Créavenir et Microcrédit Desjardins aux entreprises.

Pour que tous aient un toit

Engagement à l'égard du logement abordable

Desjardins offre sous un même toit l'ensemble des solutions de financement pour le logement abordable. Ce guichet unique favorise grandement les démarches que doivent mener les coopératives d'habitation et les organismes pour concrétiser un projet de logement abordable.

Desjardins s'est engagé à accompagner les promoteurs communautaires et privés pour rendre disponibles 1 750 logements abordables aux quatre coins du Québec d'ici la fin 2025.

En 2024, plusieurs projets concrets ont fait l'objet d'annonces. En voici certains :

- [Han-Logement – 32 logements abordables en Gaspésie](#)
- [Le Sentier – 84 logements abordables à Drummondville](#)
- [Les Habitations Coderr – 60 logements abordables à Alma](#)
- [Habitations de l'Outaouais métropolitain \(HOM\) – 60 logements abordables en Outaouais](#)
- [Office régional d'habitation \(ORH\) de Marguerite-d'Youville – 34 logements abordables à Varennes](#)

Un service d'intervention psychosociale pour personnes en situation d'itinérance

Depuis 2015, le Complexe Desjardins collabore avec la Société de développement social – un organisme qui met en place des initiatives pour combattre l'itinérance et l'exclusion sociale en favorisant l'implication du monde des affaires et du milieu communautaire dans la recherche de solutions adaptées et durables. Ce partenariat se concrétise au quotidien par le déploiement du programme Action Médiation qui oriente les personnes en situation d'itinérance vers les ressources locales disponibles. Pour ce faire, des intervenants sociaux sont présents sur les lieux 10 heures par jour, 7 jours par semaine afin de soutenir avec bienveillance les individus en situation de précarité. Par l'intermédiaire de ce programme, nos agents de sécurité ont également reçu des formations spécifiques aux interventions auprès de personnes vulnérables.



Initiative Logement abordable Desjardins : dévoilement de la construction de 60 nouveaux logements sociaux et abordables à Alma.

Au cœur de la vitalité des milieux

Le Fonds du Grand Mouvement

Le [Fonds du Grand Mouvement](#) est l'une de nos initiatives phares pour contribuer au dynamisme socioéconomique et à la vitalité des régions. Initialement doté d'une enveloppe de 250 M\$ à engager dans les communautés entre 2016 et 2024, ce fonds a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2027 et a été bonifié d'une somme de 30 M\$ – ce qui le porte à 280 M\$.

Depuis la création de ce fonds, 210 M\$ ont été engagés dans 912 projets qui appuient les priorités des communautés, notamment l'entrepreneuriat, l'éducation, la responsabilité sociale, le développement durable et la prise en charge des milieux par les personnes.

Un projet structurant de carrefour d'aide alimentaire

Afin de répondre aux besoins grandissants de la population de la Montérégie dans la situation économique actuelle, le [Mouvement Desjardins a octroyé plus de 940 000 \\$ à Moisson Rive-Sud](#) pour son projet de carrefour de l'aide alimentaire. Le nouvel établissement triplera l'espace de stockage de l'organisme et lui permettra d'offrir aux personnes les plus vulnérables un écosystème de sécurité alimentaire robuste, efficace et innovant.

Cet investissement – qui découle du Fonds d'aide au développement du milieu des caisses Desjardins de la Montérégie et du Fonds du Grand Mouvement – a été réalisé dans le cadre de la campagne majeure « Ensemble, alimentons la vie ».



Un quatrième foyer pour L'Arche Sudbury

L'Arche Sudbury offre des foyers où des personnes avec ou sans déficience intellectuelle vivent, travaillent et partagent leur quotidien. Grâce à un appui financier de 500 000 \$ provenant du Fonds du Grand Mouvement, L'Arche construit un quatrième foyer de 28 appartements, dont 10 réservés aux personnes vivant avec une déficience intellectuelle.

Cette construction vient bonifier l'offre dans la région, où plus de 300 personnes sont sur des listes d'attente pour un logement de ce type. Tout en fournissant des logements indispensables, l'ajout de ce nouveau foyer encourage l'intégration communautaire des personnes ayant une déficience intellectuelle.

Les Fonds d'aide au développement du milieu

Le Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) est un levier puissant unique à Desjardins. Il permet aux caisses de contribuer au développement de leur communauté en soutenant des projets structurants. La décision prise par les membres lors de l'assemblée générale annuelle permet – sous la responsabilité du conseil d'administration – d'investir dans la collectivité. Grâce à ce geste de solidarité, 76,2 M\$ ont été retournés dans les communautés en 2024.

Cultiver le partage pour réduire l'insécurité alimentaire

L'organisme Cultiver pour partager porte un projet citoyen dont la mission est d'offrir des légumes frais et de qualité aux personnes dans le besoin, dans la région de Chaudière-Appalaches.

En plus de récupérer des légumes de « deuxième catégorie » pour limiter le gaspillage alimentaire, l'organisme a fait le pari audacieux d'acheter une église et de la transformer en centre de production agricole.

Développé grâce au soutien financier de plusieurs partenaires, dont la Caisse du Sud de la Chaudière, ce modèle unique permet d'approvisionner plus de 50 organismes régionaux via Moisson Beauce. La vente d'une portion des récoltes dans deux épiceries locales permet, quant à elle, de générer des revenus pour soutenir ses activités.

Porté par plus de 150 bénévoles, le projet témoigne de l'engagement social de la communauté, valorise la santé et crée un modèle d'économie sociale inspirant.



L'église de Saint-Alfred subit une transformation majeure pour devenir un centre de production agricole moderne.



Les légumes qui viendront garnir les assiettes des familles dans le besoin poussent dans les champs que la Ferme Bonne Création loue à l'organisme Cultiver pour partager.

La campagne d'entraide Desjardins

Ce sont 34 383 donateurs – soit 65 % des employés, membres de conseils d'administration et retraités de Desjardins – qui ont participé à la campagne d'entraide 2024 venant en soutien à la Fondation Desjardins, à Centraide United Way et à la Croix-Rouge canadienne. En additionnant les dons personnels à la contribution de Desjardins, un montant record de 10,2 M\$ a été récolté. Notre engagement contribue à bâtir des milieux de vie inclusifs pour les gens plus vulnérables et à ouvrir un monde de possibilités pour notre jeunesse.

Une activité philanthropique déterminante

Nous contribuons activement au développement durable des communautés en appuyant une pléiade de projets qui visent notamment l'éducation, l'engagement social, l'emploi, l'entrepreneuriat et les saines habitudes de vie.

Un engagement pour l'innovation en recherche

Desjardins a annoncé une contribution de 500 000 \$ pour une période de cinq ans au Fonds d'innovation McGill. Celui-ci octroie des subventions et soutient des étudiants chercheurs souhaitant commercialiser de nouvelles technologies. Cette somme servira à appuyer des jeunes pousses qui en sont à l'étape du déploiement, c'est-à-dire qui ont déjà commencé à mettre en œuvre leur plan de commercialisation et qui peuvent démontrer un potentiel de développement significatif.



120 M\$
en commandites,
partenariats
philanthropiques et
bourses en 2024.

Nos programmes de finance solidaire

Grâce à nos partenariats stratégiques avec des organismes du milieu, nous continuons à renforcer notre accompagnement en matière de finance solidaire partout au Québec. En 2024, nos investissements dans ces programmes se sont élevés à 7,4 M\$.



20^e anniversaire du programme Microcrédit Desjardins aux entreprises

Le programme [Microcrédit Desjardins aux entreprises](#) a pour objectif de soutenir les travailleurs autonomes et les entrepreneurs qui n'arrivent pas à obtenir suffisamment de financement traditionnel pour démarrer ou consolider leur projet d'entreprise. Il leur donne accès à du financement adapté à leurs besoins ainsi qu'à un service d'accompagnement pour assurer leur réussite.

Au cours des 20 dernières années, près de 7 000 entrepreneurs et travailleurs autonomes ont été accompagnés dans leur projet par nos partenaires, les organismes du réseau [MicroEntreprendre](#). Cela représente 100 000 heures d'accompagnement pour que des centaines de rêves deviennent réalité.

Résolument engagés envers la jeunesse





87 M\$⁶ pour soutenir les jeunes en 2024

Encourager les jeunes, améliorer leur bien-être et les aider à réaliser leurs rêves fait partie des priorités de Desjardins. Avec le programme [Tous engagés pour la jeunesse](#), nous joignons nos forces à celles de nos partenaires pour leur proposer des ressources et des outils en lien avec quatre sphères de leur vie : l'éducation, l'emploi et l'entrepreneuriat, la santé et les saines habitudes de vie, et l'engagement social.

Un soutien indéfectible pour la poursuite des études

La [Fondation Desjardins](#) contribue à la réussite éducative des jeunes en remettant chaque année des bourses d'études, des prix dans des écoles et organismes, et des dons à des organismes partenaires. Elle met tout en œuvre pour favoriser la persévérance et contrer le décrochage scolaire.



La Fondation Desjardins célèbre des boursiers inspirants lors d'une soirée de reconnaissance en novembre 2024.

En 2024, la Fondation a remis

6,7 M\$

pour appuyer 541 336 jeunes partout au pays.



4 413 boursiers

persévérants et engagés soutenus par la Fondation, le réseau des caisses et certains partenaires d'affaires de Desjardins



381 515 jeunes

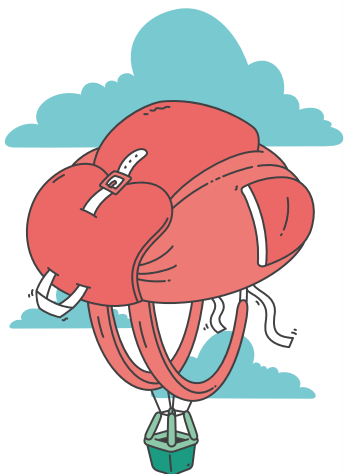
ayant bénéficié des services et des ressources de nos organismes partenaires

⁶ Comprend les montants engagés à destination des publics jeunesse (moins de 30 ans, et moins de 35 ans pour le volet entrepreneur) pour l'ensemble de nos initiatives : dons, commandites, bourses d'études, initiatives d'éducation financière, programmes de finance solidaire, soutien aux projets scolaires et parascolaires, etc.

Un allié pour propulser les projets scolaires et parascolaires

Prix Fondation Desjardins

Les Prix Fondation Desjardins permettent de réaliser des projets avec des jeunes de la maternelle jusqu'au secondaire grâce à un soutien financier pouvant atteindre 3 000 \$. Avec ce programme, la Fondation souhaite appuyer des idées qui auront d'importantes retombées sur la motivation des jeunes.



En 2024, 158 223 jeunes ont participé à 772 initiatives motivantes.



La Fabrique à projets

Grâce à [La Fabrique à projets](#), une plateforme de collecte de fonds gratuite pour les écoles, Desjardins appuie la réalisation de projets scolaires et parascolaires qui encouragent la mobilisation des élèves tout en favorisant l'éducation financière.

En 2024, 412 projets ont été appuyés, pour un total de 2,4 M\$ amassés.

Écoles enracinées : des campagnes de financement novatrices et écologiques

La collaboration entre La Fabrique à projets et le Réseau des fermiers de famille a permis à 69 écoles d'amasser des fonds pour leurs projets en vendant des paniers de légumes bio. Cette initiative soutient des producteurs locaux tout en promouvant la saine alimentation et l'éducation financière auprès de plus de 21 000 jeunes.





Favoriser l'autonomie des jeunes par l'éducation financière

L'éducation financière et l'accompagnement des jeunes dans l'autonomie financière font partie des valeurs fondamentales de notre organisation. Grâce à nos programmes – la [Caisse scolaire](#) et [Mes finances, mes choix](#)^{MD7} – et à une multitude d'autres initiatives éducatives, les jeunes peuvent apprendre l'épargne, la renforcer, notamment avec la [ristourne jeunesse](#), et apprivoiser la gestion de leurs finances pour entamer leur vie financière avec confiance.

Lancement de l'application mobile Caisse scolaire

Pour continuer à répondre aux besoins évolutifs des familles, la Caisse scolaire offre depuis l'automne 2024 une [nouvelle application mobile](#). Disponible pour tous les enfants d'âge primaire, participants ou non, elle renferme une multitude de ressources gratuites pour les guider dans l'apprentissage de l'épargne.



⁷ MD Marque déposée de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Investis pour un avenir plus durable et plus équitable





Finance responsable

Signataire d'engagements reconnus

Investor and Banking Statement on Vaping

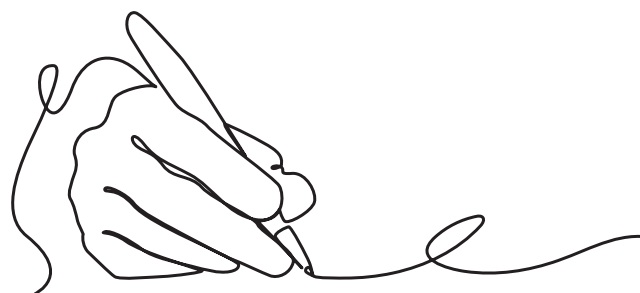
Signature par Desjardins du Investor and Banking Statement on Vaping, lancé par le Tobacco-Free Finance Pledge, et aligné sur notre positionnement sur le tabac et le vapotage adopté en 2020. Cette déclaration appelle les gouvernements à agir sur les plans de la réglementation et de la sensibilisation, afin de réduire les risques grandissants liés au vapotage, particulièrement pour les jeunes.

Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis

Appui de Desjardins au Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis, une déclaration d'investisseurs représentant des actifs sous gestion de plus de 29 billions de dollars américains au moment de sa publication, en septembre 2024. Cette déclaration appelle les gouvernements à agir et à mettre en œuvre des politiques favorisant une action décisive des investisseurs pour lutter contre le dérèglement climatique.

Des efforts remarquables

Le Mouvement Desjardins a obtenu en mars 2024 la note AAA de la part de l'agence de notation MSCI Inc., qui vient récompenser nos efforts visant à intégrer les questions environnementales, sociales et de gouvernance dans nos activités. Cette note nous vaut de figurer, au 31 décembre 2024, parmi les premiers 9 % du classement mondial des institutions financières établi par [MSCI](#) (en anglais seulement).





Une parole qui porte

Promouvoir le financement de la transition énergétique au Canada



DISPONIBLE
en anglais
seulement


Allocution de Guy Cormier au Economic Club of Canada

Notre président fait le point sur le rôle évolutif de la finance responsable et l'importance d'inciter l'ensemble des parties prenantes à adopter des pratiques plus durables.

Feuille de route en finance durable du Québec

Gildas Poissonnier, chef du Bureau du développement durable du Mouvement Desjardins, a participé à l'élaboration de la feuille de route en finance durable du Québec, menée par Finance Montréal, en tant que membre du comité avisier.

Prise de parole à la conférence des Principes pour l'investissement responsable

Nicolas Richard, président et chef de la direction, Desjardins Gestion internationale d'actifs, a pris la parole à Toronto lors de l'événement PRI in Person, la plus importante conférence mondiale sur l'investissement responsable. Il a participé à une table ronde qui portait sur la façon dont les investisseurs responsables orientent leurs politiques d'investissement et leurs activités d'intendance sur la nature. Les panélistes ont aussi abordé les types de politiques nécessaires pour accélérer les actions ambitieuses afin d'assurer un avenir positif pour la nature.



PRI in Person : table ronde Centring Nature in Responsible Investment Approaches (placer la nature au centre des approches d'investissement responsable).

Accélérer la transition vers une économie circulaire et plus sobre en carbone

Investissements en infrastructures d'énergie renouvelable

Desjardins a atteint, dès cette année, sa cible de constituer, d'ici la fin 2025, un portefeuille d'investissement de 2,1 G\$⁸ consacré aux infrastructures d'énergie renouvelable.

Financement des énergies renouvelables

Du côté du financement bancaire, depuis 2020, Desjardins a engagé plus de 6 G\$ pour soutenir des projets d'énergie renouvelable et de transition énergétique. Ainsi, au 31 décembre 2024, ces financements représentaient 69 % de son portefeuille énergétique total.

95 M\$ pour un parc éolien dans l'est du Québec

Desjardins a mis à la disposition de Boralex un financement de 95 M\$ pour le parc éolien de Témiscouata II. Ce parc de 52 MW est en activité depuis 2015. Avec l'ajout d'une remise verte à ce produit de financement, Desjardins souhaite soutenir les efforts des entreprises dans l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à leurs opérations.



Émission de 500 M€ d'obligations vertes

Desjardins a procédé à l'émission de 500 millions d'euros d'obligations vertes, dont le produit net servira au financement de prêts pour des projets à visées environnementales. Il s'agit de la troisième émission depuis la mise en place du programme d'obligations durables en septembre 2021, pour un montant cumulé de 1,7 G\$.

Investissement responsable

Avec 76 solutions en investissement responsable pour l'ensemble de ses clientèles, y compris l'épargne-retraite collective et la clientèle institutionnelle, Desjardins figure parmi les chefs de file au Canada dans le domaine, avec 14,6 G\$ d'actifs sous gestion au 31 décembre 2024.

⁸ Au 30 septembre 2024, incluant les investissements de 1,2 G\$ réalisés par le principal régime de retraite du Mouvement Desjardins, le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD).

Mobilité durable

Lancement d'une plateforme de covoiturage

Cette année, une plateforme de mobilité accessible à l'ensemble du personnel a été déployée. Cette application permet aux employés de planifier et d'effectuer des déplacements à plusieurs pour se rendre à leur lieu de travail. Depuis son lancement en avril 2024, 1 792 employés s'y sont inscrits.



La navette Desjardins est une option de transport écoresponsable qui permet au personnel de se déplacer entre Montréal et Lévis.

Favoriser l'électrification des transports

En partenariat avec FLO et Hydro-Québec, Desjardins poursuit le déploiement de bornes de recharge électrique dans son réseau de caisses du Québec et de l'Est de l'Ontario. Au 31 décembre 2024, 452 bornes ont été installées, dont 422 sont accessibles à la population. L'objectif est d'offrir aux communautés de ces territoires un réseau de 500 bornes de recharge d'ici la fin 2025.

Des déplacements à vélo simplifiés

Le Complexe Desjardins détient maintenant la certification VÉLOSYPATHIQUE Bronze délivrée par l'organisme Vélo Québec. Lancé en 2015, ce mouvement encourage les collectivités, les organisations et les établissements d'enseignement postsecondaire à faire du vélo une réelle option en matière de transport et de loisirs pour tous.

À l'échelle du Mouvement, ce sont 48 stations de réparation de vélo qui ont été mises en place – permettant ainsi aux cyclistes de se dépanner en cas de besoin.

Décarbonation de l'immobilier

Le Mouvement Desjardins déploie un programme interne d'optimisation et de suivi de la consommation énergétique des immeubles qu'il occupe. Depuis 2018, les quelque 210 audits énergétiques réalisés ont permis d'identifier des mesures d'optimisation énergétique et de décarbonation.

Participation au projet pilote GERE d'Hydro-Québec

Le projet pilote GERE (Gestion d'énergie, recommissioning et entretien) vise l'amélioration de la situation énergétique d'un bâtiment existant grâce à des mesures d'efficacité énergétique à faible coût d'investissement pour les clients. Dans le cadre de ce programme, 12 immeubles du réseau des caisses et un bâtiment du Mouvement se sont qualifiés pour en optimiser la consommation énergétique.

Réduction de l'appel de puissance de plusieurs bâtiments pendant la période de pointe

En inscrivant plusieurs de ses immeubles à l'option de gestion de la demande de puissance (GDP) d'Hydro-Québec, Desjardins contribue à l'effort collectif de décarbonation de l'économie québécoise. À lui seul, le Complexe Desjardins a comptabilisé une réduction moyenne de près de 2 700 kW pour les trois événements de la gestion de la pointe électrique de l'hiver 2023-2024.

Amélioration de l'enveloppe du Complexe Desjardins

En remplaçant 6 600 fenêtres de son édifice emblématique du centre-ville, Desjardins a permis d'augmenter l'efficacité énergétique. Ce projet a été réalisé en collaboration avec le programme Solutions efficaces d'Hydro-Québec.

Prix et reconnaisances



Mouvement Desjardins

Aléa : le jeu de prise de décision – une initiative éducative de Desjardins – a été reconnu à plusieurs reprises au cours de l'année 2024. L'application [a remporté trois OCTAS](#) lors du dernier gala du **Réseau Action TI**, se distinguant dans les catégories Divertissement, Français dans les TI et Coup de cœur du jury. Elle a également remporté un prix aux derniers [CIO Awards Canada](#) (en anglais seulement) pour son utilisation innovante des TI afin de poursuivre la mission d'éducation financière à travers un jeu interactif.

Selon l'Étude sur les tendances en philanthropie publiée par Épisode en 2024, Desjardins conserve sa position de leader au palmarès des **entreprises perçues comme étant les plus généreuses par les Québécois** en 2023 – partageant le premier rang avec Bell Canada.

Desjardins est un acteur engagé depuis plus de 30 ans dans la promotion et l'avancement de l'investissement responsable au Canada. En date du 30 juin 2024, l'organisation s'est classée au deuxième rang des émetteurs de fonds communs de placement et au quatrième rang des émetteurs de fonds négociés en bourse en investissement responsable au **palmarès d'Investor Economics**.

Produits et services distinctifs



Desjardins a récolté neuf récompenses lors de la remise annuelle des trophées **FundGrade A+®** de Fundata : un fonds commun de placement, six fonds de placement garanti et deux fonds négociés en bourse en investissement responsable se sont distingués pour leur excellente performance ainsi que leur haut niveau de stabilité au cours de l'année 2024.



Desjardins s'est illustré à l'occasion du gala **SRP Americas Awards 2024** avec sept récompenses pour sa gamme de produits structurés. L'organisation a notamment reçu le prestigieux prix du meilleur fabricant au Canada pour une cinquième année consécutive.



Desjardins s'est également distingué lors de la troisième édition des **SPi Awards for Excellence**, en remportant le prix du meilleur émetteur de produits à capital protégé au Canada.



Desjardins a raflé quatre prix lors de la remise des **LSEG Lipper Fund Awards 2024**. Deux Fonds négociés en bourse (FNB) Desjardins en investissement responsable se sont distingués pour une période de trois ans et de cinq ans dans une catégorie qui regroupe à la fois des fonds traditionnels et des fonds en investissement responsable.



Employeur



Le magazine [Forbes](#) classe Desjardins parmi les **meilleures institutions financières où travailler** au Canada en 2024 (en anglais seulement).



Desjardins s'est illustré pour une année de plus au palmarès des **100 meilleurs employeurs au Canada** de Mediacorp Canada Inc. Nous figurons à ce palmarès depuis 2011.



Au Canada, Desjardins se classe depuis 2012 parmi les **meilleurs employeurs pour les jeunes** selon Mediacorp Canada Inc.



Pour une deuxième fois de suite, Desjardins s'est vu décerner la **Certification Parité Platine** par La Gouvernance au Féminin, la distinction la plus élevée attribuée par cet organisme. Celle-ci reconnaît que nos pratiques et nos actions exemplaires entraînent des progrès vers une représentation équitable des femmes à tous les échelons de l'organisation. Il s'agit de la septième année consécutive où cette organisation reconnaît l'engagement de Desjardins à l'égard du développement et de l'épanouissement de tous ses talents féminins.

Pour la première fois, Desjardins a été sélectionné comme finaliste dans le cadre du **prix Égalité Thérèse-Casgrain** dans la catégorie Allié. Cette reconnaissance souligne les initiatives qui ont été mises en place afin d'inciter les femmes à poursuivre leurs ambitions et d'encourager la progression de l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec.

Desjardins est l'un des trois finalistes au **Coup de cœur annuel** décerné en 2024 par le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain. Cette distinction souligne l'engagement de Desjardins à l'égard de l'accessibilité pour l'éventail des services offerts, y compris ceux en ligne.

Desjardins fait partie des trois lauréats du **prix DEI Trailblazer** attribué par le regroupement **Le Projet Prospérité** (LPP). Ce prix a été décerné à des organisations canadiennes engagées à créer des environnements de travail inclusifs et équitables. LPP se consacre à la création d'un monde dans lequel toutes les femmes peuvent s'épanouir et surmonter les préjugés et les obstacles qui entravent leur réussite.

Développement durable

Deux de nos immeubles se sont illustrés dans le cadre du **Défi énergie en immobilier** de **BOMA Québec**. Le 95 des Commandeurs a remporté la palme dans la catégorie Prix de la performance pour la réduction des GES, alors que le 6300 Guillaume-Couture s'est illustré dans la catégorie Prix de l'amélioration de la performance énergétique.



Desjardins est reconnu chaque année depuis 2015 comme l'un des **employeurs les plus écologiques** au Canada par [Mediacorp Canada Inc.](#) (en anglais seulement).

Pour une 17^e année consécutive, Desjardins figure en 2024 au classement Corporate Knights des **50 meilleures entreprises citoyennes** au Canada.

Nos gens

Ce sont huit des nôtres qui ont été intronisés à l'**Ordre du Mérite coopératif et mutualiste québécois** l'automne dernier. Parmi ces récipiendaires, mentionnons Pauline D'Amboise qui a reçu la plus haute distinction, soit celle du quatrième degré.

Madame D'Amboise était secrétaire générale et vice-présidente, Gouvernance et Développement durable avant son départ à la retraite en mars 2024. Elle fut une pionnière à bien des égards en matière de développement de programmes de gouvernance, de développement durable et de finance responsable, ainsi que d'éthique et de déontologie.



Madame D'Amboise, au centre, lors de son intronisation à l'Ordre du Mérite coopératif et mutualiste québécois.

Index des recommandations du groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements

Le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (Enhanced Disclosure Task Force ou EDTF) mis sur pied par le Conseil de stabilité financière a publié, le 29 octobre 2012, un rapport intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks* dans lequel il a émis 32 recommandations visant à rehausser la communication et la transparence de l'information sur les risques.

Les informations découlant des recommandations de l'EDTF sont présentées dans le rapport de gestion, les états financiers ainsi que les documents *Informations financières complémentaires* et *Rapport au titre du troisième pilier*, qui sont disponibles sur le site Web du Mouvement, à l'adresse www.desjardins.com/a-propos/rerelations-investisseurs. Les documents *Informations financières complémentaires* et *Rapport au titre du troisième pilier* ne sont pas intégrés par renvoi au rapport de gestion 2024.

Voici un sommaire des renseignements fournis en vertu des recommandations de l'EDTF ainsi que leur emplacement (numéro de page) :

Catégorie	Recommandation	Information à fournir	Rapport annuel 2024	Informations financières complémentaires	Rapport au titre du troisième pilier
Général	1	Sommaire des informations en matière de risque	Présente page		
	2	Glossaire des risques, des mesures de risques et des principaux paramètres	58-64, 112-119	11	117-119
	3	Principaux risques et risques émergents	47, 54-57, 64-90		
	4	Nouveaux ratios réglementaires	47-49, 83, 85-87, 225, 226		
Gouvernance des risques, gestion des risques et modèles d'affaires	5	Structure organisationnelle de la gestion des risques	58-64		
	6	Culture de gestion des risques	60-64		
	7	Risques inhérents au modèle d'affaires et appétit pour le risque	12, 26, 31, 35, 40, 46, 50-52, 58-65		
	8	Simulations de crise	46, 59, 64, 65, 80, 81		
Suffisance des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques	9	Exigences minimales de fonds propres réglementaires	47		17-19, 109, 110
	10	Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire	48-50, 225, 226		21, 22, 35, 36, 109
	11	Évolution des fonds propres réglementaires	48-50		
	12	Gestion et planification du capital	46-52		
	13	Actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité	51, 65		7-10
	14	Ventilation des exigences de fonds propres par catégories de risques et par méthodes de calcul	50, 51, 66, 67, 70, 71, 80, 81		7-9, 11
	15	Risque de crédit	50-52		72, 76-78, 81
	16	Évolution des actifs pondérés en fonction des risques par catégories de risques	51, 52		7-11, 72
	17	Contrôles ex post et validation des modèles de crédit	70		73-75, 81
Liquidité	18	Gestion des besoins de liquidités et réserve de liquidités	83-87		
Financement	19	Actifs grevés et non grevés	84-86, 88-90, 230, 231		
	20	Échéances contractuelles résiduelles des actifs, des passifs et des engagements hors bilan	86-89, 232-235		
	21	Sources et stratégies de financement	45, 46, 83, 88, 89		
Risque de marché	22	Rapprochement entre les mesures de risque de marché et le bilan	79, 80		
	23	Facteurs de risque de marché	78-83, 209-213		102
	24	Hypothèses, limites et procédures de validation des modèles de risque de marché	80, 81		
	25	Mesures de pertes extrêmes	46, 59, 80, 81		
Risque de crédit	26	Profil de risque de crédit	45, 46, 57, 59, 70, 71, 73-78	6-10	39-81
	27	Politique de désignation des prêts dépréciés bruts	72, 133-153		
	28	Rapprochement des prêts dépréciés bruts et des provisions pour pertes de crédit	45, 46, 72-77, 133-153, 167-174		43, 57-71
	29	Risque de contrepartie lié aux produits dérivés	77, 78, 214-223		82-95
	30	Mesures d'atténuation du risque de crédit	71, 72, 77, 78, 214-223		45, 46, 48-50, 103
Autres risques	31	Gestion des autres risques	50-52, 54-57, 62-65, 91-98		
	32	Événements publics ayant une incidence sur les risques	91-93, 230, 231		

Rapport de gestion

Le Mouvement Desjardins (Mouvement ou Desjardins) regroupe les caisses Desjardins du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (caisses), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales, ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins.

Le rapport de gestion, daté du 25 février 2025, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan du Mouvement Desjardins pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, par comparaison avec les exercices antérieurs. Le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (Règlement 52-109) prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Contrairement à la Fédération, le Mouvement Desjardins n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujéti à ce règlement ou à toute autre réglementation sur les valeurs mobilières applicable. Conformément à la décision n° 2021-FS-0091 de l'Autorité des marchés financiers (AMF) datée du 23 avril 2021, les états financiers combinés et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins sont déposés par la Fédération en lieu et place des états financiers consolidés et des rapports de gestion de la Fédération afin de satisfaire ses obligations de divulgation financière, en tant qu'émetteur assujéti, en vertu du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des ACVM, et la Fédération maintient à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins des contrôles et procédures conformes avec le Règlement 52-109. Depuis le 23 avril 2021 et conformément à la décision de l'AMF et des ACVM, la Fédération utilise les états financiers et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins à toutes les fins pertinentes en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable. De l'information sur les contrôles et les procédures à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins est présentée à la section 5.0 « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers combinés du Mouvement Desjardins, y compris les notes complémentaires, au 31 décembre 2024.

Des renseignements supplémentaires sur le Mouvement Desjardins sont disponibles sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.com (sous le profil de Capital Desjardins inc. pour les exercices clos antérieurement au 31 décembre 2021 et, depuis le premier trimestre de 2021, sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec), où l'on trouve également la notice annuelle de la Fédération (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec). D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse www.desjardins.com/a-propos/relation-investisseurs. Aucune information présentée sur ces sites n'est intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

Les états financiers combinés ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'AMF, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Pour de plus amples renseignements sur les méthodes comptables appliquées, se reporter à la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers combinés de l'exercice courant. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2024, une méthode comptable de présentation a été modifiée concernant les revenus et les frais d'intérêts comptabilisés sur les instruments financiers de Valeurs mobilières Desjardins inc. dorénavant présentés sous la rubrique « Revenu net d'intérêts » plutôt que sous la rubrique « Autres revenus ». Cette nouvelle présentation a été jugée préférable pour divulguer de l'information fiable et davantage pertinente. Ainsi, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, un montant net de 414 M\$ a été déplacé en deux montants bruts de la rubrique « Autres revenus » vers les postes de revenu et frais d'intérêts présentés dans la rubrique « Revenu net d'intérêts », faisant varier ces postes de 1 249 M\$ et 1 663 M\$ respectivement. Ce changement n'a eu aucune incidence sur le revenu net total, ni sur les excédents nets de l'exercice comparatif.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur les obligations d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers combinés du Mouvement Desjardins. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

Table des matières

Mise en garde sur les énoncés prospectifs	2	3.0 Revue du bilan	45
Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières	3	3.1 Gestion du bilan	45
Contexte réglementaire	6	- Actif	45
1.0 Le Mouvement Desjardins	11	- Passif	45
1.1 Profil et structure	11	- Capitaux propres	46
1.2 Faits saillants	13	3.2 Gestion du capital	46
1.3 Événements importants	16	3.3 Arrangements hors bilan	52
1.4 Orientations stratégiques et objectifs financiers	16	4.0 Gestion des risques	54
- Orientations stratégiques	16	4.1 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs	54
- Objectifs financiers	16	4.1.1 Principaux risques et risques émergents	54
- Perspectives financières	18	4.1.2 Autres facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs	56
1.5 Environnement économique et perspectives	18	4.2 Gestion des risques	58
2.0 Revue des résultats financiers	20	4.2.1 Cadre de gestion intégrée des risques	58
2.1 Analyse des résultats de l'exercice 2024	20	4.2.2 Accord de Bâle sur les fonds propres	64
- Excédents de 2024	20	4.2.3 Risque de crédit	66
- Revenu net d'intérêts	21	4.2.4 Risque de marché	78
- Revenu net lié aux activités d'assurance	23	4.2.5 Risque de liquidité	83
- Autres revenus	24	4.2.6 Risque opérationnel	91
- Revenu net total	24	4.2.7 Risque d'assurance	93
- Dotation à la provision pour pertes de crédit	24	4.2.8 Risque stratégique	94
- Frais autres que d'intérêts bruts	25	4.2.9 Risque de réputation	95
- Impôts sur les excédents et impôts indirects	26	4.2.10 Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)	95
2.2 Analyse des résultats des secteurs d'activité	26	4.2.11 Risques réglementaires	97
2.2.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises	26	5.0 Renseignements complémentaires	99
2.2.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	31	5.1 Contrôles et procédures	99
2.2.3 Secteur d'activité Assurance de dommages	35	5.2 Information relative aux parties liées	100
2.2.4 Rubrique Autres	40	5.3 Méthodes comptables critiques et estimations	100
2.3 Analyse des résultats du quatrième trimestre et tendances trimestrielles	41	5.4 Modifications comptables futures	107
- Résultats du quatrième trimestre	42	5.5 Informations complémentaires requises en vertu de la décision n° 2021-FS-0091 de l'AMF	107
- Tendances trimestrielles	43	5.6 Statistiques des cinq dernières années	108
		5.7 Informations supplémentaires	111
		Glossaire	112

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent de temps à autre des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment au Québec, au Canada et aux États-Unis. Des énoncés prospectifs se retrouvent dans le présent rapport de gestion et peuvent aussi être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. De plus, des représentants du Mouvement peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes.

Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, sa vision, ses activités, ses cibles et engagements, ses stratégies pour les atteindre, ses résultats et sa situation financière, la conjoncture économique et celle des marchés financiers, les perspectives concernant les économies québécoise, canadienne, américaine et mondiale, ainsi que le contexte réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « cible », « objectif », « échéancier », « perspective », « croire », « prévoir », « compter », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « avoir comme but », « estimer », « planifier », « projeter », « anticiper », « viser », « se proposer », « devoir » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel, ainsi que de mots et d'expressions comparables, dans toutes variantes grammaticales.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs exigent que nous formulions des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Nous avertissons nos lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions puisque divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins et dont ce dernier peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influencer, isolément ou collectivement, sur la justesse des hypothèses formulées, des prédictions, des projections ou d'autres énoncés prospectifs, y compris ceux mentionnés dans ce rapport de gestion. Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables et basées sur un fondement valable, il ne peut garantir qu'elles se concrétiseront ou se révéleront exactes. Il est également possible que ces hypothèses, prédictions, projections ou autres énoncés, ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins, ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts, et que les résultats, conditions, actions ou événements réels futurs diffèrent sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés prospectifs doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels, y compris l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs.

Les facteurs pouvant influencer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion incluent ceux qui sont décrits dans la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion, et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation, le risque environnemental, social et de gouvernance, ainsi que les risques réglementaires.

Citons également, à titre de tels facteurs, ceux liés à l'atteinte à la sécurité (incluant la cybersécurité), au risque de fraude, au marché de l'habitation et à l'endettement des ménages et des entreprises, aux évolutions technologiques et réglementaires, incluant les modifications apportées aux lignes directrices sur la suffisance du capital et des liquidités ainsi qu'aux exigences relatives à leur présentation et à leur interprétation, à l'évolution des taux d'intérêt, à l'inflation, aux changements climatiques, aux incertitudes géopolitiques, au conflit commercial avec les États-Unis, à l'intelligence artificielle et au risque lié aux données. De plus, mentionnons des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités. Signalons aussi les facteurs liés aux politiques monétaires, aux estimations comptables critiques et aux normes comptables appliquées par le Mouvement Desjardins, aux nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché du Mouvement Desjardins, à la concentration géographique, aux changements aux cotes de crédit attribuées au Mouvement, à la dépendance envers les tiers, à la capacité de recruter les talents et de les maintenir en poste, et au risque fiscal. Mentionnons aussi les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux, de crises sanitaires, comme les pandémies et les épidémies, ou tout autre événement similaire touchant l'économie locale, nationale ou mondiale, ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient entraîner des répercussions sur les résultats du Mouvement Desjardins. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans ce document sont décrites à la section 1.5 « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion et peuvent être mises à jour dans les rapports de gestion trimestriels déposés par la suite. Nos lecteurs sont priés de tenir compte des facteurs susmentionnés à la lecture de cette section. Pour établir les prévisions en matière de croissance économique, en général et pour le secteur des services financiers en particulier, le Mouvement utilise principalement les données économiques historiques fournies par des organismes reconnus et fiables, les relations empiriques et théoriques entre les variables économiques et financières, le jugement d'experts ainsi que les risques haussiers et baissiers identifiés pour l'économie au pays et à l'échelle mondiale.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter la situation financière du Mouvement Desjardins aux dates indiquées, ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates, ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques tels qu'envisagés en date des présentes. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

Afin d'évaluer sa performance, le Mouvement Desjardins utilise diverses mesures financières conformes aux PCGR (IFRS) ainsi que diverses autres mesures financières, dont certaines d'entre elles ne sont pas prescrites par les PCGR. Le Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières (Règlement 52-112) fournit des indications aux émetteurs divulguant des mesures financières déterminées, s'appliquant aux mesures suivantes utilisées par le Mouvement Desjardins :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- mesures financières supplémentaires.

Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR

Les mesures financières et ratios non conformes aux PCGR utilisés par le Mouvement Desjardins et pour lesquels il n'existe pas de définition normalisée ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les PCGR. Le Règlement 52-112 précise, entre autres, que tout ratio constitué d'au moins une mesure financière non conforme aux PCGR correspond à la définition d'un ratio non conforme aux PCGR. Ces mesures financières et ratios non conformes aux PCGR peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse de la performance globale ou de la situation financière du Mouvement Desjardins. Ils sont définis ci-après :

Marge nette d'intérêts

La marge nette d'intérêts de 2023 a été redressée afin que son calcul soit conforme à celui de l'exercice courant. Ces modifications adoptées au premier trimestre de 2024 visent l'exclusion de l'incidence des activités de négociation dans le calcul de ce ratio afin d'améliorer sa comparabilité avec l'information publiée par l'industrie et aide le lecteur à mieux comprendre comment la direction évalue la performance de l'actif principal portant intérêt.

La marge nette d'intérêts, qui est un ratio non conforme aux PCGR, est utilisée comme mesure de rentabilité de l'actif principal portant intérêt diminuée du coût de financement. Elle correspond au revenu net d'intérêts sur l'actif principal, exprimé en pourcentage de l'actif principal moyen portant intérêt.

L'actif moyen portant intérêt et le passif moyen portant intérêt constituent des mesures financières non conformes aux PCGR qui reflètent la situation financière du Mouvement Desjardins et sont utilisées afin d'exclure de l'actif moyen et du passif moyen, les actifs et les passifs ne générant pas de revenu net d'intérêts. L'actif moyen portant intérêt comprend des valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts. Le passif moyen portant intérêt comprend des dépôts, des obligations subordonnées et d'autres éléments de passif portant intérêt. L'actif et le passif moyens portant intérêt excluent les actifs et passifs liés aux activités d'assurance de personnes et de dommages, ainsi que tous les autres actifs et passifs ne générant pas de revenu net d'intérêts.

L'actif principal moyen portant intérêt constitue une mesure financière non conforme aux PCGR et est utilisée afin d'exclure de l'actif moyen portant intérêt, les actifs liés aux activités de négociation, dans le calcul de la marge nette d'intérêts.

Le revenu net d'intérêts sur l'actif principal constitue une mesure financière non conforme aux PCGR et est utilisée afin d'exclure du revenu net d'intérêts, le revenu net d'intérêts de l'actif non principal.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR avec les mesures financières présentées conformément aux PCGR dans les états financiers combinés et utilisées dans le calcul de la marge nette d'intérêts.

Tableau 1 – Marge nette d'intérêts

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2024	2023 ⁽¹⁾
Actif moyen – présenté	447 745 \$	409 820 \$
Moins : Actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts	88 867	80 003
Actif moyen portant intérêt	358 878	329 817
Moins : Actifs liés aux activités de négociation	32 601	23 977
Actif principal moyen portant intérêt	326 277 \$	305 840 \$
Revenu net d'intérêts – présenté	7 471 \$	6 619 \$
Moins : Revenu net d'intérêts de l'actif non principal	1	(378)
Revenu net d'intérêts sur l'actif principal	7 470 \$	6 997 \$
Marge nette d'intérêts	2,29 %	2,29 %
Passif moyen – présenté	411 117 \$	376 594 \$
Moins : Passifs ne générant pas de revenu net d'intérêts	82 532	74 213
Passif moyen portant intérêt	328 585	302 381

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Marge nette d'intérêts – Particuliers et Entreprises

La marge nette d'intérêts du secteur Particuliers et Entreprises, qui est un ratio non conforme aux PCGR, est utilisée comme mesure de rentabilité de l'actif principal portant intérêt diminuée du coût de financement. Elle correspond au revenu net d'intérêts sur l'actif principal, exprimé en pourcentage de l'actif principal moyen portant intérêt.

L'actif principal moyen portant intérêt constitue une mesure financière non conforme aux PCGR qui reflète la situation financière du secteur Particuliers et Entreprises et est utilisée afin d'exclure de l'actif moyen, les actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts et certains autres éléments, dans le calcul de la marge nette d'intérêts. L'actif principal moyen portant intérêt du secteur Particuliers et Entreprises comprend des valeurs mobilières, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts, et exclut les actifs liés aux activités de négociation ainsi que ceux liés aux activités de marché des capitaux et de gestion des liquidités, et tous les autres actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts.

Le revenu net d'intérêts sur l'actif principal constitue une mesure financière non conforme aux PCGR et est utilisée afin d'exclure du revenu net d'intérêts, le revenu net d'intérêts de l'actif non principal.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR avec les mesures financières présentées conformément aux PCGR dans les états financiers combinés et utilisées dans le calcul de la marge nette d'intérêts pour le secteur Particuliers et Entreprises.

Tableau 2 – Marge nette d'intérêts – Particuliers et Entreprises

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2024	2023 ⁽¹⁾
Actif moyen – présenté	342 529 \$	322 104 \$
Moins : Actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts	7 352	3 956
Actif moyen portant intérêt	335 177	318 148
Moins : Actifs liés aux activités de négociation	29 041	23 860
Moins : Autres déductions ⁽²⁾	54 659	54 503
Actif principal moyen portant intérêt	251 477 \$	239 785 \$
Revenu net d'intérêts – présenté	7 134 \$	6 375 \$
Moins : Revenu net d'intérêts de l'actif non principal	440	305
Revenu net d'intérêts sur l'actif principal	6 694 \$	6 070 \$
Marge nette d'intérêts – Particuliers et Entreprises	2,66 %	2,53 %

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Proviennent des actifs liés aux activités de marché des capitaux et de gestion des liquidités.

Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio des pertes sur contrats déficitaires – Ratios combinés

Le ratio des sinistres de 2023 a été redressé afin que son calcul soit conforme à celui de l'exercice courant. Un ratio combiné non actualisé a également été ajouté. Ces modifications, adoptées au premier trimestre de 2024, visent l'exclusion de l'effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus dans le calcul de ces ratios. L'utilisation de ratios non actualisés améliore leur comparabilité notamment entre les périodes, mais également avec l'information publiée par l'industrie.

Les ratios non conformes aux PCGR suivants, qui sont nets de la réassurance, sont utilisés comme mesure d'analyse de la performance des activités du secteur Assurance de dommages, plus précisément :

- Ratio des sinistres (non actualisé) : utilisé comme mesure d'évaluation de la qualité des affaires.
- Ratio des frais : utilisé comme mesure de l'efficacité de la gestion des frais autres que d'intérêts en excluant certains éléments, dont les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres.
- Ratio des pertes sur contrats déficitaires : utilisé comme mesure d'évaluation de l'effet des contrats déficitaires sur la rentabilité.
- Ratio combiné (actualisé et non actualisé) : utilisé comme mesure de la rentabilité des affaires en excluant l'incidence du résultat financier d'assurance net et certains autres revenus.

Le ratio des sinistres correspond aux charges afférentes aux sinistres nets exprimées en pourcentage des revenus des activités d'assurance nets. Les charges afférentes aux sinistres nets constituent une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'exclure les coûts attribuables aux polices et les frais d'acquisition, l'effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires ainsi que l'effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus et afin de tenir compte des sinistres survenus et coûts attribuables aux sinistres cédés.

Les revenus des activités d'assurance nets constituent une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'exclure les primes payées liées aux activités de réassurance et représente le dénominateur dans le calcul des ratios suivants : ratio des sinistres, ratio des frais et ratio des pertes sur contrats déficitaires.

Le ratio des sinistres est composé des ratios suivants :

- Ratio des sinistres pour l'exercice en cours : ratio des sinistres, à l'exclusion des frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours et ceux liés à l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance détenue y afférente.
- Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs : ratio des sinistres considérant les frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours, déduction faite de la réassurance détenue y afférente.
- Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures : ratio des sinistres considérant l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance détenue y afférente.

Le ratio des frais correspond quant à lui aux frais autres que d'intérêts, excluant les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres et certains éléments, exprimés en pourcentage des revenus des activités d'assurance nets. Les frais autres que d'intérêts, excluant les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres et certains éléments, constituent une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin de considérer tous les frais excluant les frais de gestion de placements et certains autres éléments particuliers.

Le ratio des pertes sur contrats déficitaires correspond à l'effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires nets exprimé en pourcentage des revenus des activités d'assurance nets. L'effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires nets constitue une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'inclure les pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires nets ainsi que les diminutions de l'élément de perte relatives aux services passés, nette de la réassurance.

Le ratio combiné correspond à la somme du ratio des sinistres, du ratio des frais et du ratio des pertes sur contrats déficitaires.

Le ratio combiné actualisé correspond au ratio combiné incluant l'effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR avec les mesures financières présentées conformément aux PCGR dans les états financiers combinés et utilisées dans le calcul du ratio des sinistres, du ratio des frais, du ratio des pertes sur contrats déficitaires et des ratios combinés pour le secteur Assurance de dommages.

Tableau 3 – Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio des pertes sur contrats déficitaires – Ratios combinés

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2024	2023
Revenus des activités d'assurance – présentés	7 425 \$	6 642 \$
Moins : Primes payées liées aux activités de réassurance ⁽¹⁾	362	306
Revenus des activités d'assurance nets	7 063 \$	6 336 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance – présentées	6 502 \$	5 775 \$
Moins : Coûts attribuables aux polices et frais d'acquisition	1 363	1 302
Moins : Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires	(28)	(54)
Moins : Effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus	(301)	(321)
Moins : Sinistres survenus et coûts attribuables aux sinistres cédés ⁽¹⁾	907	237
Charges afférentes aux sinistres nets⁽²⁾⁽³⁾	4 561 \$	4 611 \$
Frais autres que d'intérêts bruts – présentés	1 057 \$	1 025 \$
Moins : Frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres ⁽⁴⁾ et certains éléments ⁽⁵⁾	459	433
Plus : Frais d'acquisition et certains coûts attribuables aux polices inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance	1 134	1 066
Frais autres que d'intérêts excluant les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres et certains éléments	1 732 \$	1 658 \$
Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires	(28) \$	(54) \$
Moins : Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires cédés ⁽¹⁾	—	2
Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires nets	(28) \$	(56) \$
Ratio des sinistres⁽²⁾⁽³⁾	64,6 %	72,8 %
Ratio des frais	24,5	26,2
Ratio des pertes sur contrats déficitaires	(0,4)	(0,9)
Ratio combiné⁽²⁾⁽³⁾	88,7	98,1
Ratio combiné actualisé	84,4	93,0

⁽¹⁾ Ces éléments sont inclus dans le poste « Revenus (charges) nets des activités de réassurance ».

⁽²⁾ Donnée ou ratio non actualisé, excluant donc l'effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus.

⁽³⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽⁴⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés aux règlements des sinistres qui sont présentés sous la rubrique « Charges afférentes aux activités d'assurance ».

⁽⁵⁾ Proviennent des frais de gestion de placements ainsi que certains autres éléments particuliers.

[Retour aux membres et à la collectivité](#)

En tant que groupe financier coopératif contribuant au développement des communautés, le Mouvement Desjardins accompagne ses membres et clients dans leur autonomie financière. Le retour aux membres et à la collectivité, qui est utilisé afin de présenter le montant global retourné à la communauté, est composé des ristournes aux membres et des commandites, des dons et des bourses d'études et constitue une mesure financière non conforme aux PCGR.

Le tableau 4 « Faits saillants financiers » de ce rapport de gestion fournit des renseignements plus détaillés sur le retour aux membres et à la collectivité.

Mesures financières supplémentaires

Selon le Règlement 52-112, les mesures financières supplémentaires sont utilisées afin de représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus. De plus, ces mesures ne sont pas présentées dans les états financiers. Le Mouvement Desjardins utilise certaines mesures financières supplémentaires, et la composition de celles-ci est présentée dans le glossaire aux pages 112 à 119.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Contexte réglementaire

[Loi sur les coopératives de services financiers et autres lois applicables](#)

Les activités du Mouvement Desjardins sont notamment régies par la *Loi sur les coopératives de services financiers* (LCSF) et la *Loi sur les assureurs*. Le ministre des Finances du Québec est responsable de l'application de la LCSF et l'AMF est chargée de son administration. L'AMF est le principal organisme gouvernemental qui supervise et surveille les institutions de dépôts (autres que les banques) et les compagnies d'assurances exerçant leurs activités au Québec et régies par une loi de cette province, y compris les caisses, la Fédération et certaines de ses filiales d'assurances. D'autres réglementations fédérales et provinciales, en plus de celles d'organismes de réglementation, peuvent également régir certaines activités des entités du Mouvement, comme la réglementation du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), qui a trait à l'assurance de dommages, à la garde de valeurs et aux services fiduciaires. La LCSF précise, entre autres, les règles d'organisation d'un réseau de coopératives de services financiers et d'un groupe financier ainsi que les règles d'émission de parts de capital et de parts de placement.

La LCSF inclut un chapitre concernant le Groupe coopératif Desjardins (Groupe coopératif), lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins (FSD), et précise les mécanismes de solidarité financière au sein du Groupe coopératif. En vertu de la LCSF, l'une des missions de la Fédération est notamment d'assurer la gestion des risques et du capital du Mouvement Desjardins et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif et à sa pérennité. À cette fin, la Fédération et le FSD bénéficient de pouvoirs spéciaux d'encadrement et d'intervention visant la protection des créanciers, y compris les déposants. En outre, la Fédération peut, en accord avec sa mission et lorsqu'elle estime que la situation financière du Groupe coopératif le justifie, donner des instructions écrites à toute caisse ou lui ordonner d'adopter et d'appliquer un plan de redressement. Outre les cotisations annuelles exigées des caisses établies par résolution du conseil d'administration de la Fédération conformément à la LCSF et à ses Règlements intérieurs, la Fédération peut établir, en vertu de la LCSF et par résolution de son conseil d'administration, les cotisations qu'elle juge nécessaires à l'accomplissement des missions de celle-ci.

Quant au FSD, il a notamment l'obligation de s'assurer que la répartition des capitaux et des autres actifs entre les composantes du Groupe coopératif permet à chacune d'elles d'exécuter entièrement, correctement et sans retard ses obligations envers les déposants et les autres créanciers. La LCSF lui confère notamment le droit de fixer et de percevoir des cotisations auprès des entités du Groupe coopératif. Le FSD exige et perçoit les cotisations des caisses du Québec chaque année. Il est aussi tenu d'intervenir à l'égard d'une composante du Groupe coopératif chaque fois que son intervention apparaît nécessaire à la protection des créanciers de celle-ci. Le FSD peut, en de telles circonstances, ordonner la cession de toute partie de l'entreprise d'une caisse, ordonner la fusion ou la dissolution de caisses ou constituer une personne morale afin de faciliter la liquidation de mauvais actifs d'une caisse. D'ailleurs, le FSD mutualise le coût de ses interventions entre les composantes faisant partie du Groupe coopératif. De plus, s'il estime que ses ressources financières sont insuffisantes pour l'accomplissement de sa mission, il peut fixer et exiger de toute composante du Groupe coopératif une cotisation spéciale.

La LCSF prévoit également que l'ensemble des caisses du Québec, la Fédération et le FSD peuvent être fusionnés en une seule personne morale à être liquidée, ces entités ne pouvant être autrement liquidées. Ainsi, dans un scénario de liquidation, le capital et le patrimoine du Groupe coopératif dans son ensemble (et, indirectement, du Mouvement Desjardins) est disponible pour satisfaire l'ensemble des créances du Groupe coopératif.

La LCSF stipule également que les administrateurs et dirigeants d'une coopérative de services financiers qui fait partie du Groupe coopératif sont tenus envers ces coopératives et le FSD, dans l'exercice de leurs fonctions, d'agir avec prudence et diligence de même qu'avec honnêteté et loyauté dans l'intérêt du Groupe coopératif, et non pas seulement dans l'intérêt de la coopérative. Lorsque l'intérêt de la coopérative ne correspond pas à celui du Groupe coopératif, ils doivent favoriser l'intérêt de ce dernier. La détermination de ce qui est dans l'intérêt du Groupe coopératif se fait en le considérant comme une seule personne morale dans laquelle se fondent les coopératives (incluant la Fédération et les caisses du Québec) et le FSD compris dans ce groupe.

Les pouvoirs de cotisation et d'intervention de la Fédération et du FSD, combinés à la primauté d'intérêt du Groupe coopératif et au mécanisme de fusion-liquidation universelle, le tout tel que décrit précédemment, sont les principes fondamentaux des mécanismes de solidarité financière, lesquels constituent l'un des éléments clés de la structure financière du Mouvement Desjardins et du Groupe coopératif.

La *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* prévoit également des mécanismes de redressement et de résolution en cas de défaillance des institutions de dépôt faisant partie du Groupe coopératif. Pour obtenir des détails à ce sujet, voir la sous-section « Régime de recapitalisation interne et capacité totale d'absorption des pertes » ci-dessous.

Exigences réglementaires de gouvernance

Comme mentionné à la page 1, le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* prescrit par les ACVM. La gouvernance financière et la gouvernance d'entreprise du Mouvement Desjardins sont traitées à la page 99 de ce rapport de gestion et à la section « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2024 du Mouvement Desjardins.

Institution financière d'importance systémique intérieure

En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I), ce qui l'assujettit, entre autres, à des exigences de capitalisation supérieures ainsi qu'à des exigences de divulgation accrue conformément aux instructions de l'AMF. Le Mouvement intègre globalement les recommandations émises par le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (Enhanced Disclosure Task Force ou EDTF) du Conseil de stabilité financière et contenues dans le document *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, à son cadre de communication de l'information relative à la gestion des risques. Le Mouvement Desjardins poursuit également son évolution afin de se conformer aux principes d'agrégation des données sur les risques et de la notification des risques qui visent à renforcer la gouvernance de même que les capacités d'agrégation et de reddition des données sur les risques. De plus, le Mouvement a élaboré un plan de retour à la viabilité détaillant les mesures qu'il mettrait en œuvre pour rétablir sa situation financière en cas de crise sévère.

Régime de recapitalisation interne et capacité totale d'absorption des pertes

La *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* et ses règlements ainsi que d'autres lois, règlements et lignes directrices prévoient collectivement un processus de résolution et un régime de recapitalisation interne destinés aux institutions financières d'importance systémique intérieure appartenant à un groupe coopératif. Les opérations de résolution, y compris le régime de recapitalisation interne, ont pour but d'assurer la pérennité des activités des institutions de dépôts faisant partie d'un groupe coopératif malgré leur défaillance sans avoir recours aux fonds publics, et de voir à ce que les porteurs de titres de capital d'apport et les créanciers absorbent les pertes, minimisant ainsi l'exposition des contribuables à ces pertes.

Entre autres opérations de résolution, l'AMF peut notamment i) fusionner le Groupe coopératif pour le continuer en une seule et même société d'épargne du Québec, ii) constituer une institution-relais en vue de lui faire prendre en charge les obligations sous forme de dépôts d'argent des institutions de dépôts faisant partie du Groupe coopératif, iii) constituer une société de gestion d'actifs en vue de lui transférer toute partie de l'actif ou du passif d'une personne morale faisant partie du Groupe coopératif, à l'exception du passif correspondant aux obligations sous forme de dépôts d'argent, et/ou iv) transférer l'actif et le passif d'une personne morale faisant partie du Groupe coopératif à tout acquéreur.

De plus, si toute institution de dépôts faisant partie du Groupe coopératif devient non viable, l'AMF peut convertir toute partie des parts de capital émises par les institutions de dépôts faisant partie du Groupe coopératif (comme des parts de capital de catégorie F) et/ou de certains autres titres de créance visés par règlement émis par la Fédération en titres de capital d'apport de la Fédération, d'une institution de dépôts faisant partie du Groupe coopératif ou encore d'une autre personne morale constituée à cette fin ou issue du processus de résolution du Groupe coopératif. Les obligations sécurisées, certains instruments dérivés et billets structurés, les titres de créance non subordonnés de premier rang i) comportant une échéance de moins de 400 jours (compte tenu des options de reconduction intégrée ou explicite) ou ii) ne portant pas un numéro international d'identification des valeurs mobilières (ISIN) ou autre désignation semblable aux fins de négociation et de règlement, et les billets subordonnés qui sont des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité sont tous exclus de l'application du régime de recapitalisation interne. Les porteurs de parts de capital ou de titres de créance convertis peuvent recevoir une indemnisation conformément à ce qui est prévu aux règlements.

Le 21 mars 2019, l'AMF a publié l'*Avis relatif au pouvoir de recapitalisation interne du deuxième alinéa de l'article 40.50 de la Loi sur l'assurance-dépôts*, qui précise l'intention actuelle de l'AMF en ce qui concerne l'application des pouvoirs de recapitalisation interne. Dans ce contexte, l'AMF envisage de proposer au collège de résolution de convertir les créances non garanties négociables et transférables en parts de capital de la Fédération, selon les mesures de conversion énoncées par les règlements. Ensuite, l'AMF proposerait au collège de résolution de procéder à une opération de fusion-continuation dans le but de fusionner les entités formant le Groupe coopératif pour les continuer en une seule et même société d'épargne du Québec. Cette opération donnerait lieu à la conversion des parts de capital émises par les entités fusionnantes en actions ordinaires de la société d'épargne.

Le régime de recapitalisation interne qui s'applique au Mouvement Desjardins est essentiellement similaire au régime fédéral canadien auquel les banques canadiennes sont assujetties. En outre, le régime de recapitalisation interne n'est pas rétroactif à l'égard des titres de créance et ne s'applique pas aux titres de créance émis avant le 31 mars 2019. Le régime de recapitalisation interne pourrait avoir une incidence défavorable sur les coûts de financement de la Fédération.

Par ailleurs, la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) s'applique au Mouvement et établit des normes à son égard. Ainsi, depuis le 1^{er} avril 2022, le Mouvement est tenu de maintenir en tout temps une capacité minimale d'absorption des pertes composée de créances à long terme externes non garanties satisfaisant aux critères visés ou encore d'instruments de fonds propres réglementaires pour appuyer sa recapitalisation en cas de défaillance. Pour plus de renseignements, se référer à la sous-section « Cadre réglementaire » de la section 3.2 « Gestion du capital ».

Réglementations américaines

Desjardins Bank, National Association, filiale en propriété exclusive de Desjardins FSB Holdings, Inc. (DFSBH), est autorisée à exercer des activités bancaires en tant qu'organisme bancaire national en vertu de la charte qui lui est délivrée par l'*Office of the Comptroller of the Currency (OCC)*, bureau indépendant du Département du Trésor des États-Unis et organisme de réglementation qui la supervise. Les activités américaines de DFSBH, société de portefeuille bancaire et filiale en propriété exclusive de la Fédération, sont assujetties à la surveillance et à la réglementation de la *Federal Reserve Bank of Atlanta*. La Fédération exploite également une succursale dans l'État de la Floride qui a obtenu de l'OCC le statut de *Limited Federal Branch of a Foreign Banking Organization*, soit la Desjardins Florida Branch (DFLB). DFLB est assujettie à la réglementation de la division *International Banking Supervision du département Large Banks Supervision* de l'OCC. Le Mouvement Desjardins est soumis à la *Bank Holding Company Act*, telle que modifiée par la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act of 2010 (Dodd-Frank Act)* et à la réglementation de la Réserve fédérale américaine. En date du 22 octobre 2015, le Conseil des Gouverneurs du système de la Réserve fédérale américaine a déterminé que le Mouvement Desjardins, la Fédération et DFSBH peuvent chacun être traité en tant que Financial Holding Company (FHC).

Évolution du contexte réglementaire

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de la réglementation en matière de produits et de services financiers ainsi que de l'actualité, notamment en matière de fraude, de corruption, d'évasion fiscale, de protection des renseignements personnels, de recyclage des produits de la criminalité, de financement des activités terroristes et de sanctions économiques nationales et internationales afin d'atténuer toute répercussion défavorable sur ses activités et de respecter de saines pratiques en la matière. Les sections 3.2 « Gestion du capital » et 4.2 « Gestion des risques » présentent également des renseignements supplémentaires sur l'évolution de la réglementation.

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT)

Le 10 juillet 2019, des modifications ont été annoncées à la LRPCFAT et à ses règlements. Ces modifications, dont l'entrée en vigueur s'est étalée de 2021 à 2024, ont principalement entraîné des incidences sur les obligations de tenue de documents et de déclarations du Mouvement Desjardins.

Le 7 juin 2023, le ministère des Finances du Canada a lancé une consultation sur la revue parlementaire de la LRPCFAT, laquelle doit s'effectuer aux 5 ans. Les entités déclarantes et parties prenantes avaient jusqu'au 1^{er} août 2023 pour lui transmettre leurs commentaires, ce que le Mouvement Desjardins a fait dans un mémoire qu'il a produit. Le 11 octobre 2023, de nouveaux changements réglementaires ont été publiés dans la Gazette du Canada. Le Mouvement Desjardins doit ainsi se soumettre à de nouvelles obligations en matière de déclarations et de gestion de la relation avec les correspondants bancaires, en plus de verser désormais une cotisation au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) pour couvrir ses frais d'examen. Le 21 novembre 2023, le gouvernement fédéral a publié l'*Énoncé économique de l'automne 2023*, dans lequel il souligne entendre adopter des mesures législatives pour continuer à renforcer le régime de la LRPCFAT, notamment en luttant contre le contournement des sanctions, les risques de fraude et la criminalité environnementale. À ce titre, le Mouvement Desjardins est tenu depuis le 19 août 2024 de produire des déclarations d'opérations douteuses lorsqu'elles ont des motifs raisonnables de soupçonner qu'une infraction de contournement des sanctions économiques a été réalisée ou tentée.

En 2024, le ministère des Finances du Canada a annoncé de nouvelles modifications à la LRPCFAT, lesquelles ont notamment trait au partage d'informations entre entités déclarantes et à la nouvelle obligation de déclarer au CANAFE la détention de biens appartenant à des personnes sanctionnées. Le Mouvement Desjardins reste en attente de l'entrée en vigueur et des modalités d'application de ces nouveaux changements réglementaires.

Protection des renseignements personnels et sécurité de l'information

En raison de l'évolution rapide des technologies de l'information, la protection de la vie privée et la sécurité des données sont des domaines d'actualité en pleine ébullition. À la suite de son adoption et de sa sanction par l'Assemblée nationale en septembre 2021, la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* entrait en vigueur de façon progressive sur une période de trois ans, qui s'est terminée le 22 septembre 2024 avec l'entrée en vigueur du droit à la portabilité. Le Mouvement a complété les travaux de mise en conformité à ces nouvelles exigences.

Le 15 mai 2024, le gouvernement provincial a adopté le *Règlement sur l'anonymisation des renseignements personnels*, qui vient encadrer le processus d'anonymisation au Québec. Les nouvelles obligations confirment les critères devant être respectés par les organisations lors de l'anonymisation des renseignements personnels. Ces critères seront respectés par Desjardins advenant qu'une utilisation de données anonymisées soit requise.

Le projet de loi fédéral C-27, *Loi édictant la Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs, la Loi sur le Tribunal de la protection des renseignements personnels et des données et la Loi sur l'intelligence artificielle et les données et apportant des modifications corrélatives et connexes à d'autres lois* qui avait été déposé en juin 2022 est devenu caduc à la suite de la prorogation de la session parlementaire prononcée le 6 janvier 2025. Le Mouvement Desjardins suivra avec attention les intentions du gouvernement fédéral en matière de réforme des lois sur la vie privée lors de la reprise des activités du Parlement.

Suivant l'intention annoncée du gouvernement fédéral de mettre en place les mesures législatives et le cadre de gouvernance nécessaires à un système bancaire ouvert et à la proposition du *Cadre canadien des services bancaires pour les gens* lors du dépôt du budget 2024, le Bureau du Chef de la Protection des renseignements personnels contribue aux travaux en cours pour analyser les incidences sur les activités du Mouvement et participe aux consultations en cours.

Finalement, le 23 octobre 2024, le gouvernement provincial a adopté le *Règlement sur la gestion et le signalement des incidents de sécurité de l'information de certaines institutions financières et des agents d'évaluation du crédit*. Les institutions financières visées par ce règlement ont de nouvelles exigences de gestion et de signalement des incidents de sécurité de l'information. À partir du 23 avril 2025, les institutions financières devront notamment avoir mis en place une politique de gestion des incidents de sécurité de l'information détaillée et devront signaler à l'AMF tout incident de sécurité de l'information répondant aux critères de ce règlement dans les 24 heures suivant sa détection. Des sanctions financières seront appliquées en cas de non-respect des obligations. Des travaux d'analyses d'impacts sont en cours pour s'assurer de la conformité du Mouvement Desjardins, mais celui-ci est déjà en bonne posture avec son processus actuel de gestion des incidents majeurs.

Intelligence artificielle (IA)

Le 12 février 2024, l'AMF a publié un *Document de réflexion et de discussion – Meilleures pratiques pour l'utilisation responsable de l'IA dans le secteur financier* qui présente les réflexions de l'AMF sur ce qu'elle considère comme étant les meilleures pratiques à adopter en matière d'IA dans le secteur financier. Desjardins participe aux discussions et a soumis ses commentaires le 14 juin 2024. Une ligne directrice sur l'utilisation de l'IA dans le secteur financier est également en cours d'élaboration du côté de l'AMF. Le dépôt du projet de ligne directrice est prévu au début de l'année 2025, à la suite duquel les organisations seront invitées à communiquer leurs observations, en vue de l'adoption officielle.

Exigences de communication financière au titre du troisième pilier

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications des exigences concernant la divulgation financière en vertu des normes mondiales élaborées par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces exigences relatives au troisième pilier visent à accroître la comparabilité avec les autres institutions financières, la transparence et la communication en matière d'adéquation des fonds propres réglementaires et d'exposition aux risques. Le Mouvement Desjardins publie un rapport au titre du troisième pilier depuis le 31 décembre 2018 afin de s'y conformer. En janvier 2022, l'AMF a publié une mise à jour de la *Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier* qui clarifie la mise en place des dispositions et intègre de nouvelles exigences, notamment sur la modélisation des actifs pondérés en fonction des risques, les actifs grevés et la rémunération. En décembre 2023, l'AMF a publié une nouvelle mise à jour de cette ligne directrice, avec effet au 1^{er} janvier 2024, qui fournit des précisions sur les informations à fournir dans certains tableaux et fiches.

Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français

La *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2022. Cette loi apporte d'importants rehaussements des normes précédentes de la Charte de la langue française. Les objectifs sont notamment de renforcer la présence et l'usage du français au Québec, et d'affirmer que le français est la seule langue officielle du Québec. Le Mouvement Desjardins a apporté des ajustements à ses systèmes, processus et contrats dans un souci de respect des nouvelles exigences en vigueur. Le *Règlement sur la langue du commerce et des affaires* a été publié le 26 juin 2024 dans la Gazette officielle du Québec. Il prévoit notamment des règles applicables en matière d'affichage public des marques de commerce et des noms d'entreprise, des règles en matière d'inscriptions sur les produits et des dispositions facilitant la mise en œuvre de la Charte de la langue française, notamment concernant les contrats d'adhésion. Le règlement entrera en vigueur le 1^{er} juin 2025, à l'exception de certaines dispositions, dont celles concernant les contrats d'adhésion, qui sont entrées en vigueur le quinzième jour suivant la date de la publication du règlement dans la Gazette officielle du Québec, soit le 11 juillet 2024, et à l'égard desquelles Desjardins s'est conformé. Le Mouvement Desjardins continue de suivre ce dossier et répond, s'il y a lieu, aux consultations sur ce sujet directement ou par l'entremise des associations de l'industrie.

Intérêt marqué des régulateurs pour les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Les autorités réglementaires et normatives continuent de clarifier leurs attentes sur les sujets ESG avec le développement d'encadrements et de normes :

- Le BSIF a publié en mars 2024, une nouvelle version de sa ligne directrice B-15, *Gestion des risques climatiques*. Les attentes suivent dorénavant celles de la version finale de la norme IFRS S2, *Informations à fournir sur les changements climatiques* du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité, permettant de simplifier les informations à fournir et favorisant la transparence des risques climatiques, en plus, des attentes générales en matière de gouvernance et de gestion des risques, et la communication d'informations financières en lien avec les changements climatiques publiées dans la version initiale de mars 2023. Sa mise en application se fera de manière progressive pour les exercices 2024 et suivants. Le Mouvement Desjardins poursuit les travaux afin de se conformer aux nouvelles exigences.
- Le 4 juillet 2024, l'AMF a publié sa *Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques* et celle-ci a pris effet dès sa publication au Bulletin de l'AMF. En outre des attentes générales décrites dans la ligne B-15 du BSIF et celles qui suivent les normes d'exigences de divulgation sur le développement durable (IFRS S1) et sur le climat (IFRS S2), celle-ci a la particularité d'énoncer des attentes portant sur les saines pratiques commerciales. Le Mouvement Desjardins a réalisé les travaux pour se conformer à ces nouvelles exigences.
- L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) a inclus la gestion des risques climatiques dans sa *Ligne directrice sur les risques opérationnels et la résilience* pour les caisses et les coopératives de crédit. De plus, l'ARSF évalue leurs initiatives ESG (en particulier en matière de risque climatique) comme partie intégrante de leur cote de résilience.
- À la suite de la publication, sur la scène internationale, en juin 2023, des normes IFRS S1 et S2 du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (*International Sustainability Standards Board* ou ISSB), le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) a publié le 18 décembre 2024 la Norme canadienne d'information sur la durabilité (NCID) 1, *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité*, et la NCID 2, *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*. Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution de ces normes, car leur adoption et leur date de mise en œuvre devront être approuvées par les ACVM. Ces dernières devraient publier prochainement un règlement révisé pour consultation et inviteront les parties intéressées et touchées à transmettre leurs commentaires.

Ces éléments confirment le renforcement des exigences de prise en compte et de divulgation en lien avec les changements climatiques aux niveaux international, national et provincial. Le Mouvement Desjardins continue de suivre de près l'évolution de ce dossier et répond, s'il y a lieu, aux consultations sur ce sujet directement ou par l'entremise des associations de l'industrie. Le Mouvement Desjardins s'assure, de plus, de suivre de saines pratiques sur le plan de l'intégration, du suivi et en matière de divulgation portant sur les facteurs ESG. Cette divulgation se retrouve dans le rapport annuel de responsabilité sociale et coopérative qui est aligné notamment avec les normes de la Global Reporting Initiative (GRI) et du *Sustainability Accounting Standards Board* (SASB). Elle est également incluse dans le rapport *En mouvement pour le climat*, structuré selon les lignes directrices de divulgation sur la gestion des risques climatiques de l'AMF et du BSIF. Les éléments clés de cette divulgation, en lien avec les recommandations de ces lignes directrices sont résumés à la section 4.2.10 « Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ».

Loi sur la concurrence

Le 23 décembre 2024, le Bureau de la concurrence du Canada a publié une version préliminaire de ses lignes directrices sur les déclarations environnementales, amorçant ainsi une consultation publique ouverte jusqu'au 28 février 2025. Cette initiative fait suite aux modifications législatives du 20 juin 2024, qui ont introduit de nouvelles dispositions concernant l'écoblanchiment dans la *Loi sur la concurrence*. Les entreprises sont désormais tenues de s'assurer que leurs allégations environnementales sont fondées sur des éléments corroboratifs suffisants et appropriés obtenus selon des méthodes reconnues à l'échelle internationale lorsqu'elles sont faites dans le but de promouvoir les avantages d'une entreprise ou de ses activités. Il revient à l'entreprise qui fait ces déclarations d'en fournir la preuve. Le Bureau de la concurrence du Canada sollicite des commentaires des parties prenantes pour finaliser ces lignes directrices, visant à clarifier les obligations des entreprises et à protéger les consommateurs contre les pratiques trompeuses liées aux déclarations environnementales. Le Mouvement Desjardins suit de près l'évolution de ce dossier afin de s'assurer d'y adhérer pleinement et de respecter toutes les exigences en matière de conformité.

[Mesures fiscales canadiennes](#)

Le 20 juin 2024, le projet de loi C-59 intitulé *Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique de l'automne déposé au Parlement le 21 novembre 2023 et de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023* a obtenu la sanction royale. Les modifications apportées prévoient, notamment, une nouvelle règle visant à refuser aux institutions financières la déduction à l'égard de certains dividendes reçus après le 31 décembre 2023, sur des actions canadiennes, lorsque celles-ci sont des biens évalués à la valeur du marché aux fins fiscales, mais à l'exception des dividendes reçus sur certaines actions privilégiées ou celles détenues en lien avec des contrats d'assurances émis. Ces propositions auront un effet limité sur le montant d'impôts que le Mouvement devra acquitter à compter de 2024.

[Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts](#)

Le 29 février 2024, l'AMF a publié le *Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* pour augmenter la prime payable par une institution de dépôts autorisée. Le taux de la prime passe de 5 à 7,5 points de base du montant des dépôts que le Mouvement Desjardins détient et qui sont garantis par l'AMF. Ce règlement est entré en vigueur le 30 avril 2024 et la prime applicable à Desjardins pour l'exercice 2024 reflète ce changement.

[Ligne directrice sur l'intégrité et la sécurité](#)

Le BSIF a publié le 31 janvier 2024 la version finale de sa *Ligne directrice sur l'intégrité et la sécurité*. Cette version tient compte des commentaires reçus lors de la période de consultation publique tenue entre le 13 octobre et le 24 novembre 2023. Cette ligne directrice précise les attentes, pour toutes les institutions financières fédérales, relatives aux politiques et aux procédures sur l'intégrité et la sécurité. Au moment de mettre en application les attentes de la ligne directrice, les institutions financières doivent prendre en considération leur sensibilité à l'influence indue, à l'ingérence étrangère et aux activités malveillantes. À la suite de la publication de sa ligne directrice, le BSIF a fait parvenir aux entités assujetties à cette ligne directrice du Mouvement Desjardins, un questionnaire pour fins d'auto-évaluation en lien avec l'intégrité et la sécurité, qui a été complété et remis au BSIF. Des travaux sont en cours pour identifier les écarts entre les attentes de la ligne directrice et les contrôles en place. Le BSIF pourrait procéder à des travaux supplémentaires et potentiellement envoyer des lettres de surveillance.

[Traitement des plaintes](#)

Le *Règlement sur le traitement des plaintes et le règlement des différends dans le secteur financier* a été approuvé le 14 février 2024 par le ministre des Finances du Québec. Les nouvelles exigences entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2025. Divers travaux de modernisation et de mise en conformité du processus de gestion des insatisfactions et des plaintes sont en cours. Ces travaux permettront de se conformer aux nouvelles exigences dans les délais impartis. Les nouvelles exigences comportent désormais un délai de traitement de 60 jours et prévoient des pénalités administratives.

[Projet de loi n° 30, Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier](#)

Le 7 juin 2023, le ministre des Finances du Québec a déposé à l'Assemblée nationale la *Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier* (projet de loi 30). Le projet de loi 30 est un projet de loi omnibus qui modifie notamment, la *Loi sur les assureurs* (chapitre A-32.1), la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (chapitre D-9.2) et la *Loi sur les coopératives de services financiers* (chapitre C-67.3) (LCSF). Parmi les nombreuses modifications aux lois susmentionnées, l'adoption du projet de loi 30 est notamment venu remplacer l'exigence de réexamen de l'autorisation de l'AMF par une obligation d'avis à transmettre à l'AMF pour les assureurs et les institutions de dépôts dans le cadre des transactions menant à l'acquisition de contrôle de groupement n'ayant pas d'effet significatif pour l'acquéreur. Le projet de loi 30 est entré en vigueur le 9 mai 2024, à l'exception de certaines dispositions qui entreront en vigueur d'ici 2026. Le Mouvement Desjardins se conforme aux dispositions applicables au fur et à mesure de leur entrée en vigueur.

[Décision d'assujettissement de Desjardins Société financière inc.](#)

Le 18 septembre 2024 est entrée en vigueur la décision no 2024-PDG-0045 de l'AMF aux termes de laquelle elle autorise la modification des statuts de Desjardins Société financière inc., une filiale en propriété exclusive indirecte de la Fédération et société de portefeuille réglementée, et révisé la décision no 2015-PDG-0109 afin de l'assujettir à certaines dispositions de la *Loi sur les assureurs* et de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier* en application de l'article 478 de la LCSF. Il en résulte notamment le retrait de l'application du régime des parties intéressées de la Loi sur les assureurs et de l'obligation de constituer un comité d'éthique. De plus, la décision a permis l'adoption de modifications aux statuts de Desjardins Société financière inc. prévoyant dorénavant l'application du régime des parties intéressées de la LCSF. Conformément à ce régime, le Conseil d'éthique et de déontologie du Mouvement est devenu l'unique comité d'éthique habilité dans le cadre des activités de Desjardins Société financière inc.

[Loi protégeant les consommateurs contre les pratiques commerciales abusives et offrant une meilleure transparence en matière de prix et de crédit](#)

La *Loi protégeant les consommateurs contre les pratiques commerciales abusives et offrant une meilleure transparence en matière de prix et de crédit* a été sanctionnée et adoptée le 7 novembre 2024. Cette loi modifie la *Loi sur la protection du consommateur* et sa réglementation. Elle modifie notamment certaines dispositions portant sur les contrats de crédit et introduit un régime de protection des comptes de dépôt à vue limitant la responsabilité des consommateurs en cas d'utilisation non autorisée de leurs comptes de dépôt ou en cas de fraude. Bien que certaines dispositions soient entrées en vigueur le 7 novembre 2024, la plupart des obligations concernant les contrats de crédit entreront en vigueur le 7 août 2025 et celles relatives aux comptes de dépôt entreront en vigueur sur décret. Un règlement d'application encadrant la protection des comptes de dépôt demeure à venir. Le Mouvement Desjardins suit de près l'évolution de ce dossier et participera aux consultations à ce sujet. Une analyse des impacts est en cours pour déterminer quels ajustements seront requis aux systèmes, processus et contrats afin de se conformer à ces nouvelles exigences.

1.0 Le Mouvement Desjardins

1.1 Profil et structure

CE QUE NOUS SOMMES

Le Mouvement Desjardins est le plus grand groupe financier coopératif en Amérique du Nord avec un actif de 470,9 G\$. Au 31 décembre 2024, il regroupe 203 caisses au Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., la Fédération des caisses Desjardins du Québec et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. Plusieurs de ses filiales et composantes sont actives à l'échelle du Canada, tandis que la présence du Mouvement Desjardins est assurée aux États-Unis par Desjardins Bank, National Association et Desjardins Florida Branch.

Par l'intermédiaire de ses secteurs d'activité Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, le Mouvement propose à ses membres et clients une gamme complète de services financiers conçus pour répondre à leurs besoins. Au nombre des employeurs les plus importants au pays, le Mouvement Desjardins mise sur la compétence de plus de 55 200 employés et sur l'engagement de plus de 2 300 administratrices et administrateurs dans les caisses.

La Fédération est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination, de la trésorerie et du développement du Mouvement Desjardins, et agit en tant qu'agent financier sur les marchés financiers canadiens et à l'étranger. Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. La Fédération agit comme organisme de surveillance et de contrôle des caisses, et a pour mission d'assurer la gestion des risques et la gestion du capital du Mouvement Desjardins, et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif Desjardins, lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins, et à sa pérennité conformément à la LCSF. La Fédération assume notamment les rôles de trésorier et de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien. La Fédération détient aussi le droit de participer aux systèmes de paiement Visa Inc. et Mastercard Inc. au Canada pour le Mouvement. De plus, elle gère, par l'entremise de sociétés de portefeuille, des participations majoritaires dans des sociétés par actions.

La LCSF prévoit que les entités composant le Groupe coopératif Desjardins peuvent être fusionnées en une seule personne morale à être liquidée, ces entités ne pouvant être autrement liquidées. Précisons que la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. est exclue de cette fusion-liquidation prévue par la loi.

De l'information complémentaire sommaire sur les entités qui ne font pas partie du Groupe coopératif Desjardins ou des filiales des entités le composant, mais qui sont incluses dans les états financiers du Mouvement Desjardins, se retrouve à la section 5.5 « Informations complémentaires requises en vertu de la décision n° 2021-FS-0091 de l'AMF ».

CE QUI NOUS CARACTÉRISE

Le Mouvement Desjardins est fier de sa nature coopérative, car elle lui fournit les leviers nécessaires pour travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients. La mission et les valeurs qui en découlent animent ses administratrices et administrateurs, ses gestionnaires et ses employés. Elles teignent ses orientations et permettent la mise en œuvre de sa vision en faveur d'une prospérité durable au sein des collectivités où le Mouvement Desjardins est présent. Depuis la fondation de la première caisse en 1900 à Lévis, le Mouvement Desjardins a toujours joué un rôle prédominant en matière d'éducation financière et il croit que le modèle d'affaires coopératif est plus pertinent que jamais dans un monde en grande transformation.

Le Mouvement Desjardins continue de progresser dans la mise en œuvre de ses engagements et de mesures concrètes visant à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à son modèle d'affaires et à la gestion de ses opérations, à lutter contre les changements climatiques et la perte de biodiversité et à s'adapter à ces réalités. Il le fait notamment par l'entremise de ses actions en matière d'éducation financière et de finance solidaire. Le Mouvement le fait également avec une offre de produits et services couvrant l'ensemble des besoins financiers des membres et clients.

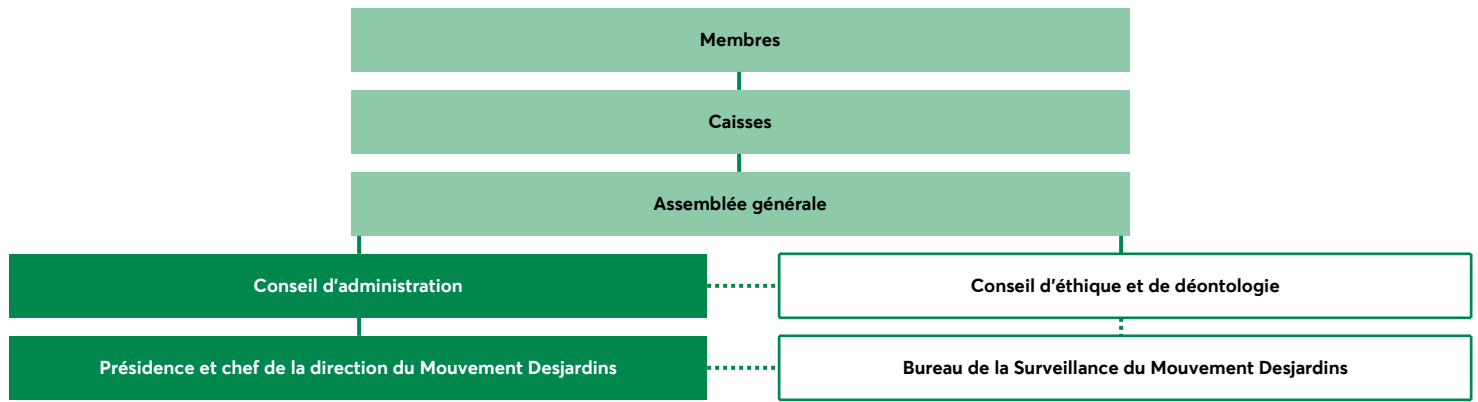
L'ambition du Mouvement Desjardins est d'être premier dans le cœur des gens. Grâce à ses canaux de distribution variés, à ses multiples réseaux intermédiaires et à un personnel ayant à cœur de travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients, il entretient une relation de proximité avec ses membres et les collectivités dont ils font partie. À cet égard, toujours soucieux d'offrir aux membres la meilleure réponse possible à leurs besoins de plus en plus diversifiés, il porte une attention particulière au réseau des caisses et aux divers modes de distribution de ses services. Cette démarche s'inscrit aussi dans sa volonté d'assurer la vitalité de la vie coopérative des caisses en matière de vie démocratique, de représentativité, d'éducation et de formation, d'intercoopération et de soutien au développement du milieu.

Le Mouvement Desjardins se caractérise également par sa gouvernance démocratique moderne et de proximité, qui s'appuie sur la participation active des administratrices et administrateurs élus par les membres des caisses. Cette participation se vit autant en contexte de concertation que dans un cadre de gouvernance. Des tables de concertation de proximité sont actives dans les divers milieux où les caisses sont présentes et le Forum de concertation Mouvement sert à des fins analogues à l'échelle du réseau. Sur le plan de la gouvernance, la participation des élus des caisses se fait à l'assemblée générale annuelle, aux congrès d'orientation ainsi qu'au conseil d'administration de la Fédération et de ses filiales et à ses diverses commissions.

STRUCTURE DU MOUVEMENT DESJARDINS

La structure du Mouvement Desjardins est établie en fonction des besoins des membres et clients de même que des marchés au sein desquels il évolue. Ainsi, la Fédération et ses filiales, le réseau des caisses du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. peuvent s'appuyer sur trois grands secteurs d'activité (Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, et Assurance de dommages) leur permettant d'accroître leur capacité à faire évoluer leurs produits et services.

Des renseignements supplémentaires sur les secteurs d'activité, portant particulièrement sur leur profil, leurs activités, leurs réalisations de 2024, la description de l'industrie à laquelle ils sont associés, leurs stratégies et leurs priorités pour 2025, sont fournis à la section 2.2 « Analyse des résultats des secteurs d'activité ».



Direction du Mouvement Desjardins

Fonctions de soutien	Secteurs d'activité		
Finances (incluant la Trésorerie)	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages
Opérations	Gestion financière	Assurance pour les particuliers	Assurance automobile
Gestion des risques (incluant la Conformité)	Épargne et placements	Assurance collective	Assurance de biens
Technologies et Projets	Financement	Épargne-retraite collective	Assurance pour les entreprises
Ressources humaines	Paiement	Offre spécialisée en gestion de patrimoine	
Marketing, Communications, Coopération et Bureau du président	Marchés des capitaux	Solutions de placement	
Bureau de la sécurité Desjardins	Capital de développement et de risque	Services institutionnels	
Affaires juridiques (incluant la Gouvernance)	Services spécialisés		
Bureau du développement durable			

1.2 Faits saillants

Tableau 4 – Faits saillants financiers

Aux 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2024	2023 ⁽¹⁾
Résultats		
Revenu net d'intérêts	7 471 \$	6 619 \$
Résultat des activités d'assurance	2 087	1 366
Résultat financier d'assurance net	795	691
Revenu net lié aux activités d'assurance	2 882	2 057
Autres revenus	4 307	3 901
Revenu net total	14 660	12 577
Dotation à la provision pour pertes de crédit	597	529
Frais autres que d'intérêts		
Frais autres que d'intérêts bruts	10 645	10 217
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽²⁾	(939)	(985)
Frais autres que d'intérêts nets	9 706	9 232
Impôts sur les excédents	1 001	557
Excédents avant ristournes aux membres	3 356 \$	2 259 \$
Apport aux excédents par secteurs d'activité⁽³⁾		
Particuliers et Entreprises	1 719 \$	1 019 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	601	601
Assurance de dommages	1 101	494
Autres	(65)	145
	3 356 \$	2 259 \$
Retour aux membres et à la collectivité⁽⁴⁾		
Ristournes aux membres	437 \$	412 \$
Commandites, dons et bourses d'études ⁽⁵⁾	120	126
	557 \$	538 \$
Indicateurs		
Marge nette d'intérêts ⁽⁴⁾	2,29 %	2,29 %
Rendement des capitaux propres ⁽⁶⁾	9,0	6,8
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽⁶⁾	0,22	0,20
Prêts dépréciés bruts/prêts bruts ⁽⁶⁾	0,81	0,74
Ratio de liquidité à court terme ⁽⁷⁾	165	154
Ratio structurel de liquidité à long terme ⁽⁷⁾	129	124
Indice de productivité – Particuliers et Entreprises ⁽⁶⁾	69,8	78,4
Primes d'assurance et de rentes – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ⁽⁶⁾	6 220 \$	6 313 \$
Marge sur services contractuels (MSC) totale – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ⁽⁸⁾	2 585	2 595
Primes souscrites directes – Assurance de dommages ⁽⁶⁾	7 565	6 856
Bilan et hors bilan		
Actif	470 942 \$	422 940 \$
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	289 597	265 935
Dépôts	300 946	279 329
Capitaux propres	38 690	34 390
Biens sous administration ⁽⁶⁾	588 207	535 264
Biens sous gestion ⁽⁶⁾	104 220	87 164
Actif moyen ⁽⁶⁾	447 745	409 820
Mesures des fonds propres		
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A ⁽⁹⁾	22,2 %	20,4 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1 ⁽⁹⁾	22,2	20,4
Ratio du total des fonds propres ⁽⁹⁾	24,2	21,9
Ratio TLAC ⁽¹⁰⁾	32,9	29,4
Ratio de levier ⁽⁹⁾	7,6	7,3
Ratio de levier TLAC ⁽¹⁰⁾	11,2	10,5
Actifs pondérés en fonction des risques ⁽⁹⁾	149 621 \$	140 481 \$
Autres renseignements		
Nombre d'employés	55 290	56 165

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

⁽³⁾ Le détail par poste est présenté à la note complémentaire 30 « Information sectorielle » des états financiers combinés.

⁽⁴⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières et ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 à 6.

⁽⁵⁾ Dont 65 M\$ en 2024 proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses (57 M\$ en 2023).

⁽⁶⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 112 à 119.

⁽⁷⁾ En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, voir la section 4.0 « Gestion des risques ».

⁽⁸⁾ MSC totale de 2 838 M\$ (2 813 M\$ au 31 décembre 2023) présentée nette de la réassurance d'un montant de 253 M\$ (218 M\$ au 31 décembre 2023). Inclus aux postes « Passifs des contrats d'assurance » et « Actifs (passifs) des contrats de réassurance » du bilan combiné. Pour plus de renseignements, voir la note complémentaire 16 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés.

⁽⁹⁾ En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

⁽¹⁰⁾ En vertu de la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)* émise par l'AMF et fondée sur les actifs pondérés en fonction des risques et sur les expositions aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution, qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

Faits saillants 2024 du Mouvement

Excédents avant ristournes	Revenu net total	Revenu net d'intérêts	Encours des prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	Primes souscrites directes ⁽¹⁾ – assurance de personnes	Primes souscrites directes ⁽¹⁾ – assurance de dommages	Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	Ristournes aux membres
3 356 M\$	14 660 M\$	7 471 M\$	289,6 G\$	6 889 M\$	7 565 M\$	22,2 %	437 M\$
+ 48,6 %	+ 16,6 %	+ 12,9 %	+ 8,9 %	- 1,8 %	+ 10,3 %	+ 1,8 %	+ 6,1 %

Comparaison de l'exercice 2024 à celui de 2023

- Excédents avant ristournes aux membres de 3 356 M\$, en hausse de 1 097 M\$ par rapport à ceux de l'exercice 2023.
- Revenu net total de 14 660 M\$, en hausse de 2 083 M\$, ou de 16,6 % :
 - Revenu net d'intérêts de 7 471 M\$, en hausse de 852 M\$, ou de 12,9 %, en raison principalement de la croissance de l'encours moyen du portefeuille de prêts.
 - Résultat des activités d'assurance de 2 087 M\$, en hausse de 721 M\$, en raison essentiellement de l'augmentation des revenus des activités d'assurance automobile et de biens, du côté du secteur Assurance de dommages.
 - Résultat financier d'assurance net de 795 M\$, en hausse de 104 M\$, en raison notamment des gains nets sur actions et des revenus d'intérêts sur titres à revenu fixe, qui ont été supérieurs à ceux de 2023.
 - Autres revenus de 4 307 M\$, en hausse de 406 M\$, ou de 10,4 %, en raison principalement de la croissance des actifs sous gestion et sous administration, des volumes d'affaires des activités de paiement par cartes de crédit, des revenus résultant de l'acquisition de Worldsource⁽²⁾, ainsi que des activités de marché des capitaux.
- Dotation à la provision pour pertes de crédit de 597 M\$, en hausse de 68 M\$, par rapport à celle de l'exercice 2023.
- Frais autres que d'intérêts bruts de 10 645 M\$, en hausse de 428 M\$, ou de 4,2 %, comparativement à 2023, dont 90 M\$ s'expliquent par les frais liés aux activités acquises de Worldsource⁽²⁾. Les mesures déployées visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité, ont permis de limiter à 338 M\$, ou 3,4 %, l'augmentation des autres éléments inclus dans cette rubrique, et ce, malgré l'indexation des salaires.
- Retour aux membres et à la collectivité⁽³⁾ de 557 M\$, comprenant une provision pour ristournes de 437 M\$ et des remises sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études de 120 M\$, en hausse de 19 M\$, ou de 3,5 %.
- Engagements de 28 M\$ en 2024 pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement, qui vise notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques. Depuis 2017, le Mouvement Desjardins a pris des engagements d'un montant total de 210 M\$.

Autres faits saillants

- Ratio de fonds propres de la catégorie 1A de 22,2 %, comparativement à 20,4 % au 31 décembre 2023.
- Ratio de fonds propres total de 24,2 %, comparativement à 21,9 % au 31 décembre 2023.
- Croissance de 11,3 % de l'actif total depuis le 31 décembre 2023 pour totaliser 470,9 G\$ au 31 décembre 2024.
- La Fédération a procédé au cours de l'exercice 2024 à différentes émissions de titres sur les marchés canadien, américain et internationaux. Pour plus de renseignements, voir la section « Sources de financement » aux pages 88 et 89.

Faits saillants ESG

- Le Mouvement Desjardins a obtenu en mars 2024 la note AAA de la part de l'agence de notation MSCI Inc., qui vient récompenser les efforts visant à intégrer les questions environnementales, sociales et de gouvernance dans ses activités. Cette note permet à Desjardins de figurer parmi les premiers 9 % du classement mondial des institutions financières établi par cette agence au 31 décembre 2024.
- Desjardins a réalisé en 2024 une troisième émission d'obligations durables, cette fois-ci sur le marché européen, pour un montant de 500 M d'euros. Cette émission servira à financer des projets dans plusieurs des huit catégories environnementales du Cadre des obligations durables Desjardins, comme les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les transports propres.
- Signature par Desjardins du *Investor and Banking Statement on Vaping*, initié par le *Tobacco-Free Finance Pledge*, et aligné sur notre positionnement sur le tabac et le vapotage adopté en 2020. Cette déclaration appelle les gouvernements à agir sur les plans de la réglementation et de la sensibilisation, afin de réduire les risques grandissants liés au vapotage, particulièrement pour les jeunes.
- Appui de Desjardins au *Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis*, une déclaration de grands investisseurs internationaux, représentant des actifs sous gestion de plus de 29 billions de dollars américains, pour appeler les gouvernements à agir et mettre en œuvre des politiques favorisant une action décisive des investisseurs pour lutter contre le dérèglement climatique.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 112 à 119.

⁽²⁾ Le terme « Worldsource » fait notamment référence à Réseau d'assurance IDC Worldsource inc., Gestion financière Worldsource inc. et Valeurs mobilières Worldsource inc.

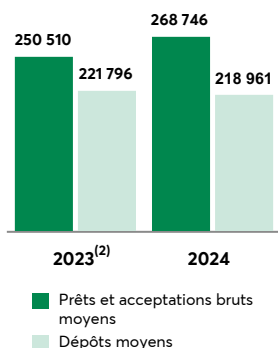
⁽³⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 à 6.

Faits saillants 2024 des secteurs d'activité

PARTICULIERS ET ENTREPRISES

Prêts et acceptations bruts moyens et dépôts moyens⁽¹⁾

(en M\$)

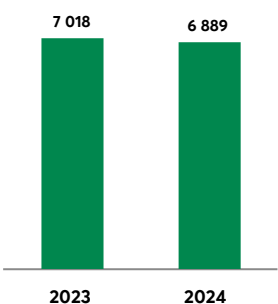


- Leader du crédit hypothécaire résidentiel et acteur de premier plan du crédit à la consommation au Québec avec des parts de marché respectives estimées à 39 %⁽³⁾ et 26 %⁽³⁾.
- 5^e au Canada en matière d'émission de cartes de crédit (sur la base des encours de 2023).
- Leader du crédit agricole au Québec, avec environ 42 %⁽³⁾ des parts de marché.
- Acteur de premier plan au Québec dans le créneau commercial et industriel avec une part de marché estimée à 21 %⁽³⁾.
- Leader de l'épargne personnelle au Québec, notamment dans l'industrie des produits d'épargne bilan, avec une part de marché estimée à environ 36 %⁽³⁾.
- Excédents avant ristournes aux membres de 1 719 M\$, en hausse de 700 M\$ par rapport à 2023, en raison de l'augmentation du revenu net d'intérêts et des autres revenus ainsi que de la diminution des frais autres que d'intérêts à la suite de la mise en place de mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité.
- Croissance de 18,2 G\$, ou de 7,3 %, de l'encours moyen de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations bruts par rapport à 2023.

GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

Primes souscrites directes⁽¹⁾

(en M\$)

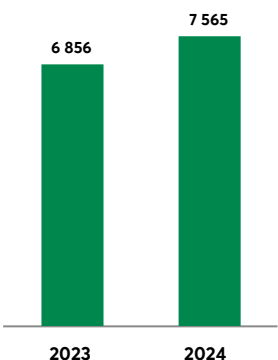


- 5^e assureur de personnes au Canada et 2^e au Québec⁽⁴⁾.
- 1^{er} rang au Canada et au Québec pour les placements garantis liés aux marchés⁽⁵⁾.
- 1^{er} distributeur indépendant au Canada à la suite de l'intégration des activités de Worldsource⁽⁶⁾.
- Nomination de Desjardins courtage en ligne au 2^e rang pour la satisfaction des investisseurs autonomes selon *JD Power*.
- Excédents nets de 601 M\$, stables par rapport à 2023. La hausse des autres revenus attribuable, notamment, à l'augmentation des actifs sous gestion et sous administration a été contrebalancée par l'augmentation des coûts qui y sont liés et des frais d'administration, ainsi que par la baisse du résultat financier d'assurance net, en raison, principalement, du gain sur disposition d'immeubles inférieur à celui de 2023.
- Diminution de 129 M\$, ou de 1,8 %, des primes souscrites directes par rapport à 2023, qui provient essentiellement de l'épargne-retraite collective, liée à l'ajout d'un groupe important en 2023.

ASSURANCE DE DOMMAGES

Primes souscrites directes⁽¹⁾

(en M\$)



- 3^e assureur de dommages au Canada et en Ontario et 2^e au Québec⁽⁴⁾.
- Pour une 32^e année consécutive, résultat des activités d'assurance positif.
- Acquisition de la totalité des actions de La Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard (ICPEI), assureur canadien qui propose des gammes de produits d'assurance des particuliers et des entreprises exclusivement par l'intermédiaire d'un réseau de courtiers.
- Mobilisation du grand groupe Desjardins pour répondre, en seulement quelques semaines, aux besoins des membres et clients à la suite des deux plus grandes catastrophes de l'histoire de l'indemnisation de Desjardins avec plus de 40 000 réclamations.
- Excédents nets de 1 101 M\$, en hausse de 607 M\$ par rapport à 2023, attribuable à la hausse des revenus des activités d'assurance principalement en assurance automobile et de biens, à l'incidence découlant de l'évolution des sinistres des années antérieures plus favorable que celle constatée en 2023, ainsi qu'à l'augmentation du résultat financier d'assurance net. En contrepartie, hausse des charges afférentes aux sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs.
- Progression de 709 M\$, ou de 10,3 %, des primes souscrites directes par rapport à 2023.

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 112 à 119.

(2) Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

(3) Ces parts de marché sont compilées et estimées en date du 30 septembre 2024, selon une méthodologie développée par Desjardins et basées sur plusieurs sources externes, dont notamment : Banque du Canada, Statistique Canada et *Investor Economics*.

(4) Sur la base des primes souscrites directes de 2023 publiées par *MSA Research* en mars 2024.

(5) Sur la base de l'actif sous gestion de 2023 publié par *Investors Economics* au printemps 2024.

(6) Selon l'*Insurance Report* de juin 2024 publié par *Investors Economics* et sur la base des nouvelles primes émises annualisées en 2023.

1.3 Événements importants

Évolution du modèle de gouvernance du Mouvement Desjardins

À la suite de la dernière assemblée générale annuelle de la Fédération, tenue les 22 et 23 mars 2024, le nouveau modèle de gouvernance basé sur la séparation des fonctions de présidence du conseil d'administration et de présidence et chef de la direction du Mouvement Desjardins est entré en vigueur. Ce changement, voté par les délégués des caisses lors de l'Assemblée générale annuelle de 2023, permet la mise en place des meilleures pratiques de gouvernance. Il répond également aux besoins actuels et futurs du Mouvement d'assurer notamment son agilité et la stabilité de sa gouvernance. Le 15 mai 2024, le conseil d'administration de la Fédération a élu Louis Babineau à titre de président du conseil d'administration alors que Guy Cormier continue de diriger et de faire évoluer le Mouvement Desjardins, jusqu'au plus tard en mars 2026, en s'appuyant sur les pleins pouvoirs que lui confère la fonction de président et chef de la direction.

Acquisition de La Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard (ICPEI)

Le 31 mai 2024, le Mouvement Desjardins, par l'entremise de Desjardins Groupe d'assurances générales inc., filiale de la Fédération, a fait l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation d'ICPEI. Le Mouvement Desjardins détenait une participation minoritaire dans ICPEI depuis février 2023. ICPEI est un assureur canadien qui propose des gammes de produits d'assurance des particuliers et des entreprises exclusivement par l'intermédiaire d'un réseau de courtiers. Cette acquisition vise à consolider la présence du Mouvement Desjardins en assurance de dommages, particulièrement en matière d'assurance des entreprises, afin de renforcer sa position à l'échelle du Canada.

Restructuration du capital de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.

Le 1^{er} janvier 2025, Desjardins Groupe d'assurances générales inc. a procédé au rachat des actions privilégiées non-votantes de Série 1 détenues par Desjardins Société financière inc., Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA et State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm) et a émis de nouvelles actions privilégiées non-votantes de Série 2 à Desjardins Société financière inc. et à Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA. À la suite de cette transaction, State Farm ne détient plus aucun titre de capital dans Desjardins Groupe d'assurances générales inc., alors que cette société avait fait son entrée dans le capital en 2015 à la suite de l'acquisition par le Mouvement Desjardins des activités canadiennes de State Farm.

1.4 Orientations stratégiques et objectifs financiers

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

L'année 2024 a été la première année du plan stratégique actualisé 2024-2027. Pour réaliser son ambition d'être premier dans le cœur des gens, l'organisation a travaillé à l'exécution des dix orientations stratégiques suivantes :

- Poursuivre notre évolution culturelle.
- Concrétiser le virage membre et client en faisant évoluer notamment notre distribution.
- Atteindre notre plein potentiel de croissance sur les zones ciblées.
- Atteindre une rentabilité adéquate pour assurer la compétitivité et la pérennité du Mouvement.
- Optimiser nos opérations de bout en bout.
- Moderniser nos systèmes et les rendre résilients.
- Ancrer nos pratiques d'affaires dans les données et l'analytique.
- Affirmer notre engagement envers la sécurité.
- Accélérer l'accompagnement de nos personnes dans la transformation du travail.
- Concrétiser nos ambitions ESG.

Ces orientations stratégiques contribuent à mettre en œuvre un Mouvement simple, humain, moderne et performant pour ses membres et clients, mais aussi ses administratrices et administrateurs, gestionnaires et employés.

La mission du Mouvement Desjardins est, en tant que groupe financier coopératif contribuant au développement des communautés, d'accompagner ses membres et clients dans leur autonomie financière.

Des renseignements supplémentaires sur les stratégies et priorités pour 2025 des secteurs d'activité, qui s'inscrivent dans les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins, sont fournis à la section 2.2 « Analyse des résultats des secteurs d'activité ».

OBJECTIFS FINANCIERS

Le Mouvement Desjardins établit des objectifs financiers qui servent à lui donner les moyens de concrétiser ses ambitions et sa mission en assurant un niveau de rentabilité qui lui permet d'atteindre ses objectifs de retour à la collectivité, d'assurer sa pérennité et de soutenir sa croissance. C'est notamment grâce à une excellente solidité financière ainsi qu'à un niveau de capitalisation élevé qu'il continue de soutenir activement ses membres et clients et la collectivité.

La performance de l'organisation est mesurée à l'aide d'indicateurs clés en cohérence avec les ambitions et la mission du Mouvement Desjardins, conformément aux orientations du plan stratégique. Il est donc essentiel de viser l'atteinte d'objectifs à moyen terme liés à la performance financière puisque celle-ci contribue à rendre disponibles les leviers nécessaires à la réalisation de cette mission.

Au cours des dernières années, le Mouvement Desjardins a investi de manière importante dans des initiatives en vue de soutenir sa croissance, le développement de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires. Ces décisions étaient alignées sur le plan stratégique et appuyées par une excellente capitalisation. C'est dans ce contexte que des mesures ont été prises durant les exercices 2023 et 2024 à l'échelle de l'organisation, dans le but d'améliorer l'efficacité et la productivité. Ces actions ont permis d'améliorer l'atteinte des indicateurs clés liés à la performance financière dès l'exercice 2023 et davantage en 2024 en raison de la poursuite des mesures et de l'ajout d'initiatives additionnelles sans incidence sur le niveau de service offert aux membres et clients.

Le tableau ci-dessous présente les objectifs financiers à moyen terme, soit la période visée par le plan stratégique, ainsi que les résultats obtenus en 2024 pour chacun des indicateurs. Il importe de rappeler que les indicateurs clés à moyen terme présentés ci-dessous ne tiennent pas compte de la répercussion que les événements extraordinaires pourraient avoir sur la capacité du Mouvement Desjardins de les atteindre.

Indicateurs clés	Objectifs à moyen terme	Résultats 2024
Levier opérationnel ⁽¹⁾	> 0 %	11,5 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A ⁽²⁾	niveau élevé	22,2 %
Rendement des capitaux propres ⁽¹⁾	> 8 %	9,0 %

Performance globale de 2024

Cette section fait état du suivi des résultats obtenus par rapport aux objectifs énoncés pour 2024 et présentés dans le rapport de gestion annuel 2023. Les excédents avant ristournes aux membres pour l'exercice 2024 sont de 3 356 M\$, en hausse comparativement à l'exercice précédent, et ce, malgré la survenance de deux catastrophes et d'un événement majeur en assurance de dommages en 2024. La diminution de la fréquence des sinistres et l'évolution des sinistres des années antérieures plus favorable, ainsi que le résultat financier d'assurance net en croissance du côté des activités d'assurance de dommages, ont permis de dépasser de manière importante les excédents de l'exercice 2023. Enfin, l'effet favorable des mesures prises afin de contrôler la hausse des frais autres que d'intérêts à travers l'organisation et la hausse plus importante que prévue du revenu net total, notamment le revenu net d'intérêts du secteur Particuliers et Entreprises, ont également contribué de manière positive aux excédents avant ristournes aux membres de l'exercice.

Indicateurs clés pour 2024

Levier opérationnel⁽¹⁾⁽³⁾ :
mesure de pérennité et de rentabilité.

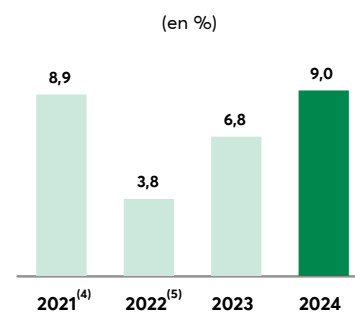
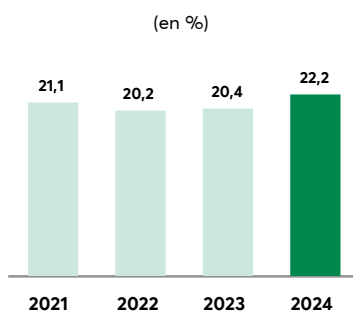
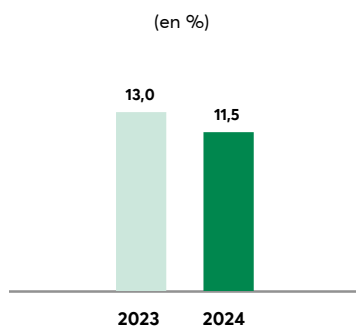
Résultats obtenus en 2024 :
Le levier opérationnel a été de 11,5 %, ce qui correspond à l'objectif d'atteindre un ratio positif.

Ratio de fonds propres de la catégorie 1A⁽²⁾ :
mesure de la solidité financière du Mouvement Desjardins.

Résultats obtenus en 2024 :
Au 31 décembre 2024, ce ratio était de 22,2 %, soit un niveau élevé par rapport aux exigences réglementaires.

Rendement des capitaux propres⁽¹⁾ :
mesure de rentabilité amenant de la création de valeur pour les membres et clients.

Résultats obtenus en 2024 :
Cet indicateur s'est établi à 9,0 %, ce qui dépasse l'objectif d'atteindre un niveau supérieur à 8 %.



⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 112 à 119.

⁽²⁾ En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

⁽³⁾ En raison des modifications à certaines rubriques des états financiers afin de refléter la nouvelle nomenclature exigée à la suite de l'adoption de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2023, avec retraitement des données comparatives pour l'exercice 2022 seulement, les données pour calculer le levier opérationnel selon la nouvelle nomenclature ne sont pas disponibles pour les exercices précédant 2023.

⁽⁴⁾ Les informations présentées pour l'exercice 2021 ont été établies conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 17 au 1^{er} janvier 2023, de façon rétrospective, avec retraitement de l'exercice 2022.

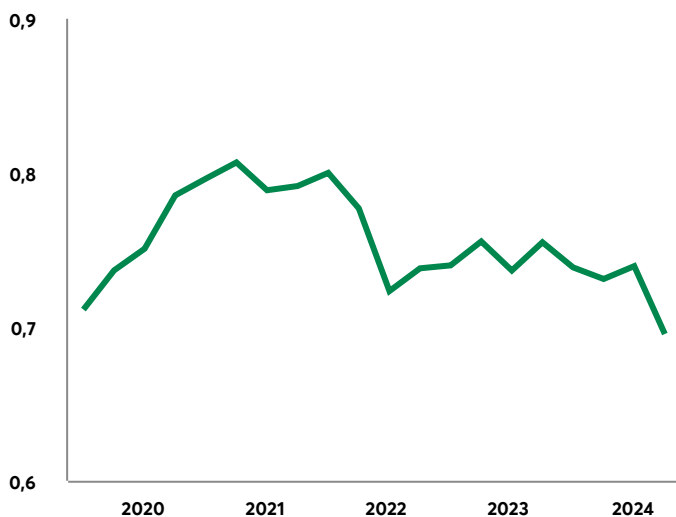
⁽⁵⁾ Comme le permet l'IFRS 17, le Mouvement Desjardins a fait le choix de comptabiliser l'incidence de la reclassification de ses placements liés aux activités d'assurance au 1^{er} janvier 2023 et, par conséquent, de ne pas retraiter l'exercice 2022 pour cet élément. Cela pourrait donc limiter la comparabilité des résultats.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES

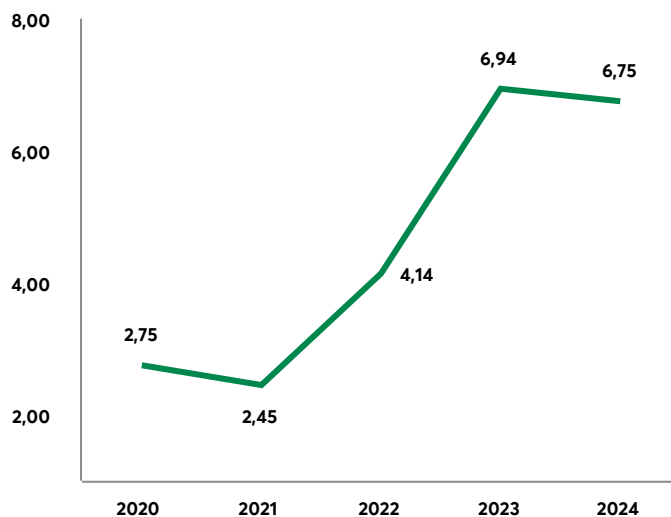
La performance du Mouvement Desjardins réalisée au cours des dernières années a été globalement positive permettant notamment de maintenir le ratio de fonds propres de la catégorie 1A au-dessus de la moyenne de l'industrie. En 2025, malgré une inflation qui est revenue à la cible de 2 % et la poursuite prévue de la diminution du taux directeur par la Banque du Canada, les prix plus élevés continueront d'exercer une pression sur la croissance économique. Cette hausse des coûts ajoute une pression sur le budget des ménages, surtout avec la nécessité d'épargner pour faire face aux renouvellements hypothécaires à des taux plus élevés. Cela pourrait entraîner un nombre croissant d'emprunteurs en difficulté de paiement et provoquer une augmentation des propriétés mises en vente. De plus, certains événements survenus dans le contexte géopolitique, incluant les résultats de l'élection à la présidence des États-Unis et l'incertitude engendrée par la possibilité de mise en place de mesures tarifaires, pourraient influencer la performance financière du Mouvement Desjardins. Malgré tout, la gestion rigoureuse des coûts, incluant la poursuite des initiatives favorisant l'efficacité et l'efficacité de même que la gestion optimale du capital, permettra au Mouvement Desjardins de maintenir un niveau d'investissement important et de capitaliser sur les bénéfices qu'ils vont engendrer, et ce, au profit des membres et de la collectivité.

1.5 Environnement économique et perspectives

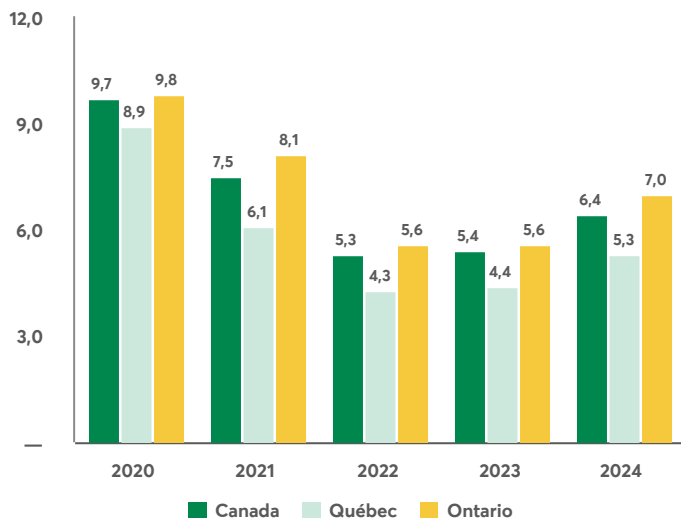
Évolution du dollar CA par rapport au dollar US
(en date de fin de trimestre)
(en \$ US / \$ CA)



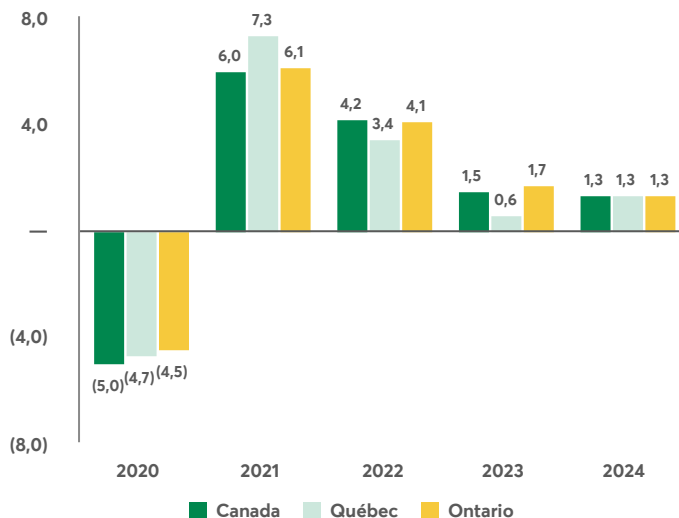
Évolution du taux préférentiel
(moyenne annuelle)
(en %)



Évolution du taux de chômage
(moyenne annuelle)
(en %)



Croissance annuelle du PIB
(en %)



Économie mondiale

La croissance de l'économie mondiale s'est encore une fois avérée relativement modeste en 2024. Elle a tout de même traversé plusieurs obstacles, soit une détérioration de la situation géopolitique au Moyen-Orient, une nouvelle hausse des coûts de transport maritime ainsi que des taux d'intérêt généralement élevés, notamment en début d'année. Au sein des économies avancées, on a même pu sentir une amélioration de la croissance des PIB réels par rapport à 2023 alors que la zone euro, malgré les difficultés de l'industrie allemande, et le Royaume-Uni sont parvenus à sortir de leur stagnation. On a aussi vu les taux d'inflation continuer leur recul amorcé précédemment et les variations de prix sont revenues près des cibles des banques centrales. Celles-ci ont pu amorcer au cours de l'année un assouplissement graduel de leur politique monétaire. En Chine, la conjoncture s'est montrée plutôt fragile alors que les difficultés issues du marché immobilier se sont poursuivies et se sont généralisées à d'autres secteurs, affectant notamment la confiance et la demande interne. L'inflation chinoise s'est montrée très faible tout au long de l'année, se rapprochant même de la déflation. Le gouvernement chinois a annoncé plusieurs mesures d'aide qui n'ont pas tout à fait porté fruit, bien que la croissance du PIB réel se soit assez accélérée en fin d'année pour lui permettre d'atteindre la cible officielle du gouvernement.

La croissance économique mondiale devrait s'accélérer modérément en 2025. Les principales économies pourront profiter de taux d'intérêt plus bas à mesure que les banques centrales continuent de diminuer leurs taux directeurs. L'inflation plus faible profitera également aux revenus réels. La conjoncture internationale et surtout celle de la Chine pourraient dans les prochaines années être affectées par des hausses de tarifs de la part des États-Unis, et possiblement par des politiques de représailles. Toutefois, des effets positifs provenant de devancement d'échanges commerciaux vers les États-Unis pourraient survenir au début de 2025 alors que les effets négatifs provenant d'une nouvelle politique tarifaire américaine pourraient surtout se manifester plus tard en 2025 ou en 2026. Le PIB réel mondial devrait croître de 2,9 % en 2025.

Les principaux indices boursiers mondiaux ont affiché de très bons gains en 2024, d'abord soutenus par la modération de l'inflation, puis par les diminutions de taux directeurs. L'élection de Donald Trump à la Maison-Blanche a favorisé les actions américaines, mais a eu des effets plus modérés ailleurs. Bien que certaines des politiques proposées par le nouveau président élu pourraient avoir des effets inflationnistes et négatifs sur l'économie mondiale, la perspective de baisses d'impôts aux entreprises et aux particuliers permet aux investisseurs d'anticiper de meilleurs rendements à court terme. Les effets nuisibles de mesures telles que l'imposition de tarifs aux importations et la réduction de l'immigration aux États-Unis pourraient cependant pénaliser les rendements des marchés boursiers américains et mondiaux plus tard en 2025.

États-Unis

L'économie américaine est demeurée relativement forte en 2024, bien que des ouragans, des conflits de travail ainsi que des élections éprouvantes soient venus perturber l'actualité économique. Après un gain annualisé du PIB réel de 1,6 % au premier trimestre, des hausses de 3,0 % et de 3,1 % ont été enregistrées au deuxième et au troisième trimestre. La consommation a particulièrement bien performé et l'investissement résidentiel a repris le chemin de la croissance sous l'effet de taux d'intérêt plus bas. Le marché du travail a ralenti, passant d'une situation de surchauffe à un environnement plus équilibré. Il y a tout de même eu plus de deux millions d'emplois créés au cours de 2024. L'inflation a aussi diminué, permettant ainsi à la Réserve fédérale américaine d'entamer en septembre la baisse de ses taux d'intérêt directeurs.

La nouvelle administration de Donald Trump souhaitera sans doute aller de l'avant avec son programme de nouvelles baisses d'impôts. Des hausses de tarifs douaniers ainsi que des mesures de réduction de l'immigration et de déréglementation ont déjà été annoncées. Certains effets positifs sur la croissance pourraient se manifester au début de 2025. Ainsi, la croissance du PIB restera bonne au premier trimestre de 2025 et la progression du PIB réel américain devrait atteindre 2,3 % sur l'ensemble de l'année. Les effets plus négatifs, notamment dus aux hausses de tarifs douaniers, devraient entraîner des conséquences plus néfastes qui pourraient débuter au deuxième trimestre de 2025, mais qui devraient surtout se faire sentir en 2026, en plus d'amener une inflation plus élevée.

Canada

Après avoir augmenté considérablement en 2022 et en 2023, les taux d'intérêt directeurs de la Banque du Canada ont commencé à diminuer en juin 2024. Cet assouplissement des conditions a été possible grâce à la normalisation de l'inflation, qui est revenue aux alentours de la cible médiane de 2 % au cours de l'été 2024. Malgré le début des baisses de taux, les effets restrictifs des hausses décrétées en 2022 et en 2023 ont continué à se faire sentir sur la demande canadienne en 2024. La croissance du PIB réel est ainsi demeurée relativement modérée avec un gain moyen estimé à 1,3 % pour l'ensemble de 2024, comparativement à 1,5 % pour 2023. Les bienfaits des réductions des taux d'intérêt devraient davantage se faire sentir à compter de 2025. Cela dit, l'économie canadienne devra encore surmonter certaines difficultés au cours des prochaines années. Mentionnons, le ralentissement de l'immigration annoncé par le gouvernement fédéral ainsi que de nombreux renouvellements hypothécaires à des taux plus élevés, même si ces derniers ont diminué depuis juin 2024. De plus, la réélection de Donald Trump à la Maison-Blanche amène de nouvelles contraintes commerciales entre le Canada et les États-Unis, ce qui freinera de façon importante les exportations canadiennes et, par conséquent, la croissance économique au pays. Ainsi le PIB réel canadien pourrait croître de 1,4 % en 2025 et de seulement 1,3 % en 2026.

Québec

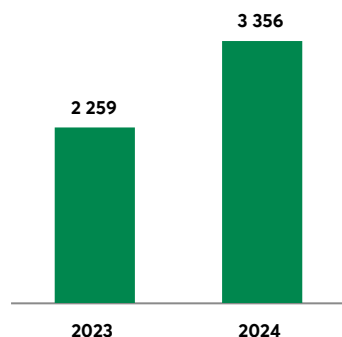
L'économie du Québec a effectué un retour en force au début de 2024, après avoir traversé une période de recul l'année précédente en raison des feux de forêt et des grèves dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Le PIB réel a même complètement récupéré le terrain perdu dès le printemps. La progression de l'économie du Québec a toutefois été plus modeste au second semestre de 2024. Ainsi, le marché du travail s'est légèrement détérioré durant l'année avec une hausse du taux de chômage. Malgré l'effet bénéfique cumulé des baisses de taux d'intérêt, l'économie du Québec devra, comme le reste du Canada, affronter plusieurs obstacles, ce qui freinera sans doute la reprise en 2025 et en 2026. Mentionnons l'imposition par l'administration Trump de tarifs douaniers ainsi que les nouvelles mesures restrictives sur l'immigration qui ralentiront la croissance de la population. Ainsi, après un gain estimé à 1,3 % en 2024, le PIB réel de la province pourrait croître de 1,2 % en 2025.

L'évolution des marchés où œuvrent les secteurs du Mouvement Desjardins est décrite dans les analyses correspondantes à la section 2.2 « Analyse des résultats des secteurs d'activité ».

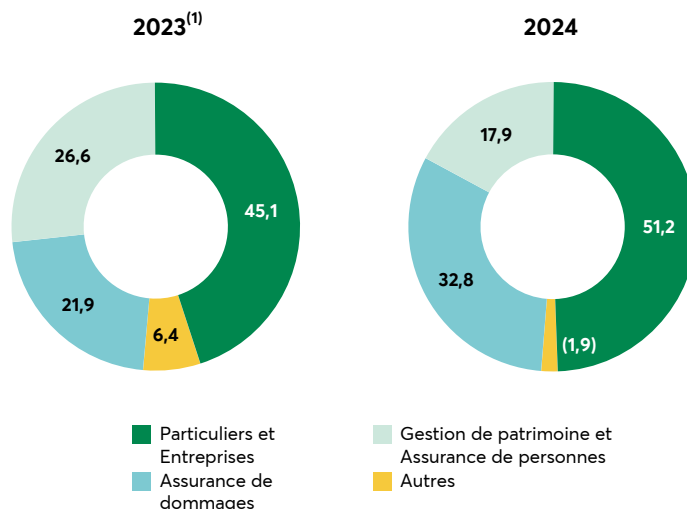
2.0 Revue des résultats financiers

2.1 Analyse des résultats de l'exercice 2024

Excédents avant ristournes aux membres
(en M\$)



Contributions des secteurs aux excédents avant ristournes aux membres
(en %)



EXCÉDENTS DE 2024

Pour l'exercice 2024, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 3 356 M\$, en hausse de 1 097 M\$ par rapport à ceux de l'exercice 2023. Cette augmentation est d'une part attribuable aux solides résultats du secteur Particuliers et Entreprises qui a bénéficié de la progression du revenu net d'intérêts liée principalement à la croissance des affaires, ainsi que des autres revenus. D'autre part, on observe une hausse importante du résultat des activités d'assurance du côté du secteur Assurance de dommages. De plus, mentionnons la bonne performance qu'a connue le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes en 2024. Par ailleurs, soulignons que l'augmentation des frais autres que d'intérêts a été limitée grâce à une gestion rigoureuse des dépenses.

En tant que groupe financier coopératif contribuant au développement des communautés, le Mouvement Desjardins accompagne ses membres et clients dans leur autonomie financière, mission qu'il a poursuivie au cours de l'exercice 2024.

- Montant total retourné aux membres et à la collectivité⁽²⁾ de 557 M\$, comparativement à 538 M\$ pour l'exercice 2023.
 - Provision pour ristournes de 437 M\$, en hausse de 25 M\$ par rapport à l'exercice 2023.
 - Remises sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études de 120 M\$, comparativement à 126 M\$ pour l'exercice précédent, dont 65 M\$ en 2024 et 57 M\$ en 2023 proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses.
- Engagements de 28 M\$ en 2024 pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement, qui vise notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques. Depuis 2017, le Mouvement Desjardins a pris des engagements d'un montant total de 210 M\$.
- **Contribution des secteurs d'activité aux excédents :**
 - Particuliers et Entreprises : **excédents de 1 719 M\$**, en hausse de 700 M\$ par rapport à 2023, en raison principalement des éléments suivants :
 - Augmentation du revenu net d'intérêts et des autres revenus.
 - Diminution des frais autres que d'intérêts à la suite de la mise en place de mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité.
 - En contrepartie, hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit.
 - Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **excédents de 601 M\$**, stables par rapport à 2023. La hausse des autres revenus attribuable, notamment, à l'augmentation des actifs sous gestion et sous administration a été contrebalancée, par les éléments suivants :
 - Augmentation des coûts provenant de la hausse des actifs sous gestion et sous administration et des frais d'administration, incluant ceux liés au personnel.
 - Diminution du résultat financier d'assurance net en raison du gain sur disposition d'immeubles inférieur à celui de 2023 et de la variation négative de la juste valeur de certains titres de placements en infrastructures compensée, en partie, par l'incidence favorable de la couverture du risque de taux d'intérêt.

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 à 6.

- Assurance de dommages : **excédents de 1 101 M\$**, en hausse de 607 M\$ par rapport à 2023. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des revenus des activités d'assurance.
 - Incidence découlant de l'évolution des sinistres des années antérieures plus favorable que celle constatée en 2023.
 - Augmentation du résultat financier d'assurance net.
 - En contrepartie, hausse des charges afférentes aux sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs.
- **Rendement des capitaux propres de 9,0 %**, comparativement à 6,8 % pour l'exercice 2023, en raison principalement de l'augmentation des excédents, comme cela a été expliqué précédemment.

Le tableau suivant présente le calcul du rendement des capitaux propres.

Tableau 6 – Rendement des capitaux propres

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2024	2023
Excédents avant ristournes aux membres	3 356 \$	2 259 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	(133)	(71)
Part revenant au Groupe avant ristournes aux membres	3 223 \$	2 188 \$
Capitaux propres moyens – Part revenant au Groupe	35 712 \$	32 335 \$
Rendement des capitaux propres⁽¹⁾	9,0 %	6,8 %

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 112 à 119.

REVENU NET D'INTÉRÊTS

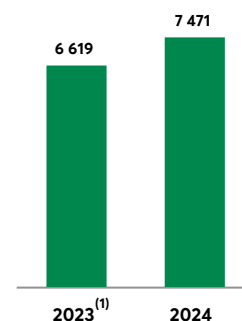
Le revenu net d'intérêts correspond à la différence entre les revenus d'intérêts gagnés sur des éléments d'actif, comme des prêts et des valeurs mobilières, et les frais d'intérêts liés à des éléments de passif tels que des dépôts et des obligations subordonnées. Il est sensible aux variations des taux d'intérêt et des volumes, aux stratégies d'approvisionnement en fonds et d'appariement de ces derniers, ainsi qu'à la composition des instruments financiers portant ou non intérêt.

Afin d'analyser la variation du revenu net d'intérêts, le tableau 7 présente son évolution selon les grandes catégories d'actif et de passif, alors que le tableau 8 illustre le détail des effets sur ce revenu des variations des volumes et des taux d'intérêt des différents éléments d'actif et de passif.

Le revenu net d'intérêts s'est élevé à 7 471 M\$, en hausse de 852 M\$, ou de 12,9 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :

- Croissance de l'encours moyen des prêts provenant principalement des prêts aux entreprises et des prêts hypothécaires résidentiels, compensée en partie par l'augmentation de l'encours moyen des dépôts.
- Augmentation des marges sur le portefeuille de prêts et les dépôts.
- Le revenu net d'intérêts du secteur Particuliers et Entreprises a augmenté de 759 M\$, alors que celui du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes a augmenté de 26 M\$. La rubrique Autres affiche une hausse de 67 M\$.
- **Marge nette d'intérêts de 2,29 %⁽¹⁾** en 2024, soit le même ratio que celui de 2023.
- **Revenus d'intérêts de 17 765 M\$,** en hausse de 2 549 M\$, ou de 16,8 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Croissance du volume moyen du total de l'actif portant intérêt, provenant essentiellement des prêts, ayant amené une augmentation du revenu d'intérêts de 1 363 M\$.
 - Augmentation de 1 186 M\$ du revenu d'intérêts, en lien avec la croissance des taux d'intérêt sur le portefeuille de prêts.
- **Frais d'intérêts de 10 294 M\$,** en hausse de 1 697 M\$, ou de 19,7 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Augmentation de 889 M\$ des frais d'intérêts, en lien avec la croissance des taux d'intérêt sur les dépôts.
 - Croissance du volume moyen du total du passif portant intérêt, provenant principalement des dépôts, ayant amené une augmentation des frais d'intérêts de 808 M\$.

Revenu net d'intérêts (en M\$)



⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 à 6.

Tableau 7 – Revenu net d'intérêts sur l'actif et le passif moyen

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2024			2023 ⁽¹⁾		
	Volume moyen	Intérêts	Taux moyen	Volume moyen	Intérêts	Taux moyen
Actif portant intérêt ⁽²⁾						
Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	64 146 \$	2 477 \$	3,86 %	61 524 \$	2 433 \$	3,95 %
Prêts	294 732	15 288	5,19	268 293	12 783	4,76
Total de l'actif portant intérêt	358 878	17 765	4,95	329 817	15 216	4,61
Autres actifs	88 867			80 003		
Total de l'actif	447 745 \$	17 765 \$	3,97 %	409 820 \$	15 216 \$	3,71 %
Passif portant intérêt ⁽²⁾						
Dépôts	289 585 \$	8 056 \$	2,78 %	268 099 \$	6 459 \$	2,41 %
Obligations subordonnées	3 540	165	4,66	2 921	139	4,76
Autres éléments de passif	35 460	2 073	5,85	31 361	1 999	6,37
Total du passif portant intérêt	328 585	10 294	3,13	302 381	8 597	2,84
Autres passifs	82 532			74 213		
Capitaux propres	36 628			33 226		
Total du passif et des capitaux propres	447 745 \$	10 294 \$	2,30 %	409 820 \$	8 597 \$	2,10 %
Revenu net d'intérêts		7 471 \$			6 619 \$	

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 à 6.**Tableau 8 – Incidences sur le revenu net d'intérêts des modifications des volumes et des taux**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2024/2023			Augmentation (diminution)	
	Variation du volume moyen	Variation du taux moyen	Intérêts	Volume moyen	Taux moyen
Actif portant intérêt ⁽¹⁾					
Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	2 622 \$	(0,09) %	44 \$	104 \$	(60) \$
Prêts	26 439	0,43	2 505	1 260	1 245
Variation du revenu d'intérêts			2 549	1 363	1 186
Passif portant intérêt ⁽¹⁾					
Dépôts	21 486 \$	0,37 %	1 597 \$	518 \$	1 079 \$
Obligations subordonnées	619	(0,10)	26	29	(3)
Autres éléments de passif	4 099	(0,52)	74	261	(187)
Variation des frais d'intérêts			1 697	808	889
Variation du revenu net d'intérêts			852 \$	555 \$	297 \$

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 à 6.

REVENU NET LIÉ AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Le revenu net lié aux activités d'assurance s'est établi à **2 882 M\$⁽¹⁾**, en hausse de 825 M\$ par rapport à 2023. La variation de cette rubrique, qui est constituée du résultat des activités d'assurance et du résultat financier d'assurance net, s'explique par les éléments provenant des secteurs suivants :

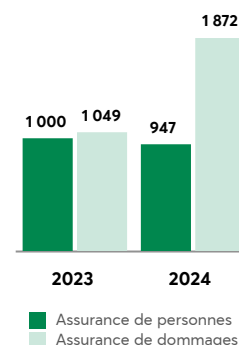
Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- Résultat des activités d'assurance de 590 M\$, en hausse de 4 M\$, ou de 0,7 %, attribuable principalement aux éléments suivants :
 - Ajustement de l'hypothèse d'indexation en assurance individuelle et en épargne-retraite collective.
 - Croissance des affaires en assurance collective.
 - Expérience plus favorable en assurance crédit et directe, notamment en assurance prêt invalidité et vie.
 - Incidence des nouveaux contrats déficitaires moins défavorable en assurance collective et en épargne-retraite collective.

Cette augmentation a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :

- Effet globalement défavorable de la mise à jour d'hypothèses actuarielles.
- Expérience moins favorable en assurance collective, essentiellement pour les garanties d'invalidité longue durée et vie, compensée en partie par celle d'accident-maladie moins défavorable.
- Résultat financier d'assurance net de 357 M\$, en baisse de 57 M\$, ou de 13,8 % provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Gain sur disposition d'immeubles inférieur à 2023.
 - Variation négative de la juste valeur de certains titres de placements en infrastructures.
 - En contrepartie, incidence favorable de la couverture du risque de taux d'intérêt.

Revenu net lié aux activités d'assurance (en M\$)



Secteur Assurance de dommages

- Résultat des activités d'assurance de 1 468 M\$, en hausse de 668 M\$.
 - Revenus des activités d'assurance de 7 425 M\$, en hausse de 783 M\$, ou de 11,8 %. En incluant les revenus des activités d'assurance cédés de 362 M\$ présentés dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 727 M\$, ou de 11,5 %, essentiellement attribuable à la croissance des primes en assurance automobile et de biens ainsi qu'aux affaires découlant de l'acquisition d'ICPEI.
 - Charges afférentes aux activités d'assurance de 6 502 M\$, en hausse de 727 M\$, ou de 12,6 %. En incluant les charges afférentes aux activités d'assurance cédées de 907 M\$ présentées dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 59 M\$, ou de 1,1 %, principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Amortissement des frais d'acquisition en hausse comparativement à 2023.
 - Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires moins favorable que celui constaté en 2023 principalement attribuable à l'assurance pour les entreprises et à l'assurance automobile.
 - Variation des fonds de participation bénéficiant aux groupes avec lesquels des ententes ont été conclues sous la marque La Personnelle. Rappelons que cette variation est compensée par les résultats de ces groupes.
 - En contrepartie, baisse des charges liées aux sinistres comparativement à 2023 expliquée par les éléments ci-dessous :
 - Incidence découlant de l'évolution des sinistres des années antérieures plus favorable que celle constatée en 2023 attribuable à l'assurance automobile et de biens.
 - Charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours inférieures à celles constatées en 2023 attribuable à l'assurance automobile, de biens et pour les entreprises, et s'expliquant notamment par une diminution de la fréquence des sinistres, atténuées par l'addition des affaires découlant de l'acquisition d'ICPEI.
 - Compensée en partie par les charges afférentes aux sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs supérieures à celles constatées en 2023. L'exercice 2024 a été marqué par la survenance de deux catastrophes et d'un événement majeur alors que l'exercice 2023 avait été marqué par onze événements majeurs de moindre envergure.
- Résultat financier d'assurance net de 404 M\$, en hausse de 155 M\$.
 - Revenus nets de placement d'assurance de 777 M\$, en hausse de 216 M\$. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Gains nets sur actions supérieurs à ceux de 2023.
 - Revenus d'intérêts sur titres à revenu fixe supérieurs à ceux de 2023.
 - Charges financières d'assurance nettes de 415 M\$, en hausse de 72 M\$. En incluant les revenus financiers de réassurance nets de 42 M\$ (31 M\$ en 2023), les charges financières d'assurance et de réassurance nettes sont de 373 M\$, comparativement à 312 M\$ en 2023. La variation est principalement attribuable à l'incidence de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs nets au titre des sinistres survenus plus défavorable que celle constatée en 2023.

⁽¹⁾ La différence entre ce résultat et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles qui sont éliminées dans la rubrique Autres.

AUTRES REVENUS

Tableau 9 – Autres revenus

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2024	2023 ⁽¹⁾
Frais de service sur les dépôts et les paiements	527 \$	483 \$
Commissions sur les prêts et les cartes	1 038	951
Services de courtage et de fonds de placement	1 480	1 339
Honoraires de gestion et de services de garde	901	751
Autres revenus (pertes) nets de placement	(205)	(72)
Revenus (pertes) de change	241	192
Autres	325	257
Total des autres revenus	4 307 \$	3 901 \$

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Les autres revenus se sont élevés à **4 307 M\$**, en hausse de 406 M\$, ou de 10,4 %, par rapport à ceux de l'exercice 2023, en raison des éléments suivants :

- **Frais de service sur les dépôts et les paiements de 527 M\$**, en hausse de 44 M\$, ou de 9,1 %, provenant principalement du réseau des caisses.
- **Commissions sur les prêts et les cartes de 1 038 M\$**, en hausse de 87 M\$, ou de 9,1 %, en raison principalement de la croissance des volumes d'affaires des activités de paiement par cartes de crédit.
- **Services de courtage et de fonds de placement de 1 480 M\$**, en hausse de 141 M\$, ou de 10,5 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Augmentation des revenus liés aux activités de Worldsource acquises au 1^{er} mars 2023.
 - Hausse des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion.
 - Augmentation des revenus en lien avec la bonne performance des activités de marché des capitaux.
- **Honoraires de gestion et de services de garde de 901 M\$**, en hausse de 150 M\$, ou de 20,0 %, en raison essentiellement des éléments suivants :
 - Augmentation des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion et sous administration.
 - Hausse des revenus liés aux activités de Worldsource acquises au 1^{er} mars 2023.
- **Pertes nettes de placement de 205 M\$**, comparativement à 72 M\$ en 2023, la variation s'explique principalement par des pertes sur disposition de titres supérieures à celles de 2023.
- **Revenus (pertes) de change de 241 M\$**, en hausse de 49 M\$, ou de 25,5 %, en raison de la fluctuation des taux de change.
- **Autres revenus de 325 M\$**, en hausse de 68 M\$, ou de 26,5 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Diminution de la contrepartie éventuelle à payer, dans le cadre de l'acquisition en 2015 des activités canadiennes de State Farm, découlant de l'évolution défavorable des sinistres repris assujettie alors qu'une augmentation découlant de l'évolution favorable des sinistres repris assujettie était constatée en 2023.
 - Gain sur disposition de la participation dans Gestion Fiera Inc. et Fiera Capital S.E.C.

REVENU NET TOTAL

Le revenu net total a atteint **14 660 M\$**, en hausse de 2 083 M\$, ou de 16,6 %, par rapport à 2023.

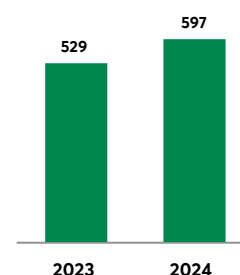
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

La dotation à la provision pour pertes de crédit s'est élevée à **597 M\$**, comparativement à 529 M\$ en 2023. La dotation de 2024 reflète une migration de la qualité du crédit et une évolution des perspectives économiques défavorables sur les portefeuilles de prêts aux entreprises. Dans les portefeuilles de cartes de crédit, l'incidence favorable de la mise à jour des informations prospectives a été compensée en partie par l'effet défavorable des évolutions méthodologiques. La dotation de 2024 reflète également des radiations nettes en hausse, qui sont de retour aux niveaux prépandémiques.

Le Mouvement Desjardins a continué en 2024 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.

- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,22 % en 2024, comparativement à 0,20 % pour l'exercice 2023.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts de 0,81 %, comparativement à 0,74 % au 31 décembre 2023. Cette augmentation s'explique par la hausse du volume de prêts dépréciés bruts, principalement dans les portefeuilles de prêts aux entreprises.

Dotation à la provision pour pertes de crédit (en M\$)



Le tableau suivant présente le calcul du taux de dotation à la provision pour pertes de crédit.

Tableau 10 – Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2024	2023
Dotation à la provision pour pertes de crédit totale	597 \$	529 \$
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières	(2)	8
Dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et les éléments hors bilan	599 \$	521 \$
Prêts bruts moyens	278 048 \$	258 598 \$
Acceptations brutes moyennes	—	9
Prêts et acceptations bruts moyens⁽¹⁾	278 048 \$	258 607 \$
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit⁽¹⁾	0,22 %	0,20 %

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 112 à 119.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS BRUTS

Tableau 11 – Frais autres que d'intérêts bruts

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2024	2023
Salaires et avantages du personnel		
Salaires	4 275 \$	4 363 \$
Avantages du personnel	1 208	1 065
	5 483	5 428
Honoraires	821	817
Technologie	1 217	1 131
Commissions	790	705
Frais d'occupation	397	408
Communications	375	358
Taxes d'affaires et impôts sur le capital	148	123
Autres	1 414	1 247
Total des frais autres que d'intérêts bruts	10 645 \$	10 217 \$

Les frais autres que d'intérêts bruts ont totalisé **10 645 M\$**, en hausse de 428 M\$, ou de 4,2 %, comparativement à ceux de 2023, essentiellement attribuable aux éléments suivants :

- Augmentation des frais de 90 M\$ liée aux activités de Worldsource acquises au 1^{er} mars 2023.
- Les mesures déployées visant à améliorer l'efficacité, ont permis de limiter à 338 M\$, ou 3,4 %, l'augmentation des autres éléments inclus dans les frais autres que d'intérêts bruts, et ce malgré l'indexation des salaires.
- **Salaires et avantages du personnel de 5 483 M\$**, en hausse de 55 M\$, ou de 1,0 %, par rapport à 2023, en raison notamment des éléments suivants :
 - Augmentation des avantages du personnel, incluant la charge de retraite.
 - En contrepartie, les mesures déployées visant à améliorer l'efficacité, ont permis une diminution de la charge salariale, et ce malgré l'indexation des salaires.
- **Honoraires de 821 M\$**, soit un montant comparable à 2023.
- **Technologie de 1 217 M\$**, en hausse de 86 M\$, ou de 7,6 %, par rapport à 2023 afin de soutenir la croissance des activités et visant le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
- **Commissions de 790 M\$**, en hausse de 85 M\$, ou de 12,1 %, par rapport à 2023, en raison principalement des éléments suivants :
 - Coûts supérieurs liés à la croissance des actifs sous gestion et sous administration.
 - Augmentation des frais liée aux activités de Worldsource acquises au 1^{er} mars 2023.
- **Frais d'occupation de 397 M\$**, en baisse de 11 M\$, ou de 2,7 %, par rapport à 2023.
- **Communications de 375 M\$**, en hausse de 17 M\$, ou de 4,7 %, par rapport à 2023.
- **Taxes d'affaires et impôts sur le capital de 148 M\$**, en hausse de 25 M\$, ou de 20,3 %, par rapport à 2023 attribuable à l'augmentation de la prime payable à l'AMF à la suite de la publication du *Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts*.
- **Autres frais de 1 414 M\$**, en hausse de 167 M\$, ou de 13,4 %, par rapport à 2023 attribuable à la variation des provisions relatives aux éventualités à l'égard de nos activités en 2023.

IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS ET IMPÔTS INDIRECTS

Le Mouvement Desjardins est un groupe financier coopératif au sein duquel chacune des entités qui est une coopérative de services financiers, soit les caisses et la Fédération, est considérée aux fins de la fiscalité comme une société privée et autonome, contrairement à la grande majorité des autres institutions financières canadiennes, qui sont de grandes sociétés publiques. Les entités du Mouvement qui ne sont pas des coopératives de services financiers sont assujetties au régime d'imposition applicable aux grandes sociétés.

- **Charge d'impôts sur les excédents après ristournes aux membres de 892 M\$**, en hausse de 443 M\$, par rapport à celle de l'exercice 2023.
 - Taux d'imposition effectif sur les excédents après ristournes aux membres⁽¹⁾ de 22,8 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, en hausse par rapport à celui de 18,7 % pour l'exercice 2023 en raison principalement des éléments suivants :
 - Augmentation des excédents après ristournes aux membres pour lesquels le taux d'imposition applicable est de 26,5 %.
 - Diminution des revenus de placements non imposables comparativement à ceux de 2023.

La note complémentaire 27 « Impôts sur les excédents » des états financiers combinés présente, entre autres, le rapprochement du taux d'imposition statutaire et du taux effectif exprimé en dollars et en pourcentage.

Les impôts indirects comprennent l'impôt foncier et les taxes d'affaires, la taxe sur la masse salariale, les charges sociales ainsi que la taxe sur les produits et services, et les taxes de vente. Les impôts indirects sont inclus dans les frais autres que d'intérêts. Pour l'exercice 2024, la charge d'impôts indirects s'est élevée à 1 991 M\$, comparativement à 1 988 M\$ en 2023.

2.2 Analyse des résultats des secteurs d'activité

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins de ses membres et clients, ainsi que des marchés dans lesquels il évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, ainsi qu'Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Autres. Cette section comprend l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs.

Diverses méthodes d'estimation et de répartition sont utilisées dans la préparation de l'information financière des secteurs d'activités. Les transactions entre les secteurs sont généralement comptabilisées selon les ententes en vigueur entre celles-ci. Au cours de l'exercice, le Mouvement Desjardins a mis à jour sa méthode de calcul du taux de financement interne. Ce nouveau taux de financement interne, établi en fonction du marché, prend en considération les objectifs de gestion des risques du Mouvement Desjardins et les coûts inhérents aux fonds propres. Pour les frais autres que d'intérêts qui ne sont pas directement imputables à l'un des secteurs d'activités, un cadre de performance financière a été établi comprenant des hypothèses et des méthodes d'attribution des coûts indirects aux différents secteurs d'activités.

En 2024, certains changements ont été apportés aux secteurs d'activité afin de refléter les décisions de la direction sur la façon dont chaque secteur est géré. Cette présentation tient compte de la révision de la méthode d'allocation sectorielle des frais autres que d'intérêts. Ainsi, certains frais autres que d'intérêts ont été déplacés de la rubrique Autres vers le secteur Particuliers et Entreprises. De plus, certaines activités de gestion de patrimoine du réseau des caisses, auparavant présentées dans le secteur Particuliers et Entreprises, se retrouvent maintenant dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Également, certaines activités de négociation d'instruments financiers liées aux taux d'intérêt et aux devises ont été transférées de la rubrique Autres vers le secteur Particuliers et Entreprises. Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

2.2.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises

PROFIL

Le secteur Particuliers et Entreprises est au centre des activités du Mouvement. Fort d'une offre intégrée et complète pour répondre aux besoins des membres et clients particuliers et entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives, le Mouvement Desjardins est un leader dans les services financiers au Québec et est présent dans les services financiers hors-Québec.

Cette offre répond notamment aux besoins en matière de gestion financière, d'épargne, de paiement, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement et de risque, de transfert d'entreprises et de conseils et, par l'intermédiaire de son réseau de distribution, de produits d'assurance de personnes et de dommages.

De plus, les membres et clients peuvent compter sur l'accompagnement de la plus importante force-conseil au Québec, constituée de professionnels dévoués et présents à toutes les étapes de leur cycle de vie ou de leur parcours entrepreneurial.

Pour répondre aux attentes en constante évolution de ses membres et clients, le Mouvement Desjardins offre ses services par l'intermédiaire du réseau des caisses et de leurs centres Desjardins Entreprises, soit en personne, au téléphone ou par Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 112 à 119.

ACTIVITÉS

- **Gestion financière :**
 - En complément des services en caisse et aux guichets automatiques, les plateformes en ligne AccèsD et AccèsD Affaires, accessibles sur le Web et via notre application pour appareils mobiles, offrent une variété de transactions tels que les paiements et les virements, permettant aux particuliers et aux entreprises de gérer facilement leurs finances.
- **Épargne et placements :**
 - Regroupent des produits distribués par les caisses et les centres Desjardins Entreprises, tels que les fonds communs de placement (Fonds Desjardins), les placements garantis liés aux marchés (PGLM), l'offre d'épargne garantie, de même que les produits de rentes.
- **Financement :**
 - **Crédit hypothécaire résidentiel**, pour l'achat de terrains et de résidences neuves ou existantes, et pour la rénovation.
 - **Crédit à la consommation**, y compris, entre autres, les prêts accordés pour l'achat d'automobiles et de biens durables, les prêts et marges de crédit personnels, les prêts étudiants ainsi que les solutions de financement Accord D.
 - **Crédit aux entreprises**, qui permet l'offre de financement dans les secteurs commercial et industriel, agricole et agroalimentaire, public et institutionnel ainsi qu'à l'égard de l'immobilier commercial et multirésidentiel.
- **Paiement :**
 - Regroupe les services de paiement par carte de débit et de crédit pour les particuliers et les entreprises, les services de paiement électronique et les transferts de fonds nationaux et internationaux.
- **Marchés des capitaux :**
 - Répondent aux besoins de financement des grandes entreprises, des institutions et des coopératives canadiennes, et leur proposent des services-conseils en matière de fusions et d'acquisitions, une offre de produits dérivés, ainsi que d'activités d'intermédiation et d'exécution sur les marchés d'actions et de titres à revenu fixe.
 - Réalisé par l'intermédiaire d'équipes de professionnels expérimentées et s'appuyant sur un groupe de recherche dont l'excellence est reconnue dans le marché.
- **Capital de développement et de risque (Desjardins Capital) :**
 - Se spécialise dans l'investissement direct et indirect dans les petites et moyennes entreprises (PME) et coopératives de toutes les régions du Québec.
 - Valorise, accompagne et favorise la pérennité des PME du Québec.
 - À titre de gestionnaire de Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD), Desjardins Capital encourage l'épargne chez les Québécois et les Québécoises.
 - Accompagne et outille de façon personnalisée avec ses solutions adaptées, un conseil stratégique et des services à valeur ajoutée pour les entreprises dans les différentes étapes de démarrage, de croissance ou de transfert.
- **Services spécialisés :**
 - Comprennent notamment les services internationaux, les services bancaires et de gestion de trésorerie, les solutions employeurs Desjardins (gestion de la paie, gestion des ressources humaines et épargne-retraite collective), les solutions d'affacturage ainsi que le financement spécialisé pour la clientèle institutionnelle, les secteurs de la franchise et de la santé et les bureaux de professionnels.
 - S'ajoutent également le programme visant à faciliter la mise en chantier de logements abordables et les services non financiers de l'écosystème habitation d'EspaceProprio (achat, vente, construction, rénovation et entretien de propriétés).

RÉALISATIONS DE 2024

- **L'accompagnement des membres et clients demeure une priorité dans le contexte économique actuel.** Les stratégies d'accompagnement proactives se poursuivent auprès des membres particuliers et entreprises qui sont plus à risque de difficulté financière (hausse des prix, taux de faillite élevé, secteur agricole sous pression, etc.) :
 - Un plan d'accompagnement a été développé et mis en œuvre spécifiquement pour les secteurs agricole, de pêche commerciale et immobilier visant à ajuster entre autres nos offres et conditions de financement afin de mieux accompagner les entrepreneurs de ces secteurs présentant de nombreux défis.
 - Une solution de refinancement a été mise en place afin d'aider les membres entreprises qui n'étaient pas en mesure de rembourser leur prêt du programme fédéral de compte d'urgence pour les entreprises canadiennes et de bénéficier de l'incitatif financier, ce qui a permis à plus de 5 000 membres de rembourser leur prêt.
- **Une expérience numérique rehaussée et simplifiée :**
 - Poursuite de la refonte de desjardins.com et du rehaussement de certaines fonctionnalités sur AccèsD, qui visent à offrir une expérience numérique informationnelle simple, intégrée, cohérente et personnalisée au bénéfice des membres et clients du Mouvement Desjardins.
 - Modernisation d'AccèsD Affaires et rehaussement en continu des fonctionnalités proposées afin de rehausser l'expérience numérique des entreprises et de simplifier la gestion quotidienne de leurs opérations bancaires.
 - Déploiement progressif de l'assistant virtuel Alvie qui permettra, à terme, de donner des astuces financières aux membres particuliers et entreprises lors de leur utilisation des services mobiles Desjardins et de les aiguiller vers les Centres de relations clients.
 - Déploiement de la nouvelle application mobile de la caisse scolaire permettant aux jeunes membres ainsi qu'aux non-membres de pouvoir consulter des contenus d'éducation financière ludiques et dynamiques dans une plateforme adaptée aux jeunes utilisateurs.
 - Déploiement progressif de la réponse vocale interactive, qui permet aux membres et clients de profiter d'une expérience plus fluide grâce à l'aiguillage par l'assistante virtuelle des appels au service à la clientèle des cartes de crédit.
- **Reconnaissance remportée :**
 - Le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain a nommé Desjardins récipiendaire du Coup de cœur 2024 pour ses services en ligne. L'engagement de Desjardins à l'égard de l'accessibilité se reflète dans sa culture qui favorise l'abolition des obstacles pour l'ensemble de ses membres et clients.

- **Amélioration des offres aux entrepreneurs :**
 - Accompagnement personnalisé pour les coopératives dans le montage de leur projet financier et offre de rabais avantageux sur les marges de crédit, services de paie, forfaits transactionnels et solutions de paiements.
 - Rehaussement de notre accompagnement auprès des entreprises du secteur manufacturier via le développement de l'offre manufacturière.
 - Évolution de l'offre pour les entreprises en démarrage en partenariat avec plusieurs institutions et organismes dont l'École des entrepreneurs du Québec.
 - Évolution de l'offre en transfert d'entreprise, permettant à Desjardins de se démarquer dans l'accompagnement des entrepreneurs avec une approche unifiée ainsi que dans les conditions de financements proposées aux membres et clients. En 2024, Desjardins a accompagné 1 582 membres dans leur démarche de transfert, pour un volume de financement de 2,8 G\$.
 - Livraison de la nouvelle gamme de cartes de crédit pour les très petites et petites entreprises. L'amélioration de la gamme inclut notamment une gratuité lors de la première année de détention, un faible taux d'intérêt, des récompenses sur les achats et un nouveau visuel.
- **Renforcer notre rôle de leader socioéconomique :**
 - Poursuite du programme « Tous engagés pour la jeunesse », dans lequel Desjardins investit chaque année plus de 50 M\$ pour aider les jeunes à réaliser leur plein potentiel dans un monde plus inclusif et plus durable. Conçu pour les 5 à 30 ans, le programme soutient des milliers d'initiatives et de partenaires ancrés dans le quotidien des jeunes, et ce, dans quatre champs d'action : l'éducation, l'emploi et l'entrepreneuriat, la santé et les saines habitudes de vie ainsi que l'engagement social.
 - Octroi de 5 M\$ aux entrepreneurs du Québec et de l'Ontario dans le cadre du programme du Fonds C. Une aide financière non remboursable pouvant atteindre 20 000 \$ a été accordée à 708 entreprises en 2024 pour entre autres favoriser l'innovation, accélérer la transformation numérique et investir dans des équipements écoénergétiques. Depuis 2020, le Mouvement Desjardins a pris des engagements d'un montant total de 24 M\$ dans le cadre de ce programme.
 - Poursuite du programme de Bourses GoodSpark Desjardins pour une 5^e année, qui vise à soutenir 150 petites entreprises dans la réalisation d'un projet axé sur l'innovation, l'emploi, l'impact dans la communauté ou le développement durable. Ce sont 3 M\$, sous forme de bourses de 20 000 \$ chacune, qui ont été remis afin de stimuler la croissance économique en Ontario et dans les régions de l'Atlantique et de l'Ouest.
 - Dans le cadre d'un partenariat avec le gouvernement du Québec, Desjardins s'est engagé à soutenir la construction de plus de 1 750 logements abordables d'ici la fin de l'année 2025. En date du 31 décembre 2024, 7 projets totalisant 1 182 logements sont en exploitation et 12 projets totalisant 780 logements sont en réalisation. Desjardins a également été choisi comme partenaire financier par la Société de développement Angus pour favoriser la construction de 1 001 nouveaux logements abordables.
- Le secteur continue de déployer graduellement son **approche ESG** dans l'ensemble de ses activités, notamment en rehaussant l'accompagnement des membres et clients dans leurs transitions durables par un soutien personnalisé, des conseils stratégiques et des solutions adaptées pour intégrer des pratiques durables, tout en renforçant leur compétitivité :
 - Lancement du produit de prêt garanti qui vise à aider les clientèles entreprises sous desservies (femmes, autochtones, minorités visibles, LGBTQ+, nouvel arrivant) ayant moins de 10 M\$ de revenus, à obtenir du financement pour un fonds de roulement. Ce nouveau produit positionne Desjardins au niveau de la diversité, qui représente une forte portion des nouveaux entrepreneurs.
 - Déploiement du dernier module de formation sur la finance durable en partenariat avec Finance Montréal. Le parcours ciblant environ 5 000 employés des centres Desjardins Entreprises a pour but de faciliter le dialogue entourant les thématiques ESG avec les entrepreneurs.
 - Rehaussement de la politique de diversification des fournisseurs afin d'élargir le bassin d'entreprises pouvant soumissionner auprès de Desjardins. Un travail de collaboration est réalisé avec des organismes de certification afin de valider qu'une entreprise répond bien aux critères de diversité.
- **Conseils en matière de sécurité et prévention de la fraude :**
 - Poursuite de la campagne « Aigüisez vos cyberréflexes » pour accompagner les membres et clients avec de l'information et des outils pertinents. Invitant les membres et clients à aigüiser leurs cyberréflexes grâce à divers conseils, l'offensive aborde différentes thématiques de sécurité définies et prioritaires pour le Mouvement Desjardins : hameçonnage, arnaque de l'argent facile, arnaque amoureuse, fraude à l'investissement et bonnes pratiques transactionnelles.
 - Dans un contexte de préoccupation croissante des membres et clients face aux cyberattaques, des solutions de financement sont proposées aux entreprises qui souhaitent investir en cybersécurité et des protections sont offertes par Desjardins Assurances afin d'atténuer les impacts d'une cyberattaque.
 - Déploiement de notifications par texto afin d'aviser les membres et clients lors d'une possible transaction frauduleuse sur leur carte de débit.
 - Poursuite du déploiement du programme anti-fraude afin de protéger les membres et clients et de lutter contre les différents stratagèmes de fraude.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

- **Marché canadien :**
 - En 2024, l'industrie financière canadienne comptait 79 institutions bancaires canadiennes et étrangères et 389 coopératives d'épargne et de crédit, dont plus de la moitié font partie du Mouvement Desjardins.
 - L'encours de l'épargne personnelle (bilan et hors bilan) dans l'industrie des services bancaires est estimé à 7 600 G\$ au 31 décembre 2024, soit une augmentation annuelle de 13,9 %, comparativement à une hausse de 9,3 % à la fin de 2023. L'augmentation en 2024 s'explique par l'amélioration des rendements offerts par les marchés financiers : l'indice boursier S&P/TSX a gagné 18,0 % tandis que le S&P 500 a augmenté de 23,3 % au cours des douze derniers mois. L'année 2024 a aussi été marquée par une bonne croissance des ventes de produits d'épargne bilan, alimentée par la demande pour l'épargne à terme.
 - L'encours du crédit aux particuliers est estimé à 2 901 G\$ au 31 décembre 2024, soit un accroissement annuel de 4,8 %, en légère accélération par rapport à l'augmentation de 3,3 % observée à la fin de l'année précédente. Cette reprise est surtout attribuable à l'effet des baisses de taux d'intérêt sur la demande de crédit à l'habitation.
 - L'encours du financement aux entreprises est estimé à 1 207 G\$ au 31 décembre 2024, soit un accroissement de 4,1 % annuellement, en décélération par rapport à la croissance de 6,9 % enregistrée à la fin de 2023.

- **Marché québécois :**

- L'encours de l'épargne personnelle (bilan et hors bilan) est estimé à 1 461 G\$ au 31 décembre 2024, soit une augmentation annuelle de 14,0 %, contre une hausse de 11,4 % affichée à la fin de 2023. Le taux d'épargne plus élevé des ménages québécois par rapport à la moyenne canadienne explique la plus forte croissance de l'épargne en 2024.
- L'encours du financement aux particuliers est estimé à 510 G\$ au 31 décembre 2024, soit une augmentation annuelle de 6,1 %, contre un accroissement de 3,0 % enregistré un an auparavant.
- L'encours du crédit aux entreprises est estimé à 274 G\$ au 31 décembre 2024, soit une hausse annuelle de 11,3 %, comparativement à une croissance de 9,9 % à la fin de 2023.
 - Le crédit agricole, inclus dans le crédit aux entreprises, est estimé à 29 G\$ au 31 décembre 2024, soit une hausse de 9,1 % annuellement, en accélération par rapport à la progression de 7,3 % observée à pareille date un an plus tôt.

- **Concurrence au Québec des services financiers offerts aux particuliers et aux entreprises :**

- Le Mouvement Desjardins est un chef de file dans plusieurs domaines où il est actif.
- Leader dans le secteur du crédit hypothécaire résidentiel, avec une part de marché évaluée à environ 39 %⁽¹⁾ au 31 décembre 2024, et acteur de premier plan du crédit à la consommation, avec une part de marché évaluée à environ 26 %⁽¹⁾ à pareille date.
- Le Mouvement Desjardins est un leader dans le domaine de l'épargne personnelle au Québec, notamment dans l'industrie des produits d'épargne bilan, où il possédait une part de marché estimée à environ 36 %⁽¹⁾ au 31 décembre 2024.
- Dans les secteurs du crédit commercial et industriel, le Mouvement Desjardins est aussi un acteur de premier plan au Québec, avec une part de marché estimée à environ 21 %⁽¹⁾ au 31 décembre 2024.
- Le Mouvement Desjardins est un leader dans le domaine du crédit agricole, avec un portefeuille de prêts s'élevant à 11,8 G\$ et une part de marché estimée à 42 %⁽¹⁾ au 31 décembre 2024.
- Les acteurs majeurs de l'industrie misent principalement sur l'expérience client, l'accessibilité des services et la proactivité des conseils.
- La lutte pour les parts de marché est très vive puisque tous adoptent des stratégies visant à intensifier leur relation d'affaires avec leurs clients et à mieux les cibler.

Des renseignements supplémentaires concernant le contexte économique sont présentés à la section 1.5 « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion.

STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2025

Les stratégies et priorités pour 2025 du secteur Particuliers et Entreprises s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens, en travaillant toujours dans l'intérêt des membres et clients. Les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins, telles que présentées à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de ce rapport de gestion, constituent également les orientations stratégiques du secteur Particuliers et Entreprises.

Les priorités du secteur de 2025 à 2027 viseront à :

- Favoriser l'adoption du numérique et rehausser l'efficacité de la distribution à travers l'évolution des canaux;
- Améliorer la performance de ses processus clés;
- Renforcer la loyauté de ses membres et clients et la proximité relationnelle notamment via le numérique;
- Augmenter la compétitivité de ses lignes d'affaires;
- Être le partenaire financier de choix des entreprises et des entrepreneurs;
- Développer sa posture d'affaires en l'ancrant davantage dans les données et l'analytique.

Le secteur continuera d'ici 2027 à se focaliser davantage sur l'accompagnement et la fidélisation de ses membres et clients actuels, plutôt que sur la conquête de nouveaux, ainsi que la réalisation de gains d'efficacité pour lui permettre d'améliorer sa compétitivité.

Le secteur poursuivra la consolidation de sa position de leader en ce qui concerne le financement, la gestion financière, l'épargne ainsi que, par l'entremise de son réseau de distribution, les produits d'assurance de personnes et d'assurance de dommages. Il continuera de travailler toujours dans l'intérêt de ses membres et clients, notamment en leur permettant de vivre une expérience simple et omnicanale, en tirant profit du mobile, en accélérant les initiatives numériques, en transformant et optimisant ses modèles de distribution physique et à distance et en rehaussant la prestation de services. Le secteur poursuivra également son effort visant à améliorer l'expérience employé.

Pour ce secteur, l'atteinte des objectifs s'appuie sur l'engagement de tous les administrateurs et administratrices, gestionnaires et employés ainsi que sur une offre globale et intégrée de qualité et accessible, et ce, toujours dans l'intérêt des membres et clients.

⁽¹⁾ Ces parts de marché sont compilées et estimées en date du 30 septembre 2024, selon une méthodologie développée par Desjardins et basées sur plusieurs sources externes, dont notamment : Banque du Canada, Statistique Canada et *Investor Economics*.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

Tableau 12 – Particuliers et Entreprises – résultats sectoriels

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2024		2023 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	7 134	\$	6 375
Autres revenus	2 543		2 359
Revenu net total	9 677		8 734
Dotation à la provision pour pertes de crédit	599		520
Frais autres que d'intérêts bruts	6 757		6 846
Impôts sur les excédents	602		349
Excédents avant ristournes aux membres	1 719		1 019
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	328		304
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	1 391	\$	715
Indicateurs			
Actif moyen ⁽²⁾	342 529	\$	322 104
Actif principal moyen portant intérêt ⁽³⁾	251 477		239 785
Prêts et acceptations bruts moyens ⁽²⁾	268 746		250 510
Dépôts moyens ⁽²⁾⁽⁴⁾	218 961		221 796
Marge nette d'intérêts ⁽³⁾	2,66	%	2,53
Indice de productivité ⁽²⁾	69,8		78,4
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽²⁾	0,22		0,21
Prêts dépréciés bruts/prêts bruts ⁽²⁾	0,84		0,76

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 112 à 119.

⁽³⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières et ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 à 6.

⁽⁴⁾ L'exercice terminé le 31 décembre 2023 incluait des transactions intersectorielles plus importantes relatives aux activités de gestion des liquidités qui sont éliminées dans la rubrique Autres.

COMPARAISON DES EXERCICES 2024 ET 2023

- **Excédents avant ristournes aux membres de 1 719 M\$**, en hausse de 700 M\$ par rapport à 2023, en raison principalement des éléments suivants :
 - Augmentation du revenu net d'intérêts et des autres revenus.
 - Diminution des frais autres que d'intérêts à la suite de la mise en place de mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficacé.
 - En contrepartie, hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit.
- **Revenu net d'intérêts de 7 134 M\$**, en hausse de 759 M\$, ou de 11,9 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Croissance de l'encours moyen des prêts aux entreprises et des prêts hypothécaires résidentiels.
 - Élargissement des marges nettes d'intérêts.
- **Autres revenus de 2 543 M\$**, en hausse de 184 M\$, ou de 7,8 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Croissance des volumes d'affaires des activités de paiement par cartes de crédit.
 - Augmentation des revenus provenant des frais de service sur les dépôts et les paiements.
 - Progression des ventes par le réseau des caisses de divers produits, comme les Fonds Desjardins.
 - Hausse des revenus en lien avec la bonne performance des activités de marché des capitaux.
 - En contrepartie, pertes sur disposition de titres supérieures à celles de 2023.
- **Revenu net total de 9 677 M\$**, en hausse de 943 M\$, ou de 10,8 %.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 599 M\$**, comparativement à 520 M\$ pour l'exercice 2023. La dotation de 2024 reflète une migration de la qualité du crédit et une évolution des perspectives économiques défavorables sur les portefeuilles de prêts aux entreprises. Dans les portefeuilles de cartes de crédit, l'incidence favorable de la mise à jour des informations prospectives a été compensée en partie par l'effet défavorable des évolutions méthodologiques. La dotation de 2024 reflète également des radiations nettes en hausse, qui sont de retour aux niveaux pré-pandémiques.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 6 757 M\$**, en baisse de 89 M\$, ou de 1,3 %, ce qui s'explique par la mise en place de mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficacé.
- **Marge nette d'intérêts à 2,66 %**, en hausse de 13 points de base par rapport à 2023, en raison notamment de la croissance plus marquée du volume moyen des prêts par rapport à celui d'autres produits, jumelée à l'augmentation du taux d'intérêt sur le portefeuille de prêts.
- **Indice de productivité à 69,8 %**, comparativement à 78,4 % pour 2023, en raison de la croissance des revenus jumelée à la baisse des frais autres que d'intérêts bruts.

2.2.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

PROFIL

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes joue un rôle de premier plan dans le développement de l'autonomie financière des membres et clients du Mouvement Desjardins, en les aidant à développer de saines habitudes financières.

Ce secteur accompagne les membres et clients, particuliers et entreprises, par l'entremise de divers réseaux et conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé) et de solutions de placement. Il comprend également la gestion d'actifs et les services de fiducie. Le secteur figure parmi les leaders canadiens en investissement responsable et en assurance responsable.

La diversité et l'étendue pancanadienne des réseaux de distribution comptent parmi les grandes forces du secteur :

- Réseau des caisses Desjardins.
- Réseaux spécialisés Desjardins (Service Signature, Gestion privée, Valeurs mobilières et Courtage en ligne).
- Réseaux des agents Desjardins.
- Réseaux partenaires de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.
- Filiales Worldsource.
- Réseaux externes en assurance et en solutions de placement.
- Firmes d'actuaire-conseils et courtiers.
- Centres de relations clients et canaux numériques.

ACTIVITÉS

Assurance de personnes

- Comprend une vaste gamme de produits offerts aux particuliers et une offre de service en assurance et épargne-retraite collectives pour les entreprises et leurs employés.
- Ces produits et services leur offrent ainsi la tranquillité d'esprit en diminuant les contrecoups financiers qui pourraient découler d'une maladie, d'un accident ou d'un décès et ces solutions de placement les aident à atteindre leurs objectifs d'épargne et placement.
 - **Assurance pour les particuliers**
 - Inclut l'assurance-vie, l'assurance santé et invalidité, l'assurance crédit, l'assurance voyage et les services d'assistance.
 - **Assurance collective**
 - Inclut l'assurance vie, décès et mutilation accidentels, maladies graves, invalidité, médicaments, soins de santé, dentaire, les comptes de dépenses de frais de santé et de mieux-être, ainsi que les services de prévention et de mieux-être.
 - **Épargne-retraite collective**
 - Inclut les solutions de régimes d'accumulation et de décaissement, les rentes collectives ainsi qu'un accompagnement pour atteindre et maintenir une autonomie financière (capsules vidéo, simulateurs, webinaires et guide virtuel).

Gestion de patrimoine

- Offre un vaste éventail de produits et services-conseils pour répondre aux besoins de chaque étape de vie des membres et clients pour les aider à bâtir, à faire fructifier, à protéger et à transmettre leur patrimoine personnel et entrepreneurial en toute tranquillité d'esprit.
 - **Offre spécialisée en gestion de patrimoine (Service Signature, Gestion privée, Valeurs mobilières et Courtage en ligne) :**
 - Chaque réseau de Desjardins offre un accompagnement s'appuyant sur une approche-conseil pour répondre de manière adaptée à la situation personnelle, familiale et entrepreneuriale du membre et client.
 - Ces réseaux se différencient par leur approche et un éventail de services-conseils et de produits qui leur est propre.
 - **Solutions de placement :**
 - Comprend une vaste gamme de solutions offerte aux particuliers.
 - Inclut notamment des fonds communs de placement, des placements garantis liés aux marchés, des fonds de placement garantis et des fonds négociés en bourse (FNB) dont des solutions d'investissement et de rentes responsables, permettant aux membres et clients de trouver les placements les mieux adaptés à leurs besoins.
 - **Services institutionnels :**
 - Services offerts à une clientèle institutionnelle, essentiellement composée de caisses de retraite, de fondations, de fonds de placement et d'assureurs.
 - Comprend la gestion d'actifs et les services de fiducie tels que la garde des valeurs mobilières sur les marchés nord-américains et internationaux et les services fiduciaires aux entreprises.

RÉALISATIONS DE 2024

Assurance de personnes

- **Évolution de l'offre de produits et services :**
 - Ouverture aux agents généraux partenaires (incluant les conseillers des filiales Worldsource) du Québec d'une gamme complète de produits d'assurance vie et santé, offrant ainsi plus de choix et de sécurité à leurs clients.
 - Mise en place d'un nouveau service-conseil en assurance individuelle permettant aux assurés ayant reçu un diagnostic de maladies graves de parler avec un employé de Desjardins avant même qu'une réclamation ne soit initiée.
 - Lancement du Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP) collectif, produit unique permettant d'épargner en vue d'acquies une première demeure.
- **Une expérience numérique rehaussée et simplifiée :**
 - Rehaussement du processus de renouvellement hypothécaire numérique permettant aux membres éligibles d'avoir accès à une offre d'assurance lorsqu'ils effectuent leur renouvellement en ligne.
 - Déploiement de nouvelles fonctionnalités numériques pour les membres et clients en assurance collective, telles que l'adhésion au régime en ligne et le rehaussement des services de réclamation en ligne pour tous les soins de santé.
 - En épargne-retraite collective, rehaussement du parcours numérique permettant d'effectuer des transferts en ligne de façon autonome d'une autre institution vers Desjardins.
- **Bonification de l'offre en assurance collective :**
 - Focus santé de la femme : permettant d'aider les employeurs à créer un milieu de travail plus inclusif et bienveillant, en offrant aux femmes des produits et des services adaptés aux problèmes de santé qui leur sont propres ou qui sont plus susceptibles de les affecter.
 - Focus en santé mentale : permettant d'accompagner les assurés qui souffrent de troubles de l'humeur et d'anxiété, de dépendances et de troubles alimentaires.
 - Lancement du premier programme Poids Santé dans le marché pour aider les employés à entreprendre une démarche saine de gestion du poids.
- **Prix et reconnaissances remportés :**
 - Desjardins s'est illustré lors du *Insurance Business Canada Awards* en étant nominé pour le prix d'excellence de l'assureur vie et maladie de l'année, reconnaissant l'engagement envers l'offre de produits et services, l'éducation financière et l'approche exemplaire de service à la clientèle.
 - Dans le dernier sondage de *NMG Consulting*, Desjardins se place à nouveau dans le 1^{er} tiers des assureurs quant à la satisfaction des partenaires en assurance collective.

Gestion de patrimoine

- **Évolution de l'offre de produits et services :**
 - Lancement du nouveau Compte d'épargne-placement Desjardins proposé dans l'offre spécialisée en gestion de patrimoine. Le cap des 3 G\$ en ventes nettes a été atteint.
 - Bonification de la gamme de FNB en lançant de nouveaux fonds indiciels. Ceux-ci offrent une exposition géographique et une diversification de classes d'actifs. Les encours totalisaient 2,2 G\$ au 31 décembre 2024.
 - Mise à disposition aux membres, faisant affaires en caisses, à tous les produits d'investissement pour investir dans leur CELIAPP.
 - Lancement du nouveau fonds DGIA Immobilier Privé Canadien permettant aux investisseurs de participer à la dynamique du marché immobilier commercial canadien prisé par les grands investisseurs institutionnels.
 - Déploiement des services financiers privés proposant une offre exclusive de solutions bancaires et de stratégies de financement personnalisées et haut de gamme.
 - Rehaussement de l'accompagnement et de l'expertise des conseillers en matière de solutions de placement.
- Une **expérience numérique rehaussée** en bonifiant la capacité d'acquies en ligne des fonds communs de placement.
- Le secteur continue de déployer graduellement son **approche ESG** dans l'ensemble de ses activités, avec notamment :
 - Divulgarion sur desjardins.com du premier rapport Desjardins sur les rentes responsables qui vise à fournir de l'information sur l'approche en matière d'investissement responsable.
 - Publication d'un papier blanc sur les investissements dans les énergies fossiles résumant la stratégie d'investissement de Desjardins pour soutenir la transition énergétique tout en gérant les risques et rendements.
- **Prix et reconnaissances remportés** témoignant de l'engagement à développer des solutions de placement performantes pour les membres et clients :
 - Nomination de Desjardins courtage en ligne au 2^e rang pour la satisfaction des investisseurs autonomes selon *JD Power*.
 - Récolte de 9 Trophées FundGrade A+® 2024 de Fundata, qui reconnaît annuellement les meilleures solutions de placement disponibles au Canada, dont 2 pour des solutions en investissement responsable.
 - Récolte de 4 prix lors de la remise des *LSEG Lipper Fund Awards 2024*, notamment avec le FNB Desjardins IR Marchés émergents multifacteurs trajectoire zéro émission nette primé dans la catégorie FNB d'actions de marchés émergents (troisième année consécutive) ainsi que le FNB Desjardins IR Canada multifacteurs trajectoire zéro émission nette primé dans la catégorie FNB d'actions canadiennes.
 - Desjardins s'illustre pour sa gamme de produits structurés :
 - Institution financière la plus récompensée lors du gala *SRP Americas 2024* avec 7 prix remportés, dont le prestigieux prix « Meilleur manufacturier au Canada » (cinquième année consécutive) décerné par les *Structured Retail Products*.
 - Prix « Meilleur émetteur de produits à capital protégé » au Canada remporté lors de la troisième édition du *SPi Canada 2024 Awards for Excellence*.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

• **Marché canadien :**

- Gestion de patrimoine : près de 6 712 G\$ en avoirs financiers à la fin de 2023 détenus par les ménages canadiens, une croissance annuelle de 8,3 % (par rapport à une décroissance de 4,3 % en 2022). À la suite d'un sommet du taux directeur de la Banque du Canada, plusieurs baisses de taux ont été mises en place depuis juin 2024 en raison d'un ralentissement de l'inflation (qui a atteint la cible de 2 % en août) et d'une croissance économique faible. Les marchés boursiers nord-américains ont atteint de nouveaux sommets historiques en 2024, propulsés par la baisse des taux d'intérêt et la performance de plusieurs secteurs.
- Assurance de personnes : revenu de primes de 157 G\$ en assurance vie et santé et en rentes en 2023, une hausse de 12 G\$ par rapport à 2022. Le rythme de croissance est en moyenne de 6,1 % par année depuis cinq ans. Près de 30 millions de Canadiens sont protégés financièrement, soit un nombre record d'assurés, et 128 G\$ de prestations ont été versés en 2023, une hausse de 13 % par rapport à 2022, ce qui inclut un montant record de 36,6 G\$ en prestations maladie, médicaments et soins dentaires. Les demandes de prestations pour des consultations en santé mentale ont continué d'augmenter, atteignant plus du double du niveau de 2019.

• **Concurrence au Canada :**

- Gestion de patrimoine : les acteurs majeurs de l'industrie sont les grands groupes bancaires, les sociétés d'assurance de personnes, les manufacturiers de fonds de placement et leurs réseaux de distribution qui rivalisent pour conquérir la clientèle et la fidéliser. Depuis plus de 30 ans, Desjardins est un des acteurs les plus engagés dans la promotion et l'avancement de l'investissement responsable au Canada en :
 - Offrant une vaste gamme de solutions d'investissement responsable sur le marché;
 - Se classant au 2^e rang des émetteurs de fonds communs de placement et au 4^e rang des émetteurs de FNB en investissement responsable, en date du 30 juin 2024.
- Assurance de personnes : 150 assureurs mènent des activités au Canada selon les données de 2023; 75,5 % du marché est détenu par cinq assureurs. Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, se classe au cinquième rang au Canada avec 7,0 G\$ de primes souscrites directes en 2023.

STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2025

Les stratégies et priorités pour 2025 du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens, en travaillant toujours dans l'intérêt des membres et clients. Les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins, telles que présentées à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de ce rapport de gestion, constituent également les orientations stratégiques du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

Les priorités du secteur de 2025 à 2027 concernant les activités de gestion de patrimoine viseront à :

- Aligner l'organisation pour une exécution optimale;
- Accroître le développement des affaires;
- Resserer l'exécution pour répondre aux besoins actuels et futurs des membres et clients;
- Accélérer la modernisation, le numérique et la donnée et analytique.

Tandis que les priorités pour les activités d'assurance de personnes viseront à :

- Rehausser significativement l'expérience des membres et clients;
- Garder le cap sur la croissance rentable;
- Accélérer la donnée et l'analytique;
- Se positionner comme un assureur responsable;
- Concrétiser la transformation organisationnelle.

Afin de renforcer son leadership en expérience membre et client, ce secteur peut compter sur l'engagement des gestionnaires, des employés et des partenaires de distribution qui sont déterminés à répondre toujours mieux aux besoins des membres et clients en leur offrant une qualité de service exemplaire et distinctive.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

Tableau 13 – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes – résultats sectoriels

Aux 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)

	2024	2023 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	231 \$	205 \$
Résultat des activités d'assurance		
Revenus des activités d'assurance	4 261	3 944
Charges afférentes aux activités d'assurance	(3 663)	(3 296)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(8)	(62)
	590	586
Résultat financier d'assurance net		
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	1 564	2 397
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	(1 238)	(2 055)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	31	72
	357	414
Revenu net lié aux activités d'assurance	947	1 000
Autres revenus	2 616	2 274
Revenu net total	3 794	3 479
Dotation à la provision pour pertes de crédit	4	6
Frais autres que d'intérêts		
Frais autres que d'intérêts bruts	3 376	3 114
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽²⁾	(327)	(366)
Frais autres que d'intérêts nets	3 049	2 748
Impôts sur les excédents	140	124
Excédents nets de l'exercice	601 \$	601 \$
Indicateurs		
Marge sur services contractuels (MSC) ⁽³⁾		
MSC totale ⁽³⁾⁽⁴⁾	2 585 \$	2 595 \$
MSC sur les nouvelles ventes ⁽³⁾⁽⁵⁾	70	54
Ventes nettes d'épargne ⁽⁶⁾	5 422	2 124
Ventes d'assurance ⁽⁶⁾	558	479
Primes d'assurance collective ⁽⁶⁾	4 067	3 840
Primes d'assurance individuelle ⁽⁶⁾	1 068	1 015
Primes de rentes ⁽⁶⁾	1 085	1 458
Encaissements liés aux fonds distincts ⁽⁶⁾	4 809	3 900

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

⁽³⁾ Inclus aux postes « Passifs des contrats d'assurance » et « Actifs (passifs) des contrats de réassurance » du bilan combiné. Pour plus de renseignements, voir la note complémentaire 16 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés.

⁽⁴⁾ MSC totale de 2 838 M\$ (2 813 M\$ au 31 décembre 2023) présentée nette de la réassurance d'un montant de 253 M\$ (218 M\$ au 31 décembre 2023).

⁽⁵⁾ MSC sur les nouvelles affaires d'assurance de 68 M\$ (56 M\$ au 31 décembre 2023) présentée nette de la réassurance d'un montant de (2) M\$ (2 M\$ au 31 décembre 2023).

⁽⁶⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 112 à 119.

COMPARAISON DES EXERCICES 2024 ET 2023

- **Excédents nets de 601 M\$,** stables par rapport à 2023. La hausse des autres revenus attribuable, notamment, à l'augmentation des actifs sous gestion et sous administration a été contrebalancée, par les éléments suivants :
 - Augmentation des coûts provenant de la hausse des actifs sous gestion et sous administration et des frais d'administration, incluant ceux liés au personnel.
 - Diminution du résultat financier d'assurance net en raison du gain sur disposition d'immeubles inférieur à celui de 2023 et de la variation négative de la juste valeur de certains titres de placements en infrastructures compensée, en partie, par l'incidence favorable de la couverture du risque de taux d'intérêt.
- **Revenu net d'intérêts de 231 M\$,** en hausse de 26 M\$, ou de 12,7 %. Cette augmentation provient principalement des éléments suivants :
 - Hausse de la marge d'intérêts sur les valeurs mobilières.
 - Croissance du volume lié au nouveau Compte d'épargne-placement Desjardins.
 - En contrepartie, baisse du revenu net d'intérêts de Worldsource.

- **Résultat des activités d'assurance de 590 M\$,** en hausse de 4 M\$, ou de 0,7 %, attribuable principalement aux éléments suivants :
 - Ajustement de l'hypothèse d'indexation en assurance individuelle et en épargne-retraite collective.
 - Croissance des affaires en assurance collective.
 - Expérience plus favorable en assurance crédit et directe, notamment en assurance prêt invalidité et vie.
 - Incidence des nouveaux contrats déficitaires moins défavorable en assurance collective et en épargne-retraite collective.
 Cette augmentation a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Effet globalement défavorable de la mise à jour d'hypothèses actuarielles.
 - Expérience moins favorable en assurance collective, essentiellement pour les garanties d'invalidité longue durée et vie, compensée en partie par celle d'accident-maladie moins défavorable.
- **Résultat financier d'assurance net de 357 M\$,** en baisse de 57 M\$, ou de 13,8 % provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Gain sur disposition d'immeubles inférieur à 2023.
 - Variation négative de la juste valeur de certains titres de placements en infrastructures.
 - En contrepartie, incidence favorable de la couverture du risque de taux d'intérêt.
- **Autres revenus de 2 616 M\$,** en hausse de 342 M\$, ou de 15,0 %, provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Revenus des réseaux spécialisés supérieurs liés à l'augmentation des actifs sous administration.
 - Augmentation des revenus provenant des actifs sous gestion supérieurs à ceux de 2023.
 - Hausse des revenus de 77 M\$ liée aux activités de Worldsource acquises au 1^{er} mars 2023.
 - Gain sur disposition de la participation dans Gestion Fiera Inc. et Fiera Capital S.E.C.
- **Revenu net total de 3 794 M\$,** en hausse de 315 M\$, ou de 9,1 %.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 3 376 M\$,** en hausse de 262 M\$, ou de 8,4 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Coûts supérieurs liés à la croissance des actifs sous gestion et sous administration.
 - Hausse des frais de 90 M\$ liée aux activités de Worldsource acquises au 1^{er} mars 2023.
 - Augmentation des frais liés au personnel.
 Précisons que 327 M\$ des frais autres que d'intérêts bruts sont inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance, comparativement à 366 M\$ en 2023.

Informations supplémentaires liées à certains indicateurs :

- **Marge sur services contractuels (MSC)**
 - MSC totale de 2 585 M\$ au 31 décembre 2024 comparativement à 2 595 M\$ au 31 décembre 2023. La légère décroissance de la MSC totale est expliquée par les éléments suivants :
 - Effet des services rendus, lesquels proviennent principalement de la création de la MSC à la transition à l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*.
 - Ajustement de l'hypothèse d'indexation en assurance individuelle et en épargne-retraite collective.
 Cette décroissance a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Incidence favorable des nouvelles ventes en assurance individuelle et en épargne-retraite collective.
 - Gains au niveau du passif des fonds de placement garantis en raison du contexte économique favorable.
 - Mise à jour d'hypothèses actuarielles globalement favorable.
 - Effet des charges de désactualisation.
- **Croissance des affaires**
 - Augmentation des ventes nettes d'épargne provenant principalement des réseaux spécialisés et des filiales Worldsource compensée, en partie, par la diminution de celles provenant des régimes d'accumulation collectifs.
 - Augmentation des ventes d'assurance provenant essentiellement de l'assurance collective.
 - Croissance des primes d'assurance, essentiellement en assurance collective.
 - Décroissance des primes de rentes provenant essentiellement de l'épargne-retraite collective, liée à l'ajout d'un groupe important en 2023.

2.2.3 Secteur d'activité Assurance de dommages

PROFIL

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de protéger leurs actifs et de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de ses filiales, et propose partout au Canada une gamme de produits d'assurance automobile et de biens aux particuliers, ainsi que des produits d'assurance aux entreprises. Ses produits sont offerts dans le réseau des caisses Desjardins du Québec, de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. et des centres Desjardins Entreprises, et sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans plusieurs centres de contact avec la clientèle ainsi que par un réseau d'agents exclusifs, dont plus de 450 agences en Ontario, en Alberta et au Nouveau-Brunswick. Ce réseau d'agents exclusifs distribue de l'assurance de dommages ainsi que plusieurs autres produits financiers. De plus, les produits d'assurance d'ICPEI nouvellement acquise sont distribués par un réseau de courtiers indépendants, principalement dans les provinces de Québec, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Le secteur offre également des conseils et des services de prévention des sinistres aux membres et clients pour leur permettre de protéger leurs actifs et de se prémunir contre les incidences d'un événement météo ou climatique. Les membres et clients ont aussi accès à une multitude de services disponibles sur le numérique et par des applications pour appareils mobiles.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui compte plus de 3,7 millions de clients, commercialise ses produits à l'échelle canadienne auprès du marché des particuliers et des entreprises sous la marque Desjardins Assurances, et auprès du marché des groupes, comme les membres d'associations professionnelles et de syndicats, et le personnel d'employeurs, sous la marque La Personnelle.

ACTIVITÉS

- **Assurance automobile**, y compris l'assurance pour motos et véhicules récréatifs :
 - Offre des protections d'assurance sur mesure et déterminées en fonction des caractéristiques des véhicules et des besoins exprimés par les assurés.
 - Inclut aussi les couvertures nécessaires pour obtenir des compensations financières liées aux dommages corporels dans les provinces où elles ne sont pas fournies par un régime public.
- **Assurance de biens** :
 - Propose aux propriétaires, copropriétaires et aux locataires des protections pour les biens matériels, des protections tous risques et des garanties optionnelles pour les résidences principales et secondaires.
- **Assurance pour les entreprises** :
 - Répond aux besoins d'assurance de véhicules commerciaux, d'assurance commerciale de biens et d'assurance responsabilité civile des entreprises.
 - Les secteurs servis sont, entre autres, les suivants : entreprises de service, détaillants et grossistes, garages, entrepreneurs généraux ou spécialisés, bureaux, professionnels des soins de santé et immeubles commerciaux, en copropriété et résidentiels locatifs.

RÉALISATIONS DE 2024

- **Poursuite du rehaussement de l'expérience membre et client et de la transformation numérique** avec notamment :
 - Lancement de la transaction en ligne « Ajout de véhicule », en mode 100 % autonome pour les assurés en automobile au Québec avec une amélioration concrète visant à simplifier l'expérience membre et client et promouvoir l'autonomie.
 - Déploiement d'un nouveau tableau de bord Ajusto dans l'application d'assurance. L'assuré peut plus facilement savoir comment améliorer ses habitudes de conduite et l'incidence sur sa prime d'assurance.
 - Amélioration des services après-vente en ligne et contribution à accroître l'autonomie financière des membres et clients en ajoutant des nouvelles fonctionnalités tel que :
 - La possibilité de voir par produit d'assurance (automobile ou habitation), le type de paiement et l'affichage d'une alerte lorsqu'un paiement est en retard.
 - La possibilité d'apporter des modifications aux polices d'assurance, même en période de renouvellement.
 - Mobilisation du grand groupe Desjardins pour répondre, en seulement quelques semaines, aux besoins des membres et clients à la suite des deux plus grandes catastrophes de l'histoire de l'indemnisation de Desjardins avec plus de 40 000 réclamations.
- Le secteur continue de déployer graduellement son **approche ESG** dans l'ensemble de ses activités, avec notamment :
 - Engagement de 3,2 M\$ sur la période 2022-2024 pour soutenir différents organismes faisant la promotion de la sécurité routière auprès de la population québécoise et canadienne (*Parachute, Traffic Injury Research Foundation (TIRF), Arrive Alive, Opération Nez rouge*).
 - Poursuite des travaux pour atteindre les objectifs de décarbonisation du portefeuille de placement pour 2040 pour les trois secteurs suivants : énergie, transport et immobilier, ainsi que pour 2050 pour l'ensemble du portefeuille (engagement auprès de l'initiative mondiale *Business Ambition for 1.5°C*).
 - Un plan ESG a été défini en support au plan du Mouvement avec six priorités :
 - Soutenir les membres et clients lors de catastrophes et événements majeurs, les sensibiliser aux changements climatiques et leur fournir des conseils de prévention afin qu'ils soient bien protégés.
 - Renforcer la modélisation du climat et des catastrophes afin d'anticiper les incidences.
 - Gérer les incidences sur nos résultats.
 - Assumer un leadership dans la résilience climatique et aux catastrophes.
 - Intégrer les considérations ESG dans toutes nos opérations étendues et investissements.
 - Assurer la conformité aux réglementations.
 - Collaboration avec le bureau d'assurance du Canada et le gouvernement fédéral sur un potentiel développement d'un programme national d'assurance contre les inondations visant à offrir une couverture d'assurance abordable contre les inondations pour les ménages canadiens situés dans les zones à risque élevé, actuellement non couvertes par les assureurs privés.
- **Acquisition de la totalité des actions d'ICPEI**. ICPEI est un assureur canadien qui propose des gammes de produits d'assurance des particuliers et des entreprises exclusivement par l'intermédiaire d'un réseau de courtiers. Cette acquisition vise à :
 - Répondre aux besoins des clients entreprises ayant des besoins d'assurances plus complexes.
 - Consolider la présence du Mouvement Desjardins en assurance de dommages, particulièrement en matière d'assurance des entreprises, afin de renforcer sa position à l'échelle du Canada.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

- **Marché canadien :**
 - L'industrie de l'assurance de dommages offre des couvertures d'assurance pour les véhicules, les biens personnels et commerciaux, et la responsabilité civile.
 - Il s'agit d'un marché mature qui a connu une croissance annuelle moyenne des primes de 8,0 % au cours des années 2019 à 2023.
 - Le secteur a crû à un rythme soutenu de 8,2 %, atteignant 80,4 G\$ de primes souscrites directes en 2023. La rentabilité demeure un enjeu important pour l'industrie en général et les hausses des taux continuent pour toutes les lignes d'affaires.
 - L'assurance des particuliers représente 57,6 % du marché et l'assurance pour les entreprises, 42,4 %.
- **Contexte de l'industrie en 2024 :**
 - En assurance automobile, la normalisation des habitudes de conduite s'est poursuivie en 2024 et la fréquence des réclamations a légèrement diminué. Par ailleurs, les mesures prises en 2024 concernant le vol de véhicules ont porté fruit avec une baisse notable des coûts liés aux vols de véhicules en Ontario et au Québec par rapport à 2023. Cependant, les niveaux de vols observés demeurent quand même bien plus élevés que les moyennes historiques.
 - L'Alberta a annoncé des réformes importantes au système d'assurance automobile avec notamment le passage à un modèle de réclamation « no-fault ». Ces changements futurs visent à réduire les frais juridiques et à améliorer les soins aux victimes d'accidents.
 - Les événements météorologiques partout au Canada affectent l'industrie. En 2024, selon *Catastrophe Indices and Quantification Inc.* (CatIQ), les événements catastrophiques ont causé des pertes assurables de 8,5 G\$ pour l'industrie canadienne d'assurance de dommages, ce qui classe l'année 2024 au 1^{er} rang en termes d'importance pour les pertes liées aux événements météorologiques extrêmes au Canada.
- **Tendance de l'industrie :**
 - L'excellence opérationnelle demeure un élément fondamental dans le secteur de l'assurance de dommages, surtout dans un contexte de pression des coûts.
 - La digitalisation et la modernisation des systèmes demeurent des thèmes importants pour les assureurs, car les acteurs clés cherchent à tirer des avantages concurrentiels de leurs capacités numériques et de leurs fonctionnalités axées sur le mobile.
 - Les assureurs exploitent de plus en plus l'analytique avancée dans toute la chaîne de valeur pour générer des gains d'efficacité, de segmentation et des améliorations à l'expérience client.
 - La consolidation dans le domaine du courtage, menée par des assureurs et des fonds d'investissement, persiste.

STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2025

Les stratégies et priorités pour 2025 du secteur Assurance de dommages s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens, en travaillant toujours dans l'intérêt des membres et clients. Les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins, telles que présentées à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de ce rapport de gestion, constituent également les orientations stratégiques du secteur Assurance de dommages.

Les priorités du secteur de 2025 à 2027 viseront à :

- Moderniser les systèmes métiers pour soutenir l'évolution centrée sur le membre et client;
- Réaliser la transformation omnicanale pour assurer l'accessibilité des services en ligne et augmenter l'autonomie des membres et clients;
- Réduire les risques opérationnels et augmenter l'agilité organisationnelle;
- Accélérer la croissance des différentes lignes commerciales en assurance des entreprises;
- Poursuivre l'objectif de devenir un chef de file au Canada dans le domaine de l'analytique avancée, en déployant, entre 2025 et 2027, plusieurs modèles notamment dans le domaine des réclamations et de la tarification;
- Concrétiser les actions ESG en soutenant les membres et clients lors de catastrophes et événements majeurs, les sensibiliser aux changements climatiques et leur fournir des conseils de préventions.

L'atteinte des objectifs s'appuie sur l'engagement de tous les administrateurs et administratrices, gestionnaires et employés ainsi que sur une offre globale et intégrée de qualité et accessible, et ce, toujours dans l'intérêt des membres et clients.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

Tableau 14 – Assurance de dommages – résultats sectoriels

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2024	2023
Résultat des activités d'assurance		
Revenus des activités d'assurance	7 425 \$	6 642 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance	(6 502)	(5 775)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	545	(67)
	1 468	800
Résultat financier d'assurance net		
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	777	561
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	(415)	(343)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	42	31
	404	249
Revenu net lié aux activités d'assurance	1 872	1 049
Autres revenus (pertes)	16	(26)
Revenu net total	1 888	1 023
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	(6)	5
Frais autres que d'intérêts		
Frais autres que d'intérêts bruts	1 057	1 025
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽¹⁾	(644)	(651)
Frais autres que d'intérêts nets	413	374
Impôts sur les excédents	380	150
Excédents nets de l'exercice	1 101 \$	494 \$
dont :		
Part revenant au Groupe	968 \$	423 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	133	71
Indicateurs		
Primes souscrites directes ⁽²⁾	7 565 \$	6 856 \$
Ratio des sinistres ⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	64,6 %	72,8 %
Ratio des sinistres pour l'exercice en cours ⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	66,1	75,1
Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs ⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	7,8	3,6
Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures ⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	(9,3)	(5,9)
Ratio des frais ⁽³⁾	24,5	26,2
Ratio des pertes sur contrats déficitaires ⁽³⁾	(0,4)	(0,9)
Ratio combiné ⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	88,7	98,1
Ratio combiné actualisé ⁽³⁾	84,4	93,0

⁽¹⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 112 à 119.

⁽³⁾ Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 à 6.

⁽⁴⁾ Ratio non actualisé, excluant donc l'effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus.

⁽⁵⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

COMPARAISON DES EXERCICES 2024 ET 2023

- **Excédents nets de 1 101 M\$,** en hausse de 607 M\$ par rapport à 2023. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des revenus des activités d'assurance.
 - Incidence découlant de l'évolution des sinistres des années antérieures plus favorable que celle constatée en 2023.
 - Augmentation du résultat financier d'assurance net.
 - En contrepartie, hausse des charges afférentes aux sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs.

- **Résultat des activités d'assurance de 1 468 M\$,** en hausse de 668 M\$.
 - **Revenus des activités d'assurance** de 7 425 M\$, en hausse de 783 M\$, ou de 11,8 %. En incluant les revenus des activités d'assurance cédés de 362 M\$ présentés dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 727 M\$, ou de 11,5 %, essentiellement attribuable à la croissance des primes en assurance automobile et de biens ainsi qu'aux affaires découlant de l'acquisition d'ICPEI.
 - **Charges afférentes aux activités d'assurance** de 6 502 M\$, en hausse de 727 M\$, ou de 12,6 %. En incluant les charges afférentes aux activités d'assurance cédées de 907 M\$ présentées dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 59 M\$, ou de 1,1 %, principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Amortissement des frais d'acquisition en hausse comparativement à 2023.
 - Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires moins favorable que celui constaté en 2023 principalement attribuable à l'assurance pour les entreprises et à l'assurance automobile.
 - Variation des fonds de participation bénéficiant aux groupes avec lesquels des ententes ont été conclues sous la marque La Personnelle. Rappelons que cette variation est compensée par les résultats de ces groupes.
 - En contrepartie, baisse des charges liées aux sinistres comparativement à 2023 expliquée par les éléments ci-dessous :
 - Incidence découlant de l'évolution des sinistres des années antérieures plus favorable que celle constatée en 2023 attribuable à l'assurance automobile et de biens.
 - Charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours inférieures à celles constatées en 2023 attribuable à l'assurance automobile, de biens et pour les entreprises, et s'expliquant notamment par une diminution de la fréquence des sinistres, atténuées par l'addition des affaires découlant de l'acquisition d'ICPEI.
 - Compensée en partie par les charges afférentes aux sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs supérieures à celles constatées en 2023. L'exercice 2024 a été marqué par la survenance de deux catastrophes et d'un événement majeur alors que l'exercice 2023 avait été marqué par onze événements majeurs de moindre envergure.

- **Résultat financier d'assurance net de 404 M\$,** en hausse de 155 M\$.
 - **Revenus nets de placement d'assurance** de 777 M\$, en hausse de 216 M\$. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Gains nets sur actions supérieurs à ceux de 2023.
 - Revenus d'intérêts sur titres à revenu fixe supérieurs à ceux de 2023.
 - **Charges financières d'assurance nettes** de 415 M\$, en hausse de 72 M\$. En incluant les revenus financiers de réassurance nets de 42 M\$ (31 M\$ en 2023), les charges financières d'assurance et de réassurance nettes sont de 373 M\$, comparativement à 312 M\$ en 2023. La variation est principalement attribuable à l'incidence de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs nets au titre des sinistres survenus plus défavorable que celle constatée en 2023.

- **Autres revenus de 16 M\$,** comparativement à des pertes de 26 M\$ en 2023. La variation est attribuable à une diminution de la contrepartie éventuelle à payer, dans le cadre de l'acquisition en 2015 des activités canadiennes de State Farm, découlant de l'évolution défavorable des sinistres repris assujettie alors qu'une augmentation découlant de l'évolution favorable des sinistres repris assujettie était constatée en 2023.

- **Revenu net total de 1 888 M\$,** en hausse de 865 M\$.

- **Frais autres que d'intérêts bruts de 1 057 M\$,** en hausse de 32 M\$, ou de 3,1 %. Cette augmentation est principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Dépenses salariales plus importantes en raison de l'indexation des salaires.
 - Frais autres que d'intérêts bruts encourus par ICPEI.
 Précisons que 644 M\$ des frais autres que d'intérêts bruts sont inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance, comparativement à 651 M\$ en 2023.

2.2.4 Rubrique Autres

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou les besoins de liquidités des caisses. On y trouve également les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement, dont : les finances, incluant la trésorerie; les opérations; la gestion des risques, incluant la conformité; les ressources humaines; le marketing, les communications, la coopération et le Bureau du président; le Bureau de la sécurité Desjardins; les affaires juridiques, incluant la gouvernance; et le Bureau du développement durable. Elle inclut aussi l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Tableau 15 – Rubrique Autres

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2024	2023 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	106 \$	39 \$
Revenu net lié aux activités d'assurance	63	8
Autres revenus (pertes)	(868)	(706)
Revenu (perte) net total	(699)	(659)
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	—	(2)
Frais autres que d'intérêts nets	(513)	(736)
Impôts sur les excédents	(121)	(66)
Excédents (déficit) nets de l'exercice	(65) \$	145 \$

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

COMPARAISON DES EXERCICES 2024 ET 2023

- **Déficit net de 65 M\$,** comparativement à des excédents nets de 145 M\$ en 2023.
 - En lien avec les activités de trésorerie, les variations de taux du marché ainsi que l'évolution des positions de couverture ont eu un effet globalement favorable sur le revenu net d'intérêts ainsi que sur les autres revenus (pertes) nets de placement inclus dans les autres revenus.
 - Les frais autres que d'intérêts nets incluent des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information et l'amélioration des processus d'affaires. Ils incluent également les variations des provisions relatives aux éventualités à l'égard de nos activités, d'ententes de fournisseurs et du portefeuille de placement, ainsi que les engagements pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement visant notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques.
 - En raison des activités et des éliminations des soldes intersectoriels classées sous la rubrique Autres, nous estimons que la comparaison des résultats des exercices est limitée.

2.3 Analyse des résultats du quatrième trimestre et tendances trimestrielles

Tableau 16 – Résultats des huit derniers trimestres

(non audités, en millions de dollars et en pourcentage)	2024				2023			
	T4	T3	T2	T1	T4 ⁽¹⁾	T3 ⁽¹⁾	T2 ⁽¹⁾	T1 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	1 962 \$	1 915 \$	1 861 \$	1 733 \$	1 696 \$	1 716 \$	1 666 \$	1 541 \$
Résultat des activités d'assurance								
Revenus des activités d'assurance	2 998	2 945	2 829	2 752	2 718	2 656	2 562	2 493
Charges afférentes aux activités d'assurance	(2 268)	(3 168)	(2 182)	(2 351)	(2 093)	(2 245)	(2 238)	(2 358)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	58	493	(27)	8	(47)	(20)	(36)	(26)
	788	270	620	409	578	391	288	109
Résultat financier d'assurance net								
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	375	1 560	467	(39)	3 005	(1 363)	249	1 080
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	(309)	(1 463)	(244)	375	(2 780)	1 479	(83)	(999)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	28	57	14	(26)	115	(65)	11	42
	94	154	237	310	340	51	177	123
Revenu net lié aux activités d'assurance	882	424	857	719	918	442	465	232
Autres revenus								
Frais de service sur les dépôts et les paiements	138	134	129	126	134	119	117	113
Commissions sur les prêts et les cartes	278	260	238	262	185	258	242	266
Services de courtage et de fonds de placement	367	374	363	376	347	339	400	253
Honoraires de gestion et de services de garde	261	219	222	199	207	192	189	163
Autres revenus (pertes) nets de placement	(101)	(60)	(61)	17	(65)	(30)	41	(18)
Revenus de change	80	66	47	48	59	47	47	39
Autres	91	53	97	84	57	50	72	78
	1 114	1 046	1 035	1 112	924	975	1 108	894
Revenu net total	3 958	3 385	3 753	3 564	3 538	3 133	3 239	2 667
Dotation à la provision pour pertes de crédit	272	105	87	133	231	127	66	105
Frais autres que d'intérêts								
Frais autres que d'intérêts bruts	2 868	2 524	2 697	2 556	2 749	2 443	2 680	2 345
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽²⁾	(209)	(235)	(250)	(245)	(250)	(240)	(246)	(249)
Frais autres que d'intérêts nets	2 659	2 289	2 447	2 311	2 499	2 203	2 434	2 096
Impôts sur les excédents	201	234	301	265	58	189	186	124
Excédents avant ristournes aux membres	826	757	918	855	750	614	553	342
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	84	82	81	81	68	78	80	78
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	742 \$	675 \$	837 \$	774 \$	682 \$	536 \$	473 \$	264 \$
dont :								
Part revenant au Groupe	689	664	802	740	641	520	462	261
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	53	11	35	34	41	16	11	3
Total de l'actif	470 942 \$	464 677 \$	444 348 \$	435 819 \$	422 940 \$	414 056 \$	409 558 \$	398 604 \$
Indicateurs								
Rendement des capitaux propres ⁽³⁾	8,2 %	8,1 %	10,2 %	9,8 %	8,6 %	7,4 %	6,8 %	4,3 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A ⁽⁴⁾	22,2	21,9	21,2	21,0	20,4	20,8	20,9	19,9
Ratio du total des fonds propres ⁽⁴⁾	24,2	24,0	23,2	22,0	21,9	22,3	22,4	21,4

(1) Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

(2) Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

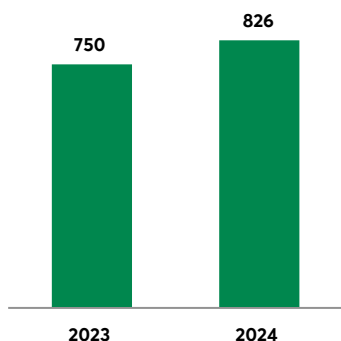
(3) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 112 à 119.

(4) En vertu de la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'AMF, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

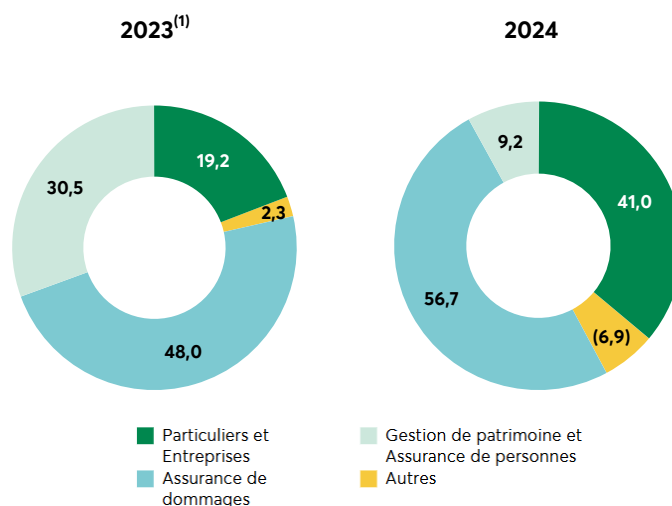
RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Pour le quatrième trimestre de 2024, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 826 M\$, en hausse de 76 M\$, ou de 10,1 %, par rapport à la même période en 2023.

Excédents avant ristournes aux membres
(en M\$)



Contributions des secteurs aux excédents avant ristournes aux membres
(en %)



• Contribution des secteurs d'activité aux excédents :

- Particuliers et Entreprises : **excédents de 339 M\$**, en hausse de 195 M\$ par rapport à la même période en 2023, en raison principalement des éléments suivants :
 - Augmentation du revenu net d'intérêts.
 - Hausse des autres revenus provenant des activités de paiement par cartes de crédit.
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **excédents de 76 M\$**, en baisse de 153 M\$ par rapport au quatrième trimestre de 2023. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Diminution du résultat financier d'assurance net en raison d'un gain sur disposition d'immeubles réalisé au quatrième trimestre de 2023.
 - Augmentation des coûts provenant de la croissance des actifs sous gestion et sous administration.
 Cette baisse a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Hausse des autres revenus attribuable, notamment, à l'augmentation des actifs sous gestion et sous administration.
 - Augmentation du résultat des activités d'assurance en raison, principalement, de l'incidence des nouveaux contrats déficitaires moins défavorable qu'au quatrième trimestre de 2023.
- Assurance de dommages : **excédents de 468 M\$**, en hausse de 108 M\$ par rapport au quatrième trimestre de 2023, en raison de l'augmentation des revenus des activités d'assurance. Cette hausse a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires moins favorable que celui constaté à la période comparative de 2023.
 - Baisse du résultat financier d'assurance net.

• **Rendement des capitaux propres de 8,2 %**, comparativement à 8,6 % au quatrième trimestre de 2023.

• **Revenu net d'intérêts de 1 962 M\$**, en hausse de 266 M\$, ou de 15,7 % par rapport au trimestre comparatif de 2023. Cette augmentation provient des éléments suivants :

- Croissance de l'encours moyen des prêts aux entreprises et des prêts hypothécaires résidentiels, compensée en partie par l'augmentation de l'encours des dépôts.
- Élargissement des marges nettes d'intérêts.

• **Revenu net lié aux activités d'assurance de 882 M\$⁽²⁾**, en baisse de 36 M\$, ou de 3,9 %, par rapport au quatrième trimestre de 2023. La variation de cette rubrique, qui est constituée du résultat des activités d'assurance et du résultat financier d'assurance net, s'explique par les éléments provenant des secteurs suivants :

- Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes :
 - Résultat des activités d'assurance de 142 M\$, en hausse de 19 M\$, ou de 15,4 %, attribuable principalement aux éléments suivants :
 - Incidence des nouveaux contrats déficitaires moins défavorable en assurance collective.
 - Effet globalement favorable de la mise à jour d'hypothèses actuarielles.
 - En contrepartie, expérience moins favorable en assurance individuelle.
 - Résultat financier d'assurance net de 25 M\$, en baisse de 168 M\$, provenant essentiellement d'un gain sur disposition d'immeubles réalisé au quatrième trimestre de 2023.

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

⁽²⁾ La différence entre ce résultat et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles qui sont éliminées dans la rubrique Autres.

- Secteur Assurance de dommages :
 - Résultat des activités d'assurance de 633 M\$, en hausse de 168 M\$, ou de 36,1 %.
 - Revenus des activités d'assurance de 1 967 M\$, en hausse de 228 M\$, ou de 13,1 %. En incluant les revenus des activités d'assurance cédés de 98 M\$ présentés dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 218 M\$, ou de 13,2 %, essentiellement attribuable à la croissance des primes en assurance automobile et de biens ainsi qu'aux affaires découlant de l'acquisition d'ICPEI.
 - Charges afférentes aux activités d'assurance de 1 399 M\$, en hausse de 149 M\$, ou de 11,9 %. En incluant les charges afférentes aux activités d'assurance cédées de 163 M\$ présentées dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 50 M\$, ou de 4,2 %, principalement attribuable à l'effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires moins favorable que celui constaté en 2023.
 - Résultat financier d'assurance net de 79 M\$, en baisse de 36 M\$, ou de 31,3 %.
 - Revenus nets de placement d'assurance de 144 M\$, en baisse de 203 M\$ comparativement au trimestre comparatif. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Variation négative de la juste valeur des obligations appariées alors qu'une variation positive avait été constatée au trimestre comparatif de 2023, notamment en raison de l'effet de la hausse des taux d'intérêt sur le marché au cours du quatrième trimestre de 2024, alors qu'une baisse était survenue au trimestre comparatif de 2023.
 - Gains nets sur actions ordinaires inférieurs à ceux du trimestre comparatif de 2023.
 - Charges financières d'assurance nettes de 79 M\$, comparativement à 254 M\$ au trimestre comparatif de 2023. En incluant les revenus financiers de réassurance nets de 14 M\$ (22 M\$ au trimestre comparatif), les charges financières d'assurance et de réassurance nettes sont de 65 M\$, comparativement à 232 M\$ au trimestre comparatif. La variation est attribuable à l'incidence favorable de la hausse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs nets au titre des sinistres survenus alors qu'une baisse des taux avait été constatée au trimestre comparatif de 2023.
 - **Autres revenus de 1 114 M\$**, en hausse de 190 M\$, ou de 20,6 %, par rapport au quatrième trimestre de 2023, en raison des éléments suivants :
 - Augmentation des revenus provenant des activités de paiement par cartes de crédit.
 - Croissance des revenus liés à l'augmentation des actifs sous gestion et sous administration.
 - **Revenu net total de 3 958 M\$**, en hausse de 420 M\$, ou de 11,9 %, par rapport à celui qui avait été enregistré pour la même période en 2023.
 - **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 272 M\$**, comparativement à 231 M\$ pour la période comparative de 2023. La dotation du quatrième trimestre de 2024 reflète une migration de la qualité du crédit et un effet de la mise à jour des informations prospectives défavorables notamment dans les portefeuilles de prêts aux entreprises en raison des incertitudes liées aux politiques commerciales. La dotation de la période de trois mois terminée le 31 décembre 2024 reflète également des radiations stables par rapport au trimestre comparatif de 2023, et qui sont de retour aux niveaux pré-pandémiques.
- Le Mouvement Desjardins a continué en 2024 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts de 0,81 %, comparativement à 0,74 % au 31 décembre 2023. Cette augmentation s'explique par la hausse du volume de prêts dépréciés bruts, principalement dans les portefeuilles des prêts aux entreprises.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 2 868 M\$**, en hausse de 119 M\$, ou de 4,3 %, par rapport au quatrième trimestre de 2023, en raison principalement de l'indexation des salaires ainsi que de l'augmentation des honoraires et des commissions.
 - **Charge d'impôts sur les excédents après ristournes aux membres de 178 M\$**, en hausse de 143 M\$ par rapport à la période correspondante de 2023.
 - Taux d'imposition effectif sur les excédents après ristournes aux membres⁽¹⁾ de 19,3 % pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024, en augmentation par rapport à celui de 4,9 % pour la même période en 2023, en raison principalement des éléments suivants :
 - Diminution des revenus de placement non imposables comparativement à ceux du quatrième trimestre de 2023.
 - Augmentation des excédents après ristournes aux membres pour lesquels le taux d'imposition applicable est de 26,5 %.

TENDANCES TRIMESTRIELLES

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux membres varient en fonction de certaines tendances, notamment des fluctuations saisonnières, de la conjoncture économique en général et des conditions des marchés financiers. De plus, depuis le passage au 1^{er} janvier 2023 à l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, les excédents nets des assureurs sont plus sensibles aux variations des marchés financiers principalement, mais aussi aux taux d'intérêt, ce qui ajoute de la volatilité aux résultats trimestriels comparativement à ce qui était observé par le passé.

Les résultats des huit derniers trimestres du Mouvement Desjardins ont subi les effets de l'évolution des économies mondiale, américaine, canadienne et québécoise, ainsi que de l'inflation, avec une hausse anticipée du PIB réel canadien et québécois de 1,3 % en 2024, par rapport à une hausse de 1,5 % et de 0,6 % enregistrée respectivement en 2023. Le taux directeur canadien a connu des hausses jusqu'en juillet 2023 atteignant un sommet de 5,0 %, pour ensuite entamer des baisses à compter de juin 2024 et ainsi terminer l'année 2024 à 3,25 %. Enfin, l'évolution des hypothèses actuarielles ainsi que la sinistralité et les conditions climatiques peuvent également causer des variations importantes entre les trimestres. Au cours de l'exercice 2024, deux catastrophes et un événement majeur ont été constatés, alors qu'aucune catastrophe et onze événements majeurs sont survenus en 2023.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 112 à 119.

- **Revenu net d'intérêts – en hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2024 à ceux de 2023.**
 - Croissance de l'encours moyen des prêts provenant principalement des prêts aux entreprises et des prêts hypothécaires résidentiels, compensée en partie par l'augmentation de l'encours moyen des dépôts.
 - Hausse des taux d'intérêt sur le portefeuille de prêts, atténuée par l'augmentation des frais d'intérêts sur les dépôts.
- **Revenu net lié aux activités d'assurance – fluctuations trimestrielles.**
 - **Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes :**
 - Résultat des activités d'assurance favorable au cours des huit derniers trimestres :
 - Croissance des affaires en assurance collective et en assurance crédit et directe.
 - Expérience favorable en assurance crédit et directe et moins favorable en assurance collective.
 - Ajustement favorable de l'hypothèse d'indexation en assurance individuelle et en épargne-retraite collective au deuxième trimestre de 2024.
 - Mise à jour des hypothèses actuarielles globalement défavorable en 2024 dû principalement à l'épargne-retraite collective, compensée en partie par l'assurance crédit et directe.
 - Incidence des nouveaux contrats déficitaires moins défavorable en assurance collective.
 - Résultat financier d'assurance net favorable au cours des huit derniers trimestres :
 - Incidence globalement favorable de la couverture du risque de taux d'intérêt par rapport à 2023.
 - Variation négative de la juste valeur de certains titres de placements en infrastructure au troisième trimestre de 2024.
 - Gain sur disposition d'immeubles du quatrième trimestre de 2023 supérieur à celui du deuxième trimestre de 2024.
 - Ajustement favorable des paramètres de la courbe d'actualisation des passifs effectué au cours du deuxième trimestre de 2023.
 - **Secteur Assurance de dommages :**
 - Tendances à la hausse des revenus des activités d'assurance au cours des huit derniers trimestres.
 - Charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours en hausse pour les trois premiers trimestres de 2024, alors qu'une baisse était observée pour les troisième et quatrième trimestres de 2023.
 - Évolution favorable des sinistres des années antérieures en assurance automobile pour les huit derniers trimestres, mais plus significativement au troisième trimestre de 2024 et aux deuxième trimestres de 2024 et 2023.
 - Incidences des principales catastrophes et événements majeurs au cours des huit derniers trimestres :
 - Des pluies diluviennes au Québec, de la grêle en Alberta et des dommages causés par l'eau et le vent en Ontario au troisième trimestre de 2024;
 - Des dommages causés par le vent et l'eau au Québec et en Ontario au troisième trimestre de 2023;
 - Une tempête de verglas au Québec et en Ontario au deuxième trimestre de 2023.
 - Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires en assurance automobile favorable pour la majorité des trimestres, mais plus significativement aux quatrième trimestres de 2024 et 2023, alors qu'il était défavorable pour le premier trimestre de 2024 et les premier et deuxième trimestres de 2023.
 - Résultat financier d'assurance net favorable pour les huit derniers trimestres, mais plus significativement au premier trimestre de 2024 principalement en raison de gains nets sur actions.
- **Autres revenus – en hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2024 à ceux de 2023, à l'exception du deuxième trimestre de 2024.**
 - Augmentation des revenus liés aux activités de Worldsource acquises au 1^{er} mars 2023.
 - Hausse des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion et sous administration.
 - Augmentation des revenus en lien avec la bonne performance des activités de marché des capitaux.
 - Gain sur disposition de la participation dans Gestion Fiera Inc. et Fiera Capital S.E.C. au deuxième trimestre de 2024.
 - Augmentation des revenus provenant des activités de paiement par cartes de crédit.
 - Variations des taux du marché et évolution des positions de couverture ayant eu un effet défavorable sur les autres revenus (pertes) nets de placement au deuxième trimestre de 2024.
- **Dotations à la provision pour pertes de crédit – en hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2024 à ceux de 2023, à l'exception du troisième trimestre de 2024.**
 - Effet défavorable de la mise à jour des informations prospectives pour les portefeuilles de prêts aux entreprises au quatrième trimestre de 2024 et favorable au premier trimestre de 2024 et aux premier et deuxième trimestres de 2023.
 - Mise à jour des informations prospectives ayant eu un effet favorable pour les portefeuilles de cartes de crédit au troisième trimestre de 2024 et aux premiers trimestres de 2024 et de 2023.
 - Effet défavorable des évolutions méthodologiques au premier trimestre de 2024 pour les portefeuilles de cartes de crédit et au premier trimestre de 2023 pour les portefeuilles de prêts aux entreprises.
 - Migration défavorable de la qualité du crédit des portefeuilles de prêts aux entreprises aux quatrième et troisième trimestres de 2024 ainsi qu'au quatrième trimestre de 2023 et favorable au deuxième trimestre de 2024.
 - Radiations nettes en hausse pour les trois premiers trimestres de 2024 comparativement à celles des trimestres comparatifs de 2023, qui sont maintenant de retour aux niveaux pré-pandémiques.
 - Ratio des prêts dépréciés bruts, en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, en hausse pour les trimestres de 2024 par rapport aux trimestres de 2023. Le Mouvement Desjardins a tout de même continué de présenter un portefeuille de prêts de qualité.
- **Frais autres que d'intérêts bruts – croissance limitée lorsque l'on compare les trimestres de 2024 à ceux de 2023, en raison des mesures déployées visant à améliorer l'efficacité et l'efficacé.**
 - Augmentation des frais liée aux activités de Worldsource acquises au 1^{er} mars 2023.
 - Indexation des salaires et augmentation des frais liés à la technologie.
 - Coûts supérieurs liés à la croissance des actifs sous gestion et sous administration.

3.0 Revue du bilan

3.1 Gestion du bilan

Tableau 17 – Bilan combiné

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2024		2023	
Actif				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 977 \$	1,3 %	8 987 \$	2,1 %
Valeurs mobilières	99 308	21,1	88 365	20,9
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	23 666	5,0	13 678	3,2
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	289 597	61,5	265 935	62,9
Actif net des fonds distincts	28 959	6,1	24 754	5,9
Instruments financiers dérivés	7 579	1,6	5 861	1,4
Autres actifs	15 856	3,4	15 360	3,6
Total de l'actif	470 942 \$	100,0 %	422 940 \$	100,0 %
Passif et capitaux propres				
Dépôts	300 946 \$	64,0 %	279 329 \$	66,1 %
Passifs des contrats d'assurance	34 538	7,3	32 961	7,8
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	13 249	2,8	11 686	2,8
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	20 633	4,4	12 032	2,8
Instruments financiers dérivés	6 112	1,3	6 626	1,6
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	25 329	5,4	21 233	5,0
Autres passifs	27 483	5,8	21 729	5,1
Obligations subordonnées	3 962	0,8	2 954	0,7
Capitaux propres	38 690	8,2	34 390	8,1
Total du passif et des capitaux propres	470 942 \$	100,0 %	422 940 \$	100,0 %

ACTIF

L'actif total du Mouvement Desjardins s'élevait à 470,9 G\$ au 31 décembre 2024, en hausse de 48,0 G\$, ou de 11,3 %, depuis le 31 décembre 2023.

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières ont diminué de 3,0 G\$, ou de 33,5 %, et les valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, ont augmenté de 20,9 G\$, ou de 20,5 %, reflétant les activités de gestion de la trésorerie.

L'encours du portefeuille de prêts du Mouvement Desjardins, net de la provision pour pertes de crédit, a progressé de 23,7 G\$, ou de 8,9 %, en raison principalement des prêts hypothécaires résidentiels qui ont augmenté de 14,1 G\$, ou de 8,5 %. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont augmenté de 9,3 G\$, ou de 12,1 % depuis le 31 décembre 2023. Quant aux prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers, leur encours a augmenté de 0,4 G\$, ou de 1,8 %, depuis la fin de 2023.

Des renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit du Mouvement Desjardins sont présentés dans la section 4.2 « Gestion des risques », aux pages 73 à 77 de ce rapport de gestion.

L'actif net des fonds distincts a augmenté de 4,2 G\$, ou de 17,0 %, en raison de la hausse de la juste valeur du portefeuille occasionnée par l'évolution des marchés financiers.

L'actif d'instruments financiers dérivés a augmenté de 1,7 G\$, ou de 29,3 %, en raison principalement de l'effet de la fluctuation des taux de change et de l'évolution des marchés financiers.

Les autres actifs ont augmenté de 0,5 G\$, ou de 3,2 %, en raison principalement de la hausse des actifs nets au titre des régimes à prestations définies.

PASSIF

Le passif total du Mouvement Desjardins s'élevait à 432,3 G\$ au 31 décembre 2024, en hausse de 43,7 G\$, ou de 11,2 %, depuis le 31 décembre 2023.

L'encours des dépôts a progressé de 21,6 G\$, ou de 7,7 %. L'augmentation des dépôts des entreprises et des gouvernements, qui constituait 46,3 % du portefeuille total de dépôts, est en grande partie responsable de cette croissance. En effet, leur encours s'est accru de 12,0 G\$, ou de 9,4 %, en raison principalement des différentes émissions de titres effectuées sur les marchés canadien, américain et internationaux ainsi que de la croissance des dépôts des membres entreprises. L'encours des dépôts des particuliers, qui constituait 53,7 % du portefeuille total de dépôts, a augmenté de 10,0 G\$, ou de 6,6 %, en raison de la croissance des dépôts des membres. Les dépôts provenant des institutions de dépôts ont diminué de 0,3 G\$ depuis la fin de 2023.

Les passifs des contrats d'assurance du Mouvement Desjardins ont augmenté de 1,6 G\$, ou de 4,8 %. Cette hausse s'explique principalement par la variation des passifs attribuable aux activités d'assurance de personnes.

Les engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert et prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat ont augmenté de 10,2 G\$, ou de 42,9 %, pour atteindre un volume de 33,9 G\$.

Le passif d'instruments financiers dérivés a diminué de 0,5 G\$, ou de 7,8 %, en raison principalement de l'effet de la fluctuation des taux de change.

Le passif net des fonds distincts des contrats d'investissement a augmenté de 4,1 G\$, ou de 19,3 %, en raison de la hausse de la juste valeur du portefeuille occasionnée par l'évolution des marchés financiers.

Les autres passifs ont augmenté de 5,8 G\$, ou de 26,5 %, en raison principalement de la hausse des sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières.

Les obligations subordonnées ont augmenté de 1,0 G\$, ou de 34,1 %, en raison d'une émission le 15 mai 2024 d'un montant de 1,0 G\$ de billets admissibles comme Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) sous le programme de billets subordonnés FPUNV canadiens.

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres ont enregistré une hausse de 4,3 G\$, ou de 12,5 %, depuis le 31 décembre 2023, en raison des excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres de 3,0 G\$ et de l'augmentation des autres éléments du résultat global de 1,7 G\$.

Le tableau suivant présente de l'information avant impôts sur les ristournes, la rémunération ainsi que les dividendes.

Tableau 18 – Information sur les ristournes, rémunérations et dividendes

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2024	2023	2022
Ristournes aux membres	437 \$	412 \$	403 \$
Rémunération sur les parts de capital F	266	293	262
Dividendes	157	56	80
	860 \$	761 \$	745 \$

Les notes complémentaires 22 « Capital social » et 23 « Capital-actions » des états financiers combinés présentent des renseignements supplémentaires sur le capital social et le capital-actions du Mouvement Desjardins.

3.2 Gestion du capital

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière du Mouvement Desjardins dont l'objectif est de veiller à la santé financière et à la pérennité du Groupe coopératif Desjardins. Pour favoriser le maintien d'un niveau et d'une structure de fonds propres permettant de conserver la confiance des membres et clients et d'optimiser le coût financier du capital, l'organisation a une structure de capital cible qui tient compte des exigences réglementaires de l'industrie bancaire, des ambitions de Desjardins quant au maintien de ses cotes de crédit ainsi que du profil de risque de l'organisation et de ses composantes. La structure cible est sujette à changement et est mise à jour annuellement par le conseil d'administration de la Fédération en fonction de l'évolution des facteurs qui précèdent.

Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins

De façon générale, le Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins prévoit les politiques et processus nécessaires pour établir les cibles de capitalisation et les stratégies permettant d'assurer l'atteinte de ces cibles, de mobiliser rapidement les capitaux, d'assurer la contribution des composantes à la capitalisation du Mouvement et d'optimiser les mécanismes de circulation et d'utilisation des fonds propres à l'interne. Les principes et éléments clés de la structure de capital cible sont exposés dans la politique de gestion du capital du Mouvement Desjardins.

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de direction, par l'entremise du comité Gestion Finances et Risques Mouvement, pour veiller à ce que le Mouvement maintienne un niveau de fonds propres adéquat. La Première vice-présidence Finances prépare annuellement un plan de capitalisation qui lui permet de projeter l'évolution des fonds propres, d'élaborer des stratégies et de recommander des plans d'action permettant l'atteinte de la structure de capital cible.

Par ailleurs, le programme de simulations de crise permet d'établir et de mesurer l'effet de différents scénarios intégrés, c'est-à-dire de simuler divers scénarios économiques et d'en évaluer les répercussions financières, ainsi que les impacts sur les ratios réglementaires. Ce processus permet de déterminer si le niveau de fonds propres est adéquat au regard des risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé. De plus, à chaque année, le Mouvement procède à une évaluation exhaustive des risques importants auxquels il est exposé. Cette évaluation, combinée au programme de simulations de crise, contribue à l'évaluation du profil de risque de l'organisation.

Annuellement, par le biais du programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP), le Mouvement Desjardins s'assure que le niveau de fonds propres est approprié pour rencontrer les exigences réglementaires, absorber les chocs causés par une crise, couvrir l'ensemble des risques importants et maintenir des cotes de crédit élevées auprès des agences de notation. Des renseignements supplémentaires sur le PIEAFP et le programme de simulations de crise sont présentés à la section 4.2 « Gestion des risques ».

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins dispose d'une solide base de fonds propres lui permettant de se maintenir parmi les institutions financières canadiennes les mieux capitalisées et respecter ses cibles.

Cadre réglementaire

Les ratios de fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins sont calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers. Cette dernière tient compte du dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux.

Selon le cadre réglementaire applicable, un montant minimal de fonds propres doit être maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins. Certaines d'entre elles sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation régissant, entre autres, les fiducies, les coopératives de crédit, les assureurs et les valeurs mobilières. Le Mouvement Desjardins surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de leur capital et le respect continu de la réglementation applicable.

À cet effet, mentionnons que la filiale d'assurance de personnes sous autorité provinciale est assujettie à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital – Assurance de personnes* émise par l'AMF. Quant aux filiales d'assurance de dommages sous autorité provinciale, elles doivent respecter la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Assurance de dommages* émise par l'AMF. Les filiales d'assurance de dommages sous autorité fédérale doivent pour leur part respecter la ligne directrice sur le *Test du capital minimal* à l'intention des sociétés des assurances multirisques émise par le BSIF.

Aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres du Mouvement Desjardins en vertu des règles relatives aux participations significatives énoncées dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*. La société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital – Assurance de personnes* émise par l'AMF.

Par ailleurs, le Mouvement est tenu de maintenir en tout temps une capacité minimale d'absorption des pertes pour appuyer sa recapitalisation interne en cas de défaillance, laquelle est composée de fonds propres réglementaires ainsi que de créances à long terme externes non garanties satisfaisant aux critères visés par la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)* émise par l'AMF.

Le tableau suivant présente un sommaire des ratios minimums réglementaires établis par l'AMF en vertu de l'Accord de Bâle III.

Tableau 19 – Sommaire des ratios réglementés par l'AMF en vertu de l'Accord de Bâle III

(en pourcentage)	Ratio minimal	Réserve de conservation des fonds propres	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres	Supplément s'appliquant aux IFIS-I ⁽¹⁾⁽²⁾	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres et le supplément s'appliquant aux IFIS-I	Ratios de fonds propres et levier au 31 décembre 2024
Fonds propres de la catégorie 1A ⁽³⁾	> 4,5 %	2,5 %	> 7,0 %	1,0 %	> 8,0 %	22,2 %
Fonds propres de la catégorie 1 ⁽³⁾	> 6,0	2,5	> 8,5	1,0	> 9,5	22,2
Total des fonds propres ⁽³⁾	> 8,0	2,5	> 10,5	1,0	> 11,5	24,2
Ratio TLAC ⁽⁴⁾	> 21,5	s. o.	> 21,5	s. o.	> 21,5	32,9
Ratio de levier ⁽⁵⁾	> 3,0	s. o.	> 3,0	0,5	> 3,5	7,6
Ratio de levier TLAC ⁽⁶⁾	> 6,75	s. o.	> 6,75	s. o.	> 6,75	11,2

⁽¹⁾ Exigence supplémentaire applicable au Mouvement en tant qu'institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I).

⁽²⁾ L'AMF peut aussi, à sa discrétion, fixer des ratios cibles plus élevés lorsque les circonstances le justifient. À cet effet, l'AMF pourrait activer le coussin contracyclique si elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. D'après cette évaluation, une exigence de coussin contracyclique représentant entre 0 % et 2,5 % du total de l'actif pondéré en fonction des risques (APR) serait imposée si la situation le justifie. Cette exigence serait levée lorsque le risque se matérialiserait ou se dissiperait.

⁽³⁾ Les ratios de fonds propres s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques.

⁽⁴⁾ Le ratio TLAC s'exprime en pourcentage des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la ligne directrice sur la TLAC par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques, et ce, au niveau du groupe de résolution, qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

⁽⁵⁾ Le ratio de levier est déterminé en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

⁽⁶⁾ Le ratio de levier TLAC est déterminé en divisant la somme des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la ligne directrice sur la TLAC par la mesure de l'exposition, et ce, au niveau du groupe de résolution.

Évolution de la réglementation

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications aux exigences concernant le capital en vertu des normes mondiales élaborées par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et d'en évaluer les incidences sur les ratios de fonds propres et les ratios de levier.

En février 2025, l'AMF a publié une nouvelle révision de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* proposant, entre autres, des modifications au niveau des principes visant les instruments relatifs aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité ainsi que des modifications de concordance et de clarification. Ces changements sont en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2025. Aucune incidence significative sur les ratios de fonds propres réglementaires du Mouvement n'est anticipée.

La section « Contexte réglementaire » présente des renseignements additionnels liés à la réglementation touchant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins. D'ailleurs, on retrouve à cette section les informations concernant le régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement.

Respect des exigences

Au 31 décembre 2024, les ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 de même que le ratio du total des fonds propres du Mouvement Desjardins, calculés selon les exigences de Bâle III, étaient respectivement de 22,2 %, de 22,2 % et de 24,2 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 7,6 %.

Au 31 décembre 2024, le ratio de fonds propres de la catégorie 1A était en hausse de 175 points de base par rapport au 31 décembre 2023, essentiellement en raison de la croissance des réserves et des excédents de l'exercice.

Le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC étaient respectivement de 32,9 % et de 11,2 % au 31 décembre 2024.

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectaient celles-ci au 31 décembre 2024.

Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC

Les tableaux qui suivent présentent les principales composantes et le solde des fonds propres réglementaires et des autres instruments TLAC pour le Mouvement, les actifs pondérés en fonction des risques, les ratios réglementaires ainsi que l'évolution des fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC au cours de l'exercice.

Tableau 20 – Principales composantes des fonds propres et autres instruments TLAC

Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC					
Total des fonds propres					
Fonds propres de la catégorie 1					
Catégorie 1A ⁽¹⁾		Catégorie 1B ⁽¹⁾		Fonds propres de la catégorie 2	Autres instruments TLAC
Éléments admissibles	<ul style="list-style-type: none"> Réserves et excédents non répartis Cumul des autres éléments du résultat global admissibles Parts de capital F 	<ul style="list-style-type: none"> Participations ne donnant pas le contrôle⁽²⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> Portion admissible de la provision pour pertes de crédit Billets subordonnés FPUNV⁽³⁾ Parts de qualification admissibles 	<ul style="list-style-type: none"> Billets de premier rang TLAC 	
Ajustements réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> Goodwill Logiciels Autres actifs incorporels Actifs nets au titre des régimes à prestations définies Actifs d'impôt différé issus essentiellement du report prospectif des pertes Déficit de provisions Gains et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit de l'entité Placements en actions dans les fonds d'investissement soumis à l'approche de repli 				
Déductions	<ul style="list-style-type: none"> Principalement des participations significatives dans des entités financières⁽⁴⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire 	<ul style="list-style-type: none"> Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire Instrument financier subordonné 		

⁽¹⁾ Les ratios de la catégorie 1A et de la catégorie 1B sont l'équivalent, pour une coopérative financière régie par l'AMF, des ratios CET1 et AT1 des institutions financières.

⁽²⁾ Le solde des participations ne donnant pas le contrôle est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.

⁽³⁾ Ces titres répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital. Pour être admissibles, les titres doivent comporter une clause exigeant la conversion intégrale et permanente en instrument de fonds propres de la catégorie 1A au point de non-viabilité.

⁽⁴⁾ Correspondent à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Société financière inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. De plus, lorsque le solde non déduit, auquel s'ajoutent les actifs d'impôt différé nets des passifs d'impôt différé correspondants, est supérieur à 15 % des fonds propres ajustés, l'excédent est également déduit de ces fonds propres. Le solde net non déduit est assujéti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

Tableau 21 – Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2024	2023
Fonds propres de la catégorie 1A		
Parts de capital F ⁽¹⁾	4 789 \$	4 889 \$
Réserves et excédents non répartis	32 783	29 362
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	256	(708)
Déductions ⁽²⁾	(4 671)	(4 865)
Total des fonds propres de la catégorie 1A	33 157	28 678
Total des fonds propres de la catégorie 1⁽³⁾	33 157	28 678
Fonds propres de la catégorie 2		
Instruments admissibles ⁽⁴⁾	3 989	2 981
Portion admissible de la provision pour pertes de crédit	99	62
Déductions	(976)	(976)
Total des fonds propres de la catégorie 2	3 112	2 067
Total des fonds propres réglementaires (catégories 1 et 2)	36 269 \$	30 745 \$
Total des fonds propres réglementaires aux fins du TLAC⁽⁵⁾	35 328	29 845
Billets de premier rang TLAC	12 469	10 292
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible	47 797	40 137
Actifs pondérés en fonction des risques et expositions du ratio de levier		
Actifs pondérés en fonction des risques	149 621	140 481
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins du TLAC ⁽⁵⁾	145 372	136 311
Exposition du ratio de levier	434 089	390 563
Exposition du ratio de levier TLAC ⁽⁵⁾	427 337	383 474
Ratios		
Fonds propres de la catégorie 1A	22,2 %	20,4 %
Fonds propres de la catégorie 1	22,2	20,4
Total des fonds propres	24,2	21,9
TLAC ⁽⁵⁾	32,9	29,4
Levier	7,6	7,3
Levier TLAC ⁽⁵⁾	11,2	10,5

⁽¹⁾ Y compris les parts de capital détenues dans le fonds fiduciaire de la Fédération.

⁽²⁾ Les déductions de la catégorie 1A sont constituées des ajustements réglementaires (567 M\$, 2 371 M\$ en 2023), des participations significatives (3 958 M\$, 2 379 M\$ en 2023) et des éléments qui n'ont pu être déduits dans les catégories 1B et 2 en raison de l'insuffisance des fonds propres dans ces catégories (146 M\$, 115 M\$ en 2023). Ces dernières tiennent compte des marges sur services contractuels déclarées comme élément de passif dans les états financiers des filiales d'assurance du Mouvement. Il s'agit d'une nouvelle exigence de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* depuis le 1^{er} janvier 2024.

⁽³⁾ Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.

⁽⁴⁾ Correspond aux parts de qualifications admissibles et aux billets subordonnés FPUNV. Pour plus de renseignements, voir la note complémentaire 19 « Obligations subordonnées » des états financiers combinés et le « Tableau CCA – Principales caractéristiques des fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles » du Rapport au titre du troisième pilier.

⁽⁵⁾ Donnée calculée au niveau du groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

La Fédération dispose de la capacité d'émettre des instruments admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité sur les marchés canadien, américain et internationaux. Depuis la mise en place de ce programme, elle a d'ailleurs procédé à l'émission de tels titres pour un montant total de 4,0 G\$ en date du 31 décembre 2024. Ainsi, à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*, ces billets seraient automatiquement et immédiatement convertibles en fonds propres de catégorie 1A de la Fédération.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins a procédé à l'émission de créances admissibles à la ligne directrice sur la TLAC depuis le 1^{er} octobre 2019 afin de satisfaire aux exigences minimales, et ce, pour un montant total de 12,5 G\$ au 31 décembre 2024.

Le 12 décembre 2024, le conseil d'administration a approuvé le paiement d'intérêts aux détenteurs de parts de capital F pour un montant de 266 M\$.

Tableau 22 – Évolution des fonds propres réglementaires et des autres instruments TLAC

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2024	2023
Fonds propres de la catégorie 1A		
Solde au début de l'exercice	28 678 \$	28 156 \$
Croissance des réserves et des excédents non répartis ⁽¹⁾	3 421	456
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	964	1 446
Parts de capital F ⁽²⁾	(100)	—
Dédutions ⁽³⁾	194	(1 380)
Solde à la fin de l'exercice	33 157	28 678
Total des fonds propres de la catégorie 1⁽⁴⁾	33 157	28 678
Fonds propres de la catégorie 2		
Solde au début de l'exercice	2 067	2 289
Instruments admissibles	1 008	27
Portion admissible de la provision pour pertes de crédit	37	(99)
Dédutions	—	(150)
Solde à la fin de l'exercice	3 112	2 067
Total des fonds propres	36 269 \$	30 745 \$
Total des fonds propres aux fins du TLAC⁽⁵⁾	35 328 \$	29 845 \$
Autres instruments TLAC		
Solde au début de l'exercice	10 292	9 179
Billets de premier rang TLAC	2 177	1 113
Solde à la fin de l'exercice	12 469	10 292
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible⁽⁵⁾	47 797 \$	40 137 \$

⁽¹⁾ Montant incluant la variation des régimes de retraite à prestations définies.⁽²⁾ Le 29 avril 2024, la Fédération a procédé au rachat pour annulation de 10 millions de parts de capital F détenues au Fonds fiduciaire.⁽³⁾ Tiennent compte des marges sur services contractuels déclarées comme élément de passif dans les états financiers des filiales d'assurance du Mouvement. Il s'agit d'une nouvelle exigence de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* depuis le 1^{er} janvier 2024.⁽⁴⁾ Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.⁽⁵⁾ Donnée calculée au niveau du groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.**Actifs pondérés en fonction des risques (APR)**

Le Mouvement Desjardins calcule des APR pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

Risque de crédit

- Le Mouvement utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit.
- Cette approche est utilisée pour les expositions de détail – Particuliers ainsi que pour la plupart des expositions des classes d'actifs emprunteurs souverains, institutions financières, entreprises et PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail.
- L'approche standard est utilisée pour évaluer le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

Risque de marché

- Le 1^{er} janvier 2024, le Mouvement a adopté le cadre d'approche standard révisé pour le calcul des APR liés au risque de marché conformément aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* mise à jour dans le cadre des réformes réglementaires de Bâle III. L'approche fondée sur les modèles internes n'est plus utilisée.

Risque opérationnel

- Le Mouvement utilise l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel.

Le Mouvement est également assujéti à un plancher d'APR. Lorsque les APR modélisés sont inférieurs aux APR calculés selon l'approche standard multipliés par un facteur déterminé par l'AMF, cet écart est ajouté au dénominateur du ratio de fonds propres réglementaires conformément à ce qui est prévu dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF.

Comme l'indique le tableau suivant, les actifs pondérés en fonction des risques s'élevaient à 149,6 G\$ au 31 décembre 2024. De ce montant, 121,8 G\$ sont attribuables au risque de crédit, 4,9 G\$ au risque de marché et 22,9 G\$ au risque opérationnel. Au 31 décembre 2023, les actifs pondérés en fonction des risques étaient de 140,5 G\$.

Tableau 23 – Actifs pondérés en fonction des risques

	Approche des notations internes								Total au 31 décembre 2023
	Approche des notations internes		Approche standard		Total au 31 décembre 2024				
(en millions de dollars et en pourcentage)	Expositions (1)	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions (1)	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions (1)	Actifs pondérés en fonction des risques	Exigence de capital (2)	Taux de pondération moyen des risques	Actifs pondérés en fonction des risques
Risque de crédit autre que le risque de contrepartie									
Emprunteurs souverains	99 909 \$	7 154 \$	6 119 \$	— \$	106 028 \$	7 154 \$	573 \$	6,7 %	6 934 \$
Organismes publics hors administration centrale	—	—	8 989	1 798	8 989	1 798	144	20,0	1 715
Institutions financières	5 731	1 340	2 491	1 016	8 222	2 356	188	28,6	3 050
Entreprises	38 203	20 864	15 938	14 449	54 141	35 313	2 826	65,2	32 702
Titrisation	—	—	48	284	48	284	23	596,4	326
Actions	—	—	831	1 854	831	1 854	148	223,2	843
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	10 294	5 969	304	232	10 598	6 201	496	58,5	5 420
Immobilier	178 077	28 276	5 551	3 932	183 628	32 208	2 577	17,5	31 042
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	21 714	6 122	877	208	22 591	6 330	506	28,0	7 655
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	15 236	4 263	1 495	1 126	16 731	5 389	431	32,2	4 379
Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie	369 164	73 988	42 643	24 899	411 807	98 887	7 912	24,0	94 066
Risque de contrepartie									
Emprunteurs souverains	2	—	—	—	2	—	—	—	—
Institutions financières	5 345	1 701	28	6	5 373	1 707	137	31,8	1 251
Entreprises	1	1	314	296	315	297	24	94,5	535
Portefeuille de négociation	1 462	1 103	1 096	1 074	2 558	2 177	174	85,1	1 473
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) ⁽³⁾	—	—	—	2 715	—	2 715	217	—	3 233
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	—	—	495	19	495	19	1	3,8	16
Sous-total du risque de contrepartie	6 810	2 805	1 933	4 110	8 743	6 915	553	79,1	6 508
Autres actifs ⁽⁴⁾	—	—	—	—	26 397	16 043	1 283	60,8	14 739
Total du risque de crédit	375 974	76 793	44 576	29 009	446 947	121 845	9 748	27,3	115 313
Risque de marché⁽³⁾	—	—	—	4 901	—	4 901	392	—	2 881
Risque opérationnel	—	—	—	22 875	—	22 875	1 830	—	22 287
Total des actifs pondérés en fonction des risques	375 974 \$	76 793 \$	44 576 \$	56 785 \$	446 947 \$	149 621 \$	11 970 \$	33,5 %	140 481 \$

⁽¹⁾ Expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail (à l'exception des prêts sur cartes de crédit) selon l'approche standard, à l'exclusion de ceux selon l'approche des notations internes, conformément à la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*).

⁽²⁾ L'exigence de capital représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

⁽³⁾ Les données au 31 décembre 2024 tiennent compte des dispositions relatives aux cadres révisés du risque de marché et du risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) découlant des réformes réglementaires de Bâle III. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽⁴⁾ Cette rubrique comprend, entre autres, la part des investissements en-dessous d'un certain seuil dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (principalement Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie), qui est pondérée à 250 %. Par ailleurs, cette catégorie exclut la charge d'AEC et les exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation, qui sont divulguées dans la section portant sur le risque de crédit de contrepartie.

Évolution des actifs pondérés en fonction des risques

Pour le risque de crédit, l'évolution des APR pour l'exercice de 2024 est segmentée en deux volets, soit le risque de crédit autre que le risque de contrepartie et le risque de contrepartie.

- Pour le risque de crédit autre que le risque de contrepartie, la hausse nette de 6,1 G\$ des APR est principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Croissance de la taille du portefeuille qui a entraîné une hausse de 9,0 G\$ des APR.
 - Variation des taux de change ayant causé une augmentation de 1,3 G\$ des APR.
 - Mise à jour des modèles qui a entraîné une hausse de 0,3 G\$ des APR.
 - Évolution de la qualité du portefeuille ayant causé une baisse de 2,6 G\$ des APR.
 - Changements de méthodes et de politiques ayant entraîné une diminution de 1,9 G\$ des APR.
- Pour le risque de contrepartie, une augmentation de 0,4 G\$ des APR résulte principalement de l'évolution de la qualité et de la taille du portefeuille compensée en partie par les changements de méthodes et de politiques.

En ce qui a trait au risque de marché, une hausse de 2,0 G\$ des APR découle principalement de la variation des niveaux de risque.

Pour ce qui est du risque opérationnel, une augmentation de 0,6 G\$ des APR découle de la variation des revenus générés compensée en partie par les changements de méthodes et de politiques.

Tableau 24 – Évolution des actifs pondérés en fonction des risques⁽¹⁾

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2024			2023		
	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total
Risque de crédit						
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	108 805 \$	6 508 \$	115 313 \$	113 092 \$	5 691 \$	118 783 \$
Taille du portefeuille ⁽²⁾	9 034	419	9 453	8 591	1 965	10 556
Qualité du portefeuille ⁽³⁾	(2 651)	848	(1 803)	2 565	(85)	2 480
Mise à jour des modèles ⁽⁴⁾	323	—	323	615	2	617
Méthodes et politiques ⁽⁵⁾	(1 855)	(984)	(2 839)	(15 797)	(1 050)	(16 847)
Acquisitions et cessions	—	—	—	—	—	—
Variation des taux de change	1 274	124	1 398	(261)	(15)	(276)
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	6 125	407	6 532	(4 287)	817	(3 470)
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	114 930 \$	6 915 \$	121 845 \$	108 805 \$	6 508 \$	115 313 \$

(en millions de dollars)	2024	2023
Risque de marché		
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	2 881 \$	3 959 \$
Variation des niveaux de risque ⁽⁶⁾	2 743	(1 078)
Méthodes et politiques ⁽⁵⁾	(723)	—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	2 020	(1 078)
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	4 901 \$	2 881 \$
Risque opérationnel		
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	22 287 \$	15 114 \$
Revenus générés	1 562	2 091
Méthodes et politiques ⁽⁵⁾	(974)	5 082
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	588	7 173
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	22 875 \$	22 287 \$

⁽¹⁾ Les données au 31 décembre 2024 tiennent compte des dispositions relatives aux cadres révisés du risque de marché et du risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) découlant des réformes réglementaires de Bâle III. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽²⁾ Concerne la hausse ou la baisse des expositions sous-jacentes.

⁽³⁾ Concerne la variation des facteurs d'atténuation du risque et de la qualité des portefeuilles.

⁽⁴⁾ Concerne l'évolution des modèles et des paramètres de risque.

⁽⁵⁾ Concernent les changements réglementaires et l'évolution des méthodes de calcul du capital réglementaire.

⁽⁶⁾ Concerne la variation due aux changements dans les positions et à la volatilité du marché.

3.3 Arrangements hors bilan

Le Mouvement Desjardins contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration pour le compte de membres et clients, les instruments de crédit, les garanties ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation.

BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2024, le Mouvement Desjardins administrait, pour le compte de ses membres et clients, des biens d'une valeur de 588,2 G\$, soit une augmentation de 52,9 G\$, ou de 9,9 %, depuis le 31 décembre 2023. Les avoirs financiers confiés au Mouvement à titre de gestionnaire de patrimoine se chiffraient à 104,2 G\$ au 31 décembre 2024, ce qui représente une augmentation de 17,1 G\$, ou de 19,6 %, depuis le 31 décembre 2023. L'augmentation des biens sous gestion et sous administration s'explique principalement par la hausse des actifs découlant de l'évolution des marchés financiers ainsi que par la croissance du volume de biens gérés et administrés.

Rappelons que les biens sous gestion et sous administration du Mouvement sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite qui n'appartiennent pas au Mouvement, mais plutôt à ses membres et clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan combiné. Le secteur Gestion de patrimoine est le principal responsable des activités liées aux biens sous gestion et sous administration.

Tableau 25 – Biens sous gestion et sous administration

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2024	2023 ⁽¹⁾
Biens sous gestion⁽²⁾		
Institutions et particuliers	28 116 \$	21 021 \$
Fonds de placement	76 104	66 143
Total des biens sous gestion	104 220 \$	87 164 \$
Biens sous administration⁽²⁾		
Services de fiducie et de garde pour les particuliers et institutions	401 605 \$	373 821 \$
Fonds de placement	186 602	161 443
Total des biens sous administration	588 207 \$	535 264 \$

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 112 à 119.**INSTRUMENTS DE CRÉDIT**

Le Mouvement Desjardins conclut différentes ententes avec ses membres et clients afin de répondre à leurs besoins de financement. Ces ententes comprennent des engagements de crédit, des engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs et des lettres de crédit documentaire. Ces produits sont habituellement des instruments hors bilan et peuvent exposer le Mouvement Desjardins à des risques de liquidité et de crédit. Ces instruments sont assujettis aux règles habituelles de gestion des risques du Mouvement Desjardins.

La note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés fournit des renseignements plus détaillés sur ces instruments de crédit.

GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut également avec ses membres et clients divers contrats de garantie et d'indemnisation qui demeurent hors bilan, notamment des garanties et des lettres de crédit de soutien. La note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés fournit des renseignements sur ces arrangements hors bilan.

ENTITÉS STRUCTURÉES

Le Mouvement Desjardins procède à diverses opérations financières avec des entités structurées dans le cours normal de ses affaires afin de diversifier ses sources de financement et de gérer ses fonds propres. Ces entités sont habituellement créées dans un objectif précis et bien défini, et leurs activités sont souvent limitées. Ces entités peuvent être incluses dans le bilan combiné du Mouvement si celui-ci en détient le contrôle. Les détails concernant les expositions significatives à des entités structurées non incluses dans le bilan combiné du Mouvement sont fournis ci-dessous. La note complémentaire 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers combinés contient plus de renseignements sur les entités structurées.

Titrisation d'actifs financiers du Mouvement

Le Mouvement Desjardins participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) pour gérer ses liquidités et ses fonds propres. Les opérations effectuées dans le cadre de ce programme exigent parfois l'utilisation d'une entité structurée mise en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), soit la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). La note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés contient plus de renseignements sur la titrisation de prêts du Mouvement Desjardins.

4.0 Gestion des risques

Les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) de cette section présentent des renseignements sur les risques de crédit, de marché et de liquidité conformément à l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*. De plus, on y trouve une analyse de la façon dont le Mouvement Desjardins évalue ses risques ainsi qu'une description des objectifs, des politiques et des méthodes qui servent à les gérer. L'IFRS 7 prévoit que les informations à divulguer sur les risques peuvent être fournies dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) contiennent des informations auditées et font partie intégrante des états financiers combinés, comme l'explique la note complémentaire 29 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers combinés.

4.1 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

Au-delà des risques présentés dans la section 4.2 de ce rapport de gestion, d'autres facteurs de risque systémiques ou macro-économiques, qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement Desjardins, pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. De plus, comme l'indique la mise en garde sur les énoncés prospectifs, des risques et des incertitudes de nature générale ou spécifique pourraient faire en sorte que les résultats réels du Mouvement Desjardins diffèrent de ceux qui sont avancés dans ces énoncés. Certains de ces facteurs de risque sont présentés ci-après.

4.1.1 Principaux risques et risques émergents

Les principaux risques et risques émergents sont des risques ou des facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence importante sur l'autonomie financière du Mouvement Desjardins ou seraient susceptibles d'affecter sa réputation, la volatilité de ses résultats, l'adéquation de sa capitalisation ou ses liquidités, advenant leur réalisation. Parmi ceux-ci, certains risques dits émergents représentent des facteurs de risque en croissance notable ou en évolution de façon inattendue avec des conséquences non anticipées. Le Mouvement Desjardins demeure proactif en ce qui a trait à l'identification de ces risques et à leur suivi de manière à prendre les mesures de gestion appropriées lorsque nécessaire. Par exemple, une vigie continue de l'environnement externe est exercée afin de déterminer, entre autres, quels sont les facteurs de risque et événements de nature économique ou réglementaire susceptibles d'avoir des incidences sur les activités. De plus, des échanges réguliers entre la Première vice-présidence Gestion des risques (PVPGR), les officiers de risques et les secteurs d'activité permettent de cerner davantage les facteurs de risque plus préoccupants.

	Description
Atteinte à la sécurité (y compris la cybersécurité)	L'évolution des risques liés aux cybermenaces est en croissance depuis plusieurs années et plus particulièrement dans le contexte socioéconomique et géopolitique mondial, mais également en lien avec l'utilisation accrue de l'intelligence artificielle. En effet, tant l'agrégation de nouveaux services offerts aux membres et clients que l'exposition des services en ligne se complexifient et s'étendent progressivement à de plus en plus de domaines et de produits. Une surveillance accrue sur les employés et les infrastructures du Mouvement est en place, y compris sur les applications comportant des données confidentielles afin de mieux répondre aux besoins de rendement liés au télétravail et de mitiger les risques d'interruptions de services, de sécurité de l'information et de réputation. De plus, les acteurs de la menace utilisent des stratégies et des méthodes de plus en plus sophistiquées afin d'atteindre leurs objectifs criminels. De ce fait, le Mouvement Desjardins investit depuis plusieurs années dans le rehaussement de ses processus internes et dans les technologies. Ce rehaussement se traduit par le renforcement des installations technologiques défensives afin de détecter le plus rapidement possible un incident lié à la sécurité. Ceci est mis en œuvre, d'une part, en optimisant les processus pour répondre efficacement à un incident, et, d'autre part, en attirant et en formant de nouveaux talents afin de continuer à développer nos méthodes de défense. Un acte malveillant sur le réseau informatique peut entraîner des coûts financiers, un préjudice pour l'image, une atteinte aux règles de confidentialité ou à d'autres lois en vigueur, ainsi que des difficultés opérationnelles. Le Bureau de la sécurité Desjardins assure la protection des actifs des membres et clients, y compris leurs renseignements personnels.
Risque de fraude	Bien que ce soit un risque bien connu dans l'industrie des services financiers, nous observons une fluctuation importante du nombre de cas de fraude d'année en année. L'évolution rapide de la technologie, les avancées importantes en matière d'intelligence artificielle et la complexité grandissante des stratagèmes de fraude rendent la prévention et la détection de plus en plus défiantes pour les institutions financières. Le Mouvement Desjardins poursuit ses efforts pour lutter contre la fraude, notamment en investissant dans ses systèmes et ses processus, en formant ses employés et en sensibilisant ses membres et clients.
Endettement des ménages et des entreprises	Avec le niveau élevé des taux d'intérêt, le service de la dette a augmenté considérablement pour plusieurs ménages et entreprises. Malgré la récente réduction des taux d'intérêt directeurs, de nombreux ménages devront renouveler leur prêt hypothécaire avec un taux d'intérêt plus élevé d'ici 2026. Dans ces conditions, de plus en plus de ménages et d'entreprises pourraient avoir de la difficulté à assumer leurs obligations financières. Leur solvabilité pourrait donc se détériorer significativement. Le Mouvement Desjardins possède de saines pratiques en matière d'octroi et de gestion du crédit hypothécaire, comme entre autres un test de tension sur le taux d'intérêt pour les prêts hypothécaires qui lui permet de prévenir ce risque.

	Description
Évolutions technologiques	Les technologies innovatrices sont de plus en plus prises en considération et adoptées par les institutions financières. Ces technologies innovatrices, telle que l'intelligence artificielle, représentent un vecteur primordial pour transformer les processus et les modèles d'affaires. L'utilisation de ces technologies expose les institutions financières à des risques relatifs aux cybermenaces, à la stabilité des systèmes, à la modernisation des infrastructures, à la complexité des environnements, à l'interdépendance des systèmes et à la transformation numérique. Les besoins croissants des membres et clients d'accéder à distance et en tout temps aux opérations bancaires nécessitent de poursuivre le virage déjà bien entamé par le Mouvement. Les attentes des autorités réglementaires seront renforcées et les exigences à l'égard du secteur financier ne cesseront de s'accroître en matière de gestion des risques technologiques. La présence de plus en plus marquée des « fintech » et « assurtech », qui offrent des solutions technologiques innovantes, simples et répondant aux attentes des membres et clients, met plus de pression sur les institutions financières traditionnelles qui doivent s'adapter. Dans ce contexte, afin de répondre aux besoins de ses membres et clients, le Mouvement Desjardins s'inscrit dans ce courant et demeure actif afin de gérer ce risque opérationnel et stratégique, entre autres, en consolidant et en simplifiant l'écosystème technologique au moyen d'investissements et par la révision et la diversification de ses produits, services et canaux de distribution.
Évolutions réglementaires	<p>Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis plusieurs années, la réglementation qui l'encadre est en pleine croissance. Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, fraudes financières de plus en plus complexes, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et financement des activités terroristes, lutte à l'évasion fiscale, respect de sanctions économiques, protection des renseignements personnels, enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, etc.</p> <p>Bien que le Mouvement Desjardins surveille et gère activement le risque réglementaire, les changements réglementaires, leur complexité ainsi que leur incertitude pourraient avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.</p> <p>En tant que fonction de supervision indépendante, la Vice-présidence et chef de la conformité et de la protection des renseignements personnels du Mouvement Desjardins fait la promotion d'une approche proactive en matière de conformité en intégrant pleinement aux activités courantes de l'organisation. Le maintien d'un cadre efficace de gestion de la conformité implique d'importantes ressources techniques, humaines et financières.</p>
Évolution des taux d'intérêt	La Banque du Canada a considérablement augmenté ses taux d'intérêt directeurs entre mars 2022 et juillet 2023. Même si le taux cible des fonds à un jour a commencé à diminuer graduellement depuis juin 2024, les effets restrictifs des taux plus élevés sur la demande continueront à s'accumuler au cours des prochains trimestres. La Banque du Canada devrait continuer à réduire ses taux d'intérêt directeurs au cours des prochains trimestres et le taux cible des fonds à un jour pourrait descendre jusqu'à 2,25 % d'ici la fin de 2025. Rappelons que la Banque du Canada estime que le niveau neutre du taux cible des fonds à un jour se situe dans une fourchette allant de 2,25 % à 3,25 %.
Changements climatiques	Dans un contexte où l'impact des risques liés aux changements climatiques n'est plus à démontrer, Desjardins comprend l'importance de mieux en cerner les différentes facettes et de mesurer les impacts actuels et futurs. La finalité est double : assurer la résilience de l'organisation à long terme et accompagner les membres et clients dans la transition et l'adaptation. Les interrelations étroites de ces risques avec l'environnement politique et réglementaire, la situation macroéconomique, certaines innovations sectorielles, la situation géopolitique mondiale ou encore les attentes sociétales plus pressantes, entre autres, forcent une vigie constante dans ce domaine. Desjardins poursuit les efforts dans ce sens, avec différentes initiatives en cours ou réalisées au niveau de son cadre de gouvernance et de l'intégration de ces risques dans les stratégies et la gestion des risques en lien avec les changements climatiques.
Incertitudes géopolitiques	<p>L'augmentation des tensions géopolitiques accentue le nombre de conflits pouvant affecter l'économie mondiale et les marchés. En outre, la guerre se poursuit en Ukraine et le conflit en Israël pourrait se propager davantage, notamment avec le Liban et l'Iran. Les tensions au Moyen-Orient pourraient générer d'importantes pressions haussières sur les prix du pétrole et ainsi raviver l'inflation mondiale.</p> <p>À la suite du résultat des élections présidentielles américaines, le retour de Donald Trump à la Maison Blanche a amené plus d'incertitudes sur les relations commerciales internationales. Le risque de guerre commerciale est élevé. De plus, les tensions entre la Chine et les États-Unis sont demeurées présentes tout au long de 2024. Les États-Unis poursuivent une politique commerciale visant à amoindrir l'importance de la Chine au sein de l'approvisionnement américain.</p> <p>Enfin, la polarisation politique et une certaine radicalisation pourraient également créer de l'incertitude.</p>
Conflit commercial avec les États-Unis	<p>Bien que la concrétisation de l'imposition par les Américains de tarifs douaniers de 25 % sur les produits canadiens (et même davantage pour l'acier et l'aluminium) demeure incertaine, un conflit commercial sans précédent entre le Canada et les États-Unis menace de prendre des proportions dont les conséquences sont nombreuses. Compte tenu de l'incertitude caractérisant la nouvelle administration américaine, ce conflit commercial pourrait s'estomper rapidement autant qu'il pourrait s'aggraver sévèrement et, conséquemment, conduire le Canada vers une récession.</p> <p>À cet effet, une analyse prospective concernant les impacts potentiels sur l'économie canadienne et québécoise ainsi que sur le Mouvement Desjardins et ses membres et clients, a été réalisée. Il est toutefois difficile de quantifier l'impact potentiel sur les résultats financiers futurs du Mouvement en raison de la grande incertitude. L'évolution de la situation est suivie de près via des mécanismes de vigie et de balisage.</p> <p>Finalement, malgré ce climat d'incertitude ambiant, nos membres et clients continuent de bénéficier d'un accompagnement proactif, évoluant rapidement en fonction du contexte socio-économique et géopolitique.</p>

	Description
Intelligence artificielle	<p>L'essor de l'intelligence artificielle (IA) ouvre de nouvelles opportunités commerciales tout en introduisant de nouveaux risques. Par exemple, l'intelligence artificielle peut entraîner des décisions biaisées ou des résultats imprévus nécessitant une vigilance accrue. De plus, en raison du nombre important d'informations nécessaires à son utilisation, l'intelligence artificielle crée des défis en matière de confidentialité, de sécurité des données et de protection des renseignements personnels. Tout comme les autres technologies, l'intelligence artificielle pourrait être sujette aux cyberattaques.</p> <p>Ces risques incluent la possibilité de biais dans les algorithmes, qui peuvent conduire à des décisions injustes ou discriminatoires. Les résultats imprévus des systèmes d'intelligence artificielle peuvent également poser des problèmes de responsabilité et de confiance. En outre, la collecte et le traitement de grandes quantités de données augmentent les risques de violations de la vie privée et de la sécurité des informations.</p> <p>Afin de se préparer à ces éventualités et de demeurer aligné avec les meilleures pratiques, le Mouvement s'implique activement. Ainsi, le Mouvement a participé aux discussions de l'AMF et rédigé un cadre de gestion responsable de l'intelligence artificielle qui inclut des mesures pour assurer la conformité à la réglementation applicable tout en anticipant les changements futurs. De plus, le Mouvement met en place des mesures pour identifier et atténuer les biais présents dans les algorithmes tout en effectuant des tests de robustesse pour garantir la fiabilité des systèmes d'intelligence artificielle.</p>
Risque lié aux données	<p>La donnée représente un outil indispensable pour le Mouvement. Elle peut être disponible sous format alphanumérique, textuel, sonore ou en image.</p> <p>Au Mouvement, plusieurs initiatives ont été lancées pour transformer la donnée en un actif stratégique. L'objectif est de tirer parti de la donnée et de l'analytique pour améliorer l'expérience des membres et des clients, soutenir la croissance, gérer les risques et améliorer l'efficacité de l'organisation. Cependant, cette transformation introduit également des risques importants.</p> <p>Les risques liés à la gestion des données incluent la possibilité de violations de la confidentialité et de la sécurité des informations, qui peuvent entraîner des pertes financières, des atteintes à la réputation et des sanctions réglementaires. La collecte et le traitement de grandes quantités de données augmentent également les risques de cyberattaques et de fuites de données sensibles.</p> <p>Afin de se préparer à ces éventualités et de demeurer aligné avec les meilleures pratiques, le Mouvement Desjardins a mis en place les cadres nécessaires pour protéger ses informations sensibles, se conformer à la réglementation applicable, maintenir sa réputation et assurer la confiance de ses membres et clients. Ces cadres sont renforcés au besoin, opérationnalisés en continu et intégrés dans les processus opérationnels du Mouvement.</p>

4.1.2 Autres facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

	Description
Conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités	<p>Les conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités pourraient avoir une incidence importante sur ses revenus et ses excédents. Elles comprennent les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créance, les taux de change, la volatilité des marchés financiers, le resserrement des liquidités sur certains marchés, le niveau d'endettement, la vigueur de l'économie, les habitudes des consommateurs en matière de dépenses et d'épargne et le volume des affaires réalisées par le Mouvement Desjardins dans une région donnée.</p>
Politiques monétaires	<p>Les politiques monétaires de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale américaine ainsi que les interventions sur les marchés des capitaux ont des répercussions sur les revenus du Mouvement Desjardins. Le niveau général des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence sur la rentabilité, puisque les fluctuations ont un effet sur l'écart entre les intérêts versés sur les dépôts et les intérêts gagnés sur les prêts, et donc sur le revenu net d'intérêts du Mouvement. Le Mouvement Desjardins n'exerce aucun contrôle sur les modifications des politiques monétaires ni sur les changements des conditions des marchés des capitaux et ne peut, par conséquent, les prévoir systématiquement.</p>
Estimations comptables critiques et normes comptables	<p>Les états financiers combinés sont préparés conformément aux IFRS. Les méthodes comptables utilisées par le Mouvement établissent la façon dont il présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et peuvent exiger que la direction procède à des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Tout changement à ces estimations et à ces hypothèses, de même qu'aux normes et aux méthodes comptables, pourrait avoir une incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation du Mouvement. Les méthodes comptables ainsi que les modifications comptables futures sont décrites à la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés.</p>
Nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché	<p>Les pressions concurrentielles de la part des institutions financières canadiennes ainsi que l'émergence de nouveaux concurrents amènent le Mouvement Desjardins à développer de nouveaux produits et services à un rythme accéléré afin de satisfaire les attentes de ses membres et clients. Le développement de ces nouveaux produits et services peut comporter certains risques. Dans ce contexte, le Mouvement Desjardins demeure actif afin de gérer ces risques, entre autres, au moyen d'investissements technologiques et par la révision et la diversification de ses produits, services et canaux de distribution. Au sein du Mouvement, il existe une gouvernance impliquant la gestion des risques qui consiste à identifier, à analyser, à divulguer et à surveiller tous les risques financiers et non financiers engendrés par les nouveaux produits et services.</p>

	Description
Concentration géographique	<p>Bien que diversifiées par ses activités d'assurance, les activités bancaires du Mouvement Desjardins sont fortement concentrées au Québec. Ainsi, au 31 décembre 2024, les prêts qu'il avait consentis à des membres et clients de cette province représentaient une proportion de 88,3 % du total de son portefeuille de prêts. Compte tenu de cette importante concentration géographique, ses résultats dépendent largement des conditions économiques qui existent au Québec. Une détérioration de ces dernières pourrait avoir des incidences négatives sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les prêts en souffrance; • les actifs problématiques et les biens saisis; • les réclamations et les poursuites; • le niveau de la demande des produits et services; • la valeur des garanties disponibles pour les prêts, particulièrement les prêts hypothécaires, et, de ce fait, la capacité d'emprunter des membres et clients, la valeur des actifs associés aux prêts dépréciés ainsi que la couverture des garanties.
Cotes de crédit	<p>Les cotes de crédit attribuées au Mouvement Desjardins par les agences de notation jouent un rôle important en ce qui concerne l'accès aux sources de financement de gros et son coût. Ces cotes peuvent être révisées ou retirées à tout moment par les agences. De plus, une détérioration significative des diverses cotes pourrait engendrer pour le Mouvement une hausse des coûts de financement, une réduction de l'accès aux marchés financiers et une augmentation des obligations additionnelles exigées par ses contreparties.</p>
Dépendance envers les tiers	<p>Le recours à des tiers est essentiel afin d'offrir des services à la fois de qualité et sécuritaires. Les tiers et les fournisseurs de ces tiers, tels que des fournisseurs informatiques, bureautiques, de télécommunications, infonuagiques et autres, sont des acteurs importants dans le soutien des activités du Mouvement et dans la mise en place d'innovations technologiques permettant l'amélioration des services aux membres et clients. Le recours à des tiers peut cependant générer certains risques pour lesquels le Mouvement reconnaît l'importance et met en place toutes les mesures nécessaires afin de les atténuer. Une prise en charge inadéquate des risques reliés aux tiers pourrait affecter la capacité du Mouvement à fournir les services répondant aux besoins des membres et clients. Ce type de risque pourrait entraîner des répercussions sur la sécurité de l'information, sur la continuité des activités ainsi que sur d'autres types de risques tels que le risque réputationnel. Les mécanismes de surveillance liés aux impartitions combinés aux mécanismes de gestion d'incident permettent la prévention et la prise en charge adéquate des risques liés aux tiers.</p>
Capacité de recruter les talents et de les maintenir en poste	<p>Le rendement futur de Desjardins repose en partie sur sa capacité à recruter des personnes clés, à les développer et à les maintenir en poste. Avec le contexte économique canadien qui affiche des résultats dépassant les attentes et un marché de l'emploi qui demeure vigoureux, il existe une forte concurrence pour attirer et fidéliser les personnes compétentes au sein de l'organisation. Plusieurs changements se sont, en outre, accélérés dans les milieux de travail au cours de la dernière année, notamment l'introduction progressive de l'intelligence artificielle, les défis liés au bien-être psychologique et les modes de travail flexibles. Par conséquent, ce volet de risque est suivi périodiquement par l'entremise des mécanismes de gouvernance du comité de gestion de la fonction Ressources humaines, trimestriellement au comité de direction de Desjardins et un dépôt annuel est effectué à la commission Ressources humaines de Desjardins. Ces mécanismes permettent de déployer les stratégies appropriées visant à mettre en place les conditions de succès favorisant la compétitivité de Desjardins en tant qu'employeur.</p>
Risque fiscal	<p>Les politiques fiscales des gouvernements, tout comme les législations fiscales canadiennes, provinciales et étrangères, et leurs interprétations par les autorités fiscales et les tribunaux, sont en constante évolution. Ces nombreux changements et la complexité d'interprétation et d'application peuvent avoir une incidence importante sur les montants de la charge d'impôts, sur les soldes d'impôts différés et sur le taux d'imposition effectif au cours de l'exercice où ils surviennent et par conséquent, sur le calcul des excédents du Mouvement.</p>
Autres facteurs	<p>D'autres facteurs pourraient avoir une incidence potentielle sur les résultats futurs du Mouvement Desjardins. Ces facteurs comprennent les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux, de crises sanitaires, comme les pandémies et les épidémies ou tout autre événement similaire touchant l'économie locale, nationale ou mondiale ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques.</p> <p>Le Mouvement Desjardins prévient le lecteur que d'autres facteurs que ceux qui précèdent pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Lorsque les investisseurs et les autres personnes intéressées s'en remettent à des déclarations prévisionnelles pour prendre des décisions à l'égard du Mouvement Desjardins, ils devraient considérer attentivement ces facteurs ainsi que d'autres incertitudes, événements potentiels et facteurs liés à son secteur d'activité ou à d'autres éléments particuliers qui lui sont propres et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses résultats futurs.</p>

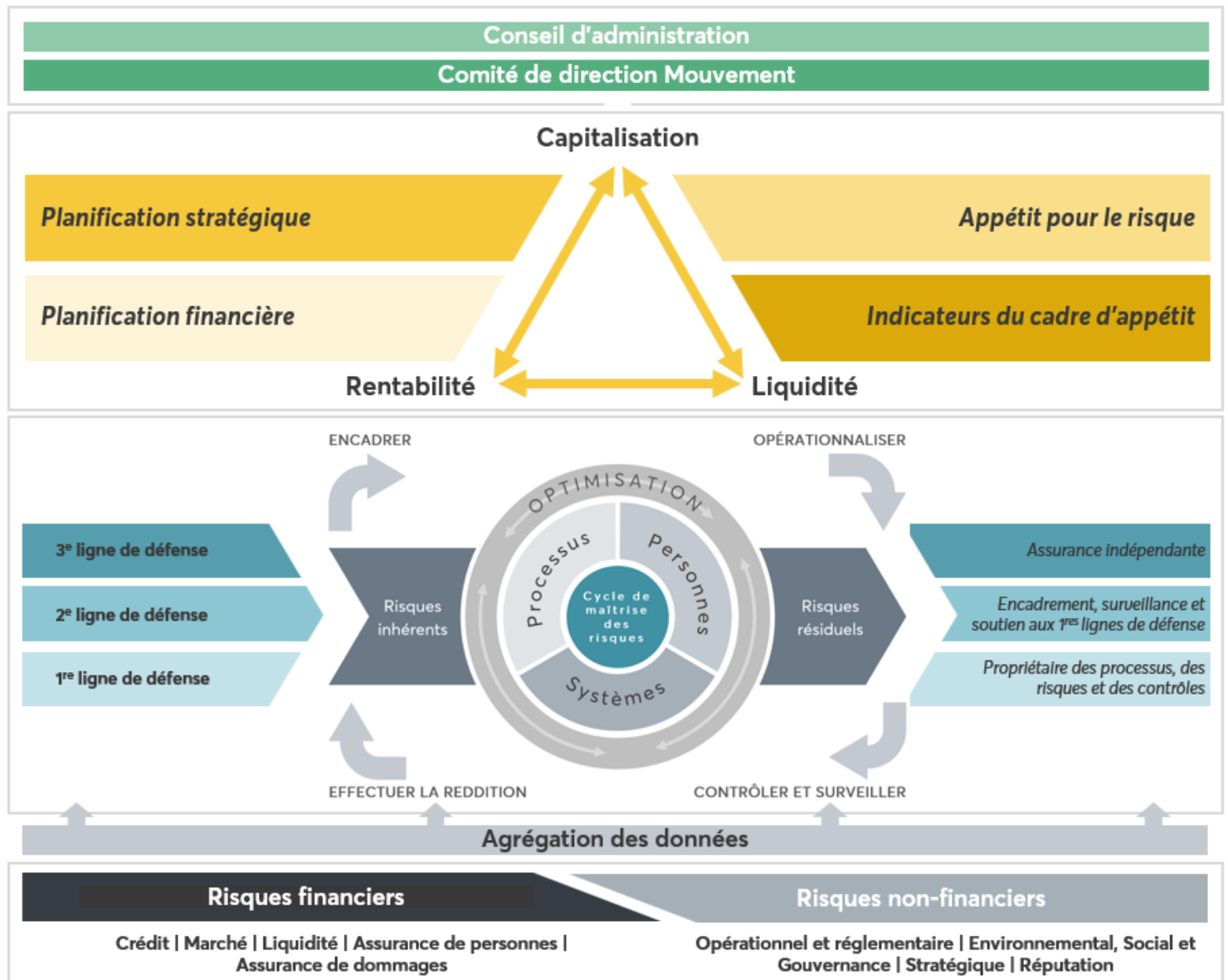
4.2 Gestion des risques

4.2.1 Cadre de gestion intégrée des risques

Le cadre de gestion intégrée des risques a pour objectif de permettre au Mouvement de gérer adéquatement l'ensemble de ses risques en fonction de l'appétit pour le risque qu'il s'est fixé et de la stratégie organisationnelle qui a été établie.

Le cadre de gestion intégrée des risques se veut dynamique, performant et évolutif, adapté à la nature, à la taille et à la complexité des activités du Mouvement. Il permet d'assurer une saine et prudente gestion des risques, et ultimement, d'assurer une optimisation de l'utilisation du capital et de soutenir la prise de décision et l'exposition aux différents types de risque auxquels le Mouvement est exposé.

De plus, une évaluation en continu de l'environnement interne et externe dans lequel le Mouvement mène ses activités est effectuée afin, entre autres, de suivre l'évolution des saines pratiques, des tendances et de détecter les risques émergents.



Identification des risques

Le Mouvement Desjardins, dans le cours normal de ses activités, est exposé à différents risques. La gestion rigoureuse de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement et vise à soutenir les grandes orientations, notamment à l'égard de sa solidité financière et d'une croissance soutenue et rentable. À cet égard, le Mouvement dispose d'un registre des risques. Celui-ci établit les principales catégories et sous-catégories de risques pouvant l'affecter. Le registre est actualisé périodiquement et sert d'assise à l'évaluation quantitative et qualitative de la matérialité des risques, à la détermination du profil de risque du Mouvement, et à la mise en œuvre des stratégies appropriées pour les atténuer.

Les principaux risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé dans le cours normal de ses activités sont présentés dans l'illustration suivante et font l'objet de sous-sections spécifiques de ce rapport de gestion.

Crédit	Marché	Liquidité	Opérationnel	Assurance	Stratégique	Réputation	Environnemental, social et gouvernance	Réglementaire
--------	--------	-----------	--------------	-----------	-------------	------------	--	---------------

Mesure des risques

Le Mouvement Desjardins s'appuie tant sur des techniques quantitatives que qualitatives pour déterminer son exposition aux risques. Il s'assure de concevoir et de maintenir une gamme appropriée d'outils de mesure et de techniques d'atténuation afin de soutenir le développement de ses affaires.

L'utilisation de modèles, qui interviennent dans divers aspects de la gestion des risques, joue un rôle central dans l'évaluation des risques du Mouvement Desjardins et soutient la prise de décisions. En ce qui concerne la mesure du risque de crédit, des modèles quantitatifs sont utilisés afin de modéliser les paramètres. D'autres modèles quantitatifs sont utilisés notamment dans la mesure du risque de marché, le calcul du capital économique, la valorisation des actifs, la tarification, ainsi que la désuétude technologique et la cybercriminalité. La quantification des risques se fait tant dans le contexte économique actuel que dans des contextes hypothétiques de simulations de crise. Ces crises sont évaluées pour des risques spécifiques et de manière intégrée pour l'ensemble de l'organisation.

Simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement

Des analyses de sensibilité et des scénarios de crise à l'échelle du Mouvement Desjardins sont utilisés comme outils complémentaires d'analyse des risques afin de mesurer l'incidence potentielle d'événements exceptionnels, mais plausibles, notamment sur la rentabilité, les liquidités et le niveau de capital. Les scénarios de crise appliqués à l'ensemble de l'organisation sont élaborés en fonction des perspectives économiques prévues dans des conditions défavorables.

L'exercice de simulation de crise intégrée à l'échelle du Mouvement est réalisé annuellement. Il débute par l'analyse de scénarios multifactoriels élaborés par l'équipe des Études économiques du Mouvement. Ces scénarios tiennent compte de la conjoncture économique actuelle, des principaux facteurs de risque auxquels est exposée l'organisation ainsi que de facteurs de risque émergents. Plusieurs scénarios sont élaborés et ceux retenus pour quantification sont sélectionnés par la haute direction du Mouvement. Les principaux facteurs projetés pour chaque scénario incluent : le prix des maisons, les indices boursiers, l'inflation, le taux de chômage et plusieurs courbes de taux d'intérêt.

L'exercice de simulation de crise intégrée est réalisé grâce à la collaboration d'intervenants provenant des différents secteurs d'activité et unités d'affaires. Les impacts mesurés portent notamment sur le portefeuille de crédit du réseau des caisses de Desjardins et de la Fédération, les deux groupes d'assurances, soit Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Desjardins Groupe d'assurances générales inc., ainsi que sur le Régime des rentes du Mouvement Desjardins. Puisque l'exercice englobe une perspective transversale des activités du Mouvement, il s'agit d'un outil de gestion de risque essentiel pour identifier les sources de diversification et déceler les zones de vulnérabilité potentielles.

Les résultats de cet exercice sont présentés à différents comités internes formés de membres du conseil d'administration et de la direction du Mouvement Desjardins, soit le comité Actif-passif (ALCO), le comité Gestion Finances et Risques Mouvement, le comité de direction Mouvement, la commission Gestion des risques ainsi que le conseil d'administration de la Fédération.

Lors de l'exercice de simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement réalisé en 2024, les scénarios considérés envisageaient séparément la possibilité d'une longue période de faiblesse économique et d'un rebond de l'inflation et des taux d'intérêt. Un scénario de simulation de crise inversé a également été analysé, correspondant à une crise financière majeure. Les résultats obtenus à la suite de l'évaluation de ces scénarios démontrent que les niveaux actuels de capitalisation du Mouvement Desjardins suffiraient pour faire face à la détérioration économique envisagée, et que ses ratios de capitalisation et de liquidité demeureraient supérieurs aux limites réglementaires et à ses limites d'appétit pour le risque.

Cet exercice est arrimé à la planification financière intégrée du Mouvement Desjardins et est une composante essentielle du Programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP). Les résultats de l'exercice de simulations de crise sont utilisés de manière complémentaire à ceux de la quantification du capital économique lors de l'établissement des cibles de capitalisation. Ils sont également utilisés lors de la mise à jour des indicateurs d'appétit pour le risque.

Les scénarios quantifiés dans le cadre de l'exercice de simulation de crise intégrée font partie d'une gamme de scénarios utilisés par le Mouvement pour identifier, évaluer et gérer les risques. Ces scénarios incluent les scénarios de crise qui sous-tendent l'exercice du plan de retour à la viabilité ainsi que le scénario réglementaire effectué selon les hypothèses prescrites par l'AMF. Ce dernier exercice est effectué selon la fréquence établie par l'AMF, soit généralement tous les deux ans. La dernière réalisation de ce scénario réglementaire, *Global Stress Test* conçu par le *Financial Stability Board*, a été effectuée en 2023.

Des scénarios *ad hoc* peuvent également être quantifiés rapidement afin de répondre à des situations ponctuelles, à des demandes de la haute direction ou à celles des autorités réglementaires.

Communication des risques

Un rapport d'information sur les risques est produit trimestriellement et présenté au comité Gestion Finances et Risques Mouvement, au comité de direction Mouvement, à la commission Gestion des risques et au conseil d'administration de la Fédération. Ce rapport stratégique et prospectif fournit l'information pertinente sur l'évolution des principaux risques identifiés ainsi que sur la situation des fonds propres, notamment à l'égard de la suffisance de ces derniers en fonction du profil de risque du Mouvement Desjardins. En constante évolution, ce rapport inclut les derniers développements en matière de gestion des risques et permet d'avoir une vue holistique des risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé.

Appétit pour le risque

L'appétit pour le risque est une constituante importante du Cadre de gestion intégrée des risques et permet de déterminer le niveau et le type de risque que le Mouvement Desjardins souhaite prendre dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et d'affaires. L'appétit pour le risque est une partie intégrante de la planification stratégique qui permet d'orienter la prise de risque afin d'assurer la stabilité et la pérennité du Mouvement Desjardins advenant des événements futurs défavorables qui pourraient affecter la réputation, la volatilité de la rentabilité, l'adéquation de la capitalisation ou les liquidités. L'appétit pour le risque sert ainsi d'assise à la gestion intégrée des risques en favorisant une meilleure compréhension de l'incidence des principaux risques et des facteurs de risque émergents sur les résultats du Mouvement Desjardins.

Le cadre d'appétit pour le risque reflète les valeurs, la mission et la philosophie de prise de risque du Mouvement Desjardins. Il repose sur les énoncés suivants :

- Assurer la pérennité du Mouvement Desjardins en se protégeant des événements défavorables pouvant affecter la volatilité de la rentabilité, l'adéquation de la capitalisation ou les liquidités, tout en préservant sa réputation et en soutenant son ambition d'être premier dans le cœur des gens.
- Gérer consciencieusement les risques du Mouvement Desjardins dans le respect du cadre d'appétit pour le risque ainsi que pour les membres et clients.
- Comprendre les risques découlant des activités du Mouvement Desjardins et s'engager uniquement dans de nouvelles activités pour lesquelles les risques sont définis, évalués et compris.
- Assurer la pérennité financière du Mouvement Desjardins en conservant un niveau de capitalisation qui rencontre ses ambitions au niveau de ses cotes de crédit, limite les coûts de financement et respecte les exigences réglementaires.
- Gérer les liquidités et les activités de refinancement pour se prémunir contre le risque de liquidité.
- Grâce à une rentabilité adéquate en fonction des risques encourus, assurer la pérennité du Mouvement Desjardins pour permettre un retour aux membres et aux communautés ainsi que pour respecter ses engagements financiers.
- Gérer l'exposition du Mouvement Desjardins au risque de taux d'intérêt découlant des stratégies bancaires, d'assurances, de régimes de rentes et de négociation afin de limiter l'impact des variations de taux d'intérêt.
- Générer un rendement suffisant pour soutenir les obligations des contrats des activités d'assurance et des activités de négociations à court terme du Mouvement Desjardins tout en demeurant prudent dans la gestion des risques associés à ces activités.
- Gérer l'exposition au risque d'assurance en poursuivant l'objectif de diversification du profil de risque du Mouvement lorsque la rentabilité espérée à moyen ou long terme rencontre ou dépasse les cibles fixées de rendements ajustés.
- Protéger la réputation du Mouvement Desjardins auprès des membres, des clients, des communautés, des autorités réglementaires et des autres parties prenantes, et ce, dans le respect de ses valeurs coopératives.
- Affirmer la nature coopérative du Mouvement Desjardins et travailler toujours dans l'intérêt des membres et des clients tout en contribuant au développement des communautés.
- Exercer le rôle de leader socioéconomique du Mouvement Desjardins pour le développement d'une économie à faibles émissions de gaz à effet de serre et accompagner les membres, clients et autres parties prenantes dans la transition.
- Conserver une adéquation entre le risque de crédit et le rendement à long terme avec les membres et clients du Mouvement Desjardins afin de soutenir ces derniers et les communautés tout au long des relations.
- Éviter des concentrations de risques trop importantes.
- Maintenir un environnement de contrôle efficace et promouvoir une saine gestion des risques opérationnels et réglementaires incluant les risques technologiques, de sécurité de l'information et de protection des renseignements personnels.

Le conseil d'administration approuve le dispositif lié à l'appétit pour le risque et s'assure que les objectifs stratégiques et financiers de l'organisation respectent son appétit pour le risque. Le Cadre d'appétit pour le risque est révisé régulièrement et soumis au conseil d'administration de la Fédération pour approbation. La PVP Gestion des risques communique les grandes orientations en matière d'appétit pour le risque aux secteurs d'activité et aux composantes et soutient ceux-ci dans la mise en œuvre de ces notions en s'assurant de la cohérence de l'ensemble des indicateurs, de leurs cibles, de leurs seuils et de leurs limites avec le Cadre d'appétit pour le risque du Mouvement Desjardins.

La fonction gestion des risques s'assure de l'adéquation du profil de risque du Mouvement Desjardins avec l'appétit pour le risque. Trimestriellement, elle rend compte du respect des énoncés et des indicateurs d'appétit pour le risque à la haute direction et au conseil d'administration. En cas de dépassement du seuil ou de la limite d'un indicateur d'appétit pour le risque, l'investigation de la situation ainsi que les mesures correctives, lorsqu'applicables, sont portées à l'attention des instances concernées.

Approche de gestion intégrée des risques

L'approche de gestion intégrée des risques constitue l'un des fondements du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins et représente l'ensemble des pratiques et des comportements des individus et des groupes au sein de l'organisation qui conditionnent la capacité collective d'identifier, de comprendre les risques et d'en discuter ouvertement en plus d'agir relativement aux risques présents et futurs. Les parties prenantes, dont le conseil d'administration, la haute direction et la PVP Gestion des risques, orientent des comportements de prise de risques dans le respect des encadrements de gestion des risques. L'approche de gestion intégrée des risques encourage une communication franche et transparente entre la fonction gestion des risques du Mouvement, ses autres fonctions de soutien, ses secteurs d'activité et ses composantes, et favorise un équilibre approprié entre les risques et le rendement.

L'approche de gestion intégrée des risques au chapitre de la déontologie du Mouvement et de l'intégrité est bien établie et s'appuie sur le *Code de déontologie de Desjardins*. Ce code énonce les valeurs, les principes et les règles que le Mouvement s'est donné pour maintenir un haut niveau d'intégrité.

Les autres moyens mis en œuvre afin de soutenir l'approche de gestion intégrée des risques et de promouvoir la responsabilisation relativement aux risques sont notamment :

- Une approche holistique de gestion intégrée des risques à l'échelle de l'organisation tenant compte des interrelations et des interdépendances entre les différents domaines de risque.
- Une approche de gestion intégrée de ses risques par opposition à une approche où les risques sont considérés séparément. Ainsi, les risques jugés moins importants, mais qui pourraient le devenir une fois combinés, sont aussi pris en compte.
- Une gestion des risques selon leur importance, c'est-à-dire en fonction de l'ampleur et de la fréquence des impacts qu'ils sont susceptibles d'avoir sur l'organisation s'ils se matérialisaient.
- Des processus standardisés et des systèmes d'information fiables, lui permettant d'établir des liens entre les risques et d'obtenir des rapports qui fournissent de l'information pertinente, claire, adaptée et en temps opportun, permettant au comité de direction et au conseil d'administration de suivre l'atteinte des objectifs stratégiques du Mouvement.
- La diffusion des encadrements en matière de gestion des risques telle que des stratégies, des politiques et des procédures permettant d'identifier, d'évaluer, de quantifier, de contrôler, d'atténuer et de suivre adéquatement les risques importants auxquels il est exposé et d'identifier les événements susceptibles de l'affecter au-delà des limites de son appétit pour le risque.
- L'établissement et le maintien de son appétit pour les risques, desquels découlent des énoncés et des indicateurs définissant clairement les seuils de tolérance et limites d'appétit pour les risques les plus importants. Il s'assure que ces balises soient intégrées dans ses opérations par des encadrements découlant de la Politique d'appétit pour le risque.
- Un cadre de gestion intégrée des risques dynamique et évolutif, lui permettant de gérer adéquatement l'ensemble de ses risques en fonction de son appétit pour le risque. Ce cadre est soutenu par une structure de gouvernance définissant clairement les rôles et responsabilités des différents intervenants impliqués dans la gestion des risques.
- L'organisation de séances de formation et de sensibilisation traitant de la gestion des risques et tenant compte de la nature du risque abordé et du rôle des différents intervenants interpellés.

Les principes directeurs suivants sous-tendent la gestion des risques et le Cadre de gestion intégrée des risques. Ils prévoient notamment :

- La responsabilisation des secteurs d'activité et des autres fonctions du Mouvement Desjardins en ce qui concerne les risques inhérents à leurs activités.
- L'indépendance de la fonction de gestion des risques par rapport aux secteurs d'activité.
- Une mise en œuvre à tous les niveaux de l'organisation afin d'obtenir une vision globale de l'exposition aux risques.
- Un mécanisme visant à assurer que les questions relatives aux risques sont communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, et de façon précise et transparente.
- L'existence et la présence d'un processus complet et rigoureux visant à déterminer le niveau de capital approprié en fonction des risques assumés.
- La prise en compte de la gestion des risques dans la définition des plans stratégiques et des stratégies d'affaires ainsi que dans les décisions qui en découlent.
- Une évaluation rigoureuse des risques dans le cadre du lancement de nouveaux produits ou de transactions à forte incidence financière.

Rémunération liée à la gestion des risques

Le Mouvement Desjardins a établi une gouvernance rigoureuse en matière de rémunération globale. Le conseil d'administration, appuyé par la commission Ressources humaines, est responsable de l'évolution annuelle de la rémunération globale de l'ensemble des employés et gestionnaires. À cet égard, il établit la révision salariale annuelle, fixe les objectifs et évalue les résultats du régime général d'intéressement. Il s'est d'ailleurs doté, par l'ajout de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), incluant les risques liés aux changements climatiques, d'un mécanisme additionnel permettant une prise en compte des risques financiers, mais aussi extra financiers dans l'établissement du régime général d'intéressement à tous les échelons. Il s'assure aussi d'un encadrement s'appliquant à l'ensemble des régimes particuliers d'intéressement de la force de vente et des équipes de placements du Mouvement. Finalement, il s'assure que la rémunération globale offerte dans le Mouvement s'appuie sur les principes de la gestion des risques.

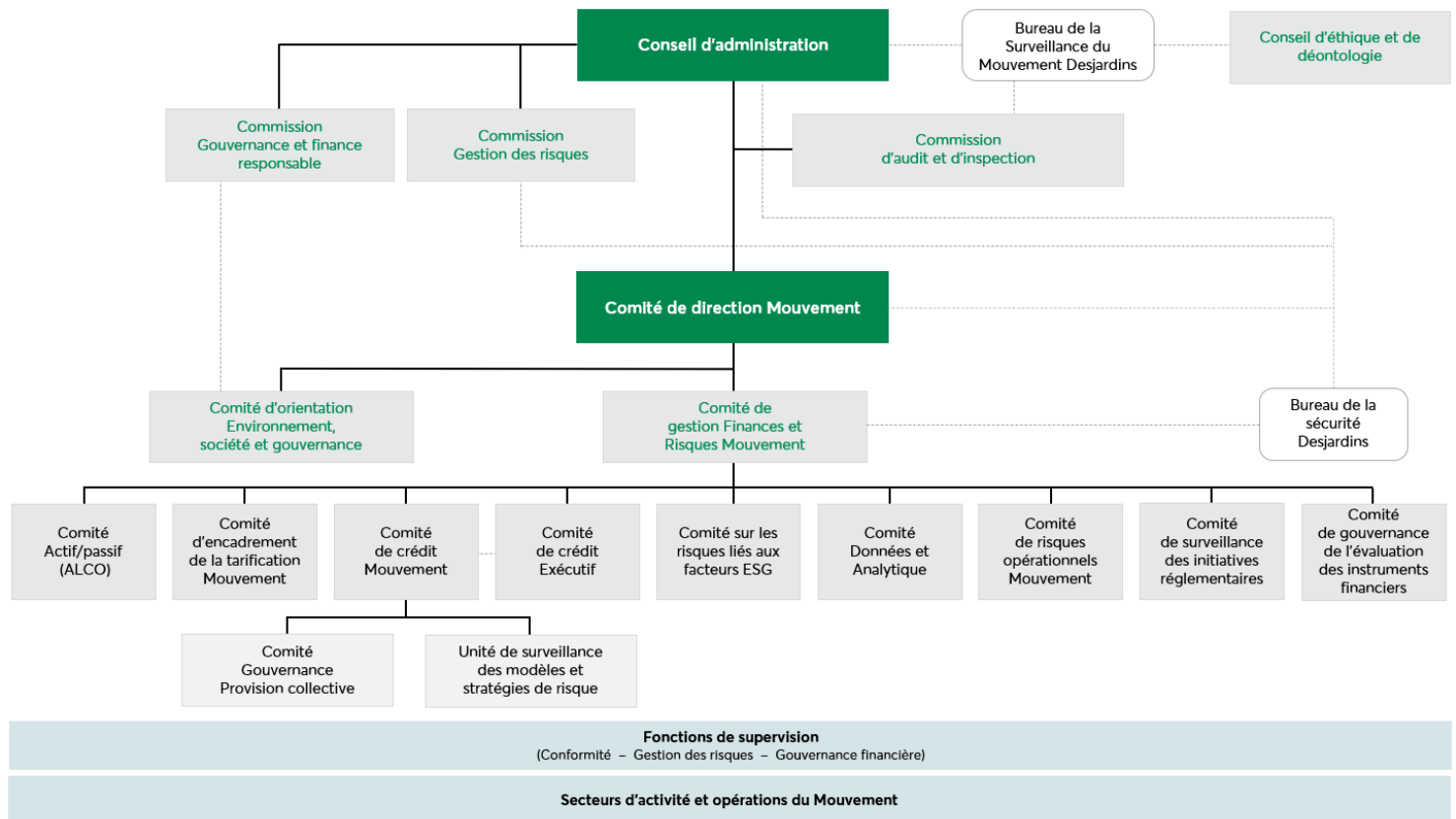
Agissant à titre de comité du conseil d'administration, la commission Ressources humaines est responsable de formuler des recommandations au conseil d'administration à l'égard de l'ensemble des éléments de la rémunération globale de tous les employés, gestionnaires et cadres supérieurs du Mouvement.

En ce qui a trait aux cadres supérieurs, exception faite du président et chef de la direction, leur régime d'intéressement annuel prévoit, en cohérence avec la volonté de favoriser une saine gestion des risques sur un horizon temporel de plus d'une année, le report à long terme d'une portion importante de la bonification annuelle des participants. Les sommes ainsi reportées peuvent varier annuellement en fonction de la performance globale du Mouvement. Cette formule incite les principaux intéressés à avoir une vision à long terme du développement du Mouvement, toujours dans l'intérêt des membres et clients, pour qui la pérennité de l'organisation est un facteur important et rassurant.

Le nouveau régime d'intéressement long terme qui a été introduit en 2024 pour les membres du comité de direction du Mouvement Desjardins, à l'exception du président et chef de la direction, assure d'être bien aligné sur l'atteinte des ambitions et des stratégies de développement du Mouvement, sans encourager la prise de risques excessive. La portée à long terme de ce régime permet la création de valeur économique et un développement durable pour les membres et clients.

Gouvernance en matière de gestion des risques

Le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuie sur une structure bien établie de gouvernance en matière de gestion des risques et respecte la réalité organisationnelle du Mouvement Desjardins comme l'illustre la figure suivante.



Le conseil d'administration de la Fédération assume les responsabilités d'orientation, de planification, de coordination et de surveillance de l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins et, à ce titre, participe activement à la supervision des risques importants auxquels le Mouvement est exposé. Il est notamment responsable de l'adoption des orientations et des stratégies globales proposées par la haute direction ainsi que des politiques en matière de gestion des risques visant à garantir une gestion saine et prudente des activités.

Il est appuyé à cet égard par la commission Gestion des risques, la Commission d'audit et d'inspection, le conseil d'éthique et de déontologie et le comité de direction Mouvement. Des renseignements supplémentaires sur ces instances se trouvent à la section portant sur la gouvernance d'entreprise du rapport annuel 2024 du Mouvement.

Le comité de direction du Mouvement Desjardins formule des recommandations au conseil d'administration à l'égard des stratégies et des encadrements en matière de gestion des risques, et s'assure qu'elles soient mises en œuvre de façon efficace et efficiente. Il s'appuie, dans l'exercice de ses responsabilités, sur le comité de gestion Finances et Risques Mouvement et sur le comité d'orientation Environnement, société et gouvernance.

Le comité d'orientation Environnement, société et gouvernance est responsable d'étudier les prises de position en matière d'environnement, de société et de gouvernance, d'en évaluer les risques inhérents et de s'assurer qu'elles sont alignées aux priorités stratégiques du Mouvement. Il rend compte au comité de direction Mouvement et à la commission Gouvernance et finance responsable.

Le comité de gestion Finances et Risques Mouvement est responsable de s'assurer que les principaux risques auxquels le Mouvement est ou sera exposé, figurant au bilan ou non, directement ou par l'entremise d'une ou de plusieurs de ses filiales, ont été identifiés et mesurés et d'évaluer l'incidence potentielle des risques identifiés sur les stratégies d'affaires. Ce comité est soutenu par le comité de crédit Mouvement, le comité Données et Analytique, le comité de risques opérationnels Mouvement, le comité de crédit exécutif, le comité des risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), le comité Actif/passif (ALCO) et le comité d'encadrement de la tarification Mouvement :




- Le comité de crédit exécutif recommande des engagements importants nécessitant l'approbation du conseil d'administration de la Fédération et il approuve des engagements conséquents jusqu'à concurrence de ses limites déléguées par le comité de gestion Finances et Risques Mouvement.
- Le comité de crédit Mouvement approuve les engagements de crédit importants, qui se trouvent à l'intérieur de ses propres limites qui lui sont déléguées en considérant l'analyse des facteurs ESG, et exerce la surveillance des activités liées à l'évaluation et la quantification des risques de crédit. À l'égard de son rôle de surveillance, le comité est soutenu par l'unité de surveillance des modèles et stratégies et par le comité de gouvernance de la provision collective.
- Le comité Données et Analytique exerce la surveillance de la qualité des données et de la conformité aux exigences réglementaires en lien avec les données faisant partie du périmètre de la gouvernance des données Mouvement.

- Le comité de risques opérationnels Mouvement dispose d'une vue transversale et exerce une surveillance des différentes catégories de risques opérationnels et réglementaires auxquels le Mouvement est exposé.
- Le comité des risques liés aux facteurs ESG dispose d'une vue transversale et assure la surveillance des risques liés aux facteurs ESG auxquels le Mouvement est exposé.
- Le comité Actif-passif (ALCO) soutient le comité de gestion Finances et Risques Mouvement dans l'encadrement et la surveillance de la gestion du risque de taux d'intérêt et de liquidité.
- Le comité d'encadrement de la tarification du Mouvement soutient, pour sa part, le comité de gestion Finances et Risques Mouvement, au respect du cadre lié à l'établissement et à la cohérence de la tarification avec les objectifs stratégiques et cibles financières du Mouvement.
- Le comité de surveillance des initiatives réglementaires appuie le comité de gestion Finances et Risques Mouvement en suivant les initiatives réglementaires importantes et en faisant des recommandations lorsque requis. De plus, il exerce une veille sur les initiatives réglementaires visant à mitiger un risque réglementaire important pour l'organisation et il échange sur tout élément significatif en lien avec le risque réglementaire, dont l'évolution de la réglementation et les tendances observées dans l'industrie.
- En décembre 2024, le comité de gestion Finances et Risques Mouvement a approuvé la création du comité de gouvernance de l'évaluation des instruments financiers. Ce comité, dont la première réunion sera tenue au cours du premier trimestre de 2025, a pour rôles et responsabilités générales d'appuyer le comité de gestion Finances et Risques Mouvement dans l'examen et la recommandation de cas complexes ou particuliers liés à l'évaluation des instruments financiers.

Le Bureau de la sécurité Desjardins s'assure de la cohérence des initiatives et de la mise en œuvre de stratégies transversales de sécurité au sein du Mouvement afin de continuer le renforcement de ses pratiques liées à la protection des membres et clients, de leurs actifs et de leurs renseignements personnels. Il rend compte au comité de gestion Finances et Risques Mouvement, au comité de direction Mouvement, à la commission Gestion des risques et au conseil d'administration.

Approche de la gestion des activités basée sur le modèle des trois lignes de défense (LDD)

Le Mouvement a mis en place une structure de gestion des risques suivant le modèle des trois lignes de défense sur lequel s'appuie son cadre de gestion intégrée des risques. Cette structure de contrôle fiable permet d'établir une allocation claire et ordonnée des rôles et responsabilités des différents intervenants en matière de gestion des risques au sein du Mouvement. Le détail des rôles et responsabilités relatifs à chaque ligne de défense est présenté dans la matrice suivante :

	1 – ENCADRER	2 - OPÉRATIONNALISER (IDENTIFIER, ÉVALUER ET ATTÉNUER)	3 - CONTRÔLER ET SURVEILLER	4 - EFFECTUER LA REDDITION
 <p>1^{ère} ligne de défense</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Est imputable de la performance de ses activités ▪ Connaît et respecte les encadrements établis pour la gestion des risques, incluant le cadre d'appétit pour les risques (CAR) ▪ Complète les formations requises et participe aux activités de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gère ses activités en respectant l'appétit pour le risque de l'organisation ▪ Identifie et évalue les risques associés à ses opérations, gère les écarts entre ses processus, pratiques et contrôles, et les escalade au besoin ▪ Développe, déploie et valide les processus, les contrôles et les approches d'atténuation des risques pour combler les écarts ▪ Accompagne, forme et responsabilise les employés sur la bonne application des processus, contrôles et méthodes d'atténuation des risques ▪ Instaure les pratiques pour assurer le maintien de la conformité envers les encadrements dans le temps 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Veille à l'adoption et l'application des processus et contrôles par ses employés ▪ Mesure et suit la performance des processus et des contrôles déployés ▪ Apporte des correctifs aux processus et contrôles si requis ▪ Fait une démonstration du respect des encadrements de gestion des risques sur demande ▪ Déclenche le processus d'escalade défini dans les encadrements si un des facteurs déclencheurs s'active ▪ Participe à la rédaction des plans d'action et à leur suivi ▪ Effectue les analyses de risques requises 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présente la reddition de compte sur ses opérations et sur les risques associés ▪ Produit son profil de risque et en rend compte ▪ Transmet à la 2^e ligne les informations requises pour les analyses et redditions de compte Mouvement sur les risques de ses opérations
 <p>2^e ligne de défense</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Établit les encadrements de gestion des risques (incluant le CAR) et s'assure de leur application ▪ Établit les attentes envers la 1^{re} ligne, les processus d'escalade et les facteurs déclencheurs de leur activation ▪ Forme et sensibilise la 1^{re} ligne par rapport aux attentes organisationnelles y compris les encadrements de la 2^e ligne ▪ Fait approuver les encadrements de gestion des risques par l'autorité organisationnelle appropriée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseille et outille la 1^{re} ligne dans l'opérationnalisation des encadrements et le déploiement des processus, contrôles et méthodes d'atténuation des risques afin qu'elle s'acquitte de ses responsabilités ▪ Apporte une expertise complémentaire, une vision transversale, un suivi et des critiques constructives en matière de gestion des risques ▪ Fait une vigie des risques émergents pour le Mouvement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectue de la surveillance, dont notamment des revues objectives, émet aux parties prenantes les constats qui en découlent et assure le suivi de la mise en œuvre des plans d'action ▪ Effectue la surveillance et la revue critique et teste l'efficacité des contrôles déployés en 1^{re} ligne ▪ Surveille la bonne application des encadrements de gestion des risques et des processus d'escalade 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Surveille les niveaux de risques des processus et contrôles déployés ▪ Rend compte aux diverses parties prenantes (haute direction, instances, autorités réglementaires) tel que stipulé dans l'encadrement
 <p>3^e ligne de défense</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournit une évaluation indépendante des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne et émet des constats et des conseils afin d'en améliorer l'efficacité ▪ Procure une assurance objective au comité de direction et au CA quant à l'efficacité globale de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles 			

1^{re} ligne de défense

La première ligne de défense assumée par les propriétaires des processus fournit des produits et services aux membres et clients. Elle identifie, évalue et gère les risques générés par ses activités et s'assure de l'efficacité des contrôles associés aux processus dont elle est propriétaire. Elle est responsable de détecter les expositions aux risques et les écarts d'application, et de mettre en place des mesures d'atténuation des risques en cas de dépassement de l'appétit pour le risque. Elle escalade au besoin et effectue la reddition de compte conformément aux exigences du Mouvement sur ces matières.

2^e ligne de défense

La deuxième ligne de défense, soit principalement la PVP Gestion des risques, a pour mission première d'agir comme partenaire des secteurs d'activité et du développement du Mouvement sur les plans de l'identification, de la mesure et de la gestion des risques. Elle agit comme fonction de supervision et est indépendante de ces derniers. Elle assure la veille des risques émergents, établit les encadrements en gestion des risques, et en surveille leur respect et leur application auprès des secteurs d'activité et fonctions Mouvement. Plus largement, elle effectue des activités de surveillance sur les différents risques, en effectuant des revues objectives et en s'assurant de la conception et efficacité des contrôles en place. Dans ce contexte, elle émet des constats et effectue le suivi des plans d'action en découlant. Elle escalade au besoin et effectue la reddition de compte conformément aux exigences du Mouvement sur ces matières.

La PVP Gestion des risques peut également s'appuyer sur les travaux réalisés par le Bureau de la sécurité Desjardins et de la gouvernance financière qui, selon leur mandat distinct, permettent d'encadrer et de gérer certains enjeux inhérents au contexte des activités du Mouvement.

3^e ligne de défense

La troisième ligne de défense est constituée par le Bureau de la surveillance du Mouvement Desjardins. Elle fournit une assurance et des conseils indépendants et objectifs au comité de direction et au conseil d'administration quant à l'efficacité globale de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles ainsi que leur adéquation avec les activités du Mouvement.

En outre, elle contribue à l'amélioration de la performance globale du Mouvement et au maintien de la confiance des membres et clients, du public et des organismes réglementaires envers ce dernier. Elle regroupe les activités d'audit interne des composantes du Mouvement.

4.2.2 Accord de Bâle sur les fonds propres

L'Accord de Bâle III est un dispositif d'adéquation international des fonds propres qui permet de lier plus étroitement les exigences réglementaires aux risques encourus et qui favorise la progression constante des capacités d'évaluation des risques dans les institutions financières.

Le cadre de Bâle III repose essentiellement sur trois piliers :

- Le premier met en place les exigences en matière de fonds propres réglementaires en fonction des risques.
- Le deuxième porte sur la surveillance prudentielle.
- Le troisième établit les différentes exigences concernant la communication de l'information financière.

Risque de crédit

- Le Mouvement utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit.
- Cette approche est utilisée pour les expositions de détail – Particuliers ainsi que pour la plupart des expositions des classes d'actifs emprunteurs souverains, institutions financières, entreprises et PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail.
- L'approche standard est utilisée pour évaluer le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

Risque de marché

- Le 1^{er} janvier 2024, le Mouvement a adopté le cadre d'approche standard révisé pour le calcul des APR liés au risque de marché conformément aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* mise à jour dans le cadre des réformes réglementaires de Bâle III. L'approche fondée sur les modèles internes n'est plus utilisée.

Risque opérationnel

- Le Mouvement utilise l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel.

Ces dispositions servent notamment au calcul des ratios de fonds propres du Mouvement.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins s'est également doté d'un programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP). Le PIEAFP est une saine pratique de gestion reconnue dans l'industrie et l'élément central du deuxième pilier de l'Accord de Bâle. Il permet à une institution de s'assurer du niveau approprié de ses fonds propres pour couvrir tous les risques importants auxquels elle fait face ainsi que de la mise en place de stratégies de gestion du capital qui tiennent compte de l'évolution de son profil de risque.

Ce programme est sous la responsabilité de la PVP Gestion des risques. L'adéquation des fonds propres est évaluée en vérifiant la suffisance des fonds propres disponibles pour couvrir les fonds propres requis. Les unités responsables surveillent l'adéquation globale des fonds propres disponibles du Mouvement tant en fonction des mesures internes de capital économique que des exigences de capital réglementaire du premier pilier. Les résultats des exercices de simulations de crise sont également considérés dans le cadre de l'évaluation de la suffisance des fonds propres.

La mesure interne de capital utilisée par le Mouvement Desjardins est le capital économique, qui correspond au montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle anticipe afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon, à un niveau de confiance élevé. Le capital économique du Mouvement Desjardins est évalué sur un horizon d'un an. En ce qui a trait au niveau de confiance, il est sélectionné de façon à répondre à l'objectif de maintenir des cotes de crédit avantageuses. Afin d'évaluer l'adéquation globale des fonds propres du Mouvement Desjardins par rapport à son profil de risque, tous les risques importants identifiés au moyen du processus de mise en registre des risques sont évalués selon des méthodologies internes permettant d'obtenir une mesure de capital économique. Il est important de souligner que chacune des méthodologies de capital économique fait l'objet d'un exercice de validation indépendant afin d'assurer que les données et les hypothèses de modélisation utilisées permettent l'obtention d'une mesure appropriée du risque évalué.

Dans le cadre de ses activités, le Mouvement Desjardins est exposé à divers risques. Le tableau qui suit donne une représentation de son profil de risque par secteurs d'activité. Le capital économique est ventilé afin d'illustrer la taille relative des risques associés aux différents secteurs d'activité. Pour sa part, la répartition des actifs pondérés en fonction des risques représente l'exposition du Mouvement au risque de crédit, au risque de marché et au risque opérationnel aux fins de l'évaluation des fonds propres réglementaires.

Tableau 26 – Capital économique et actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité et par types de risque

Au 31 décembre 2024

(en millions de dollars et en pourcentage)

		Capital économique		Actifs pondérés en fonction des risques		
Mouvement Desjardins		Activités bancaires		Risque de crédit	121 845 \$	
		Risque de crédit	47,9 %	Risque de marché	4 901	
		Risque de marché	2,3	Risque opérationnel	22 875	
		Risque opérationnel	5,3	Ajustement en fonction du plancher d'APR	—	
		Autres risques ⁽¹⁾	1,7			
		Total des activités				
		bancaires	57,2			
		Activités d'assurance	36,2			
		Risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾	6,6			
Secteurs d'activité	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages	Autres		
Bilan ⁽³⁾	Actif 356 416 \$	Actif 75 365 \$	Actif 13 803 \$	Actif 25 358 \$		
Capital économique	Proportion du total du Mouvement Desjardins	42,0 %	15,4 %	16,9 %	25,7 %	
	Activités bancaires					
	Risque de crédit	71,1	2,8	—	35,4	
	Risque de marché	4,0	—	—	1,3	
	Risque opérationnel	11,2	—	—	—	
	Autres risques ⁽⁴⁾	13,7	—	—	63,3	
	Total des activités					
	bancaires	100,0	2,8	—	100,0	
Activités d'assurance ⁽⁵⁾	—	97,2	100,0	—		
Risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾	—	—	—	—		
Actifs pondérés en fonction des risques	Risque de crédit	98 974 \$	5 545 \$	4 345 \$	12 981 \$	
	Risque de marché	4 077	113	—	711	
	Risque opérationnel	18 617	442	—	3 816	
Profil de risque	Le Mouvement est exposé au risque de crédit, au risque de marché, au risque opérationnel et à d'autres risques, dont notamment le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque stratégique, le risque de réputation et le risque d'assurance.					

⁽¹⁾ Y compris le risque lié aux régimes à prestations définies, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque stratégique, le risque de réputation et l'effet de diversification.

⁽²⁾ Le montant de capital économique pour le risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles correspond à la valeur comptable de ces actifs. Ce montant n'est pas ventilé par secteurs d'activité.

⁽³⁾ Les différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés ainsi que les éliminations des soldes intersectoriels sont classés dans le montant d'actif de la rubrique Autres.

⁽⁴⁾ Y compris le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque stratégique et le risque de réputation. Le risque lié aux autres actifs de crédit, aux actifs d'impôts différés, aux régimes à prestations définies et à l'effet de diversification ne sont pas alloués aux secteurs d'activité.

⁽⁵⁾ Le capital économique pour les activités d'assurance correspond au montant de capital économique total calculé pour les activités d'assurance de personnes et de dommages. Ce capital économique couvre tous les risques.

De nombreux efforts ont été déployés encore cette année à l'échelle du Mouvement Desjardins pour consolider la mise en place de saines pratiques en matière de gestion des risques et lier plus étroitement les exigences relatives au capital réglementaire aux risques encourus. En effet, le Mouvement poursuit ses activités d'investissement relatives à l'amélioration de ses outils et de ses systèmes en ce qui a trait aux saines pratiques en vigueur dans l'industrie pour les principaux types de risques. Au cours des dernières années, la Banque des règlements internationaux a publié de nouvelles exigences concernant la réglementation mondiale sur les normes de capital (Bâle III). Ces règles en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013 ont rehaussé non seulement les exigences en matière de capital, mais également celles qui ont trait à la gestion des risques. Outre les changements apportés au niveau et à la définition des fonds propres admissibles et à la mesure des actifs pondérés en fonction des risques, le deuxième pilier de Bâle III a entraîné la mise en place de nouvelles exigences en ce qui concerne la liquidité et rehaussé les attentes à l'égard de plusieurs pratiques de gestion. Les normes de divulgation qui sont associées au troisième pilier ont également été renforcées. Le Mouvement Desjardins poursuit son développement en intégrant ces nouvelles exigences réglementaires à son Cadre de gestion intégré des risques.

Des renseignements supplémentaires sur la gestion du capital sont présentés à la section 3.2 « Gestion du capital ».

4.2.3 Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit d'abord par ses prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements, qui représentaient 61,5 % de l'actif combiné du bilan au 31 décembre 2024, comparativement à 62,9 % à la fin de 2023. Il est également exposé par divers autres engagements, dont les lettres de crédit, les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et les opérations portant sur les valeurs mobilières.

L'environnement macroéconomique reste incertain, en particulier concernant l'évolution des relations commerciales avec les États-Unis, les taux d'intérêt et les tensions géopolitiques. La direction doit donc continuer de poser des jugements particulièrement complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues dans ce contexte. Des ajustements experts sont appliqués à l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique qui ne sont pas reflétés dans les modèles.

Le portefeuille de crédit demeure en bonne posture malgré les incertitudes économiques.

Gestion du risque de crédit

Le Mouvement Desjardins maintient son objectif de servir l'ensemble de ses membres et clients de façon efficace. Pour y parvenir, il s'est doté de canaux de distribution spécialisés par produit et par clientèle. Les diverses unités et les composantes qui les servent constituent des centres d'expertise et sont responsables de leur performance dans leurs marchés respectifs, y compris en ce qui concerne la gestion du risque de crédit. Elles disposent à cet égard d'encadrements spécifiques pour les soutenir, de pouvoirs d'approbation ainsi que d'outils de suivi et de gestion qui s'y rattachent. Afin d'assister ces unités et ces composantes, le Mouvement Desjardins a établi des structures et des mécanismes centralisés pour s'assurer que son Cadre de gestion intégrée des risques permet une gestion efficace demeurant saine et prudente.

La PVP Gestion des risques s'est dotée d'une structure lui permettant de gérer efficacement le risque de crédit et d'assurer les activités d'approbation, d'encadrement, de quantification, de suivi et de reddition de comptes en matière de crédit.

Encadrement

L'encadrement des éléments de gestion du risque de crédit du Mouvement Desjardins est constitué de documents pouvant prendre diverses formes telles que politiques, normes et autres. Ces encadrements définissent les responsabilités et les pouvoirs des intervenants, les limites en fonction de l'appétit au risque, les règles d'attribution et d'administration des dossiers et les règles de communication à l'égard des risques de crédit auxquels le Mouvement est exposé.

L'ensemble de ces encadrements permet de déterminer la conduite à suivre en matière de gestion et de contrôle du risque de crédit.

Évaluation des fonds propres réglementaires

Le Mouvement Desjardins utilise l'approche fondée sur les notations internes (NI) pour l'évaluation du risque de crédit. Certaines expositions sont cependant exemptées des exigences visées par l'approche NI en raison d'unités ou composantes de moindre importance, ainsi que de catégories d'actifs peu significatives en termes de montant et de profil de risque. Afin d'appliquer l'approche NI, le Mouvement a dû faire des estimations internes afin de calculer la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD).

Le calcul des actifs pondérés en fonction des risques (APR) sert à mesurer le risque de crédit du Mouvement Desjardins en plus du risque de marché et du risque opérationnel.

La PD attribuée représente la probabilité sur une période d'un an qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations financières. Des modèles de notation interne, estimés à l'aide de régressions logistiques, produisent des niveaux de risque sur une base mensuelle pour les clientèles de détail particuliers et entreprises, ainsi que certains portefeuilles des clientèles de non-détail. Pour la clientèle de détail, des modèles de type comportemental sont utilisés. Ces modèles incluent des caractéristiques prédictives liées notamment à des facteurs propres à l'emprunteur et aux comptes tels que l'âge des comptes, la taille des prêts et la délinquance. Ces modèles permettent une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles. Toutefois, à des fins réglementaires, les PD provenant des modèles de notation font notamment l'objet :

- d'un léger ajustement à la hausse (marge prudentielle) pour compenser la volatilité historique des PD;
- d'une calibration par groupes de produits, pour les modèles de notation de type comportemental applicables aux clientèles particuliers, selon les axes suivants : hypothèques résidentielles, prêts et marges de crédit, financements au point de vente et cartes de crédit.

La PCD correspond à l'importance de la perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur. Elle est exprimée en pourcentage de l'ECD. Les estimations de la PCD reflètent les pertes économiques moyennes par types de sûretés ou de garanties captées dans un historique interne. Les pertes économiques comprennent les coûts de gestion directs et indirects de même que tout flux de recouvrement ajusté pour le délai entre le moment d'entrée en défaut et le moment de la transaction. La PCD est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

L'ECD consiste en une estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, l'ECD correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, l'ECD inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut. Les estimations de ces tirages supplémentaires éventuels reflètent l'historique interne du tirage moyen sur les produits de crédit rotatif entre la date d'observation et le moment du défaut. Finalement, comme pour la PCD, l'ECD des expositions hors bilan est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

Différences entre les paramètres utilisés à des fins comptables et réglementaires

Les provisions pour pertes de crédit attendues aux fins comptables selon l'IFRS 9, *Instruments financiers* se basent principalement sur les paramètres servant au calcul des fonds propres réglementaires selon l'approche de notation interne, soit la PD, la PCD et l'ECD. Il existe toutefois certaines différences, dont les principales sont présentées dans le tableau suivant :

	Fonds propres réglementaires	IFRS 9
PD	<ul style="list-style-type: none"> Estimée sur la moyenne à long terme d'un cycle économique complet. Projetée sur les 12 mois à venir. La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, ou à certains autres critères. 	<ul style="list-style-type: none"> Estimée de façon ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie. Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes. Correspond à la définition de défaut utilisée aux fins des fonds propres réglementaires.
PCD	<ul style="list-style-type: none"> Basée sur les pertes qui seraient attendues lors d'un ralentissement économique. Soumise à certains planchers réglementaires. Prise en compte de tous les coûts de recouvrement, directs et indirects. Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'actualisation exigé aux fins des fonds propres réglementaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes. La prudence excessive et les planchers sont exclus. Prise en compte des coûts de recouvrement directs uniquement. Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'intérêt effectif initial.
ECD	<ul style="list-style-type: none"> Correspond aux montants prélevés majorés de l'utilisation prévue des montants inutilisés avant le défaut. 	<ul style="list-style-type: none"> Correspond aux montants utilisés majorés de l'utilisation prévue des montants inutilisés avant le défaut et tenant compte des attentes prospectives.
Actualisation	<ul style="list-style-type: none"> Aucune actualisation entre la date de défaut et la date de clôture. 	<ul style="list-style-type: none"> Actualisation de la date du défaut à la date de clôture selon le taux d'intérêt effectif initial.

Plus précisément, les expositions sur le plan du risque de crédit et de contrepartie comprennent les catégories suivantes :

- Les expositions utilisées représentent le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.
- Les expositions inutilisées représentent le montant non encore utilisé des limites de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts après application des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC).
- Les transactions assimilables à des pensions représentent les transactions contractuelles conclues entre deux parties comprenant un engagement de rétrocession à un prix fixé à l'avance. Les transactions assimilables à des pensions comprennent les transactions de mises et prises en pension de même que les prêts et les emprunts de titres qui ne sont pas en cours auprès d'une contrepartie centrale ainsi que ces mêmes opérations négociées auprès d'une contrepartie centrale non admissible.
- Les instruments dérivés de gré à gré représentent l'ensemble des instruments financiers dérivés de gré à gré sur les différents sous-jacents.
- Les expositions hors bilan comprennent les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.
- L'exposition nette est calculée après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Au 31 décembre 2024, l'ECD avant l'application des techniques d'ARC était de 460,5 G\$ et de 420,1 G\$ après ARC. Les résultats complets de l'évaluation du risque de crédit, selon le type d'exposition, la classe d'actif et les méthodes de calcul de l'approche standard et de l'approche des notations internes de Bâle III exigées par l'AMF, se trouvent dans le tableau 27 « Expositions par classes d'actif (Expositions en cas de défaut [ECD]) ».

Le Mouvement Desjardins utilise l'approche des notations internes sur 84,8 % de l'exposition en cas de défaut. Ainsi, 15,2 % de l'exposition en cas de défaut est pour le moment évalué selon l'approche standard. Le Mouvement passe en revue périodiquement les portefeuilles faisant l'objet de l'approche standard pour déterminer s'il convient de leur appliquer l'approche de notation interne avancée.

Tableau 27 – Expositions par classes d'actif (Expositions en cas de défaut [ECD])^{(1)*}

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2024							
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾	Part de l'ECD par rapport au total
Approche standard								
Emprunteurs souverains	4 458 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	4 458 \$	6 119 \$	1,0 %
Organismes publics hors administration centrale	7 225	1 635	—	—	42	8 902	8 989	1,9
Institutions financières	1 751	53	—	28	21	1 853	2 520	0,4
Entreprises	10 381	3 842	4 799	22	2 057	21 101	16 253	4,6
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	224	89	—	—	7	320	304	0,1
Immobilier	7 036	441	—	—	—	7 477	5 551	1,6
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	1 064	431	—	—	—	1 495	1 495	0,3
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	442	557	—	—	5	1 004	877	0,2
Titrisation	48	—	—	—	—	48	48	—
Actions	689	142	—	—	—	831	831	0,2
Portefeuille de négociation	—	—	22 072	581	—	22 653	1 096	4,9
Sous-total selon l'approche standard	33 318	7 190	26 871	631	2 132	70 142	44 083	15,2
Approche notations internes								
Emprunteurs souverains	39 513	1 434	5	—	76	41 028	99 911	8,9
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—	—	—	—	—
Institutions financières	4 372	1 212	65	5 315	147	11 111	11 075	2,4
Entreprises	34 216	8 160	—	—	631	43 007	38 203	9,3
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 524	4 028	—	1	89	11 642	10 294	2,5
Immobilier	201 350	28 565	—	—	—	229 915	178 077	49,9
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	7 181	8 055	—	—	—	15 236	15 236	3,3
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	14 992	8 084	—	—	6	23 082	21 714	5,2
Portefeuille de négociation	—	—	14 279	1 084	—	15 363	1 462	3,3
Sous-total selon l'approche notations internes	309 148	59 538	14 349	6 400	949	390 384	375 972	84,8
Total	342 466 \$	66 728 \$	41 220 \$	7 031 \$	3 081 \$	460 526 \$	420 055 \$	100,0 %

(en millions de dollars et en pourcentage)	2023							
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾	Part de l'ECD par rapport au total
Approche standard								
Emprunteurs souverains	5 262 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	5 262 \$	6 014 \$	1,3 %
Organismes publics hors administration centrale	6 846	1 632	—	—	47	8 525	8 578	2,1
Institutions financières	2 190	69	46	6	23	2 334	2 809	0,6
Entreprises	9 006	2 995	2 352	22	2 210	16 585	14 420	4,0
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	167	78	—	—	7	252	238	0,1
Immobilier	5 889	114	—	—	—	6 003	4 993	1,5
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	75	16	—	—	—	91	91	—
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	1 232	760	—	—	6	1 998	1 836	0,5
Titrisation	26	—	—	—	—	26	26	—
Actions	608	139	—	—	—	747	746	0,2
Portefeuille de négociation	—	—	15 269	380	—	15 649	681	3,8
Sous-total selon l'approche standard	31 301	5 803	17 667	408	2 293	57 472	40 432	14,1
Approche notations internes								
Emprunteurs souverains	34 628	1 166	—	—	75	35 869	83 581	8,7
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—	—	—	—	—
Institutions financières	4 955	1 085	783	4 716	133	11 672	10 964	2,8
Entreprises	30 977	6 481	—	—	1 630	39 088	34 994	9,5
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 161	3 722	—	2	119	11 004	9 635	2,7
Immobilier	184 913	25 409	—	—	—	210 322	168 710	51,2
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	7 225	8 101	—	—	—	15 326	15 326	3,7
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	14 659	8 125	—	—	5	22 789	21 856	5,6
Portefeuille de négociation	—	—	5 944	932	—	6 876	1 076	1,7
Sous-total selon l'approche notations internes	284 518	54 089	6 727	5 650	1 962	352 946	346 142	85,9
Total	315 819 \$	59 892 \$	24 394 \$	6 058 \$	4 255 \$	410 418 \$	386 574 \$	100,0 %

⁽¹⁾ La définition des catégories d'expositions liées aux exigences de capital réglementaire diffère de celle de la classification comptable.⁽²⁾ Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Le tableau suivant présente l'exposition en cas de défaut pour les portefeuilles entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières. Les différents secteurs sont déterminés selon le système de classification des industries de l'Amérique du Nord.

Tableau 28 – Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité*

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2024						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽¹⁾
Agriculture	10 402 \$	573 \$	— \$	— \$	18 \$	10 993 \$	12 336 \$
Mines	427	342	—	—	26	795	797
Pétrole et gaz	229	433	—	—	17	679	679
Services publics	2 994	1 419	—	—	135	4 548	4 549
Construction	4 133	1 267	—	—	206	5 606	5 745
Fabrication	4 615	1 464	—	—	132	6 211	6 317
Commerce de gros	2 139	460	—	—	70	2 669	2 706
Commerce de détail	3 287	1 012	—	—	16	4 315	4 360
Transport	1 511	418	—	—	61	1 990	2 003
Industrie de l'information	391	705	—	—	2	1 098	1 116
Finance et assurances	12 060	2 564	1 494	5 365	979	22 462	21 084
Immobilier	5 017	1 386	—	—	70	6 473	27 728
Services professionnels	1 466	494	—	—	225	2 185	2 030
Gestion de sociétés	1 321	284	—	—	31	1 636	1 641
Services administratifs	783	152	—	—	24	959	972
Enseignement	144	52	—	—	2	198	201
Soins de santé	750	126	—	—	3	879	2 508
Arts et spectacles	233	61	—	—	1	295	316
Hébergement	524	48	—	—	2	574	623
Autres services	1 042	145	—	—	6	1 193	1 214
Organismes publics	39 750	1 138	5	—	124	41 017	71 897
Autres entreprises	1 473	158	3 370	—	782	5 783	3 259
Total	94 691 \$	14 701 \$	4 869 \$	5 365 \$	2 932 \$	122 558 \$	174 081 \$

(en millions de dollars)	2023						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽¹⁾
Agriculture	9 497 \$	509 \$	— \$	— \$	44 \$	10 050 \$	11 378 \$
Mines ⁽²⁾	747	124	—	—	17	888	892
Pétrole et gaz ⁽²⁾	376	432	—	—	106	914	913
Services publics	2 021	1 088	—	—	210	3 319	3 318
Construction	3 176	1 127	—	—	302	4 605	4 654
Fabrication	4 180	1 228	—	—	314	5 722	5 835
Commerce de gros	1 972	475	—	—	135	2 582	2 618
Commerce de détail	3 852	731	—	—	29	4 612	4 669
Transport	1 162	432	—	1	75	1 670	1 686
Industrie de l'information	433	292	—	—	440	1 165	1 177
Finance et assurances	11 220	1 960	2 066	4 743	1 115	21 104	19 342
Immobilier	4 638	1 162	—	—	106	5 906	18 641
Services professionnels	1 211	327	—	—	212	1 750	1 664
Gestion de sociétés	1 010	195	—	—	41	1 246	1 226
Services administratifs	609	166	—	—	33	808	817
Enseignement	143	25	—	—	2	170	174
Soins de santé	601	120	—	—	18	739	2 148
Arts et spectacles	264	64	—	—	2	330	352
Hébergement	385	30	—	—	8	423	516
Autres services	789	126	—	—	15	930	968
Organismes publics	37 001	908	—	—	91	38 000	66 326
Autres entreprises	1 731	275	1 115	—	756	3 877	3 468
Total	87 018 \$	11 796 \$	3 181 \$	4 744 \$	4 071 \$	110 810 \$	152 782 \$

⁽¹⁾ Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

⁽²⁾ Les données ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Octroi du crédit

La PVP Gestion des risques attribue des limites d'approbation applicables aux diverses unités et composantes, y compris au réseau des caisses. L'approbation des dossiers provenant des diverses unités et composantes relève d'abord de leur responsabilité. Toutefois, la PVP Gestion des risques approuve les engagements d'un montant supérieur aux limites qui leur sont attribuées. Ses responsabilités en matière d'approbation et la profondeur des analyses à réaliser sont adaptées aux caractéristiques des produits ainsi qu'à la complexité et à l'ampleur du risque des transactions.

La PVP Gestion des risques fixe également des limites d'engagement, soit le montant maximal d'engagement pouvant être consenti à un emprunteur et aux entités qui lui sont liées. Des mécanismes de partage de risque peuvent également être conclus avec d'autres institutions financières dans le cadre de syndications bancaires.

Prêts aux particuliers

Les portefeuilles de prêts aux particuliers sont composés d'hypothèques résidentielles, de prêts et de marges de crédit personnels, de financements au point de vente et de prêts sur cartes de crédit. L'approche des notations internes à l'égard du risque de crédit est actuellement utilisée pour la majorité de ces portefeuilles.

En général, les décisions en matière de crédit sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation du crédit. Les méthodes d'approbation du crédit et de gestion des portefeuilles visent à assurer l'uniformité de l'octroi du crédit ainsi qu'à déceler rapidement les prêts en difficulté. Le système automatisé de notation du risque du Mouvement Desjardins évalue mensuellement la solvabilité de chaque membre et client. Ce processus permet d'assurer de façon valable et rapide le repérage et la gestion des prêts en difficulté.

Le tableau suivant présente les tranches de PD par rapport aux niveaux de risque.

Tableau 29 – Probabilités de défaut des particuliers par niveaux de risque*

Niveaux de risque	Tranches de PD
Excellent	0,00 % à 0,14 %
Très faible	0,15 % à 0,49 %
Faible	0,50 % à 2,49 %
Moyen	2,50 % à 9,99 %
Élevé	10,00 % à 99,99 %
Défaut	100,00 %

Suivi de la performance des modèles liés à l'évaluation du risque de crédit selon l'approche des notations internes

Pour les portefeuilles évalués selon l'approche des notations internes, la PVP Gestion des risques est responsable d'assurer la conception, le développement et le suivi de la performance des modèles conformément aux divers encadrements portant sur ce sujet.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit sont élaborés et testés par des équipes spécialisées appuyées par les unités d'affaires et les unités connexes de gestion du risque de crédit concernées par le modèle.

La performance des paramètres de risque de crédit est analysée sur une base continue à l'aide de contrôles ex post. Ces contrôles sont réalisés sur des données « hors temps et hors échantillon » et visent à évaluer la robustesse et la suffisance des paramètres. Lorsqu'un dépassement statistiquement significatif est observé, des ajustements prudentiels à la hausse sont appliqués pour refléter une évolution non appréhendée sur un segment en particulier. Ces ajustements permettant une évaluation plus adéquate du risque lié aux transactions et aux emprunteurs font l'objet de validations et d'approbations par les unités responsables.

Plus particulièrement pour la PD, ces contrôles ex post prennent la forme de divers tests statistiques permettant d'évaluer les critères suivants :

- Le pouvoir discriminant du modèle.
- Le calibrage du modèle.
- La stabilité des résultats du modèle.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit font également l'objet de validations indépendantes. Les aspects les plus déterminants à valider sont les facteurs permettant le classement approprié des risques par niveaux, la quantification adéquate des expositions et l'emploi de techniques d'évaluation prenant en considération des facteurs externes, comme la conjoncture économique et la situation du crédit et, enfin, la concordance avec les politiques internes et les dispositions réglementaires.

Le mécanisme d'approbation des modèles ainsi que la reddition de comptes relèvent de différentes instances selon la nature et l'importance de l'approbation en question. Conséquemment, les nouveaux modèles et les modifications importantes à un modèle existant sont approuvés par un comité hiérarchiquement supérieur à celui qui prend connaissance des résultats annuels du suivi de la performance des modèles et autorise les recommandations en découlant, le cas échéant.

Prêts aux entreprises, aux emprunteurs souverains et aux institutions financières

Ces prêts sont composés des prêts à la clientèle de détail, des prêts aux souverains et organismes publics, des prêts accordés au secteur de l'immobilier et des prêts aux autres entreprises.

Les tranches des PD sont mises à jour annuellement et ajustées au besoin afin de refléter adéquatement les cotes de risque du Mouvement.

Le tableau suivant présente l'échelle de notation interne ainsi que, de façon générale, une correspondance avec les notations des agences externes.

Tableau 30 – Probabilités de défaut des entreprises, institutions financières et emprunteurs souverains par niveaux de risque*

Niveaux de risque	Entreprises		Institutions financières		Emprunteurs souverains		Notes S&P	Notes Moody's
	Notes Desjardins	Tranches de PD	Notes Desjardins	Tranches de PD	Notes Desjardins	Tranches de PD		
Risque acceptable								
Catégorie investissement	[1 – 4]	0,00 % à 0,49 %	[1 – 5,5]	0,00 % à 0,51 %	[1 – 5,5]	0,00 % à 0,53 %	AAA – BBB-	Aaa – Baa3
Autres que catégorie investissement	[4,5 – 7]	0,50 % à 6,18 %	[6 – 8]	0,52 % à 3,71 %	[6 – 8]	0,54 % à 5,11 %	BB+ – B-	Ba1 – B3
Sous surveillance	[7,5 – 9]	6,19 % à 99,99 %	[9 – 9,5]	3,72 % à 99,99 %	[9 – 9,75]	5,12 % à 99,99 %	CCC+ – CC	Caa1 – Ca
Défaut	10	100,00 %	10	100,00 %	10	100,00 %	D	C

Clientèle de détail, petit immobilier locatif résidentiel et petit immobilier locatif commercial

Des systèmes de notation basés sur des statistiques validées sont utilisés pour évaluer le risque des activités de crédit liées à ces clientèles.

Ces systèmes sont conçus à l'aide d'un historique du comportement des emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur afin de permettre l'estimation du risque que représente une transaction.

De tels systèmes sont utilisés au moment de l'approbation initiale et lors de la réévaluation mensuelle du niveau de risque des emprunteurs. Cette mise à jour en continu permet une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles.

La performance de ces systèmes est analysée sur une base périodique et des ajustements leur sont apportés régulièrement afin de permettre l'évaluation la plus adéquate possible du risque lié aux transactions et aux emprunteurs. Les unités responsables du développement des systèmes de notation et des modèles sous-jacents s'assurent de la mise en place de contrôles adéquats qui veillent à la stabilité et à la performance de ces derniers.

Autres segments

L'octroi du crédit est basé sur une analyse détaillée du dossier. Les caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de chaque emprunteur sont notamment analysées à l'aide d'un modèle d'évaluation du risque de crédit conçu à partir d'historiques de données internes et externes prenant en compte notamment la taille de l'entreprise, les particularités du secteur d'activité principal dans lequel l'emprunteur évolue et la performance d'entreprises comparables.

Afin de déterminer le modèle à utiliser, un segment est attribué à chaque emprunteur en fonction de son secteur d'activité principal et de certaines autres caractéristiques. L'analyse quantitative, réalisée à partir des données financières, est complétée par une appréciation des éléments qualitatifs par le responsable du dossier. Au terme de cette analyse, chaque emprunteur se voit attribuer une cote de risque de crédit représentant son niveau de risque.

L'utilisation des résultats des notations est étendue à d'autres activités de gestion et de gouvernance en matière de risques telles que la détermination des exigences d'analyse et du palier décisionnel requis, les différents types de suivis à effectuer ainsi que l'évaluation et la divulgation de la qualité du risque du portefeuille.

Atténuation du risque de crédit

Lorsqu'un prêt est consenti à un membre ou à un client, le Mouvement Desjardins peut obtenir une garantie afin d'atténuer le risque de crédit d'un emprunteur. Une telle garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des débiteurs, des stocks, des équipements, des valeurs mobilières comme des titres de gouvernements, des actions, etc., ou de la liquidité.

Pour certains prêts, des programmes offerts par divers organismes, notamment la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou La Financière agricole du Québec, sont utilisés en plus des garanties usuelles. Au 31 décembre 2024, les prêts du Mouvement Desjardins garantis ou assurés représentaient 20,4 % du total des prêts bruts, comparativement à 20,1 % à la fin de 2023. Ces mesures additionnelles font en sorte que le risque de crédit résiduel est minimal pour les prêts bénéficiant de telles garanties. Afin qu'un rehaussement de crédit offert par un garant soit considéré comme une technique d'atténuation du risque de crédit, le garant doit satisfaire à certains critères spécifiques permettant de le considérer à ce titre.

Des encadrements adaptés à chaque type de garantie décrivent les exigences relatives à leur évaluation, à leur validation sur le plan juridique et à leur suivi. La nature de la garantie ainsi que la valeur des actifs grevés par celle-ci sont établies d'après une évaluation du risque de crédit de la transaction et de l'emprunteur, en fonction notamment de sa PD. Ainsi, une telle évaluation est requise à l'octroi de tout nouveau prêt conformément aux encadrements du Mouvement Desjardins. Lorsque la détermination de la valeur de la garantie nécessite l'intervention d'un professionnel externe tel qu'un évaluateur agréé ou une firme d'évaluation environnementale, le choix du professionnel ainsi que son mandat doivent être conformes aux exigences décrites dans les encadrements. Considérant que la garantie sert à recouvrer en totalité ou en partie le solde non payé d'un prêt en cas de défaut de l'emprunteur, la qualité, la validité juridique et la facilité de réalisation de la garantie sont des éléments déterminants lors de l'octroi d'un prêt.

Afin de s'assurer que la valeur de la garantie demeure suffisante, une mise à jour périodique est nécessaire. La fréquence de réévaluation dépend notamment du niveau de risque, du type de garantie ou de certains événements déclencheurs tels qu'une détérioration de la situation financière de l'emprunteur ou la vente d'un actif détenu en garantie. Le palier décisionnel est responsable d'approuver la mise à jour de la valeur de la garantie, le cas échéant.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2024, aucun changement important n'a été apporté aux politiques d'atténuation du risque de crédit et aucun changement important n'est survenu au chapitre de la qualité des actifs détenus en garantie.

Allègement relatif à un prêt

Dans sa gestion des portefeuilles de prêts, le Mouvement Desjardins peut, pour des raisons d'ordre économique ou juridique, modifier les modalités initiales d'un prêt consenti à un emprunteur éprouvant des difficultés financières l'empêchant de respecter ses obligations. Ces modifications peuvent comprendre l'ajustement du taux d'intérêt, le report ou la prolongation des paiements du capital et des intérêts ou la renonciation à une tranche du capital ou des intérêts.

Les prêts bénéficiant d'un allègement s'élèvent à 1 878 M\$ au 31 décembre 2024, comparativement à 1 819 M\$ à la fin de 2023. De ces prêts, 216 M\$ ont été classés en tant que prêts dépréciés bruts au 31 décembre 2024, comparativement à 168 M\$ au 31 décembre 2023.

Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés

Des pratiques de crédit encadrent les suivis à réaliser relativement aux prêts. Les dossiers sont réévalués régulièrement. Les exigences, en matière de fréquence et de profondeur des examens, s'accroissent avec l'augmentation de la PD ou de l'importance des pertes potentielles sur les créances. Le responsable du dossier exerce un suivi des dossiers à risque élevé à l'aide de diverses méthodes d'intervention. Les dossiers présentant des irrégularités ou des risques accrus et les dossiers en défaut doivent faire l'objet d'un positionnement, lequel doit être autorisé par le palier décisionnel approprié.

Le suivi des dossiers et la gestion des risques plus élevés incombent au premier abord à l'unité responsable du financement. Toutefois, certaines tâches ou certains dossiers peuvent être impartis à des unités d'intervention de la Fédération spécialisées en redressement ou en recouvrement. Des rapports de surveillance produits et soumis périodiquement aux instances appropriées permettent de suivre la situation des emprunteurs à risque ainsi que l'évolution des mesures correctives mises en place. De plus, une reddition de comptes relative aux activités de crédit couvrant l'évolution de la qualité du crédit et les enjeux financiers est présentée trimestriellement à la direction de la composante concernée.

Situations de défaut

Identification du défaut

Conformément à la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* de l'AMF, les deux critères suivants sont utilisés pour identifier une situation de défaut :

- Critère quantitatif : Les arrérages d'un emprunteur dépassent 90 jours.
- Critère qualitatif : Le Mouvement Desjardins estime improbable qu'un emprunteur lui rembourse en totalité sa dette sans avoir besoin de prendre des mesures appropriées telles que la réalisation d'une sûreté ou d'une garantie si celle-ci existe.

Ces critères sont applicables à toutes les clientèles.

Répercussion du défaut

La répercussion du défaut consiste à associer le défaut identifié sur une exposition à l'ensemble des engagements du même emprunteur de même qu'à d'autres entités de son groupe d'emprunteurs. Cette répercussion varie selon le type de clientèle.

Pour les particuliers, sauf exception, le Mouvement Desjardins ne répercute pas le défaut.

Pour les entreprises de détail, petit immobilier locatif résidentiel et petit immobilier locatif commercial, le défaut est répercuté uniquement sur les expositions de cet emprunteur à l'égard des engagements auprès d'une même entité dans le périmètre du Mouvement Desjardins. Pour l'application de ce critère, le réseau des caisses est considéré comme une seule et même entité.

Pour les entreprises de non-détail, les organismes publics, les institutions financières et les emprunteurs souverains, le défaut est entièrement répercuté à travers tous les engagements de l'emprunteur dans le périmètre du Mouvement Desjardins. Le défaut peut aussi être répercuté à d'autres entités faisant partie de son groupe d'emprunteurs selon une analyse au cas par cas.

Sortie du défaut

Lorsque le défaut est constaté en fonction du critère quantitatif, la sortie peut se faire instantanément pour la clientèle des entreprises de détail, petit immobilier locatif résidentiel, petit immobilier locatif commercial et des particuliers, sous certaines conditions prévues aux encadrements du risque de crédit. Sinon, la sortie du défaut se fait généralement selon un délai minimal de 3 à 6 mois selon certaines conditions prévues dans les encadrements du risque de crédit.

Suivi du portefeuille et reddition de comptes

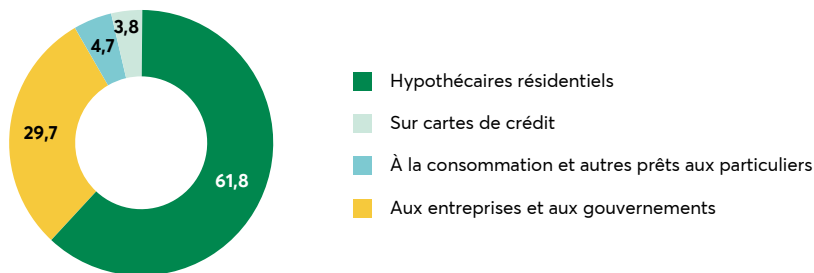
La PVP Gestion des risques supervise la gestion de tous les risques auxquels l'organisation fait face, y compris celui de crédit. Les méthodes d'exploitation exigent une surveillance continue des risques de crédit auxquels le Mouvement Desjardins est exposé ainsi qu'une reddition de comptes périodique portant sur la qualité du portefeuille aux instances appropriées.

Détail et qualité du portefeuille de prêts

Le graphique suivant présente la répartition des prêts par catégories d'emprunteurs. Plus de la moitié du portefeuille est constituée de prêts hypothécaires résidentiels pour lesquels le taux de perte est statistiquement plus faible.

Répartition des prêts

Au 31 décembre 2024
(en %)



Le tableau suivant présente les prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs. Au 31 décembre 2024, les principaux secteurs du portefeuille de prêts aux entreprises sont l'immobilier, l'agriculture et la construction, ce qui représente un ratio de 51,5 % du portefeuille de prêts aux entreprises de 82,9 G\$. Ces principaux secteurs sont les mêmes qu'au 31 décembre 2023.

Tableau 31 – Prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2024		2023	
	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts
Hypothécaires résidentiels	179 920 \$	454 \$	165 858 \$	375 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	24 683	249	24 239	224
Aux organismes publics ⁽¹⁾	3 391	—	3 388	—
Aux entreprises				
Agriculture	12 871	385	11 991	352
Mines ⁽²⁾	591	47	807	1
Pétrole et gaz ⁽²⁾	146	—	285	—
Services publics	3 105	3	2 090	—
Construction	9 711	204	8 062	182
Fabrication	6 452	297	5 883	231
Commerce de gros	2 919	115	2 712	75
Commerce de détail	5 506	87	5 933	96
Transport	2 034	18	1 620	14
Industrie de l'information	515	21	550	17
Finance et assurances	2 306	1	2 105	—
Immobilier	20 161	211	17 474	164
Services professionnels	2 298	23	1 934	10
Gestion de sociétés	1 756	32	1 389	10
Services administratifs	432	8	373	6
Enseignement	275	7	265	4
Soins de santé	5 060	108	4 411	145
Arts et spectacles	813	22	769	11
Hébergement	2 251	53	2 073	39
Autres services	1 848	11	1 588	8
Autres entreprises	1 873	—	1 316	—
Total des prêts aux entreprises	82 923 \$	1 653 \$	73 630 \$	1 365 \$
Total des prêts	290 917 \$	2 356 \$	267 115 \$	1 964 \$

⁽¹⁾ Y compris les prêts aux gouvernements.⁽²⁾ Les données de 2023 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Le tableau suivant présente les prêts par régions géographiques. Les activités du Mouvement Desjardins sont fortement concentrées au Québec. Ainsi, au 31 décembre 2024, les prêts qu'il avait consentis à des membres et clients de cette province représentaient une proportion de 88,3 % du total de son portefeuille de prêts, comparativement à 88,8 % au 31 décembre 2023.

Tableau 32 – Prêts par régions géographiques

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2024		2023	
	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts
Canada				
Québec	256 972 \$	1 997 \$	237 072 \$	1 710 \$
Autres provinces canadiennes	33 485	359	29 718	254
Total – Canada	290 457 \$	2 356 \$	266 790 \$	1 964 \$
Autres pays	460	—	325	—
Total	290 917 \$	2 356 \$	267 115 \$	1 964 \$

Le tableau suivant présente la classification chronologique des prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés :

Tableau 33 – Prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés⁽¹⁾

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2024			2023		
	De 31 à 90 jours	91 jours et plus	Total	De 31 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	165 \$	113 \$	278 \$	245 \$	95 \$	340 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	195	36	231	196	38	234
Aux entreprises et aux gouvernements	84	110	194	41	128	169
	444 \$	259 \$	703 \$	482 \$	261 \$	743 \$

⁽¹⁾ Les prêts en souffrance depuis moins de 31 jours ne sont pas présentés puisqu'ils ne sont pas une indication, de façon générale, qu'un emprunteur ne respectera pas ses obligations de paiement.

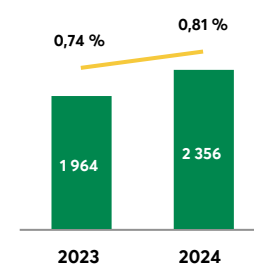
Au 31 décembre 2024, selon la note complémentaire 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés, la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts était de 1 320 M\$ et celle sur les éléments hors bilan était de 100 M\$, pour un total de 1 420 M\$, en hausse de 147 M\$ par rapport au 31 décembre 2023.

Cette variation reflète une migration de la qualité du crédit et une évolution des perspectives économiques défavorables sur les portefeuilles de prêts aux entreprises. Dans les portefeuilles de cartes de crédit, l'incidence favorable de la mise à jour des informations prospectives a été compensée en partie par l'effet défavorable des évolutions méthodologiques. Pour plus de renseignements sur la méthodologie et les hypothèses utilisées pour l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, se référer aux notes complémentaires 2 « Méthodes comptables » et 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés.

L'encours des prêts dépréciés bruts correspond aux prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation. Le ratio des prêts dépréciés bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,81 % au 31 décembre 2024, comparativement à 0,74 % au 31 décembre 2023. La provision pour pertes de crédit sur les prêts dépréciés totalisait 615 M\$ au 31 décembre 2024, ce qui donne un taux de provisionnement sur les prêts dépréciés de 26,1 %.

Prêts dépréciés bruts et ratio des prêts dépréciés bruts

(en M\$ et en %)



Les tableaux suivants présentent les prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs du Mouvement Desjardins ainsi que la variation du solde des prêts dépréciés bruts.

Tableau 34 – Prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2024					2023	
	Valeur comptable brute		Provision pour pertes de crédit sur prêts dépréciés	Prêts dépréciés nets	Prêts dépréciés bruts	Prêts dépréciés nets	
	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts ⁽¹⁾					
Hypothécaires résidentiels	179 920 \$	454 \$	0,25 %	30 \$	424 \$	375 \$	351 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	24 683	249	1,01	165	84	224	84
Aux entreprises et aux gouvernements	86 314	1 653	1,92	420	1 233	1 365	1 034
Total	290 917 \$	2 356 \$	0,81 %	615 \$	1 741 \$	1 964 \$	1 469 \$

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur le ratio des prêts dépréciés bruts/prêts bruts qui est une mesure financière supplémentaire, voir le glossaire aux pages 112 à 119.

Tableau 35 – Variation du solde des prêts dépréciés bruts

Pour les exercices terminés le 31 décembre

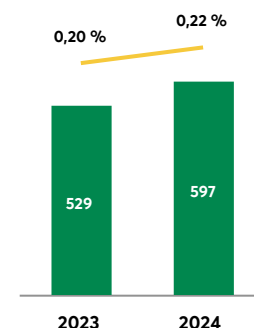
(en millions de dollars)	2024	2023
Prêts dépréciés bruts au début de l'exercice	1 964 \$	1 191 \$
Prêts dépréciés bruts survenus au cours de l'exercice	3 535	3 396
Retours à un état non déprécié	(2 691)	(2 282)
Radiations et recouvrements	(452)	(336)
Autres variations	—	(5)
Prêts dépréciés bruts à la fin de l'exercice	2 356 \$	1 964 \$

La dotation à la provision pour pertes de crédit du Mouvement Desjardins s'est élevée à 597 M\$ pour 2024 comparativement à 529 M\$ en 2023. La dotation de 2024 reflète une migration de la qualité du crédit et une évolution des perspectives économiques défavorables sur les portefeuilles de prêts aux entreprises. Dans les portefeuilles de cartes de crédit, l'incidence favorable de la mise à jour des informations prospectives a été compensée en partie par l'effet défavorable des évolutions méthodologiques. La dotation de 2024 reflète également des radiations nettes en hausse, qui sont de retour aux niveaux prépandémiques.

Le taux de dotation à la provision pour pertes de crédit s'établissait à 0,22 % au terme de l'exercice 2024, par rapport au ratio de 0,20 % enregistré au 31 décembre 2023.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit relatif à la comptabilisation et l'évaluation des provisions pour pertes de crédit sont présentés aux notes complémentaires 2 « Méthodes comptables » et 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés.

Dotation à la provision pour pertes de crédit et taux de dotation à la provision pour pertes de crédit
(en M\$ et en %)



Les tableaux suivants sont présentés afin de répondre à des exigences de divulgation stipulées dans la *Ligne directrice sur l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels* de l'AMF. Ils présentent le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels du réseau des caisses du Québec et de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. par type de produit et par région, ainsi que les ratios prêt-valeur correspondants.

Tableau 36 – Portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels⁽¹⁾

Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.⁽²⁾

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2024							
	Prêts garantis ou assurés ⁽³⁾		Prêts non assurés ⁽⁴⁾		Marges de crédit hypothécaires ⁽⁵⁾		Total	
Québec	30 514 \$	97,7 %	96 125 \$	95,2 %	6 109 \$	95,1 %	132 748 \$	95,8 %
Ontario	696	2,2	4 874	4,8	318	4,9	5 888	4,2
Autres ⁽⁶⁾	19	0,1	48	—	—	—	67	—
Toutes les régions	31 229 \$	100,0 %	101 047 \$	100,0 %	6 427 \$	100,0 %	138 703 \$	100,0 %

(en millions de dollars et en pourcentage)	2023							
	Prêts garantis ou assurés ⁽³⁾		Prêts non assurés ⁽⁴⁾		Marges de crédit hypothécaires ⁽⁵⁾		Total	
Québec	28 778 \$	97,8 %	91 395 \$	95,1 %	5 691 \$	94,9 %	125 864 \$	95,7 %
Ontario	610	2,1	4 673	4,9	309	5,1	5 592	4,3
Autres ⁽⁶⁾	19	0,1	40	—	—	—	59	—
Toutes les régions	29 407 \$	100,0 %	96 108 \$	100,0 %	6 000 \$	100,0 %	131 515 \$	100,0 %

⁽¹⁾ Désignent tous les prêts pour lesquels un immeuble de quatre logements ou moins est fourni en garantie. Les prêts hypothécaires résidentiels relatifs à des immeubles de quatre logements ou moins détenus ailleurs que dans le réseau des caisses du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. totalisaient 235 M\$ au 31 décembre 2024 et 216 M\$ au 31 décembre 2023.

⁽²⁾ La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF).

⁽³⁾ Prêts à terme hypothécaires et portion amortie des marges de crédit hypothécaires pour lesquels le Mouvement Desjardins détient une garantie ou une assurance complète ou partielle auprès d'un assureur hypothécaire, public ou privé, ou d'un gouvernement.

⁽⁴⁾ Prêts à terme hypothécaires conventionnels, y compris la portion amortie conventionnelle des marges de crédit hypothécaires et les prêts amortis à la consommation garantis par un immeuble de quatre logements ou moins.

⁽⁵⁾ Portion non amortie des marges de crédit hypothécaires et des marges de crédit à la consommation garanties par un immeuble de quatre logements ou moins.

⁽⁶⁾ Représentent les régions du Canada autres que le Québec et l'Ontario.

Tableau 37 – Ratio prêt-valeur (RPV) moyen des prêts hypothécaires résidentiels non assurés et octroyés au cours de l'exerciceRéseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.⁽¹⁾

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(ratio prêt-valeur moyen, par régions géographiques)	2024			2023		
	Prêts non assurés ⁽²⁾	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés ⁽³⁾	Total non assuré	Prêts non assurés ⁽²⁾	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés ⁽³⁾	Total non assuré
Québec	63,5 %	62,8 %	63,0 %	62,1 %	64,3 %	63,8 %
Ontario	64,5	62,1	63,2	61,8	62,0	61,9
Autres ⁽⁴⁾	60,6	75,1	69,0	74,0	69,0	70,8
Toutes les régions	63,6 %	62,8 %	63,1 %	62,1 %	64,2 %	63,7 %

⁽¹⁾ La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'ARSF.⁽²⁾ Prêts à terme hypothécaires conventionnels et prêts amortis à la consommation garantis par un immeuble de quatre logements ou moins.⁽³⁾ Marges de crédit hypothécaires, y compris les prêts liés amortis et les marges de crédit à la consommation garanties par un immeuble de quatre logements ou moins.⁽⁴⁾ Représentent les régions du Canada autres que le Québec et l'Ontario.

Le tableau suivant présente le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels du Mouvement Desjardins par période d'amortissement résiduel.

Tableau 38 – Période d'amortissement résiduel des prêts hypothécaires résidentiels⁽¹⁾⁽²⁾Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.⁽³⁾

Au 31 décembre

(en millions de dollars de prêts bruts et en pourcentage du total par catégorie d'amortissement restant)	Total des prêts amortis			
	2024		2023	
0 à 10 ans	9 390 \$	7,1 %	9 100 \$	7,3 %
10 à 20 ans	43 556	32,9	41 132	32,8
20 à 25 ans	68 338	51,7	63 076	50,2
25 à 30 ans	7 150	5,4	5 785	4,6
30 à 35 ans	170	0,1	172	0,1
35 ans ou plus ⁽⁴⁾	3 672	2,8	6 250	5,0
Tous les amortissements	132 276 \$	100,0 %	125 515 \$	100,0 %

⁽¹⁾ Les prêts hypothécaires à taux variable du Réseau des caisses représentent 23,2 % au 31 décembre 2024 (24,1 % au 31 décembre 2023).⁽²⁾ Selon les pratiques internes de Desjardins, la période d'amortissement résiduel des prêts hypothécaires résidentiels est limitée à 30 ans. Cependant, il est permis pour certaines situations exceptionnelles de dépasser l'amortissement maximal de 30 ans.⁽³⁾ La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'ARSF.⁽⁴⁾ Les prêts à amortissement négatif sont inclus dans la catégorie 35 ans ou plus, ce qui reflète l'incidence des majorations de taux d'intérêt sur le portefeuille de prêts hypothécaires à taux variables.**Expositions à l'international**

Les expositions au risque de crédit du Mouvement Desjardins à l'extérieur du Canada et des États-Unis représentent 1,2 % du total des expositions au 31 décembre 2024.

Risque de contrepartie et d'émetteur*Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.*

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de contrepartie et d'émetteur du fait des opérations d'appariement de ses activités bancaires traditionnelles, de ses activités de négociation ainsi que des portefeuilles de placements de ses compagnies d'assurances. Selon sa classification, toute contrepartie ou tout émetteur reçoit une cote de risque provenant des modèles internes ou des cotes publiées par les agences de notation reconnues (DBRS, Fitch, Moody's et Standard & Poor's) par l'AMF et le BSIF. La PVP Gestion des risques établit une limite à une contrepartie ou un émetteur à la suite de l'évaluation de sa cote de risque. Les limites d'exposition du Mouvement sont établies en se basant sur son cadre d'appétit pour le risque et ses fonds propres de catégorie 1A. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins. Des limites peuvent également s'appliquer à certains instruments financiers lorsque cela est pertinent.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. Hormis la détention en dette souveraine américaine et les engagements avec de grandes banques internationales, l'exposition du Mouvement aux entités étrangères est faible.

Les transactions du Mouvement Desjardins portant sur des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs, qui incluent des conventions de rachat et de revente ainsi que des emprunts et des prêts de titres, l'exposent à un risque de crédit associé à ses contreparties.

Le Mouvement Desjardins utilise des instruments financiers dérivés principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif. Ces instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins est négociée de gré à gré avec les contreparties et comprend notamment des contrats de change à terme, des swaps de devises et de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit, des swaps sur rendement total, des contrats de garantie de taux d'intérêt et des options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres instruments sont des contrats négociés en bourse comprenant principalement des contrats à terme normalisés et des swaps négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Ces derniers sont des contrats standards exécutés sur des bourses établies ou des chambres de compensation bien capitalisées pour lesquels le risque de contrepartie est très faible.

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés négociés de gré à gré correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de cet instrument est positive pour ce dernier. Ce risque représente normalement une faible fraction des montants nominaux de référence. La valeur de remplacement et le risque de crédit équivalent sont deux mesures utilisées pour l'évaluer. La valeur de remplacement correspond au coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive. Le risque de crédit équivalent est égal à la somme de cette valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel. De plus, le Mouvement Desjardins applique un ajustement à l'évaluation de crédit (AEC) lors de la tarification des instruments financiers dérivés afin de tenir compte de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles. Cet ajustement prend en compte les écarts de crédit observables sur le marché, les expositions futures estimées à partir des modèles quantitatifs avancés qui incluent les effets des accords généraux de compensation, les suretés et les garanties échangées. Une équipe dédiée au sein du Mouvement Desjardins mesure l'AEC et élabore des stratégies de couverture des risques associés. Un comité vise à encadrer les risques d'AEC, notamment les limites de risque de marché du portefeuille d'instruments financiers dérivés ainsi que des stratégies de couverture (l'optimisation des suretés et garanties et l'utilisation ciblée de produits dérivés). Un processus de surveillance continue assure l'évaluation régulière de l'efficacité des couvertures, l'ajustement des stratégies et la révision périodique des modèles et processus pour s'adapter à l'évolution du marché. En vue de limiter son exposition au risque de contrepartie, le Mouvement Desjardins conclut des ententes-cadres appelées « ententes ISDA » (International Swaps and Derivatives Association) qui définissent les modalités et les conditions de ces transactions. Ces ententes prévoient, entre autres, l'utilisation de la compensation pour permettre de déterminer un montant net d'exposition advenant une situation de défaut. De plus, il est possible d'ajouter une annexe de soutien au crédit à ces ententes afin de demander aux contreparties de payer ou d'obtenir des garanties sur la valeur au marché courante des positions lorsque cette valeur franchit un certain seuil. La valeur de ces différentes mesures ainsi que l'incidence des accords généraux de compensation est présentée à la note complémentaire 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés.

Le Mouvement Desjardins limite également son risque en faisant affaire avec des contreparties dont la cote de crédit est élevée. La note complémentaire 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie. En fonction de la valeur de remplacement, cette note indique que la quasi-totalité des contreparties du Mouvement a une cote de crédit se situant entre AAA et A-.

Les transactions de prêts de valeurs sont encadrées par des contrats standards de l'industrie. Pour atténuer le risque de crédit auquel il est exposé, le Mouvement Desjardins exige également un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces transactions. De plus, certaines de ces transactions sont réglées par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.

Le Mouvement Desjardins n'accepte de ses contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans ses politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés, s'il y a lieu, advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par le Mouvement prennent principalement la forme de trésorerie et de titres de gouvernements.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit sont présentés aux notes complémentaires 5 « Compensation d'actifs et de passifs financiers », 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » et 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

4.2.4 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de perte résultant d'une variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit, le cours des actions et leur volatilité.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de marché en raison de ses activités de négociation, activités qui découlent principalement d'opérations à court terme dans l'intention de tirer profit de mouvements de prix actuels ou pour s'assurer des bénéfices d'arbitrage. Le Mouvement est aussi exposé au risque de marché en raison de ses activités autres que de négociation, activités qui regroupent principalement les opérations de gestion actif-passif des activités bancaires traditionnelles ainsi que les portefeuilles de placements relatifs à ses activités d'assurance. Le Mouvement et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

Gouvernance

Les composantes du Mouvement Desjardins sont principalement structurées en différentes entités légales en vue de fournir des produits et services qui peuvent être distribués aux membres et clients du Mouvement. Ces entités légales gèrent des instruments financiers exposés au risque de marché et sont assujetties à différents environnements réglementaires liés à l'industrie bancaire, au courtage en valeurs mobilières, à la gestion du patrimoine et à l'assurance de personnes ainsi qu'à l'assurance de dommages. Les conseils d'administration de ces entités délèguent à différents comités la responsabilité de mettre en place des systèmes et des procédures en vue d'établir des mesures adaptées à leurs activités et environnements réglementaires. Ces mesures, avec les processus de suivi appropriés, sont incorporées dans leurs politiques et directives respectives. La PVPGR a comme fonction de faire le suivi de ces mesures et de s'assurer de la conformité à ces politiques. Les principales mesures utilisées et leurs processus de suivi sont décrits dans les pages suivantes.

Le Mouvement dispose également d'encadrements et de processus comprenant des principes directeurs pour l'attribution des transactions dans les portefeuilles de négociation ou dans les portefeuilles bancaires. Des contrôles sont ainsi en place afin de s'assurer que la classification est adéquate, et ce en conformité avec la réglementation en vigueur.

Lien entre le risque de marché et le bilan combiné

Le tableau suivant présente le lien entre les principales données figurant au bilan combiné et les positions incluses dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. De plus, on y indique les principaux risques de marché associés aux activités autres que de négociation.

Tableau 39 – Lien entre le risque de marché et le bilan combiné

Au 31 décembre 2024

(en millions de dollars)	Exposés au risque de marché			Non exposés au risque de marché	Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
	Bilan combiné	Activités de négociation ⁽¹⁾⁽²⁾	Activités autres que de négociation ⁽³⁾		
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 977 \$	— \$	5 977 \$	— \$	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	41 961	13 210	28 751	—	Taux d'intérêt
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	57 302	—	57 302	—	Taux d'intérêt, change, prix
Titres au coût amorti	45	—	45	—	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	23 666	20 159	3 507	—	Taux d'intérêt
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	289 597	—	289 597	—	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts	28 959	—	28 959	—	Taux d'intérêt, prix
Instruments financiers dérivés	7 579	983	6 596	—	Taux d'intérêt, change, prix
Autres actifs	15 856	—	—	15 856	
Total de l'actif	470 942 \$	34 352 \$	420 734 \$	15 856 \$	
Passif et capitaux propres					
Dépôts	300 946 \$	— \$	300 946 \$	— \$	Taux d'intérêt
Passifs des contrats d'assurance	34 538	—	34 538	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	13 249	12 589	660	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	20 633	20 459	174	—	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	6 112	685	5 427	—	Taux d'intérêt, change, prix
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	25 329	—	25 329	—	Taux d'intérêt, prix
Autres passifs	27 483	—	713	26 770	Taux d'intérêt
Obligations subordonnées	3 962	—	3 962	—	Taux d'intérêt
Capitaux propres	38 690	—	—	38 690	
Total du passif et des capitaux propres	470 942 \$	33 733 \$	371 749 \$	65 460 \$	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau 39 – Lien entre le risque de marché et le bilan combiné (suite)

Au 31 décembre 2023

(en millions de dollars)	Bilan combiné	Exposés au risque de marché		Non exposés au risque de marché	Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
		Activités de négociation ⁽¹⁾⁽²⁾	Activités autres que de négociation ⁽³⁾		
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 987 \$	— \$	8 987 \$	— \$	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	36 627	11 945	24 682	—	Taux d'intérêt
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	51 692	—	51 692	—	Taux d'intérêt, change, prix
Titres au coût amorti	46	—	46	—	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	13 678	11 277	2 401	—	Taux d'intérêt
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	265 935	—	265 935	—	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts	24 754	—	24 754	—	Taux d'intérêt, prix
Instruments financiers dérivés	5 861	726	5 135	—	Taux d'intérêt, change, prix
Autres actifs	15 360	—	—	15 360	
Total de l'actif	422 940 \$	23 948 \$	383 632 \$	15 360 \$	
Passif et capitaux propres					
Dépôts	279 329 \$	— \$	279 329 \$	— \$	Taux d'intérêt
Passifs des contrats d'assurance	32 961	—	32 961	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	11 686	11 361	325	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	12 032	10 726	1 306	—	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	6 626	971	5 655	—	Taux d'intérêt, change, prix
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	21 233	—	21 233	—	Taux d'intérêt, prix
Autres passifs	21 729	—	867	20 862	Taux d'intérêt
Obligations subordonnées	2 954	—	2 954	—	Taux d'intérêt
Capitaux propres	34 390	—	—	34 390	
Total du passif et des capitaux propres	422 940 \$	23 058 \$	344 630 \$	55 252 \$	

⁽¹⁾ Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la Valeur à risque (VaR).⁽²⁾ Les montants présentés dans les activités de négociation tiennent compte des éliminations intragroupes.⁽³⁾ Positions liées principalement aux activités bancaires autres que de négociation et aux activités d'assurance.**Gestion du risque de marché lié aux activités de négociation - Valeur à risque**

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et elle est régie par des encadrements spécifiques. Ces encadrements précisent les facteurs de risque qui doivent être mesurés ainsi que la limite attribuable à chacun de ces facteurs et au total. Des limites de tolérance sont également prévues pour les différentes simulations de crise. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement et un tableau de bord sur le risque de marché est produit chaque jour et communiqué à la haute direction. Tout dépassement de limite est analysé immédiatement et les actions appropriées sont prises à son égard.

Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour. Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

Le tableau suivant présente la VaR globale des activités de négociation par catégories de risques. Le risque de prix des actions, le risque de change et le risque de taux d'intérêt représentent les trois catégories de risques de marché auxquelles est exposé le Mouvement Desjardins. Ces facteurs de risque sont pris en compte dans la mesure du risque de marché du portefeuille de négociation. Ils sont reflétés dans le tableau de la VaR présenté ci-dessous. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* de l'AMF.

Tableau 40 – Mesures du risque de marché pour le portefeuille de négociation*

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2024	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024			Au 31 décembre 2023	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023		
		Moyenne	Haut	Bas		Moyenne	Haut	Bas
Actions	0,3 \$	0,3 \$	0,4 \$	0,1 \$	0,2 \$	0,4 \$	2,1 \$	0,2 \$
Change	0,4	0,6	2,4	0,1	0,7	0,5	2,1	0,1
Taux d'intérêt	4,0	4,8	7,9	2,5	3,2	5,0	8,2	2,8
Effet de diversification ⁽¹⁾⁽²⁾	(0,6)	(0,9)	s.o. ⁽³⁾	s.o. ⁽³⁾	(0,9)	(0,9)	s.o. ⁽³⁾	s.o. ⁽³⁾
VaR globale	4,1 \$	4,8 \$	7,8 \$	2,5 \$	3,2 \$	5,0 \$	8,9 \$	2,7 \$

⁽¹⁾ Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

⁽²⁾ L'effet de diversification a été recalculé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

⁽³⁾ Le haut et le bas des différentes catégories de risques de marché peuvent se rapporter à différentes dates. Il n'est pas pertinent de calculer un effet de diversification.

La moyenne de la VaR globale du portefeuille de négociation a été de 4,8 M\$ pour l'exercice 2024, relativement stable par rapport à celle de 2023.

La VaR globale est une mesure appropriée d'un portefeuille de négociation, mais elle doit être interprétée en tenant compte de certaines limites, notamment les suivantes :

- Cette mesure ne permet pas de prédire les pertes futures si les fluctuations réelles du marché diffèrent sensiblement de celles qui ont été utilisées pour effectuer les calculs.
- Cette mesure sert à déterminer les pertes potentielles pour une période de détention d'un jour et non les pertes liées aux positions qui ne peuvent être liquidées ou couvertes durant cette période d'un jour.
- Cette mesure ne donne pas d'information sur les pertes potentielles au-delà du niveau de confiance choisi de 99 %.

Compte tenu de ces limites, le processus de surveillance des activités de négociation au moyen de la VaR est complété par des simulations de crise et l'établissement de limites à cet égard.

Contrôle ex post

Un contrôle ex post, soit la comparaison de la VaR avec le profit ou la perte (P&P) hypothétique et réel des portefeuilles, est effectué quotidiennement afin de s'assurer de la qualité et de l'exactitude du modèle de la VaR.

Simulations de crise

Certains événements ayant une faible probabilité de réalisation et pouvant entraîner des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation se produisent à l'occasion. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes. L'utilisation d'un programme de simulations de crise est nécessaire en vue d'évaluer l'incidence de ces situations potentielles.

Le programme de simulations de crise pour les portefeuilles de négociation inclut des scénarios historiques, hypothétiques et de sensibilité. Ces scénarios se basent notamment sur des événements comme la pandémie de COVID-19 de 2020 ou la crise financière de 2008. Ces simulations permettent de faire le suivi de la variation de la juste valeur des positions détenues à la suite de la réalisation de ces différents scénarios. La plupart de ces simulations de crise sont de type prédictif. Ainsi, pour une simulation donnée, des chocs sont appliqués à certains facteurs de risque, tels que taux d'intérêt, taux de change ou produits de base, et les effets de ces chocs sont transmis à l'ensemble des facteurs de risque en tenant compte des corrélations historiques. La réalisation de chacune de ces simulations est considérée comme indépendante par rapport aux autres. De plus, certaines simulations font l'objet d'un suivi de limite. Les résultats de ces simulations sont analysés et communiqués quotidiennement au moyen d'un tableau de bord conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Le programme de simulations est révisé périodiquement afin d'assurer qu'il demeure d'actualité.

Gestion du risque structurel de taux d'intérêt

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ce risque est la principale constituante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts, ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'il détient à des fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de la date d'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque structurel de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des exercices subséquents selon les préférences des membres et clients du Mouvement Desjardins et selon l'application des politiques sur la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan combiné sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement Desjardins reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

En plus de l'écart de sensibilité total, les principaux facteurs de risque structurel de taux d'intérêt sont :

- L'évolution du niveau et de la volatilité des taux d'intérêt.
- Les variations dans la forme de la courbe de taux d'intérêt.
- Le comportement des membres et clients dans le choix des produits.
- La marge d'intermédiation financière.
- L'optionnalité des différents produits financiers offerts.

Afin d'atténuer ces facteurs de risque, une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en réduisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ces politiques précisent les facteurs de risque structurel de taux d'intérêt, les mesures de risques retenues, les niveaux de tolérance au risque, les limites de gestion ainsi que les procédures en cas de dépassement des limites. Le risque structurel de taux d'intérêt est évalué à la fréquence requise selon la volatilité des portefeuilles, soit quotidienne, mensuelle ou trimestrielle.

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance, du comportement des membres et clients ainsi que de la tarification. Le comité Actif/Passif (ALCO) du Mouvement Desjardins a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôts de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt associé aux activités bancaires, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres du Mouvement Desjardins, en présupposant un bilan stable et aucune mesure prise par la direction en vue d'atténuer le risque.

Tableau 41 – Sensibilité aux taux d'intérêt (avant impôts)^{(1)*}

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2024		2023	
	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾⁽⁴⁾	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾⁽⁴⁾
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	54 \$	(1 213) \$	73 \$	(930) \$
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base	(20)	1 104	(77)	862

⁽¹⁾ La sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance n'est pas reflétée dans les montants ci-dessus. L'information sur la sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance se trouve à la note complémentaire 16 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés.

⁽²⁾ Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

⁽³⁾ Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

⁽⁴⁾ La sensibilité de la valeur économique des capitaux propres a été révisée en fonction de la mise à jour de la *Ligne directrice sur la gestion du risque de taux d'intérêt* de l'AMF. La mesure révisée n'inclut plus d'hypothèse d'échéance pour les capitaux propres. Les données au 31 décembre 2023 ont été retraitées à des fins de comparaison.

Gestion du risque de change

Le risque de change se définit comme la perte potentielle découlant d'une fluctuation des taux de change.

Le Mouvement Desjardins et ses composantes sont exposés au risque de change, lié notamment au dollar américain et à l'euro, découlant de leurs activités d'intermédiation avec les membres et clients, de financement et de placement. Des encadrements du Mouvement établissent des limites d'exposition au risque de change dont le suivi est effectué par la PVPGR et par les composantes d'assurance pour leurs activités respectives. De plus, le Mouvement et ses composantes utilisent, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de devises en vue de leur permettre de bien contrôler ce risque. L'exposition résiduelle du Mouvement à ce risque est faible, considérant qu'il réduit son risque de change à l'aide d'instruments financiers dérivés.

Gestion du risque de prix

Le Mouvement, dans ses activités autres que de négociation, est notamment exposé au risque de prix, principalement en ce qui concerne ses composantes œuvrant dans le domaine des assurances et leurs portefeuilles de placements. *Ce risque correspond à la perte potentielle résultant d'une variation de la juste valeur d'actifs, tels que les actions, les matières premières ou les biens immobiliers, ne résultant pas d'une fluctuation des taux d'intérêt, du taux de change ou de la qualité du crédit de la contrepartie.*

Gestion du risque de prix lié aux activités immobilières

Les composantes d'assurances peuvent être exposées aux variations du marché immobilier par les immeubles qu'elles détiennent et dont la juste valeur peut fluctuer. Elles gèrent ce risque au moyen de politiques qui définissent des limites de diversification telles que des limites géographiques et des limites par catégories de biens immobiliers. Annuellement, chaque placement immobilier fait l'objet d'une évaluation professionnelle indépendante visant à déterminer sa juste valeur selon les normes édictées par les organismes réglementaires.

Gestion du risque de prix lié aux marchés boursiers

Les composantes d'assurances peuvent également être exposées au risque de prix lié aux marchés boursiers, entre autres par les titres de participation et les instruments financiers dérivés qu'elles détiennent ainsi que par les garanties minimales offertes en vertu des contrats de fonds distincts dont la valeur est influencée par les fluctuations des marchés. Elles gèrent ce risque au moyen de différentes limites établies dans des politiques et d'un programme de couverture pour atténuer les effets de la volatilité des marchés. Pour des renseignements supplémentaires, se référer à la note complémentaire 16 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés.

4.2.5 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement a établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit pour le risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité. Les compagnies d'assurance étant soumises à des exigences réglementaires particulières, elles gèrent leurs risques de liquidité en fonction de leurs propres besoins tout en suivant les orientations du Mouvement. Les valeurs mobilières détenues par ces composantes ne sont par ailleurs pas prises en compte lors de l'évaluation des réserves de liquidités du Mouvement.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement. Ces opérations permettent de subvenir aux besoins de financement des composantes du Mouvement en offrant à ces dernières des conditions comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

De plus, le Mouvement procède à l'émission d'obligations sécurisées et à la titrisation des prêts assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) dans le cadre de ses opérations courantes. Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR), du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) et des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le Mouvement Desjardins produit ces ratios conformément à sa politique sur la gestion du risque de liquidité et les présente régulièrement à l'AMF.

Mesure et suivi du risque de liquidité

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidités réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités composées d'actifs de haute qualité est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doit maintenir le Mouvement sont précisément prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par la fonction Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques Mouvement. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère. Les valeurs mobilières détenues sont constituées en majorité de titres des gouvernements canadiens.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Ces scénarios permettent :

- D'évaluer l'ampleur des sorties de fonds potentielles en situation de crise.
- De mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins.
- D'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Indicateurs de risque de liquidité

La vigie quotidienne des indicateurs de liquidité a pour but de déceler sans délai un manque de liquidités, potentiel ou réel, au sein du Mouvement Desjardins et sur les marchés financiers. Des niveaux d'alerte assujettis à un processus d'escalade sont établis pour chacun de ces indicateurs. L'atteinte d'un niveau d'alerte par un ou plusieurs indicateurs est signalée aux dirigeantes et dirigeants concernés en fonction de la nature de l'incident. Ces derniers agiraient à titre de responsables si le plan de contingence était appliqué.

Ce plan énumère les sources de liquidité disponibles lors de situations exceptionnelles. Il prescrit également un processus décisionnel et informationnel. L'objectif du plan est de permettre une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients ainsi que d'éventuelles perturbations sur les marchés financiers ou en ce qui concerne la conjoncture économique. De plus, lors d'une crise dont l'ampleur menacerait la solvabilité du Mouvement, un plan de retour à la viabilité a été élaboré en vue de permettre aux responsables de faire appel à un éventail élargi de sources de liquidité pour faire face à cette situation.

Actifs liquides

Les tableaux suivants présentent un sommaire des actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins, lesquels excluent les actifs détenus par les filiales d'assurance puisque ces actifs sont engagés pour couvrir les passifs d'assurance, et non les besoins de liquidités des autres composantes du Mouvement. Les actifs liquides constituent la principale réserve de liquidités du Mouvement pour l'ensemble de ses activités. Les actifs liquides grevés comprennent principalement des actifs liquides donnés en garantie ou qui ne peuvent être utilisés en raison des restrictions réglementaires, juridiques, opérationnelles ou de tout autre ordre.

Tableau 42 – Actifs liquides⁽¹⁾

Au 31 décembre 2024

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	4 996 \$	— \$	4 996 \$	469 \$	4 527 \$
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger	56 336	24 296	80 632	32 487	48 145
Autres titres au Canada	6 034	1 468	7 502	2 024	5 478
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	321	7	328	9	319
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	17 334	—	17 334	1 691	15 643
Total	85 021 \$	25 771 \$	110 792 \$	36 680 \$	74 112 \$

Au 31 décembre 2023

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	6 285 \$	— \$	6 285 \$	458 \$	5 827 \$
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger	50 143	14 216	64 359	22 883	41 476
Autres titres au Canada	5 748	790	6 538	1 106	5 432
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	233	1	234	1	233
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	13 022	—	13 022	2 221	10 801
Total	75 431 \$	15 007 \$	90 438 \$	26 669 \$	63 769 \$

⁽¹⁾ À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance.

Tableau 43 – Actifs liquides non grevés par entités⁽¹⁾

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2024	2023
Fédération	49 022 \$	35 264 \$
Réseau des caisses	22 303	24 739
Autres entités	2 787	3 766
Total	74 112 \$	63 769 \$

⁽¹⁾ À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance. La quasi-totalité des actifs liquides non grevés présentés dans ce tableau ont comme monnaie d'émission le dollar canadien.

Actifs grevés

Dans le cadre de ses activités courantes, le Mouvement donne en garantie des valeurs mobilières, des prêts et d'autres actifs principalement à l'égard d'opérations de financement, de participation à des systèmes de compensation et de paiement, ainsi qu'à des opérations liées aux passifs des contrats d'assurance.

Le tableau suivant présente, pour l'ensemble des actifs inscrits au bilan combiné et des titres reçus en garantie, ceux qui sont grevés ainsi que ceux qui peuvent être donnés en garantie dans le cadre de transactions de financement ou autres.

Tableau 44 – Actifs grevés

Au 31 décembre 2024

(en millions de dollars)				Répartition des actifs totaux			
	Actifs au bilan combiné	Valeurs mobilières reçues en garantie	Actifs totaux	Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ⁽¹⁾	Pouvant être donnés en garantie	Autres ⁽²⁾
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 977 \$	— \$	5 977 \$	189 \$	469 \$	4 338 \$	981 \$
Valeurs mobilières	99 308	30 024	129 332	41 438	314	50 964	36 616
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	23 666	—	23 666	—	—	—	23 666
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	289 597	—	289 597	39 159	—	70 727	179 711
Actif net des fonds distincts	28 959	—	28 959	—	—	—	28 959
Autres actifs	23 435	—	23 435	—	—	—	23 435
Total	470 942 \$	30 024 \$	500 966 \$	80 786 \$	783 \$	126 029 \$	293 368 \$

Au 31 décembre 2023

(en millions de dollars)				Répartition des actifs totaux			
	Actifs au bilan combiné	Valeurs mobilières reçues en garantie	Actifs totaux	Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ⁽¹⁾	Pouvant être donnés en garantie	Autres ⁽²⁾
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 987 \$	— \$	8 987 \$	186 \$	458 \$	5 641 \$	2 702 \$
Valeurs mobilières	88 365	23 176	111 541	33 188	850	45 262	32 241
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	13 678	—	13 678	—	—	—	13 678
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	265 935	—	265 935	30 697	—	66 639	168 599
Actif net des fonds distincts	24 754	—	24 754	—	—	—	24 754
Autres actifs	21 221	—	21 221	—	—	—	21 221
Total	422 940 \$	23 176 \$	446 116 \$	64 071 \$	1 308 \$	117 542 \$	263 195 \$

⁽¹⁾ Actifs qui ne peuvent être utilisés pour des raisons juridiques ou autres.

⁽²⁾ Les actifs non grevés « autres » comprennent ceux des sociétés d'assurance ainsi que les autres actifs qui, de l'avis de la direction, ne seraient pas immédiatement disponibles à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Certains de ces autres actifs pourraient éventuellement être cédés en garantie à la banque centrale.

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme (LCR) a été élaboré par le CBCB afin de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des institutions financières, et a été incorporé dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF. Le LCR correspond à l'encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés sur les sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une grave crise de liquidités.

Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, les HQLA admissibles aux fins du calcul du ratio LCR sont constitués d'actifs pouvant être convertis rapidement en liquidités sur les marchés financiers sans ou avec peu de perte de valeur. Pour le Mouvement, ces actifs liquides de haute qualité sont constitués essentiellement de trésorerie et de titres assortis de notations élevées émis ou garantis par des gouvernements. Cette ligne directrice prescrit également les pondérations pour les entrées et les sorties de trésorerie.

L'AMF exige qu'en l'absence de période de tension, la valeur de ce ratio ne soit pas inférieure aux exigences minimales requises de 100 %. Ce ratio est géré proactivement par la Trésorerie du Mouvement Desjardins et le maintien d'un niveau d'actifs liquides de haute qualité assure une couverture adéquate des sorties de fonds théoriques associées au scénario de crise standardisé dans le cadre de l'Accord de Bâle III. Les principales sources de sorties de fonds théoriques du Mouvement Desjardins proviennent de retraits massifs potentiels des dépôts des membres et clients ainsi que d'un assèchement brusque des sources de financement institutionnel à court terme utilisées au jour le jour par le Mouvement.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio LCR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF.

Tableau 45 – Ratio de liquidité à court terme⁽¹⁾

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024		Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024	
	Valeur non pondérée ⁽²⁾ totale (moyenne ⁽³⁾)	Valeur pondérée ⁽⁴⁾ totale (moyenne ⁽³⁾)	Valeur pondérée ⁽⁴⁾ totale (moyenne ⁽³⁾)	
Actifs liquides de haute qualité				
Total des actifs liquides de haute qualité	s. o.	58 052 \$	57 802 \$	
Sorties de trésorerie				
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	100 781 \$	7 870	7 699	
Dépôts stables	49 258	1 478	1 462	
Dépôts moins stables	51 523	6 392	6 237	
Financement de gros non garanti, dont :	43 249	19 999	20 805	
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	15 990	3 869	3 999	
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	18 648	7 519	7 394	
Dettes non garanties	8 611	8 611	9 412	
Financement de gros garanti	s. o.	182	211	
Exigences supplémentaires, dont :	28 545	5 142	4 707	
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	1 280	1 275	1 285	
Sorties associées à une perte de financements sur produits de dette	526	526	129	
Facilités de crédit et de liquidité	26 739	3 341	3 293	
Autres obligations de financement contractuelles	3 075	1 602	1 239	
Autres obligations de financement conditionnelles	94 826	2 670	2 661	
Total des sorties de trésorerie	s. o.	37 465 \$	37 322 \$	
Entrées de trésorerie				
Prêts garantis (p. ex. conventions de revente)	17 542 \$	810 \$	777 \$	
Entrées liées aux expositions parfaitement productives	2 946	1 473	1 769	
Autres entrées de trésorerie	20	20	16	
Total des entrées de trésorerie	20 508 \$	2 303 \$	2 562 \$	
		Valeur ajustée totale ⁽⁵⁾	Valeur ajustée totale ⁽⁵⁾	
Total des actifs liquides de haute qualité		58 052 \$	57 802 \$	
Total des sorties nettes de trésorerie		35 162	34 760	
Ratio de liquidité à court terme		165 %	166 %	

(1) À l'exclusion des filiales d'assurance.

(2) Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.

(3) Le résultat du ratio est présenté en fonction de la moyenne des données quotidiennes du trimestre.

(4) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes prescrites pour les actifs liquides de haute qualité et des taux prescrits pour les entrées et les sorties de trésorerie.

(5) La valeur ajustée totale tient compte, s'il y a lieu, des plafonds prescrits par l'AMF pour les actifs liquides de haute qualité et les entrées de trésorerie.

Le Mouvement Desjardins présente un ratio LCR moyen de 165 % pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024, ce qui représente une légère diminution par rapport au trimestre précédent. Le ratio demeure largement au-delà des exigences réglementaires. Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024, la moyenne des actifs liquides de haute qualité a été d'environ 58,1 G\$ (57,8 G\$ au 30 septembre 2024) dont 95 % (95 % au 30 septembre 2024) étaient composés d'actifs de niveau 1 selon les critères de Bâle III. Ceux-ci incluent notamment les pièces et billets de banque, les dépôts auprès des banques centrales ainsi que les titres émis ou garantis par des émetteurs souverains.

Ratio structurel de liquidité à long terme

Le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) a été élaboré par le CBCB afin de promouvoir la résilience à moyen et à long termes du profil de risque de liquidité des institutions financières, et a été incorporé dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF. Le NSFR exige que les institutions maintiennent un profil de financement et de capitalisation stable par rapport à la composition de leurs actifs et de leurs activités hors bilan. Le NSFR limite le recours excessif au financement de gros à court terme, il encourage une meilleure évaluation du risque de financement pour tous les éléments au bilan et hors bilan, et il favorise la stabilité du financement.

Ce ratio présente le montant du financement stable disponible (FSD) rapporté au montant du financement stable exigé (FSE). Le montant du FSD désigne la part des fonds propres et des passifs considérés stables sur un horizon d'un an. Les passifs avec les échéances contractuelles les plus éloignées sont ceux qui contribuent le plus significativement au rehaussement du ratio. Le FSD est composé principalement des fonds propres, des dépôts de détail et d'entreprises ainsi que du passif lié au financement de gros. Le montant du FSE est mesuré en tenant compte des grandes caractéristiques du profil de risque de liquidité des actifs et des expositions hors bilan. Le FSE est composé principalement des prêts hypothécaires, d'autres prêts de l'institution et, dans une moindre mesure, d'autres actifs et d'éléments hors bilan. Les montants du FSD et du FSE sont pondérés en fonction du degré de stabilité des passifs et de la liquidité des actifs. Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, ce ratio devrait en permanence être au moins égal à 100 %.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio NSFR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF.

Tableau 46 – Ratio structurel de liquidité à long terme⁽¹⁾

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 décembre 2024					Au
	Valeur non pondérée par échéance résiduelle					30 septembre
	Sans échéance	< 6 mois	De 6 mois à < 1 an	≥ 1 an	Valeur pondérée	Valeur pondérée
Élément de financement stable disponible (FSD)						
Fonds propres	37 589 \$	— \$	— \$	3 000 \$	40 589 \$	40 426 \$
Fonds propres réglementaires	37 589	—	—	3 000	40 589	40 426
Autres instruments de fonds propres	—	—	—	—	—	—
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises	81 764	46 547	28 054	37 337	179 815	176 045
Dépôts stables	46 586	7 390	6 145	11 353	68 469	66 833
Dépôts moins stables	35 178	39 157	21 909	25 984	111 346	109 212
Financement de gros	26 605	51 060	5 262	26 187	46 078	46 614
Dépôts opérationnels	13 841	—	—	—	6 920	7 566
Autres financements de gros	12 764	51 060	5 262	26 187	39 158	39 048
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants	—	896	859	15 070	—	—
Autres passifs ⁽²⁾	29 748			18 251	—	—
Passifs d'instruments dérivés du NSFR ⁽²⁾	s. o.			4 395	s. o.	s. o.
Tous autres passifs ou fonds propres non couverts par les catégories ci-dessus	29 748	13 856	—	—	—	—
FSD total	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	266 482 \$	263 085 \$
Élément de financement stable exigé (FSE)						
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) du NSFR	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	709 \$	612 \$
Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	— \$	— \$	— \$	— \$	—	—
Prêts et titres productifs	20 701	68 645	30 977	179 599	187 584	184 566
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1	—	23 459	—	—	1 173	1 263
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis	—	2 819	—	1 120	1 402	1 424
Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des organismes publics, dont :	14 353	29 567	11 570	75 393	94 242	91 672
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	—	8 306	6 762	13 058	8 488	8 426
Crédits hypothécaires au logement productifs, dont :	6 340	12 011	17 834	100 708	87 558	86 727
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	6 340	12 011	17 834	100 708	87 558	86 727
Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés	8	789	1 573	2 378	3 209	3 480
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants	—	896	859	15 070	—	—
Autres actifs ⁽²⁾	—			28 030	14 899	16 772
Produits de base physiques, y compris l'or	—	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
Actifs versés en tant que marge initiale dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale ⁽²⁾	s. o.			455	387	344
Actifs d'instruments dérivés du NSFR ⁽²⁾	s. o.			7 509	292	293
Passifs d'instruments dérivés du NSFR avant déduction de la marge de variation versée ⁽²⁾	s. o.			5 846	—	—
Tous autres actifs non couverts par les catégories ci-dessus	—	—	—	14 220	14 220	16 135
Éléments hors bilan ⁽²⁾	s. o.			122 028	3 277	3 173
FSE total	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	206 469 \$	205 123 \$
Ratio de liquidité à long terme	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	129 %	128 %

⁽¹⁾ À l'exclusion des filiales d'assurance.

⁽²⁾ Les montants de ces lignes regroupent les catégories d'échéances résiduelles de moins de 6 mois, de 6 mois à moins de 1 an et de 1 an et plus.

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024, le ratio NSFR est de 129 %, comparativement à 128 % au 30 septembre 2024. Cette augmentation est le résultat de l'évolution trimestrielle des dépôts, plus avantageuse que celle des prêts sur le niveau du ratio.

Sources de financement

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité du Mouvement Desjardins. La solide base de dépôts de particuliers, combinée au financement de gros diversifié tant par les programmes utilisés que par l'étalement des échéances contractuelles, permet le maintien de hauts ratios de liquidité réglementaire tout en assurant leur stabilité. Pour plus de renseignements sur les échéances contractuelles, se reporter au tableau « Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan » à la note complémentaire 29 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers combinés. Le total des dépôts, y compris le financement de gros, présenté au bilan combiné s'élevait à 300,9 G\$ au 31 décembre 2024, en hausse de 21,6 G\$ depuis le 31 décembre 2023. Des informations additionnelles sur les dépôts sont présentées à la section 3.1 « Gestion du bilan » de ce rapport de gestion.

Programmes et stratégies de financement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Fédération répond aux besoins des membres et clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité, et ces stratégies sont encadrées par des politiques. En 2024, la Fédération a maintenu un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement en raison de la rigueur de sa politique de trésorerie, de la solidité de ses financements institutionnels et de la croissance soutenue de l'épargne des membres et clients durant l'exercice. Le financement de gros à court terme sert à financer les actifs très liquides tandis que le financement de gros à long terme sert principalement à financer les actifs moins liquides et à soutenir des réserves d'actifs liquides.

En vue de tirer parti d'un financement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Fédération maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation (LNH)*. De plus, pour s'assurer un financement stable, elle diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et internationaux.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Fédération sont les suivants :

Tableau 47 – Principaux programmes de financement

Au 31 décembre 2024

	Montant maximal autorisé
Billets à moyen terme (canadiens) ⁽¹⁾	13 milliards de dollars
Obligations sécurisées (multidevises) ⁽¹⁾⁽²⁾	26 milliards de dollars
Billets à court terme (multidevises)	5 milliards d'euros
Billets à court terme (américains)	20 milliards de dollars américains
Billets à moyen terme et subordonnés (multidevises) ⁽¹⁾	13 milliards d'euros
Billets subordonnés FPUNV (canadiens) ⁽¹⁾	7 milliards de dollars
Billets à moyen terme (australiens) ⁽¹⁾	3 milliards de dollars australiens

⁽¹⁾ Des obligations durables peuvent être émises en vertu de ces programmes de financement conformément au Cadre des obligations durables Desjardins.

⁽²⁾ Le montant maximal autorisé demeure sujet à la limite prudentielle édictée par l'AMF.

Le tableau suivant représente les durées à l'échéance résiduelle du financement de gros.

Tableau 48 – Durées à l'échéance résiduelle du financement de gros

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2024								2023 ⁽¹⁾
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Total – Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	Total
Billets à escompte au porteur	1 945 \$	731 \$	1 \$	1 \$	2 678 \$	— \$	— \$	2 678 \$	2 994 \$
Papier commercial	11 705	2 585	1 512	140	15 942	—	—	15 942	17 038
Billets à moyen terme	863	1 438	—	2 062	4 363	2 974	8 633	15 970	13 662
Titrisation de créances hypothécaires	—	452	443	859	1 754	1 527	13 441	16 722	13 872
Obligations sécurisées	—	—	—	2 183	2 183	3 838	9 409	15 430	12 922
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	3 962	3 962	2 954
Total	14 513 \$	5 206 \$	1 956 \$	5 245 \$	26 920 \$	8 339 \$	35 445 \$	70 704 \$	63 442 \$
dont :									
Garantis	— \$	452 \$	443 \$	3 042 \$	3 937 \$	5 365 \$	22 850 \$	32 152 \$	26 794 \$
Non garantis	14 513	4 754	1 513	2 203	22 983	2 974	12 595	38 552	36 648

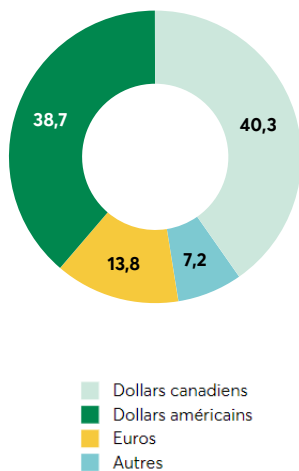
⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

L'ensemble du financement de gros du Mouvement Desjardins présenté dans le tableau précédent a été effectué par la Fédération. Le total du financement de gros a augmenté de 7,3 G\$ par rapport au 31 décembre 2023. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation de la titrisation de créances hypothécaires ainsi que des émissions d'obligations sécurisées et de billets à moyen terme. Le Mouvement Desjardins ne prévoit pas d'événement, d'engagement ou d'exigence qui pourrait avoir une incidence importante sur sa capacité de mobiliser des fonds grâce aux financements de gros ou aux dépôts de ses membres.

De plus, le Mouvement Desjardins diversifie ses sources de financement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le graphique « Financement de gros par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés et des obligations subordonnées par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes, de la titrisation de créances hypothécaires et des obligations sécurisées et subordonnées.

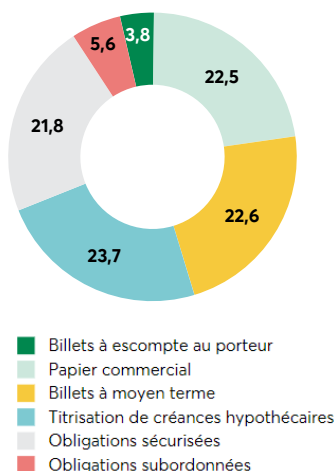
Financement de gros par devises

Au 31 décembre 2024
(en %)



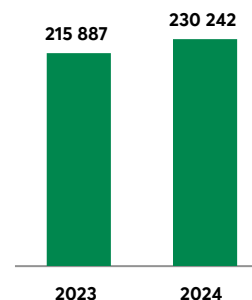
Financement de gros par catégories

Au 31 décembre 2024
(en %)



Dépôts des membres

Au 31 décembre 2024
(en M\$)



La Fédération a par ailleurs participé à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH, avec une participation totale de 4,9 G\$ au cours de l'année 2024. De plus, la Fédération a procédé au cours de la même période et en début d'année 2025 aux émissions suivantes :

- Le 17 janvier 2024, d'un montant total de 1,0 G d'euros, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.
- Le 26 janvier 2024, d'un montant total de 1,0 G de dollars américains, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.
- Le 12 avril 2024, d'un montant total de 750 M de livres sterling par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées.
- Le 18 avril 2024, d'un montant total de 440 M de francs suisses par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées.
- Le 15 mai 2024, d'un montant total de 1,0 G de dollars canadiens de billets admissibles comme Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) sous son programme de billets subordonnés FPUNV canadiens.
- Le 30 mai 2024, d'un montant total de 1,0 G d'euros par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées.
- Le 5 septembre 2024, d'un montant total de 500 M d'euros, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises et conformément au Cadre des obligations durables Desjardins.
- Le 11 septembre 2024, d'un montant total de 230 M de francs suisses, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.
- Le 24 septembre 2024, d'un montant total de 1 250 M de dollars canadiens, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme canadiens.
- Le 2 décembre 2024, d'un montant total de 800 M de dollars australiens par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées.
- Le 14 janvier 2025, d'un montant total de 750 M d'euros, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.
- Le 15 janvier 2025, d'un montant total de 600 M de livres sterling par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées.
- Le 24 janvier 2025, d'un montant total de 1 250 M de dollars canadiens de billets admissibles comme FPUNV sous son programme de billets subordonnés FPUNV canadiens.
- Le 27 janvier 2025, d'un montant total de 600 M de dollars américains, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.
- Le 29 janvier 2025, d'un montant total de 175 M de francs suisses par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées.

L'encours des émissions effectuées dans le cadre de programmes de financement à moyen terme de la Fédération s'élevait à 48,1 G\$ au 31 décembre 2024, comparativement à 40,5 G\$ au 31 décembre 2023. L'encours de ces émissions est présenté au bilan combiné, au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ».

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

Cotes de crédit des titres émis et en circulation

Les cotes de crédit du Mouvement Desjardins ont une incidence sur sa capacité à accéder aux sources de financement auprès des marchés financiers, de même que sur les conditions de ce financement. Elles sont également un élément considéré lors de certaines opérations du Mouvement impliquant des contreparties.

Les agences de notation attribuent les cotes de crédit et les perspectives qui s'y rattachent en fonction de leur méthodologie qui comprend plusieurs critères d'analyse, dont des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement. Les agences évaluent le Mouvement Desjardins sur une base cumulée et reconnaissent sa capitalisation, la constance de sa performance financière, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs. Par conséquent, les cotes de crédit de la Fédération, émetteur pleinement assujéti, sont adossées à la solidité financière du Mouvement.

La Fédération bénéficie de cotes de crédit de première qualité qui figurent parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes et internationales.

Faits saillants des agences de notation sur les instruments du Mouvement Desjardins :

- Le 28 mars 2024, l'agence de notation Moody's a confirmé le maintien des cotes des instruments émis par la Fédération tout en conservant leur perspective à « stable ».
- Le 14 juin 2024, l'agence de notation Fitch a confirmé le maintien des cotes des instruments émis par la Fédération tout en conservant leur perspective à « stable ».
- Le 12 juillet 2024, l'agence de notation DBRS a confirmé le maintien des cotes des instruments émis par la Fédération tout en conservant leur perspective à « stable ».
- Le 28 novembre 2024, l'agence de notation Standard & Poor's a confirmé le maintien des cotes des instruments émis par la Fédération tout en conservant leur perspective à « stable ».

Ces évaluations reflètent la solidité du Mouvement Desjardins au Québec, où il détient des parts de marché dominantes dans plusieurs secteurs d'activité.

Le tableau suivant énumère les différentes cotes de crédit assignées aux instruments de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Tableau 49 – Cotes de crédit des titres émis et en circulation

	DBRS	FITCH	MOODY'S	STANDARD & POOR'S
Fédération des caisses Desjardins du Québec				
Contrepartie/Dépôts ⁽¹⁾	AA	AA	Aa1	A+
Dettes à court terme	R-1 (élevé)	F1+	P-1	A-1
Dettes à moyen et long termes de premier rang non assujéti au régime de recapitalisation interne ⁽²⁾	AA	AA	Aa2	A+
Dettes à moyen et long termes de premier rang ⁽³⁾	AA (faible)	AA-	A1	A-
Billets subordonnés FPUNV	A (faible)	A	A2	BBB+
Obligations sécurisées	—	AAA	Aaa	—
Perspective	Stable	Stable	Stable	Stable

⁽¹⁾ Représente la cote de crédit dépôts à long terme et la cote de crédit contrepartie de Moody's, la cote de crédit de l'émetteur de S&P, la cote de crédit dépôts à long terme de DBRS, la cote de défaut long terme de l'émetteur, la cote de crédit dépôts à long terme et la cote de crédit contrepartie dérivée de Fitch.

⁽²⁾ Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang pouvant être émise et qui serait exclue du régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement Desjardins.

⁽³⁾ Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang émise qui répond aux critères d'admissibilité du régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement Desjardins.

Le Mouvement surveille régulièrement le niveau d'obligations additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas de baisse des cotes de crédit de la Fédération. Ce suivi permet au Mouvement d'évaluer l'incidence d'une telle baisse sur sa capacité de financement, d'effectuer des transactions dans le cours normal de ses activités et de s'assurer qu'il détient les actifs liquides et les sûretés additionnelles pour s'acquitter de ses obligations. Actuellement, le Mouvement n'a pas l'obligation de fournir des garanties supplémentaires dans l'éventualité où sa cote de crédit serait abaissée de trois niveaux par une ou plusieurs agences de notation.

4.2.6 Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes ou la non-atteinte d'objectifs et prend en considération l'impact des défaillances sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la composante visée ou du Mouvement, selon le cas.

Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités du Mouvement Desjardins, y compris les pratiques de gestion et de contrôle des autres domaines de risque, tels que les risques de crédit, de marché, de liquidité, etc., ainsi qu'aux activités réalisées par une tierce partie. Ce risque peut notamment entraîner des pertes ou la non-atteinte des objectifs, découlant principalement de vols et de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la réglementation ou à la législation, de dysfonctionnements des systèmes, d'accès non autorisés aux systèmes informatiques, de cybermenaces ainsi que de problèmes ou d'erreurs dans la gestion des processus. Afin de maintenir ce risque à un niveau acceptable, un cadre de gestion du risque opérationnel a été élaboré et déployé à l'échelle de l'organisation. Ce cadre comprend les pratiques usuelles qui permettent une saine gestion des opérations et s'appuie sur le modèle des trois lignes de défense en définissant clairement les rôles et responsabilités liés à la gestion des opérations et des risques.

Le 1^{er} mai 2024, le texte révisé de la *Ligne directrice B-10 sur la gestion des risques liés aux tiers* est entré en vigueur. Cette ligne directrice, à caractère prudentiel, est adressée aux institutions financières fédérales assujetties au BSIF, incluant certaines entités du Mouvement. Ladite ligne directrice met en place des mécanismes pour gérer efficacement les risques associés à toute entente avec un tiers tout au long du cycle de vie de la relation d'affaires. Les encadrements du Mouvement en matière de gestion de risques reliés aux tiers répondent aux principes et aux attentes reflétées dans la nouvelle version de la ligne directrice.

Le 22 août 2024, le BSIF a publié la version finale de la *Ligne directrice E-21 sur la gestion du risque opérationnel et la résilience opérationnelle* qui décrit les attentes du BSIF en matière de gouvernance efficace de la gestion du risque opérationnel et de la résilience opérationnelle. Cette ligne directrice s'applique à toutes les institutions financières fédérales ainsi qu'à certaines entités du Mouvement. Les attentes de la ligne directrice font l'objet d'une mise en œuvre progressive au sein du Mouvement qui devrait mener à une adhésion complète d'ici le 1^{er} septembre 2026, soit la date limite attendue par le BSIF.

Cadre de gestion du risque opérationnel

Le Cadre de gestion du risque opérationnel permet d'assurer l'identification, la mesure, l'atténuation et le suivi de ce risque ainsi que l'intervention et la communication le concernant, conformément à l'appétit pour ce risque de même qu'aux encadrements adoptés par le conseil d'administration. Il est appuyé par des principes directeurs qui établissent les fondements de la gestion du risque opérationnel. Parallèlement, le Cadre de gestion du risque opérationnel fait le lien avec les autres domaines de risque.

Ce Cadre est continuellement révisé afin d'assurer son adéquation et sa pertinence en fonction de l'évolution des pratiques de l'industrie ou des nouvelles réglementations.

Gouvernance

La gouvernance en matière de gestion du risque opérationnel met l'accent sur l'imputabilité et l'encadrement efficace du risque. Le risque opérationnel est régi par des encadrements qui sont révisés périodiquement afin d'assurer leur cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques approuvé par le conseil d'administration.

Une reddition est effectuée régulièrement aux comités encadrant la gestion des risques afin de permettre à leurs membres d'apprécier l'exposition au risque opérationnel du Mouvement.

De plus, le comité de risques opérationnels Mouvement (CROM) a le mandat principal de surveiller les différentes catégories de risque opérationnels et réglementaires auxquelles le Mouvement est exposé. Il est composé des propriétaires des catégories de risques opérationnels et réglementaires. Sa gouvernance est décrite dans le Cadre de gouvernance en gestion de risques, traité dans la section 4.2.1 « Cadre de gestion intégrée des risques » de ce rapport.

Risque lié aux technologies de l'information et à la sécurité

Le risque lié aux technologies de l'information correspond au risque lié à l'incapacité de maintenir, dans le sens de la gestion/performance ou de moderniser l'infrastructure, les applications ou les bases de données technologiques. Le risque lié à la sécurité correspond au risque lié au vol, à la perte, à une fuite ou à l'exposition de données/informations confidentielles, telle une perte de confidentialité, via un acte intentionnel ou non intentionnel, comme une menace interne, une erreur, une négligence ou une omission, y compris les cyberattaques.

Les technologies sont un incontournable dans l'évolution, le maintien et la résilience des activités du Mouvement Desjardins. Une défaillance ou une perturbation des systèmes informatiques peut avoir de graves incidences sur ses membres et clients ainsi que ses activités. Ces deux risques sont au cœur des activités de gestion des risques. Des programmes de modernisation pour veiller au maintien et à la prévention des perturbations de ses environnements et actifs critiques ainsi qu'à l'ajout de contrôles de sécurité préventifs et réactifs aux menaces internes et externes composent les activités essentielles et courantes. Afin de suivre de façon efficace ces risques, des analyses par scénarios, des analyses sur les changements majeurs ainsi que les suivis des événements opérationnels sont des exemples d'activités permettant l'identification de ces risques et la prise en charge au sein de l'organisation. Une gouvernance qui suit les saines pratiques de l'industrie est mise en place pour permettre d'assurer la surveillance et le maintien de ces risques au niveau de la tolérance acceptable établie. Le Bureau de la sécurité Desjardins assure la protection des membres et clients, de la sécurité de leurs actifs et de leurs renseignements personnels.

Risque lié aux tiers

Le risque lié aux tiers correspond au risque de pertes et/ou d'incidents résultant de la relation d'affaires avec un tiers, des modalités de gouvernance et de suivi de la relation d'affaires, ainsi que de l'exécution de la prestation de service confiée à un tiers (externe ou interne). Un tiers est une entité avec laquelle une ou plusieurs entités du Mouvement Desjardins collaborent dans le cadre de la réalisation d'une fonction, d'une activité ou d'un processus. Ceci inclut notamment les fournisseurs de biens et services de tout genre et leurs sous-traitants, les partenaires commerciaux et stratégiques, et les fournisseurs de service à l'interne (intragroupe).

À travers son programme de gestion des risques opérationnels, le Mouvement Desjardins encadre ses tiers grâce à des mécanismes proactifs afin d'assurer une gestion efficiente des risques liés à ces derniers et de se conformer à l'évolution des requis réglementaires. De plus, chaque acquisition majeure fait l'objet d'une gouvernance renforcée afin de s'assurer en continu de l'adéquation de leur performance aux besoins de l'organisation.

Risque lié à la continuité des activités

Le risque lié à la continuité des activités correspond au risque de non-poursuite des activités entraînée par l'indisponibilité des ressources et moyens d'exploitation incluant les systèmes et technologies de l'information et de communication, les immeubles, les ressources humaines et les fournisseurs.

Des bilans d'impact sur les activités permettent d'identifier les activités prioritaires de l'organisation, basées sur une évaluation des impacts d'interruption considérant les aspects opérationnels, réputationnels, réglementaires et financiers. En raison de la nature évolutive de toute organisation et l'incidence implicite sur son niveau de préparation, des mises à jour sont exigées annuellement ou lors de tout changement significatif, et ce, en intégrant les principes de gestion de changement et d'amélioration continue. L'approche de continuité des activités assure que des solutions de continuité sont identifiées, mises en place et approuvées par les vice-présidents des secteurs d'activité afin de maintenir un niveau de service acceptable pour les membres et clients. Des exercices sont planifiés à intervalles réguliers de façon à assurer, d'une part, la pertinence et la performance des solutions identifiées et, d'autre part, un niveau de préparation du personnel optimal.

Risque de modèle

Le risque de modèle est une conséquence potentielle négative liée à la prise d'une décision d'affaires basée sur les extrants d'un modèle mal conçu, mal utilisé ou mal géré. Ce risque peut notamment provenir d'hypothèses incorrectes, de choix méthodologiques inappropriés, de données inadaptées, d'un déploiement inadéquat, d'une utilisation incorrecte ou d'une maintenance insuffisante.

Un modèle est une méthode permettant, sur la base d'hypothèses et à partir de données en intrant, de produire une prévision, une classification ou une approximation d'information non disponible, avec une incertitude inhérente.

Dans le but d'assurer une saine gestion du risque de modèle, le Mouvement Desjardins dispose d'un encadrement de la gestion du risque de modèle dont la portée est l'ensemble des modèles utilisés dans ses opérations. Cet encadrement concerne notamment les pratiques requises en matière de gestion du risque de modèle à l'égard du respect des exigences de la *Ligne directrice E-23 sur la Gestion du risque de modélisation à l'échelle de l'entreprise dans les institutions de dépôts*. Cet encadrement spécifie également les rôles et responsabilités des intervenants dans les activités liées au cycle de vie des modèles telles que la conception, le suivi de la performance et la validation.

Le groupe de validation, qui est indépendant des unités responsables du développement des modèles et de celles qui les utilisent, est responsable de mener les travaux de validation. Ces travaux consistent en un ensemble de points de validation permettant de les évaluer à l'égard de la méthodologie de conception, y compris les hypothèses, la fiabilité et la qualité des données. Ces travaux comportent également l'examen de la mise en œuvre des modèles ainsi que l'évaluation du respect des exigences réglementaires applicables.

Risque de données

Le risque de données est lié à la qualité et la connaissance des données utilisées au sein du Mouvement, ayant un impact sur la prise de décisions stratégiques et d'affaires, le cycle de vie de la donnée, ainsi que sur le respect des exigences réglementaires.

Dans le cadre du programme de rehaussement de la maîtrise de ses opérations, le Mouvement Desjardins s'est doté d'une structure de gouvernance des données, soutenue par des encadrements ayant comme objectif d'en assurer une gestion et une supervision adéquate. Cette structure se dote graduellement des outils requis pour encadrer le risque de données, à la fois dans les processus actuels et dans les nouvelles activités. Un cadre de surveillance est également en cours de déploiement en deuxième ligne de défense afin que soient revues objectivement les évaluations de risque de données effectuées en première ligne. La montée en maturité que vit actuellement l'organisation à l'égard de la gestion du risque de données s'accompagne de la mise en place de contrôles qui contribuent à renforcer l'atténuation de ce risque.

Approches d'identification, d'évaluation et de suivi du risque opérationnel

En ce qui a trait au cadre de gestion du risque opérationnel, le tableau suivant illustre les méthodes et les outils permettant d'identifier, d'évaluer et de suivre le risque opérationnel.

	Description
Identification et évaluation des risques et des contrôles	Un inventaire standard du risque opérationnel auquel le Mouvement est exposé a été établi et sert de base pour déterminer les risques les plus importants et pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation en place pour les réduire. Les évaluations des risques et des contrôles, qui sont effectuées sur une base périodique, peuvent être liées à des projets, à des produits, à des systèmes, à des processus et à des activités ainsi qu'à des initiatives stratégiques et à de nouveaux produits d'importance. La considération de différents facteurs internes et externes (pertes, constats d'audit, etc.) fait partie intégrante de ces évaluations. Lorsque les résultats démontrent une exposition au risque opérationnel supérieure au niveau de l'appétit établi, des plans d'action sont élaborés afin de ramener l'exposition à la limite de l'appétit pour le risque.
Collecte et analyse des événements internes	La collecte des données sur les événements de risque opérationnel et des données de pertes permet de répertorier et de quantifier les événements selon des seuils déterminés. Les événements de risque opérationnel sont recensés dans des bases de données, leurs analyses permettent de mieux comprendre les causes, de déterminer les tendances et d'instaurer des mesures correctives lorsqu'elles sont requises. Les passifs éventuels, y compris l'incidence des litiges, sont présentés à la note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.
Indicateurs de risques	Afin de suivre leur profil de risque et l'évolution de celui-ci, les secteurs d'activité suivent des indicateurs de risque du cadre d'appétit pour le risque leur permettant d'agir de façon proactive sur l'évolution de leur niveau d'exposition aux risques les plus importants.
Divulgaration des risques	La nature ainsi que les niveaux de risques opérationnels sont communiqués fréquemment à la haute direction ainsi qu'aux différents comités encadrant la gestion des risques. Cela favorise une gestion efficace du risque opérationnel permettant de prendre action rapidement lorsque cela est requis et d'établir les différentes priorités en fonction de l'importance des risques encourus.
Mesures d'atténuation	Le Mouvement a une structure permettant d'assurer une saine gestion des risques opérationnels par l'encadrement de la conception et par l'application de contrôles robustes contribuant à l'atténuation des risques. Une fois les risques identifiés et évalués, le Mouvement s'assure de leur maintien à un niveau acceptable, en fonction de l'appétit pour le risque, pour favoriser l'atteinte de ses objectifs et doit veiller en continu à l'efficacité des divers mécanismes de contrôles internes mis en place. Ainsi, en cas de dépassement des seuils de tolérance établis, des plans d'action sont mis en place dans le but de s'assurer que la prise de risque est toujours cohérente avec le cadre d'appétit pour le risque ainsi qu'avec les objectifs de Desjardins.
Analyse par scénario	L'analyse par scénario consiste à évaluer des événements pouvant entraîner un risque opérationnel important dont la probabilité d'occurrence est faible, par exemple un tremblement de terre. L'analyse permet de soulever les vulnérabilités au sein de l'organisation à l'égard de ces risques afin de mettre en place les mesures d'atténuation requises.
Programmes de partage des risques et programmes d'assurance	Le Mouvement s'est doté de programmes d'assurances lui assurant une protection additionnelle contre les pertes opérationnelles importantes. Ces programmes offrent des protections selon les besoins des secteurs d'activité, la tolérance aux risques de l'institution ainsi que les risques émergents sur le marché.
Calcul des fonds propres exposés au risque opérationnel	Depuis le 1 ^{er} avril 2023, le calcul du capital réglementaire est effectué selon la nouvelle approche standard simplifiée. Pour répondre à ces changements, les calculs des exigences en fonds propres ont été mis à jour conformément à la <i>Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital</i> émise par l'AMF. La nouvelle approche fait intervenir une composante de revenus bruts rajustés issue des états financiers du Mouvement Desjardins. Enfin, cette composante est combinée avec un multiplicateur permettant d'obtenir les requis en fonds propres aux fins du risque opérationnel.

4.2.7 Risque d'assurance

Le Mouvement est exposé au risque d'assurance dans le cadre de ses activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages.

Le risque d'assurance de personnes correspond au risque que les montants et l'échéancier des prestations et des dépenses à payer sur les produits d'assurance vie, d'assurance santé, ou de contrats de rentes soient différents de ceux prévus.

Le risque d'assurance de personnes est constitué des éléments suivants :

- Risque de mortalité : Conséquence financière résultant de montants à payer sur les produits d'assurance vie différents des montants prévus, due à la survenance des décès.
- Risque de longévité : Conséquence financière résultant de montants à payer sur les contrats de rentes différents des montants prévus, due à la survie des rentiers.
- Risque de morbidité/invalidité : Conséquence financière résultant de montants à payer sur les produits d'assurance santé différents des montants prévus, due à l'état de santé des assurés.
- Risque de comportement des détenteurs de police : Conséquence financière résultant de comportements des titulaires de polices d'assurance vie, d'assurance santé ou de contrats de rentes, en regard du maintien en vigueur de leur contrat ou de l'exercice de toutes clauses prévues aux contrats.
- Risque de dépenses : Conséquence financière résultant de frais d'administration qui sont engagés pour le service des produits d'assurance vie, d'assurance santé ou de contrats de rentes différents de ceux prévus.

Le risque d'assurance de dommages correspond au risque que les indemnités et dépenses y afférentes soient différentes des montants estimés lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance de dommages aux personnes physiques et morales.

Le risque d'assurance de dommages est quant à lui composé des éléments suivants :

- Risque de souscription : Perte potentielle résultant de la fréquence, de la sévérité ou des dépenses y afférentes (hors catastrophes) plus grandes qu'estimées lors de la conception et tarification des polices d'assurances ainsi qu'à l'inadéquation entre la souscription, les conditions contractuelles et la tarification conçue. Par exemple : les incendies, les vols, les dégâts d'eau, le vandalisme, couverts par les produits d'assurance offerts, excluant les catastrophes. Ces derniers couvrent principalement les dommages physiques à des biens, les dommages corporels et les responsabilités des assurés, comme les responsabilités civile, juridique, etc.
- Risque de catastrophes : Perte potentielle résultant de la fréquence ou de la sévérité des catastrophes et dépenses y afférentes plus grandes qu'estimées lors de la conception et tarification des polices d'assurances.
- Risque de réserves : Perte potentielle résultant d'une insuffisance dans les provisions aux dossiers de sinistres et dans l'estimation des réserves actuarielles des produits d'assurance de dommages.
- Risque de réassurance : Perte potentielle résultant d'une sous couverture en réassurance engendrant une augmentation non prévue des sinistres à la charge de la compagnie.

L'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques associés aux nouveaux produits d'assurance et aux modifications apportées aux produits existants passent par un processus rigoureux d'approbation des produits. Dans les filiales d'assurance, l'ensemble des risques, y compris le risque d'assurance, est géré conformément à leur Politique de gestion intégrée des risques, qui est établie en cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement. Le processus de mise en registre des risques découlant de cette politique permet, d'une part, d'identifier tous les risques susceptibles d'affecter la filiale visée et devant faire l'objet d'une gouvernance et d'un encadrement et, d'autre part, de maintenir un registre de tous ces risques et de les évaluer avec une méthode appropriée.

Les filiales sont responsables du risque qu'elles génèrent, y compris le risque d'assurance. Chacune d'elles dispose d'une structure de gouvernance qui lui est propre. Le risque d'assurance est encadré par plusieurs politiques qui établissent clairement les rôles et les responsabilités des différents intervenants concernés et leur permettent de respecter les différentes lignes directrices émises par les autorités réglementaires. Les filiales disposent également d'une infrastructure robuste comprenant les outils appropriés pour assurer la disponibilité, l'intégrité, l'intégralité et l'agrégation de toutes les données nécessaires à une saine gestion du risque d'assurance.

Le risque d'assurance découle de la possibilité que les prévisions relatives à de nombreux facteurs nécessaires à l'établissement des primes, y compris le rendement futur des placements, les résultats techniques en matière de sinistralité, de mortalité et de morbidité ainsi que les charges administratives, soient inexactes. Ces prévisions sont essentiellement basées sur des hypothèses actuarielles qui doivent être conformes aux normes de pratique en vigueur au Canada. Les filiales d'assurance adoptent aussi des normes et des politiques de tarification strictes et effectuent des études d'expérience afin de comparer leurs prévisions avec leurs résultats réels. La conception et la tarification des produits d'assurance sont révisées sur une base régulière. Par ailleurs, un certain nombre de produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des prévisions.

De plus, les filiales ont recours à des ententes de réassurance qui varient selon la nature des activités afin de limiter leurs pertes. Par ailleurs, les filiales d'assurance de dommages souscrivent une protection additionnelle à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance font affaire avec de nombreux réassureurs qui satisfont à des critères de solidité financière et qui sont en grande partie assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer les filiales de leurs obligations envers les titulaires de police, mais plutôt d'atténuer les risques auxquels elles sont exposées.

Les filiales respectent les normes de saines pratiques de gestion établies par les organismes de réglementation qui les régissent et se soumettent à divers exercices visant à tester leur solidité financière selon des scénarios défavorables ainsi que l'effet de ces scénarios sur leur ratio de capitalisation. Parmi ces exercices se trouvent des simulations de crise, y compris les scénarios de crise standardisés requis ponctuellement par les autorités réglementaires, ainsi que l'examen de la santé financière. Les résultats de ces tests ont démontré que le capital est adéquat dans chacun des cas.

Chaque filiale des secteurs d'assurance fournit des évaluations et des rapports indépendants sur son exposition aux différents risques à son conseil d'administration ainsi qu'aux instances du Mouvement Desjardins. Cette reddition de comptes porte notamment sur l'évolution des risques importants et l'efficacité des procédures en place pour les mitiger, les résultats des analyses de risque et les principales hypothèses et constatations issues des simulations de crise.

Les activités propres aux filiales d'assurance les exposent, en plus du risque d'assurance, à d'autres types de risques, notamment aux risques identifiés à la note complémentaire 16 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés ainsi qu'à d'autres facteurs de risque identifiés à la section 4.1 « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs ».

4.2.8 Risque stratégique

Le risque stratégique correspond au risque de perte de valeur attribuable à la matérialisation d'événements externes et internes ou à la mise en œuvre de stratégies ou d'actions inadéquates susceptibles d'empêcher le Mouvement Desjardins d'atteindre ses objectifs stratégiques incluant l'intérêt des membres et clients.

Ce risque fait partie intégrante du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement et fait l'objet d'une Politique sur la gestion du risque stratégique. Il appartient à la haute direction et au conseil d'administration d'aborder les orientations stratégiques du Mouvement en considérant l'appétit pour le risque, selon les mécanismes de consultation qui leur sont propres, et de suivre leur évolution. Les événements susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques du Mouvement font l'objet d'un suivi systématique et périodique. À cet effet, le Mouvement Desjardins a mis en place un processus de mise à jour annuelle du plan stratégique, incluant un exercice de revue critique, afin de tenir compte de l'évolution du marché, et notamment des grandes tendances de l'industrie, ainsi que du contexte géopolitique.

Les secteurs d'activité et les fonctions de soutien identifient et évaluent périodiquement les événements et risques susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs stratégiques et font rapport à ce sujet aux instances appropriées. En outre, les positionnements stratégiques, les acquisitions d'entreprises, les nouveaux produits et services, les projets financés par le plan d'investissement, les initiatives et transactions majeures, font l'objet d'une analyse de risque, incluant une revue objective par les 2^o lignes de défense, avant leur mise en œuvre.

4.2.9 Risque de réputation

Le risque de réputation correspond au risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse engendrer une incidence défavorable significative sur ses revenus, ses fonds propres ou puisse affecter de façon importante la confiance de ses membres et clients ou, plus largement, l'opinion publique.

La réputation est d'une importance fondamentale et le risque qui lui est associé ne peut être géré indépendamment des autres risques. La gestion du risque de réputation dans tous les secteurs d'activité est donc une préoccupation constante pour le Mouvement Desjardins. À cet égard, ce dernier vise à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur sa réputation et son image. Le Mouvement Desjardins considère qu'il est essentiel de favoriser une approche proactive de gestion des risques dans laquelle l'intégrité et l'éthique sont des valeurs fondamentales.

Le Mouvement Desjardins a défini un cadre de gestion ainsi que les rôles et les responsabilités à l'égard du risque de réputation. Cet encadrement s'ajoute aux divers mécanismes déjà en place pour identifier, mesurer et encadrer ce risque, notamment les initiatives de gestion du risque opérationnel mentionnées précédemment, le programme de conformité réglementaire, les règles de déontologie et l'évaluation du risque de réputation dans le cadre de nouvelles initiatives ou du lancement de nouveaux produits. Tous ces aspects visent à favoriser une saine gestion de ce risque. De plus, le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins est le premier responsable de la démarche d'évolution culturelle. Celle-ci vise à faire évoluer en profondeur les comportements pour travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients. Cette démarche contribue aussi à gérer les risques réputationnels.

4.2.10 Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Les risques ESG sont liés à un événement ou un enjeu environnemental, social ou de gouvernance, qui se matérialise dans le cadre des opérations du Mouvement Desjardins, de ses activités de financement, d'investissement et d'assurance, ou de ses engagements, dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières ou une atteinte à la réputation.

Le risque environnemental comprend, entre autres, les risques liés aux changements climatiques et le risque de perte de biodiversité, incluant également les aspects relatifs à l'écoblanchiment. Ces risques incluent :

- Les impacts négatifs que les changements climatiques et la perte de biodiversité peuvent causer à l'organisation, à travers ses vulnérabilités et celles de ses membres et clients.
- L'impact négatif de déclarations erronées sur la confiance et la capacité de prendre des décisions éclairées des membres, des clients et des investisseurs.

Le risque social tient compte de la façon dont le Mouvement, et les entreprises dans lesquelles il investit et qu'il finance, travaillent et agissent avec les employés, les membres, les clients, les partenaires, les fournisseurs et les collectivités. La Fondation *International Financial Reporting Standards* (IFRS), par l'intermédiaire de l'*International Sustainability Standards Board* (ISSB), définit deux principales dimensions sociales avec des enjeux d'entreprise qui peuvent aussi être des risques sociaux :

- Le Capital social qui inclut les droits humains et relations avec les communautés, la confidentialité des renseignements personnels des clients, la sécurité des données et le bien-être des consommateurs.
- Le Capital humain qui inclut les pratiques en matière d'emploi, de recrutement, de diversité et d'inclusion des employés.

Le risque de gouvernance inclut notamment le risque de gouvernance interne du Mouvement Desjardins couvrant la Fédération, les filiales, les caisses tant au niveau de la direction que des diverses instances décisionnelles et démocratiques ainsi que la gouvernance externe, en lien avec les pratiques des organisations avec lesquelles le Mouvement Desjardins est en relation.

Gouvernance des risques ESG

Les risques ESG sont supervisés par le conseil d'administration, aidé du comité de direction du Mouvement (CDM) et de la commission de gestion des risques (CGR) qui lui soumettent des recommandations à l'égard des stratégies et des encadrements en matière de gestion des risques. Par ailleurs, la Commission d'audit et d'inspection supervise les processus et les contrôles internes relatifs à la divulgation climatique.

Le CDM s'appuie, dans l'exercice de ses responsabilités, sur le comité Gestion Finances et Risques Mouvement (CGFRM) et sur le comité d'orientation Environnement, société et gouvernance (Co ESG). Ce dernier recommande les orientations en matière ESG et en assure aussi le suivi. Il est aussi responsable d'assurer la cohésion de l'organisation et une meilleure prise en compte des risques ESG dans les processus de décisions d'affaires.

Le comité des risques liés aux facteurs ESG (CRESG) est un sous-comité du CGFRM et a pour objectif de veiller :

- À l'intégration progressive des risques ESG, dans les pratiques de gestion de risques transversales et au respect des attentes en matière de réglementation et de divulgation.
- Au maintien d'une approche harmonisée à travers les différentes composantes et entités juridiques du Mouvement, notamment par la mise en place de politiques et directives, explicitant les principes sur lesquels se basent leur gestion à travers l'organisation ainsi que les rôles et responsabilités.
- À la mise en place des initiatives proposées et au signalement de toutes situations pouvant compromettre l'atteinte des objectifs afférents.

Le Mouvement poursuit la mise en œuvre de ses orientations liées aux risques ESG. Il travaille aussi à bâtir une meilleure compréhension de ces risques transversaux au sein de ses instances et de l'organisation tout en poursuivant une vigie des meilleures pratiques sur ces sujets.

Stratégie ESG

Le développement durable est une priorité pour le Mouvement, qui s'est doté d'une politique de développement durable encadrant l'ensemble de ses activités et a intégré des orientations relatives au développement d'une économie durable et responsable dans son cadre d'appétit pour le risque. Il est aussi signataire de plusieurs encadrements internationaux issus des Nations Unies pour l'intégration des critères ESG dans son modèle d'affaires, notamment : les Principes d'assurance responsable en 2019 et les Principes bancaires responsables en 2019.

En 2021, le Mouvement Desjardins a énoncé son ambition zéro émission nette 2040, pour ses opérations étendues, ses financements et investissements dans trois secteurs clés, à savoir l'énergie, le transport et l'immobilier. Cette ambition a été formalisée en joignant l'initiative mondiale *Business Ambition for 1.5°C* de la *Science-Based Targets initiative* (SBTi). Desjardins Gestion internationale d'actifs est aussi engagé auprès de la *Net Zero Asset Managers initiative*.

En ligne avec ses ambitions, Desjardins a été la première institution financière en Amérique du Nord à adhérer à la *Powering Past Coal Alliance* (Alliance : Énergiser au-delà du charbon) pour la sortie du secteur du charbon thermique. En 2024, en adéquation avec la *Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques*, Desjardins a continué de travailler pour l'atteinte de ses engagements climatiques, notamment de carboneutralité. Les travaux en cours sur le développement de scénarios climatiques permettront une meilleure quantification des impacts des changements climatiques sur les activités du Mouvement. Cette quantification sera accompagnée de plans d'action qui pourront contribuer à la résilience du Mouvement.

Gestion des risques ESG

Desjardins comprend l'importance de gérer adéquatement ses risques et d'en mesurer les impacts actuels et futurs. Les attentes croissantes quant à la gestion de l'impact social du Mouvement Desjardins, l'accélération de la dégradation environnementale (incluant les changements climatiques et la perte de biodiversité) et les impacts de plus en plus visibles qui y sont associés incitent Desjardins à poursuivre le rehaussement de ses pratiques de gestion du risque, entre autres par le biais d'une intégration en continue de ces risques à son modèle d'affaires, par le respect du modèle des 3 lignes de défense et par une forte sensibilisation de ses employés aux risques ESG.

Les risques ESG font donc maintenant partie intégrante du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement et font l'objet d'une Politique Mouvement sur la gestion des risques ESG. Cette politique est accompagnée d'un énoncé d'appétit, d'une Directive Mouvement sur la gestion des risques liés aux facteurs environnementaux et d'une Directive sur la gestion du risque social, tous alignés sur le registre des risques Mouvement. Ces encadrements, qui constituent le cadre de gestion de l'organisation en matière de risques ESG, contribuent à l'intégration, par les secteurs d'activité et les fonctions de soutien, des risques ESG dans leurs activités et à identifier périodiquement les principaux risques les affectant ainsi que leur incidence et ce, en collaboration avec les professionnels de la fonction Gestion des risques et le Bureau du développement durable.

L'opérationnalisation de ces encadrements s'est poursuivie en 2024. Ainsi, un indicateur d'appétit pour le risque climatique est divulgué sur une base semestrielle et des travaux ont porté sur la quantification des risques, notamment les analyses de scénarios climatiques dont l'exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques (ENASC). La surveillance des risques ESG, formalisée via le Programme de surveillance sur le risque climatique, a été rehaussée par le biais de la mise en place et l'opérationnalisation d'un plan de surveillance. La reddition de comptes aux différentes instances et la gouvernance ont été bonifiées afin de s'aligner avec les meilleures pratiques. La sensibilisation sur le sujet se poursuivra en 2025. Par ailleurs, le Mouvement, en complément du Rapport de Responsabilité Sociale et Coopérative élaboré conformément aux standards de la *Global Reporting Initiative* (GRI), continue d'intégrer les requis des normes IFRS S1 et S2 de l'*International Sustainability Standards Board* (ISSB), de la *Ligne directrice B-15 sur la Gestion des risques climatiques* du BSIF du Canada et de la *Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques* de l'AMF. Le Mouvement répond également au questionnaire sur les changements climatiques du *Carbon Disclosure Project* (CDP) et produit un rapport « En Mouvement pour le climat ». Ces deux divulgations publiques portent sur les risques et opportunités liés aux changements climatiques et sont alignées avec les recommandations du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC).

Mesures et cibles

Le Mouvement Desjardins maintient son leadership en développement durable par diverses initiatives intégrées à son plan stratégique et à la gestion de sa performance. Le Mouvement suit notamment l'empreinte carbone de ses activités opérationnelles et financières ainsi que l'exposition de ses financements et investissements aux secteurs intenses en carbone, soit l'énergie, le transport et l'immobilier, et met en place des cibles liées à la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'à son volume d'affaires dans les énergies renouvelables. Lorsque pertinents, ces indicateurs et cibles sont graduellement intégrés dans les objectifs de performance.

Pour atteindre son ambition zéro émission nette 2040, Desjardins a défini des cibles intermédiaires et sectorielles basées sur la science, qu'elle a fait approuver par la SBTi. Des travaux sont en cours pour préciser les plans de transition pour nos secteurs clés intenses en carbone et opérationnaliser les méthodologies de suivi de nos expositions. En lien avec l'énoncé d'appétit pour les risques liés aux changements climatiques du Mouvement, un indicateur d'appétit permet d'apprécier l'atteinte de nos stratégies. D'autres indicateurs de risque sont en cours de développement.

Nos émissions financées ont fait l'objet d'une quatrième divulgation publique, comprenant investissements et financements, selon la méthodologie du *Partnership for Carbon Accounting Financials* (PCAF).

4.2.11 Risques réglementaires

Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis plusieurs années, la réglementation qui l'encadre est en pleine croissance, notamment selon l'étendue de la réglementation applicable que selon la complexité de celle-ci. La pression des autorités réglementaires s'accroît et leurs pouvoirs de surveillance s'accroissent, ce qui expose le Mouvement à des sanctions pécuniaires et à un plus grand risque réputationnel.

Autorités réglementaires et organismes de réglementation

Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, la volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, fraudes financières de plus en plus complexes, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, lutte à l'évasion fiscale, etc. En plus des exigences des gouvernements fédéraux, Canada et États-Unis, et provinciaux, il faut également considérer celles provenant de l'Autorité des marchés financiers (AMF), des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI). Se conformer aux dispositions législatives et réglementaires importantes, comme celles portant sur la protection des renseignements personnels, des lois et des règlements régissant le domaine de l'assurance, de la *Foreign Account Tax Compliance Act*, de la Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale, de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* ou des accords de Bâle, nécessite d'importantes ressources techniques, humaines et financières en plus d'avoir un effet sur la façon dont le Mouvement Desjardins gère ses activités courantes et met en œuvre ses stratégies commerciales.

Cadre de gestion de la conformité

En tant que fonction de supervision indépendante, la Vice-présidence et chef de la conformité et de la protection des renseignements personnels du Mouvement fait la promotion d'une approche proactive en matière de conformité en l'intégrant pleinement dans le cadre des activités courantes de l'organisation.

Le cadre de gestion s'applique aux risques juridiques et réglementaires, incluant la lutte aux crimes financiers et à la corruption ainsi qu'aux risques de fraude et de protection des renseignements personnels. Il s'appuie sur l'identification et le suivi des obligations réglementaires ainsi que la surveillance des unités fonctionnelles visées par celles-ci. Le cadre de gestion de la conformité prévoit :

- L'élaboration des encadrements et de la documentation permettant de respecter les exigences réglementaires en vigueur.
- La mise en place de programmes de formation et une offre d'accompagnement (rôle-conseil).
- Le déploiement de programmes de surveillance et d'inspections des activités.
- La reddition de comptes sur l'état de la conformité au conseil d'administration et à la haute direction.

Pour maintenir sa réputation en matière d'intégrité ainsi que la confiance de ses membres, de ses clients, du marché et du public en général, le Mouvement s'est également doté d'un code de déontologie applicable aux dirigeantes et dirigeants ainsi qu'aux employés de toutes ses composantes.

Ce cadre de gestion de la conformité permet de fournir l'assurance raisonnable que la conduite des activités du Mouvement respecte la réglementation à laquelle il est assujéti. Malgré tout, il est possible que le Mouvement Desjardins ne soit pas en mesure de prévoir l'incidence exacte des développements réglementaires et de mettre en œuvre adéquatement ses stratégies pour y répondre. Le Mouvement pourrait alors subir des répercussions défavorables sur sa performance financière, ses activités et sa réputation. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la section « Contexte réglementaire » de ce rapport de gestion.

Structure organisationnelle de la conformité

La Vice-présidence et chef de la conformité et de la protection des renseignements personnels du Mouvement est sous la responsabilité hiérarchique de la Première vice-présidence Gestion des risques du Mouvement. Les chefs de la conformité des composantes, quant à eux, sont sous la responsabilité hiérarchique de la Vice-présidente et chef de la conformité et protection des renseignements personnels du Mouvement.

Juridique et réglementaire

Le risque juridique et réglementaire est le risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire ou d'un engagement contractuel par le Mouvement Desjardins qui pourrait avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.

Le risque juridique et réglementaire englobe, entre autres, l'efficacité de la prévention et du traitement des litiges et des réclamations éventuels. Ces litiges et réclamations éventuels peuvent notamment mener à des jugements ou à des décisions d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation qui pourraient se traduire par des condamnations à payer des dommages, des pénalités financières ou des sanctions. L'environnement juridique et réglementaire évolue par ailleurs rapidement et pourrait accroître l'exposition du Mouvement Desjardins à de nouveaux genres de poursuites. De plus, certaines poursuites intentées contre le Mouvement Desjardins peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Les recours collectifs ou actions multipartites peuvent présenter un risque supplémentaire de jugements en dommages-intérêts pécuniaires, non pécuniaires ou punitifs substantiels. Les demandeurs qui déposent un recours collectif ou d'autres poursuites réclament parfois des montants très importants et il est impossible de déterminer avant longtemps la responsabilité du Mouvement Desjardins, le cas échéant. Une responsabilité légale ou une mesure réglementaire importante pourrait avoir un effet négatif sur le déroulement des activités courantes du Mouvement Desjardins, ses résultats opérationnels et sa situation financière, en plus de ternir sa réputation. Même si le Mouvement Desjardins avait gain de cause devant les tribunaux ou ne faisait plus l'objet de mesures imposées par les organismes de réglementation, ces situations pourraient nuire à sa réputation et avoir une incidence négative sur sa situation financière, notamment en raison des coûts associés à ces procédures, et son image de marque.

Protection des renseignements personnels

Le risque de protection des renseignements personnels correspond au risque lié au mauvais traitement des renseignements personnels (vol ou fuite, perte, collecte, gestion des consentements, utilisation, communication, conservation, destruction ou non-respect des droits des individus liés à leurs renseignements personnels) via un acte intentionnel ou non intentionnel (menace interne, erreur, négligence ou omission). Les principales répercussions du risque de protection des renseignements personnels sont liées à la réputation de Desjardins, à la conformité et à de possibles pertes financières.

La *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* est entrée en vigueur progressivement à compter de septembre 2022 et prévoit notamment des pouvoirs accrus de la Commission d'accès à l'information (CAI) et l'imposition de sanctions plus importantes depuis septembre 2023. Le 22 septembre 2024 marquait la dernière date d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de cette loi. Le Mouvement a réalisé les travaux associés à ces nouvelles exigences, notamment les obligations liées aux évaluations des facteurs relatifs à la vie privée, au consentement, à la politique de confidentialité, aux décisions automatisées, aux droits des individus, à la gestion des tiers et à la portabilité.

Le 12 février 2024, l'AMF a publié un *Document de réflexion et de discussion – Meilleures pratiques pour l'utilisation responsable de l'IA dans le secteur financier* qui présente les réflexions de l'AMF sur ce qu'elle considère comme étant les meilleures pratiques à adopter. Le Mouvement Desjardins participe aux discussions et a soumis ses commentaires le 14 juin 2024. La ligne directrice sur l'utilisation de l'IA dans le secteur financier est également en cours d'élaboration du côté de l'AMF. Le dépôt du projet de ligne directrice aura lieu au début de l'année 2025, à la suite duquel les organisations seront invitées à communiquer leurs observations, en vue de l'adoption officielle.

Le 15 mai 2024, le gouvernement provincial a adopté le *Règlement sur l'anonymisation des renseignements personnels* qui vient encadrer le processus d'anonymisation au Québec. Les nouvelles obligations confirment les critères devant être respectés par les organisations lors de l'anonymisation des renseignements personnels. Ces critères seront respectés par Desjardins advenant qu'une utilisation de données anonymisées soit requise.

Le projet de loi fédéral C-27, *Loi édictant la Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs, la Loi sur le Tribunal de la protection des renseignements personnels et des données et la Loi sur l'intelligence artificielle et les données et apportant des modifications corrélatives et connexes à d'autres lois* qui avait été déposé en juin 2022 est devenu caduc à la suite de la prorogation de la session parlementaire prononcée le 6 janvier 2025. Le Mouvement Desjardins suivra avec attention les intentions du gouvernement fédéral en matière de réforme des lois sur la vie privée lors de la reprise des activités du Parlement.

Fraude et crimes financiers

Le risque de fraude et de crimes financiers correspond au risque d'actes conduits illicitement par des parties internes ou externes dans l'intention de causer des préjudices, d'en tirer profit ou de détourner des actifs du Mouvement, des membres ou des clients ou au risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire en matière de crimes financiers par le Mouvement Desjardins.

Afin de bien protéger les membres et clients ainsi que l'organisation, le Mouvement Desjardins améliore constamment ses processus et solutions pour prévenir, détecter et répondre à la fraude adéquatement. Pour ce faire, l'identification des risques de fraude se fait en continu et les mesures de mitigation efficaces et robustes sont en constante évolution. Concernant la lutte au blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, l'imposition de sanctions pécuniaires à trois institutions financières canadiennes par le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) confirme quant à elles la volonté de ce régulateur de sanctionner plus sévèrement les cas de non-conformité à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*.

Le Mouvement Desjardins possède également un cadre de gouvernance en crimes financiers qu'il bonifie continuellement. Au cours du deuxième trimestre de 2024, le ministère des Finances a adopté des changements réglementaires visant à élargir les obligations des entités déclarantes, dont le Mouvement Desjardins, pour qu'elles produisent des déclarations d'opérations douteuses lorsqu'elles ont des motifs raisonnables de soupçonner qu'une infraction de contournement des sanctions économiques a été réalisée ou tentée. Le Mouvement a réalisé les travaux nécessaires pour s'y conformer.

5.0 Renseignements complémentaires

5.1 Contrôles et procédures

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Conformément aux directives des ACVM décrites dans le Règlement 52-109, le président et chef de la direction et le premier vice-président Finances et chef de la direction financière (chef des finances) ont fait concevoir des contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI). Ces contrôles et procédures sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information présentée dans les documents annuels, les documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou transmis en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. Ces contrôles et procédures sont également conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction du Mouvement Desjardins, y compris ses dirigeants signataires, selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun en matière de communication de l'information.

Au 31 décembre 2024, la direction du Mouvement Desjardins, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des finances, a procédé à une évaluation de la conception et de l'efficacité de ses CPCI. En se fondant sur les résultats de ces travaux, le président et chef de la direction et le chef des finances ont conclu que les CPCI étaient adéquatement conçus et efficaces.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction du Mouvement Desjardins a fait concevoir et a maintenu un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Ce processus est conçu de façon à fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable, et que les états financiers combinés ont été préparés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS publiées par l'IASB. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) comprend notamment des politiques et procédures qui :

- concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés, qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs;
- sont conçues pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers combinés conformément aux IFRS et que les encaissements et décaissements ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et des administratrices et administrateurs;
- sont conçues pour fournir l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers combinés annuels ou les rapports financiers intermédiaires est soit interdite, soit détectée à temps.

En raison de ses limites inhérentes, il est possible que le CIIF ne permette pas de prévenir ni de détecter toutes les inexactitudes en temps opportun. L'évaluation des contrôles par la direction fournit une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle qui pourraient donner lieu à des inexactitudes importantes ont été détectés.

La direction du Mouvement Desjardins, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des finances, a réalisé des travaux d'évaluation de la conception et de l'efficacité du CIIF. Cette évaluation a été effectuée selon le référentiel intégré de contrôle interne 2013 *Internal Control – Integrated Framework* publié par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO) pour les contrôles financiers et selon le cadre de contrôle *Control Objectives for Information and Related Technologies* (COBIT) pour les contrôles généraux des technologies de l'information.

En se fondant sur les résultats des travaux d'évaluation, le président et chef de la direction et le chef des finances ont conclu qu'au 31 décembre 2024, le CIIF était adéquatement conçu et efficace.

Les CPCI et les CIIF prévus au Règlement 52-109 sont appliqués à la notice annuelle de la Fédération préparée en vertu du Règlement 51-102 et, pour les fins de certification du Mouvement en vertu du Règlement 52-109, la notice de la Fédération est considérée être la notice annuelle du Mouvement.

MODIFICATION DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2024, le Mouvement Desjardins n'a apporté aucune modification significative aux processus ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Divers autres éléments relatifs à la gouvernance d'entreprise sont traités plus en détail à la section « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2024 du Mouvement.

5.2 Information relative aux parties liées

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins offre des services financiers à ses parties liées, y compris ses entreprises associées, coentreprises et autres sociétés liées, et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, il verse une rémunération à ses principaux dirigeants et dirigeantes à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

Le Mouvement Desjardins offre aussi ses produits et services financiers à ses administrateurs et administratrices, à ses principaux dirigeants et dirigeantes ainsi qu'aux personnes avec qui ces derniers ont des liens, à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

Les principaux dirigeants et dirigeantes du Mouvement Desjardins sont les membres de son conseil d'administration et de son comité de direction. Ces personnes sont responsables de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Mouvement Desjardins, et elles ont l'autorité nécessaire pour exercer leurs fonctions.

Le Mouvement a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et dirigeantes ainsi que les personnes qui leur sont liées sont conclues à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes.

La note complémentaire 31 « Information relative aux parties liées » des états financiers combinés présente des renseignements supplémentaires sur les transactions entre parties liées.

5.3 Méthodes comptables critiques et estimations

La description des méthodes comptables du Mouvement Desjardins est essentielle à la compréhension des états financiers combinés au 31 décembre 2024. Les méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés. Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation du Mouvement Desjardins du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les méthodes comptables qui ont nécessité des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, de la part de la direction sont présentées ci-dessous.

Le contexte économique, fortement impacté par l'incertitude entourant l'évolution des relations commerciales avec les États-Unis, continue d'avoir une incidence importante sur les jugements posés ainsi que sur les estimations et hypothèses formulées par la direction aux fins de l'établissement des états financiers combinés de l'exercice terminé le 31 décembre 2024. Les jugements, estimations et hypothèses qui seront formulés pour les prochaines périodes seront réévalués à la lumière de l'évolution de ce contexte hautement incertain et pourraient donc différer de ceux qui ont été formulés pour la préparation des états financiers combinés de l'exercice terminé le 31 décembre 2024. Le Mouvement Desjardins suit de près l'évolution de la situation et son incidence sur ses résultats et sur sa situation financière.

ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est consolidée lorsqu'elle est contrôlée par une entité du Groupe du Mouvement Desjardins. La direction doit exercer des jugements importants lorsqu'elle évalue les différents éléments et tous les faits et circonstances connexes dans leur ensemble afin de déterminer s'il existe une situation de contrôle, particulièrement dans le cas d'entités structurées.

Des renseignements supplémentaires sur les entités structurées sont présentés à la note complémentaire 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers combinés.

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction d'une hiérarchie à trois niveaux qui reflètent l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, alors que le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché. Quant au niveau 3, il a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Prêts

La juste valeur des prêts non dépréciés classés dans la catégorie « Coût amorti » et des prêts de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs, ajustés pour tenir compte des pertes de crédit sur le portefeuille de prêts. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par le Mouvement Desjardins.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable. La juste valeur de certains passifs présentés au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » repose sur les cours de marché pour des instruments similaires ou sur l'actualisation des flux de trésorerie prévus. En ce qui a trait aux passifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net », la juste valeur tient compte des modèles d'évaluation des options et les techniques d'évaluation sont similaires à celles des instruments financiers dérivés.

Obligations subordonnées

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les cours du marché.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit ainsi que les facteurs de volatilité. Cette juste valeur est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, le Mouvement Desjardins ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit, et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité du Mouvement Desjardins de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. La note complémentaire 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés précise la nature des instruments financiers dérivés détenus par le Mouvement Desjardins.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme ou de leurs caractéristiques. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

Des renseignements supplémentaires sur la juste valeur des instruments financiers sont présentés à la note complémentaire 4 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers combinés. La note complémentaire 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés fournit quant à elle des renseignements sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

Un actif financier est décomptabilisé du bilan combiné lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que le Mouvement Desjardins a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque le Mouvement Desjardins transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif a été transférée.

Lorsque le Mouvement Desjardins a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan combiné, et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état combiné du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition du Mouvement Desjardins avant et après le transfert, ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré.

Des renseignements supplémentaires sur la décomptabilisation d'actifs financiers sont présentés à la note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés.

DÉPRÉCIATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors de chaque date de clôture, le Mouvement Desjardins comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour les instruments d'emprunt classés « Coût amorti » ou « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », de même que pour certains éléments hors bilan, soit les engagements de prêts et les garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. L'estimation de cette provision est fondée sur un modèle de dépréciation comprenant trois étapes :

- Étape 1 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée;
- Étape 2 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis leur comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée;
- Étape 3 : Pour les actifs financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée.

Au cours de la durée de vie des instruments financiers, ceux-ci peuvent passer d'une étape à l'autre du modèle de dépréciation en fonction de l'amélioration ou de la détérioration de leur risque de crédit et du niveau des pertes de crédit attendues. La catégorisation des instruments entre les diverses étapes du modèle de dépréciation est toujours faite en comparant le risque de crédit entre la date de clôture et la date de la comptabilisation initiale de l'instrument financier, et en analysant les indications de dépréciation.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier, ce qui nécessite l'exercice d'un jugement important.

Pour ce faire, le Mouvement Desjardins compare la PD de l'instrument financier à la date de clôture avec sa PD à la date de la comptabilisation initiale. De plus, il prend en compte des informations raisonnables et justifiables indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, notamment des informations qualitatives et portant sur la conjoncture économique à venir, dans la mesure où celles-ci ont une incidence sur l'évaluation de la PD de l'instrument. Les critères utilisés pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit varient en fonction des regroupements d'instruments financiers présentant des caractéristiques de risques de crédit communes et sont fondés principalement sur une variation relative combinée à une variation absolue de la PD. Ils incluent également des seuils absolus de risque et certains autres critères. Tous les instruments en souffrance depuis plus de 30 jours sont transférés à l'étape 2 du modèle de dépréciation.

Définition de défaut et d'actif financier déprécié

La définition de défaut utilisée dans le cadre du modèle de dépréciation correspond à celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit et à des fins réglementaires. Elle prend en considération des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents. Un prêt est notamment en défaut lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours. Un actif financier est considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable.

Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie et prenant en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir. De façon générale, la provision pour pertes de crédit attendues représente la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie dus, ou le montant de l'engagement susceptible d'être utilisé selon les termes du contrat, et le total des flux de trésorerie que le Mouvement Desjardins s'attend à recevoir. Pour les actifs financiers dépréciés, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et les flux de trésorerie estimés.

L'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est estimée pour chaque exposition à la date de clôture et se fonde sur le produit de la multiplication des trois paramètres de risque de crédit, soit la PD, la PCD et l'ECD. Ce produit est ensuite actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les paramètres sont estimés au moyen d'une segmentation appropriée qui prend en compte les caractéristiques de risque de crédit communes. Pour les instruments financiers qui sont à l'étape 1 du modèle de dépréciation, la projection des paramètres de risque de crédit est effectuée sur un horizon maximal de 12 mois, alors que pour ceux qui sont à l'étape 2 ou 3, elle est effectuée sur la durée de vie restante de l'instrument.

Pour établir les paramètres de risque de crédit, les instruments financiers sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de risque de crédit communes.

La provision pour pertes de crédit attendues prend également en considération les informations sur la conjoncture économique à venir. Pour intégrer les informations prospectives pertinentes pour la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues, le Mouvement Desjardins utilise les modèles économétriques servant à la projection du risque de crédit. Ces modèles estiment l'effet des variables macroéconomiques sur les différents paramètres de risque de crédit. Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues et attribue des probabilités d'occurrence à chacun d'eux. Il peut également avoir recours à des ajustements pour considérer des informations pertinentes qui ont une incidence sur l'évaluation de la provision et qui n'ont pas été intégrées dans les paramètres de risque de crédit.

Pour les actifs financiers dépréciés qui sont individuellement significatifs, l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est fondée sur un examen approfondi de la situation de l'emprunteur et de la réalisation des sûretés détenues. Elle représente une pondération probabiliste de la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif, des insuffisances des flux de trésorerie, qui prend en considération l'effet de différents scénarios susceptibles de se réaliser tout en considérant les informations sur la conjoncture économique à venir.

Données et hypothèses clés

L'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit ainsi que sur l'évolution de la conjoncture économique. Elle nécessite donc l'exercice d'un jugement important. Les principaux éléments qui nécessitent un niveau élevé de jugement et qui ont une incidence sur son évaluation sont les suivants :

- les changements de la notation du risque de crédit (ou de la PD) des emprunteurs;
- la détermination des augmentations importantes du risque de crédit;
- l'intégration des informations prospectives.

L'environnement macroéconomique reste incertain, en particulier concernant l'évolution des relations commerciales avec les États-Unis, les taux d'intérêt et les tensions géopolitiques. La direction doit donc continuer de poser des jugements particulièrement complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues dans ce contexte. Des ajustements experts sont appliqués à l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique qui ne sont pas reflétés dans les modèles.

Changements à la notation du risque de crédit ou à la probabilité de défaut des emprunteurs

La notation du risque de crédit des emprunteurs est à la base du modèle d'évaluation du risque de crédit. La notation d'un emprunteur est directement liée à l'estimation de sa PD. Plusieurs variables sont prises en compte dans les modèles d'évaluation du risque de crédit. Les changements dans la notation du risque de crédit ont une incidence sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit, puisqu'elle se fonde principalement sur la variation de la PD de l'emprunteur, et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues.

Les changements dans la notation du risque de crédit des emprunteurs peuvent entraîner une incidence à la hausse ou à la baisse de la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une dégradation de cette notation se traduit par une augmentation de la provision, alors qu'une amélioration se traduit par sa diminution.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier. Comme cette appréciation tient compte des informations prospectives à l'octroi ainsi qu'à la date de présentation de l'information financière, une augmentation importante du risque de crédit peut être causée par une détérioration des prévisions économiques intégrées à l'évaluation prospective, par une détérioration de la situation de l'emprunteur ou par une combinaison de ces deux facteurs.

La détermination des augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale peut avoir une incidence importante à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues étant donné que les prêts à l'étape 1 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, alors que ceux à l'étape 2 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Intégration des informations prospectives

Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues, soit un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Les projections pour chaque scénario sont fournies sur un horizon de quatre ans. La projection des variables macroéconomiques effectuée selon chaque scénario et la probabilité d'occurrence y étant associée ont une incidence importante sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Les modèles diffèrent selon les portefeuilles et incluent une ou plusieurs des principales variables suivantes : le produit intérieur brut, le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, le prix des maisons, l'écart de financement corporatif et l'indice boursier S&P/TSX. La projection des variables macroéconomiques et la détermination des probabilités d'occurrence des trois différents scénarios sont révisées trimestriellement.

L'intégration des informations prospectives peut avoir une incidence à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une amélioration des perspectives entraîne une diminution de la provision, alors qu'une détérioration engendre son augmentation.

Des renseignements supplémentaires sur les prêts et la provision pour pertes de crédit, notamment une analyse de sensibilité de la provision pour pertes de crédit, sont présentés à la note complémentaire 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Le Mouvement Desjardins évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer s'il a subi une perte de valeur exige de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Les passifs des contrats d'assurance sont évalués principalement selon deux méthodes, soit le modèle général et la méthode de répartition des primes.

La note complémentaire 16 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés présente des renseignements sur la comptabilisation des différents passifs des contrats d'assurance de personnes et de dommages, les principales hypothèses utilisées ainsi que les incidences sur les résultats des modifications des hypothèses.

Contrats évalués selon le modèle général

Lors de la comptabilisation initiale, le passif d'un groupe de contrats d'assurance correspond au passif au titre de la couverture restante qui est composé de la somme des flux de trésorerie d'exécution, soit l'estimation des flux de trésorerie futurs, l'ajustement lié à la valeur temps et l'ajustement au titre du risque non financier, ainsi que de la marge sur services contractuels (MSC) qui représente le profit non acquis. À chaque date de clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance correspond à la somme du passif au titre de la couverture restante, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services qui seront rendus dans les périodes futures ainsi que de la MSC, et du passif au titre des sinistres survenus, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services passés tels que les charges de sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance.

Contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes

Lors de la comptabilisation initiale, la valeur comptable du passif au titre de couverture restante d'un groupe de contrats d'assurance est égale aux primes reçues, moins les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition alloués à ce groupe à cette date, ajustée s'il y a lieu, du montant provenant de la décomptabilisation d'un actif au titre de flux de trésorerie lié aux frais d'acquisition et de tout autre actif ou passif comptabilisé antérieurement se rapportant à ce groupe. À chaque date de clôture, le passif au titre de la couverture restante d'un groupe de contrats d'assurance est égal à sa valeur comptable au début de l'exercice, augmentée des primes reçues et du montant d'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, alors qu'elle est diminuée du montant des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition alloués et du montant comptabilisé en revenus.

Estimations et hypothèses clés

L'évaluation des passifs des contrats d'assurance est fondée sur des estimations et des hypothèses. Les principales hypothèses utilisées sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Estimation des flux de trésorerie futurs – Activités d'assurance de personnes

Les hypothèses retenues pour déterminer les estimations des flux de trésorerie futurs sont celles qui s'avèrent les plus probables selon le jugement de la direction. Le modèle utilisé considère que les flux de trésorerie futurs de meilleure estimation donnent le même résultat que la moyenne pondérée selon les probabilités d'un éventail complet des résultats possibles. Les hypothèses sont déterminées selon le point de vue de la filiale d'assurance de personnes en fonction des situations qui existent à la date de clôture. Les risques liés à l'exactitude des hypothèses utilisées pour déterminer les estimations des flux de trésorerie futurs découlent de la possibilité de non-réalisation des hypothèses prévues. L'actuaire désigné effectue périodiquement des études sur les résultats techniques liés à chaque hypothèse et la modifie, s'il y a lieu, pour tenir compte de la situation courante et de celle qui est prévue pour le futur. Des hypothèses relatives à la mortalité et longévité, à la morbidité, au taux de résiliation des contrats, de charges, impôts et taxes et des participations des titulaires sont établies. De plus, les faits et circonstances indiquant qu'un groupe de contrats d'assurance est ou devient déficitaire sont déterminés par le jugement et une analyse des données.

Estimation des flux de trésorerie futurs – Activités d'assurance de dommages

Faits et circonstances indiquant qu'un groupe est déficitaire

Pour chacun des portefeuilles et chacune des régions géographiques, les faits et circonstances indiquant qu'un groupe de contrats d'assurance est ou devient déficitaire sont déterminés de façon quantitative et qualitative. L'analyse quantitative est basée sur les ratios combinés estimés, lesquels représentent la somme des ratios de sinistralité et d'autres charges afférentes aux activités d'assurance. Le dépassement par ceux-ci d'un seuil prédéterminé indique des faits et circonstances à l'effet qu'un groupe de contrats d'assurance pourrait être déficitaire. Des rapports de suivi de la sinistralité sont également utilisés dans l'identification des faits et circonstances lorsque des écarts importants avec le budget sont observés. L'analyse qualitative est basée sur le jugement exercé par les membres d'un comité provenant de différents secteurs (tarification, actuariat, finances) qui se rencontrent trimestriellement pour échanger sur les tendances observées.

Passif au titre de la couverture restante

Les sinistres attendus sont basés sur les ratios historiques par portefeuille et par région géographique ajustés afin de refléter les conditions futures attendues. La sélection des facteurs d'ajustement des ratios historiques est basée sur les éléments mentionnés dans la section « Passif au titre des sinistres survenus » plus bas ainsi que d'autres éléments nécessitant aussi l'exercice du jugement tels que la prise en compte des catastrophes et de la saisonnalité. Certaines charges afférentes aux activités d'assurance que les filiales d'assurance de dommages devront engager pour régler les sinistres, ne sont pas incluses dans les sinistres attendus. Ces coûts sont répartis entre les groupes de contrats d'assurance en fonction des efforts requis pour régler les sinistres. Les encaissements futurs de primes et les autres charges afférentes aux activités d'assurance attendues, incluant les frais d'acquisition le cas échéant, sont également calculés par groupe de contrats d'assurance.

Passif au titre des sinistres survenus

Le passif au titre des sinistres survenus inclut des estimations individuelles des pertes pour chaque sinistre déclaré de même que des provisions pour les sinistres survenus mais non déclarés par les assurés, pour les autres charges afférentes aux activités d'assurance qui devront être engagées pour régler ces sinistres et pour l'insuffisance relative à l'estimation des pertes pour sinistres déclarés. Le passif au titre des sinistres survenus est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres conformément aux normes de l'Institut canadien des actuaires. La principale hypothèse qui sous-tend ces méthodes est que l'évolution des antécédents en matière de sinistres peut être utilisée pour projeter l'évolution future des sinistres. De plus, un jugement qualitatif supplémentaire est appliqué afin d'évaluer dans quelle mesure les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer dans le futur et d'effectuer les ajustements ou les changements nécessaires pour établir adéquatement le passif au titre des sinistres survenus représentant la moyenne pondérée selon les probabilités des résultats possibles en ce qui concerne les paiements futurs au titre des sinistres. Les hypothèses utilisées pour établir cette estimation sont sélectionnées par catégories de risque et par zones géographiques. De plus, les estimations prennent également en considération divers facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont le coût moyen de règlement des sinistres et le nombre moyen de sinistres, les tendances relatives à la gravité et à la fréquence des sinistres, et d'autres facteurs comme l'inflation, l'évolution des facteurs de marché, tels que le comportement du public à l'égard des réclamations et des conditions économiques, de même que des facteurs internes, tels que la composition du portefeuille de contrats d'assurance, les conditions de ceux-ci et les procédures de gestion des réclamations. Une part de jugement intervient également dans l'évaluation de la mesure dans laquelle des facteurs externes, comme les décisions judiciaires et la législation gouvernementale, peuvent influencer sur cette estimation.

Autres estimations et hypothèses

Ajustements liés à la valeur temps de l'argent

Les estimations de flux de trésorerie futurs doivent être ajustées afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers. L'exercice du jugement est requis dans la détermination des courbes de taux à utiliser, notamment en raison de la détermination des actifs détenus dans les portefeuilles de référence, des taux sans risques, des ajustements pour le risque de crédit et des ajustements pour la liquidité.

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier représente l'indemnité exigée par les filiales d'assurance pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par les risques non financiers lorsqu'elles exécutent des contrats d'assurance. Les risques sur lesquels porte l'ajustement au titre du risque non financier sont le risque d'assurance et les autres risques non financiers, tels que le risque de déchéance et le risque de dépenses, c'est-à-dire la possibilité d'une augmentation inattendue des frais administratifs afférents à la gestion du contrat. Cet ajustement reflète également le degré d'aversion au risque des filiales d'assurance ainsi qu'un avantage pour refléter le niveau de diversification que les filiales d'assurance considèrent dans la détermination de cette indemnité. L'ajustement au titre du risque non financier est déterminé au niveau consolidé de chacune des filiales d'assurance sur une base nette de réassurance, puis alloué à chaque groupe de contrats d'assurance et à chaque groupe de contrats de réassurance détenus selon leur profil de risque.

Marge sur services contractuels (MSC)

À chaque fin de période, la filiale d'assurance de personnes comptabilise à l'état combiné du résultat un montant de la MSC basé sur les unités de couverture affectées aux services rendus. Pour déterminer ce montant, la MSC à la date de clôture est répartie également entre chacune des unités de couverture restantes. La direction doit faire preuve de jugement afin de déterminer les unités de couverture appropriées qui reflètent adéquatement le volume de services prévus sur la période de couverture des contrats d'assurance. Le volume de services prévus doit tenir compte à la fois des services découlant de la couverture d'assurance, mais aussi des services de rendement d'investissement, le cas échéant, pour les contrats d'assurance sans participation directe et des services liés à l'investissement pour les contrats d'assurance avec participation directe. Afin de déterminer le volume de services prévus au titre de la couverture d'assurance, la filiale d'assurance de personnes utilise le montant qu'elle s'attend à ce que le titulaire de contrat puisse réclamer si un événement assuré se produit.

PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque le Mouvement Desjardins a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler les obligations à la date de clôture compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. La direction doit exercer un jugement important afin de déterminer si une obligation actuelle existe et d'estimer la probabilité, le moment et le montant de toute sortie de ressources. Le Mouvement Desjardins revoit régulièrement l'évaluation des provisions et procède sur une base trimestrielle aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Mouvement Desjardins, ou encore une obligation résultant d'un événement passé pour laquelle une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques n'est pas probable ou ne peut être estimée de manière fiable. Le Mouvement Desjardins est impliqué dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires.

Des renseignements supplémentaires sont présentés à la note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

La charge d'impôt sur les excédents comptabilisée à l'état combiné du résultat comprend la charge d'impôt exigible et différé sur les excédents d'exploitation ainsi que les conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social et des dividendes lorsque certaines conditions sont respectées. Le total de la charge d'impôt comprend la charge d'impôt sur les excédents de l'état combiné du résultat et l'impôt exigible et différé des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état combiné du résultat global ou à l'état combiné des variations des capitaux propres.

Le total de la charge d'impôt est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé afin d'interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation du Mouvement Desjardins diffère de celle des autorités fiscales, ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

La note complémentaire 27 « Impôts sur les excédents » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur les impôts sur les excédents.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite ainsi qu'un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Pour les employés répondant à certains critères fondés sur l'âge et le nombre d'années de participation au régime, il offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge.

Les régimes de retraite de groupe sont des régimes dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. Le principal régime de retraite de groupe offert, le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD), est un régime de groupe à prestations définies capitalisé. Les participants et les employeurs se partagent les risques et les coûts liés au RRMD, y compris tout déficit, selon un prorata respectif de 35 % et de 65 %.

Pour le RRMD, les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé, en ce qui concerne les années de service accumulées avant 2013, et des huit meilleures, pour les années de service accumulées subséquentement. Les prestations sont indexées annuellement selon l'indice des prix à la consommation, jusqu'à concurrence de 3 % pour les années de service accumulées avant 2013 et de 1 % pour une période de 10 ans à partir de 65 ans pour les années de service accumulées subséquentement.

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Mouvement Desjardins s'engage formellement à l'égard d'un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et, si les régimes sont capitalisés, le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes de retraite font en sorte que l'évolution des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels et au moyen de diverses hypothèses. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats réels futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou à des pertes actuariels.

Les calculs actuariels sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge du départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité, le taux d'augmentation des prestations de retraite et les cotisations futures des participants qui serviront à financer le déficit. Les cotisations actualisées estimatives des participants requises pour le financement du déficit diminuent l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuaire qualifié. Les taux d'actualisation utilisés ont été établis en fonction des taux d'obligations de société de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

Les modalités de fonctionnement des régimes d'avantages complémentaires de retraite font en sorte que l'évolution des salaires ou des coûts des soins de santé aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours d'une partie de la carrière active des employés selon des méthodes comptables comparables à celles qui sont appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

La note complémentaire 17 « Avantages du personnel – Régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur la comptabilisation des régimes à prestations définies ainsi que sur la sensibilité des hypothèses clés.

5.4 Modifications comptables futures

Les normes comptables et les amendements qui ont été publiés par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 31 décembre 2024 sont présentés ci-après. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes et amendements ne peuvent pas être adoptés de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir et IFRS 9, Instruments financiers

L'IASB a publié en mai 2024 des modifications aux normes IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* et IFRS 9, *Instruments financiers* à la suite de l'examen de mise en œuvre des dispositions de l'IFRS 9 et des dispositions connexes de l'IFRS 7.

L'IASB a modifié l'IFRS 9 afin de clarifier la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, avec une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés en trésorerie au moyen d'un système de paiement électronique, et afin de clarifier et d'ajouter des indications supplémentaires pour évaluer si les flux de trésorerie liés à un actif financier correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

L'IASB a modifié l'IFRS 7 afin d'ajouter de nouvelles informations pour certains instruments dont les conditions contractuelles peuvent modifier les flux de trésorerie, et afin d'améliorer la présentation des informations fournies sur les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement l'incidence de l'adoption des modifications à l'IFRS 7 et l'IFRS 9 qui seront applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026.

IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers

L'IASB a publié en avril 2024 l'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers* qui remplacera l'actuelle IAS 1, *Présentation des états financiers*.

L'IFRS 18 introduit trois nouveaux éléments qui visent à améliorer la présentation des informations fournies dans les états financiers. L'IFRS 18 introduit trois nouvelles catégories de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) afin d'améliorer la comparabilité de l'état des résultats entre les sociétés. De plus, l'IFRS 18 a pour objectif d'améliorer la transparence des indicateurs de performance définis par la direction. Finalement, l'IFRS 18 fournit des indications sur la manière de présenter les informations se retrouvant dans les états financiers.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 18 qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027.

5.5 Informations complémentaires requises en vertu de la décision n° 2021-FS-0091 de l'AMF

En plus des entités composant le Groupe coopératif Desjardins (tel que défini à la section 1.1 « Profil et structure ») et des filiales des entités composant celui-ci, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins regroupent la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (CDO). Le tableau suivant présente les informations financières de la CDO en comparaison avec celles du Mouvement Desjardins.

Tableau 50 – Informations financières de la CDO

Aux 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2024			2023		
	CDO	Bilan combiné Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	Bilan combiné Mouvement Desjardins	% proportion
Total de l'actif	14 051 \$	470 942 \$	3,0 %	11 922 \$	422 940 \$	2,8 %
Total du passif	13 193	432 252	3,1	11 107	388 550	2,9
Total des capitaux propres	858	38 690	2,2	815	34 390	2,4

(en millions de dollars et en pourcentage)	2024			2023		
	CDO	État combiné du résultat Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	État combiné du résultat Mouvement Desjardins	% proportion
Revenu net total	222 \$	14 660 \$	1,5 %	183 \$	12 577 \$	1,5 %
Excédents avant ristournes aux membres	37	3 356	1,1	5	2 259	0,2
Excédents (déficit) nets de l'exercice après ristournes aux membres	26	3 028	0,9	(4)	1 955	(0,2)

5.6 Statistiques des cinq dernières années

Tableau 51 – Bilan combiné

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2024	2023	2022	2021 ⁽¹⁾	2020 ⁽¹⁾
ACTIF					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 977 \$	8 987 \$	8 913 \$	16 328 \$	12 126 \$
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	41 961	36 627	33 987	39 772	34 960
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	57 302	51 692	51 258	53 286	52 679
Titres au coût amorti	45	46	50	41	29
	99 308	88 365	85 295	93 099	87 668
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	23 666	13 678	17 024	12 019	9 658
Prêts					
Hypothécaires résidentiels	179 920	165 858	159 682	149 695	136 208
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	24 683	24 239	24 211	24 386	25 310
Aux entreprises et aux gouvernements	86 314	77 018	66 812	57 400	51 015
	290 917	267 115	250 705	231 481	212 533
Provision pour pertes de crédit	(1 320)	(1 180)	(1 035)	(970)	(1 112)
	289 597	265 935	249 670	230 511	211 421
Actif net des fonds distincts	28 959	24 754	21 356	22 804	19 093
Autres actifs					
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	25	268	328
Primes à recevoir	s. o.	s. o.	s. o.	2 839	2 803
Instruments financiers dérivés	7 579	5 861	5 723	5 828	5 820
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	3 096	2 801	3 486	2 557	2 499
Actifs des contrats de réassurance	1 905	1 676	1 622	1 582	1 962
Actifs au titre de droits d'utilisation	454	476	543	530	565
Immeubles de placement	817	974	929	926	924
Immobilisations corporelles	1 486	1 549	1 587	1 531	1 541
Goodwill	596	563	157	157	156
Immobilisations incorporelles	1 255	1 186	663	497	424
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 241	1 477	1 465	1 380	1 189
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	724	46	679	62	—
Actifs d'impôt différé	986	1 244	1 267	789	1 154
Autres	3 296	3 368	3 540	3 378	2 704
	23 435	21 221	21 686	22 324	22 069
TOTAL DE L'ACTIF	470 942 \$	422 940 \$	403 944 \$	397 085 \$	362 035 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
PASSIF					
Dépôts					
Particuliers	161 479 \$	151 519 \$	145 377 \$	136 332 \$	127 928 \$
Entreprises et gouvernements	139 223	127 219	114 172	101 644	96 853
Institutions de dépôts	244	591	287	379	455
	300 946	279 329	259 836	238 355	225 236
Passifs des contrats d'assurance	34 538	32 961	30 202	34 762	34 827
Autres passifs					
Acceptations	—	—	25	268	328
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	13 249	11 686	9 859	11 342	9 353
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	20 633	12 032	24 565	31 177	19 152
Instruments financiers dérivés	6 112	6 626	6 691	5 500	4 884
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	14 195	9 350	8 978	7 938	6 810
Obligations locatives	534	553	622	596	633
Passifs des contrats de réassurance	37	38	36	s. o.	s. o.
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	25 329	21 233	17 826	22 796	19 089
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	713	867	654	1 048	3 107
Passifs d'impôt différé	454	252	223	301	372
Autres	11 550	10 669	9 092	7 516	6 488
	92 806	73 306	78 571	88 482	70 216
Obligations subordonnées	3 962	2 954	2 928	1 960	1 493
TOTAL DU PASSIF	432 252	388 550	371 537	363 559	331 772
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	4 731	4 731	4 786	4 982	5 021
Excédents non répartis	3 319	2 668	8 982	1 546	1 874
Cumul des autres éléments du résultat global	256	(708)	(2 058)	765	1 302
Réserves	29 487	26 784	19 802	25 321	21 316
	37 787	33 475	31 512	32 614	29 513
Capitaux propres – Part revenant au Groupe	903	915	895	912	750
Participations ne donnant pas le contrôle	903	915	895	912	750
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	38 690	34 390	32 407	33 526	30 263
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	470 942 \$	422 940 \$	403 944 \$	397 085 \$	362 035 \$

⁽¹⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2023, de façon rétrospective, avec retraitement de l'exercice 2022.

Tableau 52 – État combiné du résultat

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2024	2023 ⁽¹⁾	2022 ⁽¹⁾	2021 ⁽²⁾	2020 ⁽²⁾
REVENU D'INTÉRÊTS					
Prêts	15 288 \$	12 783 \$	8 111 \$	6 928 \$	7 278 \$
Valeurs mobilières	2 477	2 433	1 107	473	488
	17 765	15 216	9 218	7 401	7 766
FRAIS D'INTÉRÊTS					
Dépôts	8 056	6 459	2 829	1 508	2 010
Obligations subordonnées	165	139	78	65	57
Autres	2 073	1 999	148	42	59
	10 294	8 597	3 055	1 615	2 126
REVENU NET D'INTÉRÊTS	7 471	6 619	6 163	5 786	5 640
PRIMES NETTES	s. o.	s. o.	s. o.	11 278	9 920
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE					
Revenus des activités d'assurance	11 524	10 429	9 725	s. o.	s. o.
Charges afférentes aux activités d'assurance	(9 969)	(8 934)	(8 612)	s. o.	s. o.
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	532	(129)	(55)	s. o.	s. o.
	2 087	1 366	1 058	s. o.	s. o.
RÉSULTAT FINANCIER D'ASSURANCE NET					
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	2 363	2 971	(4 371)	s. o.	s. o.
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	(1 641)	(2 383)	4 594	s. o.	s. o.
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	73	103	(215)	s. o.	s. o.
	795	691	8	s. o.	s. o.
REVENU NET LIÉ AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE	2 882	2 057	1 066	s. o.	s. o.
AUTRES REVENUS					
Frais de service sur les dépôts et les paiements	527	483	448	424	388
Commissions sur les prêts et les cartes	1 038	951	965	735	628
Services de courtage et de fonds de placement	1 480	1 339	989	1 108	954
Honoraires de gestion et de services de garde	901	751	662	732	617
Autres revenus (pertes) nets de placement	(205)	(72)	(343)	319	3 116
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	s. o.	s. o.	s. o.	(404)	(42)
Revenus (pertes) de change	241	192	119	121	103
Autres	325	257	271	221	149
	4 307	3 901	3 111	3 256	5 913
REVENU NET TOTAL	14 660	12 577	10 340	20 320	21 473
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT	597	529	277	69	863
SINISTRÉS, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE	s. o.	s. o.	s. o.	6 883	9 233
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS					
Salaires et avantages du personnel	5 483	5 428	5 120	4 437	3 902
Honoraires	821	817	1 084	1 013	664
Technologie	1 217	1 131	924	893	791
Commissions	790	705	306	881	788
Frais d'occupation	397	408	391	406	419
Communications	375	358	379	329	290
Taxes d'affaires et impôts sur le capital	148	123	118	459	418
Autres	1 414	1 247	1 203	1 148	1 025
Frais autres que d'intérêts bruts	10 645	10 217	9 525	9 566	8 297
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽³⁾	(939)	(985)	(1 023)	s. o.	s. o.
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS NETS	9 706	9 232	8 502	s. o.	s. o.
EXCÉDENTS D'EXPLOITATION	4 357	2 816	1 561	3 802	3 080
Impôts sur les excédents	1 001	557	319	860	661
EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES	3 356	2 259	1 242	2 942	2 419
Ristournes aux membres	437	412	403	387	330
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	(109)	(108)	(106)	(103)	(85)
EXCÉDENTS NETS DE L'EXERCICE APRÈS RISTOURNES AUX MEMBRES	3 028 \$	1 955 \$	945 \$	2 658 \$	2 174 \$
dont :					
Part revenant au Groupe	2 895 \$	1 884 \$	927 \$	2 515 \$	2 090 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	133	71	18	143	84

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2023, de façon rétrospective, avec retraitement de l'exercice 2022.⁽³⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

Tableau 53 – Principales mesures financières

Aux 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2024	2023 ⁽¹⁾	2022 ⁽¹⁾	2021 ⁽²⁾	2020 ⁽²⁾
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A ⁽³⁾	22,2 %	20,4 %	20,2 %	21,1 %	21,9 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1 ⁽³⁾	22,2	20,4	20,2	21,1	21,9
Ratio du total des fonds propres ⁽³⁾	24,2	21,9	21,9	22,1	22,6
Ratio TLAC ⁽⁴⁾	32,9	29,4	28,7	26,5	24,7
Ratio de levier ⁽³⁾	7,6	7,3	7,6	8,5	8,5
Ratio de levier TLAC ⁽⁴⁾	11,2	10,5	10,6	10,4	9,5
Ratio de liquidité à court terme ⁽⁵⁾	165	154	140	140	157
Ratio structurel de liquidité à long terme ⁽⁵⁾	129	124	126	129	s. o.
Marge nette d'intérêts ⁽⁶⁾	2,29	2,29	2,13	2,06	2,38
Rendement des capitaux propres ⁽⁷⁾	9,0	6,8	3,8	8,9	8,3
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽⁷⁾	0,22	0,20	0,11	0,03	0,41
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts ⁽⁷⁾	0,81	0,74	0,48	0,47	0,62
Indice de productivité – Particuliers et Entreprises ⁽⁷⁾	69,8	78,4	79,2	73,7	65,5
Primes d'assurance et de rentes – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ⁽⁷⁾	6 220 \$	6 313 \$	5 806 \$	5 667 \$	4 711 \$
Marge sur services contractuels (MSC) totale – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ⁽⁸⁾	2 585	2 595	2 627	s. o.	s. o.
Primes souscrites directes – Assurance de dommages ⁽⁷⁾	7 565	6 856	6 205	6 053	5 726
Biens sous administration ⁽⁷⁾	588 207	535 264	447 312	482 911	458 177
Biens sous gestion ⁽¹⁾⁽⁷⁾	104 220	87 164	79 865	93 893	78 582
Actif moyen ⁽⁷⁾	447 745	409 820	399 913	383 204	342 354
Revenu net d'intérêts	7 471	6 619	6 163	5 786	5 640
Prêts et acceptations nets moyens ⁽⁷⁾	276 838	257 533	240 621	221 317	207 727
Dépôts moyens ⁽⁷⁾	289 585	268 099	249 801	234 571	214 148
Actifs pondérés en fonction des risques ⁽³⁾	149 621	140 481	139 311	134 518	120 101

⁽¹⁾ Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2023, de façon rétrospective, avec retraitement de l'exercice 2022.⁽³⁾ En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».⁽⁴⁾ En vertu de la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)* émise par l'AMF et fondée sur les actifs pondérés en fonction des risques et sur les expositions aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution, qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., voir la section 3.2 « Gestion du capital ».⁽⁵⁾ En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, voir la section 4.0 « Gestion des risques ».⁽⁶⁾ Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 à 6.⁽⁷⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 112 à 119.⁽⁸⁾ MSC totale de 2 838 M\$ (2 813 M\$ au 31 décembre 2023) présentée nette de la réassurance d'un montant de 253 M\$ (218 M\$ au 31 décembre 2023). Inclus aux postes « Passifs des contrats d'assurance » et « Actifs (passifs) des contrats de réassurance » du bilan combiné. Pour plus de renseignements, voir la note complémentaire 16 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés.

5.7 Informations supplémentaires

Les tableaux suivants répondent aux exigences de divulgation financière stipulées dans la Loi sur les coopératives de services financiers.

Tableau 54 – Sommaire des placements et des prêts cumulés de la FCDQ

Au 31 décembre

	Échéances contractuelles									Total		Rendement moyen ⁽¹⁾	
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	2024	2023	2024	2023 ⁽²⁾
(non audité, en millions de dollars et en pourcentage)													
Valeurs mobilières	78 \$	386 \$	1 368 \$	2 243 \$	1 057 \$	8 755 \$	16 726 \$	10 111 \$	82 \$	40 806 \$	26 784 \$	4,23 %	4,24 %
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	16 242	—	—	—	—	—	—	—	—	16 242	11 461	4,25	4,24
Prêts	21 473	4 264	1 142	1 169	1 369	4 223	4 587	1 018	2 966	42 211	34 886	6,67	6,79
Prêts aux caisses membres	15 864	11 078	10 284	12 095	8 390	36 202	39 073	2 210	152	135 348	24 160	5,14	5,61
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts particuliers	20	42	120	139	188	920	4 295	6 122	6 292	18 138	17 650	8,21	7,52
Provision pour pertes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	(745)	(745)	(688)	—	—
Total des placements et des prêts	53 677 \$	15 770 \$	12 914 \$	15 646 \$	11 004 \$	50 100 \$	64 681 \$	19 461 \$	8 747 \$	252 000 \$	114 253 \$	5,49 %	5,96 %

⁽¹⁾ Excluant l'incidence des instruments financiers dérivés.

⁽²⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Tableau 55 – Sommaire des dépôts cumulés des caisses membres auprès de la FCDQ

Au 31 décembre

	Échéances contractuelles									Total		Rendement moyen	
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	2024	2023	2024	2023
(non audité, en millions de dollars et en pourcentage)													
Dépôts payables à vue	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	13 121 \$	13 121 \$	4,48 %	4,88 %
Dépôts payables à terme	12 176	7 707	4 503	6 980	6 968	15 151	54 712	7 642	—	115 839	12 274	5,06	3,80
Total des dépôts des caisses membres	12 176 \$	7 707 \$	4 503 \$	6 980 \$	6 968 \$	15 151 \$	54 712 \$	7 642 \$	13 121 \$	128 960 \$	16 756 \$	4,97 %	4,12 %

Tableau 56 – Réserve générale et autres réserves

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	Réserve générale	Réserve plus-value	Fonds d'aide au développement du milieu	Total
Solde au 31 décembre 2022	18 036 \$	(493) \$	212 \$	17 755 \$
Virement	5 014	(149)	20	4 885
Solde au 31 décembre 2023	23 050 \$	(642) \$	232 \$	22 640 \$
Virement	892	1 782	21	2 695
Solde au 31 décembre 2024	23 942 \$	1 140 \$	253 \$	25 335 \$

Glossaire

Acceptation

Titre d'emprunt à court terme et négociable sur le marché monétaire qu'une institution financière garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

Accord général de compensation

Accord standard mis au point pour réduire le risque de crédit d'opérations dérivées multiples par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaillance.

Actif moyen

Correspond à la moyenne de l'actif présenté aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Actif moyen portant intérêt

Comprend des valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts, et exclut les actifs liés aux activités d'assurance de personnes et de dommages, ainsi que tous les autres actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts. Correspond à la moyenne des soldes à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Actif principal moyen portant intérêt

Comprend des valeurs mobilières, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts, et exclut les actifs liés aux activités d'assurance de personnes et de dommages, les actifs liés aux activités de négociation ainsi que tous les autres actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts. Correspond à la moyenne des soldes à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Actif principal moyen portant intérêt – Particuliers et Entreprises

Comprend des valeurs mobilières, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts, et exclut les actifs liés aux activités de négociation ainsi que ceux liés aux activités de marché des capitaux et de gestion des liquidités, et tous les autres actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts, du secteur Particuliers et Entreprises. Correspond à la moyenne des soldes à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Actifs pondérés en fonction des risques

Actifs ajustés en fonction d'un facteur de pondération des risques déterminé par règlement afin qu'ils reflètent le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan combiné. Certains actifs ne sont pas pondérés, mais déduits du capital. La façon de calculer ces actifs est définie dans les lignes directrices de l'AMF. Pour plus de détails, se reporter à la section 3.2 « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Ajustement à l'évaluation de crédit (AEC)

Ajustement appliqué à la valeur des dérivés négociés de gré à gré, pour refléter la possibilité que la contrepartie n'honore pas ses engagements contractuels, et que le Mouvement Desjardins ne soit pas en mesure de recevoir la totalité des valeurs exigibles.

Ajustement au titre du risque non financier

Représente l'indemnité exigée par les filiales d'assurance pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par les risques non financiers lorsqu'elles exécutent des contrats d'assurance.

Appariement

Ajustement des échéances de l'actif et du passif ainsi que des éléments hors bilan afin de réduire les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers. La procédure d'appariement est utilisée dans la gestion de l'actif et du passif.

Approche de notation interne avancée

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, la perte en cas de défaut, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut.

Approche de notation interne fondation

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut. Le régulateur vient prescrire les paramètres de perte en cas de défaut.

Approche standard

- Risque de crédit
Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques et en vertu de laquelle l'entité se sert des évaluations faites par des organismes externes d'évaluation du crédit reconnus par l'AMF pour déterminer les coefficients de pondération des risques liés aux différentes catégories d'expositions.
- Risque de marché
Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques pour les classes de risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque d'écart de rendement, le risque sur actions, le risque de change, le risque lié aux produits de base et le risque de défaut.
- Risque opérationnel
Approche standard du risque opérationnel qui se fonde sur deux composantes principales : une composante d'indicateur d'activité (CIA) reposant sur les états financiers et une composante de perte (CP), à partir de laquelle un multiplicateur de perte interne (MPI) est calculé selon la moyenne des pertes historiques. Le capital pour le risque opérationnel est le produit du CIA et du MPI, les actifs pondérés en fonction du risque opérationnel étant cette exigence de capital multipliée par 12,5.

Autorité des marchés financiers (AMF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer les lois relatives à l'encadrement du secteur financier, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des institutions de dépôts et de la distribution de produits et services financiers.

Autres expositions sur la clientèle de détail

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant tous les prêts consentis à des particuliers, à l'exception des expositions liées à des créances hypothécaires au logement et des expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles.

Biens sous administration

Biens administrés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan combiné. Les services offerts à l'égard de ces biens sont d'ordre administratif, comme la garde de valeurs, le recouvrement du revenu de placement et le règlement des transactions d'achat et de vente.

Biens sous gestion

Biens gérés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan combiné. Les services offerts à l'égard des biens sous gestion comprennent le choix des placements et la prestation de conseils liés à ceux-ci. Les biens sous gestion peuvent également être administrés par l'institution financière. Le cas échéant, ils sont également inclus dans les biens sous administration.

Billets subordonnés FPUNV

Titres qui répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, notamment les titres de la Fédération qui comportent une disposition permettant la conversion automatique en parts de capital de la Fédération à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans cette ligne directrice.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer l'ensemble des lois encadrant le secteur financier au Canada, notamment en ce qui concerne les banques, les sociétés d'assurance, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuel et les régimes de retraite privés fédéraux.

Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)

Ensemble des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF.

Capital économique

Montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle prévoit, afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon et à un niveau de confiance élevé.

Capital réglementaire

Capitaux nécessaires pour couvrir les pertes inattendues et calculés à partir de méthodes et de paramètres prescrits par les autorités réglementaires en matière de fonds propres.

Capitaux propres moyens – Part revenant au Groupe

Correspondent à la moyenne des capitaux propres – Part revenant au Groupe, présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Catastrophe et événement majeur– Catastrophe

Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont le coût est jugé très significatif, car il atteint un seuil minimal fixé annuellement par la direction du Mouvement Desjardins relativement à la rétention du programme de réassurance.

- Les catastrophes naturelles peuvent prendre différentes formes, notamment, sans toutefois s'y limiter, d'ouragans, de tornades, de tempêtes de vent, de tempêtes de grêle, de fortes pluies, de verglas, d'inondations, de conditions météorologiques difficiles et de feux de forêt.
- Les catastrophes autres que naturelles comprennent, sans toutefois s'y limiter, les actes terroristes, les émeutes, les explosions, les écrasements, les déraillements et les cyberattaques de grande ampleur.

– Événement majeur

Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont l'incidence sur le ratio et la fréquence des sinistres est jugée significative par la direction du Mouvement Desjardins.

Composante du Mouvement Desjardins (Mouvement ou Desjardins)

Société coopérative ou filiale faisant partie du groupe financier du Mouvement Desjardins.

Contrat à terme de gré à gré

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont conçus sur mesure et négociés hors bourse.

Contrat à terme normalisé

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont standardisés et négociés en bourse.

Contrat d'assurance

Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance important à l'assureur lors de leur émission. Un risque d'assurance est transféré lorsque les filiales d'assurance acceptent d'indemniser le titulaire d'un contrat si un événement futur incertain spécifié dans ce dernier l'affecte de façon défavorable. Dans certaines situations, un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier.

Contrat de change à terme

Engagement de vendre ou d'acheter un montant fixe de devises à une date ultérieure et à un taux de change stipulés d'avance.

Contrat de réassurance

Contrat en vertu duquel un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour couvrir la totalité ou une partie du risque qu'il a pris en charge. Malgré un tel contrat, l'assureur demeure totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de police.

Convention de rachat

Entente relative à la fois à la vente de titres contre des espèces et au rachat de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

Convention de revente

Entente relative à la fois à l'achat de titres contre des espèces et à la vente de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

Coussin contracyclique

Un coussin contracyclique vise à faire en sorte que les exigences de fonds propres tiennent compte du contexte macrofinancier dans lequel le Mouvement évolue. Un tel coussin pourrait être activé par l'AMF lorsqu'elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. Ce coussin permettrait de se doter d'une réserve de fonds propres pour absorber d'éventuelles pertes.

Coût amorti

Coût d'un actif ou d'un passif financier constitué de son coût historique lors de sa comptabilisation initiale, diminué ou majoré des amortissements et de toutes les différences qui l'ont fait fluctuer entre cette comptabilisation et son échéance.

Couverture

Opération visant à réduire ou à compenser l'exposition du Mouvement Desjardins à un ou à plusieurs risques financiers, et qui consiste à prendre une position exposée à des effets équivalant, mais de sens contraire, aux effets des fluctuations de marché sur une position actuelle ou prévue.

Dépôts moyens

Correspondent à la moyenne des dépôts présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Dotation à la provision pour pertes de crédit

Montant comptabilisé aux résultats afin de porter la provision pour pertes de crédit au niveau jugé approprié par la direction. Elle se compose des dotations à la provision pour pertes de crédit sur les actifs financiers non dépréciés et dépréciés.

Encaissements liés aux fonds distincts

Montants versés par les titulaires de contrats de rente en vue d'investir dans des fonds distincts. Lorsqu'il s'agit de contrats de rente individuels, ceux-ci prévoient une garantie de capital à l'échéance ou au décès.

Engagements

- Engagement direct
Tout accord conclu par une composante du Mouvement Desjardins avec une personne physique ou morale, générant une exposition au bilan ou hors bilan, déboursé ou non, révocable ou non, avec ou sans condition, et susceptible de générer des pertes pour la composante si le débiteur n'est pas en mesure de remplir ses obligations.
- Engagement indirect
Toute créance financière créant une exposition de crédit, acquise par une composante du Mouvement Desjardins à l'occasion d'un achat sur les marchés ou d'une livraison d'un bien financier donné en garantie par un client ou une contrepartie, et dont la valeur est susceptible de varier, notamment en cas de dégradation de la solvabilité de la contrepartie ou d'évolution des prix sur les marchés.

Engagements de crédit

Montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit et ayant pour principal objectif de permettre aux membres et aux clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs

Engagements fournis à des membres et des clients avec qui le Mouvement Desjardins a conclu une entente de prêt de titres et visant à assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée si l'emprunteur ne remet pas les titres empruntés ou que la valeur des actifs détenus en garantie ne suffit pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés.

Entité structurée

Entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Évaluation à la juste valeur

Évaluation visant à déterminer approximativement les montants auxquels des instruments financiers pourraient être échangés lors d'une transaction courante entre des parties consentantes.

Exposition en cas de défaut (ECD)

Estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, elle correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, elle inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut.

Exposition hors bilan

Comprend les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.

Exposition inutilisée

Représente le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts.

Expositions liées à des créances hypothécaires au logement

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires et les marges de crédit garanties par un bien immobilier consentis à des particuliers.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit et les marges de crédit non garanties consentis à des particuliers.

Exposition utilisée

Représente le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.

Filiale

Société dont la Fédération détient le contrôle.

Fonds de couverture

Fonds d'investissement offert aux investisseurs accrédités. Le gestionnaire d'un tel fonds a une grande souplesse quant aux stratégies de placement qu'il peut utiliser, notamment les ventes à découvert, l'endettement, la négociation informatisée, les swaps, l'arbitrage et les dérivés.

Fonds distinct

Fonds que propose une compagnie d'assurance par l'entremise de contrats à capital variable offrant certaines garanties aux titulaires, comme le remboursement du capital en cas de décès. Les fonds distincts répondent à une variété d'objectifs de placement et regroupent diverses catégories de titres. Les encaissements liés à ces fonds correspondent aux sommes qui y sont investies par des clients. Les fonds distincts sont constitués de fonds de placement dont le capital est garanti au décès ou à l'échéance.

Fonds propres réglementaires

Conformément à la définition figurant dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, les fonds propres réglementaires selon Bâle III sont composés des fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 et de la catégorie 2. La composition de ces différentes catégories est présentée dans la section 3.2 « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Garantie et lettre de crédit de soutien

Engagement irrévocable d'une institution financière à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. La politique du Mouvement Desjardins en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

Indice de productivité - Particuliers et Entreprises

Correspond aux frais autres que d'intérêts bruts du secteur Particuliers et Entreprises exprimés en pourcentage du revenu net total du secteur Particuliers et Entreprises.

Instrument financier dérivé

Contrat financier dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent, mais qui n'exige pas la détention ni la livraison du sous-jacent lui-même. L'utilisation d'instruments financiers dérivés permet le transfert, la modification ou la réduction de risques actuels ou prévus, y compris les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers.

Instruments de crédit

Facilités de crédit offertes sous forme de prêts ou d'autres modes de financement et comptabilisées au bilan combiné ou sous forme de produits hors bilan. Ces instruments comprennent les engagements de crédit, les lettres de crédit documentaire ainsi que les garanties et lettres de crédit de soutien.

Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale effectuée à la date d'évaluation.

Lettre de crédit documentaire

Instrument émis pour le compte d'un membre ou d'un client et représentant le consentement du Mouvement Desjardins à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. Le Mouvement Desjardins est exposé au risque que le client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Levier opérationnel

Correspond à l'écart entre le taux de croissance du revenu net total et le taux de croissance des frais autres que d'intérêts nets.

Marge nette d'intérêts

Correspond au revenu net d'intérêts sur l'actif principal, exprimé en pourcentage de l'actif principal moyen portant intérêt.

Marge nette d'intérêts – Particuliers et Entreprises

Correspond au revenu net d'intérêts sur l'actif principal du secteur Particuliers et Entreprises, exprimé en pourcentage de l'actif principal moyen portant intérêt du secteur Particuliers et Entreprises.

Marge sur services contractuels (MSC)

Pour les contrats d'assurance qui ne sont pas évalués selon la méthode de la répartition des primes, représente le profit non acquis qui sera comptabilisé au poste « Revenus des activités d'assurance » de l'état combiné du résultat à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance seront fournis.

Montant nominal de référence

Montant théorique sur la base duquel sont calculés les paiements à l'égard d'instruments, comme les contrats de garantie ou les swaps de taux d'intérêt. Ce capital nominal est dit « théorique » puisqu'il ne fait l'objet d'aucun échange.

Obligation

Certificat de reconnaissance de dette en vertu duquel l'émetteur promet de payer au porteur un certain montant d'intérêt pendant une période déterminée et de rembourser le prêt à l'échéance. Des biens sont généralement donnés en garantie de l'emprunt, sauf en ce qui a trait aux obligations des gouvernements et des entreprises. Ce terme est souvent utilisé pour désigner tout titre d'emprunt.

Obligation sécurisée

Obligation avec plein recours figurant au bilan, émise par une institution financière et garantie par des actifs composés principalement de prêts hypothécaires sur lesquels les investisseurs ont priorité en cas d'insolvabilité ou de faillite de l'émetteur. Ces actifs sont séparés des actifs de l'émetteur en cas d'insolvabilité ou de faillite de ce dernier, et ils appartiennent à une entité structurée hors d'atteinte en cas de faillite, qui garantit les obligations.

Obligation subordonnée

Obligation non garantie dont le remboursement, dans l'éventualité d'une liquidation, est subordonné au remboursement préalable de certains autres créanciers.

Option

Entente contractuelle accordant le droit, mais non l'obligation, de vendre (option de vente) ou d'acheter (option d'achat) à une date d'échéance déterminée, ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance, soit le prix d'exercice.

Parts de capital

Titre de capital offert aux membres des caisses Desjardins.

Passif moyen

Correspond à la moyenne du passif présenté aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Passif moyen portant intérêt

Comprend des dépôts, des obligations subordonnées et d'autres éléments de passif portant intérêt, et exclut les passifs liés aux activités d'assurance de personnes et de dommages, ainsi que tous les autres passifs ne générant pas de revenu net d'intérêts.

Passifs des contrats d'assurance

Obligation représentant le montant des engagements des sociétés d'assurance à l'égard de l'ensemble des assurés et des bénéficiaires, incluant notamment un montant constitué afin de couvrir le paiement des prestations et réclamations.

Perte en cas de défaut (PCD)

Perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur et exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Perte sur contrats déficitaires

Lorsqu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire à la comptabilisation initiale ou qu'il devient déficitaire subséquentement, une perte sur contrats déficitaires est comptabilisée en charges afférentes aux activités d'assurance, et un élément de perte est ajouté au passif au titre de la couverture restante. Les variations ultérieures de l'élément de perte relatives aux services futurs sont comptabilisées en pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » de l'état combiné du résultat.

Point de base

Unité de mesure équivalant à un centième d'un pour cent (0,01 %).

Prêts bruts moyens

Correspondent à la moyenne des prêts présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Prêt déprécié brut

Un actif financier est considéré comme déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de celui-ci. Un actif financier est donc considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable. La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, ou à certains autres critères.

Prêts dépréciés bruts/prêts bruts

Correspondent aux prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du total des prêts bruts.

Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts

Correspondent aux prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts.

Prêts et acceptations bruts moyens

Correspondent à la moyenne des prêts, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations, présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Prêts et acceptations nets moyens

Correspondent à la moyenne des prêts, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et nets de la provision pour pertes de crédit, présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Prêts nets moyens

Correspondent à la moyenne des prêts, nets de la provision pour pertes de crédit, présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Prime d'assurance

Paiement que le titulaire d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

Prime d'assurance collective

Paiement que le preneur d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance. La prime est en relation directe avec le nombre d'assurés et le choix des garanties sélectionnées par le preneur.

Prime d'assurance individuelle

Paiement que le titulaire d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La portion coût d'assurance de la prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

Prime de rente

Somme que le titulaire de police investit dans le but de recevoir une rente, dans l'immédiat ou à la suite d'une période d'accumulation.

Primes souscrites directes

Dans le domaine de l'assurance de dommages, primes stipulées dans les polices émises et en vigueur au cours de l'exercice. Dans le domaine de l'assurance de personnes, primes d'assurance ou de rente relatives aux polices ou aux certificats émis au cours de l'exercice.

Probabilité de défaut (PD)

Probabilité, sur une période d'un an, qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations.

Provision pour pertes de crédit

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie, et qui prend en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir.

Ratios de fonds propres

Ensemble des fonds propres réglementaires divisé par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques. Ces mesures sont calculées selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF.

Ratio de levier

Ratio se calculant en divisant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

Ratio de levier TLAC

Ratio se calculant en divisant la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés par rapport au montant des sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidités sévère.

Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)

Ratio du financement stable disponible désigné par les fonds propres et le passif par rapport au financement stable requis désigné par les actifs.

Ratio TLAC

Ratio correspondant à la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) divisée par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques.

Régime de retraite

Contrat en vertu duquel les participants bénéficient de prestations de retraite selon certaines conditions et à compter d'un âge donné. Le financement d'un tel régime est assuré par des cotisations versées soit par l'employeur seul, soit par l'employeur et les participants.

Régime de retraite à prestations définies

Régime de retraite garantissant à chaque participant un niveau déterminé de revenu de retraite souvent établi selon une formule fixée par le régime en fonction du salaire et du nombre d'années de service du participant.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres correspond aux excédents avant ristournes aux membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, exprimés en pourcentage des capitaux propres moyens – Part revenant au Groupe.

Revenu net d'intérêts

Différence entre ce qu'une institution financière reçoit sur ses éléments d'actif tels que les prêts et les valeurs mobilières, et ce qu'elle paie sur ses éléments de passif tels que les dépôts et les obligations subordonnées.

Revenu net d'intérêts sur l'actif principal

Correspond au revenu net d'intérêts excluant le revenu net d'intérêts de l'actif non principal.

Revenu net d'intérêts sur l'actif principal – Particuliers et Entreprises

Correspond au revenu net d'intérêts du secteur Particuliers en Entreprises excluant le revenu net d'intérêts de l'actif non principal du secteur Particuliers en Entreprises.

Risque d'assurance

- Le risque d'assurance de personnes correspond au risque que les montants et l'échéancier des prestations et des dépenses à payer sur les produits d'assurance vie, d'assurance santé, ou de contrats de rentes soient différents de ceux prévus.
- Le risque d'assurance de dommages correspond au risque que les indemnités et dépenses y afférentes soient différentes des montants estimés lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance de dommages aux personnes physiques et morales.

Risque de crédit

Risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Risque de fraude et crimes financiers

Risque d'actes conduits illicitement par des parties internes ou externes dans l'intention de causer des préjudices, d'en tirer profit ou de détourner des actifs du Mouvement, des membres ou des clients ou au risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire en matière de crimes financiers par le Mouvement Desjardins.

Risque de liquidité

Risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

Risque de marché

Risque de perte résultant d'une variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit, le cours des actions et leur volatilité.

Risque de protection des renseignements personnels

Risque lié au mauvais traitement des renseignements personnels (vol ou fuite, perte, collecte, gestion des consentements, utilisation, communication, conservation, destruction ou non-respect des droits des individus liés à leurs renseignements personnels) via un acte intentionnel ou non intentionnel (menace interne, erreur, négligence ou omission). Les principales répercussions du risque de protection des renseignements personnels sont liées à la réputation de Desjardins, à la conformité et à de possibles pertes financières.

Risque de réputation

Risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du *Mouvement Desjardins* puisse engendrer une incidence défavorable significative sur ses revenus, ses fonds propres ou puisse affecter de façon importante la confiance de ses membres et clients ou, plus largement, l'opinion publique.

Risque juridique et réglementaire

Risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire ou d'un engagement contractuel par le Mouvement Desjardins qui pourrait avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.

Risque opérationnel

Risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes ou la non-atteinte d'objectifs et prend en considération l'impact des défaillances sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la composante visée ou du Mouvement, selon le cas.

Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Les risques ESG sont liés à un événement ou un enjeu environnemental, social ou de gouvernance, qui se matérialise dans le cadre des opérations du Mouvement Desjardins, de ses activités de financement, d'investissement et d'assurance, ou de ses engagements, dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières ou une atteinte à la réputation.

Risque stratégique

Risque de perte de valeur attribuable à la matérialisation d'événements externes et internes ou à la mise en œuvre de stratégies ou d'actions inadéquates susceptibles d'empêcher le Mouvement Desjardins d'atteindre ses objectifs stratégiques incluant l'intérêt des membres et clients.

Risque structurel de taux d'intérêt

Risque lié aux répercussions éventuelles des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres.

Ristourne aux membres

En tant que groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins distribue à ses membres une partie des excédents faits au cours d'un exercice financier, en tenant compte de sa capacité financière. Cette distribution, appelée ristourne, est versée par les caisses et est personnalisée à chaque membre en fonction de l'utilisation qu'il fait des services financiers de sa coopérative.

Sinistre important

Dans le domaine de l'assurance de dommages, sinistre unique dont le coût est important.

Swap

Type d'instrument financier dérivé en vertu duquel deux parties conviennent d'échanger, pour une période donnée, des taux d'intérêt ou des devises selon une règle prédéterminée.

Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

Correspond à la dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et les éléments hors bilan exprimée en pourcentage des prêts et des acceptations bruts moyens.

Taux de morbidité

Probabilité qu'une personne d'un âge donné soit atteinte d'une maladie ou d'une invalidité. La prime d'assurance accident-maladie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge particulier est fonction du taux de morbidité de ce groupe.

Taux de mortalité

Fréquence des décès dans un groupe déterminé de personnes. La prime d'assurance vie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge donné est fonction du taux de mortalité de ce groupe.

Taux d'imposition effectif sur les excédents après ristournes aux membres

Correspond à la charge d'impôts sur les excédents après ristournes aux membres exprimée en pourcentage des excédents après ristournes aux membres.

Taux d'intérêt effectif

Taux déterminé au moyen de l'actualisation de l'ensemble des flux de trésorerie futurs, y compris ceux qui sont liés aux commissions payées ou reçues, aux primes ou aux escomptes et aux coûts de transaction.

Titre hypothécaire adossé

Titre créé au moyen de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Titrisation

Mécanisme par lequel des actifs financiers, comme des prêts hypothécaires, sont transformés en titres adossés.

Valeur à risque (VaR)

Perte potentielle qui pourrait survenir d'ici la prochaine journée ouvrable dans des conditions normales de marché et selon un niveau de confiance de 99 % (approximation de la perte pouvant survenir une fois tous les 100 jours).

Valeur mobilière empruntée ou acquise

Valeur mobilière généralement empruntée ou acquise afin de couvrir une position à découvert. Normalement, l'emprunt ou l'acquisition exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeur mobilière prêtée ou vendue

Valeur mobilière généralement prêtée ou vendue afin de couvrir une position à découvert de l'emprunteur. Normalement, le prêt ou la vente exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeur mobilière vendue à découvert

Engagement d'un vendeur à vendre une valeur dont il n'est pas le propriétaire. Normalement, le vendeur emprunte d'abord la valeur pour pouvoir la remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achètera une valeur identique pour remplacer la valeur mobilière empruntée.

Ventes d'assurance

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes correspondent aux nouvelles primes annualisées brutes des polices d'assurance individuelle et collective.

Ventes nettes d'épargne

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes regroupent les ventes d'épargne individuelle et collective des produits conçus et distribués par les entités de ce secteur, et elles sont constituées des dépôts diminués des rachats, qu'ils soient comptabilisés au bilan ou hors bilan.

ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

TABLE DES MATIÈRES

121 Rapports

- 121 Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
- 122 Rapport de l'auditeur indépendant

127 États financiers combinés

- 127 Bilan combiné
- 128 État combiné du résultat
- 129 État combiné du résultat global
- 130 État combiné des variations des capitaux propres
- 131 Tableau combiné des flux de trésorerie

132 Notes complémentaires aux états financiers combinés

- 132 Note 1 Mode de présentation
- 133 Note 2 Méthodes comptables
- 154 Note 3 Valeur comptable des instruments financiers
- 156 Note 4 Juste valeur des instruments financiers
- 163 Note 5 Compensation d'actifs et de passifs financiers
- 165 Note 6 Valeurs mobilières
- 167 Note 7 Prêts et provision pour pertes de crédit
- 175 Note 8 Décomptabilisation d'actifs financiers
- 176 Note 9 Fonds distincts
- 178 Note 10 Contrats de location
- 179 Note 11 Immobilisations corporelles et immeubles de placement
- 180 Note 12 Goodwill et Immobilisations incorporelles
- 182 Note 13 Intérêts détenus dans d'autres entités
- 183 Note 14 Autres actifs – Autres
- 183 Note 15 Dépôts
- 184 Note 16 Contrats d'assurance et de réassurance
- 209 Note 17 Avantages du personnel – Régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires
- 213 Note 18 Autres passifs – Autres
- 214 Note 19 Obligations subordonnées
- 214 Note 20 Instruments financiers dérivés et activités de couverture
- 223 Note 21 Transactions importantes
- 224 Note 22 Capital social
- 224 Note 23 Capital-actions
- 224 Note 24 Cumul des autres éléments du résultat global
- 225 Note 25 Gestion du capital
- 227 Note 26 Revenu net d'intérêts et autres revenus (pertes) nets de placement
- 228 Note 27 Impôts sur les excédents
- 230 Note 28 Engagements, garanties et passifs éventuels
- 232 Note 29 Gestion des risques découlant des instruments financiers
- 236 Note 30 Information sectorielle
- 238 Note 31 Information relative aux parties liées

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers combinés du Mouvement Desjardins ainsi que tous les renseignements contenus dans son rapport de gestion annuel relèvent de la direction du Mouvement Desjardins, à qui il incombe d'assurer l'intégrité et la fidélité de l'information présentée.

Ces états financiers combinés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada. Ces états financiers combinés comprennent nécessairement des montants établis par la direction selon les estimations qu'elle juge raisonnables et justes. Toute information financière présentée dans le rapport de gestion annuel est conforme à celle qui figure dans ces états financiers combinés audités.

Responsable de la fiabilité des états financiers combinés du Mouvement Desjardins, des renseignements connexes et des systèmes comptables qui les produisent, la direction du Mouvement Desjardins s'appuie sur des contrôles qui régissent les opérations et leur comptabilisation. Ces contrôles sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable quant à l'intégralité et à l'exactitude des comptes financiers, à la protection des actifs ainsi qu'à la tenue de registres adéquats. Ils comprennent notamment une structure organisationnelle assurant une répartition efficace des responsabilités, un code de déontologie, des normes d'embauche et de formation du personnel, des politiques et des manuels de procédures ainsi que l'application et la mise à jour régulière de méthodes de contrôle en vue d'exercer une supervision appropriée des opérations. Le système de contrôle interne est renforcé par une équipe de conformité, qui aide la direction à veiller au respect des exigences réglementaires, et une équipe du Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins, qui a un accès sans réserve à la commission d'audit et d'inspection. La direction a également mis en place un cadre de gouvernance financière issu des meilleures pratiques du marché. À titre de chef de la direction et de chef de la direction financière du Mouvement Desjardins, nous avons supervisé le processus d'évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Au 31 décembre 2024, nous avons déterminé que les contrôles et procédures de communication de l'information financière ainsi que le contrôle interne à l'égard de l'information financière étaient efficaces.

L'AMF procède à l'inspection des activités du Mouvement Desjardins selon une approche de surveillance axée sur les risques.

Le conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) approuve l'information financière présentée dans le rapport annuel du Mouvement Desjardins en s'appuyant sur la recommandation de la commission d'audit et d'inspection. Cette dernière est mandatée par le conseil pour examiner les états financiers combinés et le rapport de gestion du Mouvement Desjardins. Elle est composée de cinq membres indépendants du conseil d'administration de la Fédération auxquels s'ajoutent deux représentants des filiales d'assurance et une observatrice permettant d'assurer les arrimages requis avec les filiales d'assurance et le réseau des caisses. La commission d'audit et d'inspection assure un rôle de surveillance afin que la direction élabore et mette en œuvre des procédures de contrôle et des systèmes adéquats permettant la présentation d'une information financière de qualité comprenant toutes les divulgations requises dans les délais exigés.

Ces états financiers combinés ont été audités par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., l'auditeur indépendant nommé par l'assemblée générale des membres de la Fédération, dont le rapport suit. L'auditeur indépendant peut s'entretenir en tout temps avec les membres de la commission d'audit et d'inspection de tous les aspects de sa mission d'audit et de tous les points soulevés dans le cadre de son travail, notamment l'intégrité de l'information financière fournie et la qualité des systèmes de contrôle interne.

Guy Cormier

Président et chef de la direction
Mouvement Desjardins

Alain Leprohon, FCPA

Premier vice-président Finances et
chef de la direction financière
Mouvement Desjardins

Lévis (Québec)
Le 25 février 2025

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Fédération des caisses Desjardins du Québec

Notre opinion

À notre avis, les états financiers combinés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Mouvement Desjardins aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers combinés du Mouvement Desjardins, qui comprennent :

- les bilans combinés aux 31 décembre 2024 et 2023;
- les états combinés du résultat pour les exercices terminés à ces dates;
- les états combinés du résultat global pour les exercices terminés à ces dates;
- les états combinés des variations des capitaux propres pour les exercices terminés à ces dates;
- les tableaux combinés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates;
- les notes complémentaires, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Certaines informations à fournir ont été présentées ailleurs dans le rapport de gestion, plutôt que dans les notes complémentaires des états financiers combinés. Ces informations font l'objet d'un renvoi dans les états financiers combinés et sont indiquées comme ayant été auditées.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers combinés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du Mouvement Desjardins conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers combinés au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers combinés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers combinés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit

Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues liée aux prêts

Se référer à la note 2 – Méthodes comptables et à la note 7 – Prêts et provision pour pertes de crédit, des états financiers combinés.

La provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts s'établissait à 1 320 millions de dollars au 31 décembre 2024 et représentait l'estimation de la direction quant à la provision pour pertes de crédit attendues (PCA) à la date de clôture.

L'évaluation de la provision pour PCA est estimée pour chaque exposition à la date de clôture et se fonde sur le produit de la multiplication des trois paramètres de risque de crédit, soit la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Ce produit est ensuite actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif. Pour les instruments financiers qui sont à l'étape 1 du modèle de dépréciation, la projection des paramètres de risque de crédit est effectuée sur un horizon maximal de 12 mois, alors que pour ceux qui sont à l'étape 2 ou 3, elle est effectuée sur la durée de vie restante de l'instrument.

Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios pour établir la provision pour PCA, soit un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. La projection des variables macroéconomiques effectuée selon chaque scénario et la probabilité d'occurrence y étant associée ont une incidence importante sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et sur l'évaluation de la provision pour PCA. Le Mouvement Desjardins peut également avoir recours à des ajustements pour considérer des informations pertinentes qui ont une incidence sur l'évaluation de la provision et qui n'ont pas été intégrées dans les paramètres de risque de crédit.

Afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique, la direction a appliqué un jugement d'expert en matière de crédit pour l'évaluation de la provision pour PCA.

Pour les prêts dépréciés qui sont individuellement significatifs, l'évaluation de la provision pour PCA est fondée sur un examen approfondi de la situation de l'emprunteur et de la réalisation des sûretés détenues.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison :

- de la complexité inhérente des calculs de la provision pour PCA ainsi que des jugements importants posés par la direction pour :
 - l'établissement des trois scénarios incluant la projection des variables macroéconomiques;
 - la détermination des probabilités d'occurrence des trois scénarios;
 - la détermination des augmentations importantes du risque de crédit;
 - l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit pour refléter, entre autres, les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique.

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Tester l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes liés à l'évaluation de la provision pour PCA, dont des contrôles relatifs :
 - à la surveillance et à la validation périodique de certains modèles;
 - à l'examen des projections des variables macroéconomiques et la probabilité d'occurrence des scénarios;
 - à la notation du risque de crédit des emprunteurs;
 - à la revue et à l'approbation par la direction de l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit et de provision pour les PCA.
- Tester le processus de la direction pour l'évaluation de la provision pour PCA liée aux prêts en effectuant, notamment, ce qui suit :
 - Évaluer, avec l'assistance de professionnels ayant une expertise en matière de risque de crédit et d'économie :
 - le caractère approprié des méthodologies pour le calcul de la provision pour PCA, incluant le recalcul indépendant des PCA liés aux prêts;
 - le caractère approprié des trois scénarios et le caractère raisonnable des variables macroéconomiques ainsi que la probabilité d'occurrence assignée aux scénarios en considérant des données économiques diffusées publiquement, des prévisions de sources indépendantes et des analyses de sensibilité aux variations de certaines de ces hypothèses;
 - le caractère raisonnable de l'établissement des paramètres de risques de crédit (PD, PCD et ECD);
 - le caractère raisonnable des augmentations importantes du risque de crédit déterminées par la direction;
 - le caractère raisonnable de l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit par la direction.
 - Pour un échantillon de prêts dépréciés qui sont individuellement significatifs, évaluer le caractère approprié de la méthodologie pour le calcul de la provision pour PCA et évaluer le caractère raisonnable des hypothèses.
 - Tester les données utilisées dans l'évaluation de la provision pour PCA.

Question clé de l'audit

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

- de l'évaluation des éléments probants, qui a nécessité un effort d'audit accru ainsi que des jugements importants de la part de l'auditeur, étant donné que l'évaluation de la provision pour PCA est un calcul complexe qui fait intervenir un grand nombre de données et d'hypothèses interdépendantes, dont certaines sont basées sur un modèle;
- de l'aide apportée par des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées en matière de risque de crédit et d'économie.

Évaluation des passifs des contrats d'assurance – Estimations des flux de trésorerie d'exécution

Se référer à la note 2 – Méthodes comptables et à la note 16 – Contrats d'assurance et de réassurance, des états financiers combinés.

Les passifs des contrats d'assurance du Mouvement Desjardins s'élevèrent à 34 538 millions de dollars au 31 décembre 2024, et incluent des estimations des flux de trésorerie d'exécution (FTE) de a) 24 322 millions de dollars pour les activités d'assurance de personnes et b) 7 111 millions de dollars dans les passifs au titre des sinistres survenus pour les activités d'assurances de dommages.

Les FTE sont constitués des éléments suivants :

- Estimation des flux de trésorerie futurs qui sont basés sur une moyenne pondérée selon les probabilités d'un éventail complet des résultats possibles;
- Ajustement lié à la valeur temps de l'argent;
- Ajustement au titre du risque non financier.

L'estimation des flux de trésorerie futurs exige de la direction qu'elle élabore des hypothèses, notamment a) en ce qui concerne les activités d'assurance de personnes, les hypothèses de mortalité et de longévité, de morbidité et de taux de résiliation des contrats et b) en ce qui concerne les activités d'assurance de dommages, l'évolution des antécédents en matière de sinistres, le coût moyen de règlement des sinistres, le nombre moyen de sinistres et les tendances relatives à la gravité et à la fréquence des sinistres.

Pour l'ajustement lié à la valeur temps de l'argent, l'exercice du jugement est également requis dans la détermination des courbes de taux à utiliser, notamment en raison de la détermination des actifs détenus dans les portefeuilles de référence, des taux sans risques et des ajustements pour le risque de crédit et pour la liquidité.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison :

- du jugement important posé par la direction pour l'estimation des FTE;
- du degré élevé de jugement, de subjectivité et d'effort de la part de l'auditeur dans l'évaluation des éléments probants relatifs au caractère approprié des méthodes et techniques actuarielles ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses importantes utilisées par la direction;
- de l'aide apportée par des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées en matière d'actuariat.

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Tester le processus de la direction pour l'estimation des FTE pour les activités d'assurance de personnes, en effectuant, notamment, ce qui suit :
 - Tester l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes liés à l'exhaustivité et l'exactitude des données servant à l'estimation des flux de trésorerie futurs;
 - Tester les données utilisées pour établir l'estimation des flux de trésorerie futurs;
 - Évaluer, avec l'assistance des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées en actuariat :
 - le caractère approprié des modèles et le caractère raisonnable des hypothèses de mortalité et de longévité, de morbidité et de taux de résiliation des contrats utilisées dans l'estimation des flux de trésorerie futurs en évaluant les études d'expérience utilisées dans la détermination de ces hypothèses;
 - le caractère approprié de l'approche et le caractère raisonnable des portefeuilles d'actifs de référence et des taux sans risques utilisés, ainsi que des ajustements pour le risque de crédit et pour la liquidité;
 - le caractère approprié de la détermination de l'ajustement au titre du risque non financier.

Pour l'estimation des FTE pour le passif au titre des sinistres survenus pour les activités d'assurance de dommages :

- Tester l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes liés à l'exhaustivité et à l'exactitude des données servant à l'estimation des flux de trésorerie futurs;
- Tester les données utilisées pour établir l'estimation des flux de trésorerie futurs;
- Établir, avec l'assistance de professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées en actuariat, une estimation ponctuelle indépendante des flux de trésorerie futurs pour une sélection de lignes d'affaires et comparer l'estimation ponctuelle indépendante à l'estimation de la direction pour évaluer le caractère raisonnable de l'estimation de la direction;
- Évaluer, avec l'assistance des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées en actuariat :
 - le caractère approprié de l'approche utilisée et le caractère raisonnable des portefeuilles d'actifs de référence et des taux sans risques utilisés, ainsi que des ajustements pour le risque de crédit et pour la liquidité;
 - le caractère approprié de la détermination de l'ajustement au titre du risque non financier.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport, et des informations, autres que les états financiers combinés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers combinés, incluses dans le rapport annuel, qui est censé être mis à notre disposition après cette date.

Notre opinion sur les états financiers combinés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons pas ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers combinés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers combinés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Si, à la lecture des informations, autres que les états financiers combinés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers combinés, incluses dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers combinés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers combinés conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers combinés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers combinés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Mouvement Desjardins à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Mouvement Desjardins ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Mouvement Desjardins.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers combinés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers combinés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers combinés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Mouvement Desjardins;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Mouvement Desjardins à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Mouvement Desjardins à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers combinés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers combinés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe du Mouvement Desjardins pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers combinés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers combinés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Martin Bernier.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.⁽¹⁾

⁽¹⁾ FCPA auditeur, permis de comptabilité publique n°A115888

Montréal (Québec)

Le 25 février 2025

Bilan combiné

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
ACTIF			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		5 977 \$	8 987 \$
Valeurs mobilières			
	6		
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net		41 961	36 627
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		57 302	51 692
Titres au coût amorti		45	46
		99 308	88 365
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente		23 666	13 678
Prêts			
	7 et 8		
Hypothécaires résidentiels		179 920	165 858
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers		24 683	24 239
Aux entreprises et aux gouvernements		86 314	77 018
		290 917	267 115
Provision pour pertes de crédit	7	(1 320)	(1 180)
		289 597	265 935
	9	28 959	24 754
Actif net des fonds distincts			
Autres actifs			
Instruments financiers dérivés	20	7 579	5 861
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières		3 096	2 801
Actifs des contrats de réassurance	16	1 905	1 676
Actifs au titre de droits d'utilisation	10	454	476
Immeubles de placement	11	817	974
Immobilisations corporelles	11	1 486	1 549
Goodwill	12	596	563
Immobilisations incorporelles	12	1 255	1 186
Participations dans les entreprises mises en équivalence	13	1 241	1 477
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	17	724	46
Actifs d'impôt différé	27	986	1 244
Autres	14	3 296	3 368
		23 435	21 221
TOTAL DE L'ACTIF		470 942 \$	422 940 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIF			
Dépôts			
	15		
Particuliers		161 479 \$	151 519 \$
Entreprises et gouvernements		139 223	127 219
Institutions de dépôts		244	591
		300 946	279 329
	16	34 538	32 961
Passifs des contrats d'assurance			
Autres passifs			
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert		13 249	11 686
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat		20 633	12 032
Instruments financiers dérivés	20	6 112	6 626
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières		14 195	9 350
Obligations locatives		534	553
Passifs des contrats de réassurance	16	37	38
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	9	25 329	21 233
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	17	713	867
Passifs d'impôt différé	27	454	252
Autres	18	11 550	10 669
		92 806	73 306
	19	3 962	2 954
Obligations subordonnées			
TOTAL DU PASSIF		432 252	388 550
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	22	4 731	4 731
Excédents non répartis		3 319	2 668
Cumul des autres éléments du résultat global	24	256	(708)
Réserves		29 481	26 784
		37 787	33 475
Capitaux propres – Part revenant au Groupe			
Participations ne donnant pas le contrôle			
	13	903	915
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		38 690	34 390
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		470 942 \$	422 940 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

Au nom du conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec,

Guy Cormier
Président et chef de la direction
Mouvement Desjardins

Louis Babineau
Président du conseil

État combiné du résultat

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	Notes	2024	2023
REVENU D'INTÉRÊTS			
Prêts		15 288 \$	12 783 \$
Valeurs mobilières		2 477	2 433
		17 765	15 216
FRAIS D'INTÉRÊTS			
Dépôts		8 056	6 459
Obligations subordonnées		165	139
Autres		2 073	1 999
		10 294	8 597
REVENU NET D'INTÉRÊTS	26	7 471	6 619
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	16		
Revenus des activités d'assurance		11 524	10 429
Charges afférentes aux activités d'assurance		(9 969)	(8 934)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance		532	(129)
		2 087	1 366
RÉSULTAT FINANCIER D'ASSURANCE NET	16		
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance		2 363	2 971
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets		(1 641)	(2 383)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets		73	103
		795	691
REVENU NET LIÉ AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE		2 882	2 057
AUTRES REVENUS			
Frais de service sur les dépôts et les paiements		527	483
Commissions sur les prêts et les cartes		1 038	951
Services de courtage et de fonds de placement		1 480	1 339
Honoraires de gestion et de services de garde		901	751
Autres revenus (pertes) nets de placement	26	(205)	(72)
Revenus (pertes) de change		241	192
Autres		325	257
		4 307	3 901
REVENU NET TOTAL		14 660	12 577
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT	7	597	529
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS			
Salaires et avantages du personnel		5 483	5 428
Honoraires		821	817
Technologie		1 217	1 131
Commissions		790	705
Frais d'occupation		397	408
Communications		375	358
Taxes d'affaires et impôts sur le capital		148	123
Autres		1 414	1 247
Frais autres que d'intérêts bruts		10 645	10 217
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance		(939)	(985)
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS NETS		9 706	9 232
EXCÉDENTS D'EXPLOITATION		4 357	2 816
Impôts sur les excédents	27	1 001	557
EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES		3 356	2 259
Ristournes aux membres		437	412
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	27	(109)	(108)
EXCÉDENTS NETS DE L'EXERCICE APRÈS RISTOURNES AUX MEMBRES		3 028 \$	1 955 \$
dont :			
Part revenant au Groupe		2 895 \$	1 884 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	13	133	71

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

État combiné du résultat global

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	3 028 \$	1 955 \$
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)		
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Réévaluation des actifs et passifs nets au titre des régimes à prestations définies	504	(813)
Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	227	99
Variation nette de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(5)	(8)
	726	(722)
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) nets non réalisés	592	425
Reclassement des (gains) pertes nets à l'état combiné du résultat	(42)	280
	550	705
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	158	384
Reclassement à l'état combiné du résultat des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	261	151
	419	535
	969	1 240
Total des autres éléments du résultat global (nets d'impôts)	1 695	518
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	4 723 \$	2 473 \$
dont :		
Part revenant au Groupe	4 578 \$	2 397 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	145	76

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

Impôt sur les autres éléments du résultat global

La charge (le recouvrement) d'impôt relative à chaque composante des autres éléments du résultat global de l'exercice est présentée dans le tableau suivant :

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Réévaluation des actifs et passifs nets au titre des régimes à prestations définies	182 \$	(295) \$
Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	47	13
Variation nette de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(2)	(3)
	227	(285)
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) nets non réalisés	210	137
Reclassement des (gains) pertes nets à l'état combiné du résultat	(18)	97
	192	234
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	53	139
Reclassement à l'état combiné du résultat des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	94	54
	147	193
	339	427
Total de la charge (recouvrement) d'impôt	566 \$	142 \$

État combiné des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés le 31 décembre

	Capital social (note 22)	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global (note 24)	Réserves			Total des réserves	Capitaux propres – Part revenant au Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle (note 13)	Total des capitaux propres
				Réserve de stabilisation	Réserve pour ristournes éventuelles	Réserve générale et autres réserves				
(en millions de dollars canadiens)										
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2022	4 786 \$	8 982 \$	(2 058) \$	343 \$	1 704 \$	17 755 \$	19 802 \$	31 512 \$	895 \$	32 407 \$
Incidence des changements de méthodes comptables ⁽¹⁾	—	(199)	119	—	—	—	—	(80)	—	(80)
SOLDE AU 1^{er} JANVIER 2023	4 786 \$	8 783 \$	(1 939) \$	343 \$	1 704 \$	17 755 \$	19 802 \$	31 432 \$	895 \$	32 327 \$
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	—	1 884	—	—	—	—	—	1 884	71	1 955
Autres éléments du résultat global de l'exercice	—	(718)	1 231	—	—	—	—	513	5	518
Résultat global de l'exercice	—	1 166	1 231	—	—	—	—	2 397	76	2 473
Autres variations nettes du capital social	(55)	—	—	—	—	—	—	(55)	—	(55)
Rémunération sur le capital social	—	(293)	—	—	—	—	—	(293)	—	(293)
Dividendes	—	—	—	—	—	—	—	—	(56)	(56)
Virement entre les excédents non répartis et les réserves	—	(6 982)	—	273	1 824	4 885	6 982	—	—	—
Autres	—	(6)	—	—	—	—	—	(6)	—	(6)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023	4 731 \$	2 668 \$	(708) \$	616 \$	3 528 \$	22 640 \$	26 784 \$	33 475 \$	915 \$	34 390 \$
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	—	2 895	—	—	—	—	—	2 895	133	3 028
Autres éléments du résultat global de l'exercice	—	719	964	—	—	—	—	1 683	12	1 695
Résultat global de l'exercice	—	3 614	964	—	—	—	—	4 578	145	4 723
Rémunération sur le capital social	—	(266)	—	—	—	—	—	(266)	—	(266)
Dividendes	—	—	—	—	—	—	—	—	(157)	(157)
Virement entre les excédents non répartis et les réserves	—	(2 697)	—	8	(6)	2 695	2 697	—	—	—
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024	4 731 \$	3 319 \$	256 \$	624 \$	3 522 \$	25 335 \$	29 481 \$	37 787 \$	903 \$	38 690 \$

⁽¹⁾ Cette incidence correspond aux changements de méthodes comptables au 1^{er} janvier 2023 à la suite de la désignation des actifs financiers comptabilisés selon l'IFRS 9, *Instruments financiers* détenus dans le cadre des activités d'assurance à la date de la première application de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

Tableau combiné des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédents d'exploitation	4 357 \$	2 816 \$
Ajustements sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation, des immobilisations corporelles et incorporelles, et des immeubles de placement	477	464
Amortissement des primes et des escomptes	15	119
Dotation à la provision pour pertes de crédit	597	529
(Gains) pertes nets réalisés sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	165	187
(Gains) pertes nets sur cession des immobilisations corporelles et incorporelles, et d'immeubles de placement	(72)	10
Autres	(15)	(183)
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :		
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	(5 334)	(2 640)
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	(9 988)	3 346
Prêts	(24 352)	(16 739)
Actifs et passifs des contrats d'assurance et de réassurance	1 262	2 707
Instruments financiers dérivés, montant net	(2 398)	(335)
Sommes à recevoir et à payer aux clients, courtiers et institutions financières, montant net	4 550	1 057
Dépôts	21 617	19 493
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	1 563	1 827
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	8 601	(12 533)
Autres	377	(81)
Paiement de la contrepartie éventuelle	(49)	(60)
Impôts versés sur les excédents	(559)	(46)
Versements des ristournes aux membres	(414)	(398)
	400	(460)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'obligations subordonnées	997	—
Ventes (achats) de titres d'emprunt et d'obligations subordonnées à des tiers sur le marché	(68)	—
Remboursement d'obligations locatives	(85)	(78)
Autres variations nettes du capital social	—	(55)
Rémunération sur le capital social	(293)	(262)
Dividendes versés	(157)	(56)
	394	(451)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	(39 359)	(36 744)
Produits tirés de la vente de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	25 387	21 273
Produits tirés des échéances de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	10 013	17 506
Acquisition d'entreprise nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis	—	(743)
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement	(496)	(519)
Produits de cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement	260	9
Mises de fonds dans les participations d'entreprises mises en équivalence	(84)	(125)
Produits de cession de participations dans les entreprises mises en équivalence	53	—
Distributions reçues de participations dans les entreprises mises en équivalence	329	383
Autres activités d'investissement	93	(55)
	(3 804)	985
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(3 010)	74
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	8 987	8 913
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	5 977 \$	8 987 \$
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts versés	7 988 \$	6 098 \$
Intérêts reçus	16 909	14 529
Dividendes reçus	242	290

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION

Nature des activités

Le Mouvement Desjardins regroupe les caisses Desjardins du Québec, la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (CDO), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins (FSD). Plusieurs filiales sont actives à l'échelle du Canada. Les divers secteurs d'activité dans lesquels évolue le Mouvement Desjardins sont décrits à la note 30 « Information sectorielle ». Son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

États financiers combinés

En tant que groupe de services financiers intégré, le Mouvement Desjardins constitue une entité économique à part entière. Ces états financiers combinés ont été établis dans le but de présenter la situation financière, la performance financière ainsi que les flux de trésorerie de cette entité économique. En effet, les caisses Desjardins exercent un pouvoir collectif sur la Fédération, qui est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination et du développement du Mouvement Desjardins. La Fédération a également pour rôle de protéger les intérêts des membres du Mouvement Desjardins.

En vertu de la nature même des caisses Desjardins et de la Fédération en tant que coopératives de services financiers, ces états financiers combinés comportent des différences par rapport aux états financiers consolidés d'un groupe doté d'une structure organisationnelle traditionnelle. Ainsi, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins constituent un regroupement des comptes des caisses Desjardins du Québec, de la CDO, de la Fédération, et ses filiales ainsi que du FSD. Le capital social du Mouvement Desjardins représente la somme du capital social émis par les caisses Desjardins du Québec, la Fédération et la CDO.

Déclaration de conformité

Aux termes de la *Loi sur les coopératives de services financiers* (la Loi), ces états financiers combinés ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers combinés de l'exercice courant. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2024, une méthode comptable de présentation a été modifiée concernant les revenus et les frais d'intérêts comptabilisés sur les instruments financiers de Valeurs mobilières Desjardins inc. dorénavant présentés sous la rubrique « Revenu net d'intérêts » plutôt que sous la rubrique « Autres revenus ». Cette nouvelle présentation a été jugée préférable pour divulguer de l'information fiable et davantage pertinente. Ainsi, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, un montant net de 414 M\$ a été déplacé en deux montants bruts de la rubrique « Autres revenus » vers les postes de revenu et frais d'intérêts présentés dans la rubrique « Revenu net d'intérêts », faisant varier ces postes de 1 249 M\$ et 1 663 M\$ respectivement. Ce changement n'a eu aucune incidence sur le revenu net total, ni sur les excédents nets de l'exercice comparatif.

Les états financiers combinés de l'exercice terminé le 31 décembre 2024 ont été approuvés par le conseil d'administration du Mouvement Desjardins, qui est celui de la Fédération, le 25 février 2025.

Les règles d'évaluation et de présentation appliquées lors de la préparation de ces états financiers combinés sont indiquées ci-dessous.

Jugements significatifs, estimations et hypothèses

La préparation des états financiers combinés conformément aux IFRS exige que la direction exerce des jugements et ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les méthodes comptables qui ont nécessité que la direction porte des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, concernent la consolidation des entités structurées, la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la décomptabilisation d'actifs financiers, la dépréciation des instruments financiers, la dépréciation des actifs non financiers, l'évaluation des passifs des contrats d'assurance, les provisions, les impôts sur les excédents, les avantages du personnel de même que les immobilisations incorporelles. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et hypothèses.

Le contexte économique, fortement impacté par l'incertitude entourant l'évolution des relations commerciales avec les États-Unis, continue d'avoir une incidence importante sur les jugements posés ainsi que sur les estimations et hypothèses formulées par la direction aux fins de l'établissement des états financiers combinés de l'exercice terminé le 31 décembre 2024. Les jugements, estimations et hypothèses qui seront formulés pour les prochaines périodes seront réévalués à la lumière de l'évolution de ce contexte hautement incertain et pourraient donc différer de ceux qui ont été formulés pour la préparation des états financiers combinés de l'exercice terminé le 31 décembre 2024. Le Mouvement Desjardins suit de près l'évolution de la situation et son incidence sur ses résultats et sur sa situation financière.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES

Périmètre du groupe

Les états financiers combinés du Mouvement Desjardins comprennent l'actif, le passif, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie des caisses Desjardins du Québec, de la CDO, de la Fédération et ses filiales, et du FSD. Les états financiers de l'ensemble des entités du Groupe sont préparés selon des méthodes comptables homogènes. Toutes les transactions et tous les soldes intragroupes sont éliminés.

La direction doit faire appel à des jugements afin de déterminer si les faits et circonstances découlant d'une relation avec une autre entité confèrent au Mouvement Desjardins un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable sur cette dernière. Des jugements importants doivent notamment être exercés dans le cas des entités structurées.

Participation dans des entreprises associées et coentreprises

Les participations du Mouvement Desjardins dans des entreprises associées et les coentreprises sont présentées au poste « Participations dans les entreprises mises en équivalence » du bilan combiné.

Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Ces états financiers combinés sont exprimés en dollars canadiens, cette monnaie étant également la monnaie fonctionnelle du Mouvement Desjardins. Les chiffres présentés dans les tableaux des notes complémentaires sont en millions de dollars, sauf indication contraire. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

MÉTHODES COMPTABLES

a) Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle le Mouvement Desjardins devient une partie prenante aux dispositions contractuelles, soit la date d'acquisition ou d'émission de l'instrument financier. Les actifs financiers acquis ou vendus qui doivent être réglés selon un délai normalisé sont comptabilisés selon la date de transaction.

Classement et évaluation

Les actifs financiers sont classés en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que du modèle économique en vertu duquel ils sont détenus.

Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour que le critère lié aux caractéristiques des flux de trésorerie soit respecté aux fins du classement d'un actif financier, il faut que les flux de trésorerie liés à cet actif correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. L'intérêt consiste principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et le risque de crédit associés au principal restant dû sur une période donnée, mais peut également comprendre une contrepartie pour d'autres risques et frais liés à un contrat de prêt de base, par exemple le risque de liquidité ou les frais d'administration, de même qu'une certaine marge.

Modèles économiques

Les modèles économiques que suit le Mouvement Desjardins sont déterminés d'une manière qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés en vue d'atteindre un objectif économique donné. Les modèles économiques représentent la manière dont le Mouvement Desjardins gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie. Ils reflètent donc si les flux de trésorerie découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. La détermination des modèles économiques nécessite l'exercice d'un jugement et s'appuie sur l'ensemble des éléments probants pertinents dont le Mouvement Desjardins dispose à la date de l'appréciation.

Les modèles économiques établis par le Mouvement Desjardins se définissent comme suit :

- détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels : L'objectif de détention des actifs financiers est la perception des flux de trésorerie contractuels;
- détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et vendre : L'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente des actifs financiers;
- autres modèles économiques : L'objectif ne cadre avec aucun des modèles économiques susmentionnés.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le classement et l'évaluation des actifs financiers se résument comme suit :

	Catégories	Classes	Comptabilisation	
			Initiale	Subséquente
Actifs financiers	À la juste valeur par le biais du résultat net (i)	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net (ii)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (iii)	Juste valeur	Juste valeur
	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (iv)	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (v)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (vi)	Juste valeur	Juste valeur
	Coût amorti (vii)		Juste valeur	Coût amorti

- (i) Les actifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » comprennent les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » et « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ». Ainsi :
- les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat;
 - les revenus d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif ainsi que les dividendes provenant de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières » sauf pour les filiales d'assurance où ils sont comptabilisés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement ».

- (ii) Les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » comprennent :
- les instruments d'emprunt qui sont gérés à des fins de transaction ou sur la base de la juste valeur, ou qui ne répondent pas aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt;
 - les instruments de capitaux propres qui n'ont pas été « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global »;
 - les instruments financiers dérivés.

La section n) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature de la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture.

- (iii) Les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont des instruments d'emprunt qui ont été désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument. La direction peut utiliser cette désignation irrévocable si celle-ci élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation de l'actif financier.

Les actifs financiers du Mouvement Desjardins compris dans cette classe d'évaluation sont principalement composés de titres de créance et de prêts qui sont détenus dans le cadre des activités d'assurance.

- (iv) Les actifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » comprennent les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ». Ainsi :
- les variations de la juste valeur des actifs financiers de cette catégorie, à l'exception de celles de la provision pour pertes de crédit attendues et des gains et pertes de change sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », sont enregistrées à l'état combiné du résultat global, à titre de gains ou pertes nets non réalisés. Pour les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », les gains et pertes sont reclassés à l'état combiné du résultat lorsque l'actif est décomptabilisé, alors que pour les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », les gains et pertes ne sont jamais reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat et sont reclassés immédiatement dans les excédents non répartis;
 - les revenus d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif de la catégorie « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières », sauf pour les filiales d'assurance où ils sont comptabilisés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement ».
 - les dividendes provenant des instruments de capitaux propres « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont principalement comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance »;
 - les primes et escomptes à l'achat des actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont amortis sur la durée du titre selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières », sauf pour les filiales d'assurance où ils sont comptabilisés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement ».
- (v) Les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » comprennent les instruments d'emprunt dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, et qui répondent aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

- (vi) Les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » comprennent les instruments de capitaux propres qui ont fait l'objet d'un choix irrévocable, instrument par instrument. Ce choix est fait pour certains instruments de capitaux propres de sociétés ouvertes détenus dans le cadre des activités d'assurance afin d'atténuer la volatilité à l'état combiné du résultat et certains instruments de capitaux propres de sociétés fermées qui sont conservés à long terme.
- (vii) Les titres classés dans la catégorie « Coût amorti » sont des actifs financiers dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et qui répondent aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêts.

Les titres de cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur au bilan combiné et évalués lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus comptabilisés sur les titres de la catégorie « Coût amorti » sont présentés aux postes « Revenu d'intérêts – Prêts » et « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières » de l'état combiné du résultat, sauf pour les filiales d'assurance où ils sont comptabilisés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement ».

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale, sauf dans les cas où le modèle économique en vertu duquel ils sont détenus est modifié.

Les passifs financiers sont classés en fonction de leurs caractéristiques ainsi que de l'intention de la direction au moment de leur émission.

Le classement et l'évaluation des passifs financiers se résument comme suit :

	Catégories	Classes	Comptabilisation	
			Initiale	Subséquente
Passifs financiers	À la juste valeur par le biais du résultat net (i)	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net (ii)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (iii)	Juste valeur	Juste valeur
	Coût amorti (iv)		Juste valeur	Coût amorti

(i) Les passifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » comprennent les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » et « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ». Ainsi :

- les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées principalement aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat. Toutefois, pour les passifs financiers désignés à la juste valeur, la variation de la juste valeur imputable à la variation du risque de crédit propre au Mouvement Desjardins est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat et reclassée immédiatement dans les excédents non répartis;
- les frais d'intérêts liés aux passifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts » de l'état combiné du résultat, sauf pour les filiales d'assurance où ils sont comptabilisés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement ».

(ii) Les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont des titres détenus à des fins de transaction et comprennent des titres de dette émis avec l'intention de les racheter à brève échéance ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres qui sont gérés ensemble et pour lequel il existe un calendrier de prise de bénéfice à court terme tels que les « Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ». Les instruments financiers dérivés sont également classés comme étant détenus à des fins de transaction.

La section n) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » de la présente note précise la nature de la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture.

(iii) Les passifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument, et sont essentiellement des titres d'emprunt. La direction peut utiliser cette désignation irrévocable si elle élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation du passif financier ou si la gestion d'un groupe de passifs financiers et l'appréciation de sa performance sont effectuées sur la base de la juste valeur, ou lorsque les passifs sont des instruments financiers hybrides comportant au moins un dérivé incorporé qui serait autrement séparé du contrat hôte et comptabilisé distinctement.

Les passifs financiers compris dans cette classe d'évaluation sont composés de dépôts comportant au moins un dérivé incorporé qui serait autrement séparé du contrat hôte et comptabilisé distinctement.

(iv) Les passifs financiers qui n'entrent pas dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » sont classés dans la catégorie « Coût amorti ».

Les passifs financiers de cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur au bilan combiné et mesurés lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts des titres de la catégorie « Coût amorti » sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts » de l'état combiné du résultat, sauf pour les filiales d'assurance où ils sont comptabilisés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement ».

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Prêts

La juste valeur des prêts non dépréciés classés dans la catégorie « Coût amorti » et des prêts de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs, ajustés pour tenir compte des pertes de crédit sur le portefeuille de prêts. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par le Mouvement Desjardins.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable. La juste valeur de certains passifs présentés au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » repose sur les cours de marché pour des instruments similaires ou sur l'actualisation des flux de trésorerie prévus. En ce qui a trait aux passifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net », la juste valeur tient compte des modèles d'évaluation des options et les techniques d'évaluation sont similaires à celles des instruments financiers dérivés.

Obligations subordonnées

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les cours du marché.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit ainsi que les facteurs de volatilité. Cette juste valeur est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, le Mouvement Desjardins ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit, et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité du Mouvement Desjardins de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. La note 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature des instruments financiers dérivés détenus par le Mouvement Desjardins.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme ou de leurs caractéristiques. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont capitalisés, puis amortis sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour les instruments financiers classés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et « Coût amorti » alors qu'ils ne sont jamais reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat pour les instruments financiers désignés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ». Pour les instruments financiers classés ou désignés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net », ces coûts sont passés en charge dès qu'ils sont engagés.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés au net lorsqu'ils font l'objet d'un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés, et que le Mouvement Desjardins a l'intention de procéder à un règlement d'après le solde net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé du bilan combiné lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que le Mouvement Desjardins a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque le Mouvement Desjardins transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif a été transférée.

Lorsque le Mouvement Desjardins a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan combiné, et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état combiné du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition du Mouvement Desjardins avant et après le transfert, ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation qui lui est liée est éteinte, annulée ou expirée. L'écart entre la valeur comptable du passif financier transféré et la contrepartie payée est comptabilisé à l'état combiné du résultat.

b) Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières

Le poste « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières » comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts à la Banque du Canada, les dépôts auprès d'institutions financières, y compris les montants nets à recevoir à la suite de la compensation en cours des chèques et d'autres effets, ainsi que certains titres à revenu fixe. Ces instruments financiers viennent à échéance à court terme, sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

c) Valeurs mobilières

Le classement et l'évaluation des valeurs mobilières sont établis selon les critères énoncés à la section a) « Actifs et passifs financiers » ci-dessus.

Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées

Les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées ne sont pas comptabilisées au bilan combiné, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été obtenue.

Les conventions de revente sont traitées comme des transactions de prêts garantis. Un actif correspondant à la contrepartie versée en échange des valeurs mobilières acquises, y compris les intérêts courus, est comptabilisé au poste « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente » du bilan combiné.

Dans le cadre des emprunts de valeurs mobilières, le Mouvement Desjardins donne des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si la garantie est donnée sous forme de trésorerie, un actif correspondant au montant qui sera reçu lors de la remise des titres empruntés est comptabilisé au poste « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente » du bilan combiné. Si elle est donnée sous forme de valeurs mobilières, les titres affectés en garantie ne sont pas décomptabilisés, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées

Les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées ne sont pas décomptabilisées du bilan combiné, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

Les conventions de rachat sont traitées comme des transactions d'emprunts garantis. Un passif correspondant à la contrepartie reçue en échange des valeurs mobilières vendues, y compris les intérêts courus, est comptabilisé au poste « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat » du bilan combiné.

Dans le cadre des prêts de valeurs mobilières, le Mouvement Desjardins reçoit des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si la garantie est reçue sous forme de trésorerie, un passif correspondant à l'obligation de remettre cette dernière est comptabilisé au poste « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat » du bilan combiné. Si elle est reçue sous forme de valeurs mobilières, les titres reçus en garantie ne sont pas comptabilisés, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été obtenue.

Valeurs mobilières vendues à découvert

Les valeurs mobilières vendues à découvert dans le cadre des activités de transaction, qui représentent l'obligation pour le Mouvement Desjardins de livrer des valeurs mobilières qu'il ne possédait pas au moment de la vente, sont comptabilisées à titre de passifs et inscrites à leur juste valeur. Les gains et pertes réalisés et non réalisés sur ces valeurs mobilières sont comptabilisés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

d) Prêts

Le classement et l'évaluation des prêts sont établis selon les critères énoncés à la section a) « Actifs et passifs financiers » ci-dessus. La majorité des prêts sont classés dans la catégorie « Coût amorti ».

Les commissions perçues et les frais directs relatifs au montage, à la restructuration et à la renégociation de prêts classés dans la catégorie « Coût amorti » sont traités comme faisant partie intégrante du rendement obtenu sur les prêts. Ils sont reportés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et l'amortissement est comptabilisé à titre de revenus d'intérêts sur la durée du prêt. Une garantie est obtenue si elle est jugée nécessaire d'après une évaluation de la solvabilité de l'emprunteur. Une telle garantie prend habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des débiteurs, des stocks, des équipements, des valeurs mobilières (des titres de gouvernements, des titres de participation, etc.) ou de la trésorerie.

Les prêts restructurés sont des prêts dont le Mouvement Desjardins a renégocié les modalités initiales en accordant des allègements à l'emprunteur dans un contexte de difficultés financières ou pour contrer son inhabileté à respecter ses obligations initiales. Une fois que les modalités du prêt ont été renégociées, et que l'emprunteur les a acceptées, le prêt est considéré comme étant restructuré.

Lorsque la modification des modalités d'un prêt classé dans la catégorie « Coût amorti » n'a pas d'incidence importante sur les flux de trésorerie contractuels, le prêt renégocié n'est pas décomptabilisé. À la date de la restructuration, le montant du prêt est ramené à celui des flux de trésorerie estimatifs nets à recevoir aux termes des modalités allégées, actualisés au taux d'intérêt effectif (avant la restructuration), ce qui peut engendrer un gain ou une perte sur modification. Lorsque la modification des modalités a une incidence importante sur les flux de trésorerie contractuels, le prêt initial doit être décomptabilisé, ce qui peut engendrer un gain ou une perte sur décomptabilisation. De plus, un nouveau prêt doit être comptabilisé en fonction des nouvelles modalités contractuelles. Lorsque la modification des modalités n'entraîne pas la décomptabilisation du prêt, la date de sa comptabilisation initiale demeure inchangée aux fins de l'application du modèle de dépréciation. Le risque de défaillance selon les modalités contractuelles modifiées est alors comparé au risque de défaillance selon les modalités initiales afin de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Lorsque la modification des modalités entraîne la décomptabilisation du prêt et la comptabilisation d'un nouveau prêt, la date de la modification doit devenir la date de la comptabilisation initiale du nouveau prêt aux fins de l'application du modèle de dépréciation. Un nouveau prêt est normalement considéré à l'étape 1 du modèle de dépréciation, mais il peut devoir être considéré comme déprécié dès l'origine.

e) Dépréciation d'instruments financiers

Lors de chaque date de clôture, le Mouvement Desjardins comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour les instruments d'emprunt classés « Coût amorti » ou « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », de même que pour certains éléments hors bilan, soit les engagements de prêts et les garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. L'estimation de cette provision est fondée sur un modèle de dépréciation comprenant trois étapes :

- Étape 1 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée;
- Étape 2 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis leur comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée;
- Étape 3 : Pour les actifs financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée.

Au cours de la durée de vie des instruments financiers, ceux-ci peuvent passer d'une étape à l'autre du modèle de dépréciation en fonction de l'amélioration ou de la détérioration de leur risque de crédit et du niveau des pertes de crédit attendues. La catégorisation des instruments entre les diverses étapes du modèle de dépréciation est toujours faite en comparant le risque de crédit entre la date de clôture et la date de la comptabilisation initiale de l'instrument financier, et en analysant les indications de dépréciation.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier, ce qui nécessite l'exercice d'un jugement important.

Pour ce faire, le Mouvement Desjardins compare la probabilité de défaut (PD) de l'instrument financier à la date de clôture avec sa PD à la date de la comptabilisation initiale. De plus, il prend en compte des informations raisonnables et justifiables indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, notamment des informations qualitatives et portant sur la conjoncture économique à venir, dans la mesure où celles-ci ont une incidence sur l'évaluation de la PD de l'instrument. Les critères utilisés pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit varient en fonction des regroupements d'instruments financiers présentant des caractéristiques de risques de crédit communes et sont fondés principalement sur une variation relative combinée à une variation absolue de la PD. Ils incluent également des seuils absolus de risque et certains autres critères. Tous les instruments en souffrance depuis plus de 30 jours sont transférés à l'étape 2 du modèle de dépréciation.

Pour les valeurs mobilières au « Coût amorti » ou « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », le Mouvement Desjardins a choisi d'utiliser l'exemption pour le risque de crédit faible. Ainsi, si le risque de crédit est équivalent à celui de « catégorie d'investissement » à la date de clôture, la valeur mobilière est réputée de ne pas avoir eu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

Définition de défaut et d'actif financier déprécié

La définition de défaut utilisée dans le cadre du modèle de dépréciation correspond à celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit et à des fins réglementaires. Elle prend en considération des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents. Un prêt est notamment en défaut lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours. Un actif financier est considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable.

Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie et prenant en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir. De façon générale, la provision pour pertes de crédit attendues représente la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie dus, ou le montant de l'engagement susceptible d'être utilisé selon les termes du contrat, et le total des flux de trésorerie que le Mouvement Desjardins s'attend à recevoir. Pour les actifs financiers dépréciés, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et les flux de trésorerie estimés.

L'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est estimée pour chaque exposition à la date de clôture et se fonde sur le produit de la multiplication des trois paramètres de risque de crédit, soit la PD, la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Ce produit est ensuite actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les paramètres sont estimés au moyen d'une segmentation appropriée qui prend en compte les caractéristiques de risque de crédit communes. La PCD de certains prêts et éléments hors bilan est notamment estimée à 0 % en raison de la nature du rehaussement de crédit obtenu. Pour les instruments financiers qui sont à l'étape 1 du modèle de dépréciation, la projection des paramètres de risque de crédit est effectuée sur un horizon maximal de 12 mois, alors que pour ceux qui sont à l'étape 2 ou 3, elle est effectuée sur la durée de vie restante de l'instrument.

Pour établir les paramètres de risque de crédit, les instruments financiers sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de risque de crédit communes. Les principales variables de regroupement pour les paramètres applicables sont présentées dans le tableau suivant :

PD	PCD	ECD ⁽¹⁾
<i>Prêts, engagements de prêts et garanties financières :</i> <ul style="list-style-type: none"> Type de clientèle Niveau de risque Type d'instrument Secteur d'activité 	<i>Prêts, engagements de prêts et garanties financières :</i> <ul style="list-style-type: none"> Type de clientèle Type de sûreté Type de garant Niveau de risque Type d'instrument Secteur d'activité 	<i>Prêts :</i> <ul style="list-style-type: none"> Type de clientèle Type de produit <i>Engagements de prêts et garanties financières :</i> <ul style="list-style-type: none"> Type de clientèle Niveau de risque Taux d'utilisation Montant autorisé Type de produit Solde

⁽¹⁾ Pour déterminer l'ECD, un facteur de conversion en équivalent de crédit est appliqué.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La provision pour pertes de crédit attendues prend également en considération les informations sur la conjoncture économique à venir. Pour intégrer les informations prospectives pertinentes pour la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues, le Mouvement Desjardins utilise les modèles économétriques servant à la projection du risque de crédit. Ces modèles estiment l'effet des variables macroéconomiques sur les différents paramètres de risque de crédit. Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios (de base, optimiste et pessimiste) pour établir la provision pour pertes de crédit attendues et attribue des probabilités d'occurrence à chacun d'eux. Il peut également avoir recours à des ajustements pour considérer des informations pertinentes qui ont une incidence sur l'évaluation de la provision et qui n'ont pas été intégrées dans les paramètres de risque de crédit. L'intégration de l'information prospective repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit et aux projections économiques. Elle nécessite donc l'exercice d'un niveau élevé de jugement.

Pour les actifs financiers dépréciés qui sont individuellement significatifs, l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est fondée sur un examen approfondi de la situation de l'emprunteur et de la réalisation des sûretés détenues. Elle représente une pondération probabiliste de la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif, des insuffisances des flux de trésorerie, qui prend en considération l'effet de différents scénarios susceptibles de se réaliser tout en considérant les informations sur la conjoncture économique à venir. Il peut arriver qu'aucune provision ne soit comptabilisée si le scénario de réalisation des sûretés est probable à 100 % et que la valeur de réalisation estimative des sûretés est supérieure à la valeur comptable brute du prêt.

Durée de vie attendue

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue correspond à la période contractuelle maximale pendant laquelle le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit, y compris les options de prolongation dont l'exercice dépend uniquement de l'emprunteur. L'exception à cette règle concerne les facilités de crédit renouvelables, composées des marges de crédit aux particuliers et aux entreprises, et des prêts sur cartes de crédit. Leur durée de vie est estimée et correspond à la période pendant laquelle il y a une exposition au risque de crédit sans que les pertes de crédit attendues soient atténuées par des mesures normales de gestion du risque de crédit. Cette estimation prend en considération la période durant laquelle il a été exposé au risque de crédit associé à des instruments financiers similaires et les mesures de gestion du risque de crédit prévues une fois que le risque de crédit associé à un instrument financier aura augmenté.

Comptabilisation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts est enregistrée aux postes « Provision pour pertes de crédit » du bilan combiné et « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

La provision pour pertes de crédit attendues sur les engagements de prêts et les garanties financières est enregistrée aux postes « Autres passifs – Autres » du bilan combiné et « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

La provision pour pertes de crédit attendues sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est enregistrée en réduction du poste « Valeurs mobilières – Titres au coût amorti » du bilan combiné et au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat. La provision pour pertes de crédit attendues sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » est comptabilisée aux postes « Gains nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » de l'état combiné du résultat global et « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Biens saisis

Les biens saisis en règlement de prêts dépréciés sont comptabilisés à la date de la saisie, à leur juste valeur diminuée des frais de vente. Tout écart entre la valeur comptable du prêt et la juste valeur inscrite des actifs saisis est comptabilisé au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Radiation des prêts

Un prêt est radié, en totalité ou en partie, lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de recouvrement à son égard, soit lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été entreprises et que, selon l'évaluation de l'ensemble du dossier, il n'existe aucun autre moyen de le récupérer. Pour les prêts garantis, la radiation survient généralement après la réalisation de la garantie. Les prêts pour lesquels une proposition du consommateur ou une procédure de faillite est en cours, mais pour lesquels le Mouvement Desjardins n'a pas d'attente raisonnable de recouvrement, sont radiés, mais peuvent continuer de faire l'objet de mesures de recouvrement par un syndic en insolvabilité. Les soldes des prêts sur cartes de crédit sont radiés en totalité lorsqu'aucun paiement n'a été reçu à l'issue d'une période de 180 jours. Ces derniers peuvent cependant encore faire l'objet de mesures d'exécution pour une certaine période à la suite de leur sortie du bilan. Lorsqu'un prêt a été entièrement radié, les paiements subséquents, le cas échéant, sont portés au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

f) Contrats de location

Preneur

Le Mouvement Desjardins loue principalement des locaux qui sont utilisés dans le cours normal de ses activités. Un actif au titre du droit d'utilisation ainsi qu'une obligation locative sont comptabilisés au bilan combiné à la date de début du contrat de location sauf pour les contrats de courte durée et de faible valeur. De plus, le Mouvement Desjardins utilise la mesure de simplification qui permet de ne pas séparer les composantes locatives et les composantes non locatives d'un contrat.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés au bilan combiné, et l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation sont comptabilisés au poste « Frais autres que d'intérêts – Frais d'occupation » de l'état combiné du résultat.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

L'obligation locative est initialement comptabilisée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés. En règle générale, le Mouvement Desjardins utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation. Les obligations locatives sont présentées au bilan combiné, et les frais d'intérêts sur les obligations locatives sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts » de l'état combiné du résultat.

Bailleur

Les contrats de location pour lesquels le Mouvement Desjardins est bailleur sont des contrats relatifs à des locaux. Le Mouvement Desjardins fait partie principalement de contrats de location simple.

Lorsque le Mouvement Desjardins agit à titre de bailleur, les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement », et l'actif loué demeure comptabilisé au bilan combiné.

g) Immobilisations corporelles et immeubles de placement

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations corporelles sont comptabilisées au poste « Frais autres que d'intérêts – Frais d'occupation » de l'état combiné du résultat.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les dotations aux amortissements des immeubles de placement sont comptabilisées aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

Amortissement

Les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont amortis en fonction des durées d'amortissement suivantes :

	Durées d'amortissement
Terrains	Non amortissables
Bâtiments et immeubles de placement	5 à 80 ans
Matériel informatique	3 à 10 ans
Mobilier, agencement et autres	1 à 20 ans
Améliorations locatives	Durée prévue du bail

Décomptabilisation

Les profits ou pertes résultant de la sortie ou de la vente d'immeubles sont comptabilisés à l'état combiné du résultat de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés, aux postes « Frais autres que d'intérêts – Frais d'occupation » pour les immobilisations corporelles, et « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » pour les immeubles de placement.

h) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent celles qui sont acquises et générées en interne. Le coût des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est amorti de façon linéaire sur leur durée d'utilisation estimative, qui n'excède pas 40 ans.

Les profits ou pertes résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle sont comptabilisés au poste « Frais autres que d'intérêts – Autres » de l'état combiné du résultat lors de la décomptabilisation de l'actif.

i) Dépréciation des actifs non financiers

Le Mouvement Desjardins évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable.

Lorsqu'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier, l'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer s'il a subi une perte de valeur exige de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Goodwill

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et dès qu'il y a un indice possible d'une perte de valeur. Le test de dépréciation du goodwill est établi sur la base de la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT ou chaque groupe d'UGT) à laquelle le goodwill se rapporte. Un jugement important doit être exercé pour estimer les données prises en compte dans le modèle utilisé pour établir le montant recouvrable de chaque UGT.

j) Contrats d'assurance et de réassurance

Classification

Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance important à l'assureur lors de leur émission. Un risque d'assurance est transféré lorsque les filiales d'assurance acceptent d'indemniser le titulaire d'un contrat si un événement futur incertain spécifié dans ce dernier l'affecte de façon défavorable. Dans certaines situations, un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier.

Certains contrats émis par les filiales d'assurance ne transfèrent pas de risque d'assurance important. Ces contrats sont alors classés à titre de contrats d'investissement selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*, ou à titre de contrats de service conformément à l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.

Les contrats d'assurance émis sont classés à titre de contrats d'assurance sans participation directe ou de contrats d'assurance avec participation directe.

La filiale d'assurance de personnes classe les contrats de fonds distincts individuels ainsi que les contrats d'assurance vie avec participation à titre de contrats d'assurance avec participation directe. Tous les autres contrats d'assurance sont des contrats d'assurance sans participation directe.

Les contrats d'assurance avec participation directe sont des contrats qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement dans lesquels on promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents clairement définis. Les éléments sous-jacents comprennent des portefeuilles de placements spécifiques qui déterminent les montants payables aux assurés. La politique de la filiale d'assurance de personnes est de détenir ces placements spécifiques.

Des jugements importants sont portés par la direction lors de l'analyse des conditions nécessaires à la classification des contrats d'assurance au titre de contrats d'assurance avec participation directe. Ces contrats doivent être évalués selon la méthode fondée sur les honoraires variables dont les particularités comparativement au modèle général d'évaluation sont décrites dans les sections subséquentes.

Les filiales d'assurance ont recours à des contrats de réassurance afin d'atténuer leur exposition au risque d'assurance. Ces contrats de réassurance transfèrent des risques d'assurance importants relativement aux contrats d'assurance sous-jacents et sont classés en tant que contrats de réassurance détenus selon l'IFRS 17. De tels contrats de réassurance n'ont pas pour effet de libérer les filiales de leurs obligations envers ses titulaires de contrat.

Composant investissement

Certains contrats d'assurance comportent un composant investissement qui n'a pas à être présenté séparément, car il est étroitement lié au contrat d'assurance. Ces composants sont donc comptabilisés à même les passifs des contrats d'assurance. Un composant investissement représente un montant que les filiales d'assurance sont tenues de rembourser au titulaire d'un contrat d'assurance en toutes circonstances, que l'événement assuré se produise ou non.

Regroupement des contrats d'assurance et contrats de réassurance détenus

Les contrats d'assurance sont regroupés par portefeuille. Ceux-ci sont constitués de contrats qui, au jugement de la direction, comportent des risques similaires et sont gérés ensemble.

Les portefeuilles de contrats d'assurance sont ensuite divisés en trois groupes en fonction de la rentabilité attendue des contrats, le cas échéant :

- contrats déficitaires à la comptabilisation initiale;
- contrats, qui à la comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires;
- autres contrats du portefeuille.

Si des contrats d'un même portefeuille relèvent de groupes différents uniquement parce que des dispositions légales ou réglementaires limitent la capacité pratique de fixer un prix en fonction des caractéristiques des titulaires, les filiales d'assurance de dommages ont choisi de classer ces contrats dans le même groupe.

Les portefeuilles de contrats de réassurance détenus sont déterminés séparément des portefeuilles de contrats d'assurance. Les contrats de réassurance détenus sont divisés selon les groupes suivants, le cas échéant :

- contrats présentant un profit net à la comptabilisation initiale;
- contrats, qui à la comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité importante de devenir rentables;
- autres contrats du portefeuille.

Les groupes de contrats d'assurance et de contrats de réassurance détenus sont constitués à la comptabilisation initiale, et la composition de ces groupes n'est pas revue par la suite. La direction a exercé son jugement afin de déterminer les contrats d'assurance pouvant être regroupés ensemble de façon globale afin d'évaluer la rentabilité prévue des contrats dans le but d'identifier les contrats déficitaires à la comptabilisation initiale.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Chacun des groupes ne contient que des contrats qui sont émis à un an ou moins d'intervalle, et sont constitués en fonction de l'année calendrier.

Le Mouvement Desjardins présente séparément au bilan combiné la valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance qui sont des actifs, des portefeuilles de contrats d'assurance qui sont des passifs, des portefeuilles de contrats de réassurance qui sont des actifs et des portefeuilles de contrats de réassurance qui sont des passifs.

Comptabilisation et décomptabilisation

Les groupes de contrats d'assurance doivent être comptabilisés à la première des dates suivantes :

- la date de début de la période de couverture;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de contrat d'assurance du groupe devient exigible, ou lorsque le premier paiement est reçu si le contrat ne comporte pas de date d'échéance;
- dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, lorsque les faits et circonstances indiquent que le groupe de contrats est déficitaire.

Les groupes de contrats de réassurance doivent être comptabilisés à la première des dates suivantes :

- le début de la période de couverture;
- la date à laquelle un groupe de contrats d'assurance sous-jacent déficitaire est comptabilisé, dans la mesure où un contrat de réassurance s'appliquant à ces contrats est conclu à cette date.

Les passifs des contrats d'assurance sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est acquittée, annulée ou expirée.

Contrats évalués selon le modèle général

Évaluation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, le passif d'un groupe de contrats d'assurance correspond au passif au titre de la couverture restante qui est composé de la somme des flux de trésorerie d'exécution et de la marge sur services contractuels (MSC).

Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution sont constitués des éléments suivants :

- Estimation des flux de trésorerie futurs

Les estimations de flux de trésorerie futurs sont basées sur une moyenne pondérée selon les probabilités d'un éventail complet des résultats possibles et sont déterminées selon le point de vue des filiales d'assurance, dans la mesure où elles cadrent avec les variables de marchés observables.

L'évaluation d'un groupe de contrats inclut tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre de chacun des contrats du groupe. Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle les filiales d'assurance peuvent contraindre le titulaire de contrat à payer les primes ou dans laquelle elle a une obligation substantielle de lui fournir des services prévus au contrat d'assurance. Une obligation substantielle de fournir des services prévus au contrat d'assurance cesse lorsque les filiales d'assurance ont la capacité pratique de réévaluer les risques posés spécifiquement par le titulaire de contrat d'assurance ou par le portefeuille de contrat d'assurance dont fait partie le contrat en cause.

Les flux de trésorerie compris dans le périmètre d'un contrat sont ceux directement liés à l'exécution du contrat tels que les primes, les commissions, les indemnités et les autres obligations envers les titulaires de contrat. Les coûts directement attribuables aux portefeuilles de contrats d'assurance incluent, entre autres les coûts de gestion des sinistres, de gestion des contrats et les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition.

- Ajustement lié à la valeur temps de l'argent

Les estimations de flux de trésorerie futurs sont ajustées, selon les taux d'actualisation courants à la date d'évaluation, afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers liés à ces flux de trésorerie.

- Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier est déterminé séparément des estimations de flux de trésorerie futurs et de l'ajustement lié à la valeur temps de l'argent. L'ajustement au titre du risque non financier reflète l'indemnité exigée pour prendre en charge l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier.

Certains flux de trésorerie d'exécution sont évalués au niveau des portefeuilles de contrats d'assurance et sont ensuite alloués à chacun des groupes en utilisant des méthodes systématiques et rationnelles, appliquées de manières cohérentes d'une période de présentation de l'information financière à l'autre.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Marge sur services contractuels

La MSC représente le profit non acquis, qui sera comptabilisé au poste « Revenus des activités d'assurance » de l'état combiné du résultat à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance seront fournis. À la comptabilisation initiale, aucun montant n'est comptabilisé en résultat, car la MSC est évaluée à un montant correspondant à l'entrée nette de flux de trésorerie d'exécution prévue.

Si la somme des flux de trésorerie d'exécution correspond à une sortie nette, le groupe de contrats d'assurance est déficitaire, et le montant de la MSC est nul. Une perte sur contrats déficitaires est comptabilisée immédiatement au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » à l'état combiné du résultat, et un élément de perte est ajouté au passif au titre de la couverture restante.

Évaluation subséquente

À chaque date de clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance correspond à la somme des deux montants suivants :

- le passif au titre de la couverture restante, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services qui seront rendus dans les périodes futures ainsi que de la MSC;
- le passif au titre des sinistres survenus, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services passés tels que les charges de sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance.

Flux de trésorerie d'exécution

À chaque date de clôture, les flux de trésorerie d'exécution des groupes de contrats d'assurance sont révisés afin de refléter tout changement apporté dans les hypothèses qui les sous-tendent et les conditions de marché à cette date.

Marge sur services contractuels

La valeur comptable de la MSC d'un groupe est obtenue en ajustant le solde à l'ouverture pour tenir compte des nouveaux contrats, de l'intérêt capitalisé pour les contrats d'assurance sans participation directe, du montant comptabilisé en revenus, des variations des flux de trésorerie d'exécution relatives aux services futurs et de la variation de la part revenant à l'assureur de la juste valeur des éléments sous-jacents pour les contrats avec participation directe.

Les variations des flux de trésorerie d'exécution relatives aux services futurs ajustent la MSC, alors que celles relatives aux services courants ou passés sont directement comptabilisées à l'état combiné du résultat. L'effet de la valeur temps de l'argent et de ses variations, ainsi que l'effet du risque financier et de ses variations sur les estimations de flux de trésorerie futurs sont comptabilisés à l'état combiné du résultat lorsqu'ils sont relatifs aux contrats d'assurance sans participation directe, alors qu'ils ajustent la MSC des contrats d'assurance avec participation directe.

Pour les contrats d'assurance avec participation directe, les variations du montant correspondant à la part revenant à la filiale d'assurance de personnes de la juste valeur des éléments sous-jacents sont liées aux services futurs et ajustent la MSC, alors que les variations de la juste valeur des éléments sous-jacents, qui représentent l'ajustement des obligations envers les titulaires, ne sont pas liées aux services futurs et n'ajustent pas la MSC. Ces variations sont plutôt comptabilisées au poste « Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets » à l'état combiné du résultat .

Pour ses contrats de fonds distincts individuels, la filiale d'assurance de personnes utilise une stratégie d'atténuation du risque financier au moyen de dérivés et autres instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net qui permet une compensation économique entre les contrats d'assurance et ces instruments atténuant l'effet des risques financiers. Conformément à ce qui est permis par l'IFRS 17, la filiale a fait le choix de ne pas ajuster la MSC pour les variations visant à refléter tout ou une partie des variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier de ses contrats de fonds distincts individuels. Ces variations sont plutôt comptabilisées au poste « Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets » de l'état combiné du résultat permettant ainsi une compensation naturelle des gains et pertes sur les variations de juste valeur des instruments financiers comptabilisés conformément à l'IFRS 9.

Contrats de réassurance détenus

Les contrats de réassurance détenus sont tous des contrats sans participation directe. Ils sont évalués de la même manière que les contrats d'assurance à l'exception de certains éléments expliqués dans les paragraphes suivants.

Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution des contrats de réassurance détenus sont constitués de la même façon que ceux des contrats d'assurance sans participation directe sauf que :

- les flux de trésorerie futurs d'un groupe de contrats de réassurance détenus doivent inclure un ajustement pour refléter l'effet du risque de non-exécution, c'est-à-dire le risque que le réassureur n'exécute pas son obligation;
- l'ajustement au titre du risque non financier correspond au risque transféré au réassureur.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Marge sur services contractuels

Les groupes de contrats de réassurance détenus ne peuvent pas être déficitaires et n'ont pas de profit non acquis, la MSC correspond plutôt au coût net ou au profit net lié à l'utilisation de la réassurance.

Lors de l'évaluation initiale, la MSC d'un groupe de contrats de réassurance détenus est ajustée, si nécessaire, afin de tenir compte de tout revenu comptabilisé à l'état combiné du résultat lié à la comptabilisation d'une perte sur contrats déficitaires afférente aux contrats d'assurance sous-jacents. Un composant de recouvrement de perte est alors ajouté à l'actif au titre de la couverture restante des contrats de réassurance détenus.

Lors des évaluations subséquentes, la valeur comptable de la MSC est obtenue en ajustant le solde à l'ouverture pour tenir compte des nouveaux contrats de réassurance, de l'intérêt capitalisé, du montant comptabilisé en charges en raison des services reçus, des variations des flux de trésorerie d'exécution relatives aux services futurs et de la variation du composant recouvrement de perte.

Il est possible qu'un groupe de contrats d'assurance déficitaire inclut tant des contrats admissibles à un recouvrement en vertu d'un contrat de réassurance détenu que des contrats non admissibles à un tel recouvrement. Pour calculer le composant recouvrement de perte, les filiales d'assurance utilisent une méthode de répartition systématique et rationnelle pour déterminer la partie des pertes comptabilisées au titre du groupe de contrats d'assurance qui se rattache aux contrats admissibles à un recouvrement en vertu d'un contrat de réassurance détenu.

La valeur comptable du composant recouvrement de perte ne doit pas excéder la partie de la valeur comptable de l'élément de perte du groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires que les filiales d'assurance s'attendent à recouvrer au moyen du groupe de contrats de réassurance détenus.

Contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes

La filiale d'assurance de personnes utilise la méthode de la répartition des primes pour évaluer ses groupes de contrats d'assurance collective dont la grande majorité des contrats ont une durée d'un an ou moins ainsi que pour certains groupes de contrats d'assurance court terme. Pour leur part, les filiales d'assurance de dommages utilisent cette méthode pour évaluer l'ensemble de leurs contrats d'assurance dont la presque totalité a une durée d'un an ou moins.

Cette méthode d'évaluation simplifiée est permise si la période de couverture de chacun des contrats d'un groupe n'excède pas un an ou s'il est déterminé que l'évaluation selon la méthode de la répartition des primes ne diffère pas de manière significative de l'évaluation selon le modèle général décrit précédemment.

Évaluation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, la valeur comptable du passif au titre de couverture restante d'un groupe de contrats d'assurance est égale aux primes reçues, moins les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition alloués à ce groupe à cette date, ajustée s'il y a lieu, du montant provenant de la décomptabilisation d'un actif au titre de flux de trésorerie lié aux frais d'acquisition et de tout autre actif ou passif comptabilisé antérieurement se rapportant à ce groupe.

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance sont reportés et incorporés au passif au titre de la couverture restante lorsqu'ils sont encourus. Par la suite, ils sont comptabilisés en charge, sur la période de couverture des contrats composant le groupe.

Évaluation subséquentes

Le passif au titre de la couverture restante d'un groupe de contrats d'assurance est égal à sa valeur comptable au début de l'exercice, augmentée des primes reçues et du montant d'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, alors qu'elle est diminuée du montant des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition alloués et du montant comptabilisé en revenus.

La valeur comptable du passif au titre de la couverture restante des contrats qui n'excèdent pas un an n'est pas ajustée pour refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier.

Si, à n'importe quel moment, des faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire, les filiales d'assurances doivent déterminer si la valeur des flux de trésorerie d'exécution afférents à la couverture restante de ce groupe évalué de la même manière que les groupes de contrats évalués selon le modèle général excède la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante établie selon la méthode de la répartition des primes. L'excédent est comptabilisé à titre de perte sur contrats déficitaires et présenté au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » de l'état combiné du résultat et un élément de perte est ajouté au passif au titre de la couverture restante. Cet élément de perte est réévalué à chaque date de clôture.

Contrats de réassurance détenus

La méthode de la répartition des primes est utilisée pour évaluer les groupes de contrats de réassurance détenus lorsque cette méthode est utilisée pour évaluer les groupes de contrats d'assurance sous-jacents.

Lorsqu'une perte sur contrats déficitaires est comptabilisée pour un groupe de contrats d'assurance dans lequel se retrouvent un ou des contrats sous-jacents à un contrat de réassurance détenu, les filiales d'assurance calculent un composant recouvrement de perte et ajustent le montant de l'actif au titre de la couverture restante du groupe de contrats de réassurance détenu.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Il est possible qu'un groupe de contrats d'assurance déficitaire inclut tant des contrats admissibles à un recouvrement en vertu d'un contrat de réassurance détenu que des contrats non admissibles à un tel recouvrement. Pour calculer le composant recouvrement de perte, les filiales d'assurance utilisent une méthode de répartition systématique et rationnelle pour déterminer la partie des pertes comptabilisées au titre du groupe de contrats d'assurance qui se rattache aux contrats admissibles à un recouvrement en vertu d'un contrat de réassurance détenu.

La valeur comptable du composant recouvrement de perte ne doit pas excéder la partie de la valeur comptable de l'élément de perte que le Mouvement Desjardins s'attend à recouvrer en vertu des contrats de réassurance composant le groupe de contrats de réassurance.

Passif au titre de sinistres survenus

Le passif au titre des sinistres survenus est constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services passés tels que les charges de sinistres survenus et autres charges afférentes aux règlements des sinistres. Le passif au titre des sinistres survenus est évalué en utilisant l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans coût ou effort excessif afin de déterminer le montant, l'échéancier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs.

Actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont engagés dans le cadre des activités de vente, de souscription et de création d'un groupe de contrats d'assurance. Ces frais comprennent les flux de trésorerie directement attribuables à un groupe de contrats d'assurance ou à un portefeuille ainsi que les flux de trésorerie qui ne sont pas directement attribuables, lesquels sont alloués aux différents groupes en utilisant une méthode systématique et rationnelle.

Lorsque ces flux de trésorerie sont encourus avant la comptabilisation des groupes de contrats d'assurance auxquels ils se rapportent, un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est comptabilisé et présenté en diminution des passifs des contrats d'assurance au bilan combiné. Subséquemment, les filiales d'assurance décomptabilisent la partie de cet actif qui se rapporte aux contrats d'assurance comptabilisés dans le groupe durant l'exercice.

Dans certains cas, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont en partis attribuables aux renouvellements des contrats d'assurance attendus de ces groupes. Une méthode systématique et rationnelle est utilisée pour répartir ces flux entre le groupe et les différents groupes de renouvellement attendus.

À chaque date de clôture, la direction détermine s'il existe des faits et circonstances qui indiquent que l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable de cet actif excède les entrées nettes de trésorerie attendues du groupe de contrats d'assurance auquel il se rapporte. De plus, lorsque l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est relatif aux renouvellements attendus pour un groupe de contrats, la valeur comptable de l'actif ne doit pas excéder les entrées nettes de trésorerie attendues provenant spécifiquement des renouvellements.

Les pertes de valeur d'un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont comptabilisées au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » de l'état combiné du résultat dans l'exercice où elles sont constatées. Ces pertes de valeur peuvent être contrepassées, en tout ou en partie, subséquemment dans la mesure où les conditions à l'origine de la dépréciation n'existent plus ou se sont améliorées. Les filiales d'assurance comptabilisent alors une reprise de valeur au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » de l'état combiné du résultat.

Revenus des activités d'assurance

Pour les contrats qui ne sont pas évalués selon la méthode de la répartition des primes, les revenus des activités d'assurance représentent les variations du passif au titre de la couverture restante qui sont liées aux services en l'échange desquels les filiales d'assurance s'attendent à recevoir une contrepartie.

Ces variations sont :

- les charges de sinistres et les autres charges afférentes aux activités d'assurance attendues évaluées trimestriellement aux montants attendus à la date d'ouverture de chaque période trimestrielle;
- les variations au titre du risque non financier liées aux risques expirés;
- le montant de la MSC pour les services rendus.

Les revenus des activités d'assurance incluent également un montant relatif aux flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition. Ce montant représente une portion des primes imputée au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, alloué entre les périodes de présentation de l'information financière d'une manière systématique qui reflète l'écoulement du temps.

Le montant de la MSC comptabilisé au poste « Revenus des activités d'assurance » de l'état combiné du résultat est basé sur les unités de couverture affectées aux services rendus. La direction exerce des jugements importants pour déterminer les unités de couverture des groupes de contrats d'assurance, des informations supplémentaires sur les jugements sont présentées à la note 16 « Contrats d'assurance et de réassurance ».

Pour les contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes, le revenu des activités d'assurance correspond au montant des encaissements de primes attendus, lequel est réparti entre les périodes de services prévues aux contrats d'assurance en fonction de l'écoulement du temps.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Charges afférentes aux activités d'assurance

Les charges afférentes aux activités d'assurance comprennent :

- les charges de sinistres et les autres charges d'assurance engagées;
- l'amortissement des frais d'acquisition;
- les variations liées aux sinistres survenus;
- les pertes et les reprises de pertes sur contrats déficitaires.

Pour les groupes de contrats non évalués selon la méthode de la répartition des primes, le montant de l'amortissement des frais d'acquisition est identique au montant de recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition présenté dans les revenus des activités d'assurance.

Pour les groupes de contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes, le montant de l'amortissement des frais d'acquisition est réparti entre les périodes en fonction de l'écoulement du temps.

Perte sur contrats déficitaires

Lorsqu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire à la comptabilisation initiale ou qu'il devient déficitaire subséquentement, une perte sur contrats déficitaires est comptabilisée en charges afférentes aux activités d'assurance, et un élément de perte est ajouté au passif au titre de la couverture restante. Les variations ultérieures de l'élément de perte relatives aux services futurs sont comptabilisées en pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » de l'état combiné du résultat.

Après avoir comptabilisé une perte sur un groupe de contrats d'assurance déficitaire, certaines variations des flux de trésorerie d'exécution des contrats d'assurance non évalués selon la méthode de répartition des primes sont réparties sur une base systématique entre l'élément de perte et le passif de la couverture restante, excluant l'élément de perte. Ces variations affectées à l'élément de perte sont comptabilisées en diminution des revenus attendus et des charges correspondantes de l'exercice. La répartition systématique de ces flux de trésorerie d'exécution est faite en fonction du solde de l'élément de perte, celui-ci est donc ramené à zéro à la fin de la période de couverture. Si les variations de flux de trésorerie d'exécution font en sorte que l'élément de perte est ramené à zéro avant la fin de la période de couverture, l'excédent est comptabilisé à la MSC.

Pour les contrats d'assurance évalués selon la méthode de répartition des primes, les diminutions de l'élément de perte relatives aux services passés sont comptabilisées à l'encontre des charges d'assurance engagées durant l'exercice.

Revenus (charges) nets des activités de réassurance

Les revenus et les charges liés aux contrats de réassurance détenus sont présentés séparément des revenus et des charges afférentes aux contrats d'assurance. Les revenus et les charges liés aux contrats de réassurance détenus, à l'exception des revenus financiers (charges financières) de réassurance, sont présentés sur une base nette, à titre de revenus (charges) nets des activités de réassurance à l'état combiné du résultat.

Les revenus se composent des montants à recouvrer des réassureurs pour les sinistres survenus et les autres charges d'assurance, ainsi que les variations de l'élément de recouvrement de perte.

Pour les contrats non évalués selon la méthode de la répartition des primes, les charges comprennent les montants suivants liés aux variations de l'actif au titre de la couverture restante :

- les recouvrements attendus des charges de sinistres et des autres charges d'assurance évaluées trimestriellement aux montants attendus à la date d'ouverture de chaque période trimestrielle;
- les variations au titre du risque non financier pour les risques expirés;
- le montant de la MSC pour les services reçus.

Pour les contrats évalués selon la méthode de répartition des primes, les charges correspondent au montant des primes cédées attendues affecté à l'exercice. Le montant de primes cédées attendues est réparti entre les périodes de services prévues aux contrats de réassurance essentiellement en fonction de l'écoulement du temps.

Revenus financiers (charges financières) d'assurance et de réassurance

Les revenus financiers et charges financières d'assurance des groupes de contrats d'assurance sans participation directe et des contrats de réassurance détenus sont constitués de la variation de la valeur comptable du groupe qui découle de l'effet de la valeur temps de l'argent et de ses variations ainsi que de l'effet du risque financier et de ses variations.

Les revenus financiers et charges financières d'assurance des groupes de contrats d'assurance avec participation directe sont constitués de la variation de la valeur comptable du groupe qui découle de l'évolution attribuable à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents ainsi que de l'effet de l'atténuation des risques financiers.

Les variations de l'ajustement au titre du risque non financier sont ventilées entre le résultat des activités d'assurance et les revenus financiers et charges financières d'assurance et de réassurance.

Revenus (pertes) nets de placement d'assurance

Les revenus (pertes) nets de placement d'assurance sont constitués des revenus et pertes des placements tirés des actifs détenus dans le cadre des activités d'assurance du Mouvement Desjardins qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 17.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

k) Fonds distincts

Certains contrats d'assurance permettent à leur titulaire d'effectuer des placements dans des fonds distincts détenus par la filiale d'assurance de personnes à leur intention. Les titulaires de ces contrats assument les risques et bénéficient des avantages découlant de la propriété de ces placements, même s'ils sont détenus par cette filiale. En conséquence, les placements détenus pour le compte des titulaires de fonds distincts sont présentés au poste « Actif net des fonds distincts » du bilan combiné. Ils sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les autres instruments financiers inclus dans l'actif net des fonds distincts sont comptabilisés au coût amorti. De plus, si un fonds distinct exerce un contrôle sur un fonds commun de placement dans lequel des sommes ont été investies, ce dernier est consolidé dans l'actif net des fonds distincts et un passif aux titulaires de parts rachetables dans un fonds sous-jacent est comptabilisé et classé au coût amorti.

Le passif des fonds distincts collectifs est comptabilisé au coût amorti selon IFRS 9. Il est comptabilisé au poste « Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement » du bilan combiné.

En ce qui concerne les contrats de rente à capital variable offerts par l'entremise des fonds distincts individuels, la filiale d'assurance de personnes offre des garanties minimales relativement à la prestation de décès, à la valeur à l'échéance et aux montants des retraits au cours de la période de décaissement. Le passif des fonds distincts individuels est comptabilisé selon IFRS 17 et les contrats sont classés à titre de contrats avec participation directe. Le passif associé à ces garanties ainsi que l'obligation envers les titulaires de ces contrats, qui correspond à l'actif net des fonds distincts individuels, sont comptabilisés au poste « Passifs des contrats d'assurance » du bilan combiné.

Les revenus nets des placements détenus pour le compte des titulaires de fonds distincts individuels sont comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » de l'état combiné du résultat et un montant équivalent est comptabilisé au poste « Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets ». Les revenus nets des placements détenus pour le compte des titulaires de fonds distincts collectifs sont comptabilisés au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement » à l'état combiné du résultat.

La filiale d'assurance de personnes perçoit des revenus sous forme d'honoraires pour la gestion des fonds distincts. Pour les fonds distincts collectifs, ces revenus sont comptabilisés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat alors que pour les fonds distincts individuels, ils sont comptabilisés au poste « Revenus des activités d'assurance ».

l) Provisions et passifs éventuels

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque le Mouvement Desjardins a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler les obligations à la date de clôture compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. La direction doit exercer un jugement important afin de déterminer si une obligation actuelle existe et d'estimer la probabilité, le moment et le montant de toute sortie de ressources. Le Mouvement Desjardins revoit régulièrement l'évaluation des provisions et procède sur une base trimestrielle aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

Les dotations aux provisions et les reprises de celles-ci sont comptabilisées en résultat aux postes correspondant à la nature des dépenses couvertes.

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Mouvement Desjardins, ou encore une obligation résultant d'un événement passé pour laquelle une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques n'est pas probable ou ne peut être estimée de manière fiable.

m) Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins est négociée de gré à gré avec la contrepartie et comprend les contrats de change à terme, les swaps de devises et de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit, les swaps sur rendement total, les contrats de garantie de taux d'intérêt ainsi que les options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres transactions sont effectuées dans le cadre d'échanges réglementés et comprennent principalement des contrats à terme normalisés. Les types de contrats utilisés sont définis à la note 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

Les instruments financiers dérivés, y compris les dérivés incorporés devant être inscrits distinctement, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan combiné. Les variations de la juste valeur des dérivés incorporés devant être inscrits distinctement sont comptabilisées au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers hybrides

Lorsqu'un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif entrant dans le champ d'application de l'IFRS 9, l'intégralité du contrat hybride est classée et comptabilisée selon les caractéristiques du contrat hybride.

Un dérivé incorporé est séparé de son contrat hôte et inscrit distinctement à titre de dérivé lorsque le contrat hôte n'est pas un actif entrant dans le champ d'application de l'IFRS 9 et que les conditions suivantes sont respectées : a) les caractéristiques économiques et les risques que présente le dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte; b) un instrument autonome qui comporterait les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé; c) le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur avec les variations comptabilisées aux résultats combinés.

Objectifs de détention des dérivés

Le Mouvement Desjardins utilise les instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de gestion de l'actif et du passif.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction sont utilisés afin de répondre à la demande de membres et clients, et pour permettre au Mouvement Desjardins de générer des revenus sur ses propres activités de transaction.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion de l'actif et du passif visent à gérer les risques actuels ou prévus liés au risque de marché. Ils permettent au Mouvement Desjardins de transférer, de modifier ou de réduire des risques liés aux taux d'intérêt et à la devise auxquels sont exposés les actifs et passifs figurant au bilan combiné ainsi que les engagements fermes et les opérations prévues.

Activités de couverture

Le Mouvement Desjardins a choisi de continuer d'appliquer les exigences de l'IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture (incluant les dispositions reliées à la réforme des taux d'intérêt de référence) plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9.

Le Mouvement Desjardins désigne principalement ses instruments financiers dérivés comme étant dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Lorsque les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de gestion de l'actif et du passif, il faut déterminer si la comptabilité de couverture est appropriée à chacun d'eux. Pour être admissible à cette comptabilité, une relation de couverture doit être désignée et documentée dès le moment de sa mise en place. Cette documentation doit notamment porter sur la stratégie spécifique de gestion du risque, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie qui font l'objet de la couverture de même que la mesure de l'efficacité de cette couverture. Ainsi, chaque relation de couverture doit être soumise régulièrement et individuellement à un test d'efficacité afin que l'on puisse déterminer avec une assurance raisonnable si elle est efficace et continuera de l'être. L'instrument financier dérivé doit s'avérer hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de l'élément couvert attribuables au risque faisant l'objet de la couverture.

Le Mouvement Desjardins peut également utiliser des instruments financiers dérivés à titre de couverture économique de certaines opérations dans des situations où celles-ci ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture ou qu'il fait le choix de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

La désignation d'un instrument financier dérivé à titre d'instrument de couverture prend fin dans les cas suivants : l'élément couvert est vendu ou vient à échéance; l'instrument financier dérivé fait l'objet d'un rachat ou vient à échéance; la couverture n'est plus efficace; ou le Mouvement Desjardins met fin à la désignation de couverture ou s'attend à ce que la transaction prévue ne se réalise pas.

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante :

Couverture de juste valeur

Pour une opération de couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture est comptabilisée au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat, tout comme les changements de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuables au risque couvert. Le montant du gain ou de la perte attribuable au risque couvert est appliqué à la valeur comptable de l'élément couvert. Lorsque les variations de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture et de l'élément couvert ne se compensent pas entièrement, le montant en résultant, qui représente la portion inefficace de la relation, est comptabilisé au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

Lors de la cessation d'une relation de couverture de juste valeur, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. L'élément couvert n'est plus ajusté pour refléter la juste valeur de l'effet du risque désigné. Les ajustements de l'élément couvert comptabilisés antérieurement sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés à l'état combiné du résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent, selon la durée restante de l'élément couvert. Toutefois, si l'élément couvert n'existe plus, les ajustements au titre de l'effet du risque désigné sont immédiatement comptabilisés au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Couverture de flux de trésorerie

Pour une opération de couverture de flux de trésorerie, les gains et pertes découlant de la variation de juste valeur de la partie efficace de l'instrument financier dérivé sont présentés au poste « Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie » des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé à l'état combiné du résultat. Cette variation est alors comptabilisée à l'état combiné du résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent. La partie inefficace des opérations de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée immédiatement au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

Lorsqu'une relation de couverture de flux de trésorerie ne répond plus aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, le Mouvement Desjardins cesse de l'appliquer de façon prospective. Les gains ou pertes comptabilisés au cumul des autres éléments du résultat global sont amortis dans les comptes de résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent, selon la durée résiduelle prévue de la relation de couverture ayant cessé. Si un élément couvert désigné est vendu ou vient à échéance avant que l'instrument financier dérivé connexe prenne fin, la totalité des gains ou des pertes est constatée immédiatement dans les comptes de résultat, au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement ».

Réforme des taux d'intérêt de référence (RTIR)

Le Mouvement Desjardins appliquait les mesures d'allègements qui permettent de maintenir la comptabilité de couverture pendant la période d'incertitude avant le remplacement des taux d'intérêt de référence par un taux alternatif. L'application de ces mesures d'allègements se résumait par la présomption que les taux d'intérêt de référence désignés dans des relations de couverture demeuraient inchangés et l'utilisation de l'exception à l'exigence de mettre fin à la comptabilité de couverture si une relation de couverture ne satisfaisait pas aux barèmes établis pour déterminer l'efficacité des relations de couverture. L'application de ces allègements prenait fin dès que se présentait l'une ou l'autre des situations suivantes : l'incertitude rattachée à la réforme des taux d'intérêt de référence était levée ou la relation de couverture prenait fin.

n) Garanties financières

Une garantie financière est un contrat qui pourrait éventuellement obliger le Mouvement Desjardins à effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le bénéficiaire de la garantie d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'une tierce partie spécifiée qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un titre d'emprunt.

Les garanties financières sont initialement comptabilisées dans les états financiers combinés à titre de passifs correspondant à la juste valeur de l'engagement découlant de l'émission de la garantie. Après la comptabilisation initiale, sauf dans le cas où elle doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net, la garantie est mesurée selon le plus élevé des montants suivants :

- i) le montant initialement comptabilisé diminué, le cas échéant, des amortissements cumulés comptabilisés à l'état combiné du résultat;
- ii) le montant de la provision pour pertes de crédit.

Si une garantie financière satisfait à la définition de dérivé, elle est évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net lors de chaque date de clôture et présentée comme un instrument financier dérivé. Les garanties présentées comme des instruments financiers dérivés sont un type de dérivé de crédit négocié hors bourse qui permet de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent d'une partie à une autre.

La valeur comptable des garanties ne reflète pas le montant maximal potentiel des paiements futurs aux titres des garanties. Le Mouvement Desjardins considère la différence entre ces deux montants comme des instruments de crédit hors bilan.

o) Réserves

Les réserves figurant dans les capitaux propres proviennent principalement des caisses. Elles sont basées sur le solde des réserves au 31 décembre de l'exercice précédent et sur les projets de partage des excédents de cet exercice, qui doivent être approuvés par l'assemblée générale des membres de chacune des caisses au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice.

La réserve de stabilisation est constituée des sommes affectées par la Fédération, à même les excédents d'une année. Les montants affectés à cette réserve servent essentiellement au paiement de l'intérêt sur les parts de capital F émises par la Fédération.

La réserve pour ristournes éventuelles est constituée des sommes affectées par les caisses. Les montants affectés à cette réserve servent au paiement de la ristourne aux membres ainsi qu'à l'affectation des sommes au fonds d'aide au développement du milieu.

La réserve générale représente principalement les sommes affectées par les caisses et la Fédération. Cette réserve ne peut servir qu'à combler un déficit et, si les excédents et la réserve de stabilisation sont insuffisants, à payer l'intérêt sur les parts de capital F.

Les autres réserves sont constituées principalement de sommes affectées par les caisses qui pourront être prises en compte dans le calcul du projet de partage seulement au moment de la réalisation par les caisses des éléments affectés antérieurement à ces réserves.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

p) Comptabilisation des revenus

En plus des éléments mentionnés dans la section a) « Actifs et passifs financiers », les critères de comptabilisation spécifiques suivants doivent également être satisfaits avant que les revenus soient comptabilisés.

Critères de comptabilisation

Les revenus sont comptabilisés lorsque le Mouvement Desjardins a transféré le contrôle d'un bien ou d'un service (obligation de prestation remplie). La direction doit faire appel à son jugement pour déterminer le moment où les obligations de prestations sont remplies et établir le prix de transaction et les montants affectés à ces obligations.

Revenu net d'intérêts

Les revenus et frais d'intérêts sont présentés au poste « Revenu net d'intérêts » à l'état combiné du résultat, sauf pour les filiales d'assurance où ils sont comptabilisés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement ». Ils sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour tous les instruments financiers évalués au « Coût amorti », les actifs financiers portant intérêt « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et les instruments financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net ».

La méthode du taux d'intérêt effectif sert au calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier, ainsi qu'à l'imputation des revenus ou des frais d'intérêts sur la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties ou entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue d'un instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable brute d'un actif financier ou le coût amorti d'un passif financier.

Lors du calcul du taux d'intérêt effectif, le Mouvement Desjardins estime les flux de trésorerie compte tenu de toutes les conditions contractuelles de l'instrument financier, mais ne tient pas compte des pertes de crédit futures. Le calcul prend en compte les coûts et revenus de transaction entre les parties au contrat ainsi que les primes ou escomptes. Les coûts et revenus de transaction qui font partie intégrante du taux effectif du contrat tels que les frais de dossier ou les commissions d'apporteurs d'affaires sont assimilés à des compléments d'intérêts.

Pour les actifs financiers qui ne sont pas considérés comme dépréciés (étapes 1 et 2), les revenus d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable brute de l'instrument financier. Pour les actifs financiers dépréciés (étape 3), ces revenus sont plutôt calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti de l'actif, qui représente la valeur comptable brute diminuée de la provision pour pertes de crédit attendues.

Frais de service, de commissions, de courtage et autres

Le Mouvement Desjardins perçoit des revenus tirés de frais de service, de commissions et de courtage relatifs à une vaste gamme de services et de produits qu'il offre à ses membres et clients.

Les frais de service, de commissions, de courtage et de fonds de placement sont comptabilisés une fois que le service a été exécuté ou que le produit a été livré. Ces revenus sont comptabilisés aux postes « Frais de service sur les dépôts et les paiements » et « Services de courtage et de fonds de placement » de l'état combiné du résultat.

Les commissions de syndication de prêts sont comptabilisées à titre de revenus à la signature de l'entente de syndication, à moins que le rendement du prêt conservé par le Mouvement Desjardins ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée de la commission est reportée selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces revenus sont comptabilisés au poste « Commissions sur prêts et cartes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Les commissions et frais provenant de la négociation ou de la participation à la négociation d'une transaction pour le compte d'un tiers telle que l'agencement de l'acquisition d'actions ou d'autres valeurs mobilières, ou l'achat ou la vente d'entreprises sont reconnus à l'issue de la transaction sous-jacente. Les revenus de ces commissions sont comptabilisés au poste « Services de courtage et de fonds de placement » de l'état combiné du résultat. Les revenus de commissions sur prêts et cartes de crédit sont enregistrés au poste « Commissions sur prêts et cartes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Les honoraires de gestion de portefeuilles et liés à d'autres services sont comptabilisés sur la base des contrats de services applicables au prorata de la période pendant laquelle le service est exécuté. Les revenus provenant de la gestion de portefeuilles sont comptabilisés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat.

Les honoraires de gestion d'actifs liés aux fonds d'investissement sont comptabilisés au prorata de la période pendant laquelle le service est exécuté. Le même principe est appliqué à la gestion de patrimoine, à la planification financière et aux services de garde qui sont exécutés en continu pendant une longue période. Les revenus provenant de la gestion d'actifs sont enregistrés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat.

Les revenus de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit du Mouvement Desjardins d'en recevoir le paiement est établi.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

q) Biens sous gestion et sous administration

Les biens sous gestion et sous administration sont détenus par les clients à leur propre bénéfice. Ces actifs ne figurent donc pas au bilan combiné du Mouvement Desjardins. Les revenus provenant de ces services de gestion sont comptabilisés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat lorsque le service a été exécuté.

r) Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments d'actif et de passif non monétaires évalués au coût historique sont convertis au cours de change applicable à la date de la transaction, tandis que ceux qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle cette valeur a été déterminée. Les revenus et frais sont convertis au cours de change moyen de l'exercice. Les gains et pertes, réalisés ou non, résultant de ces conversions sont comptabilisés au poste « Revenus (pertes) de change » de l'état combiné du résultat. Toutefois, les éléments suivants sont présentés dans les autres éléments de l'état combiné du résultat global :

- les gains et pertes de conversion sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global »;
- les gains et pertes sur des dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie.

s) Impôts sur les excédents

La charge d'impôt sur les excédents comptabilisée à l'état combiné du résultat comprend la charge d'impôt exigible et différé sur les excédents d'exploitation ainsi que les conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social et des dividendes lorsque certaines conditions sont respectées. Le total de la charge d'impôt comprend la charge d'impôt sur les excédents de l'état combiné du résultat et l'impôt exigible et différé des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état combiné du résultat global ou à l'état combiné des variations des capitaux propres.

Le total de la charge d'impôt est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé afin d'interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation du Mouvement Desjardins diffère de celle des autorités fiscales, ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

t) Ristournes aux membres

Le conseil d'administration de chaque caisse recommande pour approbation le projet de partage des excédents à son assemblée générale annuelle des membres, qui a lieu au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice. Le montant du versement des ristournes en fait partie. Les ristournes prennent en considération l'encadrement financier portant sur l'affectation des excédents en lien avec le plan financier intégré du Mouvement Desjardins qui prévoit une ristourne en fonction de la capacité financière et de la capitalisation du Mouvement Desjardins. L'écart entre le montant des ristournes réellement versé à la suite des diverses assemblées générales des caisses et le montant estimé est imputé aux résultats combinés de l'exercice où les versements ont lieu.

Le calcul des ristournes est basé sur les soldes moyens maintenus dans les familles de produits suivantes : Comptes, Prêts et marges de crédit, Épargne et placement et Fonds. Pour les volumes de cartes de crédit, le calcul de la ristourne est basé sur les achats nets pour l'année visée. Pour la famille de produits d'assurances, la ristourne est calculée sur la prime payée couvrant l'année visée. Enfin, pour certaines activités de Valeurs mobilières Desjardins inc. (Service Signature, Valeurs mobilières et Courtage en ligne), le calcul est basé sur les commissions et honoraires couvrant l'année visée. Les ristournes sont comptabilisées au poste « Ristournes aux membres » de l'état combiné du résultat.

u) Avantages du personnel

Avantages à court terme

Les avantages à court terme comprennent les salaires et commissions, les cotisations sociales et certaines primes payables au cours des 12 mois suivant la clôture de l'exercice. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

Avantages postérieurs à l'emploi

[Régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires](#)

Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite ainsi qu'un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Il offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le coût de ces régimes est comptabilisé à l'état combiné du résultat et se compose du coût des services courants, du coût des services passés et des intérêts nets sur les actifs nets et passifs nets au titre des régimes à prestations définies. Le coût des services passés découlant d'une modification ou d'une réduction des régimes est comptabilisé immédiatement à l'état combiné du résultat.

Les réévaluations des actifs nets et passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées aux autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat et sont reclassées immédiatement dans les excédents non répartis. Ces réévaluations comprennent les gains et pertes actuariels, et l'écart entre le rendement réel des actifs du régime et le produit d'intérêts généré par ces actifs, qui est comptabilisé à l'état combiné du résultat. Les gains et pertes actuariels résultent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies ainsi que des gains ou des pertes d'expérience sur cette même obligation.

L'actif net et passif net au titre des régimes à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes calculée selon la méthode des unités de crédit projetées, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes. La valeur de tout actif net au titre des régimes à prestations définies, le cas échéant, est restreinte à la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement provenant des régimes ou de réductions des cotisations futures aux régimes de retraite.

Les actifs nets de certains des régimes de retraite sont comptabilisés au poste « Actifs nets au titre des régimes à prestations définies » du bilan combiné. Les passifs nets de certains des régimes de retraite et les passifs nets liés aux autres régimes d'avantages complémentaires de retraite sont comptabilisés au poste « Passifs nets au titre des régimes à prestations définies » du bilan combiné.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables et les amendements qui ont été publiés par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 31 décembre 2024, sont présentés ci-après. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes et amendements ne peuvent pas être adoptés de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir et IFRS 9, Instruments financiers

L'IASB a publié en mai 2024 des modifications aux normes IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* et IFRS 9, *Instruments financiers* à la suite de l'examen de mise en œuvre des dispositions de l'IFRS 9 et des dispositions connexes de l'IFRS 7.

L'IASB a modifié l'IFRS 9 afin de clarifier la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, avec une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés en trésorerie au moyen d'un système de paiement électronique, et afin de clarifier et d'ajouter des indications supplémentaires pour évaluer si les flux de trésorerie liés à un actif financier correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

L'IASB a modifié l'IFRS 7 afin d'ajouter de nouvelles informations pour certains instruments dont les conditions contractuelles peuvent modifier les flux de trésorerie, et afin d'améliorer la présentation des informations fournies sur les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement l'incidence de l'adoption des modifications à l'IFRS 7 et l'IFRS 9 qui seront applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026.

IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers

L'IASB a publié en avril 2024 l'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers* qui remplacera l'actuelle IAS 1, *Présentation des états financiers*.

L'IFRS 18 introduit trois nouveaux éléments qui visent à améliorer la présentation des informations fournies dans les états financiers. L'IFRS 18 introduit trois nouvelles catégories de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) afin d'améliorer la comparabilité de l'état des résultats entre les sociétés. De plus, l'IFRS 18 a pour objectif d'améliorer la transparence des indicateurs de performance définis par la direction. Finalement, l'IFRS 18 fournit des indications sur la manière de présenter les informations se retrouvant dans les états financiers.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 18 qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027.

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers :

	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Coût amorti ⁽¹⁾	Total
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Au 31 décembre 2024						
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	308 \$	47 \$	500 \$	— \$	5 122 \$	5 977 \$
Valeurs mobilières	21 535	20 426	55 568	1 734	45	99 308
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	—	—	—	23 666	23 666
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	—	1 662	—	—	287 935	289 597
Actif net des fonds distincts	29 167	—	—	—	(208)	28 959
Autres actifs financiers						
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	7 579	—	—	—	—	7 579
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	3 096	3 096
Autres	—	—	—	—	2 282	2 282
Total des actifs financiers	58 589 \$	22 135 \$	56 068 \$	1 734 \$	321 938 \$	460 464 \$
Passifs financiers						
Dépôts ⁽³⁾	— \$	1 668 \$	— \$	— \$	299 278 \$	300 946 \$
Autres passifs financiers						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	13 249	—	—	—	—	13 249
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	—	—	—	20 633	20 633
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	6 112	—	—	—	—	6 112
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	14 195	14 195
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	—	—	—	—	25 329	25 329
Autres	25	—	—	—	7 090	7 115
Obligations subordonnées	—	—	—	—	3 962	3 962
Total des passifs financiers	19 386 \$	1 668 \$	— \$	— \$	370 487 \$	391 541 \$

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2024, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est négligeable et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 16 M\$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

⁽²⁾ Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 1 102 M\$ à l'actif et de 204 M\$ au passif. Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

⁽³⁾ Le montant à l'échéance que le Mouvement Desjardins sera tenu par contrat de payer aux détenteurs des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net fluctue et pourrait être différent de la juste valeur de ces dépôts à la date de clôture.

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Coût amorti ⁽¹⁾	Total
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Au 31 décembre 2023						
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	589 \$	— \$	2 132 \$	— \$	6 266 \$	8 987 \$
Valeurs mobilières	17 674	18 953	50 180	1 512	46	88 365
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	—	—	—	13 678	13 678
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	—	1 704	—	—	264 231	265 935
Actif net des fonds distincts	24 860	—	—	—	(106)	24 754
Autres actifs financiers						
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	5 861	—	—	—	—	5 861
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	2 801	2 801
Autres	—	—	—	—	2 167	2 167
Total des actifs financiers	48 984 \$	20 657 \$	52 312 \$	1 512 \$	289 083 \$	412 548 \$
Passifs financiers						
Dépôts ⁽³⁾	— \$	1 317 \$	— \$	— \$	278 012 \$	279 329 \$
Autres passifs financiers						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	11 686	—	—	—	—	11 686
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	—	—	—	12 032	12 032
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	6 626	—	—	—	—	6 626
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	9 350	9 350
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	—	—	—	—	21 233	21 233
Autres	75	—	—	—	6 927	7 002
Obligations subordonnées	—	—	—	—	2 954	2 954
Total des passifs financiers	18 387 \$	1 317 \$	— \$	— \$	330 508 \$	350 212 \$

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2023, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est négligeable et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 18 M\$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

⁽²⁾ Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 298 M\$ à l'actif et de 650 M\$ au passif. Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

⁽³⁾ Le montant à l'échéance que le Mouvement Desjardins sera tenu par contrat de payer aux détenteurs des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net fluctue et pourrait être différent de la juste valeur de ces dépôts à la date de clôture.

Il n'y a eu aucun reclassement significatif d'instruments financiers au cours des exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

L'évaluation de la juste valeur est établie en fonction de la hiérarchie à trois niveaux suivante :

- le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché;
- le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Transferts entre niveaux

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur se font à la date de clôture.

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan combiné :

Au 31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	29 \$	326 \$	— \$	355 \$
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	8 852	—	—	8 852
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	15 575	579	—	16 154
Corps scolaires ou publics au Canada	12	71	—	83
Administrations publiques à l'étranger	265	—	—	265
Autres titres de créance	—	10 864	416	11 280
Titres de participation	2 113	393	2 821	5 327
	26 817	11 907	3 237	41 961
Prêts				
Hypothécaires résidentiels	—	—	1 065	1 065
Aux entreprises et aux gouvernements	—	—	597	597
	—	—	1 662	1 662
Actif net des fonds distincts	8 203	20 213	751	29 167
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	345	—	345
Contrats de change	—	1 973	—	1 973
Autres contrats	—	5 261	—	5 261
	—	7 579	—	7 579
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	35 049	40 025	5 650	80 724
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	183	317	—	500
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	10 914	7 762	—	18 676
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	23 063	3 981	—	27 044
Corps scolaires ou publics au Canada	—	41	—	41
Administrations publiques à l'étranger	80	—	—	80
Autres titres de créance	—	9 727	—	9 727
Titres de participation	1 652	—	82	1 734
	35 709	21 511	82	57 302
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	35 892	21 828	82	57 802
Total des actifs financiers	70 941 \$	61 853 \$	5 732 \$	138 526 \$
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts	— \$	1 668 \$	— \$	1 668 \$
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	12 150	1 099	—	13 249
Autres	—	—	25	25
	12 150	2 767	25	14 942
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	433	—	433
Contrats de change	—	662	—	662
Autres contrats	—	5 017	—	5 017
	—	6 112	—	6 112
Total des passifs financiers	12 150 \$	8 879 \$	25 \$	21 054 \$

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Au 31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	127 \$	462 \$	— \$	589 \$
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	8 191	—	—	8 191
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	15 021	608	—	15 629
Corps scolaires ou publics au Canada	12	68	—	80
Administrations publiques à l'étranger	201	—	—	201
Autres titres de créance	—	7 228	407	7 635
Titres de participation	2 411	242	2 238	4 891
	25 836	8 146	2 645	36 627
Prêts				
Hypothécaires résidentiels	—	—	1 102	1 102
Aux entreprises et aux gouvernements	—	—	602	602
	—	—	1 704	1 704
Actif net des fonds distincts	7 953	16 252	655	24 860
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	475	—	475
Contrats de change	—	831	—	831
Autres contrats	—	4 555	—	4 555
	—	5 861	—	5 861
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	33 916	30 721	5 004	69 641
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	35	2 097	—	2 132
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	5 775	6 446	—	12 221
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	24 601	3 815	—	28 416
Administrations publiques à l'étranger	334	—	—	334
Autres titres de créance	—	9 209	—	9 209
Titres de participation	1 427	—	85	1 512
	32 137	19 470	85	51 692
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	32 172	21 567	85	53 824
Total des actifs financiers	66 088 \$	52 288 \$	5 089 \$	123 465 \$
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts	— \$	1 317 \$	— \$	1 317 \$
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	11 174	512	—	11 686
Autres	—	—	75	75
	11 174	1 829	75	13 078
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	797	—	797
Contrats de change	—	1 421	—	1 421
Autres contrats	—	4 408	—	4 408
	—	6 626	—	6 626
Total des passifs financiers	11 174 \$	8 455 \$	75 \$	19 704 \$

Au cours des exercices terminés le 31 décembre 2024 et 2023, aucun transfert significatif imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DONT LA VALEUR COMPTABLE N'EST PAS ÉGALE À LA JUSTE VALEUR

La valeur comptable de certains instruments financiers évalués au coût amorti n'est pas égale à leur juste valeur. Les tableaux suivants présentent ces instruments par niveaux de la hiérarchie :

Au 31 décembre 2024	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Valeurs mobilières	45 \$	39 \$	— \$	39 \$	— \$
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	287 935	288 553	—	—	288 553
Passifs financiers					
Dépôts	299 278	301 925	—	301 925	—
Obligations subordonnées	3 962	4 040	—	4 040	—
Autres passifs – Autres	1 778	1 753	—	1 753	—

Au 31 décembre 2023	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Valeurs mobilières	46 \$	39 \$	— \$	39 \$	— \$
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	264 231	261 276	—	—	261 276
Passifs financiers					
Dépôts	278 012	277 978	—	277 978	—
Obligations subordonnées	2 954	2 882	—	2 882	—
Autres passifs – Autres	1 762	1 721	—	1 721	—

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Processus d'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3

Le Mouvement Desjardins a mis en place divers contrôles et différentes procédures clés afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3 est appropriée et fiable. Le cadre de gouvernance financière prévoit une surveillance indépendante et une séparation des tâches à cet égard.

En ce qui concerne les obligations hypothécaires et les prêts, le Mouvement Desjardins a élaboré une grille de paramètres basés sur des données comparables, qui est révisée annuellement et ajustée selon les tendances du marché. Des contrôles trimestriels sont effectués afin de s'assurer que les taux utilisés dans l'élaboration de la juste valeur sont conformes à cette grille et que leur évolution est raisonnable.

Le Mouvement Desjardins évalue la majorité des titres de participation et autres titres de créance ainsi que l'actif net des fonds distincts en se basant sur des valeurs nettes publiées par l'administrateur de fonds. Ces dernières sont ajustées au besoin en tenant compte des informations plus récentes, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées. Les autres titres de participation sont évalués soit au moyen d'un modèle basé sur l'approche par multiple, d'un modèle basé sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs prévus, ou en se basant sur des transactions récentes et des cours de marché d'instruments comparables. Ces modèles et valeurs sont examinés et approuvés conformément aux contrôles et procédures clés établies par le Mouvement Desjardins.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie, soit ceux dont la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché :

	Solde au début de l'exercice	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de l'exercice
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024							
Actifs financiers							
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net							
Valeurs mobilières							
Autres titres de créance							
Obligations hypothécaires	259 \$	— \$	7 \$	— \$	— \$	(28) \$	238 \$
Autres	148	—	(4)	—	98	(64)	178
Titres de participation	2 238	6	157	—	537	(117)	2 821
	2 645	6	160	—	635	(209)	3 237
Prêts							
Hypothécaires résidentiels	1 102	—	17	—	78	(132)	1 065
Aux entreprises et aux gouvernements	602	—	19	—	27	(51)	597
	1 704	—	36	—	105	(183)	1 662
Actif net des fonds distincts	655	6	26	—	205	(141)	751
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	5 004	12	222	—	945	(533)	5 650
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Valeurs mobilières							
Titres de participation	85	—	—	(3)	—	—	82
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	85	—	—	(3)	—	—	82
Total des actifs financiers	5 089 \$	12 \$	222 \$	(3) \$	945 \$	(533) \$	5 732 \$
Passifs financiers							
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net							
Autres passifs – Autres							
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	75 \$	— \$	(1) \$	— \$	— \$	(49) \$	25 \$
Total des passifs financiers	75 \$	— \$	(1) \$	— \$	— \$	(49) \$	25 \$

⁽¹⁾ Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » à l'état combiné du résultat.

⁽²⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement », alors que les gains ou pertes non réalisés sur les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Autres revenus – Autres » à l'état combiné du résultat.

⁽³⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Gains (pertes) nets non réalisés » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, alors que les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » à l'état combiné du résultat global.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023	Solde au 31 décembre 2022, tel que publié	Incidences des changements de méthodes comptables ⁽¹⁾	Solde au 1 ^{er} janvier 2023	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽³⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽⁴⁾	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de l'exercice
Actifs financiers									
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net									
Valeurs mobilières									
Autres titres de créance									
Obligations hypothécaires	397 \$	51 \$	448 \$	— \$	5 \$	— \$	— \$	(194) \$	259 \$
Autres	107	—	107	—	(1)	—	50	(8)	148
Titres de participation	1 903	—	1 903	24	59	—	302	(50)	2 238
	2 407	51	2 458	24	63	—	352	(252)	2 645
Prêts									
Hypothécaires résidentiels									
Aux entreprises et aux gouvernements	—	1 062	1 062	—	19	—	83	(62)	1 102
	—	609	609	—	20	—	15	(42)	602
	—	1 671	1 671	—	39	—	98	(104)	1 704
Actif net des fonds distincts	598	—	598	(1)	—	—	210	(152)	655
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	3 005	1 722	4 727	23	102	—	660	(508)	5 004
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global									
Valeurs mobilières									
Autres titres de créance									
Obligations hypothécaires	51	(51)	—	—	—	—	—	—	—
Titres de participation	65	—	65	—	—	20	—	—	85
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	116	(51)	65	—	—	20	—	—	85
Total des actifs financiers	3 121 \$	1 671 \$	4 792 \$	23 \$	102 \$	20 \$	660 \$	(508) \$	5 089 \$
Passifs financiers									
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net									
Autres passifs – Autres									
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	95 \$	— \$	95 \$	— \$	40 \$	— \$	— \$	(60) \$	75 \$
Total des passifs financiers	95 \$	— \$	95 \$	— \$	40 \$	— \$	— \$	(60) \$	75 \$

⁽¹⁾ Cette incidence correspond aux changements de méthodes comptables au 1^{er} janvier 2023 à la suite de la désignation des actifs financiers comptabilisés selon l'IFRS 9, *Instruments financiers* détenus dans le cadre des activités d'assurance à la date de la première application de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*.

⁽²⁾ Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » à l'état combiné du résultat.

⁽³⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement », alors que les gains ou pertes non réalisés sur les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés respectivement au poste « Autres revenus – Autres » à l'état combiné du résultat.

⁽⁴⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Gains (pertes) nets non réalisés » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, alors que les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » à l'état combiné du résultat global.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les principales techniques et les données non observables utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers importants classés dans le niveau 3 ainsi que l'effet de la modification des données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles sur la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 :

Au 31 décembre 2024	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données	Sensibilité ^(D)
Actifs financiers					
Valeurs mobilières					
Obligations hypothécaires	238 \$	Actualisation des flux de trésorerie	Écart de crédit ^(B,C) Données comparables ^(B,C)	0 p.b. à 6 p.b. 58 p.b. à 66 p.b.	— ^(E)
Titres de participation et autres titres de créance	160	Actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation ^(B)	5,1 % à 10,9 %	4
	2 652	Valeur nette ajustée	Valeur nette ajustée	-	— ^(E)
	256	Approche par multiple	Multiple de l'actif sous gestion ^(A,C) Prime de liquidité ^(B,C)	2,0 % à 6,0 % 10,0 % à 40,0 %	6
	13	Transactions récentes	Prix payé	-	— ^(E)
Prêts	1 662	Actualisation des flux de trésorerie	Données comparables ^(B)	10 p.b. à 98 p.b.	9
Actif net des fonds distincts	751	Valeur nette ajustée	Valeur nette ajustée	-	— ^(E)
Total des actifs financiers	5 732 \$				
Passifs financiers					
Autres passifs – Autres					
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	25	Techniques actuarielles ⁽²⁾	Provision pour sinistres et frais de règlement	-	— ^(E)
Total des passifs financiers	25 \$				

⁽¹⁾ En raison de la nature de la technique d'évaluation, aucun intervalle de valeurs des données n'est présenté.

⁽²⁾ Les techniques actuarielles en matière d'évaluation prospective du passif au titre des sinistres survenus sont conformes aux pratiques actuarielles reconnues au Canada. Pour plus de détails sur ces pratiques, se référer à la section « Estimation des flux de trésoreries futurs – Activités d'assurance de dommages » de la note 16 « Contrats d'assurance et de réassurance ».

Sensibilité de la juste valeur aux variations des données non observables

^(A) Une augmentation (diminution) de cette donnée non observable prise isolément entraîne généralement une augmentation (diminution) de la juste valeur.

^(B) Une augmentation (diminution) de cette donnée non observable prise isolément entraîne généralement une diminution (augmentation) de la juste valeur.

^(C) Il n'existe pas de relation prévisible entre cette donnée et les autres données non observables significatives.

^(D) Représente l'augmentation ou la diminution de la juste valeur en raison d'une modification raisonnablement possible de la donnée non observable.

^(E) Aucune analyse de sensibilité n'est présentée lorsque l'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas de variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans ce niveau ou en raison de la nature de la technique d'évaluation utilisée.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 (suite)

Au 31 décembre 2023	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données	Sensibilité ^(C)
Actifs financiers					
Valeurs mobilières					
Obligations hypothécaires	259 \$	Actualisation des flux de trésorerie	Écart de crédit ^(A,B)	0 p.b. à 6 p.b.	— ^(D)
			Données comparables ^(A,B)	58 p.b. à 66 p.b.	— ^(D)
Titres de participation et autres titres de créance	78	Actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation ^(A)	5,8 % à 9,0 %	— ^(D)
	2 114	Valeur nette ajustée	Valeur nette ajustée	- ⁽¹⁾	— ^(D)
	85	Cours de marchés d'instruments comparables	Ratios valeur de l'entreprise / revenus	- ⁽¹⁾	— ^(D)
	191	Actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation ^(A,B)	8,0 % à 14,0 %	12
			Prime de liquidité ^(A,B)	10,0 % à 40,0 %	
Prêts	1 704	Actualisation des flux de trésorerie	Données comparables ^(A)	10 p.b. à 123 p.b.	10
Actif net des fonds distincts	655	Valeur nette ajustée	Valeur nette ajustée	- ⁽¹⁾	— ^(D)
Autres actifs financiers	3				
Total des actifs financiers	5 089 \$				
Passifs financiers					
Autres passifs – Autres					
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	75	Techniques actuarielles ⁽²⁾	Provision pour sinistres et frais de règlement	- ⁽¹⁾	— ^(D)
Total des passifs financiers	75 \$				

⁽¹⁾ En raison de la nature de la technique d'évaluation, aucun intervalle de valeurs des données n'est présenté.

⁽²⁾ Les techniques actuarielles en matière d'évaluation prospective du passif au titre des sinistres survenus sont conformes aux pratiques actuarielles reconnues au Canada. Pour plus de détails sur ces pratiques, se référer à la section « Estimation des flux de trésoreries futurs – Activités d'assurance de dommages » de la note 16 « Contrats d'assurance et de réassurance ».

Sensibilité de la juste valeur aux variations des données non observables

^(A) Une augmentation (diminution) de cette donnée non observable prise isolément entraîne généralement une diminution (augmentation) de la juste valeur.

^(B) Il n'existe pas de relation prévisible entre cette donnée et les autres données non observables significatives.

^(C) Représente l'augmentation ou la diminution de la juste valeur en raison d'une modification raisonnablement possible de la donnée non observable.

^(D) Aucune analyse de sensibilité n'est présentée lorsque l'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas de variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans ce niveau ou en raison de la nature de la technique d'évaluation utilisée.

NOTE 5 – COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Un actif et un passif financiers doivent être compensés au bilan combiné si et seulement si le Mouvement Desjardins a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de les compenser et qu'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le Mouvement Desjardins a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif et un passif financiers lorsque ce droit est exécutoire dans le cours normal des affaires, et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente et les engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat font l'objet d'accords généraux de compensation ou d'ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation au bilan combiné, puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Toutefois, lorsque ces transactions sont conclues avec des chambres de compensation, les critères de compensation au bilan combiné sont respectés.

Les dérivés négociés sur les marchés hors cote conformément à des accords généraux de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association ne satisfont pas non plus aux critères de compensation au bilan combiné, puisqu'ils confèrent également un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Dans le cadre de ces opérations, le Mouvement Desjardins reçoit et donne des garanties afin de gérer le risque de crédit conformément aux conditions stipulées à l'annexe de soutien du crédit.

Les dérivés négociés en bourse sont aussi assujettis à des accords généraux de compensation conclus directement avec des bourses ou des chambres de compensation, ou indirectement par l'entremise de courtiers. Les accords généraux de compensation conclus directement avec des bourses et des chambres de compensation satisfont aux critères de compensation au bilan combiné, contrairement à ceux qui sont conclus indirectement par l'entremise de courtiers, puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement dans le cours normal des affaires.

Certaines sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières ainsi que certaines sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières font l'objet d'accords généraux de compensation qui satisfont aux critères de compensation au bilan combiné.

Les tableaux suivants présentent de l'information sur les actifs et passifs financiers compensés et non compensés au bilan combiné, et faisant l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire :

	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés	Montants nets présentés au bilan combiné ⁽²⁾	Montants associés non compensés au bilan combiné ⁽¹⁾		
				Instruments financiers ⁽³⁾	Garanties financières reçues / affectées	Montants résiduels non compensés
Au 31 décembre 2024						
Actifs financiers						
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	29 806 \$	6 140 \$	23 666 \$	4 390 \$	19 218 \$	58 \$
Instruments financiers dérivés	7 470	—	7 470	594	6 448	428
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières et Autres	291	45	246	7	—	239
Total des actifs financiers	37 567 \$	6 185 \$	31 382 \$	4 991 \$	25 666 \$	725 \$
Passifs financiers						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	26 773 \$	6 140 \$	20 633 \$	4 390 \$	16 240 \$	3 \$
Instruments financiers dérivés	1 113	—	1 113	594	25	494
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières et Autres	55	45	10	7	—	3
Total des passifs financiers	27 941 \$	6 185 \$	21 756 \$	4 991 \$	16 265 \$	500 \$

⁽¹⁾ Tout surdimensionnement est exclu du tableau.

⁽²⁾ L'écart entre les montants nets présentés dans ce tableau et les soldes qui figurent au bilan combiné représente les actifs et les passifs financiers qui ne font pas l'objet d'accords généraux de compensation ni d'ententes similaires.

⁽³⁾ Valeur comptable des actifs et des passifs financiers qui font l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

NOTE 5 – COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS (suite)

Au 31 décembre 2023	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés	Montants nets présentés au bilan combiné ⁽²⁾	Montants associés non compensés au bilan combiné ⁽¹⁾		Montants résiduels non compensés
				Instruments financiers ⁽³⁾	Garanties financières reçues / affectées	
Actifs financiers						
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	23 038 \$	9 360 \$	13 678 \$	6 995 \$	6 683 \$	— \$
Instruments financiers dérivés	5 744	—	5 744	1 345	4 191	208
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières et Autres	87	71	16	8	—	8
Total des actifs financiers	28 869 \$	9 431 \$	19 438 \$	8 348 \$	10 874 \$	216 \$
Passifs financiers						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	21 392 \$	9 360 \$	12 032 \$	6 995 \$	5 017 \$	20 \$
Instruments financiers dérivés	2 447	—	2 447	1 345	413	689
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières et Autres	165	71	94	8	—	86
Total des passifs financiers	24 004 \$	9 431 \$	14 573 \$	8 348 \$	5 430 \$	795 \$

⁽¹⁾ Tout surdimensionnement est exclu du tableau.

⁽²⁾ L'écart entre les montants nets présentés dans ce tableau et les soldes qui figurent au bilan combiné représente les actifs et les passifs financiers qui ne font pas l'objet d'accords généraux de compensation ni d'ententes similaires.

⁽³⁾ Valeur comptable des actifs et des passifs financiers qui font l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

NOTE 6 – VALEURS MOBILIÈRES

ÉCHÉANCES DES VALEURS MOBILIÈRES

Les tableaux suivants présentent une analyse des échéances des valeurs mobilières du Mouvement Desjardins :

	Échéances						Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	
Au 31 décembre 2024							
Actifs financiers							
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	2 846 \$	1 415 \$	1 279 \$	2 741 \$	571 \$	— \$	8 852 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1 703	1 977	1 716	2 366	8 392	—	16 154
Corps scolaires ou publics au Canada	1	3	6	8	65	—	83
Administrations publiques à l'étranger	126	57	1	17	64	—	265
Autres titres de créance	2 116	1 091	1 228	1 794	5 050	1	11 280
Titres de participation	—	4	8	37	—	5 278	5 327
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	6 792	4 547	4 238	6 963	14 142	5 279	41 961
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	3 278	9 831	4 279	1 288	—	—	18 676
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1 856	6 378	9 213	9 546	51	—	27 044
Corps scolaires ou publics au Canada	—	—	—	41	—	—	41
Administrations publiques à l'étranger	21	11	48	—	—	—	80
Autres titres de créance	3 798	3 123	1 643	1 104	59	—	9 727
Titres de participation	—	—	—	—	—	1 734	1 734
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	8 953	19 343	15 183	11 979	110	1 734	57 302
Actifs financiers au coût amorti							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1	2	4	2	—	—	9
Administrations publiques à l'étranger	—	—	—	—	32	—	32
Autres titres de créance	1	1	—	2	—	—	4
Total des actifs financiers au coût amorti	2	3	4	4	32	—	45
Total des valeurs mobilières	15 747 \$	23 893 \$	19 425 \$	18 946 \$	14 284 \$	7 013 \$	99 308 \$

NOTE 6 – VALEURS MOBILIÈRES (suite)

ÉCHÉANCES DES VALEURS MOBILIÈRES (suite)

Au 31 décembre 2023	Échéances						Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	
Actifs financiers							
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	1 928 \$	2 278 \$	999 \$	1 760 \$	1 226 \$	— \$	8 191 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1 366	1 924	1 787	2 406	8 146	—	15 629
Corps scolaires ou publics au Canada	—	2	3	6	69	—	80
Administrations publiques à l'étranger	96	52	—	1	52	—	201
Autres titres de créance	798	675	635	1 377	4 148	2	7 635
Titres de participation	—	—	14	32	—	4 845	4 891
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	4 188	4 931	3 438	5 582	13 641	4 847	36 627
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	1 896	7 198	2 056	540	531	—	12 221
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1 967	7 749	8 092	10 599	9	—	28 416
Administrations publiques à l'étranger	99	108	127	—	—	—	334
Autres titres de créance	3 186	1 863	3 220	883	57	—	9 209
Titres de participation	—	—	—	—	—	1 512	1 512
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7 148	16 918	13 495	12 022	597	1 512	51 692
Actifs financiers au coût amorti							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1	2	3	3	1	—	10
Administrations publiques à l'étranger	—	—	1	—	31	—	32
Autres titres de créance	1	1	—	2	—	—	4
Total des actifs financiers au coût amorti	2	3	4	5	32	—	46
Total des valeurs mobilières	11 338 \$	21 852 \$	16 937 \$	17 609 \$	14 270 \$	6 359 \$	88 365 \$

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le Mouvement Desjardins a désigné certains instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les titres de participation détenus dans le cadre des activités d'assurance ont été désignés ainsi afin d'atténuer la volatilité à l'état combiné du résultat. Le tableau suivant présente la juste valeur de ces instruments détenus aux 31 décembre et les revenus de dividendes comptabilisés à l'égard de ceux-ci pour les exercices terminés à ces dates.

	Au 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2023	
	Juste valeur	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice	Juste valeur	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
Valeurs mobilières détenues dans le cadre des activités d'assurance				
Titres de participation				
Actions ordinaires	898 \$	17 \$	845 \$	11 \$
Actions privilégiées	754	41	582	25
	1 652	58	1 427	36
Autres valeurs mobilières	82	—	85	—
Total des valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 734 \$	58 \$	1 512 \$	36 \$

Au cours de l'exercice, le Mouvement Desjardins a disposé, dans le cadre de l'application régulière de sa stratégie de placement, de certaines valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Au moment de la disposition, la juste valeur de ces placements était de 824 M\$ (813 M\$ au 31 décembre 2023) et le profit cumulé de 63 M\$ (perte cumulée de 4 M\$ au 31 décembre 2023). Les revenus de dividendes relatifs à ces valeurs mobilières constatés à l'état combiné du résultat au cours de l'exercice ont été de 3 M\$ (24 M\$ au 31 décembre 2023).

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute des prêts et le montant de l'exposition des éléments hors bilan pour lesquels le Mouvement Desjardins estime une provision pour pertes de crédit attendues en fonction de la qualité du crédit et de l'étape du modèle de dépréciation dans laquelle ils sont classés. Pour plus de renseignements sur la qualité du crédit selon les niveaux de risque, se référer au tableau 29 « Probabilités de défaut des particuliers par niveaux de risque » et au tableau 30 « Probabilités de défaut des entreprises, institutions financières et emprunteurs souverains par niveaux de risque » de la section 4.0 « Gestion des risques » du Rapport de gestion annuel 2024.

Prêts

Au 31 décembre 2024	Non dépréciés		Dépréciés ⁽¹⁾	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Prêts hypothécaires résidentiels				
Excellent	55 918 \$	35 \$	— \$	55 953 \$
Très faible	72 447	702	—	73 149
Faible	41 024	2 049	—	43 073
Moyen	2 897	2 142	—	5 039
Élevé	4	877	—	881
Défaut	—	306	454	760
Total des prêts hypothécaires résidentiels assujettis aux pertes de crédit attendues	172 290 \$	6 111 \$	454 \$	178 855 \$
Prêts hypothécaires résidentiels à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽²⁾				1 065
Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts	172 290 \$	6 111 \$	454 \$	179 920 \$
Provision pour pertes de crédit	(39)	(26)	(30)	(95)
Total des prêts hypothécaires résidentiels nets	172 251 \$	6 085 \$	424 \$	179 825 \$
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	5 269 \$	— \$	— \$	5 269 \$
Très faible	6 458	2	—	6 460
Faible	8 459	758	—	9 217
Moyen	1 266	766	—	2 032
Élevé	11	1 398	—	1 409
Défaut	—	47	249	296
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts	21 463 \$	2 971 \$	249 \$	24 683 \$
Provision pour pertes de crédit	(110)	(234)	(165)	(509)
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets	21 353 \$	2 737 \$	84 \$	24 174 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	26 548 \$	269 \$	— \$	26 817 \$
Autre que catégorie investissement	47 943	4 727	—	52 670
Sous surveillance	1 892	2 488	—	4 380
En défaut	—	197	1 653	1 850
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements assujettis aux pertes de crédit attendues	76 383 \$	7 681 \$	1 653 \$	85 717 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽²⁾				597
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts	76 383 \$	7 681 \$	1 653 \$	86 314 \$
Provision pour pertes de crédit	(128)	(168)	(420)	(716)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets	76 255 \$	7 513 \$	1 233 \$	85 598 \$
Total des prêts bruts	270 136 \$	16 763 \$	2 356 \$	290 917 \$
Provision pour pertes de crédit	(277)	(428)	(615)	(1 320)
Total des prêts nets	269 859 \$	16 335 \$	1 741 \$	289 597 \$

(1) Au 31 décembre 2024, 97,7 % des prêts dépréciés sont entièrement ou partiellement garantis, généralement par des garanties immobilières, mobilières ou autres. La section « Atténuation du risque de crédit » du rapport de gestion fournit davantage d'informations sur les actifs détenus en garantie et les autres rehaussements de crédit.

(2) Les prêts à la juste valeur par le biais du résultat net ne sont pas assujettis aux pertes de crédit attendues.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (suite)

Prêts (suite)

Au 31 décembre 2023	Non dépréciés		Dépréciés ⁽¹⁾	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Prêts hypothécaires résidentiels				
Excellent	51 993 \$	10 \$	— \$	52 003 \$
Très faible	69 332	332	—	69 664
Faible	34 631	2 054	—	36 685
Moyen	1 931	2 796	—	4 727
Élevé	2	1 023	—	1 025
Défaut	—	277	375	652
Total des prêts hypothécaires résidentiels assujettis aux pertes de crédit attendues	157 889 \$	6 492 \$	375 \$	164 756 \$
Prêts hypothécaires résidentiels à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽²⁾				1 102
Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts	157 889 \$	6 492 \$	375 \$	165 858 \$
Provision pour pertes de crédit	(45)	(33)	(24)	(102)
Total des prêts hypothécaires résidentiels nets	157 844 \$	6 459 \$	351 \$	165 756 \$
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	5 069 \$	— \$	— \$	5 069 \$
Très faible	6 590	2	—	6 592
Faible	7 858	1 224	—	9 082
Moyen	1 101	814	—	1 915
Élevé	8	1 305	—	1 313
Défaut	—	44	224	268
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts	20 626 \$	3 389 \$	224 \$	24 239 \$
Provision pour pertes de crédit	(130)	(281)	(140)	(551)
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets	20 496 \$	3 108 \$	84 \$	23 688 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	25 102 \$	95 \$	— \$	25 197 \$
Autre que catégorie investissement	42 287	3 859	—	46 146
Sous-surveillance	1 425	2 097	—	3 522
En défaut	—	186	1 365	1 551
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements assujettis aux pertes de crédit attendues	68 814 \$	6 237 \$	1 365 \$	76 416 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽²⁾				602
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts	68 814 \$	6 237 \$	1 365 \$	77 018 \$
Provision pour pertes de crédit	(115)	(81)	(331)	(527)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets	68 699 \$	6 156 \$	1 034 \$	76 491 \$
Total des prêts bruts	247 329 \$	16 118 \$	1 964 \$	267 115 \$
Provision pour pertes de crédit	(290)	(395)	(495)	(1 180)
Total des prêts nets	247 039 \$	15 723 \$	1 469 \$	265 935 \$

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2023, 96,8 % des prêts dépréciés sont entièrement ou partiellement garantis, généralement par des garanties immobilières, mobilières ou autres. La section « Atténuation du risque de crédit » du rapport de gestion fournit davantage d'informations sur les actifs détenus en garantie et les autres rehaussements de crédit.

⁽²⁾ Les prêts à la juste valeur par le biais du résultat net ne sont pas assujettis aux pertes de crédit attendues.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (suite)

Éléments hors bilan⁽¹⁾

Au 31 décembre 2024	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	51 073 \$	— \$	— \$	51 073 \$
Très faible	24 907	21	—	24 928
Faible	9 137	501	—	9 638
Moyen	417	420	—	837
Élevé	6	263	—	269
Défaut	—	9	52	61
Total	85 540 \$	1 214 \$	52 \$	86 806 \$
Provision pour pertes de crédit	(43)	(21)	—	(64)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	85 497 \$	1 193 \$	52 \$	86 742 \$
Entreprises et gouvernements				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	39 409 \$	116 \$	— \$	39 525 \$
Autre que catégorie investissement	16 966	1 394	—	18 360
Sous surveillance	383	380	—	763
En défaut	—	22	364	386
Total	56 758 \$	1 912 \$	364 \$	59 034 \$
Provision pour pertes de crédit	(23)	(13)	—	(36)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	56 735 \$	1 899 \$	364 \$	58 998 \$
Total des éléments hors bilan	142 298 \$	3 126 \$	416 \$	145 840 \$
Provision pour pertes de crédit	(66)	(34)	—	(100)
Total des éléments hors bilan, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	142 232 \$	3 092 \$	416 \$	145 740 \$

Au 31 décembre 2023	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	48 395 \$	1 \$	— \$	48 396 \$
Très faible	24 051	13	—	24 064
Faible	6 963	745	—	7 708
Moyen	328	492	—	820
Élevé	5	286	—	291
Défaut	—	9	48	57
Total	79 742 \$	1 546 \$	48 \$	81 336 \$
Provision pour pertes de crédit	(43)	(23)	—	(66)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	79 699 \$	1 523 \$	48 \$	81 270 \$
Entreprises et gouvernements				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	35 776 \$	40 \$	— \$	35 816 \$
Autre que catégorie investissement	14 194	1 059	—	15 253
Sous-surveillance	346	371	—	717
En défaut	—	5	219	224
Total	50 316 \$	1 475 \$	219 \$	52 010 \$
Provision pour pertes de crédit	(20)	(7)	—	(27)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	50 296 \$	1 468 \$	219 \$	51 983 \$
Total des éléments hors bilan	130 058 \$	3 021 \$	267 \$	133 346 \$
Provision pour pertes de crédit	(63)	(30)	—	(93)
Total des éléments hors bilan, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	129 995 \$	2 991 \$	267 \$	133 253 \$

⁽¹⁾ Les engagements de prêts pour lesquels le Mouvement Desjardins estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composés des engagements de crédit, des lettres de crédit documentaires et des garanties et lettres de crédit de soutien dont le paiement dépend du respect d'une obligation d'exécution, alors que les garanties financières pour lesquelles il estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composées des autres garanties et des lettres de crédit de soutien.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

Les tableaux suivants présentent les variations du solde de la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts et les éléments hors bilan :

	Non dépréciés		Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024				
Hypothécaires résidentiels				
Solde au début de l'exercice	48 \$	33 \$	24 \$	105 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	33	(29)	(4)	—
Étape 2	(9)	16	(7)	—
Étape 3	—	(3)	3	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(10)	7	23	20
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(36)	10	1	(25)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	22	—	—	22
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(6)	(7)	(13)	(26)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	—	(1)	—	(1)
	(6)	(7)	3	(10)
Radiations et recouvrements	—	—	3	3
Solde à la fin de l'exercice	42 \$	26 \$	30 \$	98 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Solde au début de l'exercice	170 \$	304 \$	140 \$	614 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	292	(276)	(16)	—
Étape 2	(91)	145	(54)	—
Étape 3	—	(62)	62	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(82)	74	257	249
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(202)	139	243	180
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	90	—	—	90
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(26)	(61)	(86)	(173)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	(1)	(8)	—	(9)
	(20)	(49)	406	337
Radiations et recouvrements	—	—	(381)	(381)
Solde à la fin de l'exercice	150 \$	255 \$	165 \$	570 \$
Aux entreprises et aux gouvernements				
Solde au début de l'exercice	135 \$	88 \$	331 \$	554 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	53	(51)	(2)	—
Étape 2	(37)	49	(12)	—
Étape 3	(1)	(13)	14	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(24)	36	143	155
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(60)	97	79	116
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	127	—	—	127
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(52)	(28)	(26)	(106)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	10	3	(33)	(20)
	16	93	163	272
Radiations et recouvrements	—	—	(74)	(74)
Solde à la fin de l'exercice	151 \$	181 \$	420 \$	752 \$
Total des soldes à la fin de l'exercice	343 \$	462 \$	615 \$	1 420 \$
Composition				
Prêts	277 \$	428 \$	615 \$	1 320 \$
Éléments hors bilan ⁽⁷⁾	66	34	—	100

⁽¹⁾ Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

⁽²⁾ Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.

⁽³⁾ Représentent la variation de la provision due à des modifications des risques découlant de la modification des informations prospectives, du niveau de risque, des paramètres et des modèles, après les transferts d'une étape à l'autre.

⁽⁴⁾ Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de l'exercice, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

⁽⁵⁾ Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

⁽⁶⁾ Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.

⁽⁷⁾ La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » du bilan combiné.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023	Non dépréciés		Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels				
Solde au début de l'exercice	59 \$	44 \$	16 \$	119 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	40	(38)	(2)	—
Étape 2	(11)	16	(5)	—
Étape 3	—	(4)	4	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(15)	13	18	16
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(41)	11	2	(28)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	22	—	—	22
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(7)	(8)	(9)	(24)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	1	(1)	—	—
	(11)	(11)	8	(14)
Radiations et recouvrements	—	—	—	—
Solde à la fin de l'exercice	48 \$	33 \$	24 \$	105 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Solde au début de l'exercice	170 \$	310 \$	91 \$	571 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	259	(249)	(10)	—
Étape 2	(110)	153	(43)	—
Étape 3	(1)	(54)	55	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(45)	62	200	217
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(181)	149	293	261
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	99	—	—	99
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(21)	(62)	(151)	(234)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	—	(5)	—	(5)
	—	(6)	344	338
Radiations et recouvrements	—	—	(295)	(295)
Solde à la fin de l'exercice	170 \$	304 \$	140 \$	614 \$
Aux entreprises et aux gouvernements				
Solde au début de l'exercice	125 \$	69 \$	204 \$	398 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	58	(51)	(7)	—
Étape 2	(35)	43	(8)	—
Étape 3	(2)	(8)	10	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(11)	24	138	151
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(78)	19	78	19
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	101	—	—	101
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(31)	(14)	(28)	(73)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	8	6	(15)	(1)
	10	19	168	197
Radiations et recouvrements	—	—	(41)	(41)
Solde à la fin de l'exercice	135 \$	88 \$	331 \$	554 \$
Total des soldes à la fin de l'exercice	353 \$	425 \$	495 \$	1 273 \$
Composition				
Prêts	290 \$	395 \$	495 \$	1 180 \$
Éléments hors bilan ⁽⁷⁾	63	30	—	93

⁽¹⁾ Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.⁽²⁾ Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.⁽³⁾ Représentent la variation de la provision due à des modifications des risques découlant de la modification des informations prospectives, du niveau de risque, des paramètres et des modèles, après les transferts d'une étape à l'autre.⁽⁴⁾ Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de l'exercice, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.⁽⁵⁾ Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.⁽⁶⁾ Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.⁽⁷⁾ La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » du bilan combiné.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS

L'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit ainsi que sur l'évolution de la conjoncture économique. Elle nécessite donc l'exercice d'un jugement important. Les principaux éléments qui nécessitent un niveau élevé de jugement et qui ont une incidence sur son évaluation sont les suivants :

- les changements de la notation du risque de crédit (ou de la PD) des emprunteurs;
- la détermination des augmentations importantes du risque de crédit;
- l'intégration des informations prospectives.

L'environnement macroéconomique reste incertain, en particulier concernant l'évolution des relations commerciales avec les États-Unis, les taux d'intérêt et les tensions géopolitiques. La direction doit donc continuer de poser des jugements particulièrement complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues dans ce contexte. Des ajustements experts sont appliqués à l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique qui ne sont pas reflétés dans les modèles.

Changements à la notation du risque de crédit ou à la probabilité de défaut des emprunteurs

La notation du risque de crédit des emprunteurs est à la base du modèle d'évaluation du risque de crédit. La notation d'un emprunteur est directement liée à l'estimation de sa PD. Plusieurs variables sont prises en compte dans les modèles d'évaluation du risque de crédit. Pour plus d'information sur ces modèles, se référer à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les changements dans la notation du risque de crédit ont une incidence sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit, puisqu'elle se fonde principalement sur la variation de la PD de l'emprunteur, et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues.

Les changements dans la notation du risque de crédit des emprunteurs peuvent entraîner une incidence à la hausse ou à la baisse de la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une dégradation de cette notation se traduit par une augmentation de la provision, alors qu'une amélioration se traduit par sa diminution.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier. Comme cette appréciation tient compte des informations prospectives à l'octroi ainsi qu'à la date de présentation de l'information financière, une augmentation importante du risque de crédit peut être causée par une détérioration des prévisions économiques intégrées à l'évaluation prospective, par une détérioration de la situation de l'emprunteur ou par une combinaison de ces deux facteurs.

La détermination des augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale peut avoir une incidence importante à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues étant donné que les prêts à l'étape 1 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, alors que ceux à l'étape 2 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Intégration des informations prospectives

Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues, soit un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Les projections pour chaque scénario sont fournies sur un horizon de quatre ans. La projection des variables macroéconomiques effectuée selon chaque scénario et la probabilité d'occurrence y étant associée ont une incidence importante sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Les modèles diffèrent selon les portefeuilles et incluent une ou plusieurs des principales variables présentées dans le tableau ci-dessous. La projection des variables macroéconomiques et la détermination des probabilités d'occurrence des trois différents scénarios sont révisées trimestriellement.

L'intégration des informations prospectives peut avoir une incidence à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une amélioration des perspectives entraîne une diminution de la provision, alors qu'une détérioration engendre son augmentation.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS (suite)

Intégration des informations prospectives (suite)

Les scénarios macroéconomiques établis pour les fins du calcul de la provision pour pertes de crédit attendues incluent les intervalles de valeur suivants sur l'horizon de projection pour les variables les plus significatives sur les paramètres de risque de crédit :

	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
Au 31 décembre 2024						
Variables macroéconomiques⁽¹⁾						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	1,7 %	1,4 %	2,7 %	1,9 %	(1,3) %	0,9 %
Taux de chômage (moyenne)	5,3 %	4,8 %	4,9 %	3,4 %	7,0 %	6,7 %
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	1,7 %	2,0 %	3,0 %	2,5 %	0,9 %	1,1 %
Prix des maisons (variation annualisée)	4,7 %	3,1 %	11,5 %	5,1 %	(5,7) %	2,4 %
Écart de financement corporatif ⁽²⁾ (moyenne)	118 p.b.	125 p.b.	83 p.b.	75 p.b.	203 p.b.	171 p.b.
Indice boursier S&P/TSX ⁽²⁾ (variation annualisée)	1,0 %	5,0 %	12,0 %	6,0 %	(22,0) %	8,0 %

	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
Au 31 décembre 2023						
Variables macroéconomiques⁽¹⁾						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	0,6 %	1,5 %	1,5 %	2,0 %	(2,0) %	1,1 %
Taux de chômage (moyenne)	5,7 %	4,4 %	4,7 %	3,6 %	7,3 %	6,5 %
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	2,1 %	2,0 %	2,7 %	2,0 %	1,2 %	1,8 %
Prix des maisons (variation annualisée)	1,0 %	3,4 %	5,7 %	3,8 %	(26,6) %	5,8 %
Écart de financement corporatif ⁽²⁾ (moyenne)	177 p.b.	145 p.b.	125 p.b.	109 p.b.	274 p.b.	183 p.b.
Indice boursier S&P/TSX ⁽²⁾ (variation annualisée)	3,9 %	5,8 %	22,6 %	7,1 %	(19,5) %	9,9 %

⁽¹⁾ Toutes les variables macroéconomiques sont relatives à l'économie québécoise, sauf indication contraire.

⁽²⁾ Variables macroéconomiques relatives à l'économie canadienne.

Le scénario de base prévoit une croissance économique soutenue pour les trois premiers trimestres de 2025. Par la suite, la croissance économique ralentirait en raison notamment de l'ajout de tarifs douaniers de 10 % sur les exportations canadiennes vers les États-Unis. En raison des progrès sur l'atteinte de la cible d'inflation, les taux d'intérêt devraient encore diminuer en 2025, mais plusieurs ménages devront tout de même renouveler leur prêt hypothécaire à un taux plus élevé que celui de leur terme précédent. En raison d'un resserrement des politiques d'immigration, la croissance démographique devrait ralentir au Canada et contribuer à limiter la croissance de la consommation. Une diminution de la croissance démographique devrait aider à réduire le taux de chômage. Celui-ci pourrait revenir à près de 5 % au Québec au courant de 2025 avant de remonter un peu en 2026 en raison du ralentissement prévue de l'économie. Malgré les tendances démographiques prévues, l'offre de logements devrait demeurer insuffisante, ce qui continuera de soutenir le marché de l'habitation, avec des hausses de prix de près de 5 % en 2025 au Québec. La progression des prix des maisons devrait être un peu plus faible les années suivantes.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS (suite)

Intégration des informations prospectives (suite)

Le scénario pessimiste est un scénario d'atterrissage brutal de l'économie, avec quelques trimestres de baisses du PIB réel. Même si les taux d'intérêt ont commencé à diminuer, la facilité avec laquelle les emprunteurs renouvelleront leurs hypothèques reste incertaine. Le marché de l'habitation pourrait évoluer défavorablement. La croissance économique pourrait demeurer pénalisée par de faibles investissements et une faible productivité. Le changement à la présidence des États-Unis pourrait amener plus d'effets négatifs sur l'investissement et les exportations au Canada, notamment si des tarifs douaniers importants étaient appliqués. Ce scénario considère aussi le risque d'un freinage plus rapide que prévu de la croissance démographique au Canada. L'augmentation du taux de chômage serait plus manifeste en raison des difficultés économiques, dépassant les 7 % au Québec en 2025. L'économie plus faible amènerait plus de pressions désinflationnistes, ce qui permettrait d'abaisser davantage les taux d'intérêt directs de sorte que le taux d'escompte pourrait atteindre 1,25 % au début de 2026. Une reprise économique se mettrait lentement en place en 2026, ce qui permettrait aussi au taux de chômage de se stabiliser, puis de débiter une nouvelle tendance baissière. Le scénario pessimiste inclut une correction d'environ 12 % des prix des maisons au Québec entre le début de 2025 et la fin de 2026. Un chômage plus élevé et une plus faible croissance démographique seraient parmi les principaux facteurs à l'origine de cette correction.

Quant au scénario optimiste, il mise essentiellement sur une économie plus vigoureuse que dans le scénario de base, notamment aidée par un rebond plus marqué des investissements. Le Canada pourrait éviter de nouveaux tarifs douaniers et pourrait plutôt bénéficier d'une plus grande intégration à l'économie américaine. Des gains de productivité plus importants pourraient également être observés, ce qui aiderait la croissance économique tout en limitant les pressions inflationnistes. D'autres éléments, comme une fin rapide des conflits en Ukraine et au Moyen-Orient, pourraient aussi soutenir l'économie mondiale. Selon ce scénario, le taux de chômage pourrait revenir à près de 4 % au Québec d'ici le début de 2026 et graduellement converger vers 3 % à plus long terme. L'inflation serait tout de même plus persistante que dans le scénario de base. Le retour à la cible d'inflation de 2 % prendrait plus de temps et inciterait la Banque du Canada à mettre un terme à la diminution des taux directs. Le taux d'escompte ne repasserait pas sous 3,50 %, ce qui correspond au haut de la fourchette du taux neutre estimé par la Banque du Canada. Les taux d'intérêt un peu plus élevés dans ce scénario contribueraient à limiter la croissance du prix des maisons, laquelle serait tout de même un peu plus forte que dans le scénario de base.

L'évolution des perspectives économiques après le 31 décembre 2024 sera prise en compte dans l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues des prochaines périodes.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DE LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT SUR LES PRÊTS NON DÉPRÉCIÉS

Scénarios

Le montant de la provision pour pertes de crédit attendues dépend de la probabilité d'occurrence associée à chaque scénario. Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés à la date de clôture, qui tient compte de la pondération probabiliste des trois scénarios, avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si une pondération de 100 % était attribuée à chaque scénario individuellement.

	Provision pour pertes de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés	
	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Selon l'IFRS 9	805 \$	778 \$
Pondération de 100 % attribuée au scénario :		
De base	718 \$	649 \$
Optimiste	644	544
Pessimiste	1 071	1 097

Transferts entre les étapes

Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés à la date de clôture avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si tous les prêts non dépréciés avaient été inclus à l'étape 1 du modèle de dépréciation.

	Provision pour pertes de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés	
	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Selon l'IFRS 9	805 \$	778 \$
Si la totalité des prêts et éléments hors bilan non dépréciés étaient inclus à l'étape 1	672 \$	690 \$

NOTE 8 – DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS MAIS NON DÉCOMPTABILISÉS

Titrisation de prêts

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des liquidités et des fonds propres, le Mouvement Desjardins participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). En vertu de ce programme, le Mouvement Desjardins constitue des blocs de prêts hypothécaires résidentiels assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) sur lesquels des titres hypothécaires sont adossés. Ces titres hypothécaires sont émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH) et ils confèrent à leur détenteur un droit de propriété sur les blocs de créance sur lesquels ces TH LNH sont adossés. Le Mouvement Desjardins constitue de temps à autre de tels titres et les conserve à titre de détenteur ou les cède de temps à autre à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). Pour sa part, la FCH finance ces achats par l'émission d'obligations hypothécaires du Canada (OHC) à l'intention des investisseurs.

Les modalités du programme entraînant la vente de TH LNH à la FCH exigent que des contrats de swaps de taux d'intérêt soient conclus entre la FCH et le Mouvement Desjardins aux termes desquels nous versons à la FCH un montant correspondant aux intérêts payables aux investisseurs et recevons les intérêts sur les TH LNH.

Lors de ces opérations, le Mouvement Desjardins conserve toutefois la quasi-totalité des risques et avantages, notamment les risques de prépaiement, de crédit et de taux d'intérêt. Ces prêts demeurent donc comptabilisés au bilan combiné. Par ailleurs, le Mouvement Desjardins traite, s'il y a lieu, les transferts comme des opérations de financement garanti et comptabilise un passif à cet égard. Le cas échéant, ce passif correspond à la contrepartie reçue lors de la vente des TH LNH qui ne respectent pas les critères de décomptabilisation et est présenté au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » du bilan combiné.

Valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat

Dans le cadre des opérations de valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat, le Mouvement Desjardins transfère des actifs financiers en vertu de modalités prévoyant leur rachat dans le futur. Ces actifs financiers demeurent comptabilisés au bilan combiné, puisque le Mouvement Desjardins conserve la quasi-totalité des risques et des avantages qui leur sont liés.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers transférés par le Mouvement Desjardins, mais qui n'ont pas été décomptabilisés ainsi que leurs passifs associés comptabilisés au bilan combiné :

	Au 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2023	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés				
Actifs financiers cédés dans le cadre des opérations de titrisation	17 374 \$	17 503 \$	14 440 \$	14 138 \$
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	1 050	1 050	1 359	1 359
Valeurs mobilières prêtées	2	2	3	3
	18 426 \$	18 555 \$	15 802 \$	15 500 \$
Passifs associés	17 726 \$	17 341 \$	15 239 \$	14 437 \$

NOTE 9 – FONDS DISTINCTS

Actif net des fonds distincts

Le tableau suivant présente la valeur comptable de l'actif net des fonds distincts :

	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Placements		
Obligations	1 506 \$	1 352 \$
Titres de participation	27 466	23 180
Titres du marché monétaire	197	326
Instruments financiers dérivés	(2)	2
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	2	3
Autres éléments d'actif	145	152
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	(6)	(13)
Passif aux titulaires de parts rachetables dans un fonds sous-jacent	(271)	(148)
Autres éléments de passif	(78)	(100)
Total de l'actif net des fonds distincts	28 959 \$	24 754 \$

Juste valeur des instruments financiers

L'actif net des fonds distincts inclut des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur. Le Mouvement Desjardins classe ces instruments de chaque catégorie selon la hiérarchie à trois niveaux qui reflète l'importance des données utilisées pour procéder à leur évaluation. La description des trois niveaux de la hiérarchie ainsi que des indications sur les données utilisées lors de l'évaluation de la juste valeur sont présentées à la note 4 « Juste valeur des instruments financiers ».

La valeur comptable de certains instruments financiers constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme ou de leurs caractéristiques. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Autres éléments d'actif », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Passif aux titulaires de parts rachetables dans un fonds sous-jacent » et « Autres éléments de passif ».

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers inclus dans l'actif net des fonds distincts et comptabilisés à la juste valeur :

Au 31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Obligations	712 \$	794 \$	— \$	1 506 \$
Titres de participation	7 408	19 307	751	27 466
Titres du marché monétaire	83	114	—	197
Instruments financiers dérivés	—	(2)	—	(2)
Total des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	8 203 \$	20 213 \$	751 \$	29 167 \$
Au 31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Obligations	694 \$	658 \$	— \$	1 352 \$
Titres de participation	7 150	15 375	655	23 180
Titres du marché monétaire	109	217	—	326
Instruments financiers dérivés	—	2	—	2
Total des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	7 953 \$	16 252 \$	655 \$	24 860 \$

Au cours des exercices terminés le 31 décembre 2024 et 2023, aucun transfert significatif imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur.

NOTE 9 – FONDS DISTINCTS (suite)

Actifs financiers transférés et non décomptabilisés

Dans le cadre des opérations de valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat, les fonds distincts transfèrent des actifs financiers en vertu de modalités prévoyant leur rachat dans le futur. Ces actifs demeurent comptabilisés au bilan combiné, puisque les fonds distincts conservent la quasi-totalité des risques et des avantages qui leur sont liés.

Au 31 décembre 2024, la valeur comptable des actifs financiers ainsi transférés et de leurs passifs associés comptabilisés au bilan combiné est de 6 M\$ (13 M\$ au 31 décembre 2023) et leur juste valeur est équivalente.

Actifs financiers affectés et reçus en garantie

La valeur comptable des actifs financiers affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels dans le cours normal des affaires des fonds distincts est de 6 M\$ au 31 décembre 2024 (13 M\$ au 31 décembre 2023). La juste valeur des actifs financiers reçus en garantie que les fonds distincts sont autorisés à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaillance s'élève à 26 M\$ (3 M\$ au 31 décembre 2023). Aucun actif financier significatif accepté à titre de garantie n'a été vendu ni réaffecté en garantie en 2024 et en 2023. Ces actifs financiers ont été reçus en garantie lors de transactions de valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente.

Risques liés aux instruments financiers

Le Mouvement Desjardins n'est pas exposé aux risques liés aux instruments financiers inclus dans l'actif détenu pour le compte des titulaires de contrat de fonds distincts, car ces derniers assument les risques et bénéficient des avantages en découlant.

Risque d'assurance

Des informations supplémentaires sont présentées à la note 16 « Contrats d'assurance et de réassurance ».

Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement

Le tableau suivant présente les variations du passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement :

	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Solde au début – Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	21 233 \$	17 826 \$
Augmentation		
Montants reçus des titulaires de contrat	4 683	3 786
Autres revenus (pertes) nets de placement	3 533	2 245
Autres	—	13
	8 216	6 044
Diminution		
Rachats et retraits	4 048	2 575
Honoraires de gestion	72	62
	4 120	2 637
Solde à la fin – Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	25 329 \$	21 233 \$

NOTE 10 – CONTRATS DE LOCATION

CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE PRENEUR

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation par catégorie de biens sous-jacents :

	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Bâtiment	443 \$	469 \$
Matériel roulant et autres	11	7
	454 \$	476 \$

Au cours de l'exercice 2024, le Mouvement Desjardins a conclu des contrats de location augmentant les actifs au titre de droits d'utilisation de 31 M\$ (110 M\$ en 2023).

Le tableau suivant présente l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation par catégorie de biens sous-jacents :

	2024	2023
Bâtiment	68 \$	72 \$
Matériel roulant et autres	3	2
	71 \$	74 \$

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2024	2023
Frais d'intérêts sur les obligations locatives	19 \$	20 \$
Location court terme	9	18
Loyers variables non pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative	52	58

CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE BAILLEUR

Location simple

Les revenus locatifs sont présentés à la note 11 « Immobilisations corporelles et immeubles de placement » et comportent principalement des paiements de loyer fixes.

Pour les exercices terminés le 31 décembre, les paiements de loyer à recevoir au titre de la location de locaux en vertu des contrats de location simple non résiliables se détaillent comme suit :

	2024	2023
Moins de 1 an	84 \$	84 \$
De 1 an à 2 ans	67	70
Plus de 2 ans à 3 ans	59	63
Plus de 3 ans à 4 ans	52	45
Plus de 4 ans à 5 ans	45	35
Plus de 5 ans	226	224
Total des paiements de loyer futurs	533 \$	521 \$

NOTE 11 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les variations relatives aux immobilisations corporelles et aux immeubles de placement se détaillent comme suit :

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
Coût									
Au 31 décembre 2022	106 \$	1 469 \$	628 \$	469 \$	714 \$	3 386 \$	236 \$	1 065 \$	1 301 \$
Acquisitions	—	51	80	24	33	188	—	72	72
Dispositions	—	(7)	(74)	(73)	(29)	(183)	—	—	—
Autres	(5)	(35)	3	(1)	1	(37)	2	13	15
Au 31 décembre 2023	101 \$	1 478 \$	637 \$	419 \$	719 \$	3 354 \$	238 \$	1 150 \$	1 388 \$
Acquisitions	—	50	44	26	64	184	—	40	40
Dispositions	(1)	(10)	(96)	(35)	(42)	(184)	(51)	(152)	(203)
Autres	(6)	(63)	(3)	34	(11)	(49)	3	5	8
Au 31 décembre 2024	94 \$	1 455 \$	582 \$	444 \$	730 \$	3 305 \$	190 \$	1 043 \$	1 233 \$

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
Amortissements cumulés									
Au 31 décembre 2022	— \$	728 \$	360 \$	352 \$	359 \$	1 799 \$	— \$	372 \$	372 \$
Amortissements	—	41	93	22	48	204	—	35	35
Dispositions	—	(36)	(70)	(40)	(26)	(172)	—	—	—
Autres	—	(24)	(4)	2	—	(26)	—	7	7
Au 31 décembre 2023	— \$	709 \$	379 \$	336 \$	381 \$	1 805 \$	— \$	414 \$	414 \$
Amortissements	—	46	83	23	48	200	—	32	32
Dispositions	—	(10)	(90)	(32)	(31)	(163)	—	(38)	(38)
Autres	—	(10)	(3)	3	(13)	(23)	—	8	8
Au 31 décembre 2024	— \$	735 \$	369 \$	330 \$	385 \$	1 819 \$	— \$	416 \$	416 \$

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
Valeur nette comptable									
Au 31 décembre 2024	94 \$	720 \$	213 \$	114 \$	345 \$	1 486 \$	190 \$	627 \$	817 \$
Au 31 décembre 2023	101 \$	769 \$	258 \$	83 \$	338 \$	1 549 \$	238 \$	736 \$	974 \$

Au 31 décembre 2024, un montant de 21 M\$ (24 M\$ au 31 décembre 2023) inclus dans le solde des bâtiments représente des coûts relatifs à des bâtiments en construction. De plus, le Mouvement Desjardins a des engagements de 116 M\$ (145 M\$ au 31 décembre 2023) relatifs aux bâtiments.

Au 31 décembre 2024, les immeubles de placement ont une juste valeur de 1 704 M\$ (1 935 M\$ au 31 décembre 2023). Ces immeubles sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs défini à la note 4 « Juste valeur des instruments financiers », puisqu'ils sont évalués à l'aide de techniques qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché. La juste valeur des immeubles de placement est déterminée annuellement par la direction en utilisant principalement le travail de spécialistes en évaluation immobilière indépendants dont la qualification professionnelle est pertinente et reconnue ainsi que toutes autres informations importantes pouvant être jugées pertinentes. Ces spécialistes utilisent un éventail de méthodes d'évaluation, y compris la technique d'actualisation directe du revenu net normalisé et l'actualisation des flux de trésorerie. Ces techniques, qui s'appuient sur des données observables et non observables, comprennent notamment l'estimation des taux de capitalisation et des bénéfices d'exploitation nets régularisés, pour la technique de l'actualisation directe du revenu net normalisé, et l'estimation des taux d'actualisation, de capitalisation et des flux de trésorerie futurs applicables, pour la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, les revenus locatifs provenant des immeubles de placement s'élèvent à 153 M\$ (152 M\$ en 2023). Les montants comptabilisés en résultat au titre des charges d'exploitation pour les immeubles de placement qui ont généré des revenus locatifs au cours de l'exercice totalisent 100 M\$ (99 M\$ en 2023), tandis qu'aucun montant n'a été comptabilisé pour ceux qui n'ont pas généré de revenus locatifs. Tous ces montants sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, des immeubles de placement ayant une valeur de 251 M\$ ont été vendus à une partie liée qui est un fonds géré par le Mouvement Desjardins.

NOTE 12 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

GOODWILL

Le goodwill affecté aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT ou groupe d'UGT) se détaille comme suit :

	Secteur Particuliers et Entreprises	Secteur Assurance de dommages	Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Total
Coût				
Au 31 décembre 2022	35 \$	100 \$	22 \$	157 \$
Acquisitions / Additions	—	—	408	408
Dispositions / Retraits	(2)	—	—	(2)
Au 31 décembre 2023	33 \$	100 \$	430 \$	563 \$
Acquisitions / Additions ⁽¹⁾	—	33	—	33
Au 31 décembre 2024	33 \$	133 \$	430 \$	596 \$

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements, se référer à la note 21 « Transactions importantes ».

Les résultats des tests de dépréciation indiquent que la valeur recouvrable des groupes d'UGT que constitue chacun de ces secteurs excède sa valeur comptable de sorte qu'aucune perte de valeur sur le goodwill n'a été comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 ni pour les exercices antérieurs. Le Mouvement Desjardins estime qu'aucune modification raisonnablement possible de l'une des hypothèses principales utilisées dans le cadre des tests de dépréciation ne serait susceptible de porter la valeur comptable des groupes d'UGT au-delà de sa valeur recouvrable.

Pour le secteur Gestion de patrimoine et Assurances de personnes, la valeur recouvrable du groupe d'UGT a été déterminée sur la base du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Pour certaines UGT du groupe d'UGT, la juste valeur a été déterminée au moyen des projections de flux de trésorerie basées sur le budget et le plan financier approuvés par le conseil d'administration, et couvrant une période de cinq ans. Les hypothèses clés sur lesquelles sont basés le budget et le plan financier reposent sur les performances passées et les attentes de la direction au sujet de l'évolution du marché. Le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections des flux de trésorerie au-delà de la période de 5 ans se situe entre 2 % et 3,5 % (entre 2 % et 3,5 % au 31 décembre 2023). De plus, les taux d'actualisation qui ont été utilisés pour actualiser les flux de trésorerie projetés se situe entre 8,8 % et 12 % (entre 8,8 % et 12 % au 31 décembre 2023). Le taux d'actualisation ayant servi à établir la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs prend en compte des risques particuliers touchant le secteur évalué. Pour déterminer la juste valeur des autres UGT du groupe d'UGT, le Mouvement Desjardins a appliqué des ratios cours/bénéfice et des ratios cours/valeur au livre. Des données observables de compagnies d'assurances comparables, des ratios cours/valeur aux livres de 1,8 fois à 2 fois (1,5 fois à 2 fois au 31 décembre 2023) et un ratio cours/bénéfice de 11 fois à 12,4 fois (9,3 fois au 31 décembre 2023) ont été utilisés afin de déterminer cette valeur. Les calculs de la juste valeur sont également basés sur un multiple des actifs administrés variant de 0,3 % à 3,4 % (1 % à 3,7 % au 31 décembre 2023), issus de transactions récentes. Les évaluations de la juste valeur sont classées au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur.

NOTE 12 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (suite)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La variation des immobilisations incorporelles se détaille comme suit :

	Logiciels ⁽¹⁾	Réseau de distribution ⁽²⁾	Autres	Total
Coût				
Au 31 décembre 2022	1 213 \$	65 \$	34 \$	1 312 \$
Acquisitions / Additions	244	458	—	702
Dispositions / Retraits	(65)	—	—	(65)
Autres	3	(2)	—	1
Au 31 décembre 2023	1 395 \$	521 \$	34 \$	1 950 \$
Acquisitions / Additions	251	14	7	272
Dispositions / Retraits	(53)	—	—	(53)
Autres	(1)	(15)	12	(4)
Au 31 décembre 2024	1 592 \$	520 \$	53 \$	2 165 \$

	Logiciels ⁽¹⁾	Réseau de distribution ⁽²⁾	Autres	Total
Amortissements cumulés				
Au 31 décembre 2022	609 \$	32 \$	8 \$	649 \$
Amortissements	143	21	6	170
Dispositions / Retraits	(56)	—	—	(56)
Autres	1	—	—	1
Au 31 décembre 2023	697 \$	53 \$	14 \$	764 \$
Amortissements	169	25	2	196
Dispositions / Retraits	(52)	—	—	(52)
Autres	2	—	—	2
Au 31 décembre 2024	816 \$	78 \$	16 \$	910 \$

	Logiciels ⁽¹⁾	Réseau de distribution ⁽²⁾	Autres	Total
Valeur nette comptable				
Au 31 décembre 2024	776 \$	442 \$	37 \$	1 255 \$
Au 31 décembre 2023	698 \$	468 \$	20 \$	1 186 \$

⁽¹⁾ La rubrique « Logiciels » comprend des logiciels achetés de 461 M\$ (457 M\$ en 2023) et des logiciels développés en interne de 315 M\$ (241 M\$ en 2023).

⁽²⁾ La rubrique « Réseau de distribution » comprend principalement le montant relatif à l'acquisition de portefeuilles de contrats d'assurance et d'un réseau de distribution.

NOTE 13 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS

FILIALES

Le tableau suivant présente les principales filiales incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins, celles-ci ont été constituées au Canada, et leur établissement principal se trouve dans ce pays. À moins d'indication contraire, le Mouvement Desjardins (ou la société mère immédiate d'une entité) détient 100 % de l'entité et 100 % des actions avec droit de vote en circulation de chacune des entités énumérées.

	Nature des activités
Desjardins Holding financier inc.	Société de portefeuille
Desjardins Société financière inc.	Société de portefeuille
Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.	Gestion d'actifs
Desjardins Groupe d'assurances générales inc. (90 %)	Assurance de dommages
Filiales d'assurance de dommages ⁽¹⁾	Assurance de dommages
Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie	Assurance de personnes et services financiers
Desjardins Société de placement inc.	Conception, administration et distribution de produits d'épargne
Groupe de compagnies Worldsource inc.	Distribution indépendante en assurance, en fonds communs et en valeurs mobilières
Fiducie Desjardins inc.	Garde de valeurs et services fiduciaires
Groupe Technologies Desjardins inc.	Développement, maintenance et évolution des technologies du Mouvement Desjardins
Valeurs mobilières Desjardins inc.	Courtage de valeurs mobilières
9420-7404 Québec inc.	Services immobiliers

⁽¹⁾ Correspond à un regroupement de sept filiales d'assurance de dommages (six en 2023).

Filiale dans laquelle la participation ne donnant pas le contrôle est significative

Aux 31 décembre 2024 et 2023, Desjardins Groupe d'assurances générales inc. est une filiale dans laquelle la participation ne donnant pas le contrôle est significative.

Les tableaux suivants présentent des informations financières résumées relatives à la filiale dans laquelle la participation ne donnant pas le contrôle est significative. Ces informations sont présentées avant l'élimination des comptes et des opérations réciproques.

	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Actifs	13 698 \$	13 454 \$
Passifs	8 694	8 330
Capitaux propres	5 004 \$	5 124 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	903 \$	915 \$

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2024	2023
Revenu net total	1 884 \$	1 041 \$
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	1 101	485
Résultat global de l'exercice	1 226	534
Part des excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres revenant aux détenteurs de Participations ne donnant pas le contrôle	133 \$	71 \$
Dividendes / distributions versés aux détenteurs de Participations ne donnant pas le contrôle	157 \$	56 \$

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	1 510 \$	920 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 505)	(192)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	118	(739)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	123 \$	(11) \$

ENTITÉ STRUCTURÉE CONSOLIDÉE

Obligations sécurisées

En vertu de son programme d'obligations sécurisées, le Mouvement Desjardins émet des titres de créance garantis par un bloc de prêts hypothécaires. CCDQ Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership, une entité structurée, est en place afin de garantir les paiements de capital et d'intérêts dus aux détenteurs des obligations sécurisées émises par le Mouvement Desjardins. Les opérations de cette entité sont incluses dans les états financiers combinés de ce dernier, puisqu'il en détient le contrôle. Le Mouvement Desjardins a vendu des prêts hypothécaires résidentiels à cette entité et lui a accordé du financement afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. Le financement accordé par le Mouvement Desjardins peut atteindre un montant maximal équivalant à l'encours des prêts détenus par cette entité aux fins de la garantie des émissions d'obligations sécurisées. Le Mouvement Desjardins dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant légalement à cette entité structurée selon les termes des conventions applicables à chacune des émissions. Les actifs, d'un montant de 20 931 M\$ au 31 décembre 2024 (15 452 M\$ au 31 décembre 2023), sont présentés au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels » du bilan combiné, tandis que les obligations sécurisées, d'un montant de 15 430 M\$ au 31 décembre 2024 (12 922 M\$ au 31 décembre 2023), sont présentées au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ».

NOTE 13 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS (suite)

COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES NON SIGNIFICATIVES

Le tableau suivant présente la valeur comptable ainsi que les quotes-parts du résultat net et des autres éléments du résultat global des coentreprises et entreprises associées qui, prises individuellement, sont jugées non significatives.

Aux et pour les exercices terminés le 31 décembre	2024		2023	
	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées
Valeur comptable	1 031 \$	210 \$	1 241 \$	224 \$
Quote-part du résultat net	62	15	255	7
Quote-part des autres éléments du résultat global	—	—	3	—

ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Fonds communs de placement

Le Mouvement Desjardins a des intérêts dans des parts de fonds communs de placement. Bien qu'il détienne, dans certains cas, une exposition importante ou ait droit à une part importante des rendements variables en raison des parts qu'il détient dans ces fonds, ces parts ne lui confèrent pas le pouvoir sur les activités pertinentes de ces derniers. Ainsi, le Mouvement Desjardins n'a pas le contrôle sur ceux-ci. Ces fonds sont considérés comme des entités structurées non consolidées.

Les investissements de ces fonds sont faits selon une politique de placement diversifiée, et la nature de leurs activités ainsi que leurs caractéristiques sont comparables à ce qui se retrouve dans des conditions normales de marché pour ce type de fonds. L'exposition maximale au risque de perte attribuable aux intérêts du Mouvement Desjardins dans ces fonds communs de placement se limite à la valeur des investissements dans ceux-ci.

NOTE 14 – AUTRES ACTIFS – AUTRES

Le tableau ci-dessous présente la composition des « Autres actifs – Autres » :

	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Intérêts à recevoir	1 318 \$	1 195 \$
Débiteurs	860	927
Frais payés d'avance	495	465
Impôt à recevoir	40	360
Autres	583	421
	3 296 \$	3 368 \$

NOTE 15 – DÉPÔTS

Les dépôts se composent de dépôts à vue, de dépôts à préavis et de dépôts à terme. Les dépôts à vue sont des dépôts portant intérêt ou non, constitués principalement des comptes dotés du privilège de chèques, et pour lesquels le Mouvement Desjardins n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait. Les dépôts à préavis sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes d'épargne, et pour lesquels le Mouvement Desjardins peut légalement exiger un préavis de retrait. Les dépôts à terme sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes de dépôt à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type dont les termes varient généralement d'un jour à 10 ans, et qui viennent à échéance à une date prédéterminée.

Le tableau ci-dessous présente la composition des dépôts :

	Au 31 décembre 2024				Au 31 décembre 2023			
	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total
Particuliers	68 733 \$	4 156 \$	88 590 \$	161 479 \$	65 675 \$	4 751 \$	81 093 \$	151 519 \$
Entreprises et gouvernements	55 992	303	82 928	139 223	51 259	281	75 679	127 219
Institutions de dépôts	236	—	8	244	254	—	337	591
	124 961 \$	4 459 \$	171 526 \$	300 946 \$	117 188 \$	5 032 \$	157 109 \$	279 329 \$

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

COMPOSITION DES SOLDES AU BILAN

Sommaire du bilan

Le tableau suivant présente la composition des passifs des contrats d'assurance ainsi que les actifs et passifs des contrats de réassurance :

	Au 31 décembre 2024			Au 31 décembre 2023		
	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total
Passifs des contrats d'assurance						
Passifs des contrats d'assurance, excluant l'actif au titre des frais d'acquisition ⁽¹⁾	27 015 \$	7 576 \$	34 591 \$	25 817 \$	7 194 \$	33 011 \$
Actif au titre des frais d'acquisition	(53)	—	(53)	(50)	—	(50)
	26 962 \$	7 576 \$	34 538 \$	25 767 \$	7 194 \$	32 961 \$
Passifs des contrats de réassurance	37 \$	— \$	37 \$	38 \$	— \$	38 \$
Actifs des contrats de réassurance	989 \$	916 \$	1 905 \$	923 \$	753 \$	1 676 \$

⁽¹⁾ Le solde relatif à l'assurance de personnes inclut un montant de 3 569 M\$ (3 486 M\$ au 31 décembre 2023) correspondant à l'obligation envers les titulaires de fonds distincts et un montant de 518 M\$ (602 M\$ au 31 décembre 2023) en lien avec les garanties des fonds distincts.

Actif au titre des frais d'acquisition

Les variations relatives à l'actif au titre des frais d'acquisition au cours des exercices terminés le 31 décembre se détaillent comme suit :

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	50 \$	46 \$
Frais d'acquisition engagés	24	22
Frais d'acquisition transférés ⁽¹⁾	(21)	(18)
Solde à la fin de l'exercice	53 \$	50 \$

⁽¹⁾ Les frais d'acquisition transférés sont inclus à la ligne « frais d'acquisition payés » de la section flux de trésorerie des tableaux de rapprochements des passifs des contrats d'assurance.

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Les tableaux suivants présentent le moment où la filiale d'assurance de personnes s'attend à transférer l'actif au titre de frais d'acquisition afin de l'inclure dans l'évaluation du groupe de contrats d'assurance auquel il se rapporte.

Au 31 décembre 2024	Échéances						Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 3 ans	Plus de 3 ans à 4 ans	Plus de 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	
Actif au titre des frais d'acquisition	23 \$	12 \$	8 \$	4 \$	2 \$	4 \$	53 \$

Au 31 décembre 2023	Échéances						Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 3 ans	Plus de 3 ans à 4 ans	Plus de 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	
Actif au titre des frais d'acquisition	21 \$	11 \$	8 \$	5 \$	2 \$	3 \$	50 \$

Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice – Activités d'assurance de personnes

Le tableau suivant présente l'effet des contrats, non évalués selon la méthode de la répartition des primes, émis et comptabilisés initialement au cours des exercices terminés le 31 décembre sur le passif des contrats d'assurance :

	2024			2023		
	Rentables	Déficitaires	Total	Rentables	Déficitaires	Total
Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures						
Frais d'acquisition	168 \$	63 \$	231 \$	148 \$	79 \$	227 \$
Sinistres, autres charges d'assurance et composants investissements	813	789	1 602	617	1 319	1 936
	981 \$	852 \$	1 833 \$	765 \$	1 398 \$	2 163 \$
Estimation de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(1 077)	(855)	(1 932)	(845)	(1 404)	(2 249)
Ajustements au titre du risque non financier	28	24	52	24	35	59
Marge sur services contractuels	68	—	68	56	—	56
Augmentation des passifs des contrats d'assurance provenant des contrats déficitaires	— \$	21 \$	21 \$	— \$	29 \$	29 \$

Le tableau suivant présente l'effet des contrats non évalués selon la méthode de la répartition des primes, détenus et comptabilisés initialement au cours des exercices terminés le 31 décembre sur l'actif des contrats de réassurance :

	2024			2023		
	Profit net	Coût net	Total	Profit net	Coût net	Total
Estimation de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	68 \$	49 \$	117 \$	62 \$	64 \$	126 \$
Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	(64)	(45)	(109)	(56)	(60)	(116)
Ajustements au titre du risque non financier	(6)	(7)	(13)	(6)	(8)	(14)
Marge sur services contractuels	2	—	2	—	(2)	(2)
(Augmentation) de l'actif de réassurance	— \$	(3) \$	(3) \$	— \$	(6) \$	(6) \$

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

Revenus des activités d'assurance

Le tableau suivant présente la composition des revenus des activités d'assurance comptabilisés au cours des exercices terminés le 31 décembre :

	2024			2023		
	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total
Contrats non évalués selon la méthode de la répartition des primes						
Montants liés aux variations du passif de la couverture restante						
Charges de sinistres et autres charges d'assurance attendues	1 065 \$	— \$	1 065 \$	929 \$	— \$	929 \$
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	45	—	45	43	—	43
Marge sur services contractuels pour services rendus au cours de l'exercice	244	—	244	222	—	222
Recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	30	—	30	19	—	19
	1 384 \$	— \$	1 384 \$	1 213 \$	— \$	1 213 \$
Contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes	2 766 \$	7 374 \$	10 140 \$	2 620 \$	6 596 \$	9 216 \$
Revenus des activités d'assurance	4 150 \$	7 374 \$	11 524 \$	3 833 \$	6 596 \$	10 429 \$

Reconnaissance de la marge sur services contractuels dans les excédents nets

Les tableaux suivants présentent le moment où la filiale d'assurance de personnes s'attend à comptabiliser à l'état combiné du résultat la marge sur services contractuels (MSC) restante à la date de clôture :

Au 31 décembre 2024	Échéances							Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 3 ans	Plus de 3 ans à 4 ans	Plus de 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	
Marge sur services contractuels								
Contrats d'assurance	209 \$	195 \$	181 \$	168 \$	156 \$	624 \$	1 305 \$	2 838 \$
Contrats de réassurance	(20)	(19)	(18)	(17)	(15)	(61)	(103)	(253)

Au 31 décembre 2023	Échéances							Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 3 ans	Plus de 3 ans à 4 ans	Plus de 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	
Marge sur services contractuels								
Contrats d'assurance	209 \$	194 \$	181 \$	168 \$	156 \$	621 \$	1 284 \$	2 813 \$
Contrats de réassurance	(17)	(16)	(15)	(14)	(13)	(53)	(90)	(218)

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

RÉSULTATS FINANCIERS D'ASSURANCE

Charges financières et revenus de placement

Le tableau suivant présente les revenus financiers (charges financières) d'assurance et le rendement tiré des actifs détenus dans le cadre des activités d'assurance.

	2024			2023		
	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total
Pour les exercices terminés le 31 décembre						
Rendement tiré des actifs détenus dans le cadre des activités d'assurance						
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance						
Contrats d'assurance	1 083 \$	766 \$	1 849 \$	2 013 \$	560 \$	2 573 \$
Pour le compte des titulaires de fonds distincts	514	—	514	398	—	398
	1 597 \$	766 \$	2 363 \$	2 411 \$	560 \$	2 971 \$
Variation nette des gains et des pertes de placement d'assurance comptabilisés à l'état combiné du résultat global	298	143	441	176	155	331
	1 895	909	2 804	2 587	715	3 302
Revenus financiers (charges financières) d'assurance et de réassurance nets						
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets						
Intérêts capitalisés	(869)	(321)	(1 190)	(814)	(300)	(1 114)
Effet lié aux changements de taux d'actualisation et autres hypothèses financières	295	(94)	201	(675)	(43)	(718)
Variation de la juste valeur des actifs sous-jacents des contrats avec participation directe :						
Contrats d'assurance	(134)	—	(134)	(129)	—	(129)
Pour le compte des titulaires de fonds distincts	(514)	—	(514)	(398)	—	(398)
Effet de l'atténuation des risques financiers	98	—	98	41	—	41
Autres	(102)	—	(102)	(65)	—	(65)
	(1 226)	(415)	(1 641)	(2 040)	(343)	(2 383)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets						
Intérêts capitalisés	31	33	64	31	28	59
Effet lié aux changements de taux d'actualisation et autres hypothèses financières	(13)	9	(4)	45	3	48
Autres	13	—	13	(4)	—	(4)
	31	42	73	72	31	103
	(1 195) \$	(373) \$	(1 568) \$	(1 968) \$	(312) \$	(2 280) \$
Total	700 \$	536 \$	1 236 \$	619 \$	403 \$	1 022 \$
Composé de :						
Résultat financier d'assurance net à l'état combiné du résultat	402 \$	393 \$	795 \$	443 \$	248 \$	691 \$
Résultat financier d'assurance net à l'état combiné du résultat global	298	143	441	176	155	331

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Revenus (pertes) nets de placement d'assurance excluant ceux pour le compte des titulaires de fonds distincts

Le tableau suivant présente la ventilation des revenus et pertes de placement d'assurance excluant ceux pour le compte des titulaires de fonds distincts en fonction du classement des actifs et passifs financiers :

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2024			2023		
	Produits nets d'intérêts et dividendes	Variation de juste valeur et autres	Total	Produits nets d'intérêts et dividendes	Variation de juste valeur et autres	Total
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance, sur les actifs et passifs financiers						
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	177 \$	172 \$	349 \$	204 \$	217 \$	421 \$
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	903	(60)	843	791	852	1 643
Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	298	19	317	244	(105)	139
Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	61	—	61	58	—	58
Au coût amorti et autres	86	193	279	52	260	312
	1 525 \$	324 \$	1 849 \$	1 349 \$	1 224 \$	2 573 \$

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

RAPPROCHEMENTS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Rapprochements des passifs des contrats d'assurance

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus.

Activités d'assurance de personnes

	Couverture restante		Sinistres survenus Contrats évalués selon Méthode de la répartition des primes				Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Méthodes autres que la répartition des primes	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs		Ajustement – risque non financier	
Au 31 décembre 2024							
Solde du passif au début de l'exercice	20 994 \$	128 \$	338 \$	4 244 \$	113 \$	25 817 \$	
Revenus des activités d'assurance							
Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	(1 104)	—	—	—	—	(1 104)	
Autres contrats	(3 046)	—	—	—	—	(3 046)	
	(4 150)	—	—	—	—	(4 150)	
Charges afférentes aux activités d'assurance							
Charges de sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(47)	1 070	2 037	—	3 060	
Amortissement des frais d'acquisition	380	—	—	—	—	380	
Variations liées aux sinistres survenus	—	—	—	(20)	—	(20)	
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	118	—	—	—	118	
	380	71	1 070	2 017	—	3 538	
Résultat des activités d'assurance	(3 770)	71	1 070	2 017	—	(612)	
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	997	10	11	203	5	1 226	
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(2 773) \$	81 \$	1 081 \$	2 220 \$	5 \$	614 \$	
Composants investissements	(2 014)	—	845	1 169	—	—	
Flux de trésorerie							
Primes et autres sommes reçues	6 223	—	—	—	—	6 223	
Frais d'acquisition payés	(531)	—	—	—	—	(531)	
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	—	—	(1 895)	(3 213)	—	(5 108)	
Total des flux de trésorerie	5 692 \$	— \$	(1 895) \$	(3 213) \$	— \$	584 \$	
Solde du passif à la fin de l'exercice	21 899 \$	209 \$	369 \$	4 420 \$	118 \$	27 015 \$	

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des passifs des contrats d'assurance (suite)

Activités d'assurance de personnes (suite)

	Couverture restante		Sinistres survenus Contrats évalués selon				Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Méthodes autres que la répartition des primes	Méthode de la répartition des primes		Ajustement – risque non financier	
				Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs			
Au 31 décembre 2023							
Solde du passif au début de l'exercice	18 655 \$	94 \$	344 \$	4 032 \$	108 \$		23 233 \$
Revenus des activités d'assurance							
Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	(1 090)	—	—	—	—		(1 090)
Autres contrats	(2 743)	—	—	—	—		(2 743)
	(3 833)	—	—	—	—		(3 833)
Charges afférentes aux activités d'assurance							
Charges de sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(43)	904	1 931	(1)		2 791
Amortissement des frais d'acquisition	335	—	—	—	—		335
Variations liées aux sinistres survenus	—	—	—	9	(2)		7
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	74	—	—	—		74
	335	31	904	1 940	(3)		3 207
Résultat des activités d'assurance	(3 498)	31	904	1 940	(3)		(626)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	1 786	3	13	230	8		2 040
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(1 712) \$	34 \$	917 \$	2 170 \$	5 \$		1 414 \$
Composants investissements	(1 777)	—	700	1 077	—		—
Flux de trésorerie							
Primes et autres sommes reçues	6 341	—	—	—	—		6 341
Frais d'acquisition payés	(495)	—	—	—	—		(495)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	—	—	(1 623)	(3 045)	—		(4 668)
Total des flux de trésorerie	5 846 \$	— \$	(1 623) \$	(3 045) \$	— \$		1 178 \$
Autres variations	(18)	—	—	10	—		(8)
Solde du passif à la fin de l'exercice	20 994 \$	128 \$	338 \$	4 244 \$	113 \$		25 817 \$

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des passifs des contrats d'assurance (suite)

Activités d'assurance de dommages

	Couverture restante		Sinistres survenus		Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Au 31 décembre 2024					
Solde du passif au début de l'exercice	112 \$	224 \$	6 351 \$	507 \$	7 194 \$
Revenus des activités d'assurance	(7 374)	—	—	—	(7 374)
Charges afférentes aux activités d'assurance					
Charges de sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(388)	5 843	153	5 608
Amortissement des frais d'acquisition	1 099	—	—	—	1 099
Variations liées aux sinistres survenus ⁽¹⁾	—	—	(450)	(186)	(636)
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	360	—	—	360
	1 099	(28)	5 393	(33)	6 431
Résultat des activités d'assurance	(6 275)	(28)	5 393	(33)	(943)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	1	—	383	31	415
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(6 274) \$	(28) \$	5 776 \$	(2) \$	(528) \$
Flux de trésorerie					
Primes et autres sommes reçues	7 540	—	—	—	7 540
Frais d'acquisition payés	(1 109)	—	—	—	(1 109)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	—	—	(5 521)	—	(5 521)
Total des flux de trésorerie	6 431 \$	— \$	(5 521) \$	— \$	910 \$
Solde du passif à la fin de l'exercice	269 \$	196 \$	6 606 \$	505 \$	7 576 \$

	Couverture restante		Sinistres survenus		Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Au 31 décembre 2023					
Solde du passif au début de l'exercice	65 \$	278 \$	6 193 \$	479 \$	7 015 \$
Revenus des activités d'assurance	(6 596)	—	—	—	(6 596)
Charges afférentes aux activités d'assurance					
Charges de sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(527)	4 966	146	4 585
Amortissement des frais d'acquisition	1 077	—	—	—	1 077
Variations liées aux sinistres survenus ⁽¹⁾	—	—	(265)	(143)	(408)
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	473	—	—	473
	1 077	(54)	4 701	3	5 727
Résultat des activités d'assurance	(5 519)	(54)	4 701	3	(869)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	—	—	318	25	343
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(5 519) \$	(54) \$	5 019 \$	28 \$	(526) \$
Flux de trésorerie					
Primes et autres sommes reçues	6 627	—	—	—	6 627
Frais d'acquisition payés	(1 061)	—	—	—	(1 061)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	—	—	(4 861)	—	(4 861)
Total des flux de trésorerie	5 566 \$	— \$	(4 861) \$	— \$	705 \$
Solde du passif à la fin de l'exercice	112 \$	224 \$	6 351 \$	507 \$	7 194 \$

⁽¹⁾ Correspond aux variations liées aux sinistres survenus lors d'exercices antérieurs.

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des passifs des contrats d'assurance (suite)

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture des composantes d'évaluation des passifs des contrats d'assurance non évalués selon la méthode de la répartition des primes.

Activités d'assurance de personnes

Au 31 décembre 2024	Marge sur services contractuels				Total
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	
Solde du passif au début de l'exercice	18 034 \$	768 \$	2 720 \$	93 \$	21 615 \$
Variations liées aux services rendus au cours de l'exercice					
Montant de la marge sur services contractuels	—	—	(236)	(8)	(244)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	—	(45)	—	—	(45)
Ajustements liés à l'expérience	5	—	—	—	5
	5	(45)	(236)	(8)	(284)
Variations liées aux services futurs					
Changements dans les estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	(131)	(14)	160	(15)	—
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes ou reprises de pertes sur contrats déficitaires	35	1	—	—	36
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(99)	52	—	68	21
	(195)	39	160	53	57
Résultat des activités d'assurance	(190)	(6)	(76)	45	(227)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	937	23	51	5	1 016
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	747 \$	17 \$	(25) \$	50 \$	789 \$
Flux de trésorerie					
Primes et autres sommes reçues	2 281	—	—	—	2 281
Frais d'acquisition payés	(169)	—	—	—	(169)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	(1 894)	—	—	—	(1 894)
Total des flux de trésorerie	218 \$	— \$	— \$	— \$	218 \$
Solde du passif à la fin de l'exercice	18 999 \$	785 \$	2 695 \$	143 \$	22 622 \$

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des passifs des contrats d'assurance (suite)

Activités d'assurance de personnes (suite)

Au 31 décembre 2023	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	Marge sur services contractuels		Total
			Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	
Solde du passif au début de l'exercice	15 658 \$	720 \$	2 846 \$	38 \$	19 262 \$
Variations liées aux services rendus au cours de l'exercice					
Montant de la marge sur services contractuels	—	—	(218)	(4)	(222)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	—	(42)	—	—	(42)
Ajustements liés à l'expérience	(27)	—	—	—	(27)
	(27)	(42)	(218)	(4)	(291)
Variations liées aux services futurs					
Changements dans les estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	(1)	(44)	45	—	—
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes ou reprises de pertes sur contrats déficitaires	(18)	(2)	—	—	(20)
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(86)	59	—	56	29
	(105)	13	45	56	9
Résultat des activités d'assurance	(132)	(29)	(173)	52	(282)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	1 676	77	47	3	1 803
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	1 544 \$	48 \$	(126) \$	55 \$	1 521 \$
Flux de trésorerie					
Primes et autres sommes reçues	2 645	—	—	—	2 645
Frais d'acquisition payés	(182)	—	—	—	(182)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	(1 623)	—	—	—	(1 623)
Total des flux de trésorerie	840 \$	— \$	— \$	— \$	840 \$
Autres variations	(8)	—	—	—	(8)
Solde du passif à la fin de l'exercice	18 034 \$	768 \$	2 720 \$	93 \$	21 615 \$

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des actifs nets des contrats de réassurance

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture de l'actif net au titre de la couverture restante et de l'actif découlant des montants à recouvrer sur les sinistres survenus.

Activités d'assurance de personnes

	Couverture restante		Sinistres survenus – Montants à recouvrer Contrats évalués selon			Total
	Excluant le composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Méthodes autres que la répartition des primes	Méthode de la répartition des primes		
				Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Au 31 décembre 2024						
Solde au début de l'exercice						
Actif	637 \$	19 \$	26 \$	235 \$	6 \$	923 \$
Passif	(39)	—	1	—	—	(38)
Solde net au début de l'exercice	598 \$	19 \$	27 \$	235 \$	6 \$	885 \$
Imputation des primes payées	(284)	—	—	—	—	(284)
Sommes à recouvrer des réassureurs						
Montants pour sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	5	130	139	2	276
Variations liées aux sinistres survenus	—	—	(1)	(1)	—	(2)
Pertes et (reprises de pertes) sur les contrats sous-jacents déficitaires	—	1	—	—	—	1
	—	6	129	138	2	275
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(284)	6	129	138	2	(9)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	17	1	1	12	—	31
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(267) \$	7 \$	130 \$	150 \$	2 \$	22 \$
Composants investissements	(8)	—	8	—	—	—
Flux de trésorerie						
Primes payées nettes des commissions cédées	265	—	—	—	—	265
Sommes recouvrées (incluant les composants investissements)	—	—	(123)	(97)	—	(220)
Total des flux de trésorerie	265 \$	— \$	(123) \$	(97) \$	— \$	45 \$
Solde net à la fin de l'exercice	588 \$	26 \$	42 \$	288 \$	8 \$	952 \$
Solde à la fin de l'exercice						
Actif	626 \$	26 \$	41 \$	288 \$	8 \$	989 \$
Passif	(38)	—	1	—	—	(37)
Solde net à la fin de l'exercice	588 \$	26 \$	42 \$	288 \$	8 \$	952 \$

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des actifs nets des contrats de réassurance (suite)

Activités d'assurance de personnes (suite)

	Couverture restante		Sinistres survenus – Montants à recouvrer Contrats évalués selon			Total
	Excluant le composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Méthodes autres que la répartition des primes	Méthode de la répartition des primes		
				Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Au 31 décembre 2023						
Solde au début de l'exercice						
Actif	610 \$	12 \$	19 \$	212 \$	6 \$	859 \$
Passif	(38)	—	2	—	—	(36)
Solde net au début de l'exercice	572 \$	12 \$	21 \$	212 \$	6 \$	823 \$
Imputation des primes payées	(263)	—	—	—	—	(263)
Sommes à recouvrer des réassureurs						
Montants pour sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	2	98	100	—	200
Variations liées aux sinistres survenus	—	—	—	(1)	—	(1)
Pertes et (reprises de pertes) sur les contrats sous-jacents déficitaires	—	4	—	—	—	4
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part des réassureurs	(2)	—	—	—	—	(2)
	(2)	6	98	99	—	201
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(265)	6	98	99	—	(62)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	53	1	6	12	—	72
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(212) \$	7 \$	104 \$	111 \$	— \$	10 \$
Composants investissements	(8)	—	8	—	—	—
Flux de trésorerie						
Primes payées nettes des commissions cédées	246	—	—	—	—	246
Sommes recouvrées (incluant les composants investissements)	—	—	(106)	(88)	—	(194)
Total des flux de trésorerie	246 \$	— \$	(106) \$	(88) \$	— \$	52 \$
Solde net à la fin de l'exercice	598 \$	19 \$	27 \$	235 \$	6 \$	885 \$
Solde à la fin de l'exercice						
Actif	637 \$	19 \$	26 \$	235 \$	6 \$	923 \$
Passif	(39)	—	1	—	—	(38)
Solde net à la fin de l'exercice	598 \$	19 \$	27 \$	235 \$	6 \$	885 \$

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des actifs nets des contrats de réassurance (suite)

Activités d'assurance de dommages

	Couverture restante		Sinistres survenus – Montants à recouvrer		Total
	Excluant le composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Au 31 décembre 2024					
Solde de l'actif au début de l'exercice	107 \$	23 \$	579 \$	44 \$	753 \$
Imputation des primes payées	(363)	—	—	—	(363)
Sommes à recouvrer des réassureurs					
Montants pour sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(37)	876	18	857
Variations liées aux sinistres survenus ⁽¹⁾	—	—	25	(14)	11
Pertes et (reprises de pertes) sur les contrats sous-jacents déficitaires	—	36	—	—	36
	—	(1)	901	4	904
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(363)	(1)	901	4	541
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	—	—	38	4	42
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(363) \$	(1) \$	939 \$	8 \$	583 \$
Flux de trésorerie					
Primes payées nettes des commissions cédées	357	—	—	—	357
Sommes recouvrées	—	—	(777)	—	(777)
Total des flux de trésorerie	357 \$	— \$	(777) \$	— \$	(420) \$
Solde de l'actif à la fin de l'exercice	101 \$	22 \$	741 \$	52 \$	916 \$

	Couverture restante		Sinistres survenus – Montants à recouvrer		Total
	Excluant le composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Au 31 décembre 2023					
Solde de l'actif au début de l'exercice	78 \$	21 \$	618 \$	46 \$	763 \$
Imputation des primes payées	(306)	—	—	—	(306)
Sommes à recouvrer des réassureurs					
Montants pour sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(53)	248	9	204
Variations liées aux sinistres survenus ⁽¹⁾	—	—	(7)	(13)	(20)
Pertes et (reprises de pertes) sur les contrats sous-jacents déficitaires	—	55	—	—	55
	—	2	241	(4)	239
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(306)	2	241	(4)	(67)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	—	—	29	2	31
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(306) \$	2 \$	270 \$	(2) \$	(36) \$
Flux de trésorerie					
Primes payées nettes des commissions cédées	335	—	—	—	335
Sommes recouvrées	—	—	(309)	—	(309)
Total des flux de trésorerie	335 \$	— \$	(309) \$	— \$	26 \$
Solde de l'actif à la fin de l'exercice	107 \$	23 \$	579 \$	44 \$	753 \$

⁽¹⁾ Correspond aux variations liées aux sinistres survenus lors d'exercices antérieurs.

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des actifs nets des contrats de réassurance (suite)

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture des composantes d'évaluation des actifs des contrats de réassurance non évalués selon la méthode de la répartition des primes.

Activités d'assurance de personnes

Au 31 décembre 2024	Marge sur services contractuels				Total
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	
Solde au début de l'exercice					
Actif	390 \$	134 \$	219 \$	(1) \$	742 \$
Passif	(40)	3	1	(1)	(37)
Solde net au début de l'exercice	350 \$	137 \$	220 \$	(2) \$	705 \$
Variations liées aux services rendus au cours de l'exercice					
Montant de la marge sur services contractuels	—	—	(19)	—	(19)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	—	(8)	—	—	(8)
Ajustements liés à l'expérience	22	—	—	—	22
	22	(8)	(19)	—	(5)
Variations liées aux services futurs					
Changements dans les estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	(51)	—	48	3	—
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes ou reprises de pertes sur contrats sous-jacents déficitaires	(3)	—	—	—	(3)
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(8)	13	—	(2)	3
	(62)	13	48	1	—
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(40)	5	29	1	(5)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	9	5	5	—	19
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(31) \$	10 \$	34 \$	1 \$	14 \$
Flux de trésorerie					
Primes payées nettes des commissions cédées	131	—	—	—	131
Sommes recouvrées (incluant les composants investissements)	(124)	—	—	—	(124)
Total des flux de trésorerie	7 \$	— \$	— \$	— \$	7 \$
Solde net à la fin de l'exercice	326 \$	147 \$	254 \$	(1) \$	726 \$
Solde à la fin de l'exercice					
Actif	365 \$	144 \$	254 \$	— \$	763 \$
Passif	(39)	3	—	(1)	(37)
Solde net à la fin de l'exercice	326 \$	147 \$	254 \$	(1) \$	726 \$

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des actifs nets des contrats de réassurance (suite)

Activités d'assurance de personnes (suite)

Au 31 décembre 2023	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	Marge sur services contractuels		Total
			Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	
Solde au début de l'exercice					
Actif	304 \$	125 \$	256 \$	3 \$	688 \$
Passif	(35)	3	(2)	—	(34)
Solde net au début de l'exercice	269 \$	128 \$	254 \$	3 \$	654 \$
Variations liées aux services rendus au cours de l'exercice					
Montant de la marge sur services contractuels	—	—	(20)	—	(20)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	—	(7)	—	—	(7)
Ajustements liés à l'expérience	(4)	—	—	—	(4)
	(4)	(7)	(20)	—	(31)
Variations liées aux services futurs					
Changements dans les estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	39	(13)	(19)	(7)	—
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes ou reprises de pertes sur contrats sous-jacents déficitaires	(3)	—	—	—	(3)
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(10)	14	—	2	6
	26	1	(19)	(5)	3
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part des réassureurs	(2)	—	—	—	(2)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	20	(6)	(39)	(5)	(30)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	39	15	5	—	59
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	59 \$	9 \$	(34) \$	(5) \$	29 \$
Flux de trésorerie					
Primes payées nettes des commissions cédées	127	—	—	—	127
Sommes recouvrées (incluant les composants investissements)	(105)	—	—	—	(105)
Total des flux de trésorerie	22 \$	— \$	— \$	— \$	22 \$
Solde net à la fin de l'exercice	350 \$	137 \$	220 \$	(2) \$	705 \$
Solde à la fin de l'exercice					
Actif	390 \$	134 \$	219 \$	(1) \$	742 \$
Passif	(40)	3	1	(1)	(37)
Solde net à la fin de l'exercice	350 \$	137 \$	220 \$	(2) \$	705 \$

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

JUGEMENTS IMPORTANTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

L'évaluation des passifs des contrats d'assurance est fondée sur des estimations et des hypothèses. Les principales hypothèses utilisées sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Estimation des flux de trésorerie futurs – Activités d'assurance de personnes

Les hypothèses retenues pour déterminer les estimations des flux de trésorerie futurs sont celles qui s'avèrent les plus probables selon le jugement de la direction. Le modèle utilisé considère que les flux de trésorerie futurs de meilleure estimation donnent le même résultat que la moyenne pondérée selon les probabilités d'un éventail complet des résultats possibles. Les hypothèses sont déterminées selon le point de vue de la filiale d'assurance de personnes en fonction des situations qui existent à la date de clôture.

Les risques liés à l'exactitude des hypothèses utilisées pour déterminer les estimations des flux de trésorerie futurs découlent de la possibilité de non-réalisation des hypothèses prévues. L'actuaire désigné effectue périodiquement des études sur les résultats techniques liés à chaque hypothèse et la modifie, s'il y a lieu, pour tenir compte de la situation courante et de celle qui est prévue pour le futur.

Mortalité et longévité

Les hypothèses sont établies selon les résultats des études annuelles et des récents résultats techniques. Lorsque ces résultats ne peuvent servir de référence unique en raison de leur crédibilité insuffisante, les hypothèses tiennent aussi compte d'études de l'industrie. Les études permettent d'identifier des facteurs applicables aux tables de référence de l'institut canadien des actuaires (ICA), les tables ICA2014, GAC2012, CIP2014 et ICA 2004-2008 sont principalement utilisées. Les hypothèses varient selon le sexe, la catégorie de risque, le type de contrat, les bandes d'assurance, l'âge et la durée atteinte. En ce qui a trait aux produits d'assurance vie individuelle et de rentes, une hypothèse d'amélioration future de la mortalité est prise en compte conformément aux normes de l'ICA.

La mortalité des produits d'assurance vie temporaire renouvelable considère une détérioration de son expérience à la suite du renouvellement du contrat. Des taux d'abandon sélectifs sont donc pris en considération pour modifier les taux de mortalité.

Morbidité

En ce qui a trait aux hypothèses relatives à la morbidité, soit la survenance d'accidents ou de maladies, la filiale d'assurance de personnes utilise des tables conçues par l'industrie et modifiées selon les données courantes fournies par les études relatives à ses résultats techniques et à ceux de l'industrie. Ces hypothèses sont utilisées principalement en ce qui concerne les produits d'assurance invalidité, maladies graves et soins de longue durée.

Pour les produits d'invalidité et de soins longue durée, l'hypothèse varie selon le sexe, la catégorie de risque, le type de contrat, l'âge et la durée atteinte. La filiale d'assurance de personnes utilise des hypothèses pour estimer l'incidence ainsi que la terminaison de l'invalidité.

Pour les produits maladies graves, l'hypothèse varie selon les maladies couvertes, mais aussi selon le sexe, l'âge et la durée atteinte.

Taux de résiliation des contrats

La filiale d'assurance de personnes effectue une étude annuelle de ses résultats techniques en matière de résiliation de contrats d'assurance individuelle, car les titulaires peuvent mettre fin à leur contrat avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant de payer les primes et en n'utilisant pas les options de non-déchéance. Les hypothèses relatives aux taux de résiliation des contrats sont basées sur les récents résultats techniques de la filiale d'assurance de personnes. Ces hypothèses sont rajustées en fonction des résultats techniques de l'industrie si ceux de la filiale d'assurance de personnes ne sont pas assez crédibles. Les hypothèses relatives aux taux de résiliation peuvent varier selon le type de produit, la durée du contrat, l'âge à l'émission et le mode de paiement des primes.

Pour les produits fondés sur la déchéance, comme l'assurance vie temporaire 100 ans et l'assurance vie universelle à charges nivelées de mortalité, des taux de résiliation très faibles sont utilisés étant donné qu'une expérience moins élevée que prévu pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats techniques de la filiale d'assurance de personnes. Pour les produits sensibles à la déchéance, comme l'assurance temporaire renouvelable, la filiale d'assurance de personnes considère une hausse importante du taux de résiliation à certaines périodes afin de refléter le comportement des assurés observé à la suite d'une augmentation importante de la prime ou lorsque certaines options sur leur contrat leur permettent de bénéficier d'avantages liés à la résiliation du contrat.

Charges, impôts et taxes

Les hypothèses relatives aux charges reflètent les coûts projetés de la gestion et du traitement des contrats en vigueur, y compris les frais généraux indirects. La filiale d'assurance de personnes effectue une étude annuelle des charges pour chaque grande famille de produits, et ces charges sont projetées en tenant compte de l'inflation prévue et de l'évolution prévue des blocs d'affaires lorsqu'elles sont pertinentes.

Les impôts et les taxes reflètent les hypothèses relatives aux taxes futures sur les primes et impôts non liés aux excédents. Les estimations des flux de trésorerie futurs ne tiennent pas compte des impôts sur les excédents.

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Faits et circonstances indiquant qu'un groupe est déficitaire

Les faits et circonstances indiquant qu'un groupe de contrats d'assurance est ou devient déficitaire sont déterminés par le jugement et une analyse des données. Les différences importantes avec le budget, les modifications significatives dans les investissements ou dans la tarification sont des indicateurs utilisés par le Mouvement.

Participations des titulaires de contrat

Les estimations des flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance vie avec participation comprennent des montants estimatifs représentant les participations futures revenant aux titulaires de contrat. Ces montants estimatifs sont établis en tenant compte des résultats d'assurance prévus pour ce bloc d'affaires, des rendements prévus des actifs sous-jacents et des attentes raisonnables des titulaires de contrat. Des modifications aux hypothèses les plus probables entraîneraient des changements correspondants aux participations des titulaires de contrat et une variation nette négligeable des estimations des flux de trésorerie futurs liées aux contrats d'assurance vie individuelle avec participation.

Estimation des flux de trésorerie futurs – Activités d'assurance de dommages

Faits et circonstances indiquant qu'un groupe est déficitaire

Pour chacun des portefeuilles et chacune des régions géographiques, les faits et circonstances indiquant qu'un groupe de contrats d'assurance est ou devient déficitaire sont déterminés de façon quantitative et qualitative. L'analyse quantitative est basée sur les ratios combinés estimés, lesquels représentent la somme des ratios de sinistralité et d'autres charges afférentes aux activités d'assurance. Le dépassement par ceux-ci d'un seuil prédéterminé indique des faits et circonstances à l'effet qu'un groupe de contrats d'assurance pourrait être déficitaire. Des rapports de suivi de la sinistralité sont également utilisés dans l'identification des faits et circonstances lorsque des écarts importants avec le budget sont observés. L'analyse qualitative est basée sur le jugement exercé par les membres d'un comité provenant de différents secteurs (tarification, actuariat, finances) qui se rencontrent trimestriellement pour échanger sur les tendances observées.

Passif au titre de la couverture restante

Les sinistres attendus sont basés sur les ratios historiques par portefeuille et par région géographique ajustés afin de refléter les conditions futures attendues. La sélection des facteurs d'ajustement des ratios historiques est basée sur les éléments mentionnés dans la section « Passif au titre des sinistres survenus » plus bas ainsi que d'autres éléments nécessitant aussi l'exercice du jugement tels que la prise en compte des catastrophes et de la saisonnalité. Certaines charges afférentes aux activités d'assurance que les filiales d'assurance de dommages devront engager pour régler les sinistres, ne sont pas incluses dans les sinistres attendus. Ces coûts sont répartis entre les groupes de contrats d'assurance en fonction des efforts requis pour régler les sinistres.

Les encaissements futurs de primes et les autres charges afférentes aux activités d'assurance attendues, incluant les frais d'acquisition le cas échéant, sont également calculés par groupe de contrats d'assurance.

Passif au titre des sinistres survenus

Le passif au titre des sinistres survenus inclut des estimations individuelles des pertes pour chaque sinistre déclaré de même que des provisions pour les sinistres survenus mais non déclarés par les assurés, pour les autres charges afférentes aux activités d'assurance qui devront être engagées pour régler ces sinistres et pour l'insuffisance relative à l'estimation des pertes pour sinistres déclarés. Le passif au titre des sinistres survenus est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres conformément aux normes de l'ICA.

La principale hypothèse qui sous-tend ces méthodes est que l'évolution des antécédents en matière de sinistres peut être utilisée pour projeter l'évolution future des sinistres. De plus, un jugement qualitatif supplémentaire est appliqué afin d'évaluer dans quelle mesure les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer dans le futur et d'effectuer les ajustements ou les changements nécessaires pour établir adéquatement le passif au titre des sinistres survenus représentant la moyenne pondérée selon les probabilités des résultats possibles en ce qui concerne les paiements futurs au titre des sinistres. Les hypothèses utilisées pour établir cette estimation sont sélectionnées par catégories de risque et par zones géographiques. De plus, les estimations prennent également en considération divers facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont le coût moyen de règlement des sinistres et le nombre moyen de sinistres, les tendances relatives à la gravité et à la fréquence des sinistres, et d'autres facteurs comme l'inflation, l'évolution des facteurs de marché, tels que le comportement du public à l'égard des réclamations et des conditions économiques, de même que des facteurs internes, tels que la composition du portefeuille de contrats d'assurance, les conditions de ceux-ci et les procédures de gestion des réclamations. Une part de jugement intervient également dans l'évaluation de la mesure dans laquelle des facteurs externes, comme les décisions judiciaires et la législation gouvernementale, peuvent influencer sur cette estimation.

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Matérialisation des sinistres

Le tableau suivant fournit des informations sur la matérialisation des sinistres du Mouvement après atténuation du risque par les contrats de réassurance. Il présente l'estimation des flux de trésorerie liés aux sinistres, y compris ceux qui ont été déclarés et ceux qui sont survenus, mais qui n'ont pas été déclarés, à la date de clôture de chaque année de survenance.

Au 31 décembre 2024	Années de survenance											
	2014 et antérieures	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Estimation des flux de trésorerie liés aux sinistres												
À la fin de l'année de survenance		2 030 \$	2 242 \$	2 953 \$	3 512 \$	3 871 \$	3 444 \$	3 403 \$	4 503 \$	4 784 \$	5 008 \$	
Une année plus tard		2 039	2 252	2 967	3 492	3 839	3 231	3 339	4 489	4 675		
Deux années plus tard		2 057	2 249	2 935	3 496	3 784	3 182	3 337	4 416			
Trois années plus tard		2 024	2 239	2 936	3 424	3 765	3 089	3 226				
Quatre années plus tard		1 999	2 234	2 876	3 367	3 760	3 000					
Cinq années plus tard		1 955	2 195	2 837	3 326	3 718						
Six années plus tard		1 954	2 198	2 817	3 303							
Sept années plus tard		1 941	2 177	2 803								
Huit années plus tard		1 938	2 175									
Neuf années plus tard		1 934										
Estimation actuelle		1 934	2 175	2 803	3 303	3 718	3 000	3 226	4 416	4 675	5 008	
Paiements cumulatifs à ce jour et montants nets à payer	—	1 876	2 096	2 673	3 104	3 339	2 591	2 546	3 430	3 452	2 913	
Estimation des flux de trésorerie futurs liés aux sinistres en suspens	237 \$	58 \$	79 \$	130 \$	199 \$	379 \$	409 \$	680 \$	986 \$	1 223 \$	2 095 \$	6 475 \$
Montants nets à payer												89
Ajustements liés à la valeur temps de l'argent et à l'ajustement au titre du risque non financier												(246)
Passifs nets au titre de sinistres survenus												6 318 \$
dont :												
Passifs des contrats d'assurance												7 111 \$
Actifs des contrats de réassurance												793

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Ajustements liés à la valeur temps de l'argent

Les estimations de flux de trésorerie futurs doivent être ajustées afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers. Les taux d'actualisation utilisés pour ajuster les flux de trésorerie futurs doivent cadrer avec les cours de marché courants observables sur des marchés actifs et refléter les caractéristiques des flux de trésorerie des passifs des contrats d'assurance, notamment au niveau de la durée et de la liquidité. Les taux d'actualisation utilisés par les filiales d'assurance sont déterminés pour la grande majorité des contrats d'assurance et contrats de réassurance en utilisant l'approche descendante. Selon cette approche, les taux d'actualisation appropriés sont déterminés à partir d'une courbe de taux fondée sur les rendements attendus d'un portefeuille d'actifs de référence, ajustés pour éliminer les facteurs non pertinents aux passifs des contrats d'assurance.

Les filiales d'assurance utilisent différents portefeuilles d'actifs de référence pour leurs différentes familles de produits. Les portefeuilles d'actifs de référence sont composés d'une combinaison d'obligations gouvernementales et d'obligations corporatives respectant les proportions détenues par les filiales d'assurance. Ces actifs ont été sélectionnés afin de refléter de façon appropriée les caractéristiques des passifs des contrats d'assurance. Les courbes de taux ont été ajustées pour éliminer les facteurs non pertinents aux contrats d'assurance tel que le risque de crédit. Des ajustements sont également apportés afin de refléter les différences entre les caractéristiques de liquidité des passifs des contrats d'assurance et celles du portefeuille d'actifs de référence.

L'exercice du jugement est requis dans la détermination des courbes de taux à utiliser, notamment en raison de la détermination des actifs détenus dans les portefeuilles de référence, des taux sans risques, des ajustements pour le risque de crédit et des ajustements pour la liquidité. La filiale d'assurance de personnes a déterminé que les informations observables sur le marché pour déterminer les courbes de taux sont disponibles jusqu'à 30 ans. Au-delà de ce point, les courbes de taux sont déterminées en utilisant une technique d'interpolation linéaire entre le dernier point observable et le taux ultime, qui a été fixé à 70 ans.

Pour ses contrats d'assurance avec participation directe, la filiale d'assurance de personnes utilise les mêmes courbes de taux pour actualiser l'ensemble des flux de trésorerie de ces contrats et tient compte de la variabilité des flux de trésorerie qui varient en fonction des rendements d'éléments sous-jacents en utilisant la modélisation stochastique.

Les tableaux suivants présentent les courbes de taux utilisées par la filiale d'assurance de personnes pour ses différents produits en fonction de leurs caractéristiques de liquidité :

Au 31 décembre 2024	Échéances						
	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	30 ans	70 ans taux ultime
Courbe de taux utilisée pour actualiser les estimations de flux de trésorerie futurs							
La moins illiquide	3,3 %	3,1 %	3,3 %	3,5 %	3,6 %	3,3 %	4,0 %
La plus illiquide	3,7 %	3,9 %	4,6 %	5,0 %	5,1 %	4,9 %	5,2 %

Au 31 décembre 2023	Échéances						
	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	30 ans	70 ans taux ultime
Courbe de taux utilisée pour actualiser les estimations de flux de trésorerie futurs							
La moins illiquide	4,9 %	3,4 %	3,4 %	3,5 %	3,5 %	3,2 %	4,4 %
La plus illiquide	5,3 %	4,3 %	4,6 %	4,8 %	4,8 %	4,7 %	5,2 %

Les tableaux suivants présentent les courbes de taux établies selon l'approche descendante utilisées par les filiales d'assurance de dommages :

Au 31 décembre 2024	Échéances			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Courbe de taux utilisée pour actualiser les estimations de flux de trésorerie futurs				
Actif et passif au titre de la couverture restante	3,0 %	3,0 %	3,1 %	3,7 %
Actif et passif au titre des sinistres survenus	3,3 %	3,5 %	3,8 %	4,6 %

Au 31 décembre 2023	Échéances			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Courbe de taux utilisée pour actualiser les estimations de flux de trésorerie futurs				
Actif et passif au titre de la couverture restante	4,8 %	3,8 %	3,5 %	3,7 %
Actif et passif au titre des sinistres survenus	5,0 %	4,3 %	4,1 %	4,6 %

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier représente l'indemnité exigée par les filiales d'assurance pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par les risques non financiers lorsqu'elles exécutent des contrats d'assurance. Les risques sur lesquels porte l'ajustement au titre du risque non financier sont le risque d'assurance et les autres risques non financiers, tels que le risque de déchéance et le risque de dépenses, c'est-à-dire la possibilité d'une augmentation inattendue des frais administratifs afférents à la gestion du contrat. Cet ajustement reflète également le degré d'aversion au risque des filiales d'assurance ainsi qu'un avantage pour refléter le niveau de diversification que les filiales d'assurance considèrent dans la détermination de cette indemnité.

L'ajustement au titre du risque non financier est déterminé au niveau consolidé de chacune des filiales d'assurance sur une base nette de réassurance, puis alloué à chaque groupe de contrats d'assurance et à chaque groupe de contrats de réassurance détenus selon leur profil de risque.

L'ajustement au titre du risque non financier est actualisé en utilisant les taux d'actualisation décrits à la section « Ajustements liés à la valeur temps de l'argent ».

Activités d'assurance de personnes

L'ajustement au titre du risque non financier des contrats d'assurance de personnes est déterminé en utilisant la technique des quantiles. Cette technique consiste à déterminer l'ajustement au titre du risque non financier de telle sorte que la probabilité que les flux de trésorerie d'exécution soient suffisants pour remplir les obligations liées à l'exécution des contrats d'assurance se situe dans un intervalle de confiance acceptable pour la prise en charge de l'incertitude. Cette approche nécessite qu'un modèle soit utilisé pour générer une distribution des risques des flux de trésorerie. Le modèle utilisé considère comme hypothèse que l'incertitude engendrée par les risques d'assurance sur les flux de trésorerie futurs a une distribution de probabilité normale et que la moyenne de la distribution correspond aux flux de trésorerie futurs de meilleure estimation. Le coussin de solvabilité global calculé selon les exigences de capital réglementaire est utilisé dans le modèle comme point de référence pour ce qui est de l'écart de niveau de confiance correspondant à l'ajustement au titre du risque non financier. La diversification intra-risque et la diversification entre les risques basée sur les caractéristiques des risques associés aux produits sont pris en compte dans l'application du modèle. La filiale d'assurance de personnes utilise un niveau de confiance de 79 % (81 % au 31 décembre 2023).

Activités d'assurance de dommages

L'ajustement au titre du risque non financier des contrats d'assurance de dommages est déterminé en se basant sur la méthode du coût du capital. Selon cette méthode, la matérialisation du passif, le capital alloué ainsi que le coût du capital sont projetés individuellement par ligne d'affaires. Le capital alloué aux lignes d'affaires pour supporter le risque correspond à la somme du capital à la cible opérationnelle et du capital exclu du capital disponible par les organismes de réglementation. Pour une ligne d'affaires, l'ajustement au titre du risque non financier selon cette méthode est calculé comme étant la valeur actualisée du coût en capital de celle-ci. La diversification entre les lignes d'affaires et les risques d'assurance des filiales d'assurance de dommages est considérée dans l'application de la méthode du coût du capital. Le résultat de la méthode du coût du capital équivaut à un niveau de confiance de 90 % (90 % au 31 décembre 2023) pour l'ensemble des contrats d'assurance et des contrats de réassurance détenus.

Marge sur services contractuels

À chaque fin de période, la filiale d'assurance de personnes comptabilise à l'état combiné du résultat un montant de la MSC basé sur les unités de couverture affectées aux services rendus. Pour déterminer ce montant, la MSC à la date de clôture est répartie également entre chacune des unités de couverture restantes.

La direction doit faire preuve de jugement afin de déterminer les unités de couverture appropriées qui reflètent adéquatement le volume de services prévus sur la période de couverture des contrats d'assurance. Le volume de services prévus doit tenir compte à la fois des services découlant de la couverture d'assurance, mais aussi des services de rendement d'investissement, le cas échéant, pour les contrats d'assurance sans participation directe et des services liés à l'investissement pour les contrats d'assurance avec participation directe. Afin de déterminer le volume de services prévus au titre de la couverture d'assurance, la filiale d'assurance de personnes utilise le montant qu'elle s'attend à ce que le titulaire de contrat puisse réclamer si un événement assuré se produit.

Le volume de services d'assurance est déterminé en fonction :

- du capital assuré pour les contrats d'assurance individuelle;
- du paiement de rente pour les contrats de rentes;
- des valeurs garanties pour les contrats de fonds distincts.

Pour les services de rendement d'investissement et les services liés à l'investissement, la valeur des fonds des titulaires est utilisée pour déterminer le volume de services fournis.

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

La période de couverture d'un contrat d'assurance est définie comme la période pendant laquelle des services sont fournis au titulaire de contrat d'assurance. La filiale d'assurance de personnes tient compte de la probabilité de survenance des événements, uniquement dans la mesure où ils affectent la durée de couverture prévue des contrats. La période de couverture est déterminée en fonction de la date d'échéance du contrat ajusté selon les probabilités de survie du contrat.

La filiale d'assurance de personnes comptabilise la MSC des contrats de réassurance détenus en lien avec leurs contrats d'assurance individuelle à l'état combiné du résultat au fur et à mesure que les services sont reçus du réassureur. La quantité de services reçus est déterminée en fonction du capital assuré des contrats d'assurance cédés au réassureur et de la durée du contrat de réassurance. Les unités de couverture des contrats de réassurance proportionnelle détenus sont basées sur la couverture d'assurance fournie par le réassureur. La filiale d'assurance de personnes détermine la quantité de services reçus en fonction des valeurs nominales des contrats d'assurance cédés. La période de couverture de ces contrats est déterminée en fonction de la période de couverture des contrats d'assurance sous-jacents dont les flux de trésorerie sont inclus dans le périmètre des contrats de réassurance détenus.

GESTION DES RISQUES

Risque d'assurance

Le risque d'assurance correspond au risque que des événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des passifs des produits d'assurance, et qu'ils puissent avoir des répercussions sur la rentabilité de ces derniers.

La filiale d'assurance de personnes est exposée au risque d'assurance par l'entremise des produits qu'elle vend. Selon la nature du produit, cette filiale peut être exposée au risque de mortalité, au risque de longévité, au risque de morbidité et au risque de comportement des détenteurs de contrat. Tous les produits vendus l'expose au risque de dépenses.

Les filiales d'assurance de dommages, quant à elles, souscrivent des contrats d'assurance automobile, habitation et de biens commerciaux à des particuliers et à des entreprises. Dans le cours normal de leurs activités, les filiales d'assurance de dommages sont exposées au risque d'assurance, qui comporte plusieurs volets: le risque de souscription, le risque de catastrophes et le risque de réserve.

Afin de gérer le risque d'assurance, les filiales d'assurance appliquent des politiques et des critères stricts relativement au développement et à la tarification des produits et services, et elles effectuent régulièrement des analyses afin de comparer les prévisions avec les résultats réels et de réviser les hypothèses de tarification, s'il y a lieu.

De plus, pour la filiale d'assurance de personnes, certains produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des hypothèses, ce qui permet un meilleur contrôle du risque.

Aussi, pour les filiales d'assurance de dommages, la gestion du risque d'assurance s'effectue également à travers différents aspects, notamment par une gestion active et rigoureuse de la segmentation des risques (par la souscription et la tarification) et des réclamations. En ce qui a trait aux catastrophes, les filiales d'assurance de dommages ont établi une gouvernance afin d'encadrer les différents risques engendrés par de tels événements et utilisent des outils sophistiqués afin de simuler les pertes financières et les incidences opérationnelles qui y sont associées. Étant donné la nature imprévisible des événements catastrophiques de grande envergure, les filiales d'assurance de dommages possèdent un traité de réassurance catastrophe, traité qui fait l'objet d'une révision au minimum annuellement.

La filiale d'assurance de personnes définit ses risques de concentration en déterminant où sont principalement menées ses activités d'affaires, qui sont presque exclusivement concentrées au Canada. Elle définit aussi ses risques de concentration en identifiant ses produits d'assurance qui sont exposés à des composantes financières importantes. Les garanties financières représentent 2 % (2 % au 31 décembre 2023) du passif d'assurance de la filiale d'assurance de personnes.

Utilisation de la réassurance

Afin de gérer leur risque, les filiales d'assurance de personnes et de dommages ont recours à des contrats de réassurance relativement aux contrats dont le capital ou le montant assuré dépasse certains maximums qui varient selon la nature des activités. Cette structure de réassurance considère leur profil de risque et leur appétit pour le risque respectifs. De plus, les filiales d'assurance de dommages souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure. Les sélections de la rétention et de la limite du traité catastrophe des filiales d'assurance de dommages font l'objet d'une analyse annuelle approfondie basée sur leurs différents modèles de catastrophes et le positionnement de leurs compétiteurs dans l'industrie.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance de personnes et de dommages font affaire avec de nombreux réassureurs qui satisfont à des critères de solidité financière, et qui sont en grande partie assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De plus, un examen de la solvabilité des sociétés auxquelles elles cèdent une partie de leurs risques est effectué de façon périodique. Aux 31 décembre 2024 et 2023, tous les réassureurs évalués par une agence de notation présentaient une cote de A- ou mieux. Aux 31 décembre 2024 et 2023, l'exposition maximale au risque de crédit découlant des contrats de réassurance correspond approximativement à la valeur comptable des actifs des contrats de réassurance au bilan combiné.

Les contrats de réassurance n'ont pas pour effet de libérer ces filiales de leurs obligations envers leurs titulaires de police, mais plutôt d'atténuer les risques auxquels elles sont exposées.

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Sensibilité des passifs des contrats d'assurance aux changements des hypothèses – Activités d'assurance de personnes

Les tableaux suivants présentent, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence sur la MSC, les excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres et les capitaux propres de la sensibilité du passif des contrats d'assurance de personnes aux changements de la meilleure estimation des hypothèses non économiques qui les sous-tendent et ayant un effet défavorable de façon globale.

	2024			
	MSC		Excédents nets et Capitaux propres	
	Brut de réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Net de réassurance
Augmentation de 2 % des taux de mortalité futurs pour les produits d'assurance	(99) \$	(64) \$	5 \$	2 \$
Diminution de 2 % des taux de mortalité futurs pour les produits de rente	(32)	(32)	(10)	(10)
Augmentation de 5 % des taux de morbidité futurs	(72)	(45)	(33)	(33)
Variation défavorable de 10 % des taux de résiliation futurs des contrats	(186)	(186)	21	19
Augmentation de 5 % des charges afférentes aux activités d'assurance futures	(41)	(41)	(4)	(4)

	2023			
	MSC		Excédents nets et Capitaux propres	
	Brut de réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Net de réassurance
Augmentation de 2 % des taux de mortalité futurs pour les produits d'assurance	(99) \$	(65) \$	8 \$	4 \$
Diminution de 2 % des taux de mortalité futurs pour les produits de rente	(32)	(32)	(8)	(8)
Augmentation de 5 % des taux de morbidité futurs	(71)	(45)	(29)	(30)
Variation défavorable de 10 % des taux de résiliation futurs des contrats	(184)	(186)	28	27
Augmentation de 5 % des charges afférentes aux activités d'assurance futures	(43)	(43)	(3)	(3)

Sensibilité des passifs des contrats d'assurance aux changements des hypothèses – Activités d'assurance de dommages

Les tableaux suivants présentent, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence sur les excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres et les capitaux propres de la sensibilité des passifs des contrats d'assurance de dommages aux changements de certaines hypothèses clés.

	Changements apportés aux hypothèses	Incidence sur les			
		Excédents nets après ristournes aux membres		Capitaux propres	
		Brut de réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Net de réassurance
2024					
Flux de trésorerie futurs liés aux sinistres en suspens	+ 5 %	(261) \$	(240) \$	(261) \$	(240) \$
Couverture restante – Flux de trésorerie futurs liés aux sinistres attendus	+ 5 %	(66)	(59)	(66)	(59)

	Changements apportés aux hypothèses	Incidence sur les			
		Excédents nets après ristournes aux membres		Capitaux propres	
		Brut de réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Net de réassurance
2023					
Flux de trésorerie futurs liés aux sinistres en suspens	+ 5 %	(252) \$	(231) \$	(252) \$	(231) \$
Couverture restante – Flux de trésorerie futurs liés aux sinistres attendus	+ 5 %	(63)	(58)	(63)	(58)

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Risque de taux d'intérêt

Les filiales d'assurance sont exposées au risque de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur l'état combiné du résultat et sur les capitaux propres. Ce risque provient des passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance de ces filiales ainsi que des portefeuilles d'actifs à revenus fixes qu'elles détiennent. Le risque de taux d'intérêt auxquelles les filiales d'assurance sont exposées s'explique notamment par la variation du taux sans risque et les écarts d'appariement entre l'actif et le passif. Une gestion saine et prudente est exercée afin de minimiser l'incidence des mouvements de taux d'intérêt.

La politique de gestion du risque de taux d'intérêt décrit les techniques utilisées afin de mesurer le risque de taux d'intérêt, les limites tolérées ainsi que les mécanismes de suivi applicables à la gestion de ce risque. La politique établit, entre autres, les limites de l'impact sur les excédents nets d'une variation des taux d'intérêt. La direction est responsable d'appliquer la politique et s'assure que les pratiques en place permettent l'administration et le suivi du risque de taux d'intérêt. Au besoin, elle peut appliquer des techniques de rééquilibrage afin de corriger ou d'améliorer l'état de l'appariement.

De plus, un programme de couverture a été mis en place par la filiale d'assurance de personnes afin de minimiser l'incidence des variations de taux d'intérêt sur les garanties accordées en vertu des contrats de fonds distincts et les garanties de taux d'intérêt minimum offertes sur certains contrats d'assurance vie universelle.

Considérant que la filiale d'assurance de personne gère le risque de taux d'intérêt en examinant conjointement les contrats d'assurance et les actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance, elle analyse et divulgue ses sensibilités sur une base nette.

Le tableau suivant présente l'incidence estimative d'une variation des taux d'intérêt sur les passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance ainsi que sur les actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance de la filiale d'assurance de personnes :

	Au 31 décembre 2024			Au 31 décembre 2023		
	MSC	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres	MSC	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres
Incidence d'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt	6 \$	(24) \$	(55) \$	29 \$	(2) \$	(37) \$
Incidence d'une diminution de 1 % des taux d'intérêt	(32)	18	51	(48)	(7)	30

Pour les instruments financiers de la filiale d'assurance de personnes qui ne sont pas détenus dans le cadre des activités d'assurance, une augmentation des taux d'intérêt de 1 % aurait une incidence défavorable sur les excédents nets de 1 M\$ au 31 décembre 2024 (incidence défavorable de 1 M\$ au 31 décembre 2023) ainsi qu'une incidence défavorable sur les capitaux propres de 14 M\$ au 31 décembre 2024 (incidence défavorable de 13 M\$ au 31 décembre 2023), alors qu'une diminution des taux d'intérêt de 1 % aurait une incidence nulle sur les excédents nets au 31 décembre 2024 (incidence nulle au 31 décembre 2023) ainsi qu'une incidence favorable sur les capitaux propres de 13 M\$ au 31 décembre 2024 (incidence favorable de 12 M\$ au 31 décembre 2023).

Le tableau suivant présente l'incidence estimative d'une variation des taux d'intérêt sur les passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance ainsi que sur les actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance des filiales d'assurance de dommages :

	Au 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2023	
	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres
Incidence d'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt				
Passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance	142 \$	142 \$	138 \$	138 \$
Actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance	(122)	(200)	(114)	(196)
Incidence d'une diminution de 1 % des taux d'intérêt				
Passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance	(150)	(150)	(147)	(147)
Actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance	133	216	121	210

Aux 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023, tous les instruments financiers des filiales d'assurance de dommages étaient détenus dans le cadre des activités d'assurance.

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Risque de prix

Le risque de prix correspond au risque de perte potentielle résultant d'une variation de la juste valeur d'actifs ne résultant pas d'une fluctuation des taux d'intérêt, ou des écarts de crédit, ou des taux de change, ou de la qualité du crédit de la contrepartie.

Les filiales d'assurance sont directement exposées au risque de prix en raison des portefeuilles de placements qu'elles détiennent, qui incluent des titres de participation et des instruments financiers dérivés. La filiale d'assurance de personnes est également exposée par ses activités d'assurance, car la valeur des passifs des contrats d'assurance des fonds distincts individuels et des contrats d'assurance vie avec participation est affectée par les fluctuations des marchés.

Ce risque est géré au moyen de politiques qui définissent des limites d'exposition à chaque type de placement ainsi que des limites par émetteur et des limites de diversification telles que des limites géographiques. Ces limites sont suivies par les responsables de la conformité sous la supervision de comité de gouvernance.

Le risque engendré par les variations de juste valeur des éléments sous-jacents, qui affectent la valeur des passifs des contrats d'assurance des fonds distincts individuels et des contrats d'assurance vie avec participation de la filiale d'assurance de personnes, est complètement compensé par la variation de juste valeur des actifs détenus, car la politique de cette filiale est de détenir ces placements spécifiques.

Pour ce qui est des risques associés aux garanties minimales offertes en vertu des contrats de fonds distincts individuels, la filiale d'assurance de personnes a mis en place un programme de couverture afin de minimiser l'incidence des variations des marchés sur les excédents nets après ristournes aux membres et la MSC.

Considérant que la filiale d'assurance de personnes gère le risque de prix en examinant conjointement les contrats d'assurance et les actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance, elle analyse et divulgue ses sensibilités sur une base nette.

Les tableaux suivants présentent l'incidence estimative d'une variation des marchés boursiers et des autres marchés sur la MSC, les excédents nets après ristournes aux membres ainsi que sur les capitaux propres. Cette analyse suppose que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées.

Sensibilité – Activités d'assurance de personnes – Risques de marché : Prix

	Au 31 décembre 2024			Au 31 décembre 2023		
	MSC	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres	MSC	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres
Marchés boursiers						
Incidence d'une augmentation de 15 %	9 \$	40 \$	171 \$	10 \$	43 \$	162 \$
Incidence d'une diminution de 15 %	(31)	(41)	(171)	(33)	(43)	(162)
Autres marchés						
Incidence d'une augmentation de 10 %	(4)	97	97	(4)	76	76
Incidence d'une diminution de 10 %	4	(97)	(97)	4	(76)	(76)

Sensibilité – Activités d'assurance de dommages – Risques de marché : Prix

	Au 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2023	
	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres
Incidence d'une augmentation de 15 %	208 \$	208 \$	215 \$	215 \$
Incidence d'une diminution de 15 %	(208)	(208)	(215)	(215)

NOTE 16 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir à la filiale d'assurance de personnes, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. Pour cette filiale, la gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidité.

Pour les filiales d'assurance de dommages, la gestion de ce risque se traduit également par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et la répartition de la perception des primes d'assurance tout au long de l'année, qui permet généralement de soutenir en grande partie les sorties de fonds générées par les réclamations et les autres frais.

La politique sur la gestion du risque de liquidité décrit les principes et les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Les filiales d'assurances de personnes et de dommages doivent notamment mesurer, suivre et contrôler les principaux indicateurs de liquidité qui leur sont applicables. Cette responsabilité sous-tend une vigie trimestrielle sur la liquidité qui a pour but de déceler un manque de liquidités, potentiel ou réel, au sein des filiales d'assurance.

Le tableau suivant présente une analyse par échéances prévues des flux de trésorerie futurs. Le passif au titre de couverture restante des contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes est exclu de cette analyse.

	Au 31 décembre 2024			Au 31 décembre 2023		
	Contrats d'assurance	Contrats de réassurance	Total	Contrats d'assurance	Contrats de réassurance	Total
Moins de 1 an	2 613 \$	12 \$	2 625 \$	2 462 \$	10 \$	2 472 \$
De 1 an à 2 ans	1 632	14	1 646	1 532	12	1 544
Plus de 2 ans à 3 ans	1 444	16	1 460	1 368	14	1 382
Plus de 3 ans à 4 ans	1 278	18	1 296	1 175	15	1 190
Plus de 4 ans à 5 ans	1 111	20	1 131	1 023	18	1 041
Plus de 5 ans	50 663	1 865	52 528	45 248	1 732	46 980
Total	58 741 \$	1 945 \$	60 686 \$	52 808 \$	1 801 \$	54 609 \$

Le tableau suivant présente les montants qui peuvent être exigés par les titulaires de contrat sans préavis et la valeur comptable des portefeuilles auxquels ils se rapportent.

	Au 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2023	
	Montants remboursables sur demande	Valeur comptable	Montants remboursables sur demande	Valeur comptable
Passifs des contrats d'assurance et de réassurance				
Activités d'assurance de personnes	5 544 \$	15 030 \$	5 233 \$	14 758 \$
Total	5 544 \$	15 030 \$	5 233 \$	14 758 \$

Les montants remboursables sur demande comprennent les sommes en dépôts, les valeurs de rachats et les valeurs du compte des titulaires de contrat pour les fonds d'assurance-vie universelle, moins les frais de rachat applicables à la date de présentation de l'information financière. Les passifs nets des contrats d'assurance des fonds distincts ont été exclus du tableau, le montant remboursable sur demande maximal correspondant à sa valeur comptable.

NOTE 17 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES

CARACTÉRISTIQUE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Régimes de retraite de groupe

Les régimes de retraite de groupe sont des régimes dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite de groupe ainsi qu'un régime excédentaire de retraite de groupe, ce dernier procurant des prestations de retraite en sus des limites prévues par les dispositions législatives. Le principal régime de retraite de groupe offert, le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD), est un régime de groupe à prestations définies capitalisé. Les participants et les employeurs se partagent les risques et les coûts liés au RRMD, y compris tout déficit, selon un prorata respectif de 35 % et de 65 %.

Pour le RRMD, les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé, en ce qui concerne les années de service accumulées avant 2013, et des huit meilleures, pour les années de service accumulées subséquemment. Les prestations sont indexées annuellement selon l'indice des prix à la consommation, jusqu'à concurrence de 3 % pour les années de service accumulées avant 2013 et de 1 % pour une période de 10 ans à partir de 65 ans pour les années de service accumulées subséquemment.

Le RRMD est réglementé par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (LRCR). Celle-ci exige la formation d'un comité de retraite assumant le rôle d'administrateur et de fiduciaire du régime. La Fédération, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, assume les responsabilités revenant au promoteur du RRMD et s'assure de sa bonne administration en conformité avec les lois et règlements en vigueur. De plus, la Fédération se porte garante des obligations résultant de la participation de l'ensemble des employeurs du Mouvement Desjardins au régime. Le conseil d'administration de la Fédération, agissant comme représentant de tous les employeurs du Mouvement Desjardins, est la seule instance apte à modifier le régime ou à y mettre fin.

Régime d'avantages complémentaires de groupe

Pour les employés répondant à certains critères fondés sur l'âge et le nombre d'années de participation au régime, le Mouvement Desjardins offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, soins dentaires et vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge en vertu d'un régime à prestations définies de groupe qui n'est pas capitalisé.

Autres régimes

Les autres régimes à prestations définies offerts sont des régimes de retraite et un régime d'avantages complémentaires incluant des protections d'assurance maladie, soins dentaires et vie dont les risques ne sont pas partagés par des entités soumises à un contrôle commun.

NOTE 17 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES (suite)

CARACTÉRISTIQUE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (suite)

Risques liés aux régimes de retraite et aux régimes d'avantages complémentaires

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Mouvement Desjardins s'engage formellement à l'égard d'un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et, si les régimes sont capitalisés, le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes de retraite font en sorte que l'évolution des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels et au moyen de diverses hypothèses. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats réels futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou à des pertes actuariels.

Les calculs actuariels sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge du départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité, le taux d'augmentation des prestations de retraite et les cotisations futures des participants qui serviront à financer le déficit. Les cotisations actualisées estimatives des participants requises pour le financement du déficit diminuent l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuaire qualifié. Les taux d'actualisation utilisés ont été établis en fonction des taux d'obligations de société de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

Les modalités de fonctionnement des régimes d'avantages complémentaires de retraite font en sorte que l'évolution des salaires ou des coûts des soins de santé aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours d'une partie de la carrière active des employés selon des méthodes comptables comparables à celles qui sont appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

Gestion des risques

Afin de bien gérer les risques du RRMD, le comité de retraite s'est doté d'une politique sur la gestion des risques afin de formaliser le cadre dans lequel s'exécute la gestion des risques du RRMD et de préciser les rôles et responsabilités des parties impliquées. D'ailleurs, il a délégué à son comité de gestion des placements (CGP) certains pouvoirs et responsabilités. Le contenu et la justesse du registre des risques sont révisés au moins une fois l'an et présentés au CGP ainsi qu'au comité de retraite, qui soumettent leurs commentaires, le cas échéant. Les indicateurs énumérés au sein du registre des risques du RRMD font l'objet d'une surveillance constante et d'une divulgation trimestrielle par l'intermédiaire du tableau de bord de la gestion des risques, ce qui permet au CGP et au comité de retraite de s'assurer que les risques sont gérés et contrôlés efficacement.

Le CGP est également responsable de réviser la politique de placement et de recommander au comité de retraite toute modification à cet égard ainsi que d'adopter tout encadrement particulier d'investissement. Il s'assure du respect de tels encadrements, incluant la politique de placement. Chaque année, le CGP recommande la stratégie de répartition des actifs, adopte le plan d'investissement en conséquence et en fait le suivi. Il analyse également les occasions d'investissement qui lui sont présentées et les risques qui y sont associés. La stratégie de répartition des actifs est établie à partir d'indicateurs stratégiques qui représentent des facteurs de risque, dont le risque de taux d'intérêt. Une répartition en facteurs de risque permet de respecter la tolérance au risque à court terme, d'assurer une prise de risque adéquate en fonction du rendement cible et d'acquitter systématiquement les obligations du régime.

La politique de placement peut être modifiée en fonction des relations risque-rendement à long terme sur les marchés, des engagements et de la situation financière du RRMD, de la tolérance à l'égard du risque ainsi que du cadre législatif. Cette politique prévoit des mécanismes pour atténuer les risques de marché. Entre autres, elle établit des limites relatives à chaque type de placement et à la répartition des actifs entre les différentes catégories de même que des paramètres de risque en ce qui concerne cette répartition. La composition réelle des portefeuilles d'actifs fait l'objet d'un examen régulier, et les règles de rééquilibrage de la politique de placement sont appliquées si la répartition réelle se trouve à l'extérieur des limites permises. Le risque de change est aussi contrôlé par la politique de placement qui spécifie les règles de couverture.

Exigences de financement

Le RRMD est financé au moyen de cotisations provenant à la fois des employés et des employeurs, et établies sur la base de la situation financière et de la politique de financement du régime. Les cotisations des employeurs doivent être égales à un montant qui, ajouté aux cotisations salariales, est suffisant pour couvrir la valeur des engagements qui s'accumulent couramment dans le régime, y compris les frais et honoraires payés par ce dernier ainsi que les cotisations spéciales nécessaires pour amortir tout déficit et couvrir la provision de stabilisation. Les cotisations des employeurs sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la masse salariale cotisable de leurs employés participant au régime. Le coût annuel du régime se compose des cotisations pour service courant, des frais de gestion administrative et des cotisations spéciales requises pour financer la provision de stabilisation ainsi que le déficit du régime, s'il y a lieu.

Selon les exigences de la LRCR, le financement minimal du RRMD est basé sur l'approche de continuité. Une provision de stabilisation doit être financée au moyen de cotisations particulières d'exercice et d'équilibre. Les déficits de capitalisation et de stabilisation doivent être financés sur une période maximale de 10 ans.

NOTE 17 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES (suite)

MONTANTS COMPTABILISÉS

Variation des actifs et passifs nets au titre des régimes à prestations définies

Les actifs nets et passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont les suivants :

	Régime d'avantages complémentaires de groupe									
	Régimes de retraite de groupe			Autres régimes			Régime d'avantages complémentaires de groupe			
	Obligation	Juste valeur des actifs	Total	Obligation	Obligation	Juste valeur des actifs	Total	Obligation	Total	
Au 31 décembre 2022	14 714 \$	15 306 \$	(592) \$	552 \$	804 \$	789 \$	15 \$		(25) \$	
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat</i>										
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	261	—	261	2	24	—	24		287	
Charge / produit d'intérêts nets	781	806	(25)	28	43	41	2		5	
Coûts des services passés	—	—	—	—	1	—	1		1	
	1 042	806	236	30	68	41	27		293	
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat global</i>										
Écart entre le rendement réel des actifs et le produit d'intérêts	—	544	(544)	—	—	35	(35)		(579)	
Pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	85	—	85	12	—	—	—		97	
Pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	1 450	—	1 450	31	75	—	75		1 556	
Pertes (gains) d'expérience	32	—	32	2	—	—	—		34	
	1 567	544	1 023	45	75	35	40		1 108	
<i>Autres variations</i>										
Cotisations des participants	289	289	—	—	—	—	—		—	
Cotisations des employeurs	—	539	(539)	—	—	15	(15)		(554)	
Prestations payées	(667)	(667)	—	(25)	(32)	(29)	(3)		(28)	
Autres variations	4	(21)	25	—	—	(2)	2		27	
	(374)	140	(514)	(25)	(32)	(16)	(16)		(555)	
Au 31 décembre 2023	16 949 \$	16 796 \$	153 \$	602 \$	915 \$	849 \$	66 \$		821 \$	
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat</i>										
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	338	—	338	1	27	—	27		366	
Charge / produit d'intérêts nets	798	781	17	27	43	39	4		48	
Coûts des services passés	(1)	—	(1)	—	1	—	1		—	
	1 135	781	354	28	71	39	32		414	
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat global</i>										
Écart entre le rendement réel des actifs et le produit d'intérêts	—	431	(431)	—	—	(3)	3		(428)	
Pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	(18)	—	(18)	(21)	3	—	3		(36)	
Pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	(235)	—	(235)	(10)	(11)	—	(11)		(256)	
Pertes (gains) d'expérience	26	—	26	6	2	—	2		34	
	(227)	431	(658)	(25)	(6)	(3)	(3)		(686)	
<i>Autres variations</i>										
Cotisations des participants	281	281	—	—	—	—	—		—	
Cotisations des employeurs	—	523	(523)	—	—	20	(20)		(543)	
Prestations payées	(721)	(721)	—	(26)	(34)	(31)	(3)		(29)	
Autres variations	(13)	(21)	8	—	2	(2)	4		12	
	(453)	62	(515)	(26)	(32)	(13)	(19)		(560)	
Au 31 décembre 2024	17 404 \$	18 070 \$	(666) \$	579 \$	948 \$	872 \$	76 \$		(11) \$	

NOTE 17 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES (suite)

MONTANTS COMPTABILISÉS (suite)

Aux fins de la présentation du bilan, les actifs nets et les passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont présentés distinctement :

	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	724 \$	46 \$
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	713	867
	(11) \$	821 \$

Répartition des actifs du principal régime de retraite de groupe

La juste valeur des actifs du principal régime de retraite de groupe se répartit de la façon suivante :

	Au 31 décembre 2024 ⁽¹⁾		Au 31 décembre 2023 ⁽¹⁾	
	Non cotés sur un marché actif	Cotés sur un marché actif	Non cotés sur un marché actif	Cotés sur un marché actif
Obligations				
Gouvernement du Canada	— \$	87 \$	— \$	64 \$
Provinces, corps municipaux et autres administrations publiques	158	6 654	132	6 451
Autres émetteurs	4 825	3	3 531	—
Actions	175	3 822	218	3 451
Placements immobiliers	1 767	—	2 078	—
Placements en infrastructure	2 607	—	2 458	—
Encaisse et titres du marché monétaire	595	249	178	171
Autres	2 894	31	3 179	25
Total	13 021 \$	10 846 \$	11 774 \$	10 162 \$

⁽¹⁾ Les engagements liés aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat portés en diminution des actifs du principal régime de retraite de groupe sont exclus du tableau.

Au 31 décembre 2024, le RRMD détient des placements admissibles en titres du marché monétaire dans des entités du Mouvement Desjardins ainsi que des contrats de change dont la contrepartie est une entité du Mouvement Desjardins, dont la juste valeur totalise 157 M\$ (123 M\$ au 31 décembre 2023).

INCIDENCES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer l'obligation et les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2023	
	Principal régime de retraite de groupe	Régime d'avantages complémentaires de groupe	Principal régime de retraite de groupe	Régimes d'avantages complémentaires de groupe
Taux d'actualisation de l'obligation	4,75 %	4,70 %	4,65 %	4,65 %
Taux d'actualisation du coût des services rendus	4,80	4,75	4,65	4,60
Taux prévu d'augmentation des salaires	3,00	3,00	3,00	3,00
Taux utilisé pour le calcul de la charge d'intérêts sur l'obligation et l'actif	4,64	4,63	5,24	5,22
Taux utilisé pour le calcul de la charge d'intérêts sur le coût des services rendus	4,62	4,60	5,24	5,21
Taux estimatif de croissance annuelle du coût des soins de santé couverts	—	3,50	—	3,50

NOTE 17 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES (suite)

Sensibilité des hypothèses clés

En raison de la nature à long terme des avantages du personnel, il existe des incertitudes importantes relativement à la constatation des soldes liés aux hypothèses retenues. Le tableau suivant montre l'incidence d'une variation d'un point de pourcentage des hypothèses clés sur l'obligation et les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies lorsque toutes les autres hypothèses demeurent constantes. En réalité, il est possible qu'il existe des corrélations entre ces hypothèses. Cependant, pour démontrer l'incidence des variations des hypothèses, celles-ci doivent être modifiées de façon individuelle :

	Au 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2023	
	Variation de l'obligation	Variation des coûts comptabilisés	Variation de l'obligation	Variation des coûts comptabilisés
Principal régime de retraite de groupe				
Taux d'actualisation				
Hausse de 1 %	(2 295) \$	(226) \$	(2 225) \$	(175) \$
Baisse de 1 %	3 058	279	2 972	280
Taux prévu d'augmentation des salaires				
Hausse de 1 %	608	101	594	95
Baisse de 1 %	(516)	(69)	(504)	(41)
Régime d'avantages complémentaires de groupe				
Taux d'actualisation				
Hausse de 1 %	(64)	2	(67)	1
Baisse de 1 %	79	(3)	83	(2)
Coûts des soins de santé				
Hausse de 1 %	31	2	36	2
Baisse de 1 %	(26)	(2)	(31)	(1)

Cotisations prévues pour 2025

Le Mouvement Desjardins prévoit cotiser 316 M\$ à ses régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice.

Profil des échéances des obligations au titre des régimes de retraite

Pour l'exercice 2024, la durée financière moyenne pondérée est d'approximativement 16 ans (16 ans en 2023) pour le principal régime de retraite de groupe et d'approximativement 12 ans (13 ans en 2023) pour le régime d'avantages complémentaires de groupe.

NOTE 18 – AUTRES PASSIFS – AUTRES

Le tableau ci-dessous présente la composition des « Autres passifs – Autres » :

	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Créditeurs et autres charges à payer	4 165 \$	4 181 \$
Intérêts à payer	2 495	1 925
Passifs des contrats d'investissement	1 778	1 762
Passifs sur contrats conclus avec des clients	547	543
Ristournes à payer	441	418
Impôt à payer	383	278
Provisions pour risques et charges	111	103
Dettes auprès d'institutions financières	14	1
Autres	1 616	1 458
	11 550 \$	10 669 \$

NOTE 19 – OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

Les obligations subordonnées qui figurent au bilan combiné du Mouvement Desjardins sont des billets subordonnés émis par la Fédération. Les billets subordonnés de la Fédération représentent des obligations directes non garanties et sont subordonnés, quant au droit de paiement, aux droits des déposants et de certains autres créanciers de la Fédération. Ces droits s'étendent à d'autres entités faisant partie du Groupe coopératif Desjardins (tel que défini dans la Loi) en cas de dissolution, d'insolvabilité, de faillite ou de liquidation de la Fédération conformément à la loi applicable.

Les rachats et annulations de ces billets sont assujettis au consentement et à l'approbation des autorités réglementaires applicables. Ces obligations se composent des éléments suivants :

	Au 31 décembre 2024 ⁽¹⁾	Au 31 décembre 2023 ⁽¹⁾
Billets subordonnés de la Fédération (valeur nominale de 1 G\$) émis le 26 mai 2020, échéant en mai 2030, portant intérêt au taux annuel de 2,856 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires ⁽²⁾ de trois mois plus 2,11 % pour les cinq années suivantes, rachetables au gré de l'émetteur à compter de 2025 ⁽³⁾	977 \$	977 \$
Billets subordonnés de la Fédération (valeur nominale de 1 G\$) émis le 28 mai 2021, échéant en mai 2031, portant intérêt au taux annuel de 1,992 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires ⁽²⁾ de trois mois plus 0,60 % pour les cinq années suivantes, rachetables au gré de l'émetteur à compter de 2026 ⁽³⁾	967	998
Billets subordonnés de la Fédération (valeur nominale de 1 G\$) émis le 23 août 2022, échéant en août 2032, portant intérêt au taux annuel de 5,035 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des opérations de pension à un jour (Canadian Overnight Repo Rate Average ou CORRA) composé quotidiennement plus 2,29 % pour les cinq années suivantes, rachetables au gré de l'émetteur à compter de 2027 ⁽³⁾	998	979
Billets subordonnés de la Fédération (valeur nominale de 1 G\$) émis le 15 mai 2024, échéant en mai 2034, portant intérêt au taux annuel de 5,279 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux CORRA composé quotidiennement plus 1,56 % pour les cinq années suivantes, rachetables au gré de l'émetteur à compter de 2029 ⁽³⁾	1 020	—
	3 962 \$	2 954 \$

⁽¹⁾ La valeur comptable des obligations subordonnées tient compte des ajustements de juste valeur lorsque la comptabilité de couverture est appliquée.

⁽²⁾ Le 16 mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (RBSL), l'administrateur du Canadian Dealer offered rate (CDOR), a annoncé qu'il cesserait la publication de toutes les échéances du CDOR après le 28 juin 2024. Le CDOR était le taux d'intérêt utilisé pour établir le taux d'intérêt des acceptations bancaires (AB). La grande majorité des produits financiers faisant référence au CDOR ou aux AB sont dorénavant basés sur le taux des opérations de pension à un jour (Canadian Overnight Repo Rate Average ou CORRA) administré par la Banque du Canada ou le CORRA à terme administré et publié par CanDeal Benchmark Solutions et TMX Datalinx. Ainsi, le taux qui sera utilisé en remplacement du taux des acceptations bancaires mentionné sera le CORRA.

⁽³⁾ Ces billets subordonnés sont admissibles comme Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). À la survenance d'un événement déclencheur tel que défini dans la réglementation sur les fonds propres, ces billets sont automatiquement et immédiatement convertibles en parts Z-capital contingent de la Fédération, dont le nombre correspondra au quotient obtenu en divisant (i) la valeur du billet multiplié par 1,50 par (ii) le prix de conversion.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins comprennent les types de contrats suivants :

Contrats de taux d'intérêt

Les contrats de taux d'intérêt comprennent les swaps, les contrats de garantie de taux et les contrats à terme normalisés. Les swaps de taux d'intérêt sont des opérations au moyen desquelles deux parties échangent des flux d'intérêts portant sur un capital nominal spécifié pendant une période prédéterminée et selon des taux fixes et variables convenus entre les deux parties. Les montants en capital ne font pas l'objet d'un échange. Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des opérations à terme sur taux d'intérêt portant sur un capital nominal, qui prévoient un règlement au comptant à une date ultérieure à l'égard de la différence entre le taux d'intérêt contractuel et le taux du marché. Les contrats à terme normalisés représentent un engagement futur d'acheter ou de livrer des instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme normalisés sont négociés selon des montants prédéterminés sur des bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement. Le Mouvement Desjardins utilise des contrats de taux d'intérêt principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif.

Contrats de change

Les contrats de change comprennent les contrats à terme de gré à gré, les opérations au comptant et les swaps de devises. Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements d'échanger deux devises à une date ultérieure et selon un taux convenu entre les deux parties au moment de l'établissement du contrat. Les opérations de change au comptant sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, à l'exception du fait que leur livraison s'effectue dans les deux jours ouvrables suivant la date du contrat. Les swaps de devises ainsi que les swaps de taux d'intérêt et de devises sont des opérations au moyen desquelles les parties s'échangent des versements d'intérêts sur des montants nominaux de référence dans des devises différentes. Les montants en capital nominal font l'objet d'un échange lorsque la transaction est conclue ainsi qu'à son échéance. Le Mouvement Desjardins utilise des swaps de devises ainsi que des swaps de taux d'intérêt et de devises pour gérer ses risques relatifs aux éléments d'actif et de passif libellés en devises étrangères.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

Autres contrats financiers dérivés

Les autres contrats financiers dérivés utilisés par le Mouvement Desjardins comprennent les swaps sur rendement total et les options sur indices boursiers, qui sont liés aux opérations relatives à des indices financiers, de même que les swaps sur défaillance de crédit, qui sont utilisés pour gérer le risque de crédit relatif aux éléments d'actif et de passif. Les swaps sur rendement total sont des opérations au moyen desquelles une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie le taux de rendement d'un actif, d'un groupe d'actifs ou d'un indice sous-jacent en contrepartie d'une rémunération précisée dans le contrat. Les swaps sur défaillance de crédit sont des opérations en vertu desquelles l'une des parties convient de payer des intérêts à l'autre partie qui s'engage, quant à elle, à effectuer un paiement si l'incidence de crédit précisée dans l'accord se produit.

Options

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur accorde à l'acheteur le droit, mais ne lui impose pas l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente), à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie de ce droit. Le Mouvement Desjardins conclut différents types d'options tels que des options sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Il emploie principalement ces contrats pour répondre aux besoins de ses membres et clients, et pour gérer ses propres risques relatifs aux éléments d'actif et de passif.

ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le tableau suivant présente les échéances des montants nominaux de référence et la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné :

	Échéances				Montants nominaux de référence	Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		Actifs	Passifs
Au 31 décembre 2024							
Désignés comme instruments de couverture⁽¹⁾							
Couverture de juste valeur							
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	— \$	6 110 \$	14 772 \$	16 688 \$	37 570 \$	— \$	— \$
Taux moyen	— %	2,0 %	2,6 %	2,7 %			
	—	6 110	14 772	16 688	37 570	—	—
Contrats de change / Risque de change							
Swaps de devises hors cote	—	4 295	—	—	4 295	125	12
Taux moyen CAD-EUR	—	1,4893	—	—			
Taux moyen CAD-GBP	—	1,8000	—	—			
Taux moyen CAD-AUD	—	0,8900	—	—			
	—	4 295	—	—	4 295	125	12
Total – Couverture de juste valeur	—	10 405	14 772	16 688	41 865	125	12
Couverture de flux de trésorerie							
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	—	8 259	26 770	8 637	43 666	—	—
Taux moyen	— %	4,0 %	3,9 %	3,5 %			
	—	8 259	26 770	8 637	43 666	—	—
Contrats de change / Risque de change							
Swaps de devises hors cote	10 796	11 200	11 695	783	34 474	977	192
Taux moyen CAD-USD	1,4378	1,4378	1,4378	—			
Taux moyen CAD-EUR	1,4893	1,4893	1,4893	—			
Taux moyen CAD-CHF	—	1,5844	1,5844	1,5844			
Taux moyen CAD-JPY	—	—	0,0091	—			
Taux moyen CAD-NOK	—	—	—	0,1267			
Taux moyen CAD-AUD	—	0,8900	—	—			
	10 796	11 200	11 695	783	34 474	977	192
Total – Couverture de flux de trésorerie	10 796	19 459	38 465	9 420	78 140	977	192
Total – Désignés comme instruments de couverture	10 796 \$	29 864 \$	53 237 \$	26 108 \$	120 005 \$	1 102 \$	204 \$

⁽¹⁾ Les instruments de couverture sont présentés au poste « Instruments financiers dérivés » du bilan combiné.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le tableau suivant présente les échéances des montants nominaux de référence et la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné (suite) :

Au 31 décembre 2024	Échéances				Montants nominaux de référence	Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		Actifs	Passifs
À des fins de transaction							
Contrats de taux d'intérêt							
Contrats hors cote							
Swaps de taux d'intérêt	4 346 \$	6 040 \$	4 503 \$	5 053 \$	19 942 \$	302 \$	398 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	4 063	—	—	—	4 063	11	9
Options achetées	869	460	413	33	1 775	17	—
Options vendues	520	746	433	34	1 733	—	14
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation							
Swaps de taux d'intérêt	93 884	107 621	62 737	33 005	297 247	—	—
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	12 691	2 504	—	—	15 195	—	—
Options achetées	51 773	359	—	—	52 132	15	—
Options vendues	39 331	359	—	—	39 690	—	12
	207 477	118 089	68 086	38 125	431 777	345	433
Contrats de change							
Contrats hors cote							
Contrats à terme	43 104	2 455	215	—	45 774	712	340
Swaps de devises	1 159	5 417	6 312	1 390	14 278	47	32
Options achetées	2 475	928	183	—	3 586	112	—
Options vendues	2 579	753	238	118	3 688	—	86
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	9	—	—	—	9	—	—
	49 326	9 553	6 948	1 508	67 335	871	458
Autres contrats⁽¹⁾							
Contrats hors cote							
Swaps	—	60	—	79	139	—	—
Options achetées	10 248	18 603	14 518	303	43 672	5 261	—
Options vendues	9 912	17 811	13 582	125	41 430	—	5 017
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation							
Swaps	45	—	1 186	—	1 231	—	—
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	794	—	—	—	794	—	—
	20 999	36 474	29 286	507	87 266	5 261	5 017
Total – À des fins de transaction	277 802 \$	164 116 \$	104 320 \$	40 140 \$	586 378 \$	6 477 \$	5 908 \$
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation	288 598 \$	193 980 \$	157 557 \$	66 248 \$	706 383 \$	7 579 \$	6 112 \$
Moins :							
Incidence des accords généraux de compensation ⁽²⁾	—	—	—	—	—	594	594
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	288 598 \$	193 980 \$	157 557 \$	66 248 \$	706 383 \$	6 985 \$	5 518 \$

⁽¹⁾ Incluent des contrats relatifs aux revenus d'épargne à terme indicelle.

⁽²⁾ Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le tableau suivant présente les informations sur les échéances des montants nominaux de référence et la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné (suite) :

Au 31 décembre 2023	Échéances				Montants nominaux de référence	Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		Actifs	Passifs
Désignés comme instruments de couverture⁽¹⁾							
Couverture de juste valeur							
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt hors cote	694 \$	204 \$	366 \$	141 \$	1 405 \$	21 \$	31 \$
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	3 437	4 926	14 569	15 251	38 183	—	—
<i>Taux moyen</i>	3,7 %	2,1 %	3,0 %	2,2 %			
	4 131	5 130	14 935	15 392	39 588	21	31
Contrats de change / Risque de change							
Swaps de devises hors cote	—	844	—	261	1 105	23	21
<i>Taux moyen CAD-GBP</i>	—	1,6886	—	—			
<i>Taux moyen CAD-NOK</i>	—	—	—	0,1304			
	—	844	—	261	1 105	23	21
Total – Couverture de juste valeur	4 131	5 974	14 935	15 653	40 693	44	52
Couverture de flux de trésorerie							
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt hors cote	828	—	22	30	880	4	19
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	4 910	7 622	23 921	6 113	42 566	—	—
<i>Taux moyen</i>	2,0 %	4,0 %	3,7 %	3,8 %			
	5 738	7 622	23 943	6 143	43 446	4	19
Contrats de change / Risque de change							
Swaps de devises hors cote	4 372	15 884	11 036	—	31 292	250	579
<i>Taux moyen CAD-USD</i>	—	1,3248	1,3248	—			
<i>Taux moyen CAD-EUR</i>	1,4629	1,4629	1,4629	—			
<i>Taux moyen CAD-CHF</i>	—	—	1,5749	—			
<i>Taux moyen CAD-JPY</i>	—	—	0,0094	—			
	4 372	15 884	11 036	—	31 292	250	579
Total – Couverture de flux de trésorerie	10 110	23 506	34 979	6 143	74 738	254	598
Total – Désignés comme instruments de couverture	14 241 \$	29 480 \$	49 914 \$	21 796 \$	115 431 \$	298 \$	650 \$

⁽¹⁾ Les instruments de couverture sont présentés au poste « Instruments financiers dérivés » du bilan combiné.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le tableau suivant présente les informations sur les échéances des montants nominaux de référence et la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné (suite) :

Au 31 décembre 2023	Échéances				Montants nominaux de référence	Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		Actifs	Passifs
À des fins de transaction							
Contrats de taux d'intérêt							
Contrats hors cote							
Swaps de taux d'intérêt	16 355 \$	5 825 \$	3 860 \$	4 415 \$	30 455 \$	351 \$	665 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	1 977	—	—	—	1 977	48	33
Options achetées	271	432	281	15	999	21	—
Options vendues	243	364	222	15	844	—	23
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation							
Swaps de taux d'intérêt	129 879	154 767	73 155	25 761	383 562	—	—
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	12 620	2 885	—	—	15 505	—	—
Options achetées	30 615	—	—	—	30 615	30	—
Options vendues	23 991	—	—	—	23 991	—	26
	215 951	164 273	77 518	30 206	487 948	450	747
Contrats de change							
Contrats hors cote							
Contrats à terme	66 497	2 745	158	—	69 400	460	717
Swaps de devises	3 892	—	313	422	4 627	76	54
Options achetées	1 476	553	39	—	2 068	22	—
Options vendues	1 790	510	279	—	2 579	—	50
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	3	—	—	—	3	—	—
	73 658	3 808	789	422	78 677	558	821
Autres contrats⁽¹⁾							
Contrats hors cote							
Swaps	—	60	—	73	133	—	—
Options achetées	10 662	17 723	13 507	129	42 021	4 555	—
Options vendues	9 568	18 474	12 238	160	40 440	—	4 408
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation							
Swaps	—	—	676	—	676	—	—
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	988	—	—	—	988	—	—
Options achetées	1	—	—	—	1	—	—
	21 219	36 257	26 421	362	84 259	4 555	4 408
Total – À des fins de transaction	310 828 \$	204 338 \$	104 728 \$	30 990 \$	650 884 \$	5 563 \$	5 976 \$
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation	325 069 \$	233 818 \$	154 642 \$	52 786 \$	766 315 \$	5 861 \$	6 626 \$
Moins :							
Incidence des accords généraux de compensation ⁽²⁾	—	—	—	—	—	1 345	1 345
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	325 069 \$	233 818 \$	154 642 \$	52 786 \$	766 315 \$	4 516 \$	5 281 \$

⁽¹⁾ Incluent des contrats relatifs aux revenus d'épargne à terme indicelle.

⁽²⁾ Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ACTIVITÉS DE COUVERTURE

La façon dont le Mouvement Desjardins évalue les risques de marché ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à les gérer sont présentés à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion.

Couverture de juste valeur

Les opérations de couverture de juste valeur ont principalement trait à des swaps de taux d'intérêt couvrant les variations de juste valeur d'un instrument financier à taux fixe par suite de la variation des taux d'intérêt sur le marché. De plus, lorsqu'un instrument financier est libellé en devises étrangères, le Mouvement Desjardins peut également effectuer des couvertures de juste valeur en utilisant des swaps de devises ou des swaps de taux d'intérêt et de devises. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture compense la variation de la juste valeur des éléments couverts faisant l'objet de la couverture. Le Mouvement Desjardins utilise des stratégies de couverture de juste valeur pour ses portefeuilles de prêts, de dépôts et de valeurs mobilières.

Couverture de flux de trésorerie

Les opérations de couverture de flux de trésorerie ont principalement trait à des swaps de taux d'intérêt couvrant les variations des flux de trésorerie futurs générés par un instrument financier à taux variable. Les instruments financiers dérivés de couverture réduisent la variabilité des flux de trésorerie futurs sur l'élément couvert. Le Mouvement Desjardins utilise des stratégies de couverture de flux de trésorerie pour ses portefeuilles de prêts, de dépôts et de valeurs mobilières.

Appréciation de l'efficacité et source d'inefficacité d'une relation de couverture

Le Mouvement Desjardins évalue l'efficacité d'une relation de couverture en comparant des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument de couverture avec celles de l'élément couvert attribuables au risque couvert afin d'établir la preuve d'une corrélation hautement efficace entre les deux instruments. Lorsque des instruments financiers dérivés sont désignés comme instruments de couverture afin de couvrir un risque de change, seules les variations du risque de change sont prises en compte dans l'évaluation de l'efficacité de la couverture.

L'inefficacité survient dans la mesure où la variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert diffère de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture. Les principales sources d'inefficacité sont attribuables à une différence entre les dates réelles et les dates attendues de refixation du prix, à une différence entre les facteurs d'actualisation utilisés ainsi qu'à une différence entre les dates de paiement de l'instrument de couverture et de l'élément couvert.

Le tableau suivant présente des informations sur l'inefficacité des couvertures de juste valeur :

	Au 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2023	
	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée à l'état combiné du résultat ⁽¹⁾	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée à l'état combiné du résultat ⁽¹⁾
Couverture de juste valeur				
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt – hors cote	211 \$	— \$	19 \$	— \$
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	(260)	(62)	(420)	(17)
Contrats de change / Risque de change				
Swaps de devises – hors cote	(20)	(2)	32	(7)
Total – Couverture de juste valeur	(69) \$	(64) \$	(369) \$	(24) \$

⁽¹⁾ L'inefficacité de la couverture est comptabilisée au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement ».

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

Appréciation de l'efficacité et source d'inefficacité d'une relation de couverture (suite)

Les tableaux suivants présentent des informations sur l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 décembre :

2024	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée à l'état combiné du résultat ⁽¹⁾	Gains (pertes) de couverture comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Gains (pertes) reclassés de la réserve de couverture de flux de trésorerie à l'état combiné du résultat Couvertures actives ⁽²⁾
Couverture de flux de trésorerie				
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt – hors cote	(53) \$	— \$	(134) \$	(270) \$
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	494	—	570	625
Contrats de change / Risque de change				
Swaps de devises – hors cote	(233)	1	(229)	—
Total – Couverture de flux de trésorerie	208 \$	1 \$	207 \$	355 \$

2023	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée à l'état combiné du résultat ⁽¹⁾	Gains (pertes) de couverture comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Gains (pertes) reclassés de la réserve de couverture de flux de trésorerie à l'état combiné du résultat Couvertures actives ⁽²⁾
Couverture de flux de trésorerie				
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt – hors cote	40 \$	— \$	40 \$	3 \$
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	364	—	359	202
Contrats de change / Risque de change				
Swaps de devises – hors cote	116	(2)	124	—
Total – Couverture de flux de trésorerie	520 \$	(2) \$	523 \$	205 \$

⁽¹⁾ L'inefficacité de la couverture et l'ajustement de reclassement sont comptabilisés au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement » à l'état combiné du résultat.

⁽²⁾ L'ajustement de reclassement est inclus dans les postes « Revenu d'intérêts – Prêts » et « Frais d'intérêts – Dépôts » à l'état combiné du résultat.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

Appréciation de l'efficacité et source d'inefficacité d'une relation de couverture (suite)

Les tableaux suivants présentent l'incidence de la comptabilité de couverture sur les soldes comptabilisés au bilan combiné et dans le cumul des autres éléments du résultat global :

	Couverture de flux de trésorerie			Couverture de juste valeur			
	Solde de la réserve de couverture de flux de trésorerie	Solde de la réserve pour couvertures cessées	Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice	Valeur comptable de l'élément couvert	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur apportés à l'élément couvert et inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur pour tout élément couvert qui a cessé d'être ajusté	Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice
Au 31 décembre 2024							
Risque de taux d'intérêt							
Actifs							
Valeurs mobilières	— \$	— \$	— \$	21 634 \$	— \$	— \$	417 \$
Prêts	1 309	(961)	(522)	—	—	(29)	(4)
Passifs							
Dépôts	(142) \$	318 \$	82 \$	14 766 \$	(573) \$	424 \$	(338) \$
Obligations subordonnées	—	—	—	1 035	(71)	35	(29)
Risque de change							
Passifs							
Dépôts	(340) \$	— \$	229 \$	4 296 \$	— \$	— \$	22 \$

	Couverture de flux de trésorerie			Couverture de juste valeur			
	Solde de la réserve de couverture de flux de trésorerie	Solde de la réserve pour couvertures cessées	Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice	Valeur comptable de l'élément couvert	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur apportés à l'élément couvert et inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur pour tout élément couvert qui a cessé d'être ajusté	Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice
Au 31 décembre 2023							
Risque de taux d'intérêt							
Actifs							
Valeurs mobilières	— \$	(2) \$	(1) \$	22 375 \$	— \$	— \$	730 \$
Prêts	439	(1 126)	(527)	840	(36)	—	19
Passifs							
Dépôts	(9) \$	430 \$	122 \$	15 199 \$	3 \$	237 \$	(244) \$
Obligations subordonnées	—	—	—	1 401	38	2	(23)
Risque de change							
Passifs							
Dépôts	(110) \$	— \$	(124) \$	1 105 \$	(22) \$	(7) \$	(39) \$

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS – RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de l'instrument est positive pour ce dernier. La façon dont le Mouvement Desjardins évalue ce risque ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à le gérer sont présentés à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les zones ombragées qui comprennent les textes et les tableaux présentés dans cette section font partie intégrante de ces états financiers combinés.

Montants nominaux de référence	Les montants du contrat auxquels un taux ou un prix est appliqué pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger.
Valeur de remplacement	Le coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive sans égard aux accords de compensation ni aux garanties pouvant être obtenus.
Risque de crédit équivalent	Le total de la valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel, qui est lui-même représenté par le changement de valeur déterminé selon une formule établie par l'Accord de Bâle III.
Solde pondéré en fonction des risques	Le solde pondéré en fonction des risques liés à la solvabilité des contreparties est établi selon les méthodes stipulées par l'Accord de Bâle III.

Le tableau suivant présente une vue d'ensemble du portefeuille d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins et du risque de crédit qui s'y rattache avant et après l'incidence des accords généraux de compensation :

	Au 31 décembre 2024				Au 31 décembre 2023			
	Montants nominaux de référence	Valeur de remplacement	Risque de crédit équivalent	Solde pondéré en fonction des risques	Montants nominaux de référence	Valeur de remplacement	Risque de crédit équivalent	Solde pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt								
Swaps de taux d'intérêt	398 425 \$	302 \$	701 \$	1 453 \$	497 051 \$	376 \$	553 \$	1 817 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	4 063	11	61	35	1 977	48	80	57
Contrats à terme normalisés	15 195	—	1	—	15 505	—	—	—
Options achetées	53 907	32	12	22	31 614	51	14	35
Options vendues	41 423	—	—	—	24 835	—	—	—
	513 013	345	775	1 510	570 982	475	647	1 909
Contrats de change								
Contrats à terme	45 774	712	827	821	69 400	460	706	617
Contrats à terme normalisés	9	—	—	—	3	—	—	—
Swaps de devises	53 047	1 149	633	402	37 024	349	454	335
Options achetées	3 586	112	196	284	2 068	22	143	318
Options vendues	3 688	—	—	—	2 579	—	—	—
	106 104	1 973	1 656	1 507	111 074	831	1 303	1 270
Autres contrats								
Swaps	1 370	—	87	3	809	—	57	26
Contrats à terme normalisés	794	—	—	—	988	—	—	—
Options achetées	43 672	5 261	4 744	3 004	42 022	4 555	4 321	2 513
Options vendues	41 430	—	—	—	40 440	—	—	—
	87 266	5 261	4 831	3 007	84 259	4 555	4 378	2 539
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation	706 383 \$	7 579 \$	7 262 \$	6 024 \$	766 315 \$	5 861 \$	6 328 \$	5 718 \$
Moins :								
Incidence des accords généraux de compensation ⁽¹⁾	—	594	—	38	—	1 345	—	39
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	706 383 \$	6 985 \$	7 262 \$	5 986 \$	766 315 \$	4 516 \$	6 328 \$	5 679 \$

⁽¹⁾ Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS – RISQUE DE CRÉDIT (suite)

Le tableau suivant présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie :

	Au 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2023	
	Valeur de remplacement	Solde pondéré en fonction des risques	Valeur de remplacement	Solde pondéré en fonction des risques
Cote d'évaluation du risque de crédit ⁽¹⁾				
AAA, AA+, AA, AA-	4 165 \$	1 515 \$	2 448 \$	1 102 \$
A+, A, A-	2 673	1 830	2 894	1 549
BBB, B, BB-, BBB-	259	301	221	414
Non cotée	482	2 378	298	2 653
	7 579	6 024	5 861	5 718
Moins :				
Incidence des accords généraux de compensation ⁽²⁾	594	38	1 345	39
Total après l'incidence des accords généraux de compensation	6 985 \$	5 986 \$	4 516 \$	5 679 \$
Type de contrepartie				
Institutions financières	6 816 \$	3 438 \$	5 279 \$	2 675 \$
Autres	763	2 586	582	3 043
	7 579	6 024	5 861	5 718
Moins :				
Incidence des accords généraux de compensation ⁽²⁾	594	38	1 345	39
Total après l'incidence des accords généraux de compensation	6 985 \$	5 986 \$	4 516 \$	5 679 \$

⁽¹⁾ Les cotes d'évaluation du risque de crédit sont établies par les agences de notation reconnues. Les contreparties non cotées sont principalement des membres ou clients du Mouvement Desjardins. Bien que le tableau présente l'information par cote d'évaluation externe, le calcul des actifs pondérés en fonction du risque est réalisé en fonction d'une notation interne.

⁽²⁾ Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 21 – TRANSACTIONS IMPORTANTES

Exercice terminé le 31 décembre 2024

Le 31 mai 2024, le Mouvement Desjardins, par l'entremise de Desjardins Groupe d'assurances générales inc., filiale de la Fédération, a fait l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation de La Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard (ICPEI). Le Mouvement Desjardins détenait une participation minoritaire dans ICPEI depuis février 2023. ICPEI est un assureur canadien qui propose des gammes de produits d'assurance des particuliers et des entreprises exclusivement par l'intermédiaire d'un réseau de courtiers. Cette acquisition vise à consolider la présence du Mouvement Desjardins en assurance de dommages, particulièrement en matière d'assurance des entreprises, afin de renforcer sa position à l'échelle du Canada.

La détermination de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris ainsi que de la contrepartie transférée a été complétée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2024. La transaction a notamment donné lieu à la comptabilisation d'un passif des contrats d'assurance de 85 M\$ et d'un goodwill de 33 M\$.

Le goodwill est attribuable aux synergies devant résulter de l'acquisition d'ICPEI par le Mouvement Desjardins. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

NOTE 22 – CAPITAL SOCIAL

AUTORISÉ

Le capital social est composé de parts de qualification et de parts de capital.

Les caisses peuvent émettre un nombre illimité de parts de qualification d'une valeur nominale de 5 \$, remboursables au gré des caisses dans les cas énoncés dans la Loi. La part de qualification confère au membre détenteur un seul droit de vote à la caisse qui l'a émise, peu importe le nombre de parts de qualification détenues dans cette dernière.

La Fédération peut émettre un nombre illimité de parts de capital F et de parts Z – capital contingent (les parts de capital Z) d'une valeur nominale de 10 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote. Les parts de capital F ne peuvent être émises qu'à l'intention des membres des caisses Desjardins du Québec, y compris à leurs membres auxiliaires. Les parts de capital Z peuvent être émises à toute personne conformément à la Loi, mais uniquement en conversion d'instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité de la Fédération, ou à la discrétion de la Fédération après une telle conversion. La Fédération a le droit, par résolution du conseil d'administration et avec l'autorisation de l'AMF, de racheter, en tout temps, unilatéralement, la totalité ou une partie des parts de capital F et Z, le cas échéant. La Fédération peut aussi, en tout temps, avec l'autorisation de l'AMF, acheter de gré à gré la totalité ou une partie des parts de capital F et Z, le cas échéant. Le taux d'intérêt des parts de capital F et Z, le cas échéant, est déterminé par le conseil d'administration de la Fédération, et ce dernier approuve annuellement les excédents pouvant être affectés au paiement d'un intérêt sur ces parts de capital. Les intérêts sont comptabilisés à l'état combiné des variations des capitaux propres, au poste « Rémunération sur le capital social » après approbation. Le remboursement du capital et le versement des intérêts sont assujettis au respect de certaines conditions.

PARTS ÉMISES ET PAYÉES

	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Parts de qualification	26 \$	26 \$
Parts de capital F	4 705	4 705
	4 731 \$	4 731 \$

NOTE 23 – CAPITAL-ACTIONS

AUTORISÉ

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, offertes seulement aux membres de la CDO, sans droit de vote, sans valeur nominale, rachetables au gré de l'émetteur, soit la CDO, au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et à dividende non cumulatif.

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie B, sans droit de vote, sans valeur nominale, rachetables au gré de l'émetteur, soit la CDO, au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et à dividende non cumulatif. Elles peuvent être émises en une ou en plusieurs séries.

NOTE 24 – CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant présente les principaux éléments du poste « Cumul des autres éléments du résultat global » (nets d'impôts) :

	Au 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2023	
	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	117 \$	4 \$	(428) \$	(1) \$
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	139	—	(280)	—
Cumul des autres éléments du résultat global	256 \$	4 \$	(708) \$	(1) \$

⁽¹⁾ Tiennent compte d'une provision pour pertes de crédit de 16 M\$ au 31 décembre 2024 (18 M\$ au 31 décembre 2023) sur les valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

NOTE 25 – GESTION DU CAPITAL

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion du capital est de veiller à la santé financière et à la pérennité du Groupe coopératif Desjardins. Pour favoriser le maintien d'un niveau et d'une structure de fonds propres permettant de conserver la confiance des membres et clients et d'optimiser le coût financier du capital, l'organisation a une structure de capital cible qui tient compte des exigences réglementaires de l'industrie bancaire, des ambitions de Desjardins quant au maintien de ses cotes de crédit ainsi que du profil de risque de l'organisation et de ses composantes. La structure cible est sujette à changement et est mise à jour annuellement par le conseil d'administration de la Fédération en fonction de l'évolution des facteurs qui précèdent.

CADRE INTÉGRÉ DE GESTION DU CAPITAL DU MOUVEMENT DESJARDINS

La composition et la suffisance des fonds propres réglementaires pour l'ensemble du Mouvement Desjardins sont évaluées selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers. Cette ligne directrice découle du cadre normatif élaboré par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire et exige qu'un montant de fonds propres minimal soit maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins. La société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital pour les assureurs de personnes émise par l'AMF. Par conséquent, aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres en vertu des règles relatives aux participations significatives énoncées dans la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital pour les coopératives de services financiers.

Certaines filiales incluses dans le périmètre du Mouvement Desjardins sont assujetties à des exigences réglementaires provenant de l'AMF ou d'autres autorités réglementaires. La plupart de ces filiales doivent respecter des exigences minimales en matière de capitaux. Le Mouvement Desjardins surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation.

Les ratios de fonds propres du Mouvement Desjardins sont calculés selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital et s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques (APR).

Désigné comme une institution financière d'importance systémique intérieure par l'AMF, le Mouvement Desjardins est assujetti à un supplément de fonds propres de 1,0 % et doit maintenir un ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A de 8,0 %. Son ratio de fonds propres de la catégorie 1 et son ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 9,5 % et à 11,5 %. Ces ratios incluent une réserve de conservation de 2,5 %. Le Mouvement Desjardins est également sujet à un plancher des APR. Lorsque les APR modélisés sont inférieurs aux APR calculés selon l'approche standard multiplié par un facteur déterminé par l'AMF, cet écart est ajouté au dénominateur des ratios de fonds propres réglementaires.

L'AMF exige également du Mouvement Desjardins qu'il respecte un ratio de levier financier minimal de 3,5 %. Ce ratio est déterminé en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins doit satisfaire aux exigences de la Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) émise par l'AMF. Le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés conformément à cette ligne directrice. Celle-ci s'applique au groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la CDO. Le Mouvement Desjardins doit maintenir un ratio TLAC d'au moins 21,5 % et un ratio de levier TLAC d'au moins 6,75 %.

NOTE 25 – GESTION DU CAPITAL (suite)

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Les fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins diffèrent des capitaux propres figurant au bilan combiné. Ils sont composés des éléments suivants :

- i) les fonds propres de base (catégorie 1) visent à assurer la continuité de l'exploitation. Ils sont subdivisés en deux groupes, soit la catégorie 1A (noyau dur) et la catégorie 1B (fonds propres additionnels). Les fonds propres de la catégorie 1A sont notamment constitués des parts de capital admissibles, des réserves, des excédents non répartis et du cumul des autres éléments du résultat global. Les fonds propres de la catégorie 1B sont constitués des participations ne donnant pas le contrôle. Celles-ci sont déterminées, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice;
- ii) les fonds propres complémentaires (catégorie 2) visent à absorber les pertes en cas de liquidation. Ils comprennent les billets subordonnés admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV), les parts de qualification admissibles et la portion admissible de la provision pour pertes de crédit.

Le tableau suivant présente le solde des fonds propres réglementaires et de la capacité d'absorption des pertes (TLAC) disponible, les actifs pondérés en fonction des risques ainsi que les ratios réglementaires :

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Fonds propres et autres instruments TLAC		
Fonds propres de la catégorie 1A	33 157 \$	28 678 \$
Fonds propres de la catégorie 1	33 157	28 678
Total des fonds propres	36 269	30 745
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible ⁽¹⁾	47 797	40 137
Actifs pondérés en fonction des risques		
Risque de crédit ⁽²⁾	121 845	115 313
Risque de marché ⁽²⁾	4 901	2 881
Risque opérationnel	22 875	22 287
Total des actifs pondérés en fonction des risques	149 621 \$	140 481 \$
Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins du ratio TLAC⁽¹⁾	145 372	136 311
Exposition du ratio de levier	434 089	390 563
Exposition du ratio de levier TLAC⁽¹⁾	427 337 \$	383 474
Ratios		
Fonds propres de la catégorie 1A	22,2 %	20,4 %
Fonds propres de la catégorie 1	22,2	20,4
Total des fonds propres	24,2	21,9
TLAC ⁽¹⁾	32,9	29,4
Levier	7,6	7,3
Levier TLAC ⁽¹⁾	11,2	10,5

⁽¹⁾ Donnée calculée au niveau du groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la CDO.

⁽²⁾ Les données au 31 décembre 2024 tiennent compte des dispositions relatives aux cadres révisés de risque de marché et du rajustement de l'évaluation de crédit (AEC) entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

RESPECT DES EXIGENCES

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectent celles-ci au 31 décembre 2024. Au 31 décembre 2023, le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes respectaient ces exigences à l'exception de la Fiducie Desjardins inc. La détention d'instruments TLAC par la Fiducie Desjardins inc. a entraîné ses ratios de capitalisation en deçà des exigences réglementaires. Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a été avisé de la situation et la problématique a été réglée rapidement par la vente des titres visés.

NOTE 26 – REVENU NET D'INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENT

REVENU NET D'INTÉRÊTS

Le tableau suivant présente la ventilation du revenu net d'intérêts en fonction du classement des actifs et des passifs financiers :

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2024	2023 ⁽¹⁾
Revenu d'intérêts sur les actifs financiers		
Au coût amorti	15 522 \$	13 066 \$
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 842	1 764
À la juste valeur par le biais du résultat net	401	386
	17 765	15 216
Frais d'intérêts sur les passifs financiers		
Au coût amorti	9 866	8 266
À la juste valeur par le biais du résultat net	428	331
	10 294	8 597
	7 471 \$	6 619 \$

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

AUTRES REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENT

Le tableau suivant présente la ventilation des revenus et pertes de placement en fonction du classement des actifs et des passifs financiers :

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2024			2023 ⁽¹⁾		
	Produits nets d'intérêts et dividendes	Variation de juste valeur et autres	Total	Produits nets d'intérêts et dividendes	Variation de juste valeur et autres	Total
Autres revenus (pertes) nets de placement sur les actifs et passifs financiers						
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	(524) \$	596 \$	72 \$	(321) \$	364 \$	43 \$
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	(93)	(93)	—	(45)	(45)
Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	45	(184)	(139)	33	(82)	(49)
Au coût amorti et autres	(45)	—	(45)	(21)	—	(21)
	(524) \$	319 \$	(205) \$	(309) \$	237 \$	(72) \$

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

NOTE 27 – IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

CHARGE D'IMPÔT SUR LES EXCÉDENTS DE L'EXERCICE

La charge d'impôt comptabilisée dans les états financiers combinés pour les exercices terminés le 31 décembre se détaille comme suit :

	2024	2023
État combiné du résultat		
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible sur les excédents après ristournes aux membres	743 \$	600 \$
Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices précédents	(27)	(46)
Recouvrement de l'impôt exigible relatif à la rémunération sur le capital social	(70)	(78)
	646	476
Impôt différé		
Création et renversement des différences temporaires	241	(54)
Ajustements au titre de l'impôt différé des exercices précédents	5	27
	246	(27)
	892 \$	449 \$
État combiné du résultat global		
Impôt exigible	356 \$	134 \$
Impôt différé	210	8
	566	142
Total de la charge d'impôt	1 458 \$	591 \$

Les impôts sur les excédents présentés à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre se détaillent comme suit :

	2024	2023
Impôts sur les excédents d'exploitation	1 001 \$	557 \$
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	(109)	(108)
Impôts sur les excédents après ristournes aux membres	892 \$	449 \$

RAPPROCHEMENT DU TAUX D'IMPOSITION

La charge d'impôt sur les excédents à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre diffère de celle qui serait établie au taux statutaire canadien pour les raisons suivantes :

	2024		2023	
Excédents d'exploitation	4 357 \$		2 816 \$	
Ristournes aux membres	(437)		(412)	
Excédents après ristournes aux membres	3 920 \$		2 404 \$	
Impôt au taux statutaire combiné du Canada et des provinces	1 040 \$	26,5 %	643 \$	26,7 %
Déduction pour petites entreprises	(10)	(0,3)	(7)	(0,3)
Revenus de placement et autres éléments non imposables	(80)	(2,0)	(116)	(4,8)
Dépenses non déductibles	29	0,8	17	0,7
Ajustements au titre de l'impôt exigible et différé des exercices précédents	(22)	(0,5)	(19)	(0,8)
Recouvrement de l'impôt exigible relatif à la rémunération sur le capital social	(70)	(1,8)	(78)	(3,2)
Autres	5	0,1	9	0,4
	892 \$	22,8 %	449 \$	18,7 %

NOTE 27 – IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS (suite)

IMPÔT DIFFÉRÉ

Les sources d'impôt différé sont les suivantes :

	Bilan combiné		État combiné du résultat	
	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	2024	2023
Actifs d'impôt différé				
Obligations locatives	141 \$	146 \$	5 \$	16 \$
Actifs/ Passifs des contrats d'assurance et de réassurance	273	100	(173)	(145)
Provision pour pertes de crédit	218	196	(22)	4
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	169	228	36	69
Pertes fiscales ⁽¹⁾	153	434	282	(22)
Valeurs mobilières et autres instruments financiers	53	174	92	9
Passifs des contrats d'investissement	—	—	—	33
Autres	89	125	36	21
	1 096 \$	1 403 \$	256 \$	(15) \$
Passifs d'impôt différé				
Immobilisations corporelles et incorporelles, et immeubles de placement	265 \$	265 \$	(4) \$	5 \$
Actifs au titre de droits d'utilisation	128	135	(7)	(17)
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	171	11	1	—
	564 \$	411 \$	(10) \$	(12) \$
Solde net des actifs (passifs) d'impôt différé	532 \$	992 \$	246 \$	(27) \$

⁽¹⁾ La reconnaissance de l'actif d'impôt différé découlant des pertes fiscales est supportée par des bénéfices imposables futurs suffisants pour l'utilisation de ces pertes.

Aux fins de la présentation du bilan combiné, les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués par entités légales et présentés comme suit :

	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Actifs d'impôt différé ⁽¹⁾	986 \$	1 244 \$
Passifs d'impôt différé ⁽¹⁾	454	252
	532 \$	992 \$

⁽¹⁾ L'impôt différé se résorbera principalement à long terme.

Le montant des pertes fiscales sans échéance pour lequel aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan combiné est de 107 M\$ (108 M\$ au 31 décembre 2023).

NOTE 28 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS

ENGAGEMENTS ET GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins a recours à des instruments de crédit et à des garanties hors bilan afin de répondre aux besoins de financement de ses membres et clients. Le tableau suivant présente le montant contractuel des engagements ainsi que le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties que le Mouvement Desjardins a accordées à des tiers. Le risque de crédit maximal lié aux engagements correspond au montant intégral du crédit additionnel que le Mouvement Desjardins pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. Le risque de crédit maximal lié aux garanties correspond aux sorties de fonds maximales que le Mouvement Desjardins pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles dont il pourrait bénéficier tels que les garanties détenues, les polices d'assurance ou d'autres méthodes d'atténuation du risque de crédit. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car bon nombre de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Dans les deux cas, le risque de perte maximale est considérablement plus élevé que le montant comptabilisé à titre de passif au bilan combiné.

Les montants présentés dans le tableau suivant représentent l'exposition maximale au risque de crédit des instruments financiers dont le risque maximal est différent de la valeur comptabilisée. D'autres instruments financiers présentés au bilan combiné exposent le Mouvement Desjardins à un risque de crédit. Pour ces derniers, l'exposition maximale au risque de crédit est égale à la valeur comptable.

	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Engagements		
Engagements de crédit	143 071 \$	131 048 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	—	2 875
Lettres de crédit documentaire	9	17
Garanties		
Garanties et lettres de crédit de soutien	2 760	2 281

Engagements de crédit

Les engagements de crédit représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit. Ces instruments ont pour principal objectif de permettre aux membres et clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs

Dans le cadre de ses activités de garde de valeurs, le Mouvement Desjardins conclut des ententes de prêts de valeurs avec des clients. Il fournit des engagements d'indemnisation à certains clients prêteurs de titres afin d'assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée dans le cas où l'emprunteur ne remettrait pas les titres empruntés, et où la valeur des actifs détenus en garantie ne suffirait pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés.

Lettres de crédit documentaire

Les lettres de crédit documentaire sont des instruments émis pour le compte d'un membre ou d'un client, et elles représentent le consentement du Mouvement Desjardins à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. Le Mouvement Desjardins est exposé au risque que le membre et client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Garanties et lettres de crédit de soutien

Les garanties et lettres de crédit de soutien représentent des engagements irrévocables du Mouvement Desjardins à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières ou d'exécution envers des tiers. La politique du Mouvement Desjardins en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts. Les garanties et lettres de crédit de soutien dont le paiement dépend du respect d'une obligation d'exécution sont considérées comme des garanties non financières, étant donné que le paiement ne dépend pas d'un défaut de crédit sur un titre d'emprunt. Les autres garanties et lettres de crédit de soutien constituent des garanties financières.

Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut nombre de contrats qui renferment des dispositions d'indemnisation. Ces indemnisations sont habituellement liées à des contrats d'acquisition, de cession, de prestation de services et de location, à des accords de compensation ainsi qu'aux contrats signés avec des administrateurs ou des dirigeants. Aux termes de tels contrats, le Mouvement Desjardins pourrait être tenu de verser des indemnisations si certains événements se produisaient tels que des changements aux lois et à la réglementation (y compris les règles fiscales) ainsi qu'aux situations financières déclarées, l'existence de passifs non déclarés, des pertes causées par les activités de tiers ou des litiges présentés par des tiers. Les dispositions d'indemnisation varient selon les contrats. Dans plusieurs cas, aucun montant ni limite prédéterminé ne figure au contrat, et les événements qui déclencheraient un paiement sont difficiles à prévoir. Par conséquent, le montant maximal que le Mouvement Desjardins pourrait devoir payer ne peut être estimé. Dans le passé, les paiements effectués aux termes de ces engagements d'indemnisation ont été négligeables.

NOTE 28 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

ACTIFS AFFECTÉS ET REÇUS EN GARANTIE

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut des conventions d'affectation d'actifs en garantie et reçoit de ses membres et clients des actifs en garantie qu'il est autorisé à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaillance conformément à des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions. Voici des exemples de modalités concernant les actifs affectés en garantie :

- les risques et avantages liés aux actifs affectés en garantie reviennent à l'emprunteur;
- des garanties supplémentaires sont exigées lorsque la valeur de marché de l'opération dépasse le seuil convenu avec l'emprunteur;
- le droit du créancier de vendre les actifs ou de les réaffecter en garantie dépend de l'entente en vertu de laquelle le bien a été affecté en garantie;
- les actifs affectés en garantie sont remis à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées. Dans les cas où le créancier est autorisé à vendre ou à réaffecter l'actif reçu en garantie, un actif comparable est remis à l'emprunteur.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs financiers du Mouvement Desjardins affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels, et la juste valeur des actifs détenus ou réaffectés en garantie provenant de tiers :

	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Actifs financiers du Mouvement Desjardins affectés en garantie :		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	469 \$	458 \$
Valeurs mobilières	15 456	12 625
Prêts	38 076	29 601
	54 001	42 684
Actifs provenant de tiers :		
Actifs reçus en garantie et pouvant être vendus ou réaffectés en garantie	30 024	23 176
Moins : Actifs non vendus ou non réaffectés en garantie	3 034	451
	26 990	22 725
	80 991 \$	65 409 \$
Utilisation des actifs :		
Opérations liées à des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées	26 767 \$	20 851 \$
Opérations liées à des engagements relatifs à des valeurs mobilières vendues à découvert	12 667	11 716
Opérations de titrisation	17 374	14 440
Obligations sécurisées	20 931	15 452
Opérations sur instruments financiers dérivés	1 440	1 107
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires ⁽¹⁾	1 328	1 263
Opérations liées aux passifs des contrats d'assurance	295	394
Approvisionnement en argent du réseau des caisses à la Banque du Canada	189	186
	80 991 \$	65 409 \$

⁽¹⁾ Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins est tenu de fournir à la Banque du Canada des garanties intrajournalières pour pouvoir utiliser le système de transfert de paiements de grande valeur. Celles-ci sont exclues puisqu'elles sont remises à la fin du cycle de règlement quotidien.

LITIGES

Le Mouvement Desjardins est impliqué dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires. Il n'est actuellement pas possible d'évaluer l'issue de certains de ces litiges et procédures, ni le moment de leur résolution ainsi que leur incidence éventuelle sur la situation financière du Mouvement Desjardins. De l'avis de la direction, la juste valeur des passifs éventuels résultant des litiges et procédures, dans la mesure où elle peut être évaluée, pourrait avoir une incidence sur les résultats du Mouvement Desjardins pour une période donnée, mais n'aurait pas de répercussion défavorable importante sur sa situation financière.

NOTE 29 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins est exposé à différents risques découlant des instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. La façon dont le Mouvement Desjardins évalue ces risques ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à les gérer sont présentés à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) présentés dans cette section font partie intégrante de ces états financiers combinés. Des informations sur le risque de crédit en lien avec la comptabilisation et l'évaluation des pertes de crédit attendues sont également présentées dans ces états financiers combinés, principalement à la note 2 « Méthodes comptables » et à la note 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les tableaux suivants présentent les actifs et les passifs inscrits au bilan combiné et les engagements hors bilan à la valeur comptable et répartis selon leurs échéances contractuelles résiduelles. La répartition des échéances constitue une source de renseignements à l'égard du risque de liquidité et de financement, mais elle diffère de l'analyse effectuée par le Mouvement Desjardins pour déterminer l'échéance attendue de ces éléments aux fins de la gestion du risque de liquidité. Plusieurs facteurs autres que les échéances contractuelles sont pris en considération pour évaluer les flux monétaires futurs prévus et le risque de liquidité.

La valeur des engagements de crédit présentés dans ces tableaux représente le montant maximal de crédit additionnel que le Mouvement Desjardins pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. La valeur des garanties et lettres de crédit de soutien correspond aux sorties maximales de fonds que le Mouvement Desjardins pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car bon nombre de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

La note 16 « Contrats d'assurance et de réassurance » fournit des renseignements supplémentaires sur les échéances contractuelles des actifs de contrats de réassurance et des passifs des contrats d'assurance.

Au 31 décembre 2024	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 579 \$	391 \$	2 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	5 \$	5 977 \$
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais résultat net ⁽¹⁾	287	1 050	2 716	895	1 844	2 674	6 111	21 105	5 279	41 961
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	705	1 636	2 065	3 139	1 408	11 204	23 322	12 089	1 734	57 302
Titres au coût amorti	—	—	—	—	2	1	6	36	—	45
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	18 464	1 206	3 136	445	196	—	—	—	219	23 666
Prêts										
Hypothécaires résidentiels ⁽²⁾	3 159	5 005	10 277	10 698	11 844	46 284	81 483	3 794	7 376	179 920
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ⁽²⁾	36	69	147	163	215	1 049	4 797	8 531	9 676	24 683
Aux entreprises et aux gouvernements ⁽²⁾	26 744	9 030	7 155	5 938	7 990	9 400	9 497	1 684	8 876	86 314
Provision pour pertes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	(1 320)	(1 320)
Actif net des fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—	28 959	28 959
Instruments financiers dérivés	485	551	732	374	401	1 325	3 465	246	—	7 579
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	2 309	13	—	—	—	—	—	—	774	3 096
Actifs des contrats de réassurance	42	88	76	63	59	183	375	890	129	1 905
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	—	—	—	—	—	—	—	454	454
Immeubles de placement	—	—	—	—	—	—	—	—	817	817
Immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 486	1 486
Goodwill	—	—	—	—	—	—	—	—	596	596
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 255	1 255
Participations dans les entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	1 241	1 241
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	724	724
Actifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	986	986
Autres actifs – Autres	1 245	200	287	41	19	20	62	12	1 410	3 296
Total de l'actif	59 055 \$	19 239 \$	26 593 \$	21 756 \$	23 978 \$	72 140 \$	129 118 \$	48 387 \$	70 676 \$	470 942 \$

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

NOTE 29 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Au 31 décembre 2024	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers ⁽³⁾	5 956 \$	4 781 \$	13 730 \$	15 097 \$	12 029 \$	15 878 \$	20 486 \$	642 \$	72 880 \$	161 479 \$
Entreprises et gouvernements ⁽³⁾	18 584	10 070	3 635	3 186	4 592	9 654	24 233	8 942	56 327	139 223
Institutions de dépôts ⁽³⁾	2	1	—	2	1	1	1	—	236	244
Passifs des contrats d'assurance	887	854	846	734	717	2 275	5 035	19 312	3 878	34 538
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ⁽⁴⁾	90	213	653	287	201	1 169	3 452	7 160	24	13 249
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	20 617	10	—	—	—	—	—	—	6	20 633
Instruments financiers dérivés	109	355	691	307	332	1 050	2 965	303	—	6 112
Sommes à payer aux clients courtiers et institutions financières	4 499	5	—	—	—	—	—	—	9 691	14 195
Obligations locatives	6	11	17	19	17	65	162	237	—	534
Passifs des contrats de réassurance	—	—	1	—	1	2	4	29	—	37
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	25 329	25 329
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	713	713
Passifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	454	454
Autres passifs – Autres	3 796	1 820	1 393	543	360	561	984	159	1 934	11 550
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	—	3 962	—	3 962
Total des capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	38 690	38 690
Total du passif et des capitaux propres	54 546 \$	18 120 \$	20 966 \$	20 175 \$	18 250 \$	30 655 \$	57 322 \$	40 746 \$	210 162 \$	470 942 \$
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ⁽⁵⁾	1 580 \$	782 \$	1 321 \$	1 845 \$	1 594 \$	7 728 \$	16 133 \$	519 \$	111 569 \$	143 071 \$
Lettres de crédit documentaire	5	1	2	1	—	—	—	—	—	9
Garanties et lettres de crédit de soutien	195	105	571	719	521	547	57	42	3	2 760

⁽¹⁾ Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

⁽²⁾ Les montants remboursables sur demande sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

⁽³⁾ Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.

⁽⁴⁾ Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.

⁽⁵⁾ Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion du Mouvement Desjardins. Celles-ci sont classées dans la colonne « Sans échéance précise ».

NOTE 29 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Au 31 décembre 2023	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 388 \$	1 593 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	6 \$	8 987 \$
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais résultat net ⁽¹⁾	214	372	1 139	1 256	1 207	2 860	5 509	19 223	4 847	36 627
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	867	1 658	1 682	1 473	1 468	8 221	22 192	12 619	1 512	51 692
Titres au coût amorti	1	—	—	—	1	1	6	37	—	46
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	10 613	1 689	1 376	—	—	—	—	—	—	13 678
Prêts										
Hypothécaires résidentiels ⁽²⁾	3 207	4 698	7 864	4 991	6 530	34 523	93 329	3 693	7 023	165 858
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ⁽²⁾	39	72	163	161	205	1 069	4 646	8 499	9 385	24 239
Aux entreprises et aux gouvernements ⁽²⁾	22 160	6 613	5 726	4 609	6 493	8 547	12 831	2 255	7 784	77 018
Provision pour pertes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	(1 180)	(1 180)
Actif net des fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—	24 754	24 754
Instruments financiers dérivés	249	364	649	349	434	1 229	2 386	201	—	5 861
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	1 760	19	—	—	—	—	—	—	1 022	2 801
Actifs des contrats de réassurance	7	70	60	49	46	152	319	834	139	1 676
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	—	—	—	—	—	—	—	476	476
Immeubles de placement	—	—	—	—	—	—	—	—	974	974
Immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 549	1 549
Goodwill	—	—	—	—	—	—	—	—	563	563
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 186	1 186
Participations dans les entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	1 477	1 477
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	46	46
Actifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	1 244	1 244
Autres actifs – Autres	1 079	438	277	38	31	12	35	3	1 455	3 368
Total de l'actif	47 584 \$	17 586 \$	18 936 \$	12 926 \$	16 415 \$	56 614 \$	141 253 \$	47 364 \$	64 262 \$	422 940 \$

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

NOTE 29 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Au 31 décembre 2023	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers ⁽³⁾	4 911 \$	6 288 \$	17 222 \$	6 685 \$	9 348 \$	19 596 \$	16 631 \$	422 \$	70 416 \$	151 519 \$
Entreprises et gouvernements ⁽³⁾	19 455	8 816	4 469	2 587	4 254	9 712	21 016	5 585	51 325	127 219
Institutions de dépôts ⁽³⁾	314	1	5	7	7	3	—	—	254	591
Passifs des contrats d'assurance	869	803	812	692	665	2 159	4 771	18 508	3 682	32 961
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ⁽⁴⁾	69	72	623	99	66	817	3 691	6 229	20	11 686
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	11 681	351	—	—	—	—	—	—	—	12 032
Instruments financiers dérivés	510	480	653	393	441	1 422	2 487	240	—	6 626
Sommes à payer aux clients courtiers et institutions financières	5 056	2	—	—	—	—	—	—	4 292	9 350
Obligations locatives	7	12	17	20	18	66	169	244	—	553
Passifs des contrats de réassurance	—	—	1	1	1	1	4	30	—	38
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	21 233	21 233
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	867	867
Passifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	252	252
Autres passifs – Autres	3 461	1 766	1 181	427	333	488	837	156	2 020	10 669
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	—	2 954	—	2 954
Total des capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	34 390	34 390
Total du passif et des capitaux propres	46 333 \$	18 591 \$	24 983 \$	10 911 \$	15 133 \$	34 264 \$	49 606 \$	34 368 \$	188 751 \$	422 940 \$
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ⁽⁵⁾	1 050 \$	1 046 \$	1 580 \$	1 739 \$	1 133 \$	4 886 \$	13 375 \$	774 \$	105 465 \$	131 048 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	—	—	—	—	—	—	—	—	2 875	2 875
Lettres de crédit documentaire	3	2	9	1	1	1	—	—	—	17
Garanties et lettres de crédit de soutien	199	259	483	754	444	58	40	40	4	2 281

(1) Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

(2) Les montants remboursables sur demande sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

(3) Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.

(4) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.

(5) Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion du Mouvement Desjardins. Celles-ci sont classées dans la colonne « Sans échéance précise ».

NOTE 30 – INFORMATION SECTORIELLE

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins de ses membres et clients ainsi que des marchés dans lesquels il évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont donc regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Autres.

Le secteur Particuliers et Entreprises propose aux membres et clients du Mouvement Desjardins une offre intégrée et complète répondant aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives. Le Mouvement Desjardins oeuvre dans les services financiers au Québec et est présent dans les services financiers hors-Québec. Cette offre répond notamment aux besoins en matière de gestion financière, d'épargne, de paiement, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement et de risque, de transferts d'entreprises et de conseils et, par l'intermédiaire de son réseau de distribution, de produits d'assurance de personnes et de dommages. Ce secteur offre ses services par l'intermédiaire du réseau des caisses et de leurs centres Desjardins Entreprises, soit en personne, au téléphone ou par Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes joue un rôle dans le développement de l'autonomie financière des membres et clients du Mouvement Desjardins, en les aidant à développer de saines habitudes financières. Ce secteur accompagne les membres et clients, particuliers et entreprises, par l'entremise de divers réseaux et conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé) et de solutions de placement. Il comprend également la gestion d'actifs et les services de fiducie. Ses produits et services sont distribués par le réseau des caisses Desjardins, les réseaux spécialisés Desjardins (Service Signature, Gestion privée, Valeurs mobilières et Courtage en ligne), les réseaux des agents Desjardins, les réseaux partenaires de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, les filiales Worldsource, les réseaux externes en assurance et en solutions de placement, les firmes d'actuaire-conseils et courtiers ainsi que les centres de relations clients et canaux numériques.

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de protéger leurs actifs et de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de ses filiales, et propose partout au Canada une gamme de produits d'assurance automobile et de biens aux particuliers ainsi que des produits d'assurance aux entreprises. Ses produits sont offerts dans le réseau des caisses Desjardins du Québec, de la CDO et des centres Desjardins Entreprises, et sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans plusieurs centres de contact avec la clientèle ainsi que par un réseau d'agents exclusifs. De plus, les produits d'assurance d'ICPEI nouvellement acquise sont distribués par un réseau de courtiers indépendants dans tout le Canada. Le secteur offre également des conseils et des services de prévention des sinistres aux membres et clients pour leur permettre de protéger leurs actifs et de se prémunir contre les incidences d'un événement météo ou climatique. Les membres et clients ont aussi accès à une multitude de services disponibles sur le numérique et par des applications pour appareils mobiles.

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou les besoins de liquidités des caisses. On y trouve également les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement Desjardins. Elle inclut aussi l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement Desjardins. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Diverses méthodes d'estimation et de répartition sont utilisées dans la préparation de l'information financière des secteurs d'activités. Les transactions entre les secteurs sont généralement comptabilisées selon les ententes en vigueur entre celles-ci. Au cours de l'exercice, le Mouvement Desjardins a mis à jour sa méthode de calcul du taux de financement interne. Ce nouveau taux de financement interne, établi en fonction du marché, prend en considération les objectifs de gestion des risques du Mouvement Desjardins et les coûts inhérents aux fonds propres. Pour les frais autres que d'intérêts qui ne sont pas directement imputables à l'un des secteurs d'activités, un cadre de performance financière a été établi comprenant des hypothèses et des méthodes d'attribution des coûts indirects aux différents secteurs d'activités. Les informations sectorielles sont généralement préparées selon les mêmes méthodes comptables que celles décrites à la note 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés du Mouvement Desjardins.

En 2024, certains changements ont été apportés aux secteurs d'activité afin de refléter les décisions de la direction sur la façon dont chaque secteur est géré. Cette présentation tient compte de la révision de la méthode d'allocation sectorielle des frais autres que d'intérêts. Ainsi, certains frais autres que d'intérêts ont été déplacés de la rubrique Autres vers le secteur Particuliers et Entreprises. De plus, certaines activités de gestion de patrimoine du réseau des caisses, auparavant présentées dans le secteur Particuliers et Entreprises, se retrouvent maintenant dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Également, certaines activités de négociation d'instruments financiers liées aux taux d'intérêt et aux devises ont été transférées de la rubrique Autres vers le secteur Particuliers et Entreprises. Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

NOTE 30 – INFORMATION SECTORIELLE (suite)

RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des résultats financiers du Mouvement Desjardins par secteurs d'activité pour les exercices terminés le 31 décembre :

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Autres		Combiné	
	2024	2023 ⁽¹⁾	2024	2023 ⁽¹⁾	2024	2023	2024	2023 ⁽¹⁾	2024	2023 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	7 134 \$	6 375 \$	231 \$	205 \$	— \$	— \$	106 \$	39 \$	7 471 \$	6 619 \$
Revenu net lié aux activités d'assurance	—	—	947	1 000	1 872	1 049	63	8	2 882	2 057
Autres revenus	2 543	2 359	2 616	2 274	16	(26)	(868)	(706)	4 307	3 901
Revenu net total	9 677	8 734	3 794	3 479	1 888	1 023	(699)	(659)	14 660	12 577
Dotation à la provision pour pertes de crédit	599	520	4	6	(6)	5	—	(2)	597	529
Frais autres que d'intérêts nets	6 757	6 846	3 049	2 748	413	374	(513)	(736)	9 706	9 232
Excédents d'exploitation	2 321	1 368	741	725	1 481	644	(186)	79	4 357	2 816
Impôts sur les excédents	602	349	140	124	380	150	(121)	(66)	1 001	557
Excédents avant ristournes aux membres	1 719	1 019	601	601	1 101	494	(65)	145	3 356	2 259
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	328	304	—	—	—	—	—	—	328	304
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	1 391 \$	715 \$	601 \$	601 \$	1 101 \$	494 \$	(65) \$	145 \$	3 028 \$	1 955 \$
dont :										
Part revenant au Groupe	1 391 \$	715 \$	601 \$	601 \$	968 \$	423 \$	(65) \$	145 \$	2 895 \$	1 884 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	133	71	—	—	133	71

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

ACTIFS SECTORIELS

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Autres		Combiné	
Au 31 décembre 2024	356 416 \$		75 365 \$		13 803 \$		25 358 \$		470 942 \$	
Au 31 décembre 2023 ⁽¹⁾	327 738 \$		68 993 \$		13 548 \$		12 661 \$		422 940 \$	

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

NOTE 31 – INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées du Mouvement Desjardins comprennent principalement les entreprises associées, les coentreprises et les régimes d'avantages du personnel au bénéfice des employés, de même que certaines entités pour lesquelles la substance de la relation indique qu'elles sont liées au Mouvement Desjardins, notamment les Fonds Desjardins et autres fonds sous gestion. Elles incluent également les principaux dirigeants du Mouvement Desjardins et les membres de leur famille proche, ainsi que les entités sur lesquelles ces derniers exercent, directement ou indirectement, un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

TRANSACTIONS ENTRE LES PARTIES LIÉES DU MOUVEMENT DESJARDINS

Les transactions effectuées avec les parties liées du Mouvement Desjardins ont été conclues à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

Les principales transactions concernent les frais et honoraires relatifs à la gestion de fonds et à la garde de titres. Elles ont également trait aux revenus de gestion provenant des régimes de retraite.

Ces opérations et les soldes à la fin de l'exercice se détaillent comme suit :

	2024			2023		
	Entreprises associées / Coentreprises	Autres parties liées	Total	Entreprises associées / Coentreprises	Autres parties liées	Total
État combiné du résultat						
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	2 \$	25 \$	27 \$	1 \$	39 \$	40 \$
Services de courtage et de fonds de placement	1	627	628	1	607	608
Autres revenus (pertes) nets de placement	3	9	12	—	20	20
Autres revenus	18	232	250	15	62	77
Autres frais	(5)	(10)	(15)	(5)	(12)	(17)
Bilan combiné						
Valeurs mobilières	— \$	20 \$	20 \$	— \$	178 \$	178 \$
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	1 604	1 604	—	188	188
Prêts	172	—	172	151	31	182
Actif net des fonds distincts	—	2 900	2 900	—	2 997	2 997
Autres actifs – Autres	25	107	132	8	46	54
Dépôts	127	1 084	1 211	116	1 129	1 245
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	—	—	—	3	3
Autres passifs – Autres	4	60	64	256	129	385
Autres						
Engagements donnés	113 \$	802 \$	915 \$	117 \$	793 \$	910 \$
Garanties données	—	530	530	34	154	188
Garanties reçues	—	1 562	1 562	—	187	187

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants du Mouvement Desjardins sont les membres de son conseil d'administration et de son comité de direction. Ces personnes sont responsables de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Mouvement Desjardins, et elles ont l'autorité nécessaire pour exercer leurs fonctions. Dans le cours normal de ses affaires, le Mouvement Desjardins effectue des transactions financières avec ses dirigeants. Outre la rémunération conférée aux principaux dirigeants, les principales transactions financières incluent également des opérations d'intermédiation financière de nature courante ainsi que des opérations liées à la gestion de patrimoine, à l'assurance de personnes et à l'assurance de dommages avec les diverses entités du Groupe. Ces transactions ont été conclues selon des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

Pour les exercices terminés le 31 décembre, la rémunération des principaux dirigeants du Mouvement Desjardins se détaille comme suit :

	2024	2023
Avantages à court terme	19 \$	26 \$
Avantages à long terme et postérieurs à l'emploi	9	12
	28 \$	38 \$

Une gouvernance au service de la création de valeur pour les membres et clients

Le Mouvement Desjardins (Mouvement ou Desjardins) place ses valeurs et son fonctionnement démocratique au cœur de sa vision stratégique et de son action pour créer de la valeur à ses membres et clients par une offre de produits et de services de qualité contribuant à leur autonomie financière. Ce sont principalement des représentants des membres des caisses Desjardins qui participent à la gouvernance du Mouvement. En effet, selon des processus d'élection ou de désignation prévus au *Règlement intérieur du groupe coopératif Desjardins* (RIG) ou à la *Politique sur la composition des conseils d'administration des filiales et composantes*, les instances de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et de certaines de ses filiales incluent des administratrices et administrateurs issus de ces caisses alors que l'assemblée générale de la Fédération est formée de représentants des caisses choisis parmi les membres de leurs conseils d'administration. Aussi, ayant comme objectif d'ouvrir son processus décisionnel à d'autres perspectives et d'autres expériences afin d'enrichir la prise de décision, le conseil d'administration (le conseil) de la Fédération procède à la cooptation de six de ses membres qui ne sont pas des administratrices ou administrateurs de caisses Desjardins, mais qui en sont membres.

Aussi, en amont des décisions que ces instances sont appelées à prendre, des représentants des caisses participent à des exercices de concertation sur une base régulière pour assurer la cohésion du groupe ou à des congrès d'orientation qui se tiennent généralement aux quatre ans. C'est dans leur rôle de membres du conseil d'administration de leurs caisses que ces représentants approfondissent localement les besoins de leurs membres et de leurs communautés et veillent à ce que Desjardins travaille toujours dans leur intérêt. Le conseil d'administration de la Fédération et ceux de ses filiales veillent aussi toujours aux intérêts des membres et clients de Desjardins ainsi qu'à ceux de leurs autres parties prenantes.

Desjardins intègre, sur le plan de la gouvernance et des affaires, les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), une dimension devenue incontournable pour le secteur financier. Il a aussi poursuivi ses engagements pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques et a débuté ses réflexions en ce qui concerne la préservation de la biodiversité, deux sujets qui sont une préoccupation croissante pour les conseils d'administration. Être premier dans le cœur des gens et enrichir la vie des personnes et des collectivités passe aussi par des efforts collectifs pour préserver les ressources et l'environnement. Desjardins se joint ainsi aux autres parties prenantes de la société civile et aux gouvernements pour contribuer à une économie durable et responsable.

Faits saillants sur le plan de la gouvernance

L'année 2024 a été marquée par l'évolution des pratiques de gouvernance du conseil d'administration de la Fédération pour répondre à ses propres besoins et pour continuer à s'aligner sur les lignes directrices des autorités réglementaires ainsi que sur les saines pratiques de gouvernance.

Les principaux faits saillants sont les suivants :

1. La séparation des fonctions de présidence du conseil d'administration et de présidence et chef de la direction du Mouvement Desjardins

À la suite de la dernière assemblée générale annuelle de la Fédération, tenue les 22 et 23 mars 2024, le nouveau modèle de gouvernance basé sur la séparation des fonctions de présidence du conseil d'administration et de présidence et chef de la direction du Mouvement Desjardins est entré en vigueur. Ce changement, voté par les délégués des caisses lors de l'Assemblée générale annuelle de 2023, permet la mise en place des meilleures pratiques de gouvernance. Il répond également aux besoins actuels et futurs du Mouvement d'assurer notamment son agilité et la stabilité de sa gouvernance.

Le 15 mai 2024, le conseil d'administration de la Fédération a élu Louis Babineau à titre de président du conseil d'administration alors que Guy Cormier continue de diriger et de faire évoluer le Mouvement Desjardins, jusqu'au plus tard en mars 2026, en s'appuyant sur les pleins pouvoirs que lui confère la fonction de président et chef de la direction.

Dans une approche prudente et ordonnée, le conseil d'administration a convenu en 2023 d'une période d'au plus 24 mois pour déployer le nouveau modèle de gouvernance. À cette fin, le conseil d'administration a formé deux comités :

- Un comité spécial, formé en 2023, chargé de superviser l'exécution du plan de transformation et la mise en œuvre de la séparation des fonctions de présidence du conseil d'administration et présidence et chef de la direction. Ce comité a veillé à la mise en place des dispositifs nécessaires à l'exercice d'une saine gouvernance et à la gestion adéquate des risques inhérents à la transformation.
- Un comité de sélection, formé en 2024, composé de membres indépendants du conseil et présidé par le président du conseil, chargé de proposer et mettre en œuvre le processus permettant au conseil de sélectionner la prochaine présidence et chef de la direction du Mouvement Desjardins. À noter que la candidature de Guy Cormier ne sera pas admissible.

2. Ajustement à la structure de la haute direction

Le 4 octobre 2024, des changements à la structure de la haute direction s'inspirant des meilleures pratiques de gouvernance sont entrés en vigueur. Les principaux changements sont :

- Les cinq premières vice-présidences qui accompagnent les membres et clients dans leur autonomie financière et qui sont liées aux objectifs de croissance du Mouvement, ainsi que les deux premières vice-présidences responsables de gérer les risques et d'assurer la conformité, de même que de suivre la performance financière sont désormais supervisées directement par le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins. Il s'agit des premières vice-présidences suivantes :
 - Assurance de dommages
 - Finances
 - Gestion de patrimoine et Assurance de personnes
 - Gestion des risques
 - Marketing, Communications, Coopération et Bureau du président
 - Services aux entreprises
 - Services aux particuliers
- Le premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation continue d'exercer ses fonctions en collaboration avec le président et chef de la direction et avec l'ensemble de l'organisation afin que le Mouvement se concentre sur l'exécution de son plan stratégique et la rigueur de ses opérations. Il poursuit également la supervision directe des premières vice-présidences Opérations, Technologies et Projets, Ressources humaines ainsi que du Bureau de la sécurité Desjardins, du Bureau du développement durable, des Affaires juridiques, des Affaires gouvernementales et réglementaires et de Développement international Desjardins.

3. Les assemblées générales annuelles des caisses et de la Fédération

Du 25 mars au 30 avril 2024, 202 caisses du Québec et la Caisse Desjardins Ontario ont tenu leur assemblée générale annuelle. Depuis l'introduction du vote en différé en 2020, la participation des membres aux décisions qui les concernent a fortement augmenté. Cette année, plus de 15 800 membres ont assisté à leur assemblée en direct ou encore en réécoute et 127 004 membres se sont exprimés en différé sur la proposition de répartition des excédents et, lorsqu'applicable, pour l'élection des membres de leur conseil d'administration. En ce qui concerne la Fédération, ce sont 1 051 délégués inscrits votants des caisses Desjardins, répartis dans toutes les régions du Québec et en Ontario, qui ont disposé de l'ensemble des sujets à l'ordre du jour de son assemblée générale annuelle tenue les 22 et 23 mars 2024.

Cadre de gouvernance

La gouvernance du Mouvement vise avant tout à lui permettre de réaliser sa mission, qui est de contribuer en tant que groupe financier coopératif au développement des communautés et d'accompagner nos membres et clients dans leur autonomie financière. La Fédération veille à l'élaboration et à l'application du cadre de gouvernance du Mouvement qui tient compte de sa nature coopérative et de ses ambitions en matière de développement durable et de finance responsable, de la complexité de ses activités, des lignes directrices de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et des autres requis réglementaires. Ce cadre englobe les activités de la Fédération, du Fonds de sécurité Desjardins, des filiales, des caisses du Québec et de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. Certaines composantes étant assujetties à des lois et à des règlements particuliers, ce cadre vise à respecter toute la réglementation applicable, dont celle des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et du Bureau du surintendant des institutions financières de même que les saines pratiques de l'industrie dans ce domaine.

1. Mandat du conseil d'administration

Administration de la Fédération

En vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers* (LCSF), le conseil d'administration gère les affaires de la Fédération et s'appuie à cet égard sur l'apport de ses commissions et de ses comités. Il veille à ce que soient mis en place les mécanismes et structures qui permettent à la Fédération d'accomplir pleinement son rôle d'organisme d'orientation, de planification, de coordination, de surveillance et de contrôle de l'ensemble des activités du Mouvement. Dans l'exécution de ses responsabilités, il prend les décisions requises et coordonne les actions des diverses composantes du Mouvement pour assurer sa pérennité à long terme. La structure organisationnelle centrée sur les secteurs d'activités et les fonctions de soutien optimise la performance globale, simplifie l'organisation et améliore la gestion financière ainsi que la gestion des risques. Le conseil assume notamment les responsabilités suivantes :

a. Culture d'entreprise

Il incombe au conseil d'administration de promouvoir la culture de l'entreprise basée sur les valeurs du Mouvement, soit l'argent au service du développement humain, l'action démocratique, l'engagement personnel, l'intégrité et la rigueur dans l'entreprise coopérative, et la solidarité avec le milieu et l'intercoopération, afin d'assurer la confiance du public et des membres et clients envers leur coopérative de services financiers.

Au cœur de cette culture toujours en évolution, le conseil s'appuie sur un cadre stratégique en cohérence avec la mission du Mouvement. Les décisions et les actions prises dans le cadre des priorités stratégiques du Mouvement Desjardins visent à lui permettre d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens, en travaillant toujours dans l'intérêt des membres et clients.

La Fédération dispose d'un conseil d'éthique et de déontologie dont les membres sont indépendants de la direction et du conseil d'administration et qui veille notamment au respect des règles déontologiques. Le Mouvement a adopté une *Politique relative au signalement des actions contraires aux encadrements réglementaires du Mouvement Desjardins* et au *Code de déontologie Desjardins*. Cette politique est assortie d'un mécanisme de signalement confidentiel protégeant l'anonymat des personnes y ayant recours. Des actions de communication sont déployées sur une base régulière auprès des administratrices et administrateurs ainsi que des employés pour qu'ils connaissent l'existence de ce mécanisme de gouvernance.

Le *Code de déontologie Desjardins* (disponible à l'adresse suivante : Desjardins.com) est commun à toutes les composantes du Mouvement. Il comprend une première section portant sur l'éthique, la mission et les valeurs du Mouvement, et une seconde section regroupant les principes et l'ensemble des règles déontologiques. En lien avec le premier principe du *Code de déontologie Desjardins*, le public peut accéder à l'information touchant les droits de la personne en consultant le Rapport de responsabilité sociale et coopérative. Tous les employés ainsi que les administratrices et administrateurs attestent annuellement leur connaissance et leur respect du *Code de déontologie Desjardins*. Le conseil d'éthique et de déontologie obtient une reddition de compte et assure un suivi à cet égard.

b. Processus de planification stratégique et financière

Le conseil d'administration dispose d'un processus continu de planification stratégique et financière pour le Mouvement incluant un plan financier, des scénarios de crise, un plan d'approvisionnement en fonds et un plan de capitalisation. Ce processus fournit l'orientation pour l'ensemble des autres plans des différentes composantes de Desjardins et est axé sur la continuité, la priorisation et l'engagement. Le conseil adopte un plan stratégique qui est actualisé périodiquement. Pour ce faire, il met à contribution tant les caisses que les instances démocratiques et les secteurs d'activité du Mouvement de même que les instances de ses filiales.

Le processus de planification stratégique prévoit le recours périodique au Congrès d'orientation, qui réunit plus de 1 000 délégués des caisses. Sur le plan de la cohésion, des mécanismes sont mis en place pour assurer l'alignement de l'ensemble des composantes sur les grandes orientations stratégiques, dont entre autres le régime général d'intéressement pour mettre en place des objectifs communs visant les bénéficiaires suivants : travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients, assurer la solidarité et l'équité ainsi que la synergie dans le groupe. Ainsi, tous les gestionnaires et les employés sont mobilisés et contribuent aux objectifs communs en posant les bons gestes.

Le comité de direction du Mouvement appuie également le conseil d'administration dans son rôle de suivi, de surveillance et de contrôle. Pour ce faire, il procède périodiquement à une reddition de comptes par l'entremise de divers mécanismes et outils dont la revue de performance pour permettre au conseil de suivre l'exécution du plan stratégique du Mouvement et des plans d'affaires et, au besoin, d'apporter les correctifs nécessaires.

c. Détermination et gestion des principaux risques

Le conseil d'administration veille à ce que les principaux risques du Mouvement soient identifiés, approuve le cadre d'appétit à l'égard de ces risques, et s'assure de la mise en place par la direction des systèmes pertinents pour les gérer de façon saine et prudente. À cet égard, le conseil compte sur l'appui de la première vice-présidence et chef de la Gestion des risques et du Bureau de la surveillance du Mouvement Desjardins. De plus, le conseil, avec l'apport de sa commission Gestion des risques, assure un arrimage avec sa commission d'Audit et d'inspection, qui demeure responsable des risques liés au processus de divulgation de l'information financière. Le comité de direction du Mouvement appuie aussi le conseil dans l'exercice de ses responsabilités à ce sujet. Les membres de la commission Gestion des risques tiennent, lors de chacune de leurs séances, des discussions à huis clos avec la première vice-présidence et chef de la Gestion des risques ainsi que des séances à huis clos, sans la présence de membres de la direction.

La section « Gestion des risques » du rapport de gestion figurant à la page 54 de ce rapport annuel présente de façon explicite les principes de gestion des risques appliqués dans le Mouvement Desjardins. Un rapport des faits saillants annuels de la commission Gestion des risques en lien avec son mandat et son mode de fonctionnement est également disponible à l'adresse suivante : Desjardins.com.

d. Planification de la relève

Le conseil d'administration supervise l'évolution du programme de développement et de gestion de la relève des cadres supérieurs, et il est appuyé dans cette responsabilité par la commission Ressources humaines, dont la présidence est assumée par un membre indépendant du conseil, et la première vice-présidence Ressources humaines. La commission veille à la réalisation de ce programme, fait rapport au conseil et formule, au besoin, des recommandations à l'intention de celui-ci. Pour le comité de direction du Mouvement, ce programme joue un rôle déterminant dans le développement des personnes, la préparation de la relève et la diminution de la vulnérabilité et des risques de l'organisation en ce qui concerne ses ressources humaines.

Les processus entourant le développement des talents, la planification de la relève et la dotation en ressources humaines visent à assurer la qualification professionnelle et la diversité du personnel du Mouvement.

Présidence et chef de la direction

Le titulaire du poste de président et chef de la direction du Mouvement Desjardins était auparavant élu par un collège électoral formé des représentants de toutes les caisses du Québec et de l'Ontario. La durée maximale du mandat était de 8 ans (deux mandats de 4 ans). Le conseil d'administration et son comité de rémunération globale et de relève à la présidence du Mouvement se préoccupaient des questions en matière de rémunération, de conditions de travail, d'objectifs annuels et de leur évaluation. À la suite de l'entrée en vigueur de la séparation des fonctions de présidence du conseil d'administration et de présidence et chef de la direction du Mouvement Desjardins, le comité de rémunération globale et de relève à la présidence du Mouvement a été aboli et ses responsabilités ont été rapatriées à la commission Ressources humaines.

Au terme de la période de mise en œuvre de la séparation des fonctions de présidence du conseil d'administration et présidence et chef de la direction, soit au plus tard en mars 2026, le conseil d'administration désignera la personne qui succédera à Guy Cormier à la présidence et chef de la direction du Mouvement Desjardins pour un mandat qui ne pourra excéder une période de 10 ans.

Le conseil d'administration veillera, avec l'appui du comité de sélection de la prochaine présidence et chef de la direction et de la commission Ressources humaines à la mise en place des dispositifs et de l'accompagnement nécessaires pour assurer une saine transition à la présidence du Mouvement en considérant notamment la gestion des risques afférents.

e. Intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion

Appuyé par la commission d'Audit et d'inspection, le conseil d'administration est responsable de veiller à la mise en place de systèmes et processus de contrôle efficaces et d'obtenir les redditions de comptes requises de la direction à cet égard. Il est appuyé dans cette responsabilité par le chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins, dont la charte d'audit interne et le plan d'audit sont approuvés par la commission d'Audit et d'inspection. Un processus rigoureux de gouvernance financière est en place au sein du Mouvement afin de soutenir adéquatement le premier vice-président, Finances et chef de la direction financière, à qui revient la responsabilité d'attester les états financiers combinés du Mouvement conjointement avec le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

Le Mouvement publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (Règlement 52-109) prescrit par les ACVM. Contrairement à la Fédération, le Mouvement Desjardins n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujéti à ce règlement ou à toute autre réglementation sur les valeurs mobilières applicable. Conformément à la décision no 2021-FS-0091 de l'AMF datée du 23 avril 2021, les états financiers combinés et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins sont déposés par la Fédération en lieu et place des états financiers consolidés et des rapports de gestion de la Fédération afin de satisfaire ses obligations de divulgation financière, en tant qu'émetteur assujéti, en vertu du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue des ACVM, et la Fédération maintient à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins des contrôles et procédures conformes avec le Règlement 52-109. Depuis le 23 avril 2021 et conformément à la décision de l'AMF et des ACVM, la Fédération utilise les états financiers et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins à toutes les fins pertinentes en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable. De l'information sur les contrôles et les procédures à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins est présentée à la section 5.0 « Renseignements complémentaires » du rapport de gestion 2024.

Le Mouvement veille en continu à ce que son système de contrôle interne soit efficace, efficient, adapté à sa réalité et permette de fournir une assurance raisonnable aux conseils d'administration de la Fédération, des filiales et composantes quant à l'atteinte de leurs objectifs d'affaires tout en répondant aux exigences des autorités réglementaires.

Le conseil d'administration veille aussi à ce que le comité de direction du Mouvement lui fournisse ainsi qu'à ses commissions et à ses comités des informations justes, présentées en temps opportun et adaptées aux besoins particuliers de ses membres.

La direction de chaque secteur d'activité dispose de l'information lui permettant de suivre efficacement les principaux indicateurs de performance au bénéfice, notamment, du conseil d'administration, qui obtient ainsi plus rapidement les données stratégiques soutenant la prise de décisions.

Les membres du conseil reçoivent au moins tous les trimestres de l'information financière, de l'information sur les résultats d'exploitation leur permettant d'évaluer la situation du Mouvement et de l'information sur l'avancement des projets de la Fédération. Le conseil d'administration s'assure que l'organisation dispose des politiques et des mécanismes appropriés pour favoriser la production et la présentation de cette information.

Pour remplir efficacement son rôle, le conseil d'administration se réunit régulièrement selon un calendrier préétabli. Les membres du conseil reçoivent à l'avance l'ordre du jour et la documentation relative à ces réunions afin d'assurer que les discussions sont éclairées et ainsi de faciliter le processus décisionnel. Le conseil cherche constamment à améliorer son efficacité et à canaliser ses efforts sur les dossiers de nature stratégique en organisant l'ordre du jour en conséquence et en déléguant certaines responsabilités au comité de direction du Mouvement. Le mandat du comité de direction qui clarifie le partage des responsabilités entre le conseil d'administration et la haute direction est révisé annuellement.

Les membres du conseil disposent des outils technologiques leur permettant d'accéder efficacement et de façon sécuritaire à la documentation relative aux réunions et aux encadrements des activités du Mouvement. À ce titre, ils sont tenus de respecter la *Politique Mouvement sur la sécurité de l'information*.

f. Orientations stratégiques de communication

Le conseil d'administration adopte une *Politique sur les communications du Mouvement Desjardins* et des orientations stratégiques de communication alignées sur le plan stratégique et financier du Mouvement, y compris les actions à réaliser et les objectifs. La Fédération élabore un plan de communication intégré pour l'ensemble du Mouvement pour mieux encadrer ses relations avec les caisses et leurs membres, les secteurs d'activité et leurs clients, ses employés, les organismes socioéconomiques, communautaires et non gouvernementaux, les leaders d'opinion, le public, les médias, les agences de notation, les gouvernements et les autorités réglementaires. Elle assure ainsi la cohérence et la qualité de la communication à l'échelle du Mouvement, contribue à la mise en valeur de la nature coopérative de Desjardins, participe à la promotion, au rayonnement et à l'accroissement de la notoriété de Desjardins et est à l'écoute des publics internes et externes.

La Fédération encadre notamment la divulgation de l'information financière et des changements importants pouvant influencer sur la situation financière du Mouvement. Elle dispose aussi de diverses équipes et de différents mécanismes lui permettant d'assurer une communication efficace auprès de ses parties prenantes.

Ces équipes et mécanismes comprennent, entre autres, l'Équipe de conformité, l'Équipe de soutien à l'éthique et à la déontologie du Mouvement et le processus de règlement des plaintes du réseau des caisses ainsi que, au niveau du Mouvement, les assemblées générales annuelles, les forums de concertation, la divulgation trimestrielle et annuelle des résultats financiers, les publications (dont le rapport annuel et le rapport de responsabilité sociale et coopérative), les lignes téléphoniques sans frais, le portail destiné aux employés, le portail destiné spécifiquement aux membres des conseils d'administration des caisses, le site Web (où se trouvent de l'information relative à l'éducation, à la coopération et au dialogue avec les membres et clients ainsi qu'aux relations avec les investisseurs), le Service aux membres de la Fédération, le mécanisme de signalement des actions contraires au *Code de déontologie Desjardins* et aux encadrements réglementaires, des infolettres, ainsi que le recours à plusieurs médias sociaux.

De plus, la Fédération entretient des relations avec les agences de notation internationales et coordonne les relations du Mouvement avec les divers paliers gouvernementaux dans le respect des lois en vigueur sur le lobbyisme. Sur ce dernier point, la Fédération s'est dotée d'une *Politique sur la gestion des constatations et plans d'action des autorités réglementaires*. En effet, la complexification des activités du Mouvement fait en sorte que ce dernier assure des relations avec plus de 80 autorités réglementaires. Ce mécanisme vise l'efficacité et l'efficience des relations entre le Mouvement et ces autorités.

g. Gouvernance ESG

Le conseil d'administration est responsable de superviser l'approche et la stratégie ESG du Mouvement Desjardins. À cet effet, il s'appuie sur ses commissions et l'expertise de leurs membres respectifs, dont :

- la commission d'Audit et d'inspection qui supervise des processus et contrôles internes visant l'intégrité, l'exactitude et la fiabilité des données et des indicateurs relatifs aux facteurs ESG;
- la commission Gouvernance et finance responsable qui assure le suivi de l'évolution de l'intégration des facteurs ESG dans le modèle d'affaires de Desjardins;
- la commission Gestion des risques qui veille à intégrer et suivre les risques liés aux facteurs ESG en cohérence avec les cadres d'appétit pour le risque et de gestion intégrée des risques du Mouvement;
- la commission Ressources humaines qui supervise les stratégies d'équité, de diversité et d'inclusion ainsi que celles relatives à la santé et au bien-être du capital humain et leur intégration dans les pratiques de gestion des ressources humaines.

Le comité de direction du Mouvement ainsi que son comité d'orientation ESG appuient le conseil d'administration dans son rôle de suivi, de surveillance et de contrôle.

h. Gouvernance des filiales

Le conseil d'administration de la Fédération adopte la *Politique de gouvernance* qui établit la répartition des responsabilités entre le conseil d'administration de la Fédération et les conseils d'administration des filiales. Ce cadre de gouvernance permet de définir et mettre en œuvre le meilleur arrimage possible entre les orientations du Mouvement Desjardins, celles des filiales et leurs opérations respectives.

La *Politique sur la composition des conseils d'administration des filiales et composantes* contribue à une saine gouvernance puisqu'elle vise avant tout à réunir au sein de ces conseils les compétences, expertises et qualifications professionnelles requises pour leur permettre de prendre des décisions dans le meilleur intérêt de la filiale ou de la composante et du Mouvement Desjardins. De plus, les présidences des conseils d'administration des deux filiales d'assurance que sont Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et ses filiales et Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie inc. sont choisies parmi les membres du conseil d'administration de la Fédération. Exceptionnellement, ces présidences peuvent aussi être choisies parmi les administratrices et administrateurs issus du réseau des caisses au sein de ces conseils. Advenant une telle situation, un membre du conseil d'administration de la Fédération assume la vice-présidence du conseil.

Pour assurer une surveillance efficace des filiales par le conseil d'administration de la Fédération, des représentants des conseils d'administration de deux filiales d'assurance du Mouvement Desjardins assistent à la commission d'Audit et d'inspection et à la commission Gestion des risques permettant à ces instances d'avoir une vue intégrée des opérations du Mouvement Desjardins. De plus, les présidences ou les vice-présidences des conseils d'administration des filiales font rapport au conseil d'administration de la Fédération des travaux et des éventuels enjeux de leurs conseils respectifs.

2. Composition et mise en candidature au conseil d'administration et au conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération

La LCSF prescrit que la Fédération détermine par règlement intérieur le nombre de membres de son conseil d'administration, qui ne peut être inférieur à cinq. En 2024, le conseil d'administration de la Fédération comptait 19 membres dont 18 sont des administratrices et administrateurs indépendants auxquels s'ajoute le président et chef de la direction du Mouvement qui est non indépendant. Parmi les 18 membres indépendants :

- 12 sont des administratrices et des administrateurs de caisses élus par les délégués des caisses membres de la Fédération lors des assemblées générales annuelles ou qui peuvent être aussi cooptés en cours d'année par le conseil en cas de vacance en son sein. Ces administratrices et administrateurs sont représentatifs de sa base coopérative et connaissent étroitement leur milieu et les activités du Mouvement.
- 6 sont des administratrices et des administrateurs qui ne sont pas des administratrices et des administrateurs de caisses, mais qui en sont membres, et qui sont cooptés par le conseil d'administration dont les compétences et les expériences sont complémentaires et diversifiées. À noter, qu'un poste de membre coopté du conseil est vacant depuis le 12 août 2024 à la suite de la démission d'un membre du conseil.

Le conseil d'administration bénéficie de la présence, à titre d'observateurs avec droit de parole, mais sans droit de vote, de deux personnes assumant la direction générale d'une caisse Desjardins. Leur présence vise à soutenir le conseil d'administration dans l'évaluation des stratégies et objectifs assurant une mise en œuvre des orientations en lien avec les besoins des membres et clients.

Le premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation, le premier vice-président, Finances et chef de la direction financière, la première vice-présidente Marketing, Communications, Coopération et Bureau du président et la secrétaire générale assistent aux réunions du conseil d'administration pour l'appuyer dans l'exercice de ses rôles et responsabilités.

Processus d'élection et de cooptation des administratrices et administrateurs

Annuellement, un quart, à une unité près, des membres du conseil d'administration et du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération sont sortants de charge. Les candidatures pour les postes de membres élus et cooptés au conseil d'administration et pour les postes élus au conseil d'éthique et de déontologie sont analysées par le comité de mise en candidature et d'élection conformément au RIG et à la *Politique de probité et de compétence applicable à la fonction de membres du conseil d'administration de la Fédération, de conseils d'administration de filiales, du conseil d'éthique et de déontologie et du comité de mise en candidature et d'élection*. Cette analyse des candidatures s'appuie également sur un processus rigoureux d'entrevue mené par un comité d'entrevue. Le comité de mise en candidature et d'élection recommande ensuite à ces deux instances un bassin de candidatures à faire élire et à coopter. Il peut aussi recommander à ces instances d'écarter des candidatures qui ne répondraient pas à leur profil collectif enrichi et à leurs zones de renforcement.

Le nombre des mandats applicable à ces deux instances est limité à trois mandats de quatre ans, que ceux-ci soient ou non consécutifs.

Compétences et diversité

La composition du conseil d'administration s'appuie aussi sur un profil collectif enrichi adopté par le conseil, comme l'exige le RIG. Le conseil d'administration adopte, met à jour au besoin et vise à atteindre ce profil collectif enrichi qui tient compte des dimensions suivantes : le savoir-être et savoir-faire liés aux qualités personnelles requises pour agir comme membre du conseil, les compétences nécessaires à la prise en charge des responsabilités stratégiques et fiduciaires d'une institution financière d'importance systémique intérieure de nature coopérative ainsi que la représentativité de la diversité des milieux et des membres et clients. La Fédération a conçu des outils permettant à l'électorat de comprendre les exigences de la fonction de membre du conseil d'administration et les besoins du conseil afin qu'ils puissent exercer un choix et un vote éclairés. Le conseil d'administration met en place des stratégies lui permettant d'assumer l'intégralité des responsabilités prévues dans son mandat et de présenter à l'assemblée générale des candidatures lui permettant d'atteindre les cibles qu'il se fixe pour disposer du mixte de compétences requises. Le conseil d'éthique et de déontologie a la même responsabilité en ce qui le concerne à titre d'instance indépendante du conseil d'administration. L'assemblée générale a pour rôle d'élire les personnes répondant aux besoins exprimés par le conseil d'administration et le conseil d'éthique et de déontologie, lesquels sont définis à titre de zones de renforcement.

Le Mouvement a adopté une orientation favorisant la parité hommes-femmes au sein des conseils d'administration de la Fédération, de ses caisses et de ses filiales. Cette parité est un élément pris en considération dans les processus électoraux, de cooptation et de nomination.

La Fédération reconnaît l'importance d'avoir des administratrices et administrateurs, d'une part, hautement compétents, expérimentés, qualifiés, et d'autre part, représentatifs des membres et clients ainsi que des communautés et milieux où le Mouvement Desjardins est actif. À cette fin, le conseil d'administration a adopté en 2024 une *Politique de diversité des conseils d'administration de la Fédération et de certaines filiales* qui vise à promouvoir une représentation diversifiée du conseil, notamment en tenant compte :

- du genre;
- de l'appartenance aux groupes de la diversité, à savoir :
 - les Autochtones,
 - les membres de minorités ethniques;
 - les membres de minorités visibles;
 - les personnes de la communauté LGBTQ2I+;
 - les personnes en situation de handicap.
- de l'âge, de l'origine géographique et du lieu de résidence.

Un portrait de la composition du conseil d'administration de la Fédération est présenté aux pages suivantes.

[Changements à la composition au conseil d'administration et au conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération en 2024 :](#)

Membres du conseil d'administration :

- Louis Babineau, administrateur, Caisse Desjardins de Sainte-Foy (réélu pour quatre ans et dont le mandat actuel a débuté le 23 mars 2024).
- Doryne Bourque, présidente, Caisse Desjardins des Technologies (élue pour quatre ans et dont le mandat actuel a débuté le 23 mars 2024).
- Patricia-Ann Sarrazin-Sullivan, vice-présidente, Caisse Desjardins du Plateau-Mont-Royal (réélue pour quatre ans et dont le mandat actuel a débuté le 23 mars 2024).
- * Dominique Jodoin, administrateur coopté (reconduit pour quatre ans par le conseil d'administration le 15 décembre 2023 et dont le mandat avait débuté le 23 mars 2024) a démissionné de ses fonctions à la Fédération le 12 août 2024.
- * Le mandat de Geneviève Côté au conseil d'administration a pris fin le 23 mars 2024.

Membres du conseil d'éthique et de déontologie :

- Dinah Morency, administratrice, Caisse Desjardins de l'Administration et des Services publics (élue pour quatre ans et dont le mandat actuel a débuté le 23 mars 2024).
- * Le mandat de Ahmed Naciri au conseil d'éthique et de déontologie a pris fin le 23 mars 2024.

3. Indépendance des administrateurs et administratrices

[Application de la définition d'administrateur indépendant](#)

Au sens défini par les ACVM, un administrateur est indépendant s'il n'a pas de relation importante, directe ou indirecte, avec la Fédération. Une relation importante s'entend d'une relation dont le conseil d'administration pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance de cet administrateur.

Le conseil d'administration prend également en considération la *Ligne directrice sur la gouvernance* de l'Autorité des marchés financiers (AMF) applicable aux institutions financières selon laquelle l'indépendance est caractérisée par la capacité des membres du conseil d'administration à exercer, collectivement ou individuellement, un jugement objectif et impartial sur les affaires de l'institution financière sans influence induite de la haute direction ou des parties intéressées.

Le conseil d'administration compte un administrateur non indépendant, soit le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins parce qu'il est membre de la direction de la Fédération. Par ailleurs, aucun administrateur n'a de lien d'affaires ni de lien personnel, professionnel et économique avec les membres du conseil d'administration, du comité de direction du Mouvement ou les premiers relevants de membres du comité de direction, ni d'intérêts susceptibles, selon le jugement du conseil, de nuire de façon importante à sa capacité d'agir au mieux des intérêts du Groupe coopératif Desjardins, ni d'intérêts raisonnablement susceptibles, toujours de l'avis du conseil, d'être perçus comme nuisibles. Néanmoins, considérant qu'un administrateur pourrait occuper des fonctions similaires au sein d'autres sociétés, un conflit d'intérêts réel ou potentiel pourrait survenir, dans certaines circonstances, entre ses devoirs envers la Fédération et envers ces autres sociétés.

Pour le guider dans les jugements qu'il porte, le conseil d'administration se réfère aux dispositions du *Code de déontologie Desjardins* applicable à ses membres, de même qu'aux déclarations d'intérêts produites par ces derniers. D'ailleurs, pour renforcer cette évaluation dans le sens des recommandations du comité de Bâle, le formulaire de déclaration d'intérêts inclut la divulgation de liens personnels, professionnels ou économiques avec des membres du conseil d'administration, des membres du comité de direction du Mouvement et leurs premiers relevants. Les administrateurs sont donc soumis à ces règles déontologiques qui visent à éviter les situations de conflits d'intérêts ou à gérer rigoureusement les conflits d'intérêts potentiels ou apparents.

Tous les membres du conseil d'administration de la Fédération sont indépendants au sens défini par les ACVM, à l'exception du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

Séparation des fonctions de présidence du conseil d'administration et de présidence et chef de la direction

Les responsabilités liées à la fonction de présidence et chef de la direction du Mouvement Desjardins sont précisées dans le RIG et la *Politique de gouvernance*. Cette dernière prévoit également le mandat de la présidence du conseil d'administration. Depuis le 23 mars 2024, les fonctions de présidence du conseil et de présidence et chef de la direction du Mouvement Desjardins sont séparées et le président du conseil a été élu le 15 mai 2024. Du 23 mars 2024 au 15 mai 2024, l'actuelle vice-présidente du conseil a assumé l'intérim à la tête du conseil. La présidence du conseil, la vice-présidence et le secrétaire sont des membres indépendants du conseil et sont élus annuellement par leurs pairs conformément aux modalités d'élection adoptées à cet effet par le conseil. Dans la situation où la présidence du conseil est un membre élu du réseau des caisses, la vice-présidence du conseil sera choisie parmi les membres cooptés et inversement. Enfin, la présidence et chef de la direction du Mouvement Desjardins qui est membre du conseil d'administration ne peut pas être élue à l'une de ces fonctions ou participer à l'élection des officiers du conseil.

Structures et procédures pour assurer l'indépendance du conseil d'administration

- La présidence du conseil d'administration est assumée par un membre indépendant qui veille en tout temps à l'indépendance du conseil, à savoir :
 - Veille à ce que les ordres du jour comportent des huis clos avec la présence de la présidence et chef de la direction et sans sa présence et celle des membres de la direction, des directions générales observatrices ou de toute autre personne en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent. Il en va de même pour les commissions et comités du conseil.
 - Veille à la tenue de huis clos entre les membres indépendants du conseil et les responsables de certaines fonctions, dont des fonctions de supervision indépendantes. Il s'agit notamment du premier vice-président Finances et chef de la direction financière, du premier vice-président et chef de la Gestion des risques, de la vice-présidente et cheffe de la conformité et de la protection des renseignements personnels, du chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins et du chef du Bureau de la sécurité Desjardins.
 - Rend compte annuellement de l'exercice de son mandat et des actions posées pour assurer l'indépendance du conseil lors de huis clos des membres indépendants du conseil.
 - Veille à la bonne compréhension des responsabilités du conseil et de la haute direction afin de maintenir une séparation des pouvoirs claire entre le conseil et la haute direction ainsi qu'entre la présidence du conseil d'administration et la présidence et chef de la direction.
 - Représente le conseil auprès des régulateurs sur les sujets qui découlent des responsabilités du conseil.
- La présidence du conseil d'administration entretient, au nom du conseil, des communications actives et continues avec la présidence et chef de la direction et au besoin avec les membres de la haute direction. Les communications entre les membres du conseil et les membres de la haute direction sont soumises à des modalités de fonctionnement précises adoptées par le conseil d'administration.
- Des rencontres informelles périodiques ont lieu entre les membres du conseil.
- La présidence et chef de la direction ne peut voter pour toute décision entourant le processus électoral applicable au conseil d'administration et au conseil d'éthique et de déontologie de même qu'à toute décision relative à la cooptation des membres du conseil d'administration qui ne sont pas des administrateurs élus des caisses.
- Le conseil tient périodiquement une rencontre avec le conseil d'éthique et de déontologie.
- Les présidences des commissions et comités du conseil sont assumées par des membres indépendants du conseil.
- La commission Gouvernance et finance responsable assume le mandat de veiller à ce que le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités.
- La responsabilité d'élaborer ou de superviser les ordres du jour du conseil est confiée au président du conseil et est assujettie à une évaluation par le processus d'évaluation de l'efficacité des instances. Il supervise également la planification des travaux du conseil et de ses commissions et comités.
- La personne qui occupe la fonction de secrétaire générale de l'organisation a un accès direct à la présidence du conseil et est secrétaire adjointe du conseil d'administration et du conseil d'éthique et de déontologie. Elle agit également comme responsable fonctionnelle à l'égard de ce dernier ainsi que pour la commission Gouvernance et finance responsable.
- Le partage des responsabilités entre le conseil d'administration et le comité de direction du Mouvement est régi par la *Politique de gouvernance* et les mandats de ces deux instances adoptés par le conseil délimitent leurs responsabilités respectives.
- Le président et chef de la direction nomme et remplace au besoin le premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation du Mouvement, mais il doit à cet effet obtenir l'approbation du conseil d'administration.
- Au besoin, l'appui d'un conseiller externe est fourni aux membres de la commission Ressources humaines pour les dossiers touchant la rémunération globale des cadres supérieurs. Depuis 2021, la composition de cette instance inclut la présence d'un membre externe au conseil d'administration de la Fédération, soit un membre indépendant d'un conseil d'administration d'une des filiales d'assurances, avec une expertise en rémunération globale.

La Fédération dispose aussi d'un conseil d'éthique et de déontologie dont les membres sont élus par son assemblée générale. Les membres de ce conseil sont tous indépendants de la direction et du conseil d'administration.

4. Évaluation de l'efficacité des instances et objectifs du conseil d'administration

Évaluation de l'efficacité des instances

Le conseil d'administration, ses commissions et ses comités évaluent leur efficacité annuellement à l'aide de questionnaires. Les résultats et les commentaires recueillis font l'objet de discussions à chaque instance, incluant le conseil. Chaque présidence d'instance reçoit également de façon anonymisée les éléments relatifs à son évaluation par les pairs ainsi qu'à l'évaluation de la contribution individuelle des membres de l'instance.

Annuellement, cet exercice d'évaluation de l'efficacité s'accompagne d'une rencontre individuelle de chaque membre du conseil avec la présidence du conseil. Ces rencontres ont pour objectif d'accroître l'efficacité des instances et la contribution de chaque membre. Par ailleurs, à l'issue de chaque réunion, les membres échangent, à huis clos, sur l'efficacité de l'instance et la qualité de la documentation.

Globalement, le président du conseil d'administration est responsable du processus d'évaluation de l'efficacité du conseil ainsi que de l'évaluation individuelle de ses membres et la commission Gouvernance et finance responsable assure sa supervision.

Finalement, le conseil d'administration s'assure annuellement que les mandats de ses commissions et de ses comités de même que les processus afférents sont optimaux afin qu'ils puissent soutenir efficacement ses travaux. En outre, le conseil d'administration révisé régulièrement les règles se rattachant à la composition de ses commissions et de ses comités et à l'attribution des présidences de filiales, de commissions et de comités. Ces commissions et comités sont composés en totalité d'administratrices et d'administrateurs indépendants. À l'issue de chacune de leurs réunions, ils tiennent des séances à huis clos sans la présence des membres de la direction, notamment lors des redditions de comptes des fonctions de supervision indépendantes. Les directions générales observatrices qui assistent au conseil doivent se retirer lors des huis clos au même titre que les autres membres de la direction. La composition et les mandats des commissions et comités sont revus annuellement. Un rapport des travaux de chaque commission et comité est présenté systématiquement lors de la réunion du conseil d'administration subséquente.

Le conseil d'éthique et de déontologie procède également à l'évaluation de son efficacité par des mécanismes similaires.

Objectifs du conseil d'administration et lignes de conduite

Annuellement, le conseil d'administration se dote d'objectifs visant à améliorer la performance et l'efficacité des travaux du conseil ainsi qu'à aligner ceux-ci avec des orientations stratégiques prioritaires pour l'année. Ainsi, les objectifs du conseil visent à promouvoir une dynamique du conseil axée sur la valeur ajoutée des échanges et des décisions prises au bénéfice des membres et clients de Desjardins.

Ces objectifs s'accompagnent également de lignes de conduite pour les membres du conseil basées sur les comportements Desjardins, lesquels visent à faire de Desjardins une organisation plus simple, plus humaine, plus moderne et plus performante. Ces lignes de conduite permettent au conseil de réaliser son mandat à l'égard d'une culture d'entreprise fondée notamment sur un comportement organisationnel éthique et sur l'imputabilité des membres du conseil et de la haute direction.

5. Évaluation des compétences des administrateurs et administratrices

Le conseil d'administration a adopté un profil collectif enrichi réunissant les critères qui président au choix des membres élus par l'assemblée générale et ceux cooptés par le conseil d'administration. Étant entendu que la combinaison des compétences et expertises varie selon l'arrivée et le départ de membres du conseil d'administration, la Fédération se dote de cibles de compétences afin d'identifier le seuil requis de membres devant avoir les expertises nécessaires à son bon fonctionnement et à l'exercice de ses responsabilités. Au cours de l'année 2024, toutes les cibles établies ont été satisfaites.

Sur recommandation de sa commission Gouvernance et finance responsable et en lien avec les critères de probité et de compétence de la *Ligne directrice sur la gouvernance* de l'AMF, le conseil d'administration réalise un processus d'autoévaluation des compétences de ses membres. Pour ce faire, chacun d'eux remplit une grille d'autoévaluation conçue à cette fin dans le respect des critères d'évaluation des compétences qui associent la connaissance et la mise en pratique, l'expérience professionnelle ainsi que les formations et titres professionnels des membres du conseil. Les résultats des autoévaluations et des entretiens individuels guident, d'une part, l'établissement des objectifs et plans de développement individuels dont la responsabilité revient au président du conseil, et d'autre part, la mise à jour de la matrice des compétences du conseil.

PORTRAIT DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION

Les informations qui suivent présentent les principales caractéristiques de la composition du conseil d'administration de la Fédération et de ses commissions et comités. De plus, elles démontrent que, collectivement, les membres du conseil d'administration de la Fédération disposent d'expériences et de compétences complémentaires qui leur permettent de contribuer pleinement et de manière éclairée à la gouvernance du Mouvement. Un arrimage entre le profil collectif enrichi adopté par le conseil d'administration et les compétences des membres du conseil est assuré annuellement et le résultat fait ressortir les zones de renforcement ciblées par le conseil d'administration afin de satisfaire à ce profil.

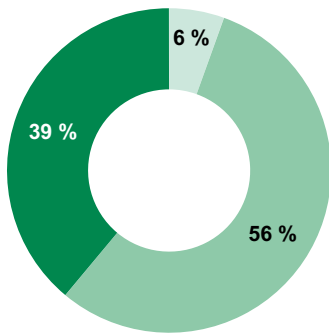
En date du présent rapport :

- Les cibles de compétences adoptées par le conseil en lien avec son profil collectif enrichi ont été atteintes.
- Le conseil d'administration compte deux personnes s'étant identifiées comme appartenant à des minorités ethniques (italienne et roumaine).
- La proportion de femmes siégeant au conseil d'administration est de 50 % (cible fixée à 50 %).
- La commission Coopération et culture, la commission Gestion des risques (et Gestion des risques US), la commission Gouvernance et finance responsable ainsi que le comité spécial sur la transformation PCA/PCD sont présidés par des femmes.
- La durée moyenne du mandat des membres du conseil est de 4,8 ans.
- Le conseil d'administration a tenu 11 réunions régulières sur 17 journées et 5 réunions spéciales.
- Le taux de présence moyen aux réunions du conseil d'administration est d'environ 97 %.

Représentativité des femmes au sein du conseil et de ses commissions et comités								
CA	CE	CAI	CCC	CGR (et CGR US)	CGFR	CRH	CsCA	Comité sélection PCD
9/19 (47 %)	2/5 (40 %)	1/5 (20 %)	3/7 (43 %)	4/5 (80 %)	3/6 (50 %)	3/6 (50 %)	2/5 (40 %)	3/5 (60 %)

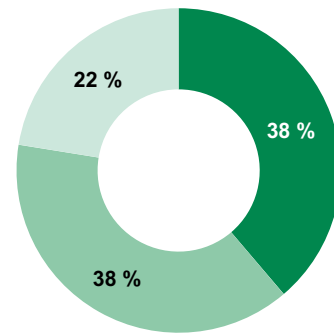
CA (conseil d'administration); CE (comité exécutif) CCC (commission Coopération et culture); CAI (commission d'Audit et d'inspection); CGR et CGR US (commissions Gestion des risques et Gestion des risques US); CGFR (commission Gouvernance et finance responsable); CRH (commission Ressources humaines); CsCA (comité spécial sur la transformation PCA/PCD); Comité sélection PCD (comité de sélection de la présidence et chef de la direction).

Âge



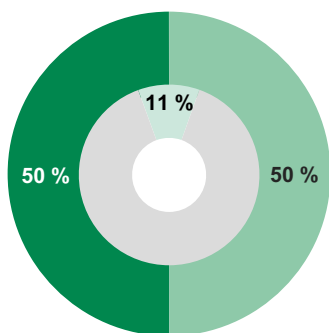
■ 35 à 49 ans (1) ■ 50 à 64 ans (10) ■ 65 ans et plus (7)

Ancienneté



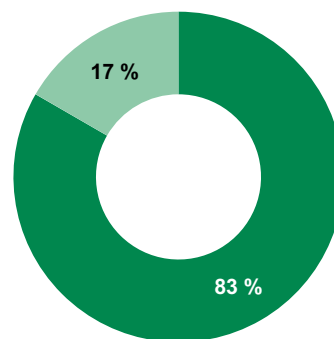
■ 0 à 4 ans (7) ■ 4 à 8 ans (7) ■ 8 à 12 ans (4)

Diversité de genre et minorité ethnique



■ Hommes (9) ■ Femmes (9) ■ Minorité ethnique (2)

Représentativité géographique



■ Québec (15) ■ Ontario (3)

Chaque année, les membres du conseil d'administration évaluent leurs compétences liées au statut d'institution financière d'importance systémique intérieure du Mouvement Desjardins et à ses orientations stratégiques. Le tableau suivant illustre la proportion de membres du conseil disposant de compétences considérées comme avancées ou expertes, ce qui permet annuellement au conseil d'identifier ses besoins, ses compétences clés, ses cibles ainsi que ses zones de renforcement.

Compétences (par ordre alphabétique)	Proportion de membres contribuant à la compétence
Actuariat	
Connaissance et expérience concernant les risques financiers particuliers d'une compagnie d'assurances ou d'un régime de retraite	26 %
Affaires juridiques et réglementaires	
Connaissance et expérience concernant l'environnement réglementaire d'une grande entreprise ou d'une institution financière d'importance systémique intérieure de nature coopérative ainsi que le droit des affaires	26 %
Analytique avancée, intelligence artificielle et technologies de l'information	
Connaissance et expérience concernant l'analytique avancée et les tendances et opportunités dans le domaine des technologies de l'information ainsi que les enjeux liés au déploiement et à l'exploitation des systèmes d'intelligence artificielle	37 %
Culture et modèle d'affaires coopératif	
Connaissance et expérience concernant la mission, la vision et les valeurs de Desjardins ainsi que des attentes des parties prenantes et des opportunités d'intercoopération	79 %
Développement durable et finance responsable	
Connaissance et expérience concernant les facteurs ESG dans les stratégies d'affaires ainsi que les impacts et les opportunités des changements climatiques sur le modèle d'affaires	58 %
Éthique des affaires et déontologie	
Connaissance et expérience concernant les exigences réglementaires en matière de probité, de saines pratiques commerciales et de traitement équitable des membres et clients	68 %
Finance et comptabilité	
Connaissance et expérience concernant les principes comptables, la divulgation financière, les activités et mécanismes de trésorerie	63 %
Gestion des risques et conformité	
Connaissance et expérience concernant le mécanisme des trois lignes de défense, les initiatives et mesures de mitigation en matière de sécurité ainsi que la protection des renseignements personnels	74 %
Gouvernance	
Connaissance et expérience concernant les saines pratiques de gouvernance ainsi que les mécanismes de prise de décision et de consultation des parties prenantes	89 %
Marchés de capitaux	
Connaissance et expérience concernant les stratégies de placement et le fonctionnement des marchés de capitaux	32 %
Modèle d'affaires et de distribution	
Connaissance et expérience concernant les principaux modèles d'affaires et de distribution du réseau de la Fédération, des caisses et des filiales	63 %
Ressources humaines	
Connaissance et expérience concernant les principes et politiques de rémunération globale, la gestion des talents et de la relève ainsi que la gestion du changement et la transformation du travail	47 %
Services financiers et assurance	
Connaissance et expérience concernant les marchés bancaires et d'assurances de dommages et de personnes ainsi que la gestion de patrimoine	53 %
Vision stratégique	
Connaissance et expérience concernant les besoins et attentes des membres et clients ainsi que l'écosystème qui soutient le développement de l'entrepreneuriat	84 %

BIOGRAPHIES ET COMPÉTENCES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La composition du conseil d'administration est un élément important de la gouvernance et, à ce titre, les contributions des membres sont complémentaires et diversifiées, en matière de mixité des genres et d'expériences. Conformément au profil collectif enrichi, les membres du conseil, qu'ils soient élus ou cooptés, contribuent individuellement à ce que le conseil joue son rôle et assume collectivement l'intégralité des responsabilités qui lui incombent au titre d'institution financière d'importance systémique intérieure de nature coopérative. À noter que chaque année le conseil d'administration adopte la composition de ses commissions et comités.

Louis Babineau, administrateur de sociétés, DBA, ASC



Indépendant
Âge : 66 ans
Résidence : Ville de Québec, Québec

- **Président du conseil d'administration de la Fédération depuis 2024**
- Administrateur élu depuis 2016
- Fin du mandat actuel (dernier mandat) : 2028
- Administrateur de la Caisse Desjardins de Sainte-Foy

Principaux domaines de compétence

- Culture et modèle d'affaires coopératif
- Gouvernance
- Gestion des risques et conformité
- Modèle d'affaires et de distribution

Sommaire de l'expérience professionnelle

Professeur retraité en gestion de projets à l'UQAR, M. Babineau est titulaire d'un doctorat en administration des affaires (DBA) portant sur les environnements collaboratifs de travail et les équipes de projets, notamment en TI. Il détient également deux maîtrises, une première en relations internationales et une autre en gestion de projets. Il est aussi titulaire d'un baccalauréat en sciences politiques et est administrateur de sociétés certifié (ASC). Par ailleurs, il a agi durant plusieurs années comme consultant dans des projets de coopération internationale liés à la finance, au secteur bancaire et aux infrastructures.

Poste(s) au sein de Desjardins :

- Président du conseil d'administration de Fiducie Desjardins inc. et membre de son comité de révision

Conseil, comités et commissions	Relevé de présences	Assiduité moyenne
Conseil d'administration	10/10 (régulier) 4/4 (spécial)	100 %
Comité exécutif (président) ⁽¹⁾	4/4	100 %
Comité de sélection de la PCD (président) ⁽²⁾	11/11	100 %
Comité spécial sur la transformation PCA/PCD (membre) ⁽¹⁾	4/4	100 %
Commission Coopération et culture (membre) ⁽¹⁾	4/4	100 %
Commission Gestion des risques (et Gestion des risques US) (président) ⁽³⁾	4/4	100 %
Commission Gouvernance et finance responsable (membre) ⁽¹⁾	7/7	100 %
Commission Ressources humaines (membre)	8/8	100 %
Comité de rémunération globale et de relève à la présidence du Mouvement (membre) ⁽⁴⁾	2/2	100 %
	Assiduité moyenne totale : 100 %	

(1) Depuis le 6 juin 2024.

(2) Depuis la création du comité le 2 juillet 2024.

(3) Jusqu'au 6 juin 2024.

(4) Le comité a été aboli le 23 mars 2024.

Luc Bachand, administrateur de sociétés, MBA, IAS.A, FICB

Indépendant
 Âge : 68 ans
 Résidence : Montréal, Québec

- Administrateur coopté depuis 2021
- Fin du mandat actuel : 2027

Principaux domaines de compétence

- Finance et comptabilité
- Gestion des risques et conformité
- Marché de capitaux
- Services financiers et assurance

Sommaire de l'expérience professionnelle

M. Luc Bachand est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal, d'un MBA de l'Université Concordia ainsi que des titres d'administrateur de sociétés (IAS.A) et de Fellow de l'Institut des banquiers canadiens (FICB). Son cheminement professionnel l'a amené à occuper les fonctions de vice-président du conseil et chef des Marchés de capitaux d'une grande banque canadienne pour le Québec où il dirigeait le secteur banque d'affaires, services aux sociétés et ventes et négociations de titres.

Directorat(s) :

- Fondation Jeunes en tête
- HEC Montréal
- Power Sustainable Energy Infrastructure Inc. (membre du comité d'investissement)

Poste(s) au sein de Desjardins :

- Membre du conseil d'administration de Fiducie Desjardins inc. et de son comité d'audit

Conseil, comités et commissions	Relevé de présences	Assiduité moyenne
Conseil d'administration	11/11 (régulier) 3/5 (spécial)	88 %
Comité exécutif (membre)	3/4	75 %
Commission d'Audit et d'inspection (membre)	6/7	86 %
Comité retraite du Mouvement Desjardins (membre) ⁽¹⁾	3/3	100 %
	Assiduité moyenne totale : 87 %	

(1) Depuis le 6 juin 2024.

Lisa Baillargeon, professeure, Ph.D., MBA, CPA, Adm.A, IAS.A

Indépendante

Âge : 52 ans

Résidence : Saint-Lambert, Québec

- Administratrice élue depuis 2019
- Fin du mandat actuel : 2027
- Présidente du conseil d'administration de la Caisse Desjardins Charles-LeMoyne

Principaux domaines de compétence

- Finance et comptabilité
- Éthique des affaires et déontologie
- Gouvernance
- Ressources humaines

Sommaire de l'expérience professionnelle

Co-directrice de la Chaire de recherche sur la gouvernance des musées et le droit de la culture et professeure titulaire, Mme Baillargeon dispose d'une solide formation universitaire ainsi que d'une expérience considérable en comptabilité, gestion et gouvernance. Elle est titulaire d'un doctorat en histoire économique et d'un MBA, et détient le titre de comptable professionnelle agréée (CPA) ainsi que celui d'Administratrice de sociétés (IAS.A.). Elle supervise des projets complexes et variés, à la fois comme gestionnaire, professeure et chercheuse. Elle a contribué au développement de partenariats internationaux avec de nombreuses universités.

Directorat(s) :

- The Economic and Business History Society (Board of Trustees)
- Musée d'art contemporain de Montréal
- MUTEK
- Société du Château Dufresne inc.
- Ville de Montréal (présidente du comité d'audit)

Poste(s) au sein de Desjardins :

- Présidente du conseil d'administration de Développement international Desjardins inc.
- Membre du conseil d'administration du Fonds de sécurité Desjardins

Conseil, comités et commissions

	Relevé de présences	Assiduité moyenne
Conseil d'administration	10/10 (régulier) 4/4 (spécial)	100 %
Commission Gouvernance et finance responsable (membre)	11/11	100 %
Comité de mise en candidature et d'élection (membre)	11/11 *	100 %
	Assiduité moyenne totale :	100 %

* Le comité a tenu 12 réunions en 2024 et Lisa Baillargeon n'a pas été invitée à une réunion en raison d'un conflit d'intérêts.

Jordan Baril-Furino, ingénieur, MBA

Indépendant

Âge : 37 ans

Résidence : Beaconsfield, Québec

- Administrateur élu depuis 2021
- Fin du mandat actuel : 2025
- Deuxième vice-président de la Caisse Desjardins de l'Ouest-de-l'Île

Principaux domaines de compétence

- Culture et modèle d'affaires coopératif
- Gestion des risques et conformité
- Vision stratégique (jeunesse et relève)

Sommaire de l'expérience professionnelle

Titulaire d'un MBA exécutif conjoint de l'ESG UQAM et de l'Université Paris-Dauphine (finance, marketing et gestion stratégique) ainsi que d'un baccalauréat en ingénierie de l'Université Laval, M. Baril-Furino est directeur national des opérations au sein d'une société de sécurité. Membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, son expérience est axée sur la gestion et la planification opérationnelle ainsi que sur l'amélioration continue de procédés.

Poste(s) au sein de Desjardins :

- Membre du conseil d'administration du Fonds de sécurité Desjardins
- Membre du conseil d'administration de la Fondation Desjardins
- Membre du conseil d'administration de la Société historique Alphonse-Desjardins

Conseil, comités et commissions

	Relevé de présences	Assiduité moyenne
Conseil d'administration	11/11 (régulier) 3/5 (spécial)	88 %
Commission Coopération et culture (membre)	5/6	83 %
	Assiduité moyenne totale :	86 %

Doryne Bourque, administratrice de sociétés, IAS.A

Indépendante

Âge : 59 ans

Résidence : Grandes-Piles, Québec

- Administratrice élue depuis 2024
- Fin du mandat actuel : 2028
- Présidente du conseil d'administration de la Caisse Desjardins des Technologies

Principaux domaines de compétence

- Analytique avancée (gestion de données), intelligence artificielle et technologies de l'information
- Culture et modèle d'affaires coopératif
- Gouvernance
- Vision stratégique

Sommaire de l'expérience professionnelle

Présidente et fondatrice d'une société de conseil stratégique en entreprise, Mme Bourque dispose d'une solide expérience à des postes de direction, notamment dans les domaines des technologies de l'information et des solutions logicielles pour le secteur public. Administratrice de sociétés (IAS.A.), elle est très active au sein de la communauté des entrepreneurs, notamment dans le cadre de son implication auprès d'un incubateur universitaire reconnu dans l'accompagnement des entreprises technologiques.

Poste(s) au sein de Desjardins :

- Membre du conseil d'administration de Desjardins sécurité financière, compagnie d'assurance vie inc.

Conseil, comités et commissions

	Relevé de présences	Assiduité moyenne
Conseil d'administration	7/7 (régulier) 5/5 (spécial)	100 %
Commission Gestion des risques (et Gestion des risques US) (membre) ⁽¹⁾	4/5	80 %
	Assiduité moyenne totale : 94 %	

(1) Depuis le 6 juin 2024.

Johanne Charbonneau, administratrice de sociétés, FCPA, MBA, C.Dir.

Indépendante
 Âge : 66 ans
 Résidence : Ottawa, Ontario

- Administratrice cooptée depuis 2019 et vice-présidente du conseil d'administration de la Fédération depuis 2021
- Fin du mandat actuel : 2026

Principaux domaines de compétence

- Finance et comptabilité
- Gouvernance
- Gestion des risques et conformité
- Services financiers et assurance

Sommaire de l'expérience professionnelle

Membre de l'Ordre des Comptables professionnels agréés de l'Ontario, Fellow comptable professionnelle agréée, Administratrice de sociétés certifiée (ASC-C.Dir), titulaire d'un MBA et d'un baccalauréat en administration des affaires, Mme Charbonneau est retraitée de CBC/Radio-Canada où elle a agi à titre de chef de la direction financière. Elle a par ailleurs assumé d'autres fonctions en direction financière auprès d'organismes publics, dont le Centre de recherches pour le développement international et la Société d'assurance-dépôts du Canada. Riche d'une expérience en milieu coopératif et au sein d'OSBL, elle a été administratrice de coopératives financières et d'assurances à l'extérieur du Québec.

Directorat(s) :

- Coopératives et Mutuelles Canada
- Fondation Mach-Gaensslen
- Grands Défis Canada

Poste(s) au sein de Desjardins :

- Présidente du conseil d'administration de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.

Conseil, comités et commissions	Relevé de présences	Assiduité moyenne
Conseil d'administration	11/11 (régulier) 5/5 (spécial)	100 %
Comité spécial sur la transformation PCA/PCD (présidente)	9/9	100 %
Comité de sélection de la PCD (membre) ⁽¹⁾	10/11	91 %
Commission Gouvernance et finance responsable (membre)	9/10 *	90 %
Commission Ressources humaines (membre)	8/8	100 %
Comité de rémunération globale et de relève à la présidence du Mouvement (présidente) ⁽²⁾	2/2	100 %
Assiduité moyenne totale :		96 %

* La commission a tenu 11 réunions en 2024 et Johanne Charbonneau n'a pas participé à une réunion en raison d'un conflit d'horaire avec la réunion d'une autre instance sur laquelle elle siège.

(1) Depuis la création du comité le 2 juillet 2024.

(2) Le comité a été aboli le 23 mars 2024.

Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, MBA

Non indépendant

Âge : 55 ans

Résidence : Montréal, Québec

- **Président et chef de la direction du Mouvement Desjardins depuis 2016**
- Administrateur depuis 2016
- Fin du mandat actuel (dernier mandat) : 2026

Principaux domaines de compétence

- Culture et modèle d'affaires coopératif
- Finance et comptabilité
- Gouvernance
- Services financiers et assurance
- Vision stratégique

Sommaire de l'expérience professionnelle

Diplômé de HEC Montréal, il y a obtenu un baccalauréat ainsi qu'une maîtrise en administration des affaires en plus d'y avoir enseigné la finance pendant près de huit ans. Employé du Mouvement Desjardins depuis 1992, M. Cormier a occupé plusieurs fonctions dans le réseau des caisses avant d'accéder à celle de directeur général en 2002. Membre de la haute direction de Desjardins depuis 2012, il a d'abord été nommé premier vice-président, Réseau des caisses et ensuite premier vice-président, Réseau des caisses et Services aux particuliers. Tout au long de son parcours, il a stimulé l'audace et l'innovation afin de rehausser l'expérience des membres et clients.

Directorat(s) :

- Conseil canadien des affaires
- Conseil du patronat du Québec - Bureau des gouverneurs
- Crédit Mutuel - CIC
- European Association of Co-operative Banks
- Finance Montréal, la grappe de financière du Québec - Conseil des gouverneurs
- Institut International des coopératives Alphonse-et-Dorimène-Desjardins - Conseil de gouvernance
- Fondation Forces AVENIR
- HEC Montréal
- Réseau QG100

Poste(s) au sein de Desjardins :

- Président du conseil d'administration de Desjardins Société financière inc.
- Président du conseil d'administration de la Fondation Desjardins
- Président du conseil d'administration de la Société historique Alphonse-Desjardins
- Membre du conseil d'administration du Fonds de sécurité Desjardins

Conseil, comités et commissions ⁽¹⁾

	Relevé de présences	Assiduité moyenne
Conseil d'administration	11/11 (régulier) 3/3 (spécial)	100 %
Comité exécutif (invité permanent)	4/4	100 %
Comité spécial sur la transformation PCA/PCD (invité permanent)	8/9	89 %
Commission Coopération et culture (invité permanent)	3/4	75 %
Commission Gouvernance et finance responsable (invité permanent)	10/11	91 %
Commission Gestion des risques (et Gestion des risques US) (invité permanent)	1/5	20 %
Commission Ressources humaines (invité permanent)	8/8	100 %
	Assiduité moyenne totale : 87 %	

(1) Depuis le 6 juin 2024.

Francine Côté, administratrice de sociétés, CPA, CISA, ASC, C.Dir.

Indépendante
 Âge : 68 ans
 Résidence : Ottawa, Ontario

- Administratrice élue depuis 2023
- Fin du mandat actuel : 2027
- Présidente du conseil d'administration de la Caisse Desjardins Ontario

Principaux domaines de compétence

- Finance et comptabilité
- Modèle d'affaires et de distribution
- Gestion des risques et conformité (gestion et sécurité des technologies de l'information)
- Services financiers et assurance

Sommaire de l'expérience professionnelle

Mme Côté a fait carrière dans le secteur privé et au sein de la fonction publique fédérale où elle a occupé notamment la fonction d'administratrice en chef adjointe, Gestion corporative et Chef de la gestion financière au Service administratif des tribunaux judiciaires, de 2009 à 2021. Retraitée depuis novembre 2022, Mme Côté est comptable professionnelle agréée (CPA) et détient les titres d'Administratrice de sociétés certifiée (C.Dir. - ASC) et d'Auditrice certifiée en systèmes d'information (CISA). Au cours de sa carrière, elle a particulièrement contribué à l'élaboration des stratégies, des priorités corporatives ainsi qu'au développement des affaires.

Directorat(s) :

- Condominium CCC 255

Poste(s) au sein de Desjardins :

- Membre du conseil d'administration de Desjardins Société financière inc. et de son comité d'audit et de risques

Conseil, comités et commissions

Conseil, comités et commissions	Relevé de présences	Assiduité moyenne
Conseil d'administration	11/11 (régulier) 5/5 (spécial)	100 %
Commission d'Audit et d'inspection (membre)	7/7	100 %
Comité de retraite du Mouvement Desjardins (membre) ⁽¹⁾	3/3	100 %
Assiduité moyenne totale :		100 %

(1) Depuis le 6 juin 2024.

André Grenier, agronome et président d'une firme de consultation en gestion d'entreprises agricoles

Indépendant
 Âge : 61 ans
 Résidence : Saint-Joseph-de-Coleraine, Québec

- Administrateur élu depuis 2018
- Fin du mandat actuel : 2026
- Vice-président de la Caisse Desjardins de l'Érable

Principaux domaines de compétence

- Culture et modèle d'affaires coopératif
- Finance et comptabilité
- Vision stratégique (secteur agricole)

Sommaire de l'expérience professionnelle

Titulaire d'un baccalauréat en agroéconomie de l'Université Laval, M. Grenier agit depuis près de trente-cinq ans comme consultant en gestion d'entreprises agricoles. Ses mandats visent principalement l'élaboration de plans d'affaires, d'études de rentabilité et de transferts d'entreprises. Il est aussi consultant et expert-conseil pour le Service de médiation en matière d'endettement (SMMEA) dans le secteur agricole ainsi qu'en évaluation des dommages et des actifs dans de nombreuses causes judiciaires et liées aux assurances. Par ailleurs, il préside le réseau d'expertise en gestion agricole (REGA) et est vice-président du Centre d'expertise en gestion agricole du Québec (CEGA). Enfin, il enseigne ces différents domaines à l'éducation des adultes.

Directorat(s) :

- Centre d'expertise en gestion agricole
- Réseau d'experts en gestion agricole
- Solution Aléop inc.

Poste(s) au sein de Desjardins :

- Président du conseil d'administration du Fonds de sécurité Desjardins
- Membre du conseil d'administration de Fiducie Desjardins inc. et de son comité d'audit

Conseil, comités et commissions

	Relevé de présences	Assiduité moyenne
Conseil d'administration	11/11 (régulier) 5/5 (spécial)	100 %
Commission d'Audit et d'inspection (membre)	7/7	100 %
Commission Coopération et culture (membre)	6/6	100 %
Assiduité moyenne totale :		100 %

Nadine Groulx, entrepreneure agricole et acéricole

Indépendante
 Âge : 53 ans
 Résidence : Sainte-Edwidge, Québec

- Administratrice élue depuis 2017
- Fin du mandat actuel : 2026
- Présidente de la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Éstrie

Principaux domaines de compétence

- Culture et modèle d'affaires coopératif
- Développement durable et finance responsable
- Éthique des affaires et déontologie
- Vision stratégique (secteur agricole)

Sommaire de l'expérience professionnelle

Mme Groulx est coactionnaire d'une ferme et d'une érablière. Elle s'est impliquée à la présidence et à la vice-présidence d'organisations pour la relève agricole au Québec et est actuellement présidente du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité pour lequel elle a mené une démarche de modernisation de sa gouvernance. Elle a également travaillé comme mentore pour le programme MBA de l'Université de Sherbrooke.

Directorat(s) :

- Conseil québécois de la coopération et de la mutualité
- Coopérative de développement régional du Québec

Poste(s) au sein de Desjardins :

- Membre du conseil d'administration de Fiducie Desjardins inc. et présidente de son comité de révision
- Membre du conseil d'administration de Desjardins Société financière inc.

Conseil, comités et commissions	Relevé de présences	Assiduité moyenne
Conseil d'administration	11/11 (régulier) 5/5 (spécial)	100 %
Comité de sélection de la PCD (membre) ⁽¹⁾	11/11	100 %
Commission Coopération et culture ⁽²⁾	2/2	100 %
Commission Gouvernance et finance responsable (présidente) ⁽³⁾	11/11	100 %
Commission Ressources humaines (membre)	8/8	100 %
Comité de rémunération globale et de relève à la présidence du Mouvement (membre) ⁽⁴⁾	2/2	100 %
Assiduité moyenne totale :		100 %

(1) Depuis la création du comité le 2 juillet 2024.

(2) Jusqu'au 6 juin 2024.

(3) Depuis le 6 juin 2024.

(4) Le comité a été aboli le 23 mars 2024.

Elaine Lajeunesse, actuaire, CFA, FCAS et FCIA, ICD.D

Indépendante
 Âge : 59 ans
 Résidence : Bloomfield, Ontario

- Administratrice cooptée depuis 2023
- Fin du mandat actuel : 2027

Principaux domaines de compétence

- Actuariat
- Finance et comptabilité
- Gestion des risques et conformité (gestion et sécurité des technologies de l'information)
- Services financiers et assurance

Sommaire de l'expérience professionnelle

Mme Lajeunesse compte plus de trente ans d'expérience comme actuaire, et a aussi œuvré comme chef des risques auprès de grandes institutions financières canadiennes et en consultation. Elle dispose d'une très bonne connaissance de l'écosystème du domaine de l'assurance puisqu'elle a évolué au sein d'organisations de différentes tailles au Canada. Elle est reconnue pour son expérience dans la mise en place de stratégies d'encadrement et gestion de risques par ses connaissances approfondies des sources de risques pour les institutions financières. Elle est administratrice de sociétés certifiée.

Directorat(s) :

- Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
- Athos Risk

Poste(s) au sein de Desjardins :

- Membre du conseil d'administration de Desjardins Société financière inc.
- Membre du conseil d'administration de Fiducie Desjardins inc. et présidente de son comité de gestion des risques

Conseil, comités et commissions

	Relevé de présences	Assiduité moyenne
Conseil d'administration	11/11 (régulier) 5/5 (spécial)	100 %
Comité exécutif (membre) ⁽¹⁾	4/4	100 %
Comité de sélection de la PCD (membre) ⁽²⁾	11/11	100 %
Commission Gestion des risques (et Gestion des risques US) (présidente) ⁽¹⁾	9/9	100 %
Commission Ressources humaines (membre) ⁽¹⁾	3/3	100 %
	Assiduité moyenne totale : 100 %	

(1) Depuis le 22 août 2024.

(2) Depuis la création du comité le 2 juillet 2024.

Maryse Lapierre, notaire, LL.B., D.D.N, ASC

Indépendante
 Âge : 55 ans
 Résidence : Bassin, Québec

- Administratrice élue depuis 2021 et secrétaire du conseil d'administration de la Fédération depuis 2022
- Fin du mandat actuel : 2025
- Administratrice de la Caisse Desjardins des Îles-de-la-Madeleine

Principaux domaines de compétence

- Affaires juridiques et réglementaires
- Culture et modèle d'affaires coopératif
- Éthique des affaires et déontologie
- Gouvernance

Sommaire de l'expérience professionnelle

Titulaire d'un diplôme de droit notarial ainsi que d'un baccalauréat en droit de l'Université Laval, Mme Lapierre a pratiqué dans les domaines du droit immobilier, des sociétés et des successions. Administratrice de sociétés certifiée (ASC), elle aussi très impliquée au sein du milieu socioéconomique de sa municipalité, notamment dans les domaines du commerce, de l'urbanisme et de l'environnement.

Poste(s) au sein de Desjardins :

- Membre du conseil d'administration de la Fondation Desjardins
- Membre du conseil d'administration de la Société historique Alphonse-Desjardins

Conseil, comités et commissions

	Relevé de présences	Assiduité moyenne
Conseil d'administration	10/11 (régulier) 5/5 (spécial)	94 %
Comité exécutif (membre)	4/4	100 %
Comité spécial sur la transformation PCA/PCD (membre)	9/9	100 %
Commission Coopération et culture (présidente)	6/6	100 %
	Assiduité moyenne totale : 97 %	

Jean-François Laporte, administrateur de sociétés, MBA, ASC, C.Dir.

Indépendant
 Âge : 65 ans
 Résidence : Bedford, Québec

- Administrateur élu depuis 2023 et auparavant de 2017 à 2021
- Fin du mandat actuel : 2027
- Administrateur et vice-président de la Caisse Desjardins de la Pommeraie

Principaux domaines de compétence

- Culture et modèle d'affaires coopératif
- Finance et comptabilité
- Modèle d'affaires et de distribution
- Services financiers et assurance

Sommaire de l'expérience professionnelle

M. Laporte est titulaire d'un MBA de la John Molson School of Business de l'Université Concordia. Il détient également le titre d'administrateur de sociétés ASC, C.Dir. Il compte plus de trente années d'expérience dans des postes de direction en finance et en administration, dont la majorité au sein d'entreprises manufacturières filiales de multinationales. Durant son parcours, il a notamment développé des compétences plus spécifiques en fusion et acquisition d'entreprises. Il a également une très bonne connaissance des services financiers et d'assurance puisqu'il a agi comme président et membre du conseil d'administration de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.

Directorat(s) :

- Centraide Richelieu-Yamaska

Conseil, comités et commissions

	Relevé de présences	Assiduité moyenne
Conseil d'administration	11/11 (régulier) 5/5 (spécial)	100 %
Comité de sélection de la PCD (membre) ⁽¹⁾	11/11	100 %
Commission d'Audit et d'inspection (membre)	7/7	100 %
Commission Gestion des risques (et Gestion des risques US) (membre)	9/9	100 %
Comité de retraite du Mouvement Desjardins (membre)	6/6	100 %
	Assiduité moyenne totale : 100 %	

(1) Depuis la création du comité le 2 juillet 2024.

Denis Latulippe, actuaire, FICA, MBA, M. Sc., ASC

Indépendant
 Âge : 64 ans
 Résidence : L'Anse-Saint-Jean, Québec

- Administrateur coopté depuis 2021
- Fin du mandat actuel : 2025

Principaux domaines de compétence

- Actuariat
- Finance et comptabilité
- Gouvernance
- Gestion des risques et conformité
- Services financiers et assurance (gestion de patrimoine et placements)

Sommaire de l'expérience professionnelle

M. Denis Latulippe est actuaire de formation (FICA) et est titulaire d'un MBA ainsi qu'une maîtrise en politiques sociales de la *London School of Economics and Political Science*. Il est professeur associé à l'École d'actuariat de l'Université Laval et a collaboré pendant près de 20 ans avec l'Organisation des Nations Unies, d'abord comme actuaire principal et président d'un comité international d'actuaire. Il a aussi été actuaire en chef d'une société d'assurances gouvernementales pendant six ans, vice-président Services à la clientèle, TI et finances et membre du comité de direction de cette même organisation de 2007 à 2012. Il a contribué au développement de la politique familiale du Québec, incluant comme président fondateur du Conseil de gestion de l'assurance parentale. Il a siégé à différents conseils d'administration, dont des sociétés d'assurance et de réassurance, et présidé des comités de retraite. Il est administrateur de sociétés certifié (ASC).

Conseil, comités et commissions

	Relevé de présences	Assiduité moyenne
Conseil d'administration	10/11 (régulier) 5/5 (spécial)	94 %
Commission Coopération et culture (membre) ⁽¹⁾	4/4	100 %
Commission Ressources humaines (membre)	8/8	100 %
Comité de rémunération globale et de relève à la présidence du Mouvement (membre) ⁽²⁾	2/2	100 %
Comité de retraite du Mouvement Desjardins (président)	6/6	100 %
	Assiduité moyenne totale : 97 %	

(1) Depuis le 6 juin 2024.

(2) Le comité a été aboli le 23 mars 2024.

Michel Magnan, professeur, Ph.D., FCPA, ASC, C.Dir.

Indépendant
 Âge : 66 ans
 Résidence : Montréal, Québec

- Administrateur coopté depuis 2021
- Fin du mandat actuel : 2025

Principaux domaines de compétence

- Finance et comptabilité
- Gestion des risques et conformité
- Gouvernance
- Services financiers et assurance

Sommaire de l'expérience professionnelle

M. Magnan est Professeur-chercheur distingué de l'Université Concordia et professeur titulaire de la Chaire Stephen A. Jarislowsky en gouvernance d'entreprise de l'École de gestion John-Molson de la même université. Outre ses titres comptables, il détient un doctorat en administration des affaires de l'Université de Washington. Il est activement impliqué dans le milieu des affaires et professionnels. Il est chercheur et Fellow CIRANO spécialisé dans l'analyse d'enjeux d'innovation, de marchés financiers, de gouvernance et de décarbonisation. Il est aussi administrateur de sociétés certifiées (ASC, C. Dir.) ainsi que membre du comité de retraite et du sous-comité de placements du Régime de retraite des employés de l'Université de Concordia.

Directorat(s) :

- Régime de retraite des employés de l'Université Concordia

Poste(s) au sein de Desjardins :

- Membre du conseil d'administration de Fiducie Desjardins inc., président de son comité d'audit et membre de son comité de révision
- Membre du conseil d'administration de Desjardins Société financière inc. et président de son comité d'audit et de risques

Conseil, comités et commissions	Relevé de présences	Assiduité moyenne
Conseil d'administration	11/11 (régulier) 5/5 (spécial)	100 %
Commission d'Audit et d'inspection (président)	7/7	100 %
Comité spécial sur la transformation PCA/PCD (membre)	9/9	100 %
Commission Gouvernance et finance responsable (membre)	10/10 *	100 %
Commission Gestion des risques (et Gestion des risques US) (observateur)	9/9	100 %
	Assiduité moyenne totale :	100 %

* La commission a tenu 11 réunions en 2024 et Michel Magnan n'a pas été invité à une réunion en raison d'un conflit d'intérêts.

Paula Parhon, présidente d'une société de services conseils en technologie de l'information, ASC, Adm. A

Indépendante
 Âge : 69 ans
 Résidence : Fossambault-sur-le-Lac, Québec

- Administratrice élue depuis 2022
- Fin du mandat actuel : 2026
- Administratrice de la Caisse Desjardins de Beauport

Principaux domaines de compétence

- Analytique avancée, intelligence artificielle et technologies de l'information
- Gestion des risques et conformité (gestion et sécurité des technologies de l'information)
- Gouvernance
- Modèle d'affaires et de distribution

Sommaire de l'expérience professionnelle

Mme Parhon détient un diplôme universitaire en informatique ainsi qu'une certification universitaire en gouvernance de sociétés (ASC). Elle possède plus de trente années d'expérience en pratique privée du conseil en gestion des technologies de l'information et des communications. Elle est également membre de l'Ordre des administrateurs Agréés (Adm. A) et membre du Réseau des intervenants de l'École Nationale de l'Administration publique. Elle intervient auprès des directions d'organismes œuvrant dans le secteur public relié à l'administration gouvernementale et aux services partagés de même que dans les secteurs des télécommunications, de l'assurance et de la finance. Avant de créer sa société de services-conseils en 2002, elle a occupé divers postes de direction pour des sociétés-conseils en informatique.

Directorat(s) :

- Ordre des pharmaciens du Québec

Poste(s) au sein de Desjardins :

- Membre du conseil d'administration de Fiducie Desjardins inc. et membre de son comité de gestion des risques
- Membre du conseil d'administration de la Fondation Desjardins
- Membre du conseil d'administration de la Société historique Alphonse-Desjardins

Conseil, comités et commissions	Relevé de présences	Assiduité moyenne
Conseil d'administration	11/11 (régulier) 5/5 (spécial)	100 %
Commission Coopération et culture (membre) ⁽¹⁾	4/4	100 %
Commission Gestion des risques (et Gestion des risques US) (membre)	9/9	100 %
	Assiduité moyenne totale : 100 %	

(1) Depuis le 6 juin 2024.

Serge Rousseau, administrateur de sociétés

Indépendant

Âge : 58 ans

Résidence : Thetford Mines, Québec

- Administrateur élu depuis 2014
- Fin du mandat actuel (dernier mandat) : 2025
- Administrateur de la Caisse Desjardins du Carrefour des lacs

Principaux domaines de compétence

- Culture et modèle d'affaires coopératif
- Gestion des risques et conformité
- Ressources humaines
- Services financiers et assurance

Sommaire de l'expérience professionnelle

M. Rousseau a été directeur général de trois OSBL œuvrant dans le domaine des services de garde éducatifs pendant plus de trente-cinq ans. Son parcours professionnel et aussi comme administrateur chez Desjardins, où il a assumé et assume toujours des responsabilités de présidence ou de vice-présidences de conseil, commissions et comités, lui a permis d'acquérir une connaissance approfondie des dossiers du Mouvement.

Poste(s) au sein de Desjardins :

- Vice-président du conseil d'administration de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie inc.

Conseil, comités et commissions	Relevé de présences	Assiduité moyenne
Conseil d'administration	11/11 (régulier) 5/5 (spécial)	100 %
Comité exécutif (membre)	4/4	100 %
Comité spécial sur la transformation PCA/PCD (membre)	9/9	100 %
Commission Gouvernance et finance responsable (membre)	11/11	100 %
Commission Ressources humaines (président)	8/8	100 %
Comité de rémunération globale et de relève à la présidence du Mouvement (membre) ⁽¹⁾	2/2	100 %
Assiduité moyenne totale :		100 %

(1) Le comité a été aboli le 23 mars 2024.

Patricia-Ann Sarrazin-Sullivan, architecte, Adm.A

Indépendante
 Âge : 54 ans
 Résidence : Montréal, Québec

- Administratrice élue depuis 2021
- Fin du mandat actuel : 2028
- Vice-présidente de la Caisse Desjardins du Plateau-Mont-Royal

Principaux domaines de compétence

- Culture et modèle d'affaires coopératif
- Développement durable et finance responsable
- Gouvernance

Sommaire de l'expérience professionnelle

Diplômée de l'Université McGill et architecte depuis trente ans, Mme Sarrazin-Sullivan détient l'accréditation LEED en conception et construction de bâtiments durables. Motivée par une responsabilité sociale, elle dirige sa pratique architecturale principalement dans le secteur de l'hébergement pour clientèles vulnérables. Administratrice agréée, elle a obtenu la certification professionnelle en placements durables de l'Université Concordia.

Poste(s) au sein de Desjardins :

- Membre du conseil d'administration de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.
- Membre du conseil d'administration de Fiducie Desjardins inc. et membre de son comité de gestion des risques
- Membre du conseil d'administration du Fonds de sécurité Desjardins

Conseil, comités et commissions

	Relevé de présences	Assiduité moyenne
Conseil d'administration	10/10 (régulier) 5/5 (spécial)	100 %
Commission Coopération et culture (membre)	6/6	100 %
Commission Gestion des risques (et Gestion des risques US) (membre)	9/9	100 %
Comité de retraite du Mouvement Desjardins (membre)	3/3	100 %
	Assiduité moyenne totale :	100 %

Observatrice et observateur au conseil d'administration

Kathleen Bilodeau, directrice générale de la Caisse Desjardins de Sillery—Saint-Louis-de-France



Kathleen Bilodeau, directrice de caisse, siège comme observatrice au conseil d'administration de la Fédération depuis 2021.

Mme Bilodeau est titulaire d'une maîtrise en développement et gestion des organisations de l'Université Laval ainsi qu'administratrice de sociétés certifiée (ASC).

Principaux domaines de compétence

- Culture et modèle d'affaires coopératif
- Gouvernance
- Services financiers et assurance

Conseil, comités et commissions	Relevé de présences	Assiduité moyenne
Conseil d'administration	10/10 (régulier) 2/2 (spécial)	100 %
Commission d'Audit et d'inspection (observatrice)	7/7	100 %
Commission Coopération et culture (observatrice)	6/6	100 %
Assiduité moyenne totale :		100 %

Richard Villeneuve, directeur général de la Caisse Desjardins d'Alma



Richard Villeneuve, directeur de caisse, siège comme observateur au conseil d'administration de la Fédération depuis 2022.

M. Villeneuve est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés (CPA) du Québec. De plus, il dispose d'une bonne connaissance de l'entrepreneuriat puisqu'il a été directeur général d'un Centre financier aux entreprises pendant plusieurs années.

Directorat(s) :

- Colab
- Collège d'Alma
- Développement Économique Alma Lac-Saint-Jean

Principaux domaines de compétence

- Culture et modèle d'affaires coopératif
- Finance et comptabilité
- Services financiers et assurance

Conseil, comités et commissions	Relevé de présences	Assiduité moyenne
Conseil d'administration	10/10 (régulier) 2/2 (spécial)	100 %
Commission Gestion des risques (et Gestion des risques US) (observateur)	8/9	89 %
Assiduité moyenne totale :		95 %

6. Intégration et formation des membres du conseil d'administration et du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération

Programme d'intégration et de formation des nouveaux membres du conseil d'administration de la Fédération

La Fédération assure l'intégration et la formation continue des membres de son conseil d'administration. Elle élabore différentes activités d'appropriation ou d'approfondissement à leur intention pour développer leurs connaissances sur les différentes facettes de leurs rôles et responsabilités et sur les opérations diversifiées du Mouvement. Ces activités peuvent être individuelles ou collectives. Tout nouveau membre du conseil d'administration ou du conseil d'éthique et de déontologie bénéficie de séances d'intégration comportant notamment des rencontres avec des membres de la direction et la présentation d'un manuel de référence contenant les renseignements essentiels à l'exercice de leurs fonctions. Enfin, des séances d'accueil assurent l'intégration efficace des nouveaux membres d'une commission ou d'un comité du conseil.

Formation continue

La formation des membres du conseil d'administration est conçue en fonction de leurs besoins, identifiés lors de l'autoévaluation de leurs compétences. Les résultats des autoévaluations et des entretiens individuels guident l'établissement des objectifs et plans de développement individuels et sont soumis à la commission Gouvernance et finance responsable qui propose ensuite au conseil d'administration le plan de développement des compétences collectives dont la portée est de deux ans. Le conseil d'administration tient également des colloques sur des sujets précis se rapportant à la planification stratégique et aux enjeux en découlant. Ces colloques tenus avec les membres du comité de direction Mouvement s'avèrent des périodes de développement des connaissances et de contribution des membres du conseil. Le programme de formation inclut de façon plus explicite des activités de ressourcement et d'enrichissement avec des experts externes pour permettre au conseil d'administration d'élargir sa base d'information pour une prise de décision éclairée et indépendante de la direction. Enfin, les commissions et comités du conseil proposent annuellement des activités de formations en fonction des besoins de leurs membres. Il en est de même pour le conseil d'éthique et de déontologie.

Dans une perspective de continuité des acquis, des compétences et de la collégialité parmi les membres de ces instances, le conseil d'administration de la Fédération accompagne le collège électoral afin qu'il tienne compte dans le choix des personnes candidates du besoin de maintenir une certaine ancienneté au sein du conseil d'administration et du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération.

Les membres du conseil peuvent suivre, sur demande, des formations pertinentes à l'exercice de leurs fonctions et responsabilités. Le conseil d'administration est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et les membres du conseil peuvent bénéficier des ressources qu'il offre relativement aux questions et aux pratiques exemplaires de gouvernance actuelles et émergentes.

Les membres du conseil d'administration ont accès en tout temps à un ensemble de documents de référence faisant état, entre autres, de leurs devoirs et obligations, des pratiques de l'organisation et des rôles et responsabilités des instances.

Enfin, la commission Gouvernance et finance responsable assure, au bénéfice du conseil, une vigie trimestrielle de l'évolution des tendances et pratiques de l'industrie en matière de gouvernance et de développement durable qui est également partagée au conseil d'administration. Le conseil d'éthique et de déontologie bénéficie également d'une vigie trimestrielle en lien avec ses responsabilités.

En 2024, les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des commissions et comités du conseil ont suivi des séances d'enrichissement sur les thèmes suivants :

Thèmes	Participants
Gouvernance ESG et risques juridiques	CA / CGFR
Transformation de la gouvernance :	CA
– Identifier les changements dans l'évolution de la gouvernance	
– Préparer et accueillir la présidence du conseil	
– Identifier les implications de l'évolution de la gouvernance pour les membres du conseil	
Processus de sélection de la présidence et chef de la direction	CA
Programmes d'intégrité et de conformité (prévention, détection et intervention)	CA
Le comportement éthique de l'intelligence artificielle	CA
Évolution des tendances mondiales du secteur financier en vue de mieux maîtriser l'environnement concurrentiel	CA
Divulgateion ESG	CAI
Audit des ratios de capital	CAI
Normes IFRS et d'audit	CAI
Démystifier les contrôles internes	CAI
Retour sur le processus 52-109	CAI
Mise en conformité à la <i>Loi Sarbanes-Oxley</i>	CAI
Provision pour pertes de crédit	CAI
Évolution en matière de fraude et de crimes financiers	CAI
L'intelligence artificielle et la sécurité de l'information	CAI
L'impact de notre proximité sur le développement des communautés	CCC
L'expérience membres et clients : un levier clé pour l'évolution culturelle	CCC
L'efficacité du conseil d'administration de caisse dans l'exercice de son rôle	CCC
La prise en compte de la biodiversité dans le secteur financier	CGFR
Gouvernance et éthique. Quelles responsabilités éthiques pour les membres des conseils d'administration	CGFR
Le rôle des agences de notation, les cotes de crédit et leurs impacts sur le financement du Mouvement	CGR
Analyse des répercussions des événements récents dans le système bancaire américain sur les Institutions financières canadiennes	CGR
Données et Intelligence artificielle	CGR
Tendance de l'industrie en lien avec la résilience opérationnelle	CGR
Outil de gestion de crises	CGR
Gestion des litiges importants et des recours collectifs	CGR
Gestion des risques ESG : Quantification des risques environnementaux	CGR
Gestion des talents :	CRH
– Stratégie Talent Desjardins	
– Compétences du futur	
– Stratégie Desjardins pour les compétences du futur	

CA (conseil d'administration); CAI (commission d'Audit et d'inspection); CCC (commission Coopération et culture); CGFR (commission Gouvernance et finance responsable); CGR (commission Gestion des risques); CRH (commission Ressources humaines).

7. Rémunération des dirigeants et dirigeantes de la Fédération

Le conseil d'administration révisé, lorsqu'il le juge nécessaire, mais au moins tous les cinq ans, sa politique encadrant la rémunération de ses dirigeants et dirigeantes au sens de la LCSF, à savoir les membres du conseil d'administration et les membres du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération. Il bénéficie à cet égard de la recommandation de sa commission Gouvernance et finance responsable, qui analyse attentivement l'évolution du marché dans ce domaine. Les barèmes de cette politique s'appuient, entre autres, sur un étalonnage d'organisations comparables. En février 2024, le conseil d'administration de la Fédération a adopté des changements à la rémunération des membres du conseil d'administration et du conseil d'éthique et de déontologie avec entrée en vigueur le 1^{er} avril 2024. Depuis cette date, la présidence du conseil d'administration a droit à une indemnité annuelle, mais ne perçoit aucune allocation de présence pour sa participation aux commissions et comités du conseil de la Fédération et de Fiducie Desjardins inc. La présidence et chef de la direction n'est pas rémunérée pour son implication au conseil d'administration de la Fédération, de filiales ou composantes.

Les encadrements applicables en matière de rémunération des dirigeants et dirigeantes du Mouvement comprennent des principes directeurs qui guident l'établissement de la rémunération tant des membres des conseils d'administration des caisses et de la Fédération, des membres du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération que des membres des conseils d'administration de certaines des filiales du Mouvement.

Conformément à la LCSF, l'enveloppe budgétaire relative au versement des allocations de présence des membres du conseil d'administration et du conseil d'éthique et de déontologie est autorisée par l'assemblée générale de la Fédération. L'ensemble de la rémunération (indemnité annuelle et allocations de présence) fait l'objet d'une reddition de comptes à l'assemblée générale. Cette dernière reçoit un rapport sur l'évolution de cette rémunération chaque année. L'enveloppe budgétaire globale a été fixée à 2,6 M\$ en 2024, incluant le montant de 1,1 M\$ voté par l'assemblée générale pour le versement des allocations de présence.

Les barèmes de cette politique sont présentés à la page 279 de cette section du rapport annuel du Mouvement Desjardins.

8. Évaluation des membres de la haute direction

a. Détermination des objectifs annuels de la direction et évaluation de la performance

[Président et chef de la direction](#)

Les objectifs annuels du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins sont recommandés au conseil d'administration par la commission Ressources humaines. Cette commission est présidée par un membre indépendant du conseil d'administration. Le président et chef de la direction est invité permanent de la commission, mais se retire pour les sujets pour lesquels il est en situation de conflit d'intérêts.

Une évaluation de fin d'année permet de mesurer l'atteinte de ces objectifs. La commission Ressources humaines supervise l'évaluation du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins et définit le mode de participation des membres du conseil d'administration.

[Premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation](#)

Les objectifs annuels du premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation sont fixés par le conseil d'administration sur la recommandation du président et chef de la direction. Ils sont préalablement déposés à la commission Ressources humaines.

[Premiers vice-présidents membres du comité de direction du Mouvement](#)

Les objectifs des premiers vice-présidents membres du comité de direction du Mouvement sont fixés par le président et chef de la direction conjointement avec le premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation. Ils sont déposés pour information à la commission Ressources humaines et au conseil d'administration.

b. Évaluation de la rémunération variable

[Président et chef de la direction](#)

L'évaluation des objectifs annuels par le conseil d'administration détermine la rémunération variable qui sera accordée au président et chef de la direction du Mouvement Desjardins. Depuis 2024, le président et chef de la direction est admissible au Régime général d'intéressement annuel au même titre que l'ensemble des employés et cadres supérieurs du Mouvement.

[Premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation et premiers vice-présidents membres du comité de direction du Mouvement](#)

Le conseil d'administration s'est doté de principes directeurs liés à la fixation des objectifs pour les différents indicateurs pour assurer une saine gestion du régime général d'intéressement du Mouvement dont bénéficient le premier vice-président exécutif et les premiers vice-présidents. Les résultats sont revus par la commission Ressources humaines et approuvés par le conseil d'administration.

9. Engagement de conseillers externes

Un membre du conseil d'administration peut requérir que le conseil bénéficie d'un conseiller externe aux frais de la Fédération. Un rappel annuel est fait au conseil d'administration à cet égard. Toutefois, pour assurer la pertinence du recours à un tel conseiller, une demande en ce sens doit être adressée à la commission Gouvernance et finance responsable.

MANDATS ET COMPOSITION DES COMMISSIONS ET COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DU CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE ET D'AUTRES INSTANCES

Au 31 décembre 2024

Le conseil d'administration crée et définit les mandats des commissions et comités dont il a besoin pour exercer ses responsabilités en matière d'orientation, de planification, de surveillance et de contrôle, et pour alléger son fonctionnement. Ces commissions et comités sont composés en totalité de personnes indépendantes. À l'issue de chacune de leurs réunions, le conseil et les commissions et comités tiennent des doubles huis clos sans la présence des membres de la direction et des observateurs, un premier avec la présence du président et chef de la direction et un second sans sa présence. La composition et les mandats de ces instances sont revus annuellement. Un rapport des travaux de chaque commission et comité est présenté systématiquement lors de la réunion du conseil subséquente et leur président commente verbalement les enjeux discutés au bénéfice de l'ensemble du conseil.

Les mandats et la composition de ces instances sont également disponibles sur le site Web de Desjardins, à l'adresse suivante : Desjardins.com.

Annuellement, le conseil d'administration, sur recommandation de la commission Gouvernance et finance responsable, adopte la composition de ses commissions et comités, et ce, conformément à sa *Politique de composition des commissions et comités de la Fédération*. Les commissions et comités sont composés en totalité d'administratrices et administrateurs indépendants du conseil, auxquels peuvent s'ajouter dans certains cas des membres externes provenant de conseils d'administration de filiales ou des représentants des filiales d'assurance. Les deux directions générales observatrices au conseil peuvent également siéger à titre d'observatrice au sein des commissions et comités du conseil et participer aux délibérations, mais ne peuvent proposer, appuyer ou voter sur une recommandation faite au conseil. Enfin, la présidence et chef de la direction n'est membre d'aucune commission et comité du conseil, mais peut y être invitée par la présidence du conseil et la présidence d'une commission ou d'un comité.

Voici la composition des commissions et comités du conseil d'administration de la Fédération et des autres instances de la Fédération :

COMITÉ EXÉCUTIF

Ce comité peut en principe exercer les mêmes fonctions et pouvoirs que le conseil d'administration, à l'exception de ceux que ce dernier se réserve ou attribue à un autre comité ou à une commission. La portée du mandat de ce comité est principalement limitée aux dossiers afférents aux pouvoirs d'intervention de la Fédération à l'endroit des caisses et à l'examen de certains engagements financiers afin que les décisions stratégiques demeurent du ressort du conseil d'administration.

Il est composé de cinq membres indépendants du conseil d'administration de la Fédération auxquels s'ajoute le président et chef de la direction à titre d'invité permanent :

1. Louis Babineau ⁽ⁱ⁾, président
 2. Luc Bachand
 3. Elaine Lajeunesse ⁽ⁱⁱ⁾
 4. Maryse Lapierre
 5. Serge Rousseau
- Guy Cormier ⁽ⁱⁱⁱ⁾, invité permanent

⁽ⁱ⁾ Présidence nommée le 6 juin 2024.

⁽ⁱⁱ⁾ Membre nommée le 22 août 2024.

⁽ⁱⁱⁱ⁾ Invité permanent depuis le 6 juin 2024.

Dominique Jodoin a siégé jusqu'au 12 août 2024.

COMITÉ SPÉCIAL SUR LA TRANSFORMATION PCA/PCD

Ce comité est chargé de superviser l'exécution du plan de transformation et la mise en œuvre de la séparation des fonctions de présidence du conseil d'administration et présidence et chef de la direction ainsi que la mise en place des dispositifs nécessaires à l'exercice d'une saine gouvernance et à la gestion adéquate des risques inhérents à la transformation et faire des recommandations sur la transition au conseil.

À noter que le comité spécial est aboli en date du 11 mars 2025.

Il est composé de cinq membres indépendants du conseil d'administration de la Fédération auxquels s'ajoute le président et chef de la direction à titre d'invité permanent :

1. Johanne Charbonneau, présidente
 2. Louis Babineau ⁽ⁱ⁾
 3. Maryse Lapierre, secrétaire
 4. Michel Magnan
 5. Serge Rousseau
- Guy Cormier ⁽ⁱⁱ⁾, invité permanent

⁽ⁱ⁾ Membre nommé le 6 juin 2024.

⁽ⁱⁱ⁾ Invité permanent depuis le 6 juin 2024.

Geneviève Côté a siégé jusqu'au 23 mars 2024.

COMITÉ DE SÉLECTION DE LA PCD

Ce comité est chargé de proposer et mettre en œuvre le processus permettant au conseil d'administration de la Fédération de sélectionner la prochaine présidence et chef de la direction dans le contexte du plan de transformation et de mise en œuvre pour la séparation des fonctions de présidence du conseil d'administration et présidence et chef de la direction.

Il est composé de cinq membres indépendants du conseil d'administration de la Fédération auxquels s'ajoute le membre externe de la commission Ressources humaines :

1. Louis Babineau ⁽ⁱ⁾, président
 2. Johanne Charbonneau ⁽ⁱⁱ⁾
 3. Nadine Groulx ⁽ⁱⁱ⁾
 4. Elaine Lajeunesse ⁽ⁱⁱ⁾
 5. Jean-François Laporte ⁽ⁱⁱ⁾
- Julien Ponce (membre externe de la commission Ressources humaines), administrateur indépendant de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.

⁽ⁱ⁾ Présidence nommée le 2 juillet 2024.

⁽ⁱⁱ⁾ Membres nommés le 2 juillet 2024.

Dominique Jodoin a siégé jusqu'au 12 août 2024.

COMMISSION COOPÉRATION ET CULTURE

Cette commission appuie le conseil d'administration à l'égard des éléments liés à la vitalité de la vie coopérative et démocratique au sein du Mouvement Desjardins, au respect de la mission et des valeurs de Desjardins et à leur prise en compte dans les pratiques commerciales et de gestion ainsi qu'à la démarche d'évolution culturelle. Elle s'assure notamment de la mise en œuvre efficace et efficiente des mécanismes de concertation, de participation et de liaison avec le réseau.

Elle est composée de sept membres indépendants du conseil d'administration de la Fédération auxquels s'ajoutent une directrice générale observatrice et le président et chef de la direction à titre d'invité permanent :

1. Maryse Lapierre, présidente
 2. Louis Babineau ⁽ⁱ⁾
 3. Jordan Baril-Furino
 4. André Grenier
 5. Denis Latulippe ⁽ⁱ⁾
 6. Paula Parhon ⁽ⁱ⁾
 7. Patricia-Ann Sarrazin-Sullivan
- Kathleen Bilodeau (directrice générale de caisse), observatrice
– Guy Cormier ⁽ⁱⁱ⁾, invité permanent

⁽ⁱ⁾ Membres nommés le 6 juin 2024.

⁽ⁱⁱ⁾ Invité permanent nommé le 6 juin 2024.

Nadine Groulx a siégé jusqu'au 6 juin 2024.

Dominique Jodoin a siégé jusqu'au 12 août 2024.

COMMISSION D'AUDIT ET D'INSPECTION

En raison de ses activités liées à l'inspection des caisses, la commission d'audit et d'inspection, qui est constituée en vertu de la LCSF, remplit le rôle d'un comité d'audit pour la Fédération. La CAI revoit l'ensemble de l'information financière, supervise les redditions de comptes requises et exerce un rôle de premier plan quant à la surveillance des contrôles internes, y compris ceux relatifs à l'information financière et à l'appréciation de leur adéquation aux besoins. Elle dispose de moyens de communication directs avec le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins, qui est responsable de l'audit interne des filiales et des composantes du Mouvement de même que de l'inspection des caisses du Québec et de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. Elle est également en contact avec les auditeurs externes, avec qui ses membres peuvent discuter et passer en revue certaines questions, au besoin. Cette commission veille également à l'indépendance du secteur de l'audit interne du Mouvement Desjardins et adopte la charte d'audit interne et le plan d'audit.

Elle est composée de 5 membres indépendants du conseil d'administration de la Fédération auxquels s'ajoutent deux représentants des filiales d'assurances (Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie inc. et Desjardins Groupe d'assurances générales inc.) et une observatrice qui participent aux délibérations, mais ne peuvent proposer, appuyer ou voter sur une recommandation faite au conseil d'administration, et est présidée par un administrateur indépendant ayant le titre de FCPA :

1. Michel Magnan, président
 2. Luc Bachand
 3. Francine Côté
 4. André Grenier
 5. Jean-François Laporte
- Robert St-Aubin (représentant d'une filiale d'assurance), président du comité d'audit de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie inc.
– Clarence Turgeon (représentant d'une filiale d'assurance), président du comité d'audit de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.
– Kathleen Bilodeau (directrice générale de caisse), observatrice

COMMISSION GESTION DES RISQUES (et GESTION DES RISQUES US)

Cette commission appuie le conseil en ce qui concerne principalement les orientations et stratégies globales en matière de gestion des risques⁽¹⁾. Elle s'assure de la mise en place du cadre de gestion intégrée des risques, des normes et des politiques qui fixent les règles d'acceptation, de surveillance, de gestion et de signalement des risques importants auxquels le Mouvement est exposé. Elle surveille le respect du cadre d'appétit pour le risque du Mouvement et examine les actions requises en situation de dépassement des limites établies. En plus des rôles et responsabilités déjà assumés par la commission Gestion des risques, la commission Gestion des risques US se consacre exclusivement aux dossiers et activités⁽²⁾ du Mouvement qui engendrent des obligations américaines.

Elle est composée de cinq membres indépendants du conseil d'administration de la Fédération auxquels s'ajoutent deux membres externes au conseil conformément à la *Politique sur la composition des commissions et comités*, deux observateurs ainsi que le président et chef de la direction à titre d'invité permanent :

1. Elaine Lajeunesse⁽ⁱ⁾, présidente
2. Doryne Bourque⁽ⁱⁱⁱ⁾
3. Jean-François Laporte
4. Paula Parhon
5. Patricia-Ann Sarrazin-Sullivan
 - Christine Sayegh Filgiano (membre externe), administratrice indépendante de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie inc.
 - Bernard Morency (membre externe), administrateur indépendant de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.
 - Michel Magnan (observateur), président de la commission d'Audit et d'inspection
 - Richard Villeneuve (observateur) (directeur général de caisse)
 - Guy Cormier⁽ⁱⁱⁱ⁾, invité permanent

⁽ⁱ⁾ Présidence nommée le 22 août 2024.

⁽ⁱⁱ⁾ Membre nommée le 6 juin 2024.

⁽ⁱⁱⁱ⁾ Invité permanent nommé le 6 juin 2024.

Louis Babineau a siégé jusqu'au 6 juin 2024.

Dominique Jodoin a siégé jusqu'au 12 août 2024.

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

Cette commission appuie le conseil en ce qui concerne principalement les encadrements du Mouvement et la gestion des risques liés aux ressources humaines et à la rémunération globale, l'équité, la diversité et l'inclusion, la conception et l'évolution du programme d'intégration et de développement des compétences des gestionnaires et des employés du Mouvement, le plan de relève des membres de la haute direction, la conception et l'évolution du profil des gestionnaires et des employés du Mouvement, les recommandations salariales annuelles, y compris les régimes d'intéressement, le régime d'assurance collective, l'évolution du régime de rentes, les relations avec les syndicats ainsi que la structure d'encadrement. La commission appuie également le conseil sur les questions relatives à la présidence et chef de la direction du Mouvement, notamment en matière de rémunération, de conditions de travail, d'objectifs annuels et leur évaluation, ainsi que de relève à cette fonction dans le respect du mandat du comité de sélection formé à cet effet.

Le mandat de la commission a été révisé en 2024 afin de lui confier les responsabilités qui étaient assumées par le comité de rémunération globale et de relève à la présidence du Mouvement, lequel a été aboli avec l'entrée en vigueur de la séparation des fonctions de présidence du conseil et de présidence et chef de la direction lors de l'assemblée générale annuelle 2024.

Elle est composée de six membres indépendants du conseil d'administration de la Fédération auxquels s'ajoutent un membre externe au conseil d'administration et le président et chef de la direction à titre d'invité permanent conformément à la *Politique sur la composition des commissions et comités* :

1. Serge Rousseau, président
2. Louis Babineau
3. Johanne Charbonneau
4. Nadine Groulx
5. Elaine Lajeunesse⁽ⁱ⁾
6. Denis Latulippe
 - Julien Ponce (membre externe), administrateur indépendant de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.
 - Guy Cormier⁽ⁱⁱ⁾, invité permanent

⁽ⁱ⁾ Membre nommé le 6 juin 2024.

⁽ⁱⁱ⁾ Invité permanent depuis le 6 juin 2024.

⁽¹⁾ La « gestion des risques » inclut notamment les risques associés aux différentes fonctions de sécurité (sécurité de l'information, protection des renseignements personnels, lutte contre les crimes financiers, fraude et sécurité physique), le risque de non-conformité réglementaire et le risque climatique.

⁽²⁾ Le terme « activités » désigne les activités et détentions américaines directes ou indirectes de l'ensemble des entités Mouvement Desjardins et des entités qu'il contrôle au sens de l'*US Bank Holding Company Act*. Cette notion de contrôle appliquée par l'*US Bank Holding Company Act* ne reçoit pas une interprétation corporative usuelle, mais est beaucoup plus restrictive.

COMMISSION GOUVERNANCE ET FINANCE RESPONSABLE

Cette commission appuie le conseil d'administration dans l'application et l'évolution du cadre de gouvernance et du développement durable et finance responsable. À cette fin, elle assure une vigie des bonnes pratiques et prend connaissance des lignes directrices et des rapports des autorités réglementaires. Elle appuie notamment le conseil d'administration dans l'administration de sa relation avec la direction de manière à assurer son indépendance. Elle est responsable de la supervision du programme d'évaluation des membres du conseil, de ses commissions et de ses comités ainsi que de l'évolution du programme d'intégration et de développement des compétences des administratrices et administrateurs de la Fédération. De plus, elle examine le Rapport de responsabilité sociale et coopérative du Mouvement et recommande son adoption au conseil. Enfin, elle veille notamment à la mise en œuvre de différentes politiques dont la *Politique de gouvernance*, la *Politique de rémunération des dirigeants et des dirigeantes du Mouvement Desjardins*, la *Politique de gestion de la probité et de la compétence applicable à la fonction de membres du conseil d'administration de la Fédération*, de *conseil d'administration de filiales*, du *conseil d'éthique et de déontologie* et du *comité de mise en candidature et d'élection* de même que la *Politique de développement durable du Mouvement Desjardins*.

Elle est composée de six membres indépendants du conseil d'administration de la Fédération auxquels s'ajoute le président et chef de la direction à titre d'invité permanent :

1. Nadine Groulx ⁽ⁱ⁾, présidente
2. Louis Babineau ⁽ⁱⁱ⁾
3. Lisa Baillargeon
4. Johanne Charbonneau
5. Michel Magnan
6. Serge Rousseau
- Guy Cormier ⁽ⁱⁱⁱ⁾, invité permanent

⁽ⁱ⁾ Présidence nommée le 6 juin 2024.

⁽ⁱⁱ⁾ Membre nommé le 6 juin 2024.

⁽ⁱⁱⁱ⁾ Invité permanent depuis le 6 juin 2024.

COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE ET D'ÉLECTION

Ce comité veille au bon déroulement du processus électoral et de cooptation pour les postes au conseil d'administration et au conseil d'éthique et de déontologie. Il analyse les candidatures pour les postes au conseil d'administration et au conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération de même qu'aux conseils d'administration de certaines filiales en fonction de leurs profils collectifs enrichis et leurs critères d'évaluation des compétences. Il établit l'encadrement des processus électoraux et assure leur respect, il met en place les processus permettant aux délégués d'exercer adéquatement leur rôle. Il établit aussi toute autre mesure ou règle de fonctionnement ou d'organisation relative au bon déroulement des processus d'élection et de cooptation. Il prend toute autre décision entourant ces processus dans les limites de ses pouvoirs et responsabilités définies dans son mandat adopté par le conseil d'administration dans le respect du RIG. Le comité rend compte de ses actions au conseil d'administration.

Il est composé de cinq membres indépendants, dont une est administratrice indépendante du conseil d'administration de la Fédération conformément au RIG :

1. Louis Brunelle, président
2. Hélène Lee-Gosselin, vice-présidente
3. Lisa Baillargeon (administratrice de la Fédération)
4. Nicole Blanchette ⁽ⁱ⁾
5. Martine Lafrance

⁽ⁱ⁾ Le mandat de Nicole Blanchette a été reconduit pour une durée de quatre ans le 6 juin 2024.

COMITÉ DE RETRAITE DU MOUVEMENT DESJARDINS

En vertu des pouvoirs qui lui sont dévolus par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et par le *Règlement du Régime de rentes du Mouvement Desjardins* (RRMD), le Comité de retraite du Mouvement Desjardins est l'administrateur du RRMD et le fiduciaire de la caisse de retraite. Il assure la gestion financière et l'administration du RRMD en mettant en œuvre les moyens adéquats pour protéger les droits des participants ou bénéficiaires et faire fructifier les actifs de la caisse de retraite.

La Fédération assure les responsabilités revenant au promoteur du RRMD. Son conseil d'administration a un pouvoir décisionnel en certaines matières, dont le Règlement du RRMD, la nature des prestations versées aux participants et aux retraités, les taux de cotisation ainsi que l'utilisation de surplus, le cas échéant. La Fédération se porte garante des obligations (versement des prestations) résultant de la participation de l'ensemble des employeurs du Mouvement au RRMD.

Ce comité est composé de 9 membres votants, soit 6 membres désignés par les employeurs, dont le président, un membre désigné par les participants actifs, un membre désigné par les participants non actifs et les bénéficiaires ainsi qu'un membre externe. Le comité compte également un membre non votant désigné par les participants non actifs et les bénéficiaires. Les membres désignés par les employeurs et le membre externe sont nommés par le conseil d'administration de la Fédération, alors que ceux désignés par les participants actifs ainsi que par les participants non actifs et les bénéficiaires sont élus démocratiquement.

Membres désignés par les employeurs :

1. Denis Latulippe, président
2. Jean-François Laporte, vice-président
3. Francine Côté ⁽ⁱ⁾, secrétaire
4. Luc Bachand ⁽ⁱ⁾
5. Claudia Champagne, administratrice indépendante de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie inc.
6. Bernard Morency, administrateur indépendant de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.

Membre externe :

7. Marc Saint-Pierre

Membre désignée par les participants actifs :

8. Brigitte Chabarekh ⁽ⁱⁱ⁾

Membres désignés par les participants non actifs et les bénéficiaires :

9. Jacques Dignard
10. Vincent Coulombe ⁽ⁱⁱⁱ⁾, membre non votant

⁽ⁱ⁾ Membres nommés le 6 juin 2024.

⁽ⁱⁱ⁾ Membres élus le 27 mars 2024.

Geneviève Côté et Patricia-Ann Sarrazin Sullivan ont siégé à titre de membres désignés par les employeurs jusqu'au 6 juin 2024.

Dominic Laurin a siégé à titre de membre désigné par les participants actifs jusqu'au 27 mars 2024.

Brigitte Chabarekh a siégé à titre de membre non votante désignée par les participants actifs jusqu'au 27 mars 2024.

Robert Desbiens a siégé à titre de membre non votant désigné par les participants non actifs et les bénéficiaires jusqu'au 27 mars 2024.

COMITÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU COMITÉ DE RETRAITE DU MOUVEMENT DESJARDINS

Sous la responsabilité du Comité de retraite du Mouvement Desjardins, qui adopte la *Politique de placement*, le Comité de gestion des placements a le mandat de s'assurer que cette dernière est appliquée, respectée et suivie. Ce comité sélectionne différents véhicules de placements, octroie des mandats de gestion à des gestionnaires de portefeuille et s'assure que chacun des placements et des investissements soit conforme aux attentes.

Il est composé de huit membres :

1. Frédéric Godbout, président
2. Louis Beaulieu
3. Vincent Blais ⁽ⁱ⁾
4. Julie Côte ⁽ⁱ⁾, secrétaire
5. Hélène Genest ⁽ⁱ⁾
6. François Hudon
7. Ève Lessard ⁽ⁱ⁾, membre non votant
8. Martin Pepin

⁽ⁱ⁾ Membres nommés le 15 janvier 2024.

CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Conformément à la LCSF, la Fédération dispose d'un conseil d'éthique et de déontologie indépendant de son conseil d'administration, et dont les cinq membres sont des membres de conseils d'administration de caisses. Ce conseil bénéficie de l'appui d'une équipe relevant du Secrétariat général, qui lui permet de mettre en œuvre les décisions découlant de son mandat.

Les principales responsabilités de ce conseil sont :

- de veiller à l'indépendance et à l'objectivité du service d'inspection de la Fédération (Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins) à l'égard des caisses, et de faire des recommandations au conseil d'administration, en s'associant avec la commission d'Audit et d'inspection, en ce qui concerne la nomination ou la révocation de la personne devant assurer la direction de ce service;
- d'adopter les règles déontologiques applicables aux administratrices et administrateurs du Mouvement et de ses filiales ainsi qu'aux employés de la Fédération et des caisses; de soumettre ces règles à l'approbation du conseil d'administration et de voir à ce qu'elles soient respectées par les caisses et la Fédération;
- d'appuyer les caisses et la Fédération dans l'application de ces règles notamment par le développement d'outils ou d'activités de sensibilisation et une offre de services-conseils;
- d'émettre des avis, des observations et des recommandations en matière de déontologie et d'éthique, particulièrement en cas de dérogation.

Il est composé de cinq membres :

1. Katia Cyr ⁽ⁱ⁾, présidente
2. Michel Guénette
3. Dinah Morency ⁽ⁱⁱ⁾
4. Annie Vaillancourt ⁽ⁱⁱⁱ⁾, vice-présidente
5. Alexandre Rousseau

⁽ⁱ⁾ Présidence nommée le 31 mai 2024.

⁽ⁱⁱ⁾ Membre élue le 23 mars 2024.

⁽ⁱⁱⁱ⁾ Vice-présidence nommée le 31 mai 2024.

Ahmed Naciri a siégé jusqu'au 23 mars 2024.

COMITÉ DE DIRECTION DU MOUVEMENT

Ce comité appuie le président et chef de la direction et le conseil d'administration dans leur responsabilité d'assurer une direction unique du Mouvement Desjardins. Pour ce faire, il appuie le conseil dans l'intégration des orientations stratégiques du réseau coopératif, des secteurs d'activités et des fonctions de soutien ainsi que des stratégies de développement des affaires. Il assure de plus le bon fonctionnement des activités dans le respect des encadrements et des exigences établis par le conseil d'administration et les instances du Mouvement de même que par les autorités réglementaires. Les dossiers opérationnels à portée économique, environnementale et sociale ayant une incidence sur le Mouvement sont sous sa responsabilité. Il veille également à assurer l'intégrité des opérations du Mouvement et la probité des employés et des gestionnaires. Il a tenu 22 réunions en 2024.

Ce comité est composé de 12 membres de la direction, dont 5 femmes (42 %) :

- **Guy Cormier**
Président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
- **Réal Bellemare**
Premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation
- **Antoine Avril**
Premier vice-président et chef de la Gestion des risques
- **Jean-Yves Bourgeois**
Premier vice-président Services aux entreprises
- **Marie-Huguette Cormier**
Première vice-présidente Ressources humaines
- **Denis Dubois**
Premier vice-président Gestion de patrimoine et Assurance de personnes
Président et chef de l'exploitation, Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie inc.
- **Johanne Duhaime**
Première vice-présidente Technologies et Projets
- **Isabelle Garon**
Première vice-présidente Marketing, Communications, Coopération et Bureau du président
- **Di-Thai Hua**
Premier vice-président Opérations
- **Nathalie Larue**
Première vice-présidente Services aux particuliers
- **Valérie Lavoie**
Première vice-présidente Assurance de dommages
Présidente et chef de l'exploitation, Desjardins Groupe d'assurances générales inc.
- **Alain Leprohon**
Premier vice-président Finances et chef de la direction financière

Les membres du comité de direction sont considérés comme les gestionnaires de la Fédération au sens de l'article 93 de la LCSF. Sont également considérées gestionnaires de la Fédération les personnes suivantes :

- Marie-Andrée Alain, vice-présidente et chef de la Conformité et de la protection des renseignements personnels
- Luc Boucher, vice-président et chef des Affaires juridiques
- Nicolas Coulombe, chef de la sécurité du Mouvement
- Brigitte Dufour, secrétaire générale du Mouvement
- Jean-Sébastien Pilon, vice-président et chef de la Sécurité de l'information
- Steeve Talbot, chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins

Ce comité de direction s'est doté de comités de coordination opérationnels dont la portée s'étend à l'ensemble du Mouvement notamment dans les domaines suivants :

- divulgation Mouvement
- environnement, société et gouvernance (ESG)
- gestion finances et risques Mouvement
- gouvernance des données Mouvement
- plan d'investissement
- régime des rentes du Mouvement

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

La Fédération doit se conformer à des obligations diverses en matière de divulgation de la rémunération des administratrices et administrateurs. Conformément au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des ACVM, l'état de la rémunération des administratrices et administrateurs de la Fédération est présenté ci-dessous et également dans la notice annuelle de la Fédération. Cette notice annuelle est disponible sur le site de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.com (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec).

Barèmes de la rémunération des membres du conseil d'administration (CA) de la Fédération et des filiales ainsi que des membres du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération :

	Fédération ⁽¹⁾ et filiales
Indemnités annuelles	
Présidence du CA de la Fédération ⁽²⁾	235 000 \$
Présidence du CA d'une filiale ⁽³⁾	28 560 \$
Membre du CA de la Fédération ⁽⁴⁾	66 750 \$
Membre du CA d'une filiale (autre que le président du CA)	14 280 \$
Indemnités additionnelles	
Présidence de la commission d'Audit et d'inspection de la Fédération	18 380 \$
Présidence d'une commission ou d'un comité du CA ⁽⁵⁾ (autre que la commission d'Audit et d'inspection de la Fédération)	9 190 \$
Membre d'une commission ou d'un comité du CA d'une filiale ⁽⁶⁾	2 870 \$
Membre de la commission d'Audit et d'inspection de la Fédération et des comités d'audit des filiales	2 870 \$
Allocations de présence	
Pour une réunion d'une journée ⁽⁷⁾	1 710 \$
Pour une réunion d'une demi-journée	855 \$
Pour une réunion de courte durée	290 \$
Pour une réunion du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération ⁽⁸⁾	3 420 \$ (pour la présidence) 1 710 \$ (pour les membres)

*** Les barèmes sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2024 à la suite d'un balisage réalisé sur la période 2021 à 2023.

⁽¹⁾ Les montants de la rémunération inscrits pour la Fédération incluent, lorsqu'applicable, la portion versée aux membres du CA pour agir également à titre de membres du conseil d'administration de Fiducie Desjardins inc. (Fiducie). Les membres du conseil d'administration de Fiducie sont choisis parmi les membres du conseil d'administration de la Fédération, auxquels s'ajoute Sébastien Vallée, président et chef de la direction de Fiducie en tant qu'administrateur.

⁽²⁾ La présidence du conseil d'administration de la Fédération a droit à cette seule indemnité annuelle et ne perçoit aucune allocation de présence pour sa participation aux commissions et comités du conseil de la Fédération et de Fiducie Desjardins inc.

⁽³⁾ La présidence du conseil des filiales suivantes est assumée par un membre indépendant du conseil d'administration de la Fédération : Développement international Desjardins, Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie inc. Exceptionnellement, elle peut être choisie parmi les administratrices et administrateurs issus du réseau de caisses qui siègent au CA de cette filiale. Advenant une telle situation, un membre du conseil d'administration de la Fédération assume la vice-présidence du conseil.

⁽⁴⁾ Une seule indemnité est versée pour leurs fonctions assumées au CA et aux commissions et comités de la Fédération et de Fiducie. Pour la Fédération, cette indemnité inclut également la présence des membres du CA aux Tables de concertation de proximité ainsi qu'au Forum de concertation.

⁽⁵⁾ La présidence d'une commission ou d'un comité tenant moins de quatre réunions par année reçoit une double allocation de présence à la place d'une indemnité annuelle.

⁽⁶⁾ L'indemnité annuelle d'un membre du conseil d'administration de la Fédération comprend également leurs participations aux commissions et comités du CA de la Fédération ou de Fiducie. Une seule indemnité est donc versée pour les fonctions assumées pour l'une ou l'autre de ces composantes.

⁽⁷⁾ Peu importe le nombre de réunions de conseils d'administration, de commissions ou de comités auxquelles une personne participe au cours d'une même journée, l'allocation quotidienne maximale pour la Fédération et Fiducie est de 1 710 \$. Tous les efforts sont faits pour concentrer les réunions dans une seule journée afin de limiter le plus possible les coûts. Les directions générales observatrices qui assistent au conseil d'administration, à une commission ou un comité ne reçoivent aucune allocation de présence.

⁽⁸⁾ Il s'agit de l'allocation pour les réunions d'une journée du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération. Pour les réunions d'une demi-journée, l'allocation pour le président est de 1 710 \$ et pour le membre de 855 \$. Les membres du conseil d'éthique et de déontologie ne reçoivent pas d'indemnité annuelle.

Tableau de la rémunération des membres du conseil d'administration

Le tableau suivant divulgue la rémunération individuelle touchée en 2024 par les membres du conseil d'administration de la Fédération et de la Fiducie Desjardins inc., incluant les membres dont les mandats ont pris fin en 2024, ou à d'autres titres comme décrits ci-après :

Nom	Fédération et Fiducie Desjardins inc.		Autres honoraires ⁽¹⁾		TOTAL 2024 (\$)
	Allocations de présence (\$)	Indemnité annuelle (\$)	Allocations de présence (\$)	Indemnité annuelle (\$)	
Babineau, Louis (prés. du CA de la Fédération) ⁽⁵⁾	23 260	173 808	7 075	16 436	220 579
Bachand, Luc ⁽⁵⁾	40 125	67 603	2 250	23 527	133 505
Baillargeon, Lisa (prés. du CA de DID) ⁽²⁾	55 840	64 818	7 270	41 775	169 703
Baril-Furino, Jordan	33 690	64 818	2 540	23 583	124 631
Bourque, Doryne	27 975	50 063	17 590	16 650	112 278
Charbonneau, Johanne (prés. du CA de DGAG) ⁽²⁾⁽³⁾	55 875	108 765	17 215	25 202	207 057
Cormier, Guy ⁽⁴⁾	—	—	—	—	—
Côté, Francine ⁽⁵⁾	39 270	67 603	9 720	35 993	152 586
Côté, Geneviève	14 890	14 755	255	7 572	37 472
Grenier, André (prés. du CA de FSD) ⁽²⁾⁽⁵⁾	42 330	67 603	1 125	13 865	124 923
Groulx, Nadine ⁽⁵⁾	56 060	70 044	17 245	25 600	168 949
Jodoin, Dominique	30 005	40 741	1 380	10 032	82 158
Lajeunesse, Elaine ⁽⁵⁾	50 125	68 076	580	6 152	124 933
Lapierre, Maryse	40 200	73 740	—	—	113 940
Laporte, Jean-François	54 135	67 603	855	14 468	137 061
Latulippe, Denis	38 270	64 818	855	27 730	131 673
Magnan, Michel ⁽⁵⁾	63 894	84 686	1 586	28 385	178 551
Parhon, Paula ⁽⁵⁾	42 935	64 818	—	—	107 753
Rousseau, Serge (vice-prés. du CA de DSF) ⁽²⁾	53 900	73 740	15 930	16 650	160 220
Sarrazin-Sullivan, Patricia-Ann ⁽⁵⁾	43 790	64 818	14 305	19 358	142 271
Total	806 569	1 352 920	117 776	352 978	2 630 243

* Le mandat de Geneviève Côté au conseil d'administration a pris fin le 23 mars 2024. Le mandat de Dominique Jodoin au conseil d'administration a pris fin le 12 août 2024 à la suite de sa démission.

* Les mandats de Louis Babineau (réélu), Doryne Bourque (élue) et Patricia-Ann Sarrazin-Sullivan (réélue) au conseil d'administration ont débuté le 23 mars 2024.

⁽¹⁾ Montants reçus pour la présidence du conseil d'administration d'une filiale et à titre de membre du comité de retraite du Mouvement Desjardins et du comité de placement du comité de retraite. Montants reçus également comme membre du CA de Desjardins Société financière inc. (DSocF) et du Fonds de sécurité Desjardins (FSD). Montants reçus aussi comme participant à d'autres comités ponctuels.

⁽²⁾ La présidence des conseils d'administration des filiales suivantes est assumée par un membre du conseil d'administration de la Fédération : Développement international Desjardins (DID), Desjardins Groupe d'assurances générales inc. (DGAG), Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie inc. (DSF) et Fonds de sécurité Desjardins (FSD). Exceptionnellement, elle peut être choisie parmi les administratrices et administrateurs issus du réseau de caisses qui siègent au CA de cette filiale. Advenant une telle situation, un membre du conseil d'administration de la Fédération assume la vice-présidence du conseil.

⁽³⁾ Mme Johanne Charbonneau a reçu des indemnités découlant de son rôle d'administratrice principale du conseil jusqu'à l'abolition de cette fonction le 23 mars 2024 et de présidente du conseil d'administration par intérim du 24 mars 2024 au 15 mai 2024.

⁽⁴⁾ Le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins ne reçoit aucune rémunération à titre de membre du conseil d'administration de la Fédération ou à titre de membre ou de président de conseils d'administration, de filiales ou composantes.

⁽⁵⁾ Membres du conseil d'administration de Fiducie Desjardins inc.

Tableau de la rémunération des membres du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération

Nom, prénom	Allocations de présence (\$)
Cyr, Katia	14 035
Guénette, Michel	17 940
Morency, Dinah *	7 130
Naciri, Ahmed *	2 030
Rousseau, Alexandre	9 160
Vaillancourt, Annie	7 450
Total	57 745

* Le mandat de Ahmed Naciri au conseil d'éthique et de déontologie a pris fin le 23 mars 2024.

* Le mandat de Dinah Morency (élue) au conseil d'éthique et de déontologie a débuté le 23 mars 2024.

Relevé des présences des membres du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération

Nom, prénom	Présence / réunions
Cyr, Katia	11/12
Guénette, Michel	12/12
Morency, Dinah	6/6
Naciri, Ahmed	6/6
Rousseau, Alexandre	12/12
Vaillancourt, Annie	11/12

Principales composantes et filiales⁽¹⁾

Au 31 décembre 2024

Composantes et filiales	Principales activités
CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC ET CAISSE DESJARDINS ONTARIO CREDIT UNION INC.	Institutions financières coopératives
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC	Orientation, encadrement, coordination, trésorerie et développement du Mouvement Desjardins, agent financier de ce dernier sur les marchés canadien et international et émettrice de solutions de paiement et de cartes de crédit
DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	Courtage en épargne collective et planification financière
DESJARDINS HOLDING FINANCIER INC.	Société de portefeuille
Desjardins Société financière inc.	Société de portefeuille
Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.	Gestion d'actifs
Desjardins Groupe d'assurances générales inc.	Assurance de dommages
<i>Certas direct, compagnie d'assurances</i>	Assurance de dommages
<i>Certas, compagnie d'assurances auto et habitation</i>	Assurance de dommages
<i>Desjardins Assurances générales inc.</i>	Assurance de dommages
<i>Desjardins, Services d'assurances générales inc.</i>	Assurance de dommages
<i>La Personnelle, assurances générales inc.</i>	Assurance de dommages
<i>La Personnelle, compagnie d'assurances</i>	Assurance de dommages
<i>ICPEI Holdings Inc.</i>	Assurance de dommages
<i>La Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard</i>	Assurance de dommages
Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie	Assurance de personnes et services financiers
<i>Assistel inc.</i>	Services d'assistance
<i>Desjardins Gestion des opérations des produits de placement inc.</i>	Traitement et administration de comptes d'épargne et de placement ainsi que de produits spécialisés pour les composantes du Mouvement Desjardins
<i>Desjardins Réseau indépendant Assurances inc.</i>	Société de courtage en fonds communs de placement et en assurance
<i>Desjardins Société de placement inc.</i>	Conception, administration et distribution de produits d'épargne
<i>Desjardins Sécurité financière investissements inc.</i>	Société de courtage en fonds communs de placement et en assurance
Groupe de compagnies Worldsource inc.	Société d'investissement
<i>Réseau d'assurance IDC Worldsource inc.</i>	Distribution indépendante en assurance
<i>Gestion financière Worldsource inc.</i>	Distribution indépendante en fonds communs
<i>Valeurs mobilières Worldsource inc.</i>	Distribution indépendante en valeurs mobilières
Fiducie Desjardins inc.	Garde de valeurs et services fiduciaires
Groupe immobilier Desjardins inc.	Gestion d'immeubles et des espaces de travail
Groupe Services partagés Desjardins inc.	Services d'opérations administratives
Groupe Technologies Desjardins inc.	Développement, maintenance et évolution des technologies du Mouvement Desjardins
Patrimoine Aviso, SEC	Société de gestion de patrimoine détenue en parts égales par le Mouvement Desjardins et CU CUMIS Wealth Holdings LP, une société en commandite formée sous les lois de l'Ontario, composée de cinq centrales provinciales de credit unions et du Groupe CUMIS
Valeurs mobilières Desjardins inc.	Courtage de valeurs mobilières
9420-7404 Québec inc.	Services immobiliers et opère les marques EspaceProprio, DuProprio, RénoAssistance et Confia
GESTION DESJARDINS CAPITAL INC.	Gestion de fonds de capital de développement et de capital de risque
SERVICES FINANCIERS COLLABRIA INC.	Émettrice de solutions de paiement et de cartes de crédit
FONDS DE SÉCURITÉ DESJARDINS	Réserve financière des caisses Desjardins

⁽¹⁾ Des renseignements supplémentaires sur les activités du Mouvement Desjardins sont présentés à la section 2.2 « Analyse des résultats des secteurs d'activité » du rapport de gestion annuel 2024.

